
copie B302 copy

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 20 février jusqu'au 30 mai 1930 inclusivement dans la vingtième année du règne de Notre Souverain Seigneur le Roi George V

SESSION 1930

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION DU SEIZIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1930

VOLUME LXVII.

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



WILLINGDON,
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-quatrième jour du mois de juillet 1929 auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le troisième jour du mois de septembre 1929, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne la vingtième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au troisième jour du mois de septembre 1929, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre cité d'Ottawa, lundi, le quatorzième jour du mois d'octobre 1929, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-huitième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne la vingtième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut.

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatorzième jour du mois d'octobre 1929, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre cité d'Ottawa, lundi, le vingt-cinquième jour du mois de novembre 1929, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce septième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne la vingtième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-cinquième jour du mois de novembre 1929, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre cité d'Ottawa, samedi, le quatrième jour du mois de janvier 1930, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingtième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne la vingtième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

FRANK A. ANGLIN,

Administrateur,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatrième jour du mois de janvier 1930, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre cité d'Ottawa, jeudi, le treizième jour du mois de février 1930, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Francis Alexander Anglin, juge en chef du Canada et administrateur du gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne la vingtième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

FRANK A. ANGLIN,

Administrateur,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouvait convoqué pour le treizième jour du mois de février 1930, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉAMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, JEUDI, le VINGTIEME jour du mois de FEVRIER prochain, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Francis Alexander Anglin, juge en chef du Canada et administrateur du gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce septième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et de Notre règne la vingtième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 20 FEVRIER 1930

Aujourd'hui étant le jour pour lequel le Parlement a été convoqué par proclamations du Gouverneur général ci-annexées, pour l'expédition des affaires, et les membres étant réunis;

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 25 janvier 1930.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session du Parlement, le jeudi le 20 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

E. C. MIEVILLE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre, en conséquence s'y rend, et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des communications de plusieurs membres le notifiant des vacances suivantes survenues dans la représentation, savoir:—

De l'honorable J. A. Robb, député pour le district électoral de Chateauguay-Huntingdon.

De Georges Dorèze Morin, écuier, député pour le district électoral de Bagot.

De l'honorable Robert Forke, député pour le district électoral de Brandon.

Et qu'il a en conséquence émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour lesdits districts électoraux respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE CHATEAUGUAY-HUNTINGDON

PUISSANCE DU CANADA, } Chambre des Communes.
SAVOIR: }

Au directeur général des élections:—

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, conformément à l'article 11 de la Loi de la Chambre des Communes, qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Chateauguay-Huntingdon, province de Québec, par suite du décès de l'honorable J. A. Robb, son député actuel et vous êtes présentement autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député devant remplir ladite vacance.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce

W. L. MACKENZIE KING, (L.S.)
Député pour le district électoral de Prince-Albert.

LUCIEN CANNON, (L.S.)
Député pour le district électoral de Dorchester.

DISTRICT ELECTORAL DE BAGOT

PUISSANCE DU CANADA, } Chambre des Communes.
SAVOIR: }

Au directeur général des élections:—

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, conformément à l'article 11 de la Loi de la Chambre des Communes, qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Bagot, dans la province de Québec, par suite du décès de son député actuel, Georges Dorèze Morin, et vous êtes présentement autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député devant remplir ladite vacance.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce

LUCIEN CANNON, (L.S.)
Député pour le district électoral de Dorchester.

ERNEST LAPOINTE, (L.S.)
Député pour le district électoral de Québec-Est.

DISTRICT ELECTORAL DE BRANDON

PUISSANCE DU CANADA, } SAVOIR: } Chambre des Communes.

Au directeur général des élections:—

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, conformément à l'article 11 de la Loi de la Chambre des Communes, qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Brandon, province du Manitoba, par suite de l'acceptation d'un office d'émolument de la Couronne de son député actuel, l'honorable Robert Forke, et vous êtes présentement autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député devant remplir ladite vacance.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce

CHARLES STEWART, (L.S.)
Député pour le district électoral de Edmonton-Ouest.

CH. A. DUNNING, (L.S.)
Député pour le district électoral de Regina.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats et rapports d'élection des membres suivants:—

De William Spankie, écuier, pour le district électoral de Frontenac-Addington.
De Vincent Dupuis, écuier, pour le district électoral de Laprairie-Napierville.
De William Samuel Murphy, écuier, pour le district électoral de Lanark.
De Elie Oscar Bertrand, écuier, pour le district électoral de Prescott.
De Lawrence Alexander Wilson, écuier, pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges.
De Cyrille Dumaine, écuier, pour le district électoral de Bagot.
De Dennis James O'Connor, écuier, pour le district électoral de Chateauguay-Huntingdon.
De l'honorable Thomas Alexander Crerar, pour le district électoral de Brandon.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du vingt-septième jour de juin 1929, et adressé à Samuel Jamieson, écuier de Battersea, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Frontenac-Addington au lieu et place de l'honorable John Wesley Edwards, décédé, William Spankie, de Wolfe Island, Ontario, médecin, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce sixième jour d'août 1929.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du vingt-septième jour de juin 1929, et adressé à Paul Boucher, de Laprairie, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Laprairie-Napierville au lieu et place de Roch Lanctôt, décédé, Vincent Dupuis, de Laprairie, Québec, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce sixième jour d'août 1929.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du sixième jour de juin 1929, et adressé à Alexander Albert McIntyre, de Lanark, dans la province de l'Ontario pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Lanark, au lieu et place de Richards Franklin Preston, décédé, William Samuel Murphy, de Smith's-Falls, Ontario, médecin, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce treizième jour d'août 1929.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du sixième jour de juin 1929, et adressé à Adrien Henri Berthiaume, de Hawkesbury, dans la province de l'Ontario pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Prescott au lieu et place de Louis Mathias Auger, qui a résigné son siège, Elie Oscar Bertrand, de l'Orignal, Ontario, marchand, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottwa, ce treizième jour d'août 1929.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du vingt-septième jour de juin 1929, et adressé à Joseph Napoléon Legault, de Vaudreuil, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges, au lieu et place de Lawrence Alexander Wilson, qui a résigné son siège, Lawrence Alexander Wilson, de Coteau du Lac, dans la province de Québec, gentilhomme, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingtième jour d'août 1929.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du treizième jour de décembre 1929, et adressé à G. Beaudoin, de St-Liboire dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Bagot, au lieu et place de Georges Dorèze Morin, décédé, Cyrille Dumaine, de Upton, dans la province de Québec, notaire public, a été rapporté élu.

Donné sous mon seign et sceau d'office à Ottawa, ce troisième jour de février 1930.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du treizième jour de décembre 1929, et adressé à J. Edmour McGowvern, de Ste-Martine, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Châteauguay-Huntingdon au lieu et place de l'honorable J. A. Robb, décédé, Dennis James O'Connor, de Huntingdon, Québec, entrepreneur, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce troisième jour de février 1930.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du treizième jour de décembre 1929, et adressé à A. G. Buckingham, de Brandon, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Brandon au lieu et place de l'honorable Robert Forke, qui a été appelé au Sénat, Thomas Alexander Crerar, de Winnipeg, fermier, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce huitième jour de février 1930.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Les députés suivants ayant préalablement prêté serment d'après la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leurs sièges en Chambre:—

L'honorable Thomas Alexander Crerar, pour le district électoral de Brandon.

Vincent Dupuis, écr., pour le district électoral de Laprairie-Napierville.

William Spankie, écr., pour le district électoral de Frontenac-Addington.

Elie Oscar Bertrand, écr., pour le district électoral de Prescott.

William Samuel Murphy, écr., pour le district électoral de Lanark.

Lawrence Alexander Wilson, écr., pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges.

Cyrille Dumaine, écr., pour le district électoral de Bagot.

Dennis James O'Connor, écr., pour le district électoral de Châteauguay-Huntingdon.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Il me fait grand plaisir de vous saluer à l'ouverture de cette nouvelle session du Parlement et de pouvoir vous féliciter de la prospérité constante qui se manifeste dans le pays. L'année 1929 a été la plus féconde de toute l'histoire du Canada. Dans le domaine industriel, sauf en agriculture, la main-d'œuvre employée a été la plus considérable qu'on ait enregistrée jusqu'ici; la construction a été la plus importante que l'on connaisse. L'extraction minière a atteint un valeur sans égal. Le rendement de nos manufactures a surpassé tous les chiffres précédents. Le développement de l'énergie hydroélectrique accuse un accroissement immense. Les produits de l'agriculture et de l'élevage sont parvenus à des niveaux d'excellence et de qualité plus élevés que jamais. Le Canada se relève déjà de la dépression saisonnière qui régnait à la fin de l'an dernier et il ne faut pas oublier que la plus grande partie du blé récolté en 1929 reste encore dans les entrepôts canadiens, attendant le moment favorable à son écoulement sur les marchés.

Notre commerce étranger a augmenté sensiblement. Au cours de l'année, de nouveaux commissariats de commerce ont été ouverts en plusieurs pays et l'on a inauguré des services additionnels de navigation à vapeur avec l'Australie et l'Amérique du Sud. Des soumissions ont été requises en vue d'étendre les services de navigation aux Indes et en Afrique britannique de l'Est.

Nous deux réseaux ferroviaires ont exécuté des projets considérables de construction et de développement et se proposent de les accroître davantage. Le dernier tronçon du chemin de fer de la baie d'Hudson a été terminé. La construction du canal Welland est presque achevée, et dès que l'on en fera l'ouverture les cargos de grains des grands Lacs pourront atteindre le lac Ontario et les ports supérieurs du Saint-Laurent. Les travaux d'installations terminales avancent graduellement.

Une nouvelle législation sera introduite concernant plusieurs propriétés ferroviaires possédées autrefois par des compagnies privées et annexées maintenant aux chemins de fer Nationaux du Canada.

Depuis quelque temps, mes ministres ont accordé une attention particulière aux problèmes qui, durant nombre d'années, ont constitué une source de conflits entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Parmi ces questions importantes se trouvent certains rajustements économiques et financiers jugés nécessaires par les provinces pour se placer entre elles sur un pied d'égalité. On peut dire que, jusqu'à un certain point, il a surgi sous ce rapport des problèmes qui intéressent toutes les provinces du Canada. Ceux des provinces Maritimes ont été étudiés par une Commission royale et en grande partie résolus par l'exécution des vœux qu'elle a formulés. On s'occupe, à l'heure actuelle, de réviser définitivement les arrangements financiers prévus par le rapport de cette Commission.

Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont négocié pendant plusieurs années avec le gouvernement du Canada la réintégration de leurs richesses naturelles. La province de la Colombie-Britannique a fait des démarches pour recouvrir les terres généralement connues sous le nom de zone ferroviaires et de bloc de la Rivière-la-Paix. Des accords qui seront soumis à votre approbation ont été conclus avec les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Une offre semblable et comportant les conditions acceptées par l'Alberta a été faite à la Saskatchewan en vue du transfert de ses richesses naturelles.

Les provinces d'Ontario et de Québec se sont préoccupées de la question des chutes d'eau au point de vue de la navigation. Il est devenu évident, après une référence à la Cour Suprême, que cette question ne peut être facilement réglée par décision judiciaire, et on a projeté d'en obtenir la solution au moyen d'une conférence qui, espérons-le, nous conduira au règlement satisfaisant de cé problème très épineux.

Mes ministres ont étudié avec soin le fonctionnement et l'administration de la Loi des pensions, afin de déterminer, à la lumière des expériences passées et présentes, les modifications nécessaires pour donner plein effet aux intentions du Parlement. Vous serez conséquemment invités à étudier des mesures législatives, afin de pourvoir plus efficacement aux besoins des vétérans de la Grande Guerre et de leurs ayants droit.

On soumettra à votre examen le rapport de la Commission royale nommée pour s'enquérir des conditions existantes dans la radiodiffusion au Canada.

On vous soumettra aussi le rapport de la Commission royale nommée pour étudier la question du classement et de la rémunération des fonctionnaires techniques et professionnels du Service administratif.

Une réorganisation complète du personnel de la Commission des grains a été effectuée au cours de l'année. Des hommes marquants dans le commerce, l'agriculture et les sciences ont été nommés pour administrer la Loi des grains

Un projet vous sera présenté à l'effet de codifier la Loi des grains en conformité de la recommandation faite par le Comité de l'agriculture à la dernière session de la Chambre des communes.

A la réunion de septembre de l'Assemblée de la Société des Nations, la Clause facultative du Statut de la Cour Permanente, décrétant l'arbitrage des conflits qui lui sont justifiables, a été signée au nom du Canada et des autres nations de la Communauté britannique. Elle sera soumise à votre approbation.

En conformité des recommandations de la Conférence impériale de 1926, une conférence a été tenue à Londres, l'automne dernier, pour étudier certains aspects de l'application des lois des Dominions et de celles qui concernent la marine marchande. Le rapport de la Conférence vous sera présenté.

L'été dernier, le gouvernement de Sa Majesté au Canada invita tous les autres gouvernements de Sa Majesté à prendre part à une conférence économique impériale dans notre pays, à une date aussi rapprochée que possible. On a constaté toutefois qu'il conviendrait mieux à la plupart des gouvernements de tenir cette conférence économique à Londres, à la même époque que la Conférence impériale, au commencement de l'automne prochain. Il en fut donc ainsi décidé.

De concert avec les autres membres de la Communauté des nations britanniques, le Canada prend part à l'heure actuelle à la conférence relative à la limitation des armements navals, qui a été ouverte par Sa Majesté, le 21 janvier, à Londres. On entretient le ferme espoir que les débats commencés sous d'aussi heureux auspices auront pour effet de réduire sensiblement les rivalités internationales et de raffermir les sentiments de sécurité et de bienveillance entre les nations.

Le comité judiciaire du Conseil privé ayant décidé que les femmes sont éligibles au sénat canadien, j'ai été très heureux, agissant d'après l'avis de mes ministres, de profiter de la première occasion pour mander une femme au sénat. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les femmes ont obtenu le même droit que les hommes à la représentation dans les deux Chambres du Parlement.

Entre autres mesures, vous serez invités à étudier des amendements à la loi des Elections, à la loi des Faillites, à la loi des Compagnies et au code criminel.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses pour l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant de nouveau à étudier attentivement les importantes mesures qui vous seront proposées, je prie la divine Providence de continuer à guider vos délibérations et à les bénir.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), un comité spécial est nommé pour préparer avec toute la diligence possible la liste des membres

devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de l'ordre permanent 63, ledit comité devant être composé de messieurs: King (Kootenay-Est), Stewart (Edmonton-Ouest), Casgrain, Stewart (Leeds) et Hanson.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) remet un message de Son Excellence le Gouverneur général Willingdon, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

WILLINGDON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable J. H. King, ministre des pensions et de la santé nationale, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics et l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 février 1930.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections conformément à l'article 75 de la Loi des élections générales.

Aussi,—Son rapport sur les élections partielles tenues durant l'année 1929, conformément à l'article 73 de la Loi des élections fédérales.

Et aussi—Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR 1929

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des Communes,

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous faire le rapport suivant, des opérations de l'année 1929:—

Le supplément au catalogue de la bibliothèque—contenant la liste des achats de livres faits au cours de l'année, ainsi que la liste des dons reçus—est entre les mains des imprimeurs et sera, à une date rapprochée, mis devant les Chambres.

Les bibliothécaires ne sauraient passer sous silence le décès arrivé au cours de l'année du colonel A.-H. Todd, bibliothécaire-adjoint, qui avait pris sa retraite en janvier 1926. Ce dernier était le fils du Dr Alphus Todd, ancien bibliothécaire du Parlement, dont les ouvrages traitant de questions constitutionnelles ont toujours fait autorité. Travailleur industrieux et renseigné, le colonel Todd a été attaché à la bibliothèque du Parlement durant la longue période de 56 ans.

La dotation Carnegie pour la paix internationale,—comme dans ces années dernières,—a gratifié la bibliothèque de nombre d'ouvrages de grande valeur. Les publications de la Société des Nations et de la Cour internationale de Justice forment une importante source de renseignements. On y a ajouté récemment une série complète des publications du Bureau international du Travail.

La division parlementaire de la bibliothèque a pu ajouter, au cours de l'année, quantité de nouveaux volumes traitant de questions économiques et autres, reconnus comme livres de fonds des plus importants; la XIVe édition de l'Encyclopédie britannique, parmi ceux-là, est maintenant sur nos rayons; trois nouveaux tomes du Dictionnaire de Biographie américaine, des vingt volumes qui composeront l'ouvrage de cette collection, ont aussi été reçus.

Il a déjà été fait allusion, dans le rapport précédent, à la correspondance entretenue avec les gouvernements provinciaux et diverses Commissions des ports du pays; par suite, ces diverses institutions fournissent maintenant à la bibliothèque une documentation plus complète dont les bibliothécaires désirent consigner leurs remerciements obligés.

Le bibliothécaire parlementaire a eu l'avantage, durant la dernière saison d'été, de faire la visite de plusieurs bibliothèques du Royaume-Uni. Il a constaté que là, comme ailleurs dans toutes les grandes bibliothèques et comme dans notre bibliothèque du Parlement, la production intense d'ouvrages imprimés diminue constamment le nombre de rayons disponibles. Au British Museum, pour ne citer qu'un exemple, on a adopté la mesure radicale de transporter à une distance assez considérable toute la série accumulée des journaux reliés.

Après discussion avec les agents à Londres de la Bibliothèque du Parlement et avec la gracieuse permission du contrôleur du Bureau de la papeterie de Sa Majesté et du gardien des Archives (records), des arrangements ont été conclus qui assureront à notre bibliothèque le service continu des publications officielles qui présentent pour nous une valeur spéciale au point de vue du Royaume-Uni, des colonies ou de l'étranger. En particulier, le bibliothécaire parlementaire désire mentionner les courtoises attentions que lui ont témoignées MM. R. Farquharson Sharp, gardien des imprimés du British Museum, le Dr Hagberg Wright, de la London Library, le Directeur de la Biblothèque Nationale d'Ecosse et M. Harlow de la bibliothèque Rhodes d'Oxford.

Le bibliothécaire général a ajouté, au cours de l'année, plusieurs milliers de volumes aux rayons de sa division, lesquels se congestionnent à un point alarmant.

La division des Archives, invités à prendre part à une exposition retrospective des Colonies françaises de l'Amérique du Nord, avait emprunté à la bibliothèque des monnaies et médailles d'intérêt historique. M. Gustave Lanctôt, qui représentait son ministère à Paris à cette occasion, nous a, à son retour, remis ces emprunts avec le catalogue général illustré de cette exposition. Cette publication forme une contribution très importante à l'histoire de l'Amérique du Nord et du Canada d'avant 1760.

Le catalogue Gerald E. Hart des monnaies acquises de ce numismate en 1882,—dont l'impression a été autorisée par le Comité conjoint de la bibliothèque,—est à se copier et sera remis, à une date ultérieure, aux imprimeurs.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. DE L. TACHE,

MARTIN BURRELL,

Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,

Ottawa, le 20 février 1930.

La Chambre s'ajourne alors à 4.37 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 24 FEVRIER 1930

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport des commissaires de la Régie interne de la Chambre des Communes pour 1930, conformément à la règle 80.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, —Rapport du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères pour l'année finissant le 31 décembre 1929.

Et aussi,—Copie de la conférence sur les opérations sur la législation du Dominion et la législation de la marine marchande, tenue à Londres, Angleterre, en 1929.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 1929.

Aussi,—Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1929.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat concernant les créances pour avances de grain et pour aide, en conformité des prescriptions de l'article 2, chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la Couronne".

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 1er décembre 1929, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.C.R., 1927.

Aussi,—Copie d'arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929 conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 44, S.R.C. 104, la Loi de l'irrigation, et aussi la Loi concernant les forces hydrauliques du Canada, 210.

Aussi,—Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux prescriptions de l'article 22, chapitre 78, S.R.C.,—Loi des terres fédérales et des parcs forestiers.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux dispositions du chapitre 142, Loi des territoires du Nord-Ouest.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., Loi de la convention des oiseaux migrateurs.

Aussi,—Rapport montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, durant l'année terminée le 30 décembre 1929, avec les noms des acheteurs, en vertu des prescriptions de 40 Victoria, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés en vertu des prescriptions du chapitre 113, article 96, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport conformément à l'article 7 de la Loi des réclamations, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

Aussi,—Etat concernant les règlements de la Loi de réclamation, en vertu des prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

Aussi,—Etat relativement à l'eau dans la zone de chemins de fer, conformément aux prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 211, article 6.

Aussi,—Etat concernant les règlements de l'irrigation en vertu des prescriptions des S.R.C., chapitre 104, article 64.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1929, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Rapport annuel du ministère des Mines pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat concernant les rémissions de ventes de terres des sauvages durant le dernier exercice, sous les prescriptions du chapitre 98, article 91, des S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat *re* le déplacement de sauvages en vertu du chapitre 98, article 52, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat montrant le nombre d'émancipés sous la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie de liste de ventes de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 31 janvier 1929 au 1er décembre 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

Aussi,—Amendements aux règlements pour la disposition des droits d'huile et de gaz sur les réserves des sauvages, tels qu'approuvés par arrêté en Conseil en date du 12 mars 1929.

Aussi,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées pour la période se terminant le 7 mai 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des pensions et de la santé nationale du bureau des commissaires du Canada pour les pensions et le bureau fédéral d'appel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1929.

Aussi,—Copies d'arrêtés du Conseil passés en vertu de la Loi des remèdes brevetés ou *proprietary*, chapitre 151, S.R.C., 1927.

Il met aussi devant la Chambre,—Etat des dépenses et recettes pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat concernant la Loi de la santé aux Travaux publics.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi; dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Soixante et deuxième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1928-29.

Aussi,—Soixante et deuxième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1928-29—Marine.

Aussi,—Etat des baux pour quais, levées et brise-lames pour l'année 1929.

Aussi,—Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1929.

Aussi,—Etat sommaire de quaiage pour l'année 1929.

Aussi,—Copie de la Loi et des règlements de la Radiotélégraphie.

Aussi,—Arrêté en Conseil, C.P. 1975, en date du 17 octobre 1929, pour émettre des permis de pêche aux vaisseaux américains durant 1930.

Et aussi,—Rapport de la commission royale sur l'irradiation.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport du surintendant des assurances du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1928.—Compagnies de prêt et de fidéicommis.

Aussi,—Rapport du surintedant des assurances du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927.—Vol. 1, Compagnie d'assurance autres qu'assurance-vie.

Aussi,—Copie de liste des garanties détenues par les compagnies de prêt et de fidéicommis, jusqu'au 31 décembre 1929, avec les évaluations faites par le département des assurances.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.—Vols I et II.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général sur les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues, et rapport de l'Auditeur général concernant le rejet par le bureau de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général.

Aussi,—Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 271, Loi de l'Approbation, 1929.

Aussi,—Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 31 avril 1929.

Aussi,—Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1929, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

Aussi,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1929, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

Aussi,—Copies de rapports du bureau de vérifications en vertu des dispositions de l'article 7, S.R.C., 1927, chapitre 10, comme suit:—

Rapport daté le 3 juillet 1929, au sujet des honoraires de naturalisation, recueillis par certains commis des tribunaux et qui étaient plus élevés que les montants qu'ils sont autorisés à retenir comme rémunération d'après la loi;

Aussi,—Rapport du bureau général du service de naturalisation du département du Secrétaire d'Etat.

Rapport daté le 28 août 1929, relatif à des paiements aux lignes de l'Est des chemins de fer nationaux du Canada, du 1er juillet 1927 au 31 décembre 1928, en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes; 1927.

Rapport daté le 1er octobre 1929, sur les prêts du bureau d'établissement des soldats du Canada.

Rapport daté le 25 octobre 1929, sur les affaires financières jusqu'au 31 décembre 1928 de la commission du havre de Chicoutimi.

Rapport de l'année terminée le 31 mars 1929 et daté le 12 novembre 1929, sur les affaires financières des divisions de l'Ouest et de l'Est du bureau des commissaires des grains service de l'inspection.

Rapport de l'année terminée le 31 juillet 1929 et daté le 8 janvier 1930, sur les affaires financières du système d'élévateurs du gouvernement du Canada, administré par la commission des grains du Canada.

Rapport daté le 14 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de Vancouver le 30 juin 1929.

Rapport daté le 17 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de New-Westminster, le 30 juin 1929.

Rapport daté le 18 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de Saint-Jean, le 31 décembre 1928.

Rapport daté le 18 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de Halifax, le 31 mars 1929.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, au 31 décembre 1929, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 12, article 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 58.

Et aussi,—Liste des balances non-réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 59.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Maître général des Postes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1929.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère des Travaux publics sur les travaux qu'il contrôle pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant les rapports de revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1929.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Et aussi,—Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport du gardien des recettes et dépenses au sujets des paiements de réparations, tel que requis par l'article 44, chapitre 55, des Statuts de 1929.

Aussi,—Etat détaillé de tous les bonds et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 du chapitre 164 des S.R.C., 1927.

Aussi,—Ordonnances des territoires du Nord-Ouest passées par le conseil du Yukon dans l'année 1929.

Aussi, il dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Il met aussi sur la Table,—Rapport des archives publiques pour l'année 1929.

Aussi,—Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1929, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

Aussi,—Copie d'arrêté du Conseil daté le 7 août 1929, avec le tarif des taux et allouances aux officiers d'élections tel que requis par le chapitre 53, S.R.C., article 77.

Et aussi,—Rapport pour l'année 1928 sur les positions exclues de la juridiction de la Commission du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-septième rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1929.

Il met aussi devant la Chambre,—Rapport annuel du service d'inspection des poids et mesures du département du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Rapport annuel des services d'inspections de gaz et de l'électricité du département du Commerce terminé le 31 mars 1929.

Et aussi,—Copie des règlements concernant les opérations des élévateurs de campagne conformément au paragraphe 4, de l'article 147, chapitre 86, Loi concernant les grains; aussi, tableau de retrait des grains autorisé par le C.P. 1787, en date du 12 septembre 1929.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Ralston, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada. pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.—Service militaire et de l'air. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.—Service naval. (Anglais et français).

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er mars au 1er décembre 1929, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres promulgués à la milice du 1er janvier au 15 octobre 1929, sous les dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres à la milice promulgués entre le 9 janvier et le 6 décembre 1929, sous les prescriptions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie du rapport du département de la défense nationale sur l'aviation civile, et les opérations de l'air du gouvernement civil, pour l'année 1928. (Anglais et français).

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Motherwell, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1929.

Il dépose aussi sur la Table,—Règlement en vertu des dispositions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Etat relativement aux règlements passés sous l'autorité de la partie 2, de la Loi des entrepôts frigorifiques.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice terminé le 31 mars 1929, comprenant les rapports des minutes sous les Statuts suivants:—Loi des enquêtes sur des différends industriels, loi de coalition et du travail; loi des pensions de vieillesse, lois d'enquête sur les coalitions, loi de coordonnement des bureaux d'emploi, loi d'éducation technique, loi d'annuité du gouvernement.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du Trône, étant lu;

M. Gray propose, appuyé par M. Dupuis:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Brady.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 25 FEVRIER 1930

Prières.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 24 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Lillian Martha Cecile Martin, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Herbert Martin, de Stratford, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Lawson.*

De Fred Townsley, de Toronto, Ontario, instrumenteur, pour une loi de divorce d'avec Mae Gladys McIntyre Townsley, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Dorothy Keen, de Outremont, Québec, pour une loi de divorce d'avec Lawrence Julius Henry Rupert, de Montréal, Québec, détective privé, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Charles Ernest Holmes, de Montréal, Québec, gérant, pour une loi de divorce d'avec Hortense Marrié Holmes, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De George Collier Draper, de Montréal, Québec, courtier en assurance, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Draper, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Thorson.*

De Thomas Edmund Appleyard, du township de Esquesing, comté de Halton, Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec Margaret May Appleyard, du township de Esquesing, comté de Halton, Ontario, son épouse.—M. *Anderson* (Halton).

De Muriel Palmer, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Russell E. Palmer, de Toronto, Ontario, médecin, son époux.—M. *Casselman.*

De Lillian Caroline Maud Wood, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Wood, de New-Toronto, Ontario, peintre, son époux.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De Aubrey Robert Alce, de Montréal, Québec, gérant, pour une loi de divorce d'avec Aurore Célina Tessier dit Lavigne, de Verdun, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Wilfred Gordon Ure, de Woodstock, Ontario, ingénieur civil, pour une loi de divorce d'avec Grazia Mae Ure, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Allan.*

De Charles Gordon Stanley, de Toronto, Ontario, commis de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Agnes Stanley, de Londres, Angleterre, son épouse. —M. *Harris.*

De Isador Simpson, de Toronto, Ontario, artisan en pianos, pour une loi de divorce d'avec Minnie Simpson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Boys.*

De Helen Marie Ferguson, de Picton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Clifford Ferguson, son époux.—M. *Hubbs.*

De James Lean, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hazel May Lean, de Barrie, Ontario, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Ada Emily Harris, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Worthy Harris, de Toronto, Ontario, gérant de théâtre, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du rapport de la commission royale nommée par un arrêté du Conseil, C.P. 664, en date du 15 avril 1929, nommant E. W. Beatty, écr., président de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, sir George Garneau, président de Garneau, Limitée, et le Dr Walter C. Murray, LL.D., président de l'université de la Saskatchewan, une commission royale sous les dispositions de la Partie 1, de la Loi des enquêtes, pour faire une enquête sur les chiffres des salaires, pensions, etc., des fonctionnaires techniques et professionnels du service civil du Canada; et faire rapport au gouvernement de leurs observations relativement aux salaires en général dans le service civil, de la manière que la commission jugera convenable.

M. Church, appuyé par M. Wilson (Wentworth), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 2, Loi modifiant la Loi des Postes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Wilson (Wentworth), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 3, Loi modifiant la Loi de protection des eaux navigables, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Wilson (Wentworth), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 4, Loi modifiant le Code criminel, (Voitures à moteur), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Wilson (Wentworth), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 5, Loi modifiant le Code criminel, (Armes à feu, homicide et infractions), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Gray,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat prolongé, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Lapointe, pour M. Dunning, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Lapointe, pour M. Dunning, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre s'ajourne alors à 5.55 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 26 FEVRIER 1930

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 25 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Annie Emily Simpson, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Henry Nicholas Simpson, de Kingston, Ontario, nettoyeur et presseur, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Annie Pettit Nicholls, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Claude B. Nicholls, de Hamilton, Ontario, travailleur, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De John Tremblay, de Midland, Ontario, cordonnier, pour une loi de divorce d'avec Alice Gertrude Tremblay, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Thompson.*

De Mary Helen Burgess, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Herbert Winston Burgess, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De John Norman Rougvie, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Eleanor Mary Cameron Rougvie, d'Ottawa, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Maud Alice Whipps, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Horace Edwin Whipps, de Montréal, Québec, commis dans les assurances, son époux.—M. *Kay.*

De Esther Gertrude Wooder, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gordon Cecil Wooder, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Jacobs.*

De Maryl Gregg Fizzell, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Roy Fizzell, de Toronto, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Arthurs.*

De Ethel May Henderson, de Bridgeburg, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hubert McCosh Henderson, de Bridgeburg, Ontario, officier de douane, son époux.—M. *Pettit.*

De Charles Coblens, de Toronto, Ontario, agent, pour une loi de divorce d'avec Sarah Rachel Moyshewnoi Coblens, (maintenant connue comme Rose Coblens), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Heaps.*

De Walter Joseph David Penly, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Martha Louise Penly, de Winnipeg, Manitoba, son épouse.—M. *Lawson.*

De Bridget Gladys Vivian Tegart, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Edward Lorne Tegart, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Heaps.*

De Vivian F. Young, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Florence Young, dernière adresse connue Montréal, Québec, son épouse. —M. *Casselman.*

De Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman, de Fort-William, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Ina Rena Ackerman, de Fort-William, Ontario, son épouse.—M. *Thorson.*

De Margaret Piton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Piton, de Toronto, Ontario, gérant de théâtre, son époux.—M. *Lawson.*

De Enos Nittall Davis, de Montréal, Québec, portier de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Lillian May Davis, de Montréal, Québec, son épouse. —M. *Boys.*

De Ella Griffith, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Raymond Griffith, de Hamilton, Ontario, chimiste, son époux.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Elsie Roselan Maguire, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Maguire, de Toronto, Ontario, commis, son époux.—M. *Lennox.*

De Nettie Maude Dixon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert James Dixon, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Boys.*

De Lena Hogarth, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Hogarth, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Boys.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Lillian Martha Cecile Martin, de Toronto, Ontario, épouse de Frank Herbert Martin.

De Fred Townsley, de Toronto, Ontario, époux de Mae Gladys McIntyre Townsley.

De Dorothy Keen, d'Outremont, Québec, épouse de Lawrence Julius Henry Rupert.

De Charles Ernest Aime Holmes, de Montréal, Québec, époux de Hortense Marrié Holmes.

De George Collier Draper, de Montréal, Québec, époux de Dorothy Pincott Draper.

De Thomas Edmund Appleyard, du Township de Esquesing, comté de Halton, Ontario, époux de Margaret May McDonald Appleyard.

De Muriel Palmer, de Toronto, Ontario, épouse de Russell E. Palmer.

De Lillian Caroline Maud Wood, de Toronto, Ontario, épouse de John Wood.

De Aubrey Robert Alec, de Montréal, Québec, époux de Aurore Celina Tessier dit Lavigne.

De Wilfrid Gordon Ure, de Woodstock, Ontario, époux de Grazia Mae Ure.

De Charles Gordon Stanley, de Toronto, Ontario, époux de Agnes Stanley.

De Isador Simpson, de Toronto, Ontario, époux de Minnie Simpson.

De Helen Marie Ferguson, de Picton Ontario, épouse de Harry Clifford Ferguson.

De James Lean, de Toronto, Ontario, époux de Hazel Mae Lean.

De Ada Emily Harris, de Toronto, Ontario, épouse de James Worthy Harris.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1929—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres communications échangées entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, le ministère de la Marine et des Pêcheries, la Commission du service civil et toutes autres personnes relativement à la nomination d'un inspecteur des pêcheries à Bouctouche, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick, pour ce district connu comme celui du "sud de la rivière Chockpish à la frontière du comté de Westmoreland"; le tout avec une copie de toute plainte logée contre la nomination de Wilfrid D. Bourgeois, un vétéran de la guerre mondiale.

Aussi,—Réponses supplémentaires à un ordre de la Chambre du 22 mai 1929—Copie de tous les rapports, lettres, notes de classification, décisions, mémoires et autres documents que la Commission du service civil, le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers au sujet de la nomination d'un ingénieur de chauffage, classe 2, annoncée le 20 mars 1928, et relativement à la nomination en mai 1929, d'un ingénieur gardien pour les édifices publics de Brandford, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 juin 1929—Copie de tous les documents, correspondance, demandes, notes de classification que la Commission du service civil et le ministère du Revenu national ont en leur possession, avec une copie du rapport, des procédures et décisions qui ont trait à la nomination de M. Richardson, assistant-estimateur de draperie, lingerie, bonnetterie, à Winnipeg, Manitoba.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juin 1929—Etat montrant:—Quel a été, pour l'année fiscale 1927-28, le montant total des achats effectués par les départements suivants, non compris les achats effectués pour eux par le Comité gouvernemental de la surveillance des contrats: (*a*) Affaires indiennes; (*b*) Intérieur; (*c*) Justice; (*d*) Marine; (*e*) Pêcheries; (*f*) Défense nationale; (*g*) Mines; (*h*) Gendarmerie royale canadienne à cheval; (*i*) Postes; (*j*) Travaux publics; (*k*) Imprimerie royale et papeterie; (*l*) Chemins de fer et Canaux; (*m*) Pensions et santé nationale.

M. Guerin, appuyé par M. Perras, du consentement de la Chambre présente un Bill No 6, Loi modifiant le Code criminel (Embaumement), lequel est lu la première fois sur division et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bourassa, appuyé par M. Guerin, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 7, Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Garland (Carleton), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des compagnies.—M. *Rinfret.*
Bill No 10, Loi modifiant la Loi des marques sur les bois.—M. *Rinfret.*
Bill No 11, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême.—M. *Lapointe.*
Bill No 12, Loi concernant les grains.—M. *Malcolm.*

Les adresses à Son Excellence, le Gouverneur général, et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, viz:—

Par M. Robinson—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Le nombre total des saisies d'embarcations canadiennes faites par des agents américains de la prohibition du 1er janvier 1922 au 31 décembre 1929.
2. Le nombre total des saisies trouvées ensuite illégales.
3. Le nombre total des vies canadiennes perdues par suite de coups de feu tirés au hasard.
4. Le nombre total des embarcations canadiennes, petites ou grandes, détruites par le tir des agents américains de la prohibition.
5. Le nombre total des cas dans lesquels des protestations ont été envoyées au gouvernement américain.
6. Le nombre total des cas où le gouvernement américain a présenté ses excuses.
7. Le nombre total des cas qui ne sont pas encore réglés en spécifiant la date de chacun.
8. Les développements en cours dans les cas non encore réglés.
9. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont tués en 1929.
10. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont blessés en 1929.
11. Le nombre total des Canadiens qui ont été faits prisonniers par des agents américains de la prohibition en 1929.

Par M. Cahan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous règlements ou ordonnances établis par la Trésorerie du Royaume-Uni en vertu des dispositions du *Colonial Stock Act*, 1900, qui règle l'admission des valeurs de la Puissance du Canada sur la liste des titres que les curateurs du Royaume-Uni sont autorisés à acheter comme placements.

2. Une liste des valeurs de la Puissance du Canada au sujet desquelles on a satisfait à ces ordonnances ou règlements.

3. Copies de toutes déclarations ou ententes faites par le gouvernement de la Puissance du Canada pour autoriser le désaveu de la législation de ladite Puissance qui, d'après le gouvernement du Royaume-Uni, semblait être préjudiciable aux détenteurs de ces titres de la Puissance du Canada qui résident dans le Royaume-Uni.

Par M. Manion—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous documents, décrets ministériels, lettres ou autres papiers relatifs au creusage du fleuve Saint-Laurent entre l'extrémité est du lac Ontario et Prescott (ou Ogdensburg).

Par M. Woodsworth—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée (1) entre les gouvernements canadien et britannique ou leurs représentants relative de quelque manière à l'intervention du Procureur général de la Grande-Bretagne dans la cause de Nadan *vs* le Roi, devant le Comité judiciaire du Conseil privé; et

(2) Toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance ou ses représentants et le Lieutenant gouverneur ou le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou ses représentants au sujet de l'Acte de la Nouvelle-Ecosse, ou d'une Loi pour abolir la Chambre Haute de cette province.

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Copie du rapport sur lequel a été basé le décret ministériel 418, du 17 mars 1926, qui a permis à d'autres Doukhobors d'entrer au Canada.

M. Ross (Moose Jaw), appuyé par M. McPhea, propose que,—Attendu qu'après une enquête complète faite par cette Chambre, il a été décidé d'améliorer l'étalon d'exportation du blé canadien et de recommander au Bureau des Commissaires des grains de mettre en vigueur une inspection sévère à Port Arthur et Fort William; de maintenir une surveillance sévère aux élévateurs de transfert et aux ports de mer du Canada afin de protéger le certificat final du blé canadien;

Attendu que de grandes quantités de blé canadien sont expédiées annuellement aux ports de mer des Etats-Unis, à travers territoire américain, et de ces ports de mer à tous les marchés du monde; et

Attendu qu'aux Etats-Unis le Bureau ne peut surveiller le transport ou la manutention du grain canadien dans tous ses mouvements jusqu'au port de mer;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'il est souhaitable que l'exportateur de blé canadien expédié par une autre voie que par les ports canadiens, dépose au Bureau des commissaires des grains 10 sous par boisseau, soit en argent comptant, soit en signant un billet, lequel montant sera déduit lorsque le blé ainsi exporté aura été inspecté, lors du chargement dans un port américain, et trouvé conforme à l'étalon d'exportation canadien et de la classe indiquée sur le certificat final.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. McGibbon, appuyé par M. Charters, propose que,—Résolu que tout soldat de retour qui a servi sur un théâtre quelconque de la guerre qui demande une pension ou une augmentation de pension et présente des preuves ou des opinions de tout médecin ou chirurgien sérieux du Canada établissant que son incapacité est, directement ou indirectement, attribuable au service militaire, n'aura pas à supporter le poids de la preuve qui incombera au Bureau de la Commission des pensions, et qu'à moins que les preuves ne soient contredites une pension devra être accordée audit candidat en conformité avec les annexes actuellement mises en vigueur par le Bureau de la Commission des pensions.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., du consentement de la Chambre, M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'entente conclue le 14 décembre 1929, entre le Dominion du Canada et la province du Manitoba concernant le transfert des ressources naturelles à cette province.

Et aussi,—Copie de l'entente conclue le 14 décembre 1929 entre le Dominion du Canada et la province de l'Alberta concernant le transfert des ressources naturelles à cette province.

M. l'Orateur ajourne alors la Chambre sans poser la question, conformément à la règle 6, jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 27 FEVRIER 1930

PRIÈRES.

Dix-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 26 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Percy Victor Hobbes, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Grace Throughton Hobbes, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

De May McFarlane, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hugh Lamont McFarlane, de Toronto, Ontario, chauffeur, son époux.—M. *Geary.*

De Erie Godwin Havens, de Leamington, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lulu Havens, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse. —M. *Rutherford.*

De Thomas William Treadway, de Toronto, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Eugénie Elizabeth Marie Helena Treadway, de Los-Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Lawson.*

De Marjorie Gladys Picken, de Sutton-Ouest, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Daniel George Picken, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux. —M. *Garland* (Carleton).

De Hubert Allen Frise, de Simcoe, Ontario, professeur aux hautes écoles, pour une loi de divorce d'avec June Odel Frise, de Winnipeg, Manitoba, son épouse.—M. *Lawson.*

De Norville Alberta Gourley, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Earl James Gourley, de Kingston, Ontario. chauffeur de taxis, son époux. —M. *Lawson.*

De Margaret Wallace, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edwin Wallace, de Toronto, Ontario, commis, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Alice R. Leadbeatter, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Leadbeatter, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, plombier, son époux.—M. *Lawson.*

De Edith Lerene Collins, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Robert Nixon Collins, de Toronto, Ontario, employé civil, son époux.—M. *Lawson.*

De Cornelieus Taylor Spencer, de Walkerville, Ontario, gérant, pour une loi de divorce d'avec Mabel Helen Spencer, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Mary Pauline Pearson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harold William George Pearson, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Heaps.*

De Elsie Scott-Peer, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Donald Edmund Scott-Peer, de Rouyn, Québec, ingénieur en mines, son époux. —M. *Garland* (Carleton).

De Sam Finkelstein, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Dora Finkelstein, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Heaps.*

De Burton Orland Boomhower, de Peterborough, Ontario, conducteur, pour une loi de divorce d'avec Jeannette Lillian Boomhower, de Peterborough, Ontario, son épouse.—M. *Peck.*

De Pearl Robena Close, de Sault Ste-Marie, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Herbert George Close, de Sault Ste-Marie, Ontario, son épouse.—M. *Ladner.*

De William Woods, du township de York, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lilly Woods, du township de Scarboro comté de York, Ontario, son épouse.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Harry Edward Elvidge, de Belleville, Ontario, agent d'assurance, pour une loi de divorce d'avec Annie Laurie Elvidge, de Port-Hope, Ontario, son épouse.—M. *Tummon.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Sharpe, Tanner, et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lewis, Logan, McDougald, McLennan, Poirier, Taylor, Turriff et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Donnelly, Farrell, Green, Hatfield, Horsey, Legris, Lewis, McDonald, McLean, McLennan, Pope, Raymond, Robertson, Sharpe, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Annie Emily Simpson, d'Ottawa, Ontario, épouse de Henry Nicholas Simpson.

De Annie Pettit Nicholls, de Hamilton, Ontario, épouse de Claude B. Nicholls.

De John Tremblay, de Midland, Ontario, époux de Alice Gertrude Tremblay.

De Mary Helen Burgess, de Toronto, Ontario, épouse de Frederick Herbert Winston Burgess.

De Maud Alice Whipps, de Montréal, Québec, épouse de Horace Edwin Whipps.

De Esther Gertrude Wooder, de Toronto, Ontario, épouse de Gordon Cecil Wooder.

De Meryl Gregg Fizzell, de Toronto, Ontario, épouse de Roy Fizzell.

De Charles Coblens, de Toronto, Ontario, époux de Sarah Rachel Moyshewnoi Coblens.

De Walter Joseph David Penly, de Toronto, Ontario, époux de Martha Louise Penly.

De Bridget Gladys Vivian Tegart, de Toronto, Ontario, épouse de John Edward Lorne Tegart.

De Vivian F. Young, de Toronto, Ontario, époux de Florence Young.

De Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman, de Fort-William, Ontario, époux de Ina Rena Ackerman.

De Margaret Piton, de Toronto, Ontario, épouse de Frederick Piton.

De Enos Nuttall Davis, de Montréal, Québec, époux de Lillian May Davis.

De Ella Daisy Griffith, de Hamilton, Ontario, épouse de Frederick Raymond Griffith.

De Elsie Roselan Maguire, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Maguire.

De Nettie Maud Dixon, de Toronto, Ontario, épouse de Robert James Dixon.

De Lena Hogarth, de Toronto, Ontario, épouse de William Henry Hogarth.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Affaires des sauvages, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Il dépose aussi sur la Table,—Règlement passé sous les dispositions de la Loi d'établissement des soldats, 1919, comme suit:—

Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1203, en date du 19 juillet 1929—Rémunération à être payée au juge *ad-hoc* de la Cour de l'échiquier du Canada présidant les appels se rapportant à la ré-évaluation des terres vendues par le bureau d'établissement des soldats.

Et aussi,—Etat montrant les permis d'entrée ou de domicile en Canada émis par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, sous l'autorité du paragraphe 2, de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur-suppléant, comme suit:—

WELLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 février 1930.

Sur motion de M. Dunning, lesdits messages et crédits sont référés au comité des Subsides.

Les bills suivants sont séparément lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de la députation.—M. *Cannon.*

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des brevets.—M. *Rinfret.*

Les ordres de la Chambre suivants sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Clark—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelles ont été jusqu'à ce jour les dépenses totales faites pour les havres suivants: (*a*) Fort Churchill; (*b*) Port Nelson.

2. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

3. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total du matériel roulant du chemin de fer de la baie d'Hudson.

4. Quelles ont été, jusqu'à ce jour, les dépenses totales faites (*a*) pour les reconnaissances aériennes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson; (*b*) de toutes les autres enquêtes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien de Chinois et de Japonais de chaque sexe on a admis au Canada, chaque année, depuis le 31 mars 1924.

2. Quelle était la province de destination de ces immigrants à leur entrée, et combien pour chaque province.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. McGibbon, que,—De l'avis de la Chambre, tout soldat de retour qui a servi sur un théâtre quelconque de la guerre qui demande une pension ou une augmentation de pension et présente des preuves ou des opinions de tout médecin ou chirurgien sérieux du Canada établissant que son incapacité est, directement ou indirectement, attribuable au service militaire, n'aura pas à supporter le poids de la réfutation

qui incombera au Bureau de la Commission des pensions, et qu'à moins que les preuves ne soient contredites une pension devra être accordée audit candidat en conformité des annexes actuellement mises en vigueur par le Bureau de la Commission des pensions.

Et le débat continuant;

M. Ernst, appuyé par M. Ross (Kingston) propose en amendement:—Que tous les mots après le mot "Chambre" dans la première ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"dans toutes les demandes pour pension où l'incapacité ou la mort aura été prouvée, telle incapacité ou mort sera censée être le résultat du service militaire et lui être attribuable, à moins que ou jusqu'à ce que le contraire soit prouvé."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 28 FEVRIER 1930

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 27 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Otto Vernon Riepert, de Westmount, Québec, entrepreneur, pour une loi de divorce d'avec Marion Pierce Graydon Riepert, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Elsie Emily Disney, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Percival Disney, de Toronto, Ontario, ingénieur en ponts, son époux.—M. *Ryckman.*

De Emily Anderson, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Eric Cyril Anderson, de Montréal, Québec, commis, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Robert Webb, de Sarnia, Ontario, travailleur, pour une loi de divorce d'avec Jennie Rae Irinside Webb, de Sarnia, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Carrie Jane Vardon, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ernest Dumeresq Coffin, de Foloyet, Ontario, employé de chemin de fer, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Mary Cameron McMillan, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Lowery McMillan, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Sarah Delia Baker, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ernest Woodman Tribe, de Montréal, Québec, surintendant, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Kathleen Mary Davies, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Percy Travor Davies, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Thorson.*

De Raymond Garbutt Little, de Toronto, Ontario, éclusier, pour une loi de divorce d'avec Pearl Laura Little, de Colborne, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Maxine Kinney, quelquefois appelé Maxine Friedlander, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edwin B. Kinney, quelquefois appelé Edwin Julius Friedlander, de Toronto, Ontario, voyageur de commerce, son époux. —M. *Lawson.*

De Claire Yale Lacourse, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Joseph Hormidas Lacourse, de Montréal, Québec, chauffeur, son époux.—M. *McPhee.*

De Harry Jackson Carr, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charlotte Lorraine Wearing Carr, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Ada Margaret Ruddick, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec James Ruddick, de Québec, Québec, ingénieur consultant, son époux.—M. *McPhee.*

De Christina McVicars, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Adam McVicars, de Toronto, Ontario, travailleur, son époux.—M. *Lawson.*

De Edith Elizabeth Gibson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Edward Gibson, de Painesville, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, musicien, son époux.—M. *Lawson.*

De Florence Ada Bark Simpson, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ernest Lionel Simpson, de Montréal, Québec, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

De Herman Michael Coleman, de Bothwell, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Catherine Marie Coleman, de Windsor, Ontario, son épouse.—M. *Taylor.*

De Quartus Bliss Henderson, de Toronto, Ontario, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Bayard Henderson, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Lawson.*

De Gladys Evelyn Sandford, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick James Sandford, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Percy Victor Hobbes, de Toronto, Ontario, époux de Grace Troughton Hobbes.

De Erie Godwin Havens, de Leamington, Ontario, époux de Lulu Havens.

De Thomas William Treadway, de Toronto, Ontario, époux de Eugénie Elizabeth Marie Helena Treadway.

De Marjorie Gladys Picken, de Sutton West, comté de York, Ontario, épouse de Daniel Georges Picken.

De Norville Alberta Gourley, de Toronto, Ontario, épouse de Earl James Gourley.

De Alice R. Leadbeatter, de Toronto, Ontario, épouse de Harry Leadbeatter.

De Edith Lerene Collins, de Toronto, Ontario, épouse de George Robert Nixon Collins.

De Cornelius Taylor Spencer, de Walkerville, Ontario, époux de Mabel Helen Spencer.

De Elsie May Scott-Peer, de Montréal, Québec, épouse de Donald Edmund Scott-Peer.

De William Woods, du Township de York, comté de York, Ontario, époux de Lilly Woods.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à ratifier la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province d'Alberta, datée le 14 décembre 1929, relativement à la remise à l'Alberta de ses ressources naturelles.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à ratifier la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province du Manitoba, datée le 14 décembre 1929, relativement à la remise au Manitoba de ses ressources naturelles.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. King (Kootenay-Est) propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter une loi concernant les allocations aux vétérans de la guerre, afin de donner de l'assistance à certains vétérans qui ne reçoivent pas de pension, ou qui, s'ils reçoivent une pension, ne reçoivent qu'une pension partielle, ou qui ne peuvent trouver de l'emploi, et pour pourvoir à l'administration, aux montants, aux conditions et termes de ces allocations, et au paiement de telles sommes qui pourront être requises pour appliquer les dispositions de ce projet de loi.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Du consentement unanime, en vertu de la règle 28, la Chambre se forme en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

L'ordre pour la deuxième lecture des bills publics inscrits sur le feuilleton étant, ledit ordre reste en suspens.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics.

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

	Annapolis—Réparations de quai.	6,000 00
	Baker's Point—Réparations de quai.	1,300 00
	Barrington Cove (Sydney Mines)—Réparations de quai. . . .	3,000 00
	Barrington Passage—Piles pare-glace.	25,000 00
	Belliveau's Cove—Réparations de quai.	3,000 00
	Black Point—Améliorations.	1,800 00
	Broad Cove Marsh—Rallonge du brise-lames.	9,500 00
	Brooklyn,—Rallonge du brise-lames.	95,000 00
	Cap Ste-Marie—Brise-lames.	4,000 00
	Centreville (Shelburne-Yarmouth Co.)—Réparations de quais et reconstruction.	3,000 00
	Charlos Cove, prolongement de brise-lames.	8,500 00
	Chegoggin—Prolongement et réparation de brise-lames. . . .	4,000 00
	Cheticamp—Reconstruction de quai.	4,600 00
	Cow Bay (Port Morien)—Réparations au brise-lames. . . .	4,000 00
	Digby—Améliorations au port.	250,000 00
	Dingwall—Dragage.	25,000 00
	East Port L'Hébert—Réparations de quai.	1,200 00
	Ecun-Secum—Prolongement de quai.	2,700 00
	Fourchu—Améliorations du port—La *British Metals Corp.* (Canada) fournit le tiers du prix.	16,000 00
	Glace Bay—Reconstruction de quai.	14,500 00
	Grand Etang—Réparations aux jetées.	3,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations. .	100,000 00
	Inverness—Réparations aux ouvrages du port.	3,200 00
	Joggins—Réparations du brise-lames, quai.	4,000 00
129	Kempt Head—Prolongement du quai.	2,900 00
	Ledge Harbour—Prolongement du brise-lames.	5,000 00
	Petite Anse—Réparations au brise-lames.	20,000 00
	Lockeport—Prolongement du brise-lames.	16,500 00

Lunenburg—Dragage..	50,000 00
Meteghan—Prolongement du brise-lames..	7,600 00
Newellton—Prolongement de quai..	3,000 00
Petit de Grat—Quai et dragage..	16,000 00
Pictou—Réparations aux quais du chemin de fer..	5,000 00
Port Greville—Brise-lames..	2,000 00
Port Maitland—Prolongement de brise-lames—Derniers paiements..	3,500 00
Pugwash—Réparations au quai du chemin de fer dép.. ..	3,500 00
Port Williams—Prolongement de quai et de chenal..	14,000 00
Sandford—Prolongement de brise-lames..	10,000 00
Sheet Harbour—Dragage..	35,000 00
Sydney—Améliorations au port..	8,000 00
The Ponds (Pleasant Bay)—Améliorations du port..	10,000 00
Trout Cove (Centreville)—Améliorations du port..	5,000 00
Upper Port Latour—Réparations de quai et construction de digue..	2,000 00
Upper Prospect—Prolongement de quai..	1,700 00
Webb's Cove—Protection du port..	2,200 00
Wedgeport—Prolongement du brise-lames..	3,500 00
West Advocate—Prolongement du brise-lames..	13,000 00
Windsor—Réparations de quai..	2,000 00
Yarmouth Harbour—Dragage..	60,000 00

Ile du Prince Edouard

	Belfast—Réparation de quai..	4,100 00
	Georgetown (quai de la reine)—Réparations..	2,400 00
	Georgetown (quai du chemin de fer)—Réparations et renfort	14,000 00
	Grand River (sud)—Réparations de quai..	1,600 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	20,000 00
	Miminigash, port—Réparations au brise-lames..	2,500 00
	Pointe Prim—Quai..	12,900 00
	Port Hill—Réparations de quai..	2,000 00
130	Port Selkirk—Réparations de quai..	1,900 00
	Red Point—Réparations de quai..	2,700 00
	Souris, port—Réparations au brise-lames..	11,500 00
	Souris—Réparations et élargissement des abords du quai du chemin de fer..	15,000 00
	Pont Stanley—Réparations de quai..	1,400 00
	Baie Ste-Marie—Réparations de quai..	4,000 00
	Tignish Harbour—Réparations au brise-lames..	7,100 00
	West River Bridge, quai—Hangar à marchandises..	2,200 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.30 heures, p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 3 MARS 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 28 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Ronald Paterson, de Toronto, Ontario, chauffeur de taxis, pour une loi de divorce d'avec Jean Paterson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Boys.*

De Gertrude Ann Elizabeth Griffiths, de Londres, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec Albert Edward Griffiths, de Toronto, Ontario, comptable, son époux.—M. *McPhee.*

De Frederick John Wolfe, de Toronto, Ontario, gérant de ventes, pour une loi de divorce d'avec Nina Wynifred Wolfe, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

De Nora Kathleen Eayrs, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hugh Smithurst Eayrs, de Toronto, Ontario, gérant, son époux.—M. *McPhee.*

De Charlotte Gertrude Brown, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Erwin Brown, de Taber, Alberta, médecin, son époux.—M. *Smoke.*

De Broadus Baxter Farmer, de Toronto, Ontario, musicien, pour une loi de divorce d'avec Eva Isobel Farmer, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *McPhee.*

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Harry Jackson Carr, de Toronto, Ontario, époux de Charlotte Lorraine Wearing Carr.

De Edith Elizabeth Gibson, de Toronto, Ontario, épouse de Charles Edward Gibson.

De Raymond Garbutt Little, de Toronto, Ontario, époux de Pearl Laura Little.

De Gladys Evelyn Sandford, de Toronto, Ontario, épouse de Frederick James Sandford.

De Florence Ada Bark Simpson, de Montréal, Québec, épouse de Ernest Lionel Simpson.

De Carrie Jane Vardon Coffin, de Montréal, Québec, épjouse de Ernest Dumaresq Coffin.

De Robert Webb, de Sarnia, Ontario, époux de Jennie Rae Ironside Webb.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourrues jusqu'au 31 août 1929 et au 31 décembre 1929; aussi durant l'année solaire 1929, relativement aux lois (chapitre 30 de 14-15 George V; chapitre 45, de 17 George V; chapitre 31 de 19-20 George V; chapitre 12 et 26 inclusivement de 17 George V; chapitre 23 de 19-20 George V; et chapitres 18 à 22 inclusivement, chapitres 24 à 30 inclusivement et chapitres 32 à 36 inclusivement, de 19-20 George V;) concernant la construction des lignes des chemins de fer nationaux du Canada.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Macdonald (Kings)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien de maîtres de poste le ministre des Postes a démis durant l'année civile 1929.
2. Quels sont les noms et adresses des maîtres de poste ainsi renvoyés.
3. Quel a été le motif du renvoi dans chaque cas.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Ross (Kingston)—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les soumissions, annonces, des avis d'acceptation ou de rejet des soumissions, et des mémoires relatifs à ces soumissions pour fournir la houille au Collège militaire royal durant l'année 1929-30, échangés entre le gouvernement ou tout fonctionnaire de tout département, ou un représentant du gouvernement ou toute ou toutes personnes, ou au nom de cette ou de ces personnes qui ont soumissionné pour cet approvisionnement de houille.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autre correspondance relatifs à la position de maître de poste à Restoule, Ontario.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autre correspondance relatifs à la position de maître de poste à Pakesley, Ontario.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant tous les immeubles loués par le gouvernement à Ottawa et à quel prix; indiquant encore (*a*) le nom de l'édifice; (*b*) le montant du loyer payé; (*c*) les sommes payées pour entretien, y compris le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et les autres dépenses, pour l'année 1929; (*d*) les taxes payées ou payables par l'Etat en 1929; (*e*) l'étendue en pieds carrés des édifices occupés.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre des fonctionnaires de chaque département de l'administration publique, service intérieur, avec les salaires, pour les années 1926 et 1929.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et la Commission du service civil et le ministère de l'Intérieur, et aussi de toute la correspondance échangée entre les divers départements fédéraux relativement à la nomination d'un officier à la sous-agence des terres de Debolt, dans la province d'Alberta.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, autres documents et ouvertures échangés entre le gouvernement canadien ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis ou tout ministre américain, ou avec l'honorable Vincent Massey, ambassadeur du Canada à Washington, relativement à l'établissement projeté, le long de la frontière internationale, d'une grosse troupe d'hommes pour appliquer les lois américaines. Copie aussi de toute la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et des citoyens canadiens qui prétendent avoir reçu des coups de feu ou avoir été blessés illégalement par des agents américains, sur la frontière, durant l'année passée, ou avec ceux qui ont protesté contre ces tactiques.

M. Church, appuyé par M. Gott, propose que,—La Chambre est d'avis qu'il faut prendre immédiatement et sans retard inutile les moyens de conclure un traité avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'exploitation et la génération immédiates de l'énergie électrique du fleuve St-Laurent, ainsi que pour le creusage du fleuve dans l'intérêt de la navigation; et qu'une plus grande voie fluviale du St-Laurent est de nécessité économique urgente pour la prospérité du Canada;

Et la Chambre est aussi d'avis que le gouvernement lui-même devrait se charger de la construction et de l'administration de ce canal comme d'une entreprise publique, et que l'énergie créée du même coup devrait être produite et exploitée au prix coûtant par le gouvernement, pour le peuple, comme propriété publique, et non être vendue à des particuliers en vue de profits ou exportée pour emploi en dehors du Canada.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

M. Coote, appuyé par M. Gardiner, propose que,—Attendu qu'en général on utilise plus maintenant les camions automobiles que les chariots pour le transport des grains et autres produits aux marchés rapprochés;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre que les droits douaniers sur les camions automobiles devraient être diminués jusqu'au même niveau que les droits imposés sur les autres machines aratoires.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

M. Bennett propose, appuyé par M. Charters,—Que ledit débat soit maintenant ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Benoit,
Bertrand,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blanchard,
Bouchard,
Bourgeois,
Bowen,
Bradette,
Brady,
Cahill,
Cannon,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Casselman,
Charters,
Chevrier,
Cowan,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Dickie,
Dionne,
Dubuc,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Elliott,
Esling,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fraser,
Gervais,
Girouard,
Gott,
Goulet,
Grimmer,
Hall,
Hanson,
Heenan,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
Lacroix,
Lapierre,
Lapointe,
Lennox,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
McGregor,
McMillan,
McQuarrie,
Malcolm,
Morrissy,
Murphy,
Perras,
Price,
Quinn,
Rowe,
St-Père,
Sanderson,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Stormont),
Spankie,
Spence,
Stirling,
Telford,
Thompson,
Totzke,
Tummon,
Veniot,
White (Mont-Royal),
Young (Weyburn)—86.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Beaubien,
Bird,
Blatchford,
Bock,
Bourassa,
Brown,
Campbell,
Carmichael,
Coote,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Glen,
Heaps,
Howden,
Irvine,
Jelliff,
Jenkins,
Kellner,
Kennedy,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLean (Prince),
Macphail,
McDiarmid,
McKenzie,
Millar,
Milne,
Neill,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Thorson,
Ward,
Woodsworth—39.

M. Spencer, appuyé par M. Coote, propose que,—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité d'accorder aux provinces des subsides qui couvriraient le tiers du coût de fondation et le coût d'administration d'Unités sanitaires permanentes.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Lapointe propose,—Que la Chambre procède maintenant aux mesures du Gouvernement; agréé.

Les mesures du Gouvernement étant appelées;

M. King (Kootenay-Est), propose,—Que toutes les matières relatives aux pensions et aux problèmes des soldats rapatriés, soit référées à un comité spécial, composé de MM. Adshead, Arthurs, Black (Yukon), Clark, Fiset, Gershaw, Hepburn, Ilsley, McGibbon, McIntosh, McLaren, McPherson, Manion, McLean (Melfort), Power, Ross (Kingston), Sanderson, Speakman et Thorson, avec pouvoir de faire quérir personnes, papiers et archives, d'examiner des témoins sous serment, et que la règle 65 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 4 MARS 1930

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 3 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Grant Johnston, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Jean Pollock Johnston, de Ste-Agathe des Monts, Québec, son épouse.—M. *Baldwin.*

De Hartley Franklin Upper, des Chutes Niagara, Ontario, avocat, pour une loi de divorce d'avec Margaret Hazel (Murray) Upper, des Chutes Niagara, Ontario, son épouse.—M. *Rennie.*

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'entente conclue le 20 février 1930, entre la Puissance du Canada et la province de la Colombie-Britannique relativement au transfert de la zone du chemin de fer et de la région de la rivière La-Paix à la province de la Colombie-Britannique.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), pour M. King (Kootenay-Est), du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes attachées, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, comme suit:—

No 1

Privilèges et élections

Messieurs

Beaubien,
Bell *(St-Antoine)*,
Bennett,
Bird,
Blatchford,
Cannon,
Casgrain,
Clark,
Cotnam,
Duff,
Elliott,
Gott,
Gray,
Guthrie,
Hanson,
Jacobs,
Johnston *(Long Lake)*,
Kellner,
Kennedy,
King *(Kootenay-Est)*,
Lapointe,
McPhee,
McQuarrie,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Marcil,
Mercier *(St-Henri)*,
Ralston,
Rhéaume,
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bell *(St-Antoine)*,
Bettez,
Bissett,
Blatchford,
Bothwell,
Bowman,
Cahill,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Chevrier,
Crerar,
Dubuc,
Edwards *(Waterloo-Sud)*,
Esling,
Evans,
Fansher *(Lambton-Est)*,
Fiset (Sir Eugène),
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Gershaw,
Guerin,
Heaps,
Howden,
Jones,
Kennedy,
Lacroix,
Laflamme,
Lapierre,
McIntosh,
McLean *(Melfort)*,
MacNutt,
McQuarrie,
Macdonald *(Kings)*,
MacLaren,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Milne,
Morin,
Parent,
Pouliot,
Price,
Rennie,
Ross *(Kingston-Ville)*,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Simpson,
Smith *(Cumberland)*,
Speakman,
Stewart *(Leeds)*,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
White *(London)*,
Young *(Saskatoon)*.—60

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Adshead,
Anderson *(Halton)*,
Baldwin,
Barber,
Blanchard,
Bock,
Boucher,
Bowen,
Boys,
Brown,
Cahan,
Cannon,
Chaplin,
Church,
Denis,
Descoteaux,
Deslauriers,
Duff,
Dumaine,
Embury,
Fansher *(Lambton-Est)*,
Glen,
Hall,
Irvine,
Kay,
Langlois,
Letellier,
Luchkovich,
McGregor,
McMillan,
McPherson,
Macdonald *(Glengarry)*,
Maloney,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Murphy,
Parent,
Pettit,
Robitaille,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair *(Wellington-Nord)*,
Smith *(Stormont)*,
Spence,
Stinson,
Telford,
Thompson,
Tummon,
Verville,
Wilson *(Wentworth)*,
Young *(Saskatoon)*.—50

(Quorum 15)

No 4

Règlement

Messieurs

Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Blanchard,
Blatchford,
Brady,
Désaulniers,
Deslauriers,
Evans,
Gershaw,
Gervais,
Grimmer,
Ladner,
Lavigueur,
Lawson,
McGregor,
McKenzie,
Mercier *(St-Henri)*,
Morin,
Murphy,
Speakman,
Young *(Weyburn)*.—20

(Quorum 8)

No 5

Impressions

Messieurs

Baldwin,
Bettez,
Bock,
Boulanger,
Bradette,
Charters,
Edwards *(Waterloo-Sud)*,
Embury,
Esling,
Evans,
Foster,
Fraser,
Girouard,
Gott,
Gray,
Guerin,
Hocken,
Howden,
Hubbs,
Lacombe,
Lacroix,
Lang,
Lapierre,
Lucas,
Luchkovich,
McKenzie,
MacLean *(Prince)*,
Macdonald *(Glengarry)*,
Marcil,
Maloney,
Matthews,
Maybee,
Morrissy,
Peck,
Perras,
Prévost,
Price,
Quinn,
Rennie,
Rinfret,
Roberge,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Spankie,
Speakman,
Spencer.
Spotton,
Steedsman,
Sylvestre,
Taylor,
Verville,
White *(Mont Royal)*,
Wilson *(Vaudreuil-Soulanges)*.—54.

No 6

Comptes publics

Messieurs

Adshead,
Beaubien,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bettez,
Black *(Yukon)*,
Bothwell,
Boys,
Campbell,
Cahan,
Cannon,
Casselman,
Coote,
Cowan,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Ferland,
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Girouard,
Hanson,
Ilsley,
Jacobs,
Laflamme,
Lapierre,
Lennox,
Lovie,
McDiarmid,
McGibbon,
Malcolm,
Maloney,
Manion,
Odette,
Parent,
Peck,
Perras,
Pouliot,
Power,
Ross *(Kingston cité)*,
Rutherford,
Ryckman,
Smith *(Stormont)*,
Smith *(Cumberland)*,
Smoke,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin.—50.

(Quorum 15)

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Allan,
Bennett,
Benoit,
Bird,
Black *(Halifax)*,
Bothwell,
Brown,
Casgrain,
Cayley,
Chaplin,
Donnelly,
Dunning,
Ernst,
Fafard,
Geary,
Guerin,
Hanson,
Harris,
Hay,
Hepburn,
Irvine,
Jacobs,
Kaiser,
Ladner,
Lang,
McIntosh,
McLean *(Melford)*,
McPhee,
McRae,
Manion,
Matthews,
Mercier *(St-Henri)*,
Odette,
Perley (sir George),
Pettit,
Raymond,
Robinson,
Robitaille,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Rutherford,
Ryckman,
Sanderson,
Smoke,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Vallance,
Ward,
Woodsworth,
Young *(Saskatoon)*.—50.

(Quorum 15)

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Allan,
Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Bancroft,
Barber,
Benoit,
Bock,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bowen,
Campbell,
Carmichael,
Cayley,
Charters,
Coote,
Descoteaux,
Désaulniers,
Donnelly,
Dubuc,
Dupuis,
Fansher *(Last Mountain)*,
Gardiner,
Garland *(Bow River)*,
Garland *(Carleton)*,
Glen,
Gott,
Goulet,
Hodgins,
Howden,
Jones,
Kay,
Lucas,
McGibbon,
McGregor,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McRae,
Malcolm,
Maybee,
Millar,
Motherwell,
Plunkett,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Rowe,
Séguin,
Senn,
Sinclair *(Queens)*,
Sinclair *(Wellington-Nord)*,
Spence,
Spotton,
Steedsman,
Stevens,
Stirling,
Taylor,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Young *(Saskatoon)*.—60

(Quorum 20)

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Beaubien,
Bancroft,
Bissett,
Blanchard,
Bourgeois,
Brady,
Cantley,
Cardin,
Delisle,
Dickie,
Dionne,
Duff,
Dussault,
Ernst,
Fansher *(Last Mountain)*,
Garland *(Bow-River)*,
Grimmer,
Jenkins,
King *(Kootenay-Est)*,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Macdonald *(Kings)*,
Macdonald *(Richmond-Cap-Breton-Ouest)*,
MacLaren,
MacLean *(Prince)*,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Morrissey,
Neill,
Pouliot,
Quinn,
Short,
Sinclair *(Queens)*,
Smith *(Stormont)*,
Ward.—35.

(Quorum 10)

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Baldwin,
Beaubien,
Bell *(St-John-Albert)*,
Bissett,
Black *(Yukon)*,
Blatchford,
Boucher,
Bowman,
Bradette,
Brady,
Cahill,
Cowan,
Dickie,
Duff,
Esling,
Gershaw,
Heaps,
Howden,
Ilsley,
Jelliff,
Johnstone *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
Lapierre,
Letellier,
McDiarmid,
McLean *(Melford)*,
Macdonald *(Richmond-Cap-Breton-Ouest)*,
Macdougall,
Macphail (Mlle),
Millar,
Plunkett,
Roberge,
Robinson,
Simpson,
Smith *(Cumberland)*,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*.—35.

(Quorum 10)

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Bell *(St. John-Albert)*,
Bissett,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Chevrier,
Church,
Cowan,
Deslauriers,
Ferland,
Gervais,
Grimmer,
Hall,
Heenan,
Howard,
Jenkins,
Johnstone *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
Lacroix,
Letellier,
Macdougall,
Macphail (Mlle),
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,
Murphy,
Neill,
Perley (Sir George),
Prévost,
St-Père,
Stinson,
Thorson,
Veniot,
White *(Mont-Royal)*,
Woodsworth,
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—35.

(Quorum 10)

No 12

Débats

Messieurs

Bouchard,
Church,
Elliott,
Esling,
Hocken,
Lacombe,
Macdougall,
Marcil,
Millar,
Prévost,
Rinfret,
Young *(Weyburn)*.—12.

(Quorum 7)

No 13

Bibliothèque

M. l'Orateur et Messieurs les membres qui représentent la Chambre des Communes

Bertrand,
Bettez,
Bourassa,
Bowman,
Carmichael,
Chevrier,
Cotnam,
Descoteaux,
Dionne,
Edwards *(Ottawa)*,
Foster,
Fraser,
Garland *(Carleton)*,
Geary,
Girouard,
Glen,
Guthrie,
Hepburn,
Hodgins,
Johnston *(Long Lake)*,
Jones,
Kennedy,
Lacroix,
Langlois,
Lavigueur
Lennox,
McIntosh,
Marcil,
Neill,
O'Connor,
Pouliot,
Prévost,
Quinn,
Rinfret,
Senn,
Short,
Smoke,
Spencer,
St-Père,
Stirling,
Thompson,
White *(London)*,
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—43.

No 14

Restaurant

M. l'Orateur et Messieurs les membres qui représentent la Chambre des Communes

Bancroft,
Black *(Yukon)*,
Boivin,
Bourasa,
Carmichael,
Cayley,
Chevrier,
Clark,
Edwards *(Ottawa)*,
Howard,
Howden,
Kay,
Kellner,
Lang,
MacLaren,
Ryckman,
Senn,
Spankie,
Spence.—20.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

M. Ladner, appuyé par M. Black (Yukon), du consentement de la Chambre présente un Bill No 16, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à modifier la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province d'Alberta, datée le 14 décembre 1929, relativement à la remise à l'Alberta de ses ressources naturelles.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à ratifier la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province du Manitoba, datée le 14 décembre 1929, relativement à la remise au Manitoba de ses ressources naturelles.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 18, Loi concernant le transfert des ressources naturelles du Manitoba, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pous prendre en considération une certaine résolution concernant les allocations aux vétérans de la guerre.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Oratedr prend le farteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

Bills publics

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du bill No 2, Loi modifiant la Loi des postes. (Propriétaires de journaux);

M. Church, appuyé par M. McGibbon, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en couité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi modifiant le Code criminel. (Véhicules à moteur);

M. Church, appuyé par M. McGibbon, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lapointe.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant le Code criminel. (Embaumement);

M. Guerin, appuyé par M. Dubuc, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, du consentement de la Chambre, ledit bill est retiré.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers;

M. Church, appuyé par M. Garland (Carleton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité général sur la résolution concernant les allocations aux vétérans de la guerre reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une loi concernant les allocations aux vétérans de la guerre, afin de donner de l'assistance à certains vétérans qui ne reçoivent pas de pension, ou qui, s'ils reçoivent une pension, ne reçoivent qu'une pension partielle, ou qui ne peuvent trouver de l'emploi, et pour pourvoir à l'administration, aux montants, aux conditions et termes de ces allocations, et au paiement de telles sommes qui pourront être requises pour appliquer les dispositions de ce projet de loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. King (Kootenay-Est), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Senn, appuyé par M. Rowe, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre, le décret ministériel No 1757, passé le 26 septembre 1925, concernant certains arrangements commerciaux avec le Dominion de la Nouvelle-Zélande, devrait être rescindé tout de suite, et des mesures immédiates devraient être prises pour négocier un traité avec ce Dominion, à des conditions justes et raisonnables."

Et un débat s'ensuivant;

M. Neill soulève une question d'ordre pour la raison qu'il a sur le feuilleton une motion sur ce même sujet.

M. l'Orateur décide que la question d'ordre n'est pas recevable, parce que la règle gouvernant une anticipation d'un débat doit être interprétée de la façon la plus stricte et aussi parce que ledit amendement diffère de l'avis de motion inscrit au nom de M. Neill sur le feuilleton.

De cette décision, M. Neill en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: la décision du fauteuil sera-t-elle maintenue; elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Bancroft, Barber, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Antoine), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Benoit, Bertrand, Bissett, Black (Yukon), Black (Halifax), Boucher, Bowen, Bradette, Brady, Brown, Cahan, Campbell, Cantley, Cardin, Carmichael, Casgrain, Casselman, Cayley, Charters, Chevrier, Clark, Crerar, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dickie, Dumaine, Dunning, Dupuis, Edwards (Waterloo-Sud), Elliott, Embury, Ernst, Esling, Evans, Fafard, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Ferland, Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton), Girouard, Goulet, Grimmer, Guerin, Hanson, Harris, Heaps, Heenan, Hubbs, Ilsley, Irvine, Jelliff, Jenkins, Johnson (Long-Lake), Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, King (Kootenay-Est), King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Ladner, Laflamme, Langlois, Lapointe, Lennox, Letellier, Lucas, MacDonald (Cap-Breton-Sud), MacLaren, McGibbon, McGregor, McQuarrie, McRae, Malcolm, Maloney, Manion, Maybee, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Peck, Perley (sir George), Pettit, Plunkett, Prévost, Price, Quinn, Rennie, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robinson, Robitaille, Ross (Kingston Cité), Rowe, Ryckman, Ryerson, St-Père, Senn, Sinclair (Wellington-Nord), Smith (Cumberland), Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Sylvestre, Thompson, Thorson, Tobin, Tummon, Veniot, Verville, White (London), White (Mount-Royal), Young (Toronto-Nord-Est).—131.

CONTRE:

Messieurs

Allan, Bird, Blanchard, Blatchford, Bock, Bothwell, Boulanger, Bowman, Cahill, Duff, Gershaw, Glen, Hall, Jacobs, Lang, Lapierre, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McDiarmid, McMillan, McPhee, McPherson, Millar, Neill, O'Connor, Ross (Moose Jaw), Sanderson, Séguin, Steedsman, Taylor, Telford, Totzke, Vallance, Ward, Young (Toronto-Nord-Est), Young (Weyburn)—37.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Rowe.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et huit minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 5 MARS 1930

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 4 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Thomas Edwin Warburton, de Hamilton, Ontario, charpentier, pour une loi de divorce d'avec Miriam Warburton, de Hamilton, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Irene Clarice Binting, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Carl Binting, de Toronto, Ontario, chauffeur, son époux.—M. *Hay.*

De Flossie Fairchild, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Cecil Fairchild, de Toronto, Ontario, constructeur, son époux.—M. *Lawson.*

De Gordon Robert Foster, de Toronto, Ontario, machiniste, pour une loi de divorce d'avec May Foster, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

De Edith Matilda Epplett, de Beamsville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Osborne Epplett, de Hamilton, Ontario, contremaître, son époux.—M. *Lawson.*

De Thomas Richardson, de Kitchener, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cora Eleanor Richardson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Christina Dale Kingsbury, de Brighton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Daniel Webster Kingsbury, autrefois de Brighton, Ontario, présente adresse inconnue, son époux.—M. *Maybee.*

De Herbert Nelson Vaughan, de Toronto, Ontario, tapisseur, pour une loi de divorce d'avec Ruby Martha Vaughan, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Edna Wall, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Richard William Wall, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Lawson.*

De Arthur Leslie Catton, de Belleville, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Doris Neoma Catton, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Maybee.*

De Mildred Alma McCallum, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Fred Lee McCallum, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

De Harris C. Eckmiere, de Hamilton, Ontario, pointeur, pour une loi de divorce d'avec Isabelle J. Eckmiere, de Port-Nelson, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Edgar David Crump, de Edmonton, Alberta, pour une loi autorisant le commissaire des brevets de remettre en force et faire revivre le brevet No 186,018, pour améliorations nouvelles et utiles dans les tourniquets.—M. *Blatchford.*

De William Halliday et autres, de Toronto, Ontario, pour une loi de constitution en corporation *The Executor Trust Company.*—M. *Jacobs.*

De George Yates, de Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à remettre en vigueur et faire revivre le brevet No 205,931, pour améliorations aux roues.—M. *Casgrain.*

De William B. Russell, de Toronto, Ontario, ingénieur civil, et autres, pour une loi à l'effet de constituer en corporation *The Cornwall Bridge Company.*—M. *Smith* (Stormont).

De la *Dominion of Canada General Insurance Company*, de Toronto, Ontario, pour une loi à l'effet de modifier de nouveau leur loi de constitution en corporation relativement à la valeur au pair des actions de leur capital.—M. *Geary.*

De la Compagnie du chemin de fer interprovincial et de la Baie de James, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer une ligne de chemin de fer de Angliers, ou Ville-Marie, à l'embouchure de la rivière Nottawa; aussi, depuis Ville-Marie dans une direction nord vers un point dans le township de Guigues, ou Nedelec, tous dans la province de Québec.—M. *Parent.*

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-cinquième rapport annuel du bureau des Commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1929.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Bertrand, Bettez, Bourassa, Bowman, Carmichael, Chevrier, Cotnam, Descoteaux, Dionne, Edwards (Ottawa), Foster, Fraser, Garland (Carleton), Geary, Girouard, Glen, Guthrie, Hepburn, Hodgins, Johnston (Long Lake), Jones, Kennedy, Lacroix, Langlois, Lavigueur, Lennox, McIntosh, Marcil, Neill, O'Connor, Pouliot, Prévost, Quinn, Rinfret, Senn, Short, Smoke, Spencer, St-Père, Stirling, Thompson, White (London), Young (Toronto-Nord-Est), comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité des deux Chambres de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité conjoint les deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir:—Messieurs Baldwin, Bettez, Bock, Boulanger, Bradette,

Charters, Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Esling, Evans, Foster, Fraser, Girouard, Gott, Gray, Guerin, Hocken, Howden, Hubbs, Lacombe, Lacroix, Lang, Lapierre, Lucas, Luchkovich, McKenzie, MacLean (Prince), Macdonald (Glengarry), Marcil, Maloney, Matthews, Maybee, Morrissy, Peck, Perras, Prévost, Price, Quinn, Rennie, Rinfret, Roberge, Rowe, Ryerson, St-Père, Spankie, Speakman, Spencer, Spotton, Steedsman, Sylvestre, Taylor, Verville, White (Mont Royal), Wilson (Vaudreuil-Soulanges), agiront comme membres de la Chambre sur ledit comité des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs:—Bancroft, Black (Yukon), Boivin, Bourassa, Carmichael, Cayley, Chevrier, Clark, Edwards (Ottawa), Howard, Howden, Kay, Kellner, Lang, MacLaren, Ryckman, Senn, Spankie, Spence, pour aider Son Honneur l'Orateur, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant.

M. Woddsworth, appuyé par M. Adshead, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage, lequel est lu la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 21, Loi pourvoyant à la réglementation de la circulation des véhicules sur la propriété du Dominion.—M. *Elliott.*

Bill No 22, Loi modifiant la Loi des Indiens.—M. *Stewart* (Edmonton-Ouest).

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Thompson—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quels navires le gouvernements, ou tout ministère fédéral, y compris les Chemins de fer nationaux du Canada, ont fait construire depuis 1921.
2. Où ces navires ont-ils été construits, et à quel prix.
3. Quels navires ont été achetés durant la même période.
4. De qui ils ont été achetés et à quel prix.

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quel est le nombre des médecins dont le nom apparaît sur le bordereau des salaires de l'hôpital de la rue Christie, à Toronto, comme consacrant tout ou en partie de leur temps au service des 400 patients.
2. Quelques médecins reçoivent quelque rémunération sous forme d'honoraires.
3. Si le ministre connaît le rapport assermenté du témoignage rendu par le Dr A. J. Kennedy à l'enquête du Coroner à Toronto sur la mort du malade William Johnston à l'hôpital de la rue Christie, dans lequel il dit que toutes les deux nuits, il est le seul médecin en service à l'hôpital de 5 heures 30 dans l'après-midi jusqu'à 8 heures 30 du matin suivant.
4. Dans l'affirmative, ce qui sera fait pour obtenir un personnel suffisant.

Par M. Maybee—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de bureaux de poste l'Etat a construits au Canada durant les années 1927, 1928 et 1929 respectivement, où il les a bâtis et en quelle année respectivement.

2. Quelles ont été les recettes respectives de ces bureaux durant chacune des années 1927, 1928 et 1929.

3. Quel a été le coût de l'édifice et du terrain dans chaque cas.

4. Si on a acheté un terrain pour y construire un bureau de poste à Campbellford, Ontario, dans l'affirmative, donner une description du terrain et dire quel prix il a coûté.

5. Quelles ont été les recettes respectives de chaque source du bureau de poste de Campbellford, Ontario, durant chacune des années 1927, 1928 et 1929.

6. Combien de circuits postaux de campagne rayonnent du bureau de poste de Campbellford.

7. Quel est le poids total du courrier qui a passé par ledit bureau de poste durant chacune des années 1927, 1928 et 1929.

Par M. Kellner—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quel est le montant total des dépenses que le gouvernement canadien a faites pour l'immigration depuis 1922.

2. Combien il a dépensé pour chacune des entreprises suivantes: (*a*) le projet des 3,000 familles britanniques; (*b*) le projet gouvernemental des familles du continent; (*c*) pour placer des domestiques de ferme recrutés par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation et en prendre soin, y compris les professeurs pour les fermes d'entraînement britannique; (*d*) enquêtes sur la bonne foi des désignations que des Canadiens ont faites en faveur de résidents de la Grande-Bretagne, et le soin accordé à ces domestiques britanniques agricoles amenés ici par suite de ces nominations; (*e*) soins accordés aux ouvriers agricoles britanniques aménés au pays par le département de la Colonisation des compagnies de transport, par le gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements provinciaux; (*f*) enquêtes relatives à des requêtes faites au ministère pour l'admission d'immigrants étrangers; (*g*) enquête sur les conditions d'établissement des domestiques de ferme étrangers amenés par les compagnies de chemins de fer; (*h*) le comité de colonisation outre-mer; (*i*) le projet de colonisation du Nouveau-Brunswick; (*j*) l'entente avec les chemins de fer; (*k*) le projet de contribution aux prix du passage; (*l*) l'inspection médicale des immigrants; (*m*) la Loi de colonisation de l'empire, et combien d'argent prêté sous ce chef.

3. Combien de colons la Société canadienne de colonisation a amenés au Canada, et combien le gouvernement a dépensé pour ce projet.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Parent—Ordre de la Chambre—Copie (*a*) d'un contrat No 14332A, daté le 24 d'octobre 1929, entre la *Montreal Cotton Company* et le ministre des Chemins de fer et Canaux, (*b*) d'un contrat ou sous-bail daté le 26 d'octobre 1929 entre la *Montreal Cotton Company* et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* relatif à un bail No 14332 tel que renouvelé par le contrat No 14332A, (*c*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company,* d'une part, et la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.* d'autre part, et Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, en troisième part, consentant et approuvant le sous-bail de la *Cotton Company* à la *Power Company* du bail No 14432 tel que renouvelé par le contrat No 14432A, (*d*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company,* d'une part, la *Beauharnois Light, Heat and Power,* de seconde part, et Sa Majesté le Roi représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, de troisième part, consentant et approuvant les termes d'un sous-bail de la *Cotton Company* à la *Power Company* au sujet du bail No 13978, tel que renouvelé, (*e*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company,* d'une part, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* de seconde part, et Sa Majesté le Roi, repré-

senté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, de troisième part, consentant et approuvant les termes du sous-bail de la *Cotton Company* du bail No 11925 tel que renouvelé par le contrat No 21516.

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats pour service postal aérien signés ou en vigueur durant l'année 1929.

Par M. Foster—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le ministre du Travail ou le miniotre de l'Immigration et de la Colonisation aurait reçus relativement à la requête de la *Canadian International Paper Company* demandant l'admission dans la province du Nouveau-Brunswick d'un ou de plusieurs mesureurs forestiers des Etats-Unis.

M. Speakman, appuyé par M. Lucas, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il faudrait prendre en considération l'établissement d'un système de prêts intermédiaires pour l'agriculture.

Et un débat s'ensuivant;

M. Irvine, appuyé par M. Spencer, propose en amendement:—

Que la motion soit amendée en ajoutant les mots suivants:—

"Et que la motion soit référée à un comité spécial pour étude et faire rapport."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement elle est agréée.

Mlle Macphail, appuyée par M. Evans, propose,—Que la Chambre est d'avis que pour chaque cent dollars dépensé pour la guerre, un dollar devrait être dépensé pour promouvoir la paix en établissant une chaire des Relations Internationales et en fondant des Bourses internationales dans chaque Université canadienne.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 6 MARS 1930

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 5 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi à l'effet de changer la valeur de ses actions au pair de son capital; et augmenter le nombre de ses directeurs.—M. *Chevrier.*

De la *Eastern Canada Savings and Loan Company*, de Halifax, pour une loi l'autorisant et lui donnant le pouvoir de détenir, vendre et transférer certaine propriété dans la cité de Halifax.—M. *Black* (Halifax).

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi les autorisant à construire certaines lignes de chemin de fer, et émettre des garanties telles que spécifié.—M. *Power.*

De Constance Bertrand Murray, de Outremont, Québec, pour une loi de divorce d'avec Gustave Murray, de Montréal, Québec, adresse actuelle inconnue, marchand, son époux.—M. *Sanderson.*

De Antoine George Massabky, de Montréal, Québec, marchand, pour une loi de divorce d'avec Charlotte Quick Massabky, du Caire, Egypte, son épouse.—M. *Sanderson.*

De Eleanor Maud Marston, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Marston, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Stinson.*

De Thora Mary Walker, de Outremont, Québec, pour une loi de divorce d'avec Melbourne Ronald Walker, de Montréal, Québec, courtier, son époux.—M. *Sanderson.*

De Thomas Edward Marlow, de Forest-Hill, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Mary Munce Marlow, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De Elizabeth Warga, du township Stamford, comté de Welland, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ladislav Warga, du township de Stamford, comté de Welland, Ontario, son époux.—M. *Sanderson.*

De Florence Isabell Naughton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Parnell Naughton, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Stinson.*

De Constance Mary Wright, de Oshawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lucius Elmer Wright, de Oshawa, Ontario, menuisier, son époux.—M. *Sanderson.*

De Marion Frances Blewett, de Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Stanley Warwick Blewett, de Peterborough, Ontario, homme d'écurie, son époux.—M. *Peck.*

De Thomas Clifton Dawes, de Montréal, Québec, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec Doris Carolyn Dawes, son épouse.—M. *Sanderson.*

De Robert Oliphant, de Toronto, Ontario, boucher, pour une loi de divorce d'avec Helen Oliphant, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ronald Erskine Richmond-Parry, de Montréal, Québec, ingénieur électricien, son époux.—M. *Sanderson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De William Halliday, de Toronto, Ontario, et autres, demandant de constituer en corporation la *Executor Trust Company.*

De George Yates, de Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, pour autoriser la Commission des Brevets à remettre en vigueur le Brevet No 205,931 concernant des améliorations aux roues.

De la *Dominion of Canada General Insurance Company* ayant pour objet de modifier la Loi de constitution en corporation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 23, Loi constituant en corporation la *Executor Trust Company.*—M. *Jacobs.*

Bill No 24, Loi concernant un certain brevet appartenant à George Yates.—M. *Casgrain.*

Bill No 25, Loi concernant *The Dominion of Canada Insurance Company* et portant subdivision du capital social non émis.—M. *Geary.*

Lesdits bills sont lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport des délégués du Canada à la dixième assemblée de l'Association des nations, du 2 au 25 septembre 1929.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Dossier montrant:—

1. Combien de bureaux de poste l'Etat a construits au Canada durant les années 1927, 1928 et 1929 respectivement, où il les a bâtis et en quelle année respectivement.

2. Quelles ont été les recettes respectives de ces bureaux durant chacune des années, 1927, 1928 et 1929.

3. Quel a été le coût de l'édifice et du terrain dans chaque cas.

4. Si on a acheté un terrain pour y construire un bureau de poste à Campbellford, Ontario, dans l'affirmative, donner une description du terrain et dire quel prix il a coûtéé.

5. Quelles ont été les recettes respectives de chaque source du bureau de poste de Campbellford, Ontario, durant chacune des années 1927, 1928 et 1929.

6. Combien de circuits postaux de campagne rayonnent du bureau de poste de Campbellford.

7. Quel est le poids total du courrier qui a uassé par ledit bureau de poste durant chacune des années 1927, 1928 et 1929.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. McGibbon, que,—De l'avis de la Chambre, tout soldat de retour qui a servi sur un théâtre quelconque de la guerre qui demande une pension ou une augmentation de pension et présente des preuves ou des opinions de tout médecin ou chirurgien sérieux du Canada établissant que son incapacité est, directement ou indirectement, attribuable au service militaire, n'aura pas à supporter le poids de la réfutation qui incombera au Bureau de la Commission des pensions, et qu'à moins que les preuves ne soient contredites une pension devra être accordée audit candidat en conformité des annexes actuellement mises en vigueur par le Bureau de la Commission des pensions.

Et sur l'amendement de M. Ernst:—Que tous les mots après le mot "Chambre" dans la première ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"dans toutes les demandes pour pension où l'incapacité ou la mort aura été prouvée, telle incapacité ou mort sera censée être le résultat du service militaire et lui être attribuable, à moins que ou jusqu'à ce que le contraire soit prouvé."

Et le débat continuant;

M. Mackenzie King (Prince-Albert), appuyé par M. Lapointe, propose,—"Que la motion originale et l'amendement soient référés au comité nommé pour s'enquérir de toutes les matières relatives aux pensions et problèmes des soldats de retour; et

"Et que le comité reçoive instruction qu'il a le pouvoir de considérer l'opportunité de donner des pouvoirs discrétionnaires au bureau des commissaires et le bénéfice du doute à un postulant pour pension d'après la preuve apportée; et aussi de considérer l'opportunité de donner suite aux principes énoncés dans la motion originale et dans l'amendement."

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

La Chambre reprend le débat sur la motion de Mlle Macphail, que,—La Chambre est d'avis que pour cent dollars dépensé pour la guerre, un dollar devrait être dépensé pour promouvoir la paix en établissant une chaire des Relations Internationales et en fondant des Bourses internationales dans chaque Université canadienne.

Et le débat continuant;

M. Irvine, appuyé par M. Spencer, propose en amendement,—Que ladite motion soit modifiée en ajoutant les mots suivants: "et que cette motion soit référée au comité des relations industrielles et internationales pour être pris en considération et faire rapport."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion telle qu'amendée, elle est agréée.

L'ordre étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Church, que,—La Chambre est d'avis qu'il faut prendre immédiatement et sans retard inutile les moyens de conclure un traité avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'exploitation et la génération immédiates de l'énergie électrique du fleuve Saint-Laurent, ainsi que pour le creusage du fleuve dans l'intérêt de la navigation; et qu'une plus grande voie fluviale du Saint-Laurent est de nécessité économique urgente pour la prospérité du Canada.

Et la Chambre est aussi d'avis que le gouvernement lui-même devrait se charger de la construction et de l'administration de ce canal comme d'une entreprise publique, et que l'énergie créée du même coup devrait être produite et exploitée au prix coûtant par le gouvernement, pour le peuple, comme propriété publique, et non être vendue à des particuliers en vue de profits ou exportée pour emploi en dehors du Canada.

Ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

L'ordre étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Coote, que,—Attendu qu'en général on utilise plus maintenant les camions automobiles que les chariots pour le transport des grains et autres produits aux marchés rapprochés;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre que les droits douaniers sur les camions automobiles devraient être diminués jusqu'au même niveau que les droits imposés sur les autres machines aratoires.

Ledit ordre, du consentement de la Chambre, reste en suspens.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Church,—Que le Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Anderson (Toronto-High-Park).

Du consentement unanime de la Chambre;

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la règle 28 soit suspendue vendredi le 7 mars, et que motion soit faite pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 7 MARS 1930

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 6 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Michael Hawryluk, marchand, et autres tous de Winnipeg, Manitoba, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*—M. *Luchkovich.*

De Verna Gladys Stannard, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Davidson Stannard, de Cobourg, Ontario, examinateur de peaux, son époux.—M. *Geary.*

De Helen Theresa Baker, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harold D'Arcy Baker, de Toronto, Ontario, courtier, son époux.—M. *Lawson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Charlotte Gertrude Brown, d'Ottawa, Ontario, épouse de Thomas Erwin Brown.

De Herman Michael Coleman, du Township de Zone, comté de Kent, Ontario, époux de Catherine Marie Coleman.

De Kathleen Mary Davies, de Montréal, Québec, épouse de Percy Trevor Davies.

De Nora Kathleen Eayrs, de Toronto, Ontario, épouse de Hugh Smithurst Eayrs.

De Edith Matilda Epplett, de Beamsville, Ontario, épouse de John Osborne Epplett.

De Flossie Fairchield, de Hamilton, Ontario, épouse de George Cecil Fairchield.

De Broadus Baxter Farmer, de Toronto, Ontario, époux de Eva Isobel Farmer.

De Gordon Robert Foster, de Toronto, Ontario, époux de May Foster.

De Christina Dale Kingsbury, de Brighton, Ontario, épouse de Daniel Webster Kingsbury.

De May McFarlane, de Toronto, Ontario, épouse de Hugh Lamont McFarlane.

De Herbert Nelson Vaughan, de Toronto, Ontario, époux de Ruby Martha Vaughan.

De Edna Wall, de Hamilton, Ontario, épouse de Richard William Wall.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du bureau des syndics de la Galerie nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport préparé pour le conseil des Recherches nationales par le Dr Robert Newton après une enquête en Europe sur la praticabilité de se servir de la quantité de protéine comme facteur pour juger et mettre sur le marché le blé du Canada, daté le 7 mars 1930.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), pour M. Euler, propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'accise afin de donner le pouvoir d'examiner les témoins sous serment, et de leur payer des dépenses de voyage raisonnables; d'imposer un droit sur le malt criblé, droit calculé sur la quantité après qu'il aura été retiré du fourneau et criblé; pour rendre sujettes à être poursuivies certaines infractions et adopter telles autres modifications jugées requises afin d'appliquer plus efficacement la Loi.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Conformément à l'ordre spécial passé le 6 mars courant, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur la motion de M. Senn en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, le décret ministériel No 1757, passé le 26 septembre 1925, concernant certains arrangements commerciaux avec le Dominion de la Nouvelle-Zélande, devrait être rescindé tout de suite, et des mesures immédiates devraient être prises pour négocier un traité avec ce Dominion, à des conditions justes et raisonnables."

Et le débat continuant;

M. Casgrain, appuyé par M. Denis, propose comme amendement audit amendement:—Que tous les mots après "devrait" dans la quatrième ligne soient retranchés et remplacés par les suivants: "être remplacés aussitôt que possible par un traité avec ce Dominion, et que des démarches immédiates devraient être faites pour négocier tel traité."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs comme suit:—

(*Bills Privés*)

Banque et commerce

Bill No 23, Loi constituant en corporation la *Executor Trust Company.*
Bill No 25, Loi concernant *The Dominion of Canada General Insurance Company* et portant subdivision du capital social non émis.

Bills privés

Bill No 24, Loi concernant un certain brevet appartenant à George Yates.

(*Bills Publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et l'annulation du mariage;
M. Woodsworth, appuyé par M. Adshead, propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Senn; et sur l'amendement de M. Casgrain audit amendement;

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Maybee.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) secondé par M. Lapointe, il est résolu:—Qu'un comité spécial composé de Messieurs: Anderson (Toronto-High-Park), Bancroft, Bird, Black (Yukon), Bothwell, Boys, Cahan, Cannon, Cantley, Dussault, Elliott, Girouard, Guthrie, Hanson, Jacobs, Kellner, Kennedy, Ladner, Laflamme, Lapierre, MacDonald (Cap-Breton-Sud), McPherson, Power, Ralston, Ryckman, St-Père, Sanderson, Sinclair (Queens) et Totzke, soit nommé pour étudier les amendements à la Loi des élections fédérales, 1920, et à la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses, recommandés par un comité nommé lors de la dernière session pour la considération du Parlement à la présente session, lesquels amendements étaient attachés au rapport du comité présenté à la Chambre le 5 juin 1929.

Que ledit comité spécial a le pouvoir d'envoyer chercher personnes, documents et archives, d'examiner des témoins sous serment et faire rapport de temps à autre; et que le paragraphe 1 de la règle 65 concernant le nombre de membres d'un comité spécial soit suspendu à cet effet.

La Chambre s'ajourne alors à 10.42 p.m., jusqu'à 3 p.m., lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 10 MARS 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Treize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 7 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Margaret Caroline Watson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lewis Gordon Watson, de Toronto, Ontario, temporairement demeurant à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, secrétaire-trésorier, son époux.—M. *Harris.*

De Mary Ellen Peever, de North-Bay, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Richard Graham Peever, de Larchwood, Ontario, présente adresse inconnue, son époux.—M. *Arthurs.*

De Rhona Elizabeth Richardson, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Charles Frederick Richardson, junior, de Montréal, Québec, vendeur d'actions, son époux.—M. *Lawson.*

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Marion Frances Blewett, d'Ottawa, Ontario, épouse de Stanley Warwick Blewett.

De Thomas Clifton Dawes, de Montréal, Québec, époux de Doris Carolyn Dawes.

De Sam Finkelstein, de Montréal, Québec, époux de Dora Finkelstein.

De Eleanor Maud Marston, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Marston.

De Antoine George Massabky, de Montréal, Québec, époux de Charlotte Quick Massabky.

De Mildred Alma McCallum, de Toronto, Ontario, épouse de Fred Lee McCallum.

De Christina McVicars, de Toronto, Ontario, épouse de Adam McVicars.

De Constance Bertrand Murray, d'Outremont, Québec, épouse de Gustave Murray.

De Florence I. Naughton, de Toronto, Ontario, épouse de John Parnell Naughton.

De Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry, d'Ottawa, Ontario, épouse de Ronald Erskine Richmond-Parry.

De Otto Vernon Riepert, de Westmount, Québec, époux de Marion Pierce Graydon Riepert.

De Verna Gladys Stannard, de Toronto, Ontario, épouse de Davidson Stannard.

De Elizabeth Warga, du Township de Stamford, comté de Welland, Ontario, épouse de Ladislav Warga.

De Constance Mary Wright, d'Oshawa, Ontario, épouse de Lucius Elmer Wright.

M. l'Orateur-suppléant dépose sur la Table,—Copie du quarante-troisième rapport de la *Canada Life Assurance Company*, conformément à l'article 4, chapitre 168, du statut passé en l'année 1849.

Sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), ordonné,—Que le nom de M. Bertrand soit substitué à celui de M. Brown sur le comité des Banques et du Commerce;

Que le nom de M. Brown, soit substitué à celui de M. Gardiner, sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation;

Que le nom de MM. Bradette et Smith (Stormont), soient substitués à ceux de MM. Morin et Telford, sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes;

Que le nom de M. Telford, soit substitué à celui de M. Bradette, sur le comité des Impressions; et

Que le nom de Mlle Macphail, soit substitué à celui de M. Kellner, sur le comité du Restaurant.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Relevé des comptes relativement au fonds d'assurance du Service civil pour l'exercice terminé le 31 mars 1929, conformément à l'article 21, chapitre 22, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie du rapport du bureau de vérification sous les prescriptions de l'article 7, chapitre 10, S.R.C., 1927, comme suit:—

Rapport daté le 15 février 1930, sur les affaires financières de la commission du havre de Trois-Rivières en décembre 1928.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44, savoir:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelles sommes le gouvernement a contribué annuellement à la Caisse de suppression des passages à niveau, depuis l'établissement de cette caisse jusqu'à ce jour.

2. Si les sommes d'argent dépensées pour des têtes de ligne ou la suppression de grands passages à niveau à Montréal, Vancouver, Winnipeg, Québec, Toronto et Hamilton, proviennent de cette caisse; sinon, qui fournit ces fonds et de quelle manière.

3. Si on introduira un projet de loi durant la présente session pour moderniser cette législation et contribuer à la caisse un montant suffisant pour que la loi soit convenablement appliquée, dans les cas où les travaux ont été permis, mais non encore commencés.

4. Si la Caisse de suppression des passages à niveau fournit des sommes pour les obligations des chemins de fer nationaux du Canada pour des travaux de suppression de passage sur leurs voies américaines ou leurs subsidiaires.

5. Quelles sommes ont été ou sont actuellement dépensées pour de nouvelles têtes de ligne ou des passages à niveau par les chemins de fer Nationaux du Canada, à (*a*) Détroit, (*b*) Port Huron, (*c*) sur le Vermont Central, (*d*) sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada (Division Montréal-Portland), situées aux Etats-Unis.

Par M. Stinson—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Si on a établi de nouveaux circuits postaux de campagne durant l'année 1929.

2. Dans l'affirmative, quelle est la location des circuits ainsi établis et le nombre des boîtes sur chacun de ces circuits.

3. Quelles demande de nouveaux circuits postaux de campagne on a refusées en 1929, où ils étaient situés et pour quel motif.

4. Si on a allongé quelques circuits postaux de campagne existants durant l'année 1929.

5. Dans l'affirmative, sur quels circuits et combien de boîtes postales on a ajoutées à chaque circuit.

6. Quelles extensions à des circuits postaux de campagne on a refusées ou tenues en suspens durant l'année 1929.

7. Quand on a refusé des extensions ou qu'on les a tenues en suspens, où se trouvaient situés les circuits dans chaque cas et le motif du refus d'accorder cette ou ces extensions.

Par M. Hanson—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Quand l'honorable Thomas Ahearn a été nommé président de la Commission du district fédéral.

2. Lorsqu'il a été nommé, où se trouvaient les bureaux de la Commission.

3. Quel loyer on payait par année.

4. Quand les bureaux de la Commission ont été déménagés à l'édifice Electric.

5. Quel loyer la Commission elle paie pour ses bureaux dans l'édifice Electric.

6. Qui est propriétaire de l'édifice Electric.

7. Si c'est une compagnie, si l'honorable Thomas Ahearn est président de cette compagnie.

8. Quel a été le coût de l'ameublement du bureau de réunion de la Commission.

9. Depuis la mort de feu Harold Fisher, C.R., qui agit en qualité de solliciteur pour la Commission du district fédéral.

10. Quelle est sa parenté avec l'honorable Thomas Ahearn, s'il en existe une.

11. Si la Commission a loué d'autres propriétés à Ottawa autres que ses bureaux.

12. Dans l'affirmative, de qui.

13. Quel est le loyer annuel.

14. Si c'est une compagnie qui donne à bail, si l'honorable Thomas Ahearn en est président ou administrateur.

15. Quels achats la Commission a faits de la *Ottawa Car Manufacturing Co. Limited* durant les années 1928 et 1929.

16. Si l'honorable Thomas Ahearn est président de la *Ottawa Car Manufacturing Co. Limited.*

17. Quelles sommes la Commission a payées à l'*Ottawa Electric Light Company* durant chacune des années 1926, 1927, 1928 et 1929.

18. Si l'honorable Thomas Ahearn est président de l'*Ottawa Electric Light Company.*

19. De qui la Commission a acheté les supports pour ampoule électrique installés dans le parc qui s'étend de la rue Sparks à l'avenue Laurier-Ouest, à côté du canal Rideau, et ce qu'on a payé pour chacun de ces supports.

20. Quelle a été le montant brut ainsi payé.

21. Combien ont coûté chacun des poteaux pour ampoule électrique installés sur la promenade entre l'avenue Laurier et la Digue St-Louis.

22. Si la Commission a donné le droit exclusif de conduire des autobus à touristes sur les promenades de la Commission à l'*Ottawa Electric Railway Company.*

23. Dans l'affirmative, quand cela a été fait.

24. Si l'honorable Thomas Ahearn est le président de la *Ottawa Street Railway Company.*

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les soumissions, annonces, des avis d'acceptation ou de rejet des soumissions et mémoires relatifs aux soumissions pour un approvisionnement de houille à Halifax, Sydney ou Sydney-Nord, Nouvelle-Ecosse, pour le ministère de la Défense nationale, le ministère des Chemins de fer, et tout autre ministère fédéral, ou qui ont trait de quelque manière à la fourniture de la houille pour emploi sur terre ou sur mer durant les années civiles 1928 et 1929.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, télégrammes, lettres, correspondance, mémoires, documents et communications relatifs à l'expédition d'un nommé L. A. Giroux, député libéral de l'Assemblée législative de l'Alberta, dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, en 1929, aux frais de l'Etat, ou qui ont quelque rapport avec ce voyage, montrant entre autres choses:

(1) La demande dudit Giroux d'être envoyé pour ladite expédition;

(2) L'acceptation de ladite demande par un ministre, un sous-ministre, ou tout autre fonctionnaire de l'Etat;

(3) L'autorisation donnée audit Giroux de partir, et les directives définissant les buts du voyage ou ayant rapport à ce voyage, définissant ses devoirs et ses fonctions pendant qu'il occupera cet emploi;

(4) La qualité en laquelle ledit Giroux a ainsi été à l'emploi de l'Etat;

(5) La route que ledit Giroux a suivie et les différents moyens de transport qu'il a employés durant ledit voyage;

(6) L'espace de temps occupé par ledit voyage, depuis le départ d'Edmonton jusqu'au retour au même endroit;

(7) L'espace de temps passé à chaque endroit durant ledit voyage et pourquoi;

(8) Les fonctions accomplies et les affaires transigées par ledit Giroux à chaque point d'arrêt;

(9) Les dépenses de cette expédition accomplie par ledit Giroux, montrant les frais de voyage, la rémunération, le loyer des aéroplanes, et tous les détails;

(10) Toutes les communications, déclarations, rapports, envoyés au gouvernement ou à tout ministre, ou à tout ministère fédéral, par ledit Giroux ou en son nom, relativement à ladite expédition, ou la concernant, ou ayant trait de quelque façon à ce voyage.

Par M. Manion—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le ministre de l'Immigration ou le ministre du Travail a reçus au sujet de l'admission de Mennonites en qualité d'immigrants, au Canada.

Par M. Esling—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, mémoires, lettres, pétitions, décrets ministériels, procès-verbaux du Conseil et autres documents que le gouvernement canadien possède ou qu'il a à sa disposition, ou qui sont dans les archives de tout autre département, datés après le 12 mai 1925, et qui ont trait au projet de demande en restitution de ce territoire de la province de la Colombie-Britannique connu sous le nom de plaines de Kootenay.

Par M. Manion—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents relatifs aux soumissions demandées en dernier lieu pour un service de navires entre Pictou, Nouvelle-Ecosse, et Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Ross (Kingston)—Ordre de la Chambre—Copie des rapports du Conseil consultatif du Collège militaire royal, pour les années 1926, 1927, 1928 et 1929.

Par M. Pettit—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, estimations, soumissions, contrats et autres documents relatifs à la construction du nouveau bureau de poste de la ville de Niagara Falls, Ontario.

Par M. Kellner—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres communications relatifs à quelqu'un d'autre que Cornwall, réputé être H. M. Barton, de qui il est question dans le rapport final de l'honorable A. H. Clarke, Commissaire de l'élection d'Athabaska tenue le 29 octobre 1925.

Par M. Kellner—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs à la mise en accusation d'un nommé Cornwall, réputé être H. M. Barton, de qui il est question dans le rapport final de l'honorable A. H. Clarke, Commissaire de l'élection d'Athabaska tenue le 29 octobre 1925.

M. Kellner, appuyé par M. Luchkovich, propose, que,—Attendu que la construction de grandes routes est plus urgente qu'en 1919;

Et attendu qu'en 1919 le gouvernement fédéral a reconnu ses obligations sous ce rapport en accordant un octroi substantiel maintenant dépensé;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de cette Chambre que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité d'accorder un autre octroi substantiel pour couvrir les frais d'un programme de construction de grandes routes qui s'étendrait sur les cinq prochaines années.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Après plus ample débat;

Et la question étant posée sur la motion elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Coote,
Cotnam,
Dickie,
Embury,
Esling,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Grimmer,
Guthrie,
Hubbs,
Irvine,
Kellner,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,
Maybee,
Murphy,
Price,
Quinn,
Ross (Kingston Cité),
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Stevens,
Stirling,
Thompson,
White (London),
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—59.

CONTRE:

Messieurs

Bancroft,
Benoit,
Bertrand,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Bothwell,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Crerar,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Donnelly,
Dubuc,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Fafard,
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Guerin,
Hall,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Jacobs,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
Lovie,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm,
Millar,
Milne,
Morin,
Morrissy,
Neill,
O'Connor,
Parent,
Perras,
Raymond,
Roberge,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Smith (Stormont),
Steedsman,
Telford,
Thorson,
Totzke,
Verville,
Ward,
Young (Weyburn)—79.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et quinze minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 11 MARS 1930

Prières.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquences lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Highwood Western Railway Company of Calgary*, pour une loi autorisant une prorogation de délai pour commencer et terminer une ligne de chemin de fer.—M. *Coote*.

De Mary Ada St. George, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Richard Bligh St. George, autrefois d'Ottawa, présente adresse inconnue, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Alexander Robb Kennedy, de Toronto, Ontario, surintendant de fonderie, pour une loi de divorce d'avec Vera Viola Kennedy, de Ashmont, Alberta, son épouse.—M. *Hepburn*.

De Daniel McQuistan, de Windsor, Ontario, constructeur, pour une loi de divorce d'avec Agnes Bruce McQuistan, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Inez Elizabeth Gross, de Ste-Catherine, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Douglas Derwood Gross, de Welland, Ontario, avocat, son époux.—M. *Pettit*.

De Audrey Lillian Connelly, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Joseph Russell Connelly, autrefois d'Ottawa, Ontario, présente adresse inconnue, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Effie Laberta Corrigan, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alfred Robert Corrigan, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Mary Ritchie, de Montréal, Québec, fille de table, pour une loi de divorce d'avec Thomas Galbraith Ritchie, de Vancouver, Colombie-Britannique, son époux.—M. *Cahan.*

De Herbert Vincent Crisp, du township de York, comté de York, Ontario, ouvrier en caoutchouc, pour une loi de divorce d'avec May Eliza Crisp, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Marion Ramsay, de London, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Malcolm Ramsay, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Florence Edna Curliss, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Henry Curliss, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Mabel Monk, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clifford Harvey Monk, interné à la réforme de Guelph, Ontario, tourneur, son époux.—M. *Lawson.*

De Jessie Coles, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Hector Coles, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De William B. Russel, de Toronto, Ontario, et autres, demandant la constitution en corporation de la *Cornwall Bridge Company.*

De la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, pour changer la valeur nominale de son capital social, et augmenter le nombre de ses directeurs.

De la *Eastern Canada Savings and Loan Company,* pour l'autoriser à détenir, vendre et transporter certaine propriété dans la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

De Michael Hawryluk, de Winnipeg, Manitoba, et autres, demandant de constituer en corporation la *Saint Nicholas Mutual Benfit Association.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, les bills privés suivants:—

Bill No 26, Loi constituant en corporation *The Cornwall Bridge Company.* —M. *Smith* (Stormont).

Bill No 27, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, (Division du capital social).—M. *Chevrier.*

Bill No 28, Loi concernant *The Eastern Canada Savings and Loan Company.* —M. *Black* (Halifax).

Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*—M. *Luchkovich.*

Lesdits bills sont lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de Mlle Macphail à celui de M. Kellner, pour agir de la part de la Chambre des Communes sur le comité mixte des deux Chambres du Restaurant.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Telford pour celui de M. Bradette, pour agir de la part de la Chambre des Communes sur le comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 juin 1929:—Relevé indiquant le nombre d'automobiles saisies à la douane d'Athelstan durant les années 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928; indiquant les noms des personnes entre les mains de qui on les a saisies; la date de la saisie; la date de la vente; les noms des acheteurs; la somme reçue; le temps où ils ont été en entrepôt; le nom de la personne propriétaire de l'entrepôt; le montant payé pour l'entreposage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juin 1929—Etat indiquant:—

1. Dans chaque département, quel est le nombre total de fonctionnaires (*a*) consacrant tout leur temps à leur position, (*b*) une partie de leur temps seulement et qui occupent des positions exemptées de l'application de la Loi du service civil.

2. Quels sont les noms, les salaires et les gages des commis et autres employés de tout autre département qui ont été employés comme manœuvres ou en toute autre qualité qui porte exemption, mais à qui l'on a confié des tâches qui ne sont pas exemptées de l'application de la Loi du service civil.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 février—1930:—Copie de toute la correspondance échangée (1) entre les gouvernements canadien et britannique ou leurs représentants relative de quelque manière à l'intervention du Procureur général de la Grande-Bretagne dans la cause de Nadan *vs* le Roi, devant le Comité judiciaire du Conseil privé; et

(2) Toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance ou ses représentants et le Lieutenant gouverneur ou le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou ses représentants au sujet de l'Acte de la Nouvelle-Ecosse, ou d'une Loi pour abolir la Chambre Haute de cette province.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1930—Relevé montrant:—

1. Quelles ont été jusqu'à ce jour les dépenses totales faites pour les havres suivants: (*a*) Fort Churchill; (*b*) Port Nelson.

2. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

3. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total du matériel roulant du chemin de fer de la baie d'Hudson.

4. Quelles ont été, jusqu'à ce jour, les dépenses totales faites (*a*) pour les reconnaissances aériennes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson; (b) de toutes les autres enquêtes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson.

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Copie (*a*) d'un contrat No 14332A, daté le 24 d'octobre 1929, entre la *Montreal Cotton Company* et le ministre des Chemins de fer et Canaux, (*b*) d'un contrat ou sous-bail daté le 26 d'octobre 1929 entre la *Montreal Cotton Company* et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* relatif à un bail No 14332 tel que renouvelé par le contrat No 14332A, (*c*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company,* d'une part, et la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.,* d'autre part, et Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, en troisième part, consentant et approuvant le sous-bail de la *Cotton*

Company à la *Power Company* du bail No 14432 tel que renouvelé par le contrat No 14432A, (*d*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company*, d'une part, la *Beauharnois Light, Heat and Power*, de seconde part, et Sa Majesté le Roi représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, de troisième part, consentant et approuvant les termes d'un sous-bail de la *Cotton Company* à la *Power Company* au sujet du bail No 13978, tel que renouvelé, (*e*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company*, d'une part, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, de seconde part, et Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, de troisième part, consentant et approuvant les termes du sous-bail de la *Cotton Company* du bail No 11925 tel que renouvelé par le contrat No 21516.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance qui ont trait au paiement suivant mentionné dans le rapport de l'Auditeur-général, 1927-28, Partie K-31:

Comptes arriérés des années précédentes pour levés, voir pour les détails le rapport de l'Auditeur-général, 1922-23 et la correspondance dans le rapport de l'Auditeur-général, 1908-9, page K-151-155, $22,743.55.

M. Véniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930:—Copie de tous les contrats pour service postal aérien ou en vigueur durant l'année 1929.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Relevé indiquant le nombre des fonctionnaires de chaque département de l'administration publique, service intérieur, avec les salaires, pour les années 1926 et 1929.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Senn; et sur l'amendement de M. Casgrain en amendement audit amendement;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.,

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills Publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi de protection des eaux navigables (Approbation du Parlement) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Wilson (Wentworth), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion elle est rejetée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Bancroft, Barber, Bell (St-Jean-Albert), Bird, Black (Halifax), Blatchford, Bothwell, Brown, Cantley, Casselman, Cayley, Chaplin, Church, Clark, Coote, Crerar, Donnelly, Dunning, Edwards (Waterloo-Sud), Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Gershaw, Glen, Grimmer, Heaps, Hocken, Ilsley, Irvine, Jelliff, Johnston (Long-Lake), Kaiser, King (Kootenay-Est), Ladner, Lang, Lovie, Lucas, Luchkovich, MacLaren, McLean (Melfort), McGregor, McKenzie, McPhee, McQuarrie, McRae, Maybee, Millar, Milne, Murphy, Neill, Pettit, Plunkett, Rennie, Ross (Moose Jaw), Senn, Simpson, Smoke, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Steedsman, Stevens, Stirling, Thompson, Thorson, Vallance, White (London), White (Mont-Royal), Woodsworth, Young (Saskatoon), Young (Toronto-Nord-Est), Young (Weyburn)—78.

CONTRE:

Messieurs

Arthurs, Beaubien, Benoit, Bertrand, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowman, Bradette, Cahill, Cannon, Cardin, Casgrain, Charters, Chevrier, Cotnam, Denis, Desaulniers, Deslauriers, Dubuc, Duff, Dumaine, Dupuis, Dussault, Elliott, Embury, Fafard, Ferland, Garland (Carleton), Girouard, Goulet, Gray, Guerin, Hall, Hepburn, Hubbs, Jenkins, Lacombe, Lacroix, Laflamme, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, Macdonald (Glengarry), Macdougall, MacLean (Prince), McGibbon, McIntosh, McMillan, Malcolm, Maloney, Manion, Mercier (St-Henri), O'Connor, Parent, Perras, Power, Prévost, Raymond, Rinfret, Roberge, Robitaille, Rowe, Ryerson, St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Sinclair (Wellington-Nord), Smith (Cumberland), Spotton, Sylvestre, Taylor, Telford, Tobin, Verville—79.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Senn; et sur l'amendement de M. Casgrain en amendement audit amendement;

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 12 MARS 1930

PRIÈRES.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 11 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Florence Louise Pretoria Pollock, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Roscoe Garnet Pollock, de Toronto, Ontario, gardien, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Lawrence Willington Robertson, de Paris, Ontario, tapisseur, pour une loi de divorce d'avec Gladys Maud Robertson, de Kitchener, Ontario, son épouse. —M. *Black* (Yukon).

De Edith Jane Cartwright, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Wesley Cartwright, de Hamilton, Ontario, agent d'immeubles, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Herbert Chick, de Hamilton, Ontario, conducteur, pour une loi de divorce d'avec Florence Chick, de Hamilton, Ontario, son épouse.—M. *Black* (Yukon).

De Mable Robb Blaiklock, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec George Walker Blaiklock, de Toronto, Ontario, commis, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Mary Isabelle Batstone, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ernest Alfred Batstone, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Spence*.

De William Francis Addison, de Toronto, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Edna Rowena Addison, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Black* (Yukon).

De Alexander Lorn McDougall, d'Ottawa, Ontario, ingénieur civil, pour une loi de divorce d'avec Hope Forsyth McDougall, de Saint-Jean, Québec, son épouse.—M. *Black* (Yukon).

De Donald Burwell Ross, de Westmount, Québec, coiffeur pour dames, pour une loi de divorce d'avec Helen Louise Ross, de Westmount, Québec, son épouse. —M. *Black* (Yukon).

De Antoine Joseph Bourdon, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Lucy Isabel Hughes Bourdon, de Brockville, Ontario, son épouse.—M. *Black* (Yukon).

De Lucy Beryl Marshall, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Wilbert Stanley Marshall, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Eleanor Jane Moorhead,. de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William John Moorhead, de Palmerston, Ontario, homme de chemin de fer, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Andrew Chauncey Sanders, de Toronto, Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec Lillian Moore Sanders, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *McPhee.*

De Aileen Somerville Thomas, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Christopher Treherne Thomas, de Toronto, Ontario, gérant de ventes, son époux.—M. *Gray.*

De la *Confederation Life Association,* pour une loi modifiant leur loi de constitution en corporation relativement à détention de leur capital social.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company,* pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer cette partie de ligne de chemin de fer autorisée, mais non encore complétée.—M. *Bradette.*

De B. A. Fleming et autres, pour une loi constituant en corporation *Pine Hill Divinity Hall.*—M. *Black* (Halifax).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant:—

De Edward Phelan et 320 autres, protestant à l'honorable Dr Guerin contre l'étatisation du radio en Canada.—M. *Guerin.*

Cette pétition est irrégulière pour les raisons suivantes:—Elle est adressée à l'hon. M. Guerin, M.P., et non à l'honorable Chambre des Communes en Parlement réunie.

Elle est conçue sous forme de protêt, et ne contient pas de prière à la Chambre des Communes.

Les signatures ne sont pas conformes aux prescriptions de la règle 68.

Pour cette raison, elle ne peut être reçue.

M. l'Orateur décide que ladite pétition est irrégulière et ne peut être reçue vue qu'elle est adressée à l'hon. Dr Guerin, M.P., et non à l'honorable Chambre des Communes en Parlement réunie, et qu'elle est conçue sous forme de protêt, et ne contient pas de prière à la Chambre des Communes, et que les signatures ne sont pas conformes aux prescriptions de la règle 68.

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Burton Orland Boomhower, de Peterborough, Ontario, époux de Jeannette Lillian Boomhower.

De Jessie Coles, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Hector Coles.

De Audry Lillian Connelly, d'Ottawa, Ontario, épouse de Joseph Russell Connelly.

De Effie Laberta Corrigan, de Toronto, Ontario, épouse de Alfred Robert Corrigan.

De Herbert Vincent Crisp, du Township de York, comté de York, Ontario, époux de May Eliza Crisp.

De Florence Edna Curliss, de Toronto, Ontario, épouse de William Henry Curliss.

De Harry Edward Elvidge, de Belleville, Ontario, époux de Annie Laurie Elvidge.

De Quartus Bliss Henderson, de Toronto, Ontario, époux de Dorothy Bayard Henderson.

De Alexander Robb Kennedy, de Toronto, Ontario, époux de Vera Viola Kennedy.

De Marion Ramsay, de London, Ontario, épouse de Malcolm Ramsay.

De Mary Ritchie, de Montréal, Québec, épouse de Thomas Galbraith Ritchie.

De Margaret Wallace, de Toronto, Ontario, épouse de Edwin Wallace.

De Margaret Caroline Watson, de Toronto, Ontario, épouse de Lewis Gordon Watson.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Carmichael—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de bureaux de poste on a construits, ou sont en cours de construction, dans la province de la Saskatchewan, donnant la location et le coût complet de chacun, dans (*a*) les cités, (*b*) les villes, et (*c*) ailleurs que dans les cités et les villes.

2. Quelles ont été, durant chacune des trois dernières années si les rapports sont prêts, les recettes perçues à chacun des endroits où l'on a construit des bureaux de poste, comme dit plus haut.

3. Quelles est la rémunération annuelle des maîtres de poste à chacun des endroits ou des bureaux de poste qui ont été construits ou sont en cours de construction.

4. Quelle allocation pour loyer annuel on donnait à chacun des maîtres de poste avant la construction de l'édifice.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quelle est l'étendue approximative du district de Patricia.

2. Quelle est l'étendue approximative de chaque partie du district de Patricia qui sera comprise dans chacun des districts électoraux suivants: Kenora, Rainy-River, Port-Arthur, Thunder-Bay, et Témiscamingue-Nord dont il est question dans le bill No 13 de la Chambre des Communes.

3. Quelle est la population totale du district de Patricia, et quelle est la population de chacune des parties que l'on se propose d'ajouter à chacun des

districts électoraux suivants: Kenora, Rainy-River, Port-Arthur, Thunder-Bay, et Témiscamingue-Nord, nommés dans le paragraphe No 2, en donnant le nom des Indiens, des Esquimaux et des Blancs.

4. Quel est le nombre des réserves indiennes de chacun de ces districts électoraux, et le nombre des Indiens de chaque réserve.

Les Avis de motions pour production étant appelés;

Mlle Macphail, appuyée par M. Evans, propose:—Qu'il soit déposé sur la Table:—Copie de tous les télégrammes, lettres, papiers et autres documents relatifs à la libération de Arthur Donnelly de la prison de Walkerton.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Liste de tous les courriers ou entrepreneurs des postes, de la campagne ou d'ailleurs, qui sont à l'emploi du ministère des Postes dans les comtés de Queen et Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, avec le circuit postal respectif de chacun, la date d'expiration de leur contrat respectif et le taux de leur rémunération respective.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs au louage de terres de la réserve des Indiens à Greenfield, dans le comté de Queen, province de la Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1929.

Par M. Smith (Stormont)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant: (1) la somme totale des drawbacks réclamés et accordés en vertu de l'article 1060 des douanes depuis qu'il est en vigueur; (2) la quantité et la sorte de papier importé sur lequel des drawbacks ont été accordés en vertu de l'article 1060.

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, recommandations, lettres, télégrammes, mémoires et autres documents qui ont trait de quelque façon à la promotion d'un nommé J. H. Russell à la position d'assistant du maître de poste à Cornwall, y compris les notes d'appréciation que la Commission du service civil a données audit J. H. Russell, celles de L. G. Zyo, C. V. Tobin, et de C. R. Farhinger, et les dates de l'admission de chacun desdits concierges dans le service des postes, à Cornwall ou ailleurs.

M. Lucas, appuyé par M. Speakman propose, que:—La Chambre est d'avis que les prévisions budgétaires devraient être soumises à l'examen des comités permanents avant d'être soumises au Comité général.

Et un débat s'ensuivant;

M. Coote, appuyé par M. Adshead, propose en amendement:—Que la résolution soit modifier en insérant le mot "certaines" à la place du mot "les" dans la première ligne, et en insérant les mots "ou à un comité spécial" après les mots "comités permanents" dans la deuxième ligne.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 13 MARS 1930

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 12 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Albert Edward Saunders, de Carleton-Place, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Grace Stanley Saunders, d'Ottawa, Ontario, commis, son époux. —M. *Pettit.*

De Albert Davis Blagrave, de Saint-Donat, Québec, hôtellier, pour une loi de divorce d'avec Eva Lavigne Blagrave, de Saint-Donat, Québec, son épouse. —M. *MacLaren.*

De Irene Adelle Maria Gregory, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Goldwin Gregory, de Toronto, Ontario, avocat, son époux.—M. *McGregor.*

De Muriel Parke Wood, de Westmount, Québec, présentement demeurant à New-York, New-York, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi de divorce d'avec Harold Whitney Wood, de Westmount, Québec, ingénieur électricien, son époux. —M. *Black* (Yukon).

De Wilhelmina Emily Rudolph, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Henry Rudolph, de Simcoe, Ontario, briqueteur, son époux.—M. *Bell* (Saint-Antoine).

De Florence Beatrice Edwards, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Frederick Edwards, de Toronto, Ontario, acheteur, son époux.— M. *Ryckman.*

De la *Canadian Bible Auxiliary to the British and Foreign Bible Society*, de Toronto, Ontario, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The British and Foreign Bible Society in Canada and Newfoundland*, et d'amender sa loi de constitution en corporation.—M. *Evans.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 12 courant:—

De Charles D. Daniel et 26 autres, protestant à l'honorable Dr Guerin contre l'étatisation du radio en Canada.—M. *McGibbon*.

Cette pétition est irrégulière pour les raisons suivantes:—Elle est adressée à l'hon. M. Guerin, M.P., et non à l'honorable Chambre des Communes en Parlement réunie.

Elle est conçue sous forme de protêt, et ne contient pas de prière à la Chambre des Communes.

Les signatures ne sont pas conformes aux prescriptions de la règle 68.

Pour cette raison, elle ne peut être reçue.

M. l'Orateur décide que ladite pétition est irrégulière et ne peut être reçue vue qu'elle est adressée au Parlement du Canada, et non pas à l'honorable Chambre des Communes en Parlement réunie, et qu'elle est conçue sous forme de protêt, et ne contient pas de prière à la Chambre des Communes, et que les signatures ne sont pas conformes aux prescriptions de la règle 68.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi l'autorisant à construire des embranchements de chemin de fer et à émettre des valeurs.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 30, Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *Power*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 102.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lucas: que:—La Chambre est d'avis que les prévisions budgétaires devraient être soumises à l'examen des comités permanents avant d'être soumises au Comité général.

Et sur la motion de M. Coote en amendement à ladite motion:—Que la résolution soit modifiée en insérant le mot "certaines" à la place du "les" dans la première ligne, et en insérant les mots "ou à un comité spécial" après les mots "comités permanents" dans la deuxième ligne.

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée sur division.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée sur division.

M. Church, appuyé par M. Garland (Carleton), propose—Que le Bill No 5, Loi modifiant le Code criminel (Armes à feu, homicide, infractions) soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lapointe.

M. Bourassa, appuyé par M. Marcil propose,—Que le Bill No 7, Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Baldwin,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Dionne,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Dussault,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Girouard,
Goulet,
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Macdougall,
McMillan,
Maloney,
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Parent,
Perras,
Power,
Prévost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sylvestre,
Tobin,
Verville—58.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Bock,
Bowen,
Bowman,
Boys,
Brown,
Campbell,
Cantley,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Cotnam,
Cowan,
Crerar,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Euler,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Gershaw,
Glen,
Grimmer,
Hall,
Hay,
Heaps,
Hocken,
Hubbs,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
King (Kootenay-Est),
Ladner,
Lang,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
McLean (Melfort),
Macphail,
McDiarmid,
McGibbon,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Maybee,
Millar,
Milne,
Morrissy,
Neill,
Peck,
Pettit,
Plunkett,
Price,
Rennie,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Ryerson,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Ward,
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Saskatoon)—114.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Coote, que:—
Attendu qu'en général on utilise plus maintenant les camions automobiles que les chariots pour le transport des grains et autres produits aux marchés rapprochés;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre que les droits douaniers sur les camions automobiles devraient être diminués jusqu'au même niveau que les droits imposés sur les autres machines aratoires.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Gardiner.

L'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Church:—Que le Bill No 4, Loi modifiant le Code criminel (Véhicules à moteur) soit maintenant lu la deuxième fois;

Du consentement de la Chambre, ledit ordre est biffé.

L'ordre étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Church:—Que le Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers soit maintenant lu la deuxième fois;

Du consentement unanime, ledit ordre est biffé.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Young (Toronto-Nord-Est)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant (*a*) le nombre d'officiers de chaque grade employés aux quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale; (*b*) le nombre de soldats d'autres grades qui ont aussi des emplois; (*c*) le nombre de civils qui ont des emplois permanents ou temporaires; (*d*) le coût total d'administration des quartiers-généraux pour l'année fiscale 1929-30.

M. Luchkovich, appuyé par M. Carmichael, propose que,—Attendu que le gouvernement fédéral a cessé d'accorder un octroi pour assister l'éducation technique et qu'il a ainsi imposé aux provinces de lourdes obligations qu'elles trouvent bien difficiles de supporter;

Et attendu que la future expansion industrielle et commerciale du Canada dépend dans une grande mesure de la formation d'un personnel bien entraîné;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que cet octroi devrait être accordé pour au moins dix autres années.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 14 MARS 1930

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 13 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Ruth Lyford Smith, de Lac Mégantic, Québec, pour une loi de divorce d'avec Norman H. Smith, de Montréal, Québec, vendeur d'automobiles, son époux.—M. *Bell* (Saint-Antoine).

De Minnie Roberts, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ernest Roberts, de Toronto, Ontario, mécanicien d'automobiles, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Gertrude Anne Williams, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Williams, de Toronto, Ontario, peintre, son époux.—M. *Casselman.*

De George Wellington Garfield Neal, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Mabel Adela Neal, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Murphy.*

De Royal May Frances Hider, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Frederick Hider, de Toronto, Ontario, télégraphiste, son époux.—M. *Lawson.*

De Margaret Malvina Cole, du township de Etobicoke, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Herbert Cole, de Toronto, Ontario, comptable, son époux.—M. *Lawson.*

De John Henry Coulter, de Toronto, Ontario, gardien de magasin, pour une loi de divorce d'avec Lillian Maud Coulter, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Ruth Elizabeth Greene, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gerald Elliott Denbeigh Greene, de Toronto, Ontario, architecte et ingénieur en construction, son époux.—M. *Hepburn.*

De Archibald Charles Henry Morris, de Elmira, Ontario, contremaître, pour une loi de divorce d'avec Laura Morris, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Hanorah Margaret Phililemonia Atkinson, du township de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Wilfred Vivian Atkinson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence.*

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De William Francis Addison, de Toronto, Ontario, époux de Edna Rowena Addison.

De Mary Isabelle Batstone, de Toronto, Ontario, épouse de Ernest Alfred Batstone.

De Albert Davis Blagrave, de Saint-Donat, Québec, époux de Eva Lavigne Blagrave.

De Mabel Robb Blaiklock, de Westmount, Québec, épouse de George Walker Blaiklock.

De Antoine Joseph Bourdon, de Montréal, Québec, époux de Lucy Isabel Hughes Bourdon.

De Edith Jane Cartwright, de Hamilton, Ontario, épouse de James Wesley Cartwright.

De Arthur Leslie Catton, de Belleville, Ontario, époux de Doris Neoma Catton.

De Herbert Chick, de Hamilton, Ontario, époux de Florence Chick.

De Irene Adelle Maria Gregory, de Toronto, Ontario, épouse de Goldwin Gregory.

De Lucy Beryl Marshall, de Toronto, Ontario, épouse de John Wilbert Stanley Marshall.

De Eleanor Jane Moorhead, de Toronto, Ontario, épouse de William John Moorhead.

De Florence Louise Pretoria Pollock, de Toronto, Ontario, épouse de Roscoe Garnet Pollock.

De Lawrence Wellington Robertson, de Paris, Ontario, époux de Gladys Maud Robertson.

De Donald Burwell Ross, de Westmount, Québec, époux de Helen Louise Ross.

De Andrew Chauncey Sanders, de Toronto, Ontario, époux de Lillian Moore Sanders.

De Albert Edward Saunders, de Carleton Place, Ontario, époux de Grace Stanley Saunders.

De Aileen Somerville Thomas, de Toronto, Ontario, épouse de Christopher Treherne Thomas.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1930—Etat indiquant:—

1. Combien de Chinois et de Japonais de chaque sexe on a admis au Canada, chaque année, depuis le 31 mars 1924.

2. Quelle était la province de destination de ces immigrants à leur entrée et combien pour chaque province.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autre correspondance relatifs à la position de maître de poste à Pakesley, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Etat montrant:—

1. Combien de bureaux de poste on a construits, ou sont en cours de construction, dans la province de la Saskatchewan, donnant la location et le coût complet de chacun, dans (*a*) les cités, (*b*) les villes, et (*c*) ailleurs que dans les cités et les villes.

2. Quelles ont été, durant chacune des trois dernières années si les rapports sont prêts, les recettes perçues à chacun des endroits où l'on a construit des bureaux de poste, comme dit plus haut.

3. Quelles est la rémunération annuelle des maîtres de poste à chacun des endroits ou des bureaux de poste qui ont été construits ou sont en cours de construction.

4. Quelle allocation pour loyer annuel on donnait à chacun des maîtres de poste avant le construction de l'édifice.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions et toutes autres communications échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, et toutes autres personnes ou sociétés, relativement à la nomination du juge Ellis pour former une commission et recueillir des témoignages au sujet du posage de trappes à poisson ou autres matières dans les eaux de la Colombie-Britannique du Nord.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930,—Etat indiquant:—

1. Combien de maîtres de poste le ministre des Postes a démis durant l'année civile 1929.

2. Quels sont les noms et adresses des maîtres de poste ainsi renvoyés.

3. Quel a été le motif du renvoi dans chaque cas.

M. Ward, appuyé par M. Gray, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 31, Loi concernant la juridiction dans les procédures de divorce, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs:—

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 27, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Division du capital social).

Bill No 30, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Embranchements).

Banques et Commerce

Bill No 28, Loi concernant *The Eastern Canada Savings and Loan Company.*

Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*

(Bills privés)

Bill No 26, Loi constituant en corporation *The Cornwall Bridge Company.*

(Bills publics)

L'ordre étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Church:—Que le Bill No 5, Loi modifiant le Code criminel (Armes à feu, homicide, infractions);

Du consentement unanime ledit ordre reste en suspens.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Que le Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 17 MARS 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Armand Dufour, de Rosemont, Québec, bijoutier, pour une loi de divorce d'avec Blanche Desrosiers Dufour, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Geary*.

De Gertrude Margaret Gilmour, de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Howard Gilmour, de Peterborough, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Hay*.

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Interprovincial and James Bay Railway Company*, demandant une prolongation du délai accordé pour commencer et terminer la construction d'une ligne de chemin de fer.

De la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, demandant une prolongation du délai accordé pour commencer et terminer la construction d'une ligne de chemin de fer.

De la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society*, demandant que son nom soit changé en celui de "*The British and Foreign Bible Society in Canada and Newfoundland*".

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.—M. *Parent*.

Bill No 33, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*.—M. *Bradette*.

Bill No 34, Loi modifiant l'Acte constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society*.—M. *Evans*.

Lesdits bills sont lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de le Chambre en vertu de la règle 102.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Quel est le nombre des médecins dont le nom apparaît sur le bordereau des salaires de l'hôpital de la rue Christie, à Toronto, comme consacrant tout ou en partie de leur temps au service des 400 patients.

2. Quelques médecins reçoivent quelque rémunération sous forme d'honoraires.

3. Si le ministre connaît le rapport assermenté du témoignage rendu par le Dr A. J. Kennedy à l'enquête du Coroner à Toronto sur la mort du malade William Johnston à l'hôpital de la rue Christie, dans lequel il dit que toutes les deux nuits, il est le seul médecin en service à l'hôpital de 5 heures 30 dans l'après midi jusqu'à 8 heures 30 du matin suivant.

4. Dans l'affirmative, ce qui sera fait pour obtenir un personnel suffisant.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 35, Loi modifiant la Loi des assurances.—M. *Dunning*.

Bill No 36, Loi modifiant la Loi des ports et jetées de l'Etat.—M. *Cardin*.

M. Barber, de son siège en Chambre, demande permission en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie et d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—"La nécessité pour le Gouvernement de prendre action immédiate afin de faire cesser le *Dumping* des œufs des Etats-Unis et d'autres pays sur le marché du Canada".

Il remet alors une déclaration écrite à M. l'Orateur-suppléant, lequel l'ayant lue à la Chambre pose la question:—le député peut-il procéder?

Aucune objection étant soulevée;

M. l'Orateur-suppléant, en conséquence, demande au député de poser sa motion.

M. Barber, appuyé par M. Stirling, propose alors:—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Après plus ample débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. MacLaren—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—Quels montants, chaque année, le gouvernement fédéral a payés pour fins gouvernementales, à la province du Manitoba, depuis 1870; à l'Alberta, depuis 1905; à la Saskatchewan, depuis 1905; et au Nouveau-Brunswick, depuis 1867.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, viz:—

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, lettres, correspondance, communications et autres papiers relatifs à la mort d'un soldat de retour supposée due à l'administration, par erreur, d'un remède, à l'hôpital de la rue Christie, à Toronto.

Par M. Rowe—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations, et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics, ou tout fonctionnaire de ce ministère, la Commission du service civil et toutes autres personnes, relativement à la nomination faite durant l'année 1926 d'un surveillant au bureau de poste de Louiseville, Québec.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Relevé des noms et adresses de tous les officiers-rapporteurs nommés jusqu'à date; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications que le Directeur général des élections ou tout membre de son personnel a reçus pour conseiller la nomination de toute personne au poste d'officier-rapporteur; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications que le Directeur général des élections ou tout membre de son personnel ont envoyées pour s'enquérir des aptitudes des personnes recommandées à occuper le poste d'officier-rapporteur.

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, rapports, soumissions, lettres, recommandations et autres écrits qui ont trait de quelque manière à tous les contrats en vigueur durant l'année 1929 pour le Service postal aérien.

M. Cotnam, appuyé par M. MacDonald (Cap-Breton-Sud), propose que,—La Chambre est d'avis que le temps est maintenant venu où le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour nationaliser l'approvisionnement de radium.

Et un débat s'ensuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 18 MARS 1930

Prières.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De la *Vancouver Island Women's Missionnary Society, Victorial Presbyterial of the United Church of Canada,* Victoria, Colombie-Britannique, pour une loi à l'effet de prohiber l'exportation des liqueurs alcooliques du Canada aux Etats-Unis.—M. *Plunkett.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Honorah Margaret Phililemonia Atkinson, du township de York, comté de York, Ontario, épouse de Wilfred Vivian Atkinson.

De Irene Clarice Bunting, de Toronto, Ontario, épouse de John Carl Bunting.

De Pearl Robena Close, de Sault Ste-Marie, Ontario, épouse de Herbert George Close.

De Margaret Malvina Cole, du township de Etobicoke, comté de York, Ontario, épouse de Herbert Cole.

De John Henry Coulter, de Toronto, Ontario, époux de Lillian Maud Coulter.

De Armand Dufour, de Rosemont, Québec, époux de Blanche Desrosiers Dufour.

De Ruth Elizabeth Greene, de Toronto, Ontario, épouse de Gerald Elliot Denbeigh Greene.

De Grant Johnston, de Westmount, Québec, époux de Jean Pollock Johnston.

De Royal May Frances Hider, de Toronto, Ontario, épouse de William Frederick Hider.

De Archibald Charles Henry Morris, de Elmira, Ontario, époux de Laura Morris.

De Mabel Monk, de Toronto, Ontario, épouse de Clifford Harvey Monk.

De Mary Cameron McMillan, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Lowery McMillan.

De George Wellington Garfield Neal, de Toronto, Ontario, époux de Mabel Adela Neal.

De Minnie Roberts, de Toronto, Ontario, épouse de Ernest Roberts.

De Wilhelmina Emily Rudolph, de Hamilton, Ontario, épouse de Charles Henry Rudolph.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 26 février 1930:—Copie de tous règlements ou ordonnances établis par la Trésorerie du Royaume-Uni en vertu des dispositions du *Colonial Stock Act*, 1900, qui règle l'admission des valeurs de la Puissance du Canada sur la liste des titres que les curateurs du Royaume-Uni sont autorisés à acheter comme placements.

2. Une liste des valeurs de la Puissance du Canada au sujet desquelles on a satisfait à ces ordonnances ou règlements.

3. Copies de toutes déclarations ou ententes faites par le gouvernement de la Puissance du Canada pour autoriser le désaveu de la législation de ladite Puissance qui, d'après le gouvernement du Royaume-Uni, semblait être préjudiciable aux détenteurs de ces titres de la Puissance du Canada qui résident dans le Royaume-Uni.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autres correspondances relatifs à la position de maître de poste à Restoule, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et la Commission du service civil et le ministère de l'Intérieur, et aussi de toute la correspondance échangée entre les divers départements fédéraux relativement à la nomination d'un officier à la sous-agence des terres de Debolt, dans la province d'Alberta.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs à la mise en accusation d'un nommé Cornwall, réputé être H. M. Barton, de qui il est question dans le rapport final de l'honorable A. H. Clarke, Commissaire de l'élection d'Athabaska tenue le 29 octobre 1925.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres communications relatifs à quelqu'un d'autre que Cornwall, réputé être H. M. Barton, de qui il est question dans le rapport final de l'honorable A. H. Clarke, Commissaire de l'élection d'Athabaska tenue le 29 octobre 1925.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Copie de tous rapports, recommandations, lettres, télégrammes, mémoires et autres documents qui ont trait de quelque façon à la promotion d'un nommé J. H. Russell à la position d'assistant du maître de poste à Cornwall, y compris les notes d'appréciation que la Commission du service civil a données audit J. H. Russell, celles de L. G. Zyo, C. V. Tobin, et de C. R. Farhinger, et les dates de l'admission de chacun desdits concierge dans le service des postes, à Cornwall ou ailleurs.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930:—Liste de tous les courriers ou entrepreneurs des postes, de la campagne ou d'ailleurs, qui sont à l'emploi du ministère des Postes dans les comtés de Queen et Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, avec le circuit postal respectif de chacun, la date d'expiration de leur contrat respectif et le taux de leur rémunération respective.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 26 mars 1930:—Copie du rapport sur lequel a été basé le décret ministériel 418, du 17 mars 1926, qui a permis à d'autres Doukhobors d'entrer en Canada.

Du consentement unanime, sur motion de M. Malcolm, ordonné:—Qu'il soit imprimé sous forme de livre bleu, 1,000 copies en anglais et 250 en français du rapport préparé pour le conseil des Recherches nationales par le Dr Robert Newton, d'après une enquête en Europe concernant l'opportunité de se servir du degré de protéine comme facteur pour classer et mettre sur le marché le blé canadien, déposé sur la Table, vendredi le 7 mars 1930, et que la règle 46 soit suspendue à cet effet.

M. Irvine, appuyé par M. Kellner propose,—Que le Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage, soit lu une deuxième fois, le mardi, le 18 mars courant.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Blatchford,
Bock,
Bowen,
Boys,
Brown,
Campbell,
Cantley,
Casselmann,
Chaplin,
Clark,
Coote,
Cowan,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Waterloo-Sud),
Ernst,
Esling,
Euler,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Geary,
Gershaw,
Glen,
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Hay,
Heaps,
Hubbs,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Victoria-Nord),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
Ladner,
Lang,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
MacNutt,
Macphail,
McDiarmid,
McGregor,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Maybee,
Millar,
Milne,
Murphy,
Neill,
Pettit,
Plunkett,
Price,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston cité),
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Ryckman,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Thompson,
Thorson,
Tummon,
Vallance,
Ward,
White (Mont-Royal),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est)—104.

CONTRE:

Messieurs

Arthurs,	Dionne,	Letellier,	Perras,
Baldwin,	Dubuc,	Macdonald (Glengarry),	Pouliot,
Beaubien,	Dumaine,	Macdonald (Kings),	Power,
Benoit,	Dupuis,	MacLean (Prince),	Prévost,
Bertrand,	Elliott,	McGibbon,	Raymond,
Bettez,	Fafard,	McIntosh,	Rhéaume,
Blanchard,	Fiset (sir Eugène),	McKenzie,	Rinfret,
Boivin,	Foster,	McMillan,	Roberge,
Bouchard,	Garland (Carleton),	Malcolm,	Robitaille,
Boucher,	Gervais,	Maloney,	Ryerson,
Boulanger,	Girouard,	Marcil,	St-Père,
Bourassa,	Goulet,	Mercier (Laurier-Outremont),	Séguin,
Bowman,	Hall,	Mercier (St-Henri),	Sinclair (Queens),
Bradette,	Heenan,	Morin,	Smith (Stormont),
Cahill,	Hepburn,	Morrissy,	Spotton,
Cannon,	Howard,	O'Connor,	Sylvestre,
Cardin,	Jenkins,	Odette,	Taylor,
Carmichael,	Lacombe,	Parent,	Telford,
Charters,	Lacroix,	Peck,	Tobin,
Chevrier,	Langlois,	Perley (sir George),	Totzke,
Denis,	Lapierre,		Veniot,
Desaulniers,	Lapointe,		Young (Weyburn)—87.
Descoteaux,			

M. Rinfret, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 37, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à ratifier la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de la Colombie-Britannique. datée le 20e jour de février 1930, relative à la remise des terres de la zone ferroviaire et des plaines de la Rivière de la Paix, dans la province de la Colombie-Britannique.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Malcolm, pour M. Ralston, propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des pensions de la milice pour stipuler qu'une pension peut être accordée à la veuve de tout officier qui, au temps de sa mort recevait plein salaire, et qui meurt après une période pendant laquelle une pension aurait pu lui être accordée, ou qui recevait une pension à l'époque de sa mort.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à prolonger la frontière de la province du Manitoba dans la baie de l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Senn; et sur l'amendement de M. Casgrain en amendement audit amendement;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Le Bill No 34, Loi modifiant l'Acte constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society* est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

(Bills publics)

L'ordre étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M Church, pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi modifiant le Code criminel (Armes à feu, homicide, infractions);

Aucune motion étant faite, ledit ordre est biffé.

Conformément à l'ordre spécial ordonné ce jour, l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 20, Loi pourvoyait en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage, étant lu;

M. Woodsworth, appuyé par M. Adshead, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. McMillan, appuyé par M. Hall, propose en amendement:—

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—"La Chambre considère avec alarme la diffusion et l'augmentation du divorce et des demandes de divorce au Canada, et, au lieu de fournir des moyens addi-

tionnels d'obtenir le divorce, la Chambre encouragerait avec faveur le lancement d'une campagne d'éducation destinée à convaincre le cœur et l'âme du peuple canadien de la sainteté du lien matrimonial et de la stabilité permanente du foyer canadien."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de M. Senn:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, le décret ministériel No 1757, passé le 26 septembre 1925, concernant certains arrangements commerciaux avec le Dominion de la Nouvelle-Zélande, devrait être rescindé tout de suite, et des mesures immédiates devraient être prises pour négocier un traité avec ce Dominion, à des conditions justes et raisonnables."

Et sur l'amendement de M. Casgrain audit amendement:—Que tous les mots après "devrait" dans la quatrième ligne soient retranchés et remplacés par les suivants: "être remplacé aussitôt que possible par un traité avec ce Dominion, et que des démarches immédiates devraient être faites pour négocier tel traité."

Et la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Baldwin,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Blanchard,
Bock,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Chevrier,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Elliott,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Guerin,
Hall,
Hepburn,
Howard,
Howden,
Ilsley,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
Lacombe,
Lacroix,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morrissy,
Neill,
O'Connor,
Perras
Pouliot,
Power,
Raymond,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—95.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Barber, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Antoine), Bell (St-Jean-Albert), Black (Halifax), Bowen, Cahan, Cantley, Casselman, Chaplin, Charters, Dickie, Edwards (Waterloo-Sud), Esling, Fraser, Garland (Carleton), Geary, Grimmer, Hanson, Harris, Hubbs, Johnstone (Cap-Breton-Victoria-Nord), Jones, Ladner, Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), MacLaren, McGibbon, McGregor, McQuarrie, McRae, Maloney, Maybee, Murphy, Peck, Perley (sir George), Pettit, Plunkett, Price, Quinn, Rennie, Ross (Kingston Cité), Rowe, Ryckman, Ryerson, Simpson, Sinclair (Wellington-Nord), Spankie, Spence, Spotton, Stevens, Stewart (Leeds), Thompson, Tummon, White (London)—57.

Et la question étant posée sur l'amendement tel qu'amendé, elle est agréée et est comme suit:—

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, le décret ministériel No 1757, passé le 26 septembre 1925, concernant certains arrangements commerciaux avec le Dominion de la Nouvelle-Zélande, devrait être remplacé aussitôt que possible par un traité avec ce Dominion, et que des démarches immédiates devraient être faites pour négocier tel traité."

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 19 MARS 1930

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 18 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Ruth Victoria Spooner, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cecil John Spooner, de Hamilton, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Black* (Yukon).

De Joseph Alphonse Lajoie, de Montréal, Québec, comptable, pour une loi de divorce d'avec Marie Lucie Ethel Keens Lajoie, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (Saint-Antoine).

De Morris Slatzman, de Toronto, Ontario, opérateur, pour une loi de divorce d'avec Bettez Slatzman, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Boys*.

De Rhea Blanche Wilson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clarence Wilson, de Kitchener, Ontario, musicien, son époux.—M. *Harris*.

De Ivy Lillian Echlin, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Cavendish Echlin, de Toronto, Ontario, employé de chemin de fer, son époux.—M. *Boys*.

De Frederick Max Quick, de Toronto, Ontario, vulcaniseur de pneus, pour une loi de divorce d'avec Jennie Huble Quick, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

M. Hay du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 25, Loi concernant *The Dominion of Canada General Insurance Company*, et portant subdivision du capital non émis, et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930:—Copie de tous rapports, télégrammes, lettres, correspondance, mémoires, documents et communications relatifs à l'expédition d'un nommé L. A. Giroux, député libéral de l'Assemblé législative de l'Alberta, dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, en 1929, aux frais de l'Etat, ou qui ont quelque rapport avec ce voyage, montrant entre autres choses:

(1) La demande dudit Giroux d'être envoyé pour ladite expédition;

(2) L'acceptation de ladite demande par un ministre, un sous-ministre, ou tout autre fonctionnaire de l'Etat;

(3) L'autorisation donnée audit Giroux de partir, et les directives définissant les buts du voyage ou ayant rapport à ce voyage, définissant ses devoirs et ses fonctions pendant qu'il occupera cet emploi;

(4) La qualité en laquelle ledit Giroux a ainsi été à l'emploi de l'Etat;

(5) La route que ledit Giroux a suivie et les différents moyens de transport qu'il a employés durant ledit voyage;

(6) L'espace de temps occupé par ledit voyage, depuis le départ d'Edmonton jusqu'au retour au même endroit;

(7) L'espace de temps passé à chaque endroit durant ledit voyage et pourquoi;

(8) Les fonctions accomplies et les affaires transigées par ledit Giroux à chaque point d'arrêt;

(9) Les dépenses de cette expédition accomplie par ledit Giroux, montrant les frais de voyage, la rémunération, le loyer des aéroplanes, et tous les détails;

(10) Toutes les communications, déclarations, rapports, envoyés au gouvernement ou à tout ministre, ou à tout ministère fédéral, par ledit Giroux ou en son nom, relativement à ladite expédition, ou la concernant, ou ayant trait de quelque façon à ce voyage.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement ou l'administration de la marine nationale canadienne a vendu, depuis le 1er janvier 1921, des navires de 100 tonnes ou plus.

2. Dans l'affirmative, relativement à ces navires quels ont été: (*a*) les dates de vente; (*b*) le coût primitif du navire; (*c*) le tonnage; (*d*) le nom de l'acheteur; (*e*) le prix que l'Etat ou l'administration de la marine canadienne a reçu.

Par M. Maloney—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Si quelque ministère fédéral a acheté du bois de construction de M. N. Cummings, Westboro, Ontario, durant les années fiscales 1927, 1928 et 1929.

2. Dans l'affirmative, quelle quantité durant chacune desdites années et à quel prix.

3. Quelle quantité de ce bois de construction on a achetée par soumission et quelle quantité autrement.

4. Si quelque ministère fédéral a acheté d'autres matériaux dudit M. N. Cummings durant lesdites années.

5. Dans l'affirmative, quels sont ces matériaux, à quel coût total et durant quelles années.

Par M. Luchkovich—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Quel est le coût total jusqu'à date des réparations faites à la citadelle de Québec pour que le Gouverneur général puisse y habiter.

2. Quel a été le coût (*a*) des réparations et altérations, (*b*) des meubles, (*c*) des électroliers.

3. Durant quelles périodes le Gouverneur général a résidé en fait dans la citadelle depuis qu'elle est réparée.

4. Quel est le coût d'entretien (*a*) lorsque le Gouverneur l'habite, (*b*) lorsqu'il n'y habite pas.
5. Quel a été le coût du combustible, etc., dans les mois d'hiver de novembre, décembre, janvier et février 1929 et 1930.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—
1. Quel est le nom et traitement annuel (*a*) du carillonneur du Parlement, (*b*) de l'assistant du carillonneur.
2. Quand le carillonneur du Parlement a été nommé et à quel traitement.
3. Pendant quelles périodes de temps il a été absent depuis sa nomination, (*a*) en congé, (*b*) en vacance, (*c*) pour d'autres motifs.
4. Combien de concerts le carillonneur a donnés, chaque année, depuis sa nomination, et quelle a été la durée de chacun.
5. En quelles autres occasions il a joué.
6. Si le carillonneur du Parlement était en devoir à l'ouverture de la session actuelle du Parlement.
7. Combien de fois depuis sa nomination le carillonneur fédéral est allé en Europe, et pour quel motif.
8. Si le gouvernement entend accorder aux fonctionnaires techniques et professionnels du service civil, les mêmes congés d'absence pour se perfectionner après avoir gradué.
9. Combien ont coûté les meubles de ses appartements dans la Tour du Souvenir; si on lui a déduit certaines sommes de son traitement pour lui fournir ces chambres.
10. Si les soldats de retour ont protesté parce qu'un individu qui n'avait pas fait de service avait ses chambres où il vivait dans la Tour du Souvenir.

Par M. Thompson—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—
1. Quels navires le gouvernement a achetés ou commandés durant les derniers 18 mois pour les ministères suivants: (*a*) Travaux publics; (*b*) Marine et Pêcheries; (*c*) Affaires indiennes; (*d*) département de l'Intérieur; (*e*) département de la Défense nationale; (*f*) département du Revenu national.
2. Quelle était la grandeur de ces navires, leur prix d'achat, les noms des vendeurs ou des constructeurs dans chaque cas.
3. Si on a demandé des soumissions.
4. Dans l'affirmative, de quelle façon et quand.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:

Par sir George Perley—Ordre de la Chambre—Copie des mémoires, ordres et de la correspondance que le département des forces militaires du Canada outre-mer peut avoir en sa possession et qui exposent le programme adopté en 1917 pour la direction des forces canadiennes outre-mer, et tous autres documents semblables qui peuvent montrer de quels moyens on se servait pour appliquer ce programme.

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission du havre d'Halifax et la *Nova Scotia Chemical Company Limited*, *The Canada Cement Company*, et Alfred T. O'Leary, et ayant trait de quelque manière au louage d'espace sur le quai 9, au port d'Halifax, ou concernant ce sujet; et aussi une copie de la correspondance échangée entre ladite Commission du havre d'Halifax et tout ministère fédéral ayant trait de quelque manière à ces baux; et aussi copie de la correspondance, si elle existe, entre ladite Commission du havre et tout ministère fédéral au sujet de tous privilèges d'entreposer sur ledit quai.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations, communications et autres documents que le gouvernement a en sa possession ou en son pouvoir, et relatifs à l'enquête, aux levés, à la location, à la construction d'une piste, chemin ou grande route à travers les montagnes Rocheuses entre Mayo dans le Territoire du Yukon et Fort Norman, ou les environs dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Donnelly, appuyé par M. Vallance, propose,—Que la Chambre est d'avis que le temps est maintenant venu où le gouvernement fédéral de la Puissance du Canada ne devrait plus accorder aux immigrants qui viennent au Canada aucune sorte d'assistance financière, à l'exception des domestiques du sexe féminin qui pourraient recevoir la même assistance qu'aujourd'hui.

Et un débat s'ensuivant;

M. Kellner, appuyé par M. Irvine, propose:—Que tous les mots après le mot "financière" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"et que toute compagnie, organisation, association, église ou autre institution amenant ou aidant à amener des immigrants au Canada, devra déposer la somme de $1,000 avec le Gouvernement, pour chaque immigrant ainsi amené, ou aidé à amener, de plus, que les argents ainsi collectés devront constituer un fonds duquel des paiements pourront être faits aux gouvernements des provinces dans lesquelles l'immigrant demeure, afin de pourvoir contre le chômage, la maladie et autres dépenses."

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur déclare l'amendement non recevable pour la raison qu'il comporte une imposition de taxe à une certaine classe d'individus ou corporations qui s'occupent de choses de l'immigration.

Et le débat sur la motion principale se continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Boulanger.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 20 MARS 1930

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 19 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Rosanna Christena Jarret, de Dunville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Francis Arthur Jarret, de Niagara-Falls, Ontario, journalier, son époux. —M. *Black* (Yukon).

De Barbara Wallace Barlow, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Charles Barlow, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Heaps*.

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Highwood Western Railway Company*, demandant une extension du délai accordé pour commencer et terminer la construction d'une ligne de chemin de fer.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 38, Loi concernant la *Highwood Western Railway Company*.—M. *Coote*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général:—Huitième rapport du bureau d'établissement des soldats du Canada, sur ses activités et opérations du premier janvier 1929 au 31 décembre 1929.

Aussi,—Relevé des letres émises du 1er février 1929 au 31 décembre 1929, facilitant l'entrée en Canada d'immigrants dont l'admission est autorisée en vertu du paragraphe 7 de l'arrêté ministériel, C.P. 534, en date du 8 avril 1926.

Et aussi,—Relevé des lettres relatives à l'assurance du chômage émises par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation du 1er février 1929 au 31 décembre 1929, facilitant l'entrée au Canada d'ouvriers de fermes ou de domestiques, telles lettres étant émises sans investigation, mais sur la recommandation et l'appuie des personnes nommées dans chaque cas.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies de rapports du bureau de vérification sous les dispositions de l'article 7, chapitre 10, S.R.C., 1927, comme suit:—

Rapport daté le 25 février 1930, sur les affaires financières des commissaires du havre de Québec, tel qu'existant au 31 décembre 1929.

Rapport daté le 5 mars 1930, sur les affaires financières des commissaires du havre de Montréal, tel qu'existant au 31 décembre 1929.

M. Power, du comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales et des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

1. Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer le compte rendu de ses délibérations et des témoignages recueillis, au jour le jour, pour l'usage de ses membres et des députés, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.
3. Et que le quorum de votre comité soit réduit de quinze à neuf membres.

M. Power, du comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales et des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que l'Ordre de renvoi en date du vendredi, 7 mars 1930, selon lequel votre comité a été désigné pour étudier les modifications à la Loi des élections fédérales et des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses, telles que recommandées par un comité nommé au cours de la dernière session pour considération par la Chambre durant la présente session, soit modifié de façon à donner au comité l'autorité d'étudier lesdites Lois et d'y suggérer tout autre amendement qu'il pourrait juger désirable.

M. Power, du comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire rapport à la Chambre de temps à autre, relativement aux questions qui doivent faire l'objet de ses délibérations; de siéger pendant que la Chambre est en séance, ainsi que de faire imprimer, au jour le jour, les documents et la preuve que le Comité pourrait demander de faire imprimer pour l'usage de ses membres et des députés, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

M. Power, du comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'un message soit adressé au Sénat lui demandant de nommer un comité pour s'adjoindre à celui déjà nommé par cette Chambre, dans le but d'étudier les questions dont il sera saisi relativement aux pensions et problèmes des anciens combattants, et de faire rapport au cours de la présente session.

Sur motion de M. Power, le premier rapport du comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants présenté ce jour est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné:—Que le nom de M. Young (Weyburn) soit substitué à celui de M. Young (Saskatoon) sur le comité des Banques et du Commerce.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4 de la règle 44:—

Par M. Maybee—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le ministre des Postes donne des conseils au ministère des Travaux publics sur la localité et l'époque où les bureaux de poste doivent être construits.

2. Quel est le montant des recettes requis pour qu'une localité ait droit à un nouveau bureau de poste, et si on tient compte, dans chaque cas, du montant des recettes, ou quel est le facteur déterminant de la construction d'un nouveau bureau de poste.

3. A quels endroits le ministre des Postes a demandé au ministère des Travaux publics de construire un bureau de poste durant les années 1927, 1928 et 1929.

4. Dans quels cas et pour quels motifs on a refusé telle demande.

Par M. Irvine—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Au sujet du contrat pour dragage à Calamity Point, Premiers Détroits, Vancouver, Colombie-Britannique, qui a été adjugé à la *Northwestern Dredging Company Limited*, quels sont les principaux membres de la *Northwestern Dredging Company Limited*, quel a été le prix de ce dragage, et du dragage des bas fonds de Barnaby, et si ledit prix comprend la disposition des matériaux.

2. Si le contrat contenait des dispositions à l'effet que les matériaux seraient déposés à l'endroit désigné par la Commission du havre.

3. Si ce travail a été fait sous l'autorité du ministère fédéral des Travaux publics.

4. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont acheté les matériaux de la Compagnie de dragage pour remplir le nouveau quai, dans l'affirmative, à quel prix par verge cube.

5. Si elle reçoit tous ses capitaux en déposant ses obligations pour l'argent requis au gouvernement d'Ottawa, et en recevant de l'état les avances d'argent requises.

6. Si la Commission du havre a obtenu l'approbation du ministère de la Marine avant de commencer la dépense de son argent, dans l'affirmative, quel prix le ministère de la Marine a approuvé pour la disposition des matériaux.

7. Si les dragues dont les compagnies privées se sont servies pour le travail étaient enregistrées au Canada avant la demande de soumissions pour ce contrat.

8. Si les dragues suivantes: No 131038, *Puget Sound Bridge & Dredging Company;* No 76/1913, *Vancouver, British Columbia* et No 133864, Puget, No 11, No 50/1913, Vancouver, Colombie-Britannique, ont servi à ce travail.

9. Si ces dragues n'étaient pas la propriété de la *Puget Sound Bridge & Dredging Company*, qui a ses bureaux principaux à 811 édifice Central, Seattle, Washington, au temps où les soumissions ont été demandées.

10. Si ladite *Puget Sound Bridge & Dredging Company* n'est pas incorporée dans l'Etat de Nevada.

11. Si lesdites dragues n'ont pas été transférées à la *British Columbia Bridge & Dredging Company, Limited.*

12. Si M. Ian Mackenzie, M.L.A., député provincial libéral de la ville de Vancouver-Nord, Colombie-Britannique, est le principal actionnaire de la *British Bridge & Dredging Company, Limited.*

13. Si ledit M. Ian Mackenzie est le même Ian Mackenzie qui est le représentant des soldats à Vancouver, Colombie-Britannique.

14. Quel traitement on paie audit Ian Mackenzie pour ses services en qualité de représentant des soldats.

15. Si le ministère des Travaux publics a fait exécuter le dragage dans les Premiers Détroits, Colombie-Britannique, avant ce contrat.

16. Si c'était la pratique, lorsque l'on disposait des matériaux ainsi dragués, de le fournir gratis à tous les corps publics.

17. Si le ministère de la Marine a permis à la Commission du havre de payer 24 sous par verge cubique dans cette occasion.

18. Si la réponse à la question 10 est affirmative, si le gouvernement n'a pas employé ses propres dragues pour ce travail au lieu de permettre à la *Puget Sound Bridge & Dredging Company* d'envoyer ses dragues au Canada.

19. Combien d'ouvriers américains on a amenés, si l'on en a amenés, pour travailler à cette entreprise avec ces dragues.

Sur motion de M. Power, les premier et deuxième rapports du comité spécial nommé pour prendre en considération la Loi des élections fédérales et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses sont adoptés.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Que le et après le lundi, le 24 mars prochain, et tous les lundis et mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les avis de motion du gouvernement et les ordres du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception des questions, des avis de motion pour la production de documents et des bills privés le lundi.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi le 11 avril, elle restera ajournée jusqu'à jeudi le 24 avril.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Copie de toutes les soumissions, annonces, des avis d'acceptation ou de rejet des soumissions, et des mémoires relatifs à ces soumissions pour fournir la houille au Collège militaire royal durant l'année 1929-30, échangés entre le gouvernement ou tout fonctionnaire de tout département, ou un représentant du gouvernement ou toute ou toutes personnes, ou au nom de cette ou de ces personnes qui ont soumissionné pour cet approvisionnement de houille.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930,—Relevé indiquant tous les immeubles loués par le gouvernement à Ottawa et à quel prix; indiquant encore (*a*) le nom de l'édifice; (*b*) le montant du loyer payé; (*c*) les sommes payées pour entretien, y compris le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et les autres dépenses, pour l'année 1929; (*d*) les taxes payées ou payables par l'Etat en 1929; (*e*) l'étendue en pieds carrés des édifices occupés.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents qui ont trait aux protestations faites par des importateurs, consommateurs ou toutes autres personnes du Canada au gouvernement contre l'application du règlement mis en vigueur le 1er février dernier, lequel règlement demande que cinquante pour cent du travail et des matériaux entrant dans les marchandises qualifiées pour les taux spéciaux de la préférence britannique soient d'origine impériale.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants étant lu;

M. King (Kootenay-Est) propose:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

Du consentement unanime de la Chambre, sur motion de M. Power, le deuxième rapport du comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants, présenté ce jour est adopté.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Power, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Adshead, Arthurs, Black (Yukon), Clark, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Hepburn, Ilsley, McGibbon, MacLaren, McPherson, McLean (Melfort), Manion, Power, Ross (Kingston), Sanderson, Speakman et Thorson un comité pour considérer et, durant la présente session, faire rapport sur les matières qui leur seront présentées, relativement aux pensions et problèmes des anciens combattants, et priant le Sénat de nommer un comité qui agira conjointement avec celui déjà nommé par la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. King (Kootenay-Est) pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion elle est agréée.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois et référé au comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants.

L'ordre étant lu pour que le Bill No 9, Loi modifiant la Loi des compagnies soit maintenant lu la deuxième fois;

M. Rinfret propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Le Bill No 10, Loi modifiant la Loi des marques sur les bois de service est lu la deuxième fois, référé au comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 14, Loi modifiant la Loi des brevets est lu la deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 21 MARS 1930

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Albert Hull, de Toronto, Ontario, menuisier, pour une loi de divorce d'avec Ella May Hull, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Ryckman.*

De Cherry Ray Fletcher, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Sherman Rufus Fletcher, de Montréal, Québec, surintendant, son époux. —M. *Lawson.*

De Violet May MacFadden, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Alexander Ray MacFadden, de la cité de Oklahoma, Oklahoma, États-Unis d'Amérique, trésorier, son époux.—M. *Lawson.*

De Annie Almeda McCormick, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Michael O'Rourke McCormick, d'Ottawa, Ontario, vendeur, son époux. —M. *Ross* (Kingston).

De Walter Anderson Wood, du township de Ernesttown, comté de Lennox, Ontario, travailleur, pour une loi de divorce d'avec Wilhelmina Patterson Wood, du township de Ernesttown, comté de Lennox, Ontario, son épouse.—M. *Ross* (Kingston).

De Sophie Hermanovich, quelquefois appelée Sophie Hendry, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Hermanovich, quelquefois appelé John Hendry, de Toronto, Ontario, employé aux abattoirs, son époux.—M. *Lawson.*

De Myrtle Alice Niece, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harold Percy Niece, de Hamilton, Ontario, professeur d'école, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Robert Ruff Martin, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Claudine Matilda Clausen Martin, de Aberdeen, Ecosse, son épouse.—M. *Kay*.

De Vera Irene Collins, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hugh Charles Collins, de Toronto, Ontario, travailleur, son époux.—M. *Hocken*.

De Anna Ruel, de Dolbeau, Québec, pour une loi de divorce d'avec J. Alfred Ruel, adresse présente inconnue, mécanicien, son époux.—M. *McPhee*.

M. McIntosh, du comité des Relations industrielles et internationales présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que 500 exemplaires anglais et 200 exemplaires français des témoignages recueillis, ainsi que des documents soumis à l'appui de ces témoignages, soient imprimés, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. McIntosh ledit rapport est agréé.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Relevé montrant:—Quels montants, chaque année, le gouvernement fédéral a payés pour fins gouvernementales, à la province du Manitoba, depuis 1870; à l'Alberta, depuis 1905; à la Saskatchewan, depuis 1905; et au Nouveau-Brunswick, depuis 1867.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Quelle est l'étendue approximative du district de Patricia.
2. Quelle est l'étendue approximative de chaque partie du district de Patricia qui sera comprise dans chacun des districts électoraux suivants: Kenora, Rainy-River, Port-Arthur, Thunder-Bay, et Témiscamingue-Nord dont il est question dans le Bill No 13 de la Chambre des Communes.
3. Quelle est la population totale du district de Patricia, et quelle est la population de chacune des parties que l'on se propose d'ajouter à chacun des districts électoraux suivants: Kenora, Rainy-River, Port-Arthur, Thunder-Bay, et Témiscamingue-Nord, nommés dans le paragraphe No 2, en donnant le nom des Indiens, des Esquimaux et des Blancs.
4. Quel est le nombre des réserves indiennes de chacun de ces districts électoraux, et le nombre des Indiens de chaque réserve.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Etat montrant:—

1. Quels navires le gouvernement, ou tout ministère fédéral, y compris les Chemins de fer nationaux du Canada, ont fait construire depuis 1921.
2. Où ces navires ont-ils été construits, et à quel prix.
3. Quels navires ont été achetés durant la même période.
4. De qui ils ont été achetés et à quel prix.

M. Guerin, appuyé par M. Dubuc, du consentement de la Chambre présente un Bill No 39, Loi concernant les contrats de l'Etat, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Boulanger, appuyé par M. Bourgeois, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 40, Loi modifiant la Loi du service civil (Priorité des anciens combattants), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 14, Loi modifiant la Loi des brevets est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 10, Loi modifiant la Loi des marques sur les bois de service est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 12, Loi modifiant la Loi concernant les grains est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le transfert des terres de la zone ferroviaire et de la plaine de la Rivière de la Paix dans la province de la Colombie-Britannique.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à ratifier la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de la Colombie-Britannique, datée le 20e jour de février 1930, relative à la remise des terres de la zone ferroviaire et des plaines de la Rivière de la Paix, dans la province de la Colombie-Britannique.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 41, Loi concernant le transfert de la zone du Chemin de fer et du bloc de la rivière La Paix, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à prolonger la frontière de la province du Manitoba.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à prolonger la frontière de la province du Manitoba dans la baie de l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 42, Loi pourvoyant au prolongement de la frontière du Manitoba dans l'anse de l'angle nord-ouest du lac des Bois, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 11, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 35, Loi modifiant la Loi des assurances est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills publics

Le Bill No 25, Loi concernant *The Dominion of Canada General Insurance Company* et portant subdivision du capital non émis est lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphe:—

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James (sur division).

Bill No 33, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*

Bill No 38, Loi concernant la *Highwood Western Railway Company.*

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

HAVRES ET RIVIÈRES

Nouveau-Brunswick

Anderson's Hollow—Réparations de quai..	8,000 00
Beaver Harbour—Reconstruction de quai..	17,000 00
Beresford—Brise-lames..	10,000 00
Burnt Church—Réparations de quai..	5,500 00
Burton Church—Réparations de quai..	2,000 00
Caissie's Cape—Brise-lames et jetée..	80,000 00
Cambridge—Réparations de quai..	3,500 00
Cape Bald—Prolongement de brise-lames et dragage..	38,000 00
Carters Point—Réparations de quai..	4,500 00
Ile Cocagne—Quai..	9,000 00
Dalhousie—Réparations au quai de la traverse..	5,000 00
Day's Landing (Crystal Beach)—Reconstruction de quai..	2,000 00
Escuminac—Pour dédommager Ashley A. Colter, l'entrepreneur, pour la construction d'un prolongement au brise-lames, en proportion du dommage causé par une forte tempête qui s'est abattue soudainement sur les travaux pendant la mise en place d'un grand caisson le 24 juillet 1928..	5,000 00
Fairhaven—Réparations de quai..	7,000 00

131	Gagetown—Réparations de quai..	2,500 00
	Grande Anse—Prolongement du brise-lames et de la jetée..	19,000 00
	Hampsted—Réparations de quais..	3,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	60,000 00
	Kouchibouguac—Quai..	10,200 00
	Lameque—Dragage..	10,400 00
	Petit Lameque—Agrandissement du quai..	3,500 00
	Bas Saint-Louis—Dragage..	8,300 00
	Middle Caraquet—Quai..	32,100 00
	North Head—Prolongement du brise-lames..	25,000 00
	Public Landing—Réparations au quai..	2,800 00
	Cap Richibuctou—Réparations du brise-lames..	7,000 00
	Seal Cove—Prolongement de brise-lames..	17,000 00
	Shippegan Gully—Réparations aux brise-lames et parapets..	15,000 00
	Rivière Miramichi Sud-ouest—Dragage..	16,200 00
	Port Tracadie—Parapets et brise-lames..	25,000 00
	Waterboro—Améliorations au quai..	5,000 00
	White-Head (Anse-à-la-Mouette)—Brise-lames..	14,000 00
	Anse Woodward—Prolongement du brise-lames..	30,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 24 MARS 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 21 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Gertrude Lockhart, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Louis Sydney Lockhart, quelquefois appelé Louis Lockhatch, de Toronto, Ontario, étudiant dentiste, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Myrtle Margarette Hilton, de Kingston, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Clifton Hilton, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Hilda Walker Baker, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Herbert Broughton Baker, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Muriel Laburnum Christie, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ross Alexander Christie, de Toronto, Ontario, journaliste, son époux.—M. *Lawson.*

De Elizabeth Anderson, de Sainte-Catherine, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Anderson, de Toronto, Ontario, peintre, son époux.—M. *Sanderson.*

De Harry Everett Markell, de Montréal, Québec, ayant aussi résidence à Smith's-Falls, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hazel Emma Rombough Markell, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Murphy.*

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. Illsley soit substitué à celui de M. Ralston sur le comité spécial nommé le 7 mars pour considérer les amendements à la Loi des élections fédérales et à la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. Campbell soit substitué à celui de M. Woodsworth sur le comité des Banques et du Commerce.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport sur le travail exécuté et des dépenses encourues jusqu'au 31 décembre 1929, aussi des dépenses prévues devant être faites en 1930, sous les prescriptions de la Loi des terminus nationaux canadiens à Montréal, 1929.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Geary—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Combien de causes les Commissaires des pensions ont étudiées durant les derniers six mois de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1929.
2. Dans combien de cas la décision a été favorable au demandeur.
3. Combien d'appels ont été inscrits au Bureau fédéral des appels durant la période susmentionnée.
4. Combien de ces appels le Bureau des appels a étudiés.
5. Dans combien de cas jugement a été rendu.
6. Combien de ces décisions furent favorables au demandeur, s'il s'en trouve.
7. Combien d'appels furent défavorables au demandeur.
8. Combien d'appels sont encore en délibéré.
9. Combien d'aviseurs des soldats sont en fonctions actuellement au Canada.
10. Si on a consulté, individuellement ou collectivement, les Commissaires des pensions relativement à l'élaboration du bill des allocations aux soldats de retour, que le ministre des Pensions et de la Santé nationale a présenté récemment à cette Chambre.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

Noms, état, salaires des personnes à l'emploi des différents départements fédéraux, y compris la Chambre des Communes, le Sénat, La Gendarmerie royale et canadienne à cheval, les légations canadiennes à l'étranger, depuis qu'est entrée en vigueur la Loi du service civil qui, au temps où ils sont entrés dans le service civil, ne résidaient pas déjà au Canada depuis trois ans, et pour quels motifs, dans chaque cas, on a fait exception aux dispositions de la Loi du service civil relatives à la nécessité de résider antérieurement au Canada pour ceux qui demandent des postes du service civil.

Par M. Prévost—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Sur quels articles il y a eu des détaxes douanières de 1921 à 1929 inclusivement.
2. Sur quels articles il y a eu accroissement des droits douaniers de 1921 à 1929 inclusivement.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Liste de tous les courriers et entrepreneurs des postes, de la campagne ou d'ailleurs, qui sont à l'emploi du ministère des Postes dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, une liste de leur circuit postal respectif, de la date d'expiration de leurs contrats respectifs, et du taux de leur rémunération respective.

Par M. MacNutt—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et ententes échangés entre le gouvernement du Canada et tout officier supérieur des Chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis l'année 1900, et qui ont trait à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de passage sur le vieux chemin de fer Intercolonial (maintenant Chemins de fer nationaux du Canada) entre St. John, Moncton et Halifax.

Par Sir George Perley pour M. Lennox—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministre des Travaux publics, tout autre ministre fédéral, ou tout haut fonctionnaire de l'Etat a reçus ou envoyés relativement à l'article de deux mille dollars inscrit dans les prévisions budgétaires pour réparations au quai de Rochest Point.

Par Sir George Perley pour M. Lennox—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et tout ministre fédéral, ou tout haut fonctionnaires relativement à la destitution de William J. Kay de la position d'agent des Indiens qu'il occupait à Sutton-Ouest.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, lettres, mémoires, pétitions, correspondance dans les dossiers du ministère, relativement à la demande pour un changement du maître de poste à Longworth, Colombie-Britannique.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, rapports et recommandations relatifs à l'agrandissement du parc national Buffalo, en y ajoutant les terres suivantes: la partie nord du township 42, et la partie sud du township 43, rang 5, à l'ouest du quatrième méridien.

Le Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

La Chambre se forme en comité général pour prendre une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des pensions de la milice et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 25 MARS 1930

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 24 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, pour une loi à l'effet de convertir leur capital social en 40,000 actions sans valeur nominale ou au pair.

De Nellie Carr Weeks, du township de York, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Sylvester Robert James Weeks, de Toronto, Ontario, conducteur, son époux.—M. *Kay*.

De Philip Dover, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Celia Dover, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Heaps*.

De Ruby Helen Gordon, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Archie Gordon, de Hamilton, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Margaret Ann Fyfe, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Alexander Ross Fyfe, ouvrier en acier, de Hamilton, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Arthur Cameron, de Toronto, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Margaret Cameron, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Josephine Laura Calder, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John George Calder, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De George Harry Edmonds, de Toronto, Ontario, mécanicien de moteurs, pour une loi de divorce d'avec Evangeline Edmonds, de West-Bromich, Angleterre, son épouse.—M. *Spence*.

De John Cameron Caldwell, d'Ottawa, Ontario, employé civil, pour une loi de divorce d'avec Wilhelmina Armazella Caldwell, d'Ottawa, Ontario, son époux. —M. *Sanderson.*

De Abraham Steinberg, de Toronto, Ontario, marchand, pour une loi de divorce d'avec Leah Steinberg, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Helen Theresa Baker, de Toronto, Ontario, épouse de Harold D'Arcy Baker.

De Barbara Wallace Barlow, de Montréal, Québec, épouse de Charles Barlow.

De Vera Irene Collins, de Toronto, Ontario, épouse de Hugh Charles Collins.

De Elsie Emily Disney, de Toronto, Ontario, épouse de Charles Percival Disney.

De Ivy Lillian Echlin, d'Ottawa, Ontario, épouse de Charles John Cavandish Echlin.

De Cherry Ray Fletcher, de Toronto, Ontario, épouse de Sherman Rufus Fletcher.

De Hubert Allan Frise, de Simcoe, Ontario, époux de June Odel Frise.

De Ethel May Henderson, de Bridgeburg, Ontario, épouse de Hubert McCosh Henderson.

De Albert Hull, de Toronto, Ontario, époux de Ella May Hull.

De Violet May McFadden, de Toronto, Ontario, épouse de Frederick Alexander Ray McFadden.

De Annie Almeda McCormick, d'Ottawa, Ontario, épouse de Michael O'Rourke McCormick.

De Alexander Lorn McDougall, d'Ottawa, Ontario, époux de Hope Forsyth McDougall.

De Myrtle Alice Niece, de Toronto, Ontario, épouse de Harold Percy Niece.

De John Norman Rougvie, d'Ottawa, Ontario, époux de Eleanor Mary Cameron Rougvie.

De Sarah Delia Baker Tribe, de Montréal, Québec, épouse de Ernest Woodman Tribe.

De Rhea Blanche Wilson, de Toronto, Ontario, épouse de Clarence Wilson.

De Walter Anderson Wood, du township de Ernesttown, comté de Lennox et Addington, Ontario, époux de Wilhelmina Patterson Wood.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930:—Copie de tous documents relatifs aux soumissions demandées en dernier lieu pour un service de navires entre Pictou, Nouvelle-Ecosse, et Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930:— Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs au louage de terres de la réserve des Indiens à Greenfield, dans le comté de Queen, province de la Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1929.

Le Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Baldwin,
Bancroft,
Barber,
Beaubien,
Bennett,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Bissett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Boys,
Bradette,
Brady,
Brown,
Cahill,
Campbell,
Cannon,
Carmichael,
Casselman,
Cayley,
Charters,
Chevrier,
Clark,
Coote,
Cowan,
Crerar,
Denis,
Desaulniers,
Dickie,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Ernst,
Esling,
Euler,
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Gray,
Grimmer,
Guerin,
Guthrie,
Hanson,
Heenan,
Hepburn,
Hocken,
Howard,
Howden,
Hubbs,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lapointe,
Lawson,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
MacLaren,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Macphail,
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Malcolm,
Maybee,
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin,
Morrissy,
Murphy,
Neill,
O'Connor,
Parent,
Peck,
Perras,
Plunkett,
Prévost,
Price,
Rennie,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
White (London),
White (Mont-Royal),
Woodsworth,
Young (Weyburn)—173.

CONTRE:

Messieurs

Bell (Hamilton-Ouest),	Cahan,	Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),	Maloney,
Bourassa,	Harris,	McGregor,	Manion,
	Heaps,		Power,
			Robinson—11.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des pensions de la milice.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des pensions de la milice pour stipuler qu'une pension peut être accordée à la veuve de tout officier qui, au temps de sa mort recevait plein salaire, et qui meurt après une période pendant laquelle une pension aurait pu lui être accordée, ou qui recevait une pension à l'époque de sa mort.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Malcolm pour M. Ralston, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 43, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat continuant;

M. Gardiner, appuyé par M. Evans, propose,—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre le traité avec l'Australie devrait être abrogé."

Et un débat s'ensuivant; et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage; et sur l'amendement de M. McMillan:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—La Chambre considère avec alarme la diffusion et l'augmentation du divorce et des demandes de divorce au Canada, et, au lieu de fournir des moyens

additionnels d'obtenir le divorce, la Chambre encouragerait avec faveur le lancement d'une campagne d'éducation destinée à convaincre le cœur et l'âme du peuple canadien de la sainteté du lien matrimonial et de la stabilité permanente du foyer canadien."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan, Arthurs, Baldwin, Beaubien, Benoit, Bertrand, Bettez, Boivin, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowman, Bradette, Brady, Cannon, Carmichael, Chaplin, Chevrier, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Dionne, Dubuc, Duff, Dumaine, Dupuis, Dussault, Elliott, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Garland (Carleton), Gervais, Girouard, Goulet, Guerin, Guthrie, Hall, Heenan, Hepburn, Howard, Jenkins, King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Laflamme, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kings), MacLean (Prince), McIntosh, McMillan, Malcolm, Maloney, Marcil, Mercier (St-Henri), Morin, Morrissy, O'Connor, Parent, Peck, Perras, Pouliot, Power, Prévost, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robitaille, Ryerson, St-Père, Sanderson, Séguin, Smith (Cumberland), Smith (Stormont), Spotton, Stevens, Sylvestre, Taylor, Telford, Tobin, Totzke, Veniot, Verville—88.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Anderson (Halton), Bancroft, Barber, Bell (Hamilton-Ouest), Bennett, Bird, Bissett, Black (Yukon), Black (Halifax), Blatchford, Bock, Bowen, Brown, Campbell, Casselman, Cayley, Chaplin, Charters, Church, Coote, Cotnam, Cowan, Crerar, Dickie, Donnelly, Dunning, Edwards (Waterloo-Sud), Ernst, Esling, Euler, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Gershaw, Glen, Hanson, Harris, Hay, Heaps, Hocken, Ilsley, Irvine, Jelliff, Johnston (Long-Lake), Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, King (Kootenay-Est), Ladner, Lang, Lawson, Lovie, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), MacLaren, McLean (Melfort), MacNutt, Macphail, McDiarmid, McGibbon, McGregor, McKenzie, McPhee, McPherson, McQuarrie, McRae, Maybee, Millar, Milne, Murphy, Neill, Plunkett, Price,

Quinn,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Thorson,
Ward,
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—108.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de M. Gardiner:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre le traité avec l'Australie devrait être abrogé."

Et le débat continuant;

M. Stevens, appuyé par M. Plunkett, propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "Chambre" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"les effets de l'application du traité australien actuel, indiquent que ni l'un ni l'autre pays n'ont atteint le complet développement de leurs relations commerciales entre le Canada et l'Australie et que le gouvernement devrait tenter d'obtenir aussi tôt que possible une révision du traité qui serait à l'avantage mutuel des deux pays."

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. McRae.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 26 MARS 1930

PRIÈRES.

Vingt-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 25 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Janet Ella Pettigrew Thomson, de Lakeside, Québec, pour une loi de divorce d'avec Cameron Augusta Thomson, de Pointe-Claire, Québec, commis, son époux.—M. *Bell* (Saint-Antoine).

De la *Imperial Trusts Company of Canada*, de Toronto, Ontario, pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 27, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique (Division du capital social).

Bill No 30, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (Embranchements).

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants, et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 28, Loi concernant *The Eastern Canada Savings and Loan Company*.

Bill No 35, Loi modifiant la Loi des Assurances.

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a convenu de les rapporter avec modifications, savoir:—

Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*

Bill No 23, Loi constituant en corporation la *Executor Trust Company.*

Pour ce qui a trait au Bill No 23, Loi constituant en corporation la *Executor Trust Company,* votre comité recommande que le titre soit changé à celui de "Loi constituant en corporation la *Estate Trust Company*".

Sur motion de M. Stevens, ordonné,—Que le greffier de la Chambre soit autorisé d'effacer le nom de M. Chaplin et celui de M. Stevens de la liste des contre dans le vote enregistré le 25 courant, tels qu'inscrits dans les Procès-Verbaux, sur la motion de M. McMillan en amendement à la deuxième lecture du Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage.

Voir Addendum à la fin des Minutes de ce jour, page 137.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu de la règle 44, paragraphe 4:—

Par M. Manion—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Qui représentait le Canada sur les délégations ouvrières envoyées à Genève, durant les années écoulées de 1925 à 1929.
2. Quelles ont été les dépenses payées à chaque délégué ou représentant pour chacun de ces voyages séparément.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie des rapports, mémoires, correspondance, recommandations et autres écrits que le ministère du Revenu national, ou la Commission du service civil ont en leur possession relativement à la nomination d'un percepteur du revenu national, à Winnipeg, Manitoba, position aujourd'hui vacante.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toutes correspondance, requêtes, résolution adressées au Gouvernement relativement aux taux de péage à acquitter pour passer sur la voie carossable du Pont de Québec.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Gardiner; et sur l'amendement de M. Stevens audit amendement.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Neill.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat ne croit pas opportun de nommer un comité spécial pour agir conjointement avec un comité semblable de la Chambre des Communes concernant les pensions et problèmes des anciens combattants, pour la raison qu'il ne pourrait pas participer dans les décisions finales de ce comité qui doivent être rapportées à la Chambre des Communes.

Que le Sénat reconnait la nécessité d'éviter, autant que possible, la duplication du travail sur ce comité, et ayant en vue cette idée, le Sénat a agréé à certains noms devant former un comité spécial auquel sera référée toute législation qui sera envoyée à cette Chambre s'y rapportant. Ce sont:—

Les honorables sénateurs Belcourt, Black, Béland, Blondin, Buchanan, Gillis, Graham, Hatfield, Laird, Lewis, Macdonell, MacArthur, Rankin, Taylor et White (Pembroke).

Les sénateurs ci-haut quand ils seront avertis, se feront un plaisir d'assister au comité spécial de la Chambre des Communes.

Du consentement unanime, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Que la règle 28 soit suspendue le jeudi 27 mars courant, et que motion soit faite alors pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

ADDENDUM

Le vote sur l'amendement de M. McMillan au Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage, paraissant le 25 mars 1930, page 133, tel que corrigé par un ordre de la Chambre le 26 mars 1930, page, 136, doit se lire comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Arthurs,
Baldwin,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Boivin,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Brady,
Cannon,
Carmichael,
Chevrier,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Dionne,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Dussault,
Elliott,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Garland (Carleton),
Gervais,
Girouard,
Goulet,
Guerin,
Guthrie,
Hall,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Jenkins,
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Kings),
MacLean (Prince),
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,
Maloney,
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Morin,
Morrissy,
O'Connor,
Parent,
Peck,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Spotton,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Veniot,
Verville—86

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bennett,
Bird,
Bissett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blatchford,
Bock,
Bowen,
Brown,
Campbell,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Charters,
Church,
Coote,
Cotnam,
Cowan,
Crerar,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Waterloo-Sud),
Ernst,
Esling,
Euler,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Gershaw,
Glen,
Hanson,
Harris,
Hay,
Heaps,
Hocken,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
Ladner,
Lang,
Lawson,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
Macphail,
McDiarmid,
McGibbon,
McGregor,
McKenzie,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Maybee,
Millar,
Milne,
Murphy,
Neill,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ross(Moose Jaw),
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Thorson,
Ward,
White (London),
White (Mount-Royal),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—108.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 27 MARS 1930

Prières.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 26 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De William Thomas Raines, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bernice Maud Raines, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. Casselman.

De Ann Pisano, de Welland, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Giovani Pisano, de Welland, Ontario, journalier, son époux.—M. *Pettit.*

De Reginald Ernest Ball, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ermyntrude Annetta Keith Ball, de Calgary, Alberta, son épouse.—M. *Casselman.*

De Eva Verona McColeman, de Windsor, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John McColeman, de North-Bay, Ontario, solliciteur, son époux.—M. *Gray.*

De Essa M. Durry, de New-Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arakel Durry, de New-Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Gladys Hollings, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Alfred Hollings, de Weston, Ontario, son époux.—M. *Spence.*

De Ida Jane Gertrude Rea, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alexander Rea, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Eve Noble, de New-York, New-York, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi de divorce d'avec Morris Noble, de Woodstock, Ontario, marchand, son époux. —M. *Spence.*

De Eleanor Somes, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Stanley E. Somes, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Thomas Green, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, travaillant, pour une loi de divorce d'avec Nellie Green, de Deseronto, Ontario, son épouse.—M. *Gray.*

De Esther Eleanor Zryd, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clarence John Zryd, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Martha Barker, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Barker, de Toronto, Ontario, chauffeur de taxis, son époux.—M. *Gray.*

De Hazel May Rowland, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Norman Rowland, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Alma Vera Cochrane, de North-Bay, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clarence Cochrane, de North-Bay, Ontario, conducteur de truck, son époux.—M. *Gray.*

De Abraham Gleadall, de Bridgeburg, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hannah Gleadall, de Sainte-Catherine, Ontario, son épouse.—M. *Pettit.*

De Orwell Bishop Walton, de Montréal, Québec, entrepreneur de pompes funèbres, pour une loi de divorce d'avec Florence Adele Walton, de Kitchener, Ontario, son épouse.—M. *Spence.*

De Elsie Aileen Clarke, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Clarke, de Toronto, Ontario, ingénieur en moteurs, son époux.—M. *Spence.*

De Robert Bruce Hart, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Muriel Hart, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Harris.*

De Mary Eva May Gourley, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Stewart Gourley, de Toronto, Ontario, gérant, son époux.—M. *Spence.*

De Harry Douglas Towers, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Margaret Alice Towers, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Henry Cutler, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Mary Elizabeth Cutler, de Westmount, Québec, son épouse.—M. *Gray.*

De A. E. Dawson, de Toronto, Ontario, banquier en placement, et autres, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *The Premier Life Insurance Company.*—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Edgar D. Crump, d'Edmonton, Alberta, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des Brevets à remettre en vigueur le Brevet No 186,018, concernant des améliorations aux tourniquets.

De la *Imperial Trusts Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de modifier la Loi de constitution en corporation.

De la *Ottawa Electric Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de modifier la Loi de constitution en corporation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les Bills privés suivants:—

Bill No 44, Loi concernant un certain brevet d'Edgar D. Crump.—M. *Blatchford.*

Bill No 45, Loi modifiant l'Acte constitutif de *The Imperial Trusts Company of Canada.*—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1930, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 mars 1930.

Sur motion de M. Dunning, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés à un comité spécial à être nommé.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930:—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, estimations, soumissions, contrats et autres documents relatifs à la construction du nouveau bureau de poste de la ville de Niagara Falls, Ontario.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. MacNutt—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Nombre total de cordes de bois à pâte expédiées par eau de la Nouvelle-Ecosse à destination de ports américains, du 1er janvier 1921 au 31 décembre 1929, donnant (*a*) le nom de l'expéditeur, (*b*) le nom du port de sortie, (*c*) le nombre de cordes expédiées chaque année de chaque port durant les dates mentionnées plus haut.

Par M. Ward—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quels est le nombre total de personnes qui composent la Milice active du Canada.
2. Combien de ces personnes sont des officiers possédant leur brevet.
3. Quel est le nombre d'officiers brevetés de chaque rang, et quel salaire et quelles allocations les officiers de chaque rang reçoivent.
4. Combien d'officiers sans brevet que le Service contient.
5. Nombre d'officiers sans brevet de chaque rang, et salaires et allocations que chacun de ces officiers reçoivent.
6. Quels sont les autres grades ou classes du Service, et quels sont les salaires et allocations reçus par chacun.
7. Quels sont ceux qui seraient affectés par l'amendement à la Loi des pensions de la Milice.
8. Et quel est le montant en jeu dans cette affaire.

Conformément à l'ordre spécial du 26 courant, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de M. Gardiner:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre le traité avec l'Australie devrait être abrogé."

Et sur l'amendement de M. Stevens en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "Chambre" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"les effets de l'application du traité australien actuel, indiquent que ni l'un ni l'autre pays n'ont atteint le complet développement de leurs relations commerciales entre le Canada et l'Australie et que le gouvernement devrait tenter d'obtenir aussitôt que possible une révision du traité qui serait à l'avantage mutuel des deux pays."

Après plus ample débat la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Cahan,
Charters,
Clark,
Cowan,
Dickie,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fraser,
Garland (Carleton),
Geary,
Grimmer,
Hanson,
Hocken,
Hubbs,
Jones,
Ladner,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
McGibbon,
McQuarrie,
McRae,
Maybee,
Murphy,
Peck,
Perley (sir George),
Price,
Rennie,
Ross (Kingston Cité),
Ryerson,
Senn,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Stewart (Leeds),
Stirling,
Thompson,
Tummon—51.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Bird,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Bothwell,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Crerar,
Desaulniers,
Descoteaux,
Dionne,
Duff,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Hall,
Heenan,
Howden,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,

Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), Macphail, McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPherson, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Millar, Milne, Morrissy, Neill, O'Connor, Parent, Power, Raymond, Roberge, Robitaille, St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Speakman, Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Taylor, Telford, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—103.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bird, Boucher, Coote, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Gardiner, Garland (Bow-River), Irvine, Jelliff, Kellner, Kennedy, Luças, Luchkovich, Macphail, Speakman—16.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Allan, Anderson (Toronto-High-Park), Bancroft, Barber, Beaubien, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Antoine), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Benoit, Bettez, Black (Yukon), Black (Halifax), Blanchard, Blatchford, Bock, Boivin, Bothwell, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowen, Bradette, Brown, Cahill, Cannon, Casgrain, Casselman, Cayley, Charters, Chevrier, Cotnam, Cowan, Crerar, Desaulniers, Descoteaux, Dickie, Dionne, Duff, Dumaine, Dunning, Dupuis, Embury, Esling, Fafard, Ferland, Fraser, Garland (Carleton), Geary, Gervais, Girouard, Glen, Goulet, Grimmer, Hall, Hanson, Hay, Heenan, Howden, Hubbs, Ilsley, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Jones, Kaiser, King (Kootenay-Est), King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Ladner, Laflamme, Langlois, Lang, Lapierre, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdougall, MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McGibbon, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPherson, McQuarrie, McRae, Manion, Marcil, Maybee, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Millar, Milne, Morin, Morrissy, Murphy, Neill, O'Connor, Parent, Peck, Perley (sir George), Power, Price, Raymond, Rennie, Roberge, Robitaille, Ross (Kingston Cité), Ryckman, Ryerson, St-Père, Sanderson,

Séguin,
Seen,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Totzke,
Tummon,
Veniot,
Verville,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—141.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 28 MARS 1930

Prières.

Treize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 27 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De James Henry Loree, de Toronto, Ontario, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Lola Pearl Loree, de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Hay.*

De Phyllis Gertrude Smith, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Robert Smith, du township de Etobicoke, comté de York, Ontario, opérateur, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Elizabeth Nixon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Nixon, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Nellie Louise Hughes, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cecil Hughes, de Toronto, Ontario, opérateur, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Ebenezer Ward Bussell, de Toronto, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Edith Hankin Bussell, de Toronto, Ontario, présentement demeurant en Angleterre, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Dorothy Agnes Dowling, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Allan Perry Dowling, d'Ottawa, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De John Albert Brittain, de Owen-Sound, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Esther Ann Brittain, de Outlook, Saskatchewan, son épouse.—M. *Thompson.*

De Jean Walter, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edward Walter, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Medeline Schnarr Nichol, de Kitchener, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Christopher Nichol, d'Ottawa, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Ross* (Kingston).

De Harvey Mennie Cross, de Fergus, Ontario, travailleur, pour une loi de divorce d'avec Elia Cross, de Hamilton, Ontario, son épouse.—M. *Church.*

De Marion Elizabeth Gamsby, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Elbert Wilfred Gamsby, de Hamilton, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Sanderson.*

De Harry Hutcherson Davis, de Toronto, Ontario, gérant de ventes, pour une loi de divorce d'avec Kathleen Gordon Davis, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Sanderson.*

De Louis Battaino, de Sudbury, Ontario, travailleur, pour une loi de divorce d'avec Ethel Battaino, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Lang.*

De Isabelle Melville Guyatt, du township de York, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harold Guyatt, de Toronto, Ontario, son époux. —M. *Spence.*

De la *Prudential Trust Company Limited,* de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation.—M. *Casgrain.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Hilda Walker Baker, de Toronto, Ontario, épouse de Herbert Broughton Baker.

De Reginald Ernest Ball, de Toronto, Ontario, époux de Ermyntrude Annetta Keith Ball.

De Martha Barker, de Toronto, Ontario, épouse de William Barker.

De Arthur Cameron, de Toronto, Ontario, époux de Margaret Cameron.

De Muriel Laburnum Christie, de Toronto, Ontario, épouse de Ross Alexander Christie.

De Elsie Aileen Clarke, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Clarke.

De Alma Vera Cochrane, de North Bay, Ontario, épouse de Clarence Cochrane.

De Henry Cutler, de Montréal, Québec, époux de Mary Elizabeth Mills Cutler.

De Essa M. Durry, de New-Toronto, Ontario, épouse de Arakel Durry.

De Abraham Gleadall, de Bridgeburg, Ontario, époux de Hannah Gleadall.

De Ruby Helen Gordon, de Hamilton, Ontario, épouse de Archie Gordon.

De Mary Eva May Gourley, de Toronto, Ontario, épouse de William Stewart Gourley.

De Thomas Green, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, époux de Nellie Green.

De Myrtle Margarette Smith Hilton, de Kingston, Ontario, épouse de Frederick Clifton Hilton.

De Gertrude Lockhart, de Toronto, Ontario, épouse de Louis Sydney Lockhart, parfois désigné sous le nom de Louis Lockatch.

De Eva Verona McColeman, de Windsor, Ontario, épouse de John McColeman.

M. l'Orateur présente le premier rapport du comité mixte sur le Restaurant, lequel est comme suit:—

OTTAWA, 27 mars 1930.

Le comité mixte sur le Restaurant s'est réuni ce jour et les membres suivants étaient présents:—

L'honorable Orateur du Sénat, les honorables messieurs Logan, Hardy, McMeans et Tanner.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes, messieurs Bancroft, Boivin, Carmichael, Ryckman, Spankie, Cayley, Howden, Senn et Spence.

Son Honneur l'Orateur de la Chambre des Communes a été élu président.

Les minutes de la dernière assemblée ont été lues et approuvées.

L'état financier tel que présenté par le président fut adopté.

Des paiements pour factures relativement à de nouveaux équipements au montant de vingt mille dollars ont été autorisés.

Les membres ci-dessous ont été nommés comme sous-comité pour agir, au nom du comité mixte sur le Restaurant, avec le gérant du restaurant relativement à des plaintes et autres sujets analogues: —

Honorables MM. Logan, Ryckman et MM. Bancroft, Spence et Mlle Macphail.

La séance s'est ajournée.

RODOLPHE LEMIEUX,
Président.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Copie de l'entente conclue le 20 mars 1930 entre le Dominion du Canada et la province de la Saskatchewan relativement au transfert de ses ressources naturelles à la province de la Saskatchewan.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Québec

Anse-à-Beaufils—Réparations de brise-lames..	2,500 00
Anse-à-Louise—Quai..	30,000 00
Anse-au-Griffon—Quai..	38,000 00
Anse-à-Valleau—Prolongement de jetée de dérivation.. ..	6,000 00
Anse du Cap—Réparations au quai..	2,500 00
Anse Saint-Jean—Réparations au quai..	1,300 00
Bagotville—Réparations et améliorations au quai..	8,400 00
Baie-des-Sables—Prolongement du quai..	8,600 00
Baie Ste-Catherine—Quai..	25,000 00
Baie Saint-Paul—Prolongement des travaux de protection..	15,000 00
Barachois de Malbaie—Parapets..	2,000 00
Beauharnois—Achat et reconstruction du quai..	25,000 00
Beloeil Station—Réparations au pilier de protection..	2,000 00
Cap Noir (Woodman's Beach)—Prolongement de jetée.. ..	1,200 00
Bonaventure—Reconstruction d'ouvrages de protection.. ..	1,200 00

Bonaventure-Est (Route Henry)—Brise-lames—Pour compléter..	1,200 00
Bonaventure-Ouest—Pour comp. le prolongement du quai..	1,200 00
Baie Bradore—Quai..	47,000 00
Cap-aux-Os—Prolongement du quai..	4,500 00
Cap de la Magdeleine—Règlement complet et final de la réclamation de MM. Munn & Shea sur leur contrat pour prolongement du quai..	27,249 25
Cap-St-Ignace—Quai..	20,000 00
Carleton—Prolongement du quai..	10,000 00
Caughnawaga—Réparations au quai..	1,800 00
Chloridormes—Quai..	15,000 00
Descente des Femmes—Brise-lames..	1,000 00
Doucet's Landing (Ste-Angèle de Laval)—Dragage..	45,000 00
Doucet's Landing (Ste-Angèle de Laval)—Reconstruction du quai..	6,400 00
Douglastown—Prolongement du quai..	2,500 00
Fassett—Reconstruction du quai..	8,500 00
Fort-William—Réparations du quai..	3,800 00
Gascons (Ruisseau Chapados)—Améliorations du port..	6,000 00
Grande-Anse (Co. de Gaspé)—Quai..	34,000 00
Grande-Baie (St-Alexis)—Réparations du quai..	6,000 00
Grande-Entrée (I.M.)—Prolongement de jetée..	4,500 00
Grande-Rivière—Reconstruction et prolongement de parapet	2,700 00
Grosse-Isle—Réparations du quai..	13,000 00
Grosse-Isle (Pointe Keating)—Débarcadère..	1,500 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	100,000 00
Havre St-Pierre—Réparations au quai..	4,100 00
Hudson—Réparations au quai..	1,500 00
Ile-Perrot Sud—Réparations au quai..	1,200 00
Ile-Perrot—Dragage..	8,000 00
Isle-Verte—Réparations au quai..	8,000 00
Isle-Verte (Rivière Verte)—Prolongement du quai..	2,600 00
Anse Jersey—Cale—Réparations et améliorations..	2,500 00
Lachine—Réparations aux quais..	8,300 00
Lac Saint-Louis—Dragage..	47,000 00
Les Eboulements—Réparations au quai..	7,000 00
Les Ecureuils—Reconstruction du quai..	8,800 00
Les Escoumains—Reconstruction du quai—Pour terminer les paiements..	2,700 00
L'Islet—Réparations au quai..	8,300 00
Rivière Petit Montréal—Dragage—Le Gouv. prov. devant fournir une somme semblable..	14,000 00
Lower Mighasha—Prolongement du quai..	4,500 00
Magog—Réparations au quai..	1,700 00
Rivière Manicouagan—Quai—Un tiers du coût devant être payé par la *Ontario Paper Co., Ltd.*, et l'*Anglo Canadian Pulp and Paper Co*..	275,000 00
Matane—Réparations aux jetées..	2,300 00
Méchins—Prolongement et réparations du quai..	36,200 00
Montebello—Reconstruction du quai..	10,000 00
Mont-Louis—Réparations au quai et approches..	1,500 00
Montmagny—Améliorations aux murs de protection..	18,000 00
Rivière Nicolet—Dragage..	10,000 00

Ruisseau Norton—Dragage—Le gouvernement provincial devant fournir une somme semblable.	3,000 00
Baie Norway—Reconstruction du quai—Pour compléter. . . .	5,000 00
Notre-Dame de l'Isle Verte—Prolongement du quai ouest. .	9,000 00
Rivière Nouvelle—Prolongement et améliorations du brise-lames.	3,300 00
Noyan—Réparations au quai.	1,800 00
Lac Osisko—Quai.	2,200 00
132 Pasbebiac Est—Prolongement du brise-lames.	6,200 00
Peribonka—Réparations au quai.	4,000 00
Petite Bonaventure—Améliorations au quai brise-lames. . .	2,100 00
Petit Cap—Brise-lames.	31,000 00
Petit Saguenay—Réparations au quai.	1,600 00
Pierreville—Reconstruction du quai.	21,000 00
Pointe-au-Pic (Malbaie)—Prolongement et réparations du quai.	25,000 00
Pointe-aux-Outardes—Quai.	16,000 00
Pointe-Claire—Reconstruction du quai.	4,000 00
Pointe-Fortune—Reconstruction du quai.	6,000 00
Pointe St-Pierre—Rempl. du quai brise-lames.	5,000 00
Port-Daniel Est—Améliorations du port.	4,500 00
Port-Daniel Ouest—Brise-lames.	4,500 00
Rivière Richelieu—Améliorations.	25,000 00
Rimouski—Améliorations du port—La *Foundation Maritime Ltd* devant contribuer un tiers du coût du prolongement de la jetée.	75,000 00
Rimouski—Réparations au quai.	10,000 00
Rivière au Tonnerre—Quai.	110,000 00
Rivière au Renard—Prolongement et réparations du quai. . . .	49,500 00
Rivière Blanche (St-Ulric)—Améliorations et réparations au quai.	7,500 00
Rivière Caplan (Bourdages)—Réparations et prolongement du quai.	1,800 00
Rivière des Prairies—Améliorations.	73,000 00
Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage—Réparations.	23,000 00
Rivière du Loup (en bas)—Réparations au quai.	22,100 00
Rivière la Guerre—Contribution pour dragage de rivière la Guerre, la province de Québec devant payer une somme semblable.	25,000 00
Rivière Saint-Jean—Mur de protection.	8,500 00
Roberval—Réparations et améliorations au quai.	27,000 00
Ste-Adelaïde de Pabos—Réparations au quai.	2,100 00
Ste-Anne-de-la-Pocatière—Prolongement du quai.	10,000 00
Ste-Anne-des-Monts—Réparations au quai.	35,000 00
Ste-Anne-de-Sorel—Reconstruction de brise-glaces.	10,000 00
St-Antoine de Tilly—Dragage.	57,000 00
St-Barthelemi (Grand Nord)—Améliorations au quai.	1,200 00
St-Basile du Tableau—Reconstruction du brise-lames.	1,000 00
St-Charles—Reconstruction du quai.	5,200 00
St-Charles-de-Caplan—Prolongement du quai.	9,000 00
St-Cœur-de-Marie—Quai.	7,500 00
Ste-Félicité—Prolongement et réparations du quai.	10,000 00
Ste-Flavie—Prolongement du quai.	10,400 00
St-Gédéon—Améliorations au quai.	4,200 00

St-Godefroi—Réparations au quai..	2,500 00
St-Grégoire de Montmorency—Réparations du mur de revêtement..	2,500 00
St-Irénée—Reconstruction du quai..	2,000 00
St-Jean d'Orléans—Réparations au quai..	8,000 00
St-Jean-Port-Joli—Réparations au quai..	2,000 00
St-Joachim—Prolongement du quai..	8,000 00
St-Laurent—Réparations au quai..	14,000 00
St-Marc—Réparations au quai..	3,300 00
St-Mathias—Réparations au quai..	1,200 00
St-Paul, Ile aux Noix—Améliorations au quai..	4,100 00
Ste-Pétronille—Réparations et améliorations au quai..	14,000 00
St-Simon—Prolongement du quai..	5,000 00
St-Simon de Bonaventure—Reconstructions des ouvrages de protection..	1,500 00
St-Sulpice—Brise-glaces..	4,000 00
St-Zotique—Améliorations au quai..	2,000 00
Sabrevois—Reconstruction du quai..	10,000 00
Sacré-Cœur—Prolongement du quai..	4,800 00
Senneterre (Riv. Bell)—Quais..	5,100 00
Shigawake—Réparations au quai..	1,800 00
Springhill (Baie des Sables)—Quai..	4,300 00
Trois-Pistoles—Réparations aux quais..	3,600 00
Valleyfield—Dragage..	50,000 00
Varennes—Brise-glaces..	3,200 00
Vaudreuil—Réparations au quai..	1,500 00
Verchères—Elargissement du quai..	10,000 00
Verdun—Dragage..	15,000 00
Rivière Yamaska (Baie Lavalière)—Dragage..	15,000 00
Rivière Yamachiche—Dragage..	25,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Chevrier propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 27, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Division du capital social).

Bill No 30, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Embranchements).

Bill No 28, Loi concernant *The Eastern Canada Savings and Loan Company.*

Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*

Bill No 23, Loi constituant en corporation la *Executor Trust Company* (Titre changé en "Loi constituant en corporation la *Estate Trust Company*").

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Bills privés

Bill No 44, Loi concernant un certain brevet d'Edgar D. Crump.

Banques et commerce

Bill No 45, Loi modifiant l'Acte constitutif de *The Imperial Trusts Company of Canada.*

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth:—Que le Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage;

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Ontario

Baie Barry—Réparations au quai	1,800 00
Blind River—Réparations au quai	3,500 00
Byng Inlet—Dragage	95,000 00
Chatham—Améliorations à la rivière Thames	18,200 00
Chatham—Réparations aux murs de revêtement	7,300 00
Cobourg—Améliorations au port	100,000 00
Collingwood—Améliorations au port	160,000 00
Desbarats—Quai	5,000 00
Foote's Bay—Reconstructions et élargissement du quai	13,000 00
Riv. des Français—Pour la construction d'écluse de chasse, la province d'Ontario devant fournir une somme égale	25,000 00
Goderich—Améliorations au port	100,000 00
Grand Bend—Réparations aux piliers	4,900 00
Hamilton—Améliorations au port	276,000 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	85,000 00
Hoople Creek—Aide à la municipalité du canton Osnabruck pour draguer la rivière Hoople, le gouvernement provincial et la municipalité prenant leur part du coût	18,000 00
Kenora—Quai	12,000 00
Kincardine—Réparations et améliorations au port	55,000 00
Kingston—Dragage de baie Cataraqui	73,000 00
Kingston (Petite baie Cataraqui)—Brise-lames	150,000 00
Kingston, C.M.R.—Réparations et améliorations	2,200 00
Kingston (Chaussée La-Salle)—Reconstruction des piliers jalons	13,300 00
Kingsville—Réparations aux piliers	30,000 00
Leamington—Réparations et reconstructions du quai	19,000 00
Lefaivre—Réparations au quai	2,700 00

	Lion's Head—Réparations au quai	4,200 00
	Little Current—Dragage	50,000 00
	Manitowaning—Pour compl. quai	10,500 00
	L'Orignal—Réparations au quai	4,000 00
	Meaford—Améliorations au port	50,000 00
	Michipicoten—Dragage	50,000 00
	Midland—Prolongement du quai	40,000 00
133	Mitchell's Bay—Dragage	14,000 00
	Morrisburg—Quai	11,200 00
	Newcastle—Réparations au quai	1,500 00
	North-Bay—Consecon—Dragage	7,200 00
	Oakville—Dragage	13,000 00
	Oakville—Recons. de jetée	30,500 00
	Oshawa—Améliorations du port	50,000 00
	Owen Sound—Améliorations au port	55,000 00
	Ile Pelée—Réparations aux jetées	4,800 00
	Petawawa—Réparations au quai	3,700 00
	Pike Creek—Réparations aux piliers	2,300 00
	Port Bruce—Réparations aux jetées	4,300 00
	Port Credit—Enlèvement d'épaves	3,000 00
	Port Burwell—Réparations et améliorations au port	215,000 00
	Port Colborne—Réparations aux ouvrages du port	75,000 00
	Port Dover—Réparations et améliorations au port	25,000 00
	Port Elgin—Réparations au brise-lames	15,000 00
	Port Findlay—Réparations au quai	1,200 00
	Port Hope—Réparations aux ouvrages du port	9,000 00
	Port Hope—Dragage	15,000 00
	Portland—Réparations au quai	1,900 00
	Port Maitland—Améliorations au port	80,000 00
	Port Stanley—Réparations et améliorations au port	150,000 00
	Baie Providence——Réparations au quai	8,000 00
	Pointe Roche—Réparations au quai	2,000 00
	Rondeau—Réparations et améliorations au port	49,000 00
	Sarnia—Améliorations au port	75,000 00
	Rivière Saugeen—Réparations et améliorations au port	35,000 00
	Sault-Ste-Marie—Améliorations au port	50,000 00
	Baie Skeleton—Quai	2,000 00
	St-William—Prolongement du quai	4,900 00
	Baie Taylor—Prolongement du quai	2,000 00
	Pertuis Telegraph et pointe Anne—Dragage	75,000 00
	Thesalon—Réparations au brise-lames	11,000 00
	Toronto—Réparations aux jetées	3,000 00
	Trenton—Reconstructions du hangar à marchandise	1,900 00
	Waubauchene—Reconstructions du quai	11,000 00
	Wabigoon—Prolongement du quai	2,500 00
	Wheatley—Prolongement du quai	3,600 00
	Whitby—Réparations et améliorations au port	40,000 00
	Windsor—Améliorations au port	65,000 00

Manitoba

Arnes—Réparations au quai	6,000 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	15,000 00
Hnausa—Prolongement du quai	13,000 00
Hecla—Prolongement du quai	24,000 00

134	Rivière Rouge—Renouvellement de jetée..............	9,500 00
	Rivière Roseau—Améliorations......................	10,000 00
	Ruisseau Schist—Améliorations.....................	2,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai..................	3,000 00
	Ile Snake—Quai.................................	4,000 00

Saskatchewan et Alberta

135	Alberta Beach (Alta), Lac Ste-Anne—Prolongement du quai	3,800 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	15,000 00
	Rivière Montréal—Améliorations..................	5,000 00
	Rivière La-Paix (Alta)—Quai....................	25,000 00
	Saskatchewan Beach—Quai........................	1,200 00
	Sturgeon Landing (Sask.)—Quai et améliorations.......	3,500 00
	Lac Waskesui—Brise-lames.......................	12,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 10, Loi modifiant la Loi des marques sur les bois de service.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 31 MARS 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Vingt-quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 28 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Florence Veral Sutherland, de Barrie, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Roy Sutherland, de Toronto, Ontario, présentement dans la réforme de Guelph, Ontario, son époux.—M. *Boys*.

De Schuyler James Alton, de Harrowsmith, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Annie May Alton, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Ross* (Kingston).

De William John Miller, d'Ottawa, Ontario, fonctionnaire civil, pour une loi de divorce d'avec Eileen Mary Miller, d'Ottawa, Ontario, son épouse.—M. *Casselman*.

De Margaret Bradley, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Justus Bradley, de Grand-Forks, Dakota-Nord, Etats-Unis d'Amérique, chauffeur, son époux.—M. *Church*.

De Thomas Brown, de Toronto, Ontario, expéditeur, pour une loi de divorce d'avec Winnifred Agnes Brown, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary*.

De Hetsmanska Bereta, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Anthony Bereta, de Toronto, Ontario, chauffeur de truck, son époux.—M. *Harris*.

De Annie Hewitson Taunton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Jonathon Willis Taunton, de Toronto, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Harris.*

De Alice Radmore Waldo, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edwin George Waldo, de Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, soldat, son époux.—M. *Hocken.*

De Isabella Glennie Lefever, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Albert Lefever, de Toronto, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Mary Jane McCrossan, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William James McCrossan, du Nouveau-Toronto, Ontario, son époux.—M. *Harris.*

De Cecilia Leta Rice, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Lowrie Rice, de Toronto, Ontario, boucher, son époux.—M. *Harris.*

De Nellie Farrell, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Farrell, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Lawson.*

De Herbert Machen, de Toronto, Ontario, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Florence Gillas Brown Machen, de Windsor, Ontario, son épouse.—M. *Spence.*

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De A. Ernest Dawson, de Toronto, Ontario, et autres, demandant de constituer en corporation la *Premier Life Insurance Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le Bill privé suivant:—

Bill No 46, Loi constituant en corporation *The Premier Life Insurance Company.*—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Déclaration d'après l'article 26 du Statut de la Cour permanente de Justice internationale, signée à Genève, pour la Puissance du Canada, le 30 septembre 1929.

Aussi,—Copie de correspondance supplémentaire en la possession du Gouvernement de la Puissance relativement au transfert des ressources naturelles à la province de la Saskatchewan.

Aussi,—Copie de correspondance supplémentaire en la possession du Gouvernement de la Puissance relativement au transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta.

Et aussi,—Copie de correspondance supplémentaire en la possession du Gouvernement de la Puissance relativement au transfert des ressources naturelles à la province du Manitoba.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Qu'il soit imprimé 1,500 copies en anglais et 750 en français de la correspondance entre les Gouvernements de la Puissance et celui de la Saskatchewan, relativement transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan, déposée sur la Table ce jour, et que la règle 64 qui s'y rapporte soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Qu'il soit imprimé 1,500 copies en anglais et 750 en français de la correspondance entre les Gouvernements de la Puissance et celui de l'Alberta, relativement au transfert des ressources naturelles de l'Alberta, déposé sur la Table ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Qu'il soit imprimé 1,500 copies en anglais et 750 en français de la correspondance entre les Gouvernements de la Puissance et celui du Manitoba, relativement au transfert des ressources naturelles du Manitoba, déposée sur la Table ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Young (Weyburn), ordonné,—Que le comité nommé pour surveiller le rapport officiel des Débats, soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Combien de causes les Commissaires des pensions ont étudiées durant les derniers six mois de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1929.
2. Dans combien de cas la décision a été favorable au demandeur.
3. Combien d'appels ont été inscrits au Bureau fédéral des appels durant la période susmentionnée.
4. Combien de ces appels le Bureau des appels a étudiés.
5. Dans combien de cas jugement a été rendu.
6. Combien de ces décision furent favorables au demandeur, s'il s'en trouve.
7. Combien d'appels furent défavorables au demandeur.
8. Combien d'appels sont encore en délibéré.
9. Combien d'aviseurs des soldats sont en fonctions actuellement au Canada.
10. Si on a consulté, individuellement ou collectivement, les Commissaires des pensions relativement à l'élaboration du bill des allocations aux soldats de retour, que le ministre des Pensions et de la Santé nationale a présenté récemment à cette Chambre.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Copie de tous documents, lettres, correspondance, communications et autres papiers relatifs à la mort d'un soldat de retour supposée due à l'administration, par erreur, d'un remède, à l'hôpital de la rue Christie, à Toronto.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Benoit—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. A quelle date la Commission du prêt agricole canadien est entrée en fonction.
2. Quel est le salaires annuel du président de la Commission.
3. Quel est le salaire annuel des deux autres membres de la Commission.
4. Quel est le salaire annuel du surintendant de la Commission dans chaque province.

5. Quel est le salaire annuel des deux fonctionnaires adjoints au surintendant dans chaque province.

6. Quel est le coût total de l'administration de la Commission, du prêt agricole canadien pendant les derniers douze mois, à compter du 1er mars 1929, (*a*) à Ottawa, (*b*) dans chaque province respectivement.

7. Si la Commission a contracté des emprunts? Dans l'affirmative, quel est le montant de ces emprunts, et à quel taux d'intérêt furent-ils faits.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance et des lettres relatifs à la saisie du canot automobile *Junior C.* durant l'année civile 1929, par des officiers du service de répression, et à l'abandon ou à la nouvelle vente dudit yatch à Guildford Harnish, de Hubbards, dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, soumission et autres documents relatifs à la saisie et détention du navire ou bateau à moteur No 174, dans les Détroits de Northumberland, durant l'année civile 1928.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Relevé de tous les canots automobiles, des navires à moteur et à vapeur que le ministère des Douanes ou le service de répression des douanes possèdent ou opèrent en vertu d'une charte ou autrement dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ou dans les eaux adjacentes durant les années civiles 1928 et 1929, y compris (*a*) l'âge et le coût de chacun de ces navires ou bateaux que le ministère des Douanes possède, (*b*) où et par qui chacun de ces navires ou bateaux a été construit, (*c*) s'il a été construit par autorité du ministère ou acheté sur instructions, (*d*) s'il est opéré en vertu d'une charte, le prix d'affrètement de chacun de ces navires ou bateaux ainsi opérés, (*e*) le coût d'administration de chacun de ces navires ou bateaux, (*f*) les détails des saisies que chacun de ces navires ou bateaux a opérées durant les années civiles 1928 et 1929.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents relatifs à la destitution ou renvoi ou à la retraite de John Mossman, de LaHave, dans le comté de Lunenburg, province de la Nouvelle-Ecosse, du Service de répression des douanes.

Par M. Campbell—Ordre de la Chambre—Etat montrant les dépenses au compte des wagons de chemin de fer du Gouverneur général depuis le 1er janvier 1923.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à confirmer la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de la Saskatchewan, datée le 20 mars 1930, et relative à la réintégration des ressources naturelles de la Saskatchewan.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Heenan propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi concernant les gages et des heures raisonnables pour les ouvriers que l'état canadien emploie en vertu d'un contrat ou autrement, à des travaux publics.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $42,625,436.14 représentant un sixième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1931, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1931.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, (dans le but d'accorder les crédits contenus dans le budget intérimaire, seulement).

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1931, la somme de $42,625,436.14 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 47, Loi allouant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent nécessaire pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1931, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 22, Loi modifiant la Loi des Indiens est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Le Bill No 42, Loi pourvoyant au prolongement de la frontière du Manitoba dans l'anse de l'angle Nord-Ouest du lac des Bois est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Heaps, appuyé par M. Garland (Bow River) propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour résoudre la question du chômage."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 1ER AVRIL 1930

PRIÈRES.

Vingt-cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 31 mars dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Alice James, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Arthur James, de Montréal, Québec, chimiste, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Alfred Aubrey, d'Ottawa, Ontario, propriétaire d'omnibus, pour une loi de divorce d'avec Alphonsine St. Yves Falardeau Aubrey, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De George Henry Symons, de Brantford, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Florence Gertrude Symons, de Brantford, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Henry Maynard Smillie, de Montréal, Québec, courtier, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Rushmer Smillie, de Montréal, Québec, son épouse. —M. *Hepburn*.

De Francis Xavier Noll, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bertha Louisa Noll, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman*.

De John William James, de Oshawa, Ontario, travailleur, pour une loi de divorce d'avec Lillian May James, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence*.

De Laura Margaret Pritchard, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Murdo Pritchard, de Toronto, Ontario, teneur de livres, son époux.—M. *Spence*.

De Rosie Resnick, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Issie Resnick, de Toronto, Ontario, colporteur, son époux.—M. *Spence*.

De Thomas Garfield McCormick, de London, Ontario, chauffeur de locomotives, pour une loi de divorce d'avec Edith Mary McCormick, de London, Ontario, son épouse.—M. *White* (London).

De Leonard George Edward Bond, de Toronto, Ontario, opérateur, pour une loi de divorce d'avec Ellen Maud Bond, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Isadore Sabbath, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Netta Sabbath, de Los-Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Glen.*

De George Taylor Stephenson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Irene Bennett Stephenson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De William Tait Frechette, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Frechette, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Ethel Long Nightingale, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edgar James Nightingale, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

De George W. Latta, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Nellie Lucas Latta, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Leslie Gregory, de Oakville, Ontario, assistant gérant, pour une loi de divorce d'avec Inez May Dorland Gregory, de Niagara-Falls, Ontario, son épouse.—M. *Black* (Yukon).

De Mabel Orion Baldwin, de Zéphir, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Andrew Eldon Baldwin, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De William Pearson, de Toronto, Ontario, gérant, pour une loi de divorce d'avec Nora Pearson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Herbert Dean Phillip, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Tryphena Phillip, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De James Lewis Watterworth, du township de Mosa, comté d'Essex, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Margaret Edna Watterworth, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Taylor.*

De Mabel Ann Dixon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Robert Brown Dixon, de Winnipeg, Manitoba, sans demeure fixe, ni d'occupation, son époux.—M. *McQuarrie.*

De Lillian Alberta Sparling, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Francis Robert Sparling, de Hamilton, Ontario, électricien, son époux.—M. *McQuarrie.*

De la *Niagara Parks Commission,* pour une loi à l'effet de les autoriser à construire et exploiter un pont sur la rivière Niagara.

De la *St. Clair Transit Company,* pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation.—M. *Gray.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Louis Battaino, de Sudbury, Ontario, époux de Ethel Battaino.

De Ebenezer Ward Bussell, de Toronto, Ontario, époux de Edith Hankin Bussell.

De Harry Hutcherson Davis, de Toronto, Ontario, époux de Kathleen Gordon Davis.

De Dorothy Agnes Dowling, d'Ottawa, Ontario, épouse de Allan Perry Dowling.

De Nellie Louise Hughes, de Toronto, Ontario, épouse de Cecil Hughes.

De James Henry Loree, de Toronto, Ontario, époux de Lola Pearl Loree.

De Harry Everett Markell, de Montréal, Québec, époux de Hazel Emma Rombough Markell.

De Thomas Edward Marlow, de Forest Hill, Ontario, époux de Mary Munce Marlow.

De Eve Noble, de New-York, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, épouse de Morris Noble.

De Ann Pisano, de Welland, Ontario, épouse de Giovanni Pisano.

De William Thomas Raines, de Toronto, Ontario, époux de Bernice Maud Raines.

De Ida Jane Gertrude Rea, de Toronto, Ontario, épouse de Alexander Rea.

De Hazel May Rowland, de Toronto, Ontario, épouse de Norman Rowland.

De Mary Ada St. George, d'Ottawa, Ontario, épouse de Richard Bligh St. George.

De Phyllis Gertrude Smith, de Toronto, Ontario, épouse de Harry Robert Smith.

De Eleanor Somes, de Toronto, Ontario, épouse de Stanley E. Somes.

De Harry Douglas Towers, de Toronto, Ontario, époux de Margaret Alice Towers.

De Esther Eleanor Zryd, de Toronto, Ontario, épouse de Clarence John Zryd.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants, et il a été convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 32, Loi concernant *The Interprovincial and James Bay Railway Company.*

Bill No 33, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*

M. Power, du comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de retenir les services d'un avocat qui puisse être à la disposition des officiers de l'Exécutif fédéral de la Légion canadienne de la *British Empire Service League,* en ce qui concerne les questions soumises à l'étude.

M. Power, propose,—Que ledit rapport soit adopté.

Après débat, ladite motion reste en suspens.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 1er avril 1930.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable M. le Juge Anglin, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1er avril, à neuf heures du soir, afin de donner la sanction royale à la Loi de finance provisoire.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Etat faisant voir:—

1. Quand l'honorable Thomas Ahearn a été nommé président de la Commission du district fédéral.
2. Lorsqu'il a été nommé, où se trouvaient les bureaux de la Commission.
3. Quel loyer on payait par année.
4. Quand les bureaux de la Commission ont été déménagés à l'édifice Electric.
5. Quel loyer la Commission paie pour ses bureaux dans l'édifice Electric.
6. Qui est propriétaire de l'édifice Electric.
7. Si c'est une compagnie, si l'honorable Thomas Ahearn est président de cette compagnie.
8. Quel a été le coût de l'ameublement du bureau de réunion de la Commission.
9. Depuis la mort de feu Harold Fisher, C.R., qui agit en qualité de solliciteur pour la Commission du district fédéral.
10. Quelle est sa parenté avec l'honorable Thomas Ahearn, s'il en existe une.
11. Si la Commission a loué d'autres propriétés à Ottawa autres que ses bureaux.
12. Dans l'affirmative, de qui.
13. Quel est le loyer annuel.
14. Si c'est une compagnie qui donne à bail, si l'honorable Thomas Ahearn en est le président ou administrateur.
15. Quels achats la Commission a faits de la *Ottawa Car Manufacturing Co. Limited* durant les années 1928 et 1929.
16. Si l'honorable Thomas Ahearn est président de la *Ottawa Car Manufacturing Co. Limited.*
17. Quelles sommes la Commission a payées à l'*Ottawa Electric Light Company* durant chacune des années 1926, 1927, 1928 et 1929.
18. Si l'honorable Thomas Ahearn est président de l'*Ottawa Electric Light Company.*

19. De qui la Commission a acheté les supports pour ampoule électrique installés dans le parc qui s'étend de la rue Sparks à l'avenue Laurier-Ouest, à côté du canal Rideau, et ce qu'on a payé pour chacun de ces supports.

20. Quelle a été le montant brut ainsi payé.

21. Combien a coûté chacun des poteaux pour ampoule électrique installés sur la promenade entre l'avenue Laurier et la Digue St-Louis.

22. Si la Commission a donné le droit exclusif de conduire des autobus à touristes sur les promenades de la Commission à l'*Ottawa Electric Railway Company*.

23. Dans l'affirmative, quand cela a été fait.

24. Si l'honorable Thomas Ahearn est le président de la *Ottawa Street Railway Company*.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Relevé des noms et adresses de tous les officiers-rapporteurs nommés jusqu'à date; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications que le Directeur général des élections ou tout membre de son personnel a reçus pour conseiller la nomination de toute personne au poste d'officier-rapporteur; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications que le Directeur général des élections ou tout membre de son personnel ont envoyées pour s'enquérir des aptitudes des personnes recommandées à occuper le poste d'officier-rapporteur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1930—Etat montrant:—

Nombre total de cordes de bois à pâte expédiées par eau de la Nouvelle-Ecosse à destination de ports américains, du 1er janvier 1921 au 31 décembre 1929, donnant (*a*) le nom de l'expéditeur, (*b*) le nom du port de sortie, (*c*) le nombre de cordes expédiées chaque année de chaque port durant les dates mentionnées plus haut.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930:—Liste de tous les courriers et entrepreneurs des postes, de la campagne ou d'ailleurs, qui sont à l'emploi du ministère des Postes dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, une liste de leur circuit postal respectif, de la date d'expiration de leurs contrats respectifs, et du taux de leur rémunération respective.

Le Bill No 22, Loi modifiant la Loi des Indiens est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de l'accise.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'accise afin de donner le pouvoir d'examiner les témoins sous serment, et de leur payer des dépenses de voyage raisonnables; d'imposer un droit sur le malt criblé, droit calculé sur la quantité après qu'il aura été retiré du fourneau et criblé; pour rendre susceptibles d'être poursuivies certaines infractions et adopter telles autres modifications jugées requises afin d'appliquer plus efficacement la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Euler, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 48, Loi modifiant la Loi de l'accise, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine ré-solution concernant les gages et les heures de travail dans les travaux publics du Dominion du Canada.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi concernant les gages et des heures raisonnables pour les ouvriers que l'état canadien emploie, en vertu d'un contrat ou autrement à des travaux publics.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Heenan, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 49, Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers employés à des travaux publics du Dominion du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Le Bill No 46, Loi constituant en corporation *The Premier Life Insurance Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

(Bills publics)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,—Que le Bill No 20, Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage.

Et le débat continuant;

M. Spotton, appuyé par M. Hepburn, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants: "ce bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais d'hui dans six mois."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs, Beaubien, Benoit, Bettez, Boivin, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowman, Bradette, Cahan, Cannon, Casgrain, Charters, Cotnam, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Dubuc, Duff, Dumaine, Dupuis, Dussault, Embury, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Garland (Carleton), Gervais, Girouard, Goulet, Guerin, Guthrie, Heenan, Hepburn, Howard, Jenkins, Lacombe, Lacroix, Laflamme, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, McGibbon, McIntosh, McMillan, Malcolm, Manion, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Morrissy, O'Connor, Parent, Peck, Perley (sir George), Perras, Pouliot, Power, Prévost, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robitaille, Rowe, Ryerson, St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Cumberland), Smith (Stormont), Spotton, Sylvestre, Taylor, Telford, Tobin, Totzke, Veniot, Verville—85.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Bancroft, Barber, Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Bird, Bissett, Black (Yukon), Blatchford, Bock, Bothwell, Bowen, Boys, Brown, Campbell, Casselman, Cayley, Chaplin, Church, Coote, Crerar, Dickie, Donnelly, Dunning, Ernst, Esling, Euler, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Geary, Gershaw, Glen, Grimmer, Hanson, Harris, Hay, Heaps, Hocken, Ilsley, Irvine, Jelliff, Johnston (Long-Lake), Kaiser, Kellner, King (Kootenay-Est), King, Mackenzie (Prince-Albert), Lang, Lawson, Lennox, Lovie, Lucas, Luchkovich, MacDonald (Cap-Breton-Sud), MacLaren, McLean (Melfort), MacNutt, Macphail, McDiarmid, McKenzie, McPherson, McQuarrie, Maybee, Milne, Murphy, Neill, Pettit, Plunkett, Rennie, Robinson, Ross (Kingston Cité), Ross (Moose Jaw), Simpson, Smoke, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Steedsman, Stevens, Stewart (Edmonton-Ouest), Stewart (Leeds), Stinson, Thompson, Thorson, Tummon, Ward, White (Mont-Royal), Wilson (Wentworth), Woodsworth, Young (Saskatoon), Young (Toronto-Nord-Est), Young (Weyburn)—98.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Bissett,
Black (Yukon),
Blatchford,
Bock,
Bothwell,
Bowen,
Boys,
Brown,
Campbell,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Church,
Coote,
Crerar,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Ernst,
Esling,
Euler,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Gershaw,
Glen,
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Hay,
Heaps,
Hocken,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Kaiser,
Kellner,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lang,
Lawson,
Lennox,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
Macphail,
McDiarmid,
McGregor,
McKenzie,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
Maybee,
Millar,
Milne,
Murphy,
Neill,
Pettit,
Plunkett,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Thompson,
Thorson,
Tummon,
Ward,
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—100.

CONTRE:

Messieurs

Arthurs,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Cahan,
Cahill,
Cannon,
Casgrain,
Charters,
Cotnam,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Dussault,
Embury,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Garland (Carleton),
Gervais,
Girouard,
Goulet,
Guerin,
Guthrie,
Hall,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Jenkins,
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,
Manion,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
O'Connor,
Parent,
Peck,
Perley (sir George),
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Spotton,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Veniot,
Verville—87.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et est inscrit pour être pris en considération par le comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 47, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1931.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant;

Un message est reçu de l'honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend au Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1931.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant et se prolongeant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 2 AVRIL 1930

PRIÈRES.

Quatorze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 1er courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Amy Davidson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Davidson, de Toronto, Ontario, employé civil, son époux.—M. *Hocken*.

De Edward Buker, de Toronto, Ontario, marchand, pour une loi de divorce d'avec Winnifred Pearl Buker, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Spence*.

De Viola Turquand, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Gordon Turquand, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Spence*.

De Dorothy Stansfield, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Stansfield, de Toronto, Ontario, plâtrier, son époux.—M. *Sanderson*.

De Thomas Johnstone, de Toronto, Ontario, employé à la compagnie de téléphone Bell, pour une loi de divorce d'avec Elsie Mabel Johnstone, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence*.

De Arthur Worrell Perkins, de Niagara-Falls, Ontario, garde-freins de chemins de fer, pour une loi de divorce d'avec Lillia May Perkins, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Stinson*.

De George Bannard Loveday, de Hamilton, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Linda Gould Loveday, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence*.

De Minerva Gray, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Harvey Gray, de Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, mécanicien, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De William Henry Wardell, de Toronto, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Wilmina Susan Wardell, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Church.*

De Cora Beatrice Silk, de Kitchener, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Henry Earl Silk, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Geary.*

De Amy Lucinda Junkins, de Bridgeburg, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Leah Junkins, de Leeds, Yorkshire, Angleterre, son époux.—M. *Pettit.*

De Gertrude Alice Dorothy Lorimer, de Twickenham, comté de Essex, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec Thomas Ponton Lorimer, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Lawson.*

De Edith May Smith, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ernest Sturgeon Smith, de Toronto, Ontario, gérant, son époux.—M. *Lennox.*

De Gladys Edith Nash, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ernest Albert Nash, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Lyall John MacDonald, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Myrtle May MacDonald, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Charles Ernest Cansfield, de Toronto, Ontario, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec Florence Irene Cansfield, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Ernest James West, de Mimico, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gertrude May West, de Biggleswade, Angleterre, son épouse.—M. *Casselman.*

De Grace Annetta Jackson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Milton Jackson, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Harris.*

De Dorothy Smith, de Brantford, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Alexander Smith, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Winnifred May Cahill, de Brantford, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Frederick Cahill, de Brantford, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Ryerson.*

De Hazel Victoria Wat-Hewson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Francis Watt-Hewson, de Vancouver, Colombie-Britannique, ingénieur, son époux.—M. *Harris.*

De Martha Brown Hemsley, du chemin Aylmer, comté de Wright, Québec, pour une loi de divorce d'avec Edward Gordon Hemsley, d'Ottawa, Ontario, présentement à la Réforme de Guelph, Ontario, son époux.—M. *Hepburn.*

De Thomas B. Bourke et George J. Setter, de Rockhampton et Northgate, respectivement, Queensland, Australie, pour une loi autorisant le commissaire des brevets à faire revivre le brevet No 315,772 pour amélioration aux différentiels sans engrenage.—M. *Jacobs.*

De Henry Barrington Bonny, de Brisbane, Queensland, Australie, pour une loi autorisant le commissaire des brevets à faire revivre le brevet No 305,068, pour améliorations aux moteurs pour automobiles.—M. *Jacobs.*

De Joseph Charles Hector Dussault, de Montréal, Québec, avocat et Conseil du Roi, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Merchants and Employers Insurance Company.*—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Emily Anderson, de Montréal, Québec, épouse de Eric Cyril Anderson.

De Mabel Orion Baldwin, de Zephyr, Ontario, épouse de Andrew Eldon Baldwin.

De Hetmanska Bereta, de Toronto, Ontario, épouse de Anthony Bereta.

De Leonard George Edward Bond, de Toronto, Ontario, époux de Ellen Maud Bond.

De Thomas Brown, de Toronto, Ontario, époux de Winnifred Agnes Brown.

De Marion Elizabeth Gamsby, de Toronto, Ontario, épouse de Elbert Wilfred Gamsby.

De Isabella Melville Guyatt, du township de York, comté de York, Ontario, épouse de Harold Guyatt.

De John William James, d'Oshawa, Ontario, époux de Lillian May James.

De Rosanna Christena Jarrett, de Dunnville, Ontario, épouse de Francis Arthur Jarrett.

De Maxime Kinney (parfois désignée sous le nom de Maxime Friedlander), de Toronto, Ontario, épouse de Edwin B. Kinney (parfois désigné sous le nom de Edwin Julius Friedlander).

De Mary Jane McCrossan, de Toronto, Ontario, épouse de William James McCrossan.

De Williiam Pearson, de Toronto, Ontario, époux de Nora Pearson.

De Herbert Dean Philip, de Toronto, Ontario, époux de Tryphena Philip.

De Laura Margaret Pritchard, de Toronto, Ontario, épouse de Murdo Pritchard.

De Cecilia Leta Rice, de Toronto, Ontario, épouse de William Lowrie Rice.

De Isadore Sabbath, de Montréal, Québec, époux de Netta Sabbath.

De Henry Maynard Smillie, de Montréal, Québec, époux de Dorothy Rushmer Smillie.

De George Henry Symons, de Brantford, Ontario, époux de Florence Gertrude Symons.

De Annie Hewitson Taunton, de Toronto, Ontario, épouse de Jonathon Willis Taunton.

De Hartley Franklin Upper, de Niagara Falls, Ontario, époux de Margaret Hazel Murray Upper.

De Orwell Bishop Walton, de Montréal, Québec, époux de Florence Adele Walton.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande ce qui suit:—

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

2. Qu'il ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, pour l'usage de ses membres et des députés, les témoignages recueillis devant le comité, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

3. Et que le quorum soit réduit de vingt à douze membres.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Kay, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. Rinfret soit substitué à celui de M. McLean (Melfort) sur le comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. Stewart (Edmonton-Ouest) soit substitué à celui de M. Motherwell sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Power, le troisième rapport du comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930:—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations, communications et autres documents que le gouvernement a en sa possession ou en son pouvoir, et relatifs à l'enquête, aux levés, à la location, à la construction d'une piste, chemin ou grande route à travers les montagnes Rocheuses entre Mayo dans le Territoire du Yukon et Fort Norman, ou les environs dans les Teritoires du Nord-Ouest.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelles sont pour chacun des mois des années 1929 et 1930, nos statistiques mensuelles d'importations de mouton venant (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

2. Quelles sont, pour chacun des mois des années 1929 et 1930, nos statistiques mensuelles d'importations d'agneau venant (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

3. Quel était, dans le cas de chacune de ces importations, le prix par livre.

4. Quel est, pour chaque mois, le pourcentage de mouton et d'agneau venant de (*a*) la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

5. Si le montant importé d'autres pays peut être vendu en concurrence ouverte avec l'agneau canadien.

6. Si certains règlements gouvernent la distribution du mouton importé au Canada.

7. S'il y en a, ce qu'ils sont pour (*a*) le mouton frigorifié, (*b*) l'autre mouton.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Longueur et la largeur des approches (*a*) du côté nord et (*b*) du côté sud du chemin carossable sur le pont de Québec.

2. Si ces approches ont été construites par le département des Travaux publics ou celui de la Voirie de la province de Québec.

3. Coût total de chacune de ces approches (*a*) pour louer, acheter, ou autrement acquérir le terrain, (*b*) en matériaux, (*c*) en main-d'œuvre.

4. Si ces approches sont éclairées.

5. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, et (*b*) quel est le coût total de la pose des appareils d'éclairage sur chacune de ces approches, et (*c*) combien il y en a.

6. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique pour éclairer chacune de ces approches (*a*) en juin, (*b*) en décembre.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Coût total du parc établi à proximité des approches de la voie carossable du pont de Québec, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

2. Si le contrat du 15 novembre 1928 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec pourvoyait à l'établissement de ce parc.

3. Si le coût de ce parc est compris dans le coût total des approches.
4. Si le parc est éclairé.
5. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, (*b*) quel est le coût total de la pose des appareils d'éclairage dans ce parc et combien il y en a.
6. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique destiné à éclairer ce parc, (*a*) en juin, (*b*) en décembre.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Coût de chacune des traverses de chemin de fer sur chacune des approches de la voie carossable du pont de Québec.
2. Nonobstant le contrat du 15 novembre 1928 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, si le gouvernement fédéral a contribué (*a*) à la construction et (*b*) à l'entretien de ces traverses de chemin de fer.
3. Dans l'affirmative, de quelle manière et jusqu'à concurrence de quel montant.
4. Si la contribution du gouvernement fédéral est comprise dans le coût total de ces traverses de chemin de fer.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Coût de chacune des bâtisses construites (*a*) le long des approches de la voie carossable du pont de Québesc, (*b*) dans le parc adjacent.
2. A quelles fins chacune de ces bâtisses est destinée.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Coût total de la voie carossable sur le pont de Québec, (*a*) en matériaux, (*b*) en main-d'œuvre.
2. Quel est le coût mensuel de son entretien.
3. Qui y pourvoit.
4. Combien il y a de gardiens sur la voie carossable du pont de Québec.
5. Par qui il sont payés.
6. Coût total de cette voie carossable, des approches et de toutes les améliorations excèdant $400,000.
7. Si ladite voie carossable est éclairée.
8. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, (*b*) et quel est le coût total des appareils d'éclairage de ladite voie carossable et combien il y en a.
9. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique destiné à l'éclairer, (*a*) en juin, (*b*) en décembre.
10. Quel est le coût annuel approximatif de l'entretien.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Echelle complète des taux de péages approuvée par ordre en conseil du gouvernement de Québec le 8 août 1929 (*a*) sur les véhicules, avec tous les détails, (*b*) pour les piétons, et (*c*) pour les animaux passant sur ce chemin.
2. Quels animaux l'on mentionne dans cette échelle de taux.
3. Quels sont les endroits les plus rapprochés (*a*) à l'est et (*b*) à l'ouest du pont de Québec où les véhicules peuvent traverser le fleuve Saint-Laurent en toutes saison de l'année.
4. A quelle distance chacune de ces traverses est du pont de Québec.
5. Si le gouvernement se basera sur les taux de péages en vigueur sur les traverses les plus rapprochées ou sur le coût de la voie carossable seulement et des revenus prévus pour approuver ou réduire l'échelle de taux de péage qui lui a été soumise par le gouvernement de Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si la voie carossable d'une extrémité à l'autre du pont de Québec a été construite par le département des Travaux publics de Québec.
2. Qui est chargé de son entretien.

3. A quelle date la voie carossable du pont de Québec a été ouverte à la circulation publique.
4. Depuis lors, combien (*a*) de véhicules, (*b*) de piétons, et (*c*) d'animaux y ont passé.
5. Pendant cette période, quel montant total a été payé en taux de péage (*a*) pour les véhicules, (*b*) pour les piétons, (*c*) et pour les animaux.
6. Si il existe un passage spécial pour les piétons sur le pont de Québec.
7. Si il y a des personnes qui ont le privilège de passer gratuitement leurs véhicules sur le pont de Québec.
8. Dans l'affirmative, combien.
9. Si ceux qui jouissent de ce privilège sont des cultivateurs des paroisses voisines.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
1. Montant estimé du revenu annuel (*a*) brut, (*b*) net de la voie carossable sur le pont de Québec pour les premiers douze mois de son exploitation.
2. Si le gouvernement est au courant du préambule du Chapitre 11 de Québec, 1927.
3. S'il est à la connaissance du gouvernement qu'un chemin de raccourci direct de la route Lévis-Jackman au pont de Québec y amènera un nombre encore plus considérable de véhicules à partir de l'été prochain.
4. Qui a (*a*) préparé et (*b*) soumis au gouvernement l'estimé approximatif des revenus de la voie carossable du pont de Québec.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—
1. Nombre total des hommes enrôlés au Dépôt No 1 du Corps royal de l'aviation canadienne, le grade de chaque homme, la nationalité, le taux de paie par mois et l'allocation donnée à chaque grade particulier, avec un relevé des congés légaux et réguliers.
2. Nombre total des civils employés à ce dépôt, la position ou le grade de chaque homme, sa nationalité, le taux de son salaire, par jour et par mois, combien sont payés mensuellement comparés à ceux qui sont payés à l'heure et quels congés on accorde à chaque homme.
3. Combien de civils on entraîne pour remplacer les officiers du Corps royal d'aviation prêtés au gouvernement civil.
4. Combien d'inspecteurs sont à l'emploi de la branche de l'Inspection ou des renseignements au Dépôt No 1, et la nationalité de chaque inspecteur.
5. Comment les promotions sont faites, et si elles sont faites sur recommandations de l'officier en charge du dépôt.
6. Si des examens sont tenus, qui juge les aptitudes des candidats et quels sont les noms et quelle est la nationalité des examinateurs.

Par M. Sterling—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
Quelles ont été les importations au Canada, en livres et en valeur, du mouton et de l'agneau, pour chaque mois des années écoulées de 1925 à 1929 inclusivement, donnant les pays d'origine et les ports d'entrée.

Par M. Clark—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—
1. A quelle date a été organisé le corps de paye de l'armée canadienne.
2. Pourquoi il a été organisé.
3. Quelles sont les fonctions de ce corps.
4. Quel était l'effectif dudit corps au 1er juillet 1914.
5. Quel est l'effectif de ce corps aujourd'hui.
6. A quelle date le nom de cette division a été changé en celui de corps de paye de l'armée royale canadienne.
7. Pourquoi on a ajouté le mot "royal".

8. Combien de membres du personnel actuel ont servi sur le théâtre de la guerre entre 1914 et 1918.

9. Si le gouvernement a l'intention de licencier ledit corps.

10. Si on a tenu une enquête relativement audit corps.

11. Si des soldats ou des civils ont tenu cette enquête.

12. Si le gouvernement entend remplacer le corps de paye de l'Armée royale canadienne par une organisation civile.

13. Dans l'affirmative, quel est le nom et la nature de cette organisation.

14. Ce qu'on fera des membres actuels du corps de paye de l'Armée royale canadienne pour (*a*) l'emploi, (*b*) le salaire, et (*c*) les pensions.

15. Si la division de comptabilité du ministère de la Défense nationale est maintenant administrée par des civils.

16. Si ladite division des comptes remplira les fonctions remplies maintenant par le corps de paye de l'Armée royale canadienne.

17. Quel est le nombre actuel des employés de ladite branche de comptabilité.

18. Quel était le nombre des employés dans ladite branche de comptabilité le 1er juillet 1914.

19. Combien de membres du personnel actuel de la branche de comptabilité ont servi sur le théâtre de la guerre entre 1914 et 1918.

20. Quelles dispositions on a prises pour voir à la solde des troupes en cas de mobilisation.

21. Si le général sir Arthur Currie a donné des conseils relativement à l'emploi de civils dans le département de la Défense nationale lorsqu'il était Inspecteur général, dans l'affrmative, ce qu'ils étaient.

22. Si le major-général J. H. MacBrien, lorsqu'il était chef de l'état-major général a donné quelques conseils relativement à l'emploi de civils dans le ministère de la Défense nationale, dans l'affirmative, ce qu'ils étaient.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant;

Six heures p.m.

Du consentement unanime, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Que la règle 28 soit suspendue le jeudi, 3 avril courant, et que motion soit faite alors pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 3 AVRIL 1930

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 2 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Gladys E. Kirby, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Percy C. Kirby, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Ladner*.

De Arthur Reynolds Cousins, d'Ottawa, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Valentine Alexandria McCaulay Genson Watson Cousins, de New-York, New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Mary Violet Baxter, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Baxter, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson*.

De Augusto Trauzzi, de Toronto, Ontario, conducteur de tramway, pour une loi de divorce d'avec Evelyn Irene Trauzzi, de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Lawson*.

De Alfred Norman Shone, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Winnifred May Shone, de Sutton-on-Ashfield, comté de Nottingham, Angleterre, son épouse.—M. *Geary*.

De Richard Trawny Parsons, de Toronto, Ontario, pressier, pour une loi de divorce d'avec Edith Fanny Parsons, mieux connu sous le nom de Edith Fanny Cook, de Seattle, Washington, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Harris*.

De Margaret Jean Dewar, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clifford Alexander Dewar, d'Ottawa, Ontario, employé civil, son époux.—M. *Hay*.

De Jessie Grant, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Francis Brown Grant, de Hamilton, Ontario, chimiste, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Harold Sykes Beaumont, de Toronto, Ontario, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Miriam Beaumont, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Minnie Ingleman, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Ingleman, de Downsview, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Mary Evelyn Gordon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Allan Gordon, de Vancouver, Colombie-Britannique, gentilhomme, son époux.—M. *Casselman.*

De James Penrose Anglin, de Montréal, Québec, entrepreneur, et autres, pour une loi pour constituer en corporation *The Industrial Loan and Finance Corporation.*—M. *Casgrain.*

De la *R. M. Hollingshead Company*, de Camden, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevet à faire revivre et remettre en vigueur le brevet No 325,245, pour amélioration aux accouplements.—M. *Black* (Yukon).

De Séraphin Ouimet, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Montreal Underground Terminal Company.*—M. *Rhéaume.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des breevts.

Bill No 11, Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De Thomas B. Bourke et George P. Setter, de Rockhampton et de Northgate, respectivement, Queensland, Australie, pour une loi à l'effet d'autoriser le Commissaires des Brevets à remettre en vigueur le brevet No 315,772, concernant certaines améliorations aux différentiels sans embrayage.

De Harry Barrington Bonney, de Brisbane, Queensland, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des Brevets à remettre en vigueur le Brevet No 305,068, concernant certaines améliorations aux radiateurs de voitures à moteur.

De Joseph Charles Hector Dussault, de Montréal, Québec, et autres, demandant de constituer en corporation *The Marchants and Employers Insurance Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les Bills privés suivants:—

Bill No 50, Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Bourke et George Percival Setter.—M. *Jacobs.*

Bill No 51, Loi concernant une certaine demande de brevet de Harry Barrington.—M. *Jacobs.*

Bill No 52, Loi constituant en corporation *The Merchants and Employers Insurance Company.*—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 102.

M. Marcil, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande:

1. Que 500 exemplaires en langue anglaise et 150 exemplaires en langue française du document suivant soient imprimés.

85b. Rapport daté le 1er octobre 1929, sur les prêts du bureau d'établissement des soldats du Canada.

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés.

47. Etat concernant les créances pour avances de grain et pour aide, en conformité des prescriptions de l'article 2, chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la Couronne".

48. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 1er décembre 1929, relativement aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.C.R., 1927.

49. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 44, S.R.C. 104, la Loi de l'irrigation, et aussi la Loi concernant les forces hydrauliques du Canada, 210.

50. Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux prescriptions de l'article 22, chapitre 78, S.R.C., Loi des terres fédérales et des parcs forestiers.

51. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux dispositions du chapitre 142, Loi des territoires du Nord-Ouest.

52. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., Loi de la convention des oiseaux migrateurs.

53. Copie d'arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

54. Rapport montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant l'année terminée le 30 décembre 1929, avec les noms des acheteurs, en vertu des prescriptions de 40 Victoria, chapitre 9, article 8.

55. Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés en vertu des prescriptions du chapitre 113, article 96, S.R.C.., 1927.

56. Rapport conformément à l'article 7 de la Loi des réclamations, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

57. Etat concernant les règlements de la Loi de réclamation, en vertu des prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

58. Etat relativement à l'eau dans la zone de chemins de fer, conformément aux prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 211, article 6.

59. Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1929, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

60. Etat concernant les règlements de l'irrigation en vertu des prescriptions des S.R.C., chapitre 104, article 64.

61. Etat concernant les rémissions de ventes de terres des sauvages durant le dernier exercice, sous les prescriptions du chapitre 98, article 91, des S.R.C., 1927.

61a. Etat *re* le déplacement de sauvages en vertu du chapitre 98, article 52, S.R.C., 1927.

62. Etat montrant le nombre d'émancipés sous la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

63. Copie de liste de ventes de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 31 janvier 1929 au 1er décembre 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

66. Copies d'arrêtés du Conseil passés en vertu de la Loi des remèdes brevetés ou *proprietary*, chapitre 151, S.R.C., 1927.

67. Etat concernant la Loi de la santé aux Travaux publics

68. Etat des dépenses et recettes pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

70. Etat des baux pour quais, levées et brise-lames pour l'année 1929.

71. Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1929.

72. Etat sommaire de quaiage pour l'année 1929.

76. Rapport de l'Auditeur général sur les mandats de Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues, et rapport de l'Auditeur général concernant le rejet par le bureau de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général.

79. Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 271, Loi de l'Approbation, 1929.

80. Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

81. Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

82. Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 31 avril 1929.

83. Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1929, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

83a. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

84. Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1929, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

85. Copies de rapports du bureau de vérifications en vertu des dispositions de l'article 7, S.R.C., 1927, chapitre 10, comme suit:—

Rapport daté le 3 juillet 1929, au sujet des honoraires de naturalisation, recueillis par certains commis des tribunaux et qui étaient plus élevés que les montants qu'ils sont autorisés à retenir comme rémunération d'après la loi;

Rapport du bureau général du service de naturalisation du département du Secrétaire d'Etat.

85a. Rapport daté le 28 août 1929, relatif à des paiements aux lignes de l'Est des Chemins de fer nationaux du Canada, du 1er juillet 1927 au 31 décembre 1928, en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes, 1927.

85c. Rapport daté le 25 octobre 1929, sur les affaires financières jusqu'au 31 décembre 1928 de la commission du havre de Chicoutimi.

85d. Rapport de l'année terminée le 31 mars 1929 et daté le 12 novembre 1929, sur les affaires financières des divisions de l'Ouest et de l'Est du bureau des commissaires des grains, service de l'inspection.

85e. Rapport de l'année terminée le 31 juillet 1929 et daté le 8 janvier 1930, sur les affaires financières du système d'élévateurs du gouvernement du Canada, administré par la commission des grains du Canada.

85f. Rapport daté le 14 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de Vancouver, le 30 juin 1929.

85g. Rapport daté le 17 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de New-Westminster, le 30 juin 1929.

85h. Rapport daté le 18 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de Saint-Jean, le 31 décembre 1928.

85i. Rapport daté le 18 janvier 1930 sur les affaires financières de la commission du havre de Halifax, le 31 mars 1929.

85j. Copie du rapport du bureau de vérification sous les prescriptions de l'article 7. chapitre 10, S.R.C., 1927, comme suit:—

Rapport daté le 15 février 1930, sur les affaires financières de la commission du havre de Trois-Rivières en décembre 1928.

85k. Copies de rapports du bureau de vérification sous les dispositions de l'article 7, chapitre 10, S.R.C., 1927, comme suit:—

Rapport daté le 25 février 1930, sur les affaires financières des commissaires du havre de Québec, tel qu'existant au 31 décembre 1929.

85l. Rapport daté le 5 mars 1930, sur les affaires financières des commissaires du havre de Montréal, tel qu'existant au 31 décembre 1929.

86. Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

87. Rapport du gardien des recettes et dépenses au sujet des paiements de réparations, tel que requis par l'article 44, chapitre 55, des Statuts de 1929.

88. Etat détaillé de tous les bonds et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 chapitre 164 des S.R.C., 1927.

91. Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1929, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

92. Copie d'arrêté du Conseil daté le 7 août 1929, avec le tarif des taux et allouances aux officiers d'élections tel que requis par le chapitre 53, S.R.C., article 77.

93. Rapport pour l'année 1928 sur les positions exclues de la juridiction de la Commission du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927.

94. Copie des règlements concernant les opérations des élévateurs de campagne conformément au paragraphe 4, de l'article 147, chapitre 86, Loi concernant les grains; aussi, tableau de retrait des grains autorisé par le C.P. 1787, en date du 12 septembre 1929.

95. Copies d'Ordres Navals généraux promulgués et émis pour les Forces Navales Canadiennes, du 1er mars au 1er décembre 1929, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C. 1927.

100. Etat relativement aux règlements passés sous l'autorité de la partie 2, de la Loi des entrepôts frigorifiques.

103. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1929—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres communications échangées entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, le ministère de la Marine et des Pêcheries, la Commission du service civil et toutes autres personnes relativement à la nomination d'un inspecteur des pêcheurs à Bouctouche, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick, pour ce district connu comme celui du "sud de la rivière Chockpish à la frontière du comté de Westmoreland"; le tout avec une copie de toute plainte logée contre la nomination de Wilfrid D. Bourgeois, un vétéran de la guerre mondiale.

104. Réponses supplémentaires à un ordre de la Chambre du 22 mai 1929—Copie de tous les rapports, lettres, notes de classification, décisions, mémoires et autres documents que la Commission du service civil, le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers au sujet de la nomination d'un ingénieur de chauffage, classe 2, annoncée le 20 mars 1928, et relativement à la nomination en mai 1929, d'un ingénieur gardien pour les édifices publics de Brantford, Ontario.

105. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juin 1929—Etat montrant: —Quel a été, pour l'année fiscale 1927-28, le montant total des achats effectués par les départements suivants, non compris les achats effectués pour eux par le Comité gouvernemental de la surveillance des contrats: (*a*) Affaires indiennes; (*b*) Intérieur; (*c*) Justice; (*d*) Marine; (*e*) Pêcheries; (*f*) Défense nationale; (*g*) Mines; (*h*) Gendarmerie royale canadienne à cheval; (*i*) Postes; (*j*) Travaux publics; (*k*) Imprimerie royale et papeterie; (*l*) Chemins de fer et Canaux; (*m*) Pensions et santé nationale.

106. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 juin 1929—Copie de tous les documents, correspondance, demandes, notes de classification que la Commission du service civil et le ministère du Revenu national ont en leur possession, avec une copie du rapport des procédures et décisions qui ont trait à la nomination de M. Richardson, assistant-estimateur de draperie, lingerie, bonneterie, à Winnipeg, Manitoba.

109. Règlement passé sous les dispositions de la Loi d'établissement des soldats, 1919, comme suit:—

Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1203, en date du 19 juillet 1929—Rémunération à être payée au juge *ad-hoc* de la Cour de l'échiquier du Canada présidant les appels se rapportant à la ré-évaluation des terres vendues par le bureau d'établissement des soldats.

110. Etat montrant les permis d'entrée ou de domicile en Canada émis par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, sous l'autorité du paragraphe 2, de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

110a. Relevé des lettres émises du 1er février 1929 au 31 décembre 1929, facilitant l'entrée en Canada d'immigrants dont l'admission est autorisée en vertu du paragraphe 7 de l'arrêté ministériel, C.P. 534, en date du 8 avril 1926.

111. Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourrues jusqu'au 31 août 1929 et au 31 décembre 1929: aussi durant l'année solaire 1929, relativement aux lois (chapitre 30 de 14-15 George V; chapitre 45, de 17 George V; chapitre 31, de 19-20 George V; chapitres 12 et 26 inclusivement, de 17 George V; chapitre 23, de 19-20 George V; et chapitres 18 à 22 inclusivement, chapitres 24 à 30 inclusivement et chapitres 32 à 36 inclusivement, de 19-20 George V;) concernant la construction des lignes des chemins de fer nationaux du Canada.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 juin 1929:—Relevé indiquant le nombre d'automobiles saisies à la douane d'Athelstan durant les années 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928; indiquant les noms des personnes entre les mains de qui on les a saisies; la date de la saisie; la date de la vente; les noms des acheteurs; la somme reçue; le temps où ils ont été en entrepôt; le nom de la personne propriétaire de l'entrepôt; le montant payé pour l'entreposage.

119. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juin 1929—Etat indiquant:—

1. Dans chaque département, quel est le nombre total de fonctionnaires (*a*) consacrant tout leur temps à leur position, (*b*) une partie de leur temps seulement et qui occupent des positions exemptées de l'application de la Loi du service civil.

2. Quels sont les noms, les salaires et les gages des commis et autres employés de tout autre département qui ont été employés comme manœuvres ou en toute autre qualité qui porte exemption, mais à qui l'on a confié des tâches qui ne sont pas exemptées de l'application de la Loi du service civil.

120. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 février 1930:—Copie de toute la correspondance échangée (1) entre les gouvernements canadien et britannique ou leurs représentants relative de quelque manière à l'intervention du Procureur général de la Grande-Bretagne dans la cause de Nadan *vs* le Roi, devant le Comité judiciaire du Conseil privé; et

(2) Toute correspondnce échangée entre le gouvernement de la Puissance ou ses représentants et le Lieutenant gouverneur ou le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou ses représentants au sujet de l'Acte de la Nouvelle-Ecosse, ou d'une Loi pour abolir la Chambre Haute de cette province.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1930—Relevé montrant:—

1. Quelles ont été jusqu'à ce jour les dépenses totales faites pour les havres suivants: (*a*) Fort Churchill; (*b*) Port Nelson.

2. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

3. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total du matériel roulant du chemin de fer de la baie d'Hudson.

4. Quelles ont été, jusqu'à ce jour, les dépenses totales faites (*a*) pour les reconnaissance aériennes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson; (*b*) de toutes les autres enquêtes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Copie (a) d'un contrat No 14332A, daté le 24 d'octobre 1929, entre la *Montreal Cotton Company* et le ministre des Chemins de fer et Canaux, (*b*) d'un contrat ou sous-bail daté le 26 d'octobre 1929 entre la *Montreal Cotton Company* et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, relatif à un bail No 14332 tel que renouvelé par le contrat No 14332A, (*c*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company*, d'une part, et la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.*, d'autre part, et Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, en troisième part, consentant et approuvant le sous-bail de la *Cotton Company* à la *Power Company* du bail No 14432 tel que renouvelé par le con-

trat No 14432A, (*d*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company,* d'une part, la *Beauharnois Light, Heat and Power,* de seconde part, et Sa Majesté le Roi représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, de troisième part, consentant et approuvant les termes d'un sous-bail de la *Cotton Company* à la *Power Company* au sujet du bail No 13978, tel que renouvelé, (*e*) d'un contrat entre la *Montreal Cotton Company,* d'une part, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* de seconde part, et Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, de troisième part, consentant et approuvant les termes du sous-bail de la *Cotton Company* du bail No 11925 tel que renouvelé par le contrat No 21516.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930:—Copie de tous les contrats pour service postal aérien ou en vigueur durant l'année 1929.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance qui ont trait au paiement suivant mentionné dans le rapport de l'Auditeur général, 1927-28, Partie K-31;

Comptes arriérés des années précédentes pour levés, voir pour les détails le rapport de l'Auditeur général, 1922-23, et la correspondance dans le rapport de l'Auditeur général, 1908-9, page K-151-155, $22,743.55.

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Relevé indiquant le nombre des fonctionnaires de chaque département de l'administration publique, service intérieur, avec les salaires, pour les années 1926 et 1929.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1930—Etat montrant:—

1. Combien de Chinois et de Japonais de chaque sexe on a admis au Canada, chaque année, depuis le 31 mars 1924.

2. Quelle était la province de destination de ces immigrants à leur entrée et combien pour chaque province.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autre correspondance relatifs à la position de maître de poste à Pakesley, Ontario.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Etat montrant:—

1. Combien de bureaux de poste on a construits, ou sont en cours de construction, dans la province de la Saskatchewan, donnant la location et le coût complet de chacun, dans (*a*) les cités, (*b*) les villes, et (*c*) ailleurs que dans les cités et les villes.

2. Quelles ont été, durant chacune des trois dernières années si les rapports sont prêts, les recettes perçues à chacun des endroits où l'on a construit des bureaux de poste, comme dit plus haut.

3. Quelles est la rémunération annuelle des maîtres de poste à chacun des endroits ou des bureaux de poste qui ont été construits ou sont en cours de construction.

4. Quelle allocation pour loyer annuel on donnait à chacun des maîtres de poste avant la construction de l'édifice.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions et toutes autres communications échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, et toutes autres personnes ou sociétés, relativement à la nomination du juge Ellis pour former une commission et recueillir des témoignages au sujet du posage de trappes à poisson ou autres matières dans les eaux de la Colombie-Britannique du Nord.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930,—Etat indiquant:—

1. Combien de maîtres de poste le ministre des Postes a démis durant l'année civile 1929.

2. Quels sont les noms et adresses des maîtres de poste ainsi renvoyés.

3. Quel a été le motif du renvoi dans chaque cas.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Quel est le nombre des médecins dont le nom apparaît sur le bordereau des salaires de l'hôpital de la rue Christie, à Toronto, comme consacrant tout ou en partie de leur temps au service des 400 patients.

2. Quelques médecins reçoivent quelque rémunération sous formes d'honoraires.

3. Si le ministre connaît le rapport assermenté du témoignage rendu par le Dr A. J. Kennedy à l'enquête du Coroner, à Toronto, sur la mort du malade William Johnston, à l'hôpital de la rue Christie, dans lequel il dit que toutes les deux nuits, il est le seul médecin en service à l'hôpital de 5 heures 30 dans l'après-midi jusqu'à 8 heures 30 du matin suivant.

4. Dans l'affirmative, ce qui sera fait pour obtenir un personnel suffisant.

132. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 26 février 1930:—Copie de tous règlements ou ordonnances établis par la Trésorerie du Royaume-Uni en vertu des dispositions du *Colonial Stock Act*, 1900, qui règle l'admission des valeurs de la Puissance du Canada sur la liste des titres que les curateurs du Royaume-Uni sont autorisés à acheter comme placements.

2. Une liste des valeurs de la Puissance du Canada au sujet desquelles on a satisfait à ces ordonnances ou règlements.

3. Copies de toutes déclarations ou ententes faites par le gouvernement de la Puissance du Canada pour autoriser le désaveu de la législation de ladite Puissance qui, d'après le gouvernement du Royaume--Uni, semblait être préjudiciable aux détenteurs de ces titres de la Puissance du Canada qui résident dans le Royaume-Uni.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autres correspondances relatifs à la position de maître de poste à Restoule, Ontario.

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et la Commission du service civil et le ministre de l'Intérieur, et aussi de toute la correspondance échangée entre les divers départements fédéraux relativement à la nomination d'un officier à la sous-agence des terres de Debolt, dans la province d'Alberta.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs à la mise en accusation d'un nommé Cornwall, réputé être H. M. Barton, de qui il est question dans le rapport de l'honorable A. H. Clarke, Commissaire de l'élection d'Athabaska tenue le 29 octobre 1925.

135a. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres communications relatifs à quelqu'un d'autre que Cornwall, réputé être H. M. Barton, de qui il est question dans le rapport final de l'honorable A. H. Clarke, Commissaire de l'élection d'Athabaska tenue le 29 octobre 1925.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Copie de tous rapports, recommandations, lettres, télégrammes, mémoires et autres documents qui ont trait de quelque façon à la promotion d'un nommé J. H. Russell à la position d'assistant du maître de poste à Cornwall, y compris les notes d'appréciation que la Commission du service civil a données audit J. H. Russell, celles de L. G. Zyo, C. V. Tobin, et de C. R. Farhinger, et les dates de l'admission de chacun desdits concierges dans le service des postes, à Cornwall ou ailleurs.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Liste de tous les courriers ou entrepreneurs des postes, de la campagne ou d'ailleurs, qui sont à

l'emploi du ministère des Postes dans les comtés de Queen et Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, avec le circuit postal respectif de chacun, la date d'expiration de leur contrat respectif et le taux de leur rémunération respective.

138. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 26 mars 1930—Copie du rapport sur lequel a été basé le décret ministériel 418, du 17 mars 1926, qui a permis à d'autres Doukhobors d'entrer en Canada.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous rapports, télégrammes, lettres, correspondance, mémoires, documents et communications relatifs à l'expédition d'un nommé L. A. Giroux, député libéral de l'Assemblée législative de l'Alberta, dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, en 1929, aux frais de l'Etat, ou qui ont quelque rapport avec ce voyage, montrant entre autres choses:

(1) La demande dudit Giroux d'être envoyé pour ladite expédition;

(2) L'acceptation de ladite demande par un ministre, un sous-ministre, ou tout autre fonctionnaire de l'Etat;

(3) L'autorisation donnée audit Giroux de partir, et les directives définissant les buts du voyage ou ayant rapport à ce voyage, définissant ses devoirs et ses fonctions pendant qu'il occupera cet emploi;

(4) La qualité en laquelle ledit Giroux a ainsi été à l'emploi de l'Etat;

(5) La route que ledit Giroux a suivie et les différents moyens de transport qu'il a employés durant ledit voyage;

(6) L'espace de temps occupé par ledit voyage, depuis le départ d'Edmonton jusqu'au retour au même endroit;

(7) L'espace de temps passé à chaque endroit durant ledit voyage et pourquoi;

(8) Les fonctions accomplies et les affaires transigées par ledit Giroux à chaque point d'arrêt;

(9) Les dépenses de cette expédition accomplie par ledit Giroux, montrant les frais de voyage, la rémunération, le loyer des aéroplanes, et tous les détails;

(10) Toutes les communications, déclarations, rapports, envoyés au gouvernement ou à tout ministre, ou à tout ministère fédéral, par ledit Giroux ou en son nom, relativement à ladite expédition, ou la concernant, ou ayant trait de quelque façon à ce voyage.

140. Relevé des lettres relatives à l'assurance de chômage émises par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation du 1er février 1929 au 31 décembre 1929, facilitant l'entrée au Canada d'ouvriers de fermes ou de domestiques, telles lettres étant émises sans investigation, mais sur la recommandation et l'appuie des personnes nommées dans chaque cas.

141. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Relevé indiquant tous les immeubles loués par le gouvernement à Ottawa et à quel prix; indiquant encore (*a*) le nom de l'édifice; (*b*) le montant du loyer payé; (*c*) les sommes payées pour entretien, y compris le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et les autres dépenses, pour l'année 1929; (*d*) les taxes payées ou payables par l'Etat en 1929; (*e*) l'étendue en pieds carrés des édifices occupés.

142. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1930:—Copie de toutes les soumissions, annonces, des avis d'acceptation ou de rejet des soumissions, et des mémoires relatifs à ces soumissions pour fournir la houille au Collège militaire royal durant l'année 1929-30, échangés entre le gouvernement ou tout fonctionnaire de tout département, ou un représentant du gouvernement ou toute ou toutes personnes, ou au nom de cette ou de ces personnes qui ont soumissionné pour cet approvisionnement de houille.

143. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents qui ont trait aux protestations faites par des importateurs, consommateurs ou

toutes autres personnes du Canada au gouvernement contre l'application du règlement mis en vigueur le 1er février dernier, lequel règlement demande que cinquante pour cent du travail et des matériaux entrant dans les marchandises qualifiées pour les taux spéciaux de la préférence britannique soient d'origine impériale.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Relevé montrant:—Quels montants, chaque année, le gouvernement fédéral a payés pour fins gouvernementales, à la province du Manitoba, depuis 1870; à l'Alberta, depuis 1905; à la Saskatchewan, depuis 1905; et au Nouveau-Brunswick, depuis 1867.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Quelle est l'étendue approximative du district de Patricia.

2. Quelle est l'étendue approximative de chaque partie du district de Patricia qui sera comprise dans chacun des districts électoraux suivants: Kenora, Rainy River, Port Arthur, Thunder Bay, et Témiscamingue-Nord dont il est question dans le Bill No 13 de la Chambre des Communes.

3. Quelle est la population totale du district de Patricia, et quelle est la population de chacune des parties que l'on se propose d'ajouter à chacun des districts électoraux suivants: Kenora, Rainy River, Port Arthur, Thunder Bay, et Témiscamingue-Nord, nommés dans le paragraphe No 2, en donnant le nom des Indiens, des Esquimaux et des Blancs.

4. Quel est le nombre des réserves indiennes de chacun de ces districts électoraux, et le nombre des Indiens de chaque réserve.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Etat montrant:—

1. Quels navires le gouvernement, ou tout ministère fédéral, y compris les Chemins de fer nationaux du Canada, ont fait construire depuis 1921.

2. Où ces navires ont-ils été construits, et à quel prix.

3. Quels navires ont été achetés durant la même période.

4. De qui ils ont été achetés et à quel prix.

147. Rapport sur le travail exécuté et des dépenses encourues jusqu'au 31 décembre 1929, aussi des dépenses prévues devant être faites en 1930, sous les prescriptions de la Loi des terminus nationaux canadiens à Montréal, 1929.

148. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous documents relatifs aux soumissions demandées en dernier lieu pour un service de navires entre Pictou, Nouvelle-Ecosse, et Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs au louage de terres de la réserve des Indiens à Greenfield, dans le comté de Queen, province de la Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1929.

150. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, rapports, lettres, estimations, soumissions, contrats et autres documents relatifs à la construction du nouveau bureau de poste de la ville de Niagara Falls, Ontario.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930:—Copie de tous rapports, lettres, mémoires, pétitions, correspondance dans les dossiers du ministère, relativement à la demande pour un changement du maître de poste à Longwarth, Colombie-Britannique.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du président et état financier du Conseil honoraire consultatif des recherches scientifiques et industrielles, pour l'exercice expirant le 31 mars 1929.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour M. Motherwell, propose que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi afin de pourvoir à une organisation meilleure et au progrès de l'industrie du sucre d'érable, pour empêcher la falsification, autoriser des règlements et stipuler pour le paiement d'honoraires d'enregistrement, d'analyse et de permis.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant;

Onze heures p.m.

Du consentement unanime, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Que la règle 28 soit suspendue le vendredi, 4 avril courant, et que motion soit faite alors pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 4 AVRIL 1930

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Edward Buker, de Toronto, Ontario, époux de Winnifred Muriel Pearl Buker.

De Amy Davidson, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Davidson.

De Leslie Gregory, de Oakville, Ontario, époux de Inez May Dorland Gregory.

De Inez Elizabeth Gross, de St-Catherines, Ontario, épouse de Douglas Derwood Gross.

De Amy Lucinda Jenkins, de Bridgeburg, Ontario, épouse de John Leah Jenkins.

De Gertrude Alice Dorothy Lorimer, de Twickenham, Angleterre, épouse de Thomas Ponton Lorimer.

De Richard Trawny Parsons, de Toronto, Ontario, époux de Edith Fanny Parsons.

De Rosie Resnick, de Toronto, Ontario, épouse de Issie Resnick.

De Edith May Smith, de Montréal, Québec, épouse de Ernest Sturgeon Smith.

De Dorothy Stansfield, de Toronto, Ontario, épouse de Harry Stansfield.

M. Young (Weyburn), du comité des Débats nommé pour surveiller le rapport officiel du rapport des débats de la Chambre durant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité ayant étudié la question du statut et de la rémunération des sténographes parlementaires; après avoir entendu le Greffier de la Chambre et le Rédacteur des Débats à l'appui de la requête des sténographes parlementaires demandant d'être reconnus comme fonctionnaires professionnels ou techniques, laquelle requête a été approuvée par une résolution de la Commission de Régie interne, en date du 16 avril 1929; vu aussi leurs représentations quant à la difficulté de maintenir et d'assumer l'efficacité du service actuel lorsqu'il se produit des vacances, étant donné le maximum et le minimum actuel des traitements, recommande:

Que les classifications et traitements ci-dessous, proposés dans le rapport de la Commission Royale sur les fonctionnaires techniques et professionnels, s'appliquent au personnel des sténographes et rédacteurs des Débats.

	Minimum	Maximum
Assistant sténographe parlementaire, classe III....	$2,800	$3,360
Principal assistant, classe IV..	3,420	3,900
Sténographe parlementaire, classe IV..	3,420	3,900
Corédacteur, classe V..	4,020	4,620
Rédacteur, classe VI..	4,800	5,520

Et que la Commission du Service Civil prenne les mesures pour donner effet à cette recommandation.

Votre Comité recommande aussi:

(*a*) Que l'organisation et les services de la Chambre soient modifiés en ajoutant au personnel anglais et au personnel français du compte-rendu des Débats un sténographe anglais et un sténographe français chacun.

(*b*) Que la Commission du Service Civil soit priée d'examiner l'opportunité de modifier ses règlements de manière que le choix des sténographes parlementaires suive de quelques jours les demandes qui lui en seront faites durant les sessions du Parlement.

(*c*) Que le rédacteur de la version anglaise des Débats et que le fonctionnaire agissant à la fois comme rédacteur des Débats français et sténographe parlementaire soient portés dans la même classe et reçoivent la même rémunération, et,

(*d*) Que les recommandations ci-dessus soient communiquées à la Commission du Service Civil.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 27, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Division du capital social).

Bill No 30, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Embranchements).

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930:—Copie de tous les mémoires, rapports, soumissions, lettres, recommandations et autres écrits qui ont trait de quelque manière à tous les contrats en vigueur durant l'année 1929 pour le Service postal aérien.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1930:—Copie de toutes correspondance, requêtes, résolution adressées au Gouvernement relativement aux taux de péages à acquitter pour passer sur la voie carossable du Pont de Québec.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 53, Loi modifiant la Loi des liquidations, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 52, Loi constituant en corporation *The Merchants and Employers Insurance Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 39, Loi concernant les contrats de l'état;

M. Guerin, appuyé par M. Dubuc propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Lapointe.

Ayant disposé de l'Ordre pour les Bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest).

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 7 AVRIL 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le trente et unième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant:—

De Ronald Evans, de Preston, Ontario, et 141 autres, protestant contre tout changement au système actuel pour le contrôle du radio au Canada.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Cette pétition est irrégulière pour les raisons: qu'elle est adressée à A. Edwards, écr., M.P., au lieu qu'à la Chambre des Communes en Parlement réunie;

Elle est sous forme de protêt et ne contient pas de prière à la Chambre des Communes.

Pour ces raisons, elle ne peut être reçue.

M. l'Orateur-suppléant décide,—Que ladite pétition est irrégulière et ne peut être reçue parce qu'elle est adressée à A. M. Edwards, écr., et non pas à l'honorable Chambre des Communes du Canada en Parlement réunie, et qu'elle est rédigée sous forme de protêt et ne contient pas de prière à la Chambre des Communes.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De B. A. Flemming, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, et autres, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de constituer en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

De la *Niagara Parks Commission,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de construire, acquérir, entretenir et exploiter un pont sur la rivière Niagara, près des Chutes Niagara.

De la *R. M. Hollingshead Company,* de Camden, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le Commissaire des Brevets à remettre en vigueur le Brevet No 325,245, concernant certaines améliorations aux accouplements.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 54, Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*—M. *Black* (Halifax).

Bill No 55, Loi autorisant *The Niagara Parks Commission* à ériger, construire, acquérir et exploiter un pont sur la rivière Niagara.—M. *Chaplin.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 42, Loi pourvoyant au prolongement de la frontière de la province du Manitoba dans l'anse de l'angle nord-est du lac des Bois.

Sur motion de M. Marcil, les recommandations contenues dans le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, et présenté le 3 avril, sont agréées.

M. Young (Weyburn), appuyé par M. Hepburn, propose,—Que le premier rapport du comité des Débats soit maintenant adopté.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Woodsworth.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Si on a établi de nouveaux circuits postaux de campagne durant l'année 1929.

2. Dans l'affirmative, quelle est la location des circuits ainsi établis et le nombre de boîtes sur chacun de ces circuits.

3. Quelles demandes de nouveaux circuits postaux de campagne on a refusées en 1929, où ils étaient situés et pour quel motif.

4. Si on a allongé quelques circuits postaux de campagne existants durant l'année 1929.

5. Dans l'affirmative, sur quels circuits et combien de boîtes postales on a ajoutées à chaque circuit.

6. Quelles extensions à des circuits postaux de campagne on a refusées ou tenues en suspens durant l'année 1929.

7. Quand on a refusé des extensions ou qu'on les a tenues en suspens, où se trouvaient situés les circuits dans chaque cas et le motif du refus d'accorder cette ou ces extensions.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Relevé indiquant: (1) la somme totale des drawbacks réclamés et accordés en vertu de l'article 1060 des douanes depuis qu'il est en vigueur; (2) la quantité et la sorte de papier importé sur lequel des drawbacks ont été accordés en vertu de l'article 1060.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Etat montrant:—

1. Quel est le montant total des dépenses que le gouvernement canadien a faites pour l'immigration depuis 1922.

2 Combien il a dépensé pour chacune des entreprises suivantes: (*a*) le projet de 3,000 familles britanniques; (*b*) le projet gouvernemental des familles du continent; (*c*) pour placer des domestiques de fermes recrutés par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation et en prendre soin, y compris les professeurs pour les fermes d'entraînement britannique; (*d*) enquêtes sur la bonne foi des désignations que des Canadiens ont faites en faveur de résidents de la Grande-Bretagne, et le soin accordé à ces domestiques britanniques agricoles amenés ici par suite de ces nominations; (*e*) soins accordés aux ouvriers agricoles britanniques amenés au pays par le département de la Colonisation des compagnies de transport par le gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements provinciaux; (*f*) enquêtes relatives à des requêtes faites au ministère pour l'admission d'immigrants étrangers; (*g*) enquête sur les conditions d'établissement des domestiques de ferme étrangers amenés par les compagnies de chemins de fer; (*h*) le comité de colonisation outre-mer; (*i*) le projet de colonisation du Nouveau-Brunswick; (*j*) l'entente avec les chemins de fer; (*k*) le projet de contribution aux prix du passage; (*l*) l'inspection médicale des immigrants; (*m*) la Loi de colonisation de l'empire, et combien d'argent prêté sous ce chef.

3. Combien de colons la Société canadienne de colonisation a amenés au Canada, et combien le gouvernement a dépensé pour ce projet.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 56, Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés: —

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Relevé montrant, relativement à la Colombie-Britannique:

1. Le nombre des réserves indiennes.
2. L'étendue totale des réserves indiennes.
3. Le nombre des réserves indiennes arpentées.
4. L'étendue totale des réserves indiennes arpentées.
5. Le nombre des réserves indiennes non arpentées.
6. L'étendue totale des réserves indiennes non arpentées.
7. Le nombre de réserves indiennes arpentées chaque année depuis 1925, en donnant la location de la réserve, le nom de l'arpenteur, et l'étendue arpentée.
8. L'étendue totale des terres des réserves indiennes en 1927, 1928 et 1929.
9. Le nombre de demandes faites depuis 1925 pour d'autres réserves.
10. Le nombre et l'étendue des réserves indiennes accordées par le gouvernement de la Colombie-Britannique depuis 1925, avec la location de chacune.
11. Le nombre de demandes pour d'autres réserves indiennes encore pendantes auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, donnant l'étendue et la location de chaque réserve demandée.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les annonces avisant d'envoyer des demandes pour des positions du service civil du Canada, que la Commission du service civil a envoyées au maître de poste de Debolt, dans la province d'Alberta, afin d'être affichées dans le bureau de poste à Debolt, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930.

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents échangés entre tout ministère fédéral et la *Beauharnois Power Corporation Limited.*

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents échangés entre tout ministère fédéral et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heaps.

Et le débat continuant et se prolongeant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant d'avantage, il est ajourné sur motion de M. McGibbon.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 8 AVRIL 1930

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Schuyler James Alton, de Harrowsmith, Ontario, époux de Annie May Alton.

De Josephine Laura Calder, de Toronto, Ontario, épouse de John George Calder.

De Harvey Mennie Cross, de Fergus, Ontario, époux de Ella Cross.

De Margaret Jean Dewar, d'Ottawa, Ontario, épouse de Clifford Alexander Dewar.

De Minerva Gray, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Harvey Gray.

De Claire Yale Lacourse, de Montréal, Québec, épouse de Joseph Hormidas Lacourse.

De Madeline Schnarr Nichol, de Kitchener, Ontario, épouse de Christopher Nichol.

De Ronald Paterson, de Toronto, Ontario, époux de Jean Paterson.

De Rhona Elizabeth Shaw Richardson, de Montréal, Québec, épouse de Charles Frederick Richardson.

De Frederick John Wolfe, de Toronto, Ontario, époux de Nina Wynifred Wolfe.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 45, Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Imperial Trusts Company of Canada*, et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1929.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), le premier rapport du comité des Débats est référé de nouveau audit comité pour être étudié de nouveau.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de M. Heaps:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour résoudre la question du chômage."

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Barber,
Bell (St-Antoine),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Coote,
Cotnam,
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Geary,
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Harris,
Heaps,
Hocken,
Hubbs,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kennedy,
Lawson,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
MacLaren,
Macphail,
McQuarrie,
McRae,
Maybee,
Murphy,
Neill,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Plunkett,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth—81.

CONTRE:

Messieurs

Baldwin, Bancroft, Beaubien, Benoit, Bertrand, Bettez, Blanchard, Bock, Boivin, Bothwell, Bouchard, Bourgeois, Brown, Cahill, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Crerar, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Donnelly, Dubuc, Duff, Dumaine, Dunning, Dupuis, Dussault, Elliott, Fafard, Fansher (Lambton-Est), Ferland, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Gervais, Girouard, Glen, Goulet, Gray, Hall, Heenan, Hepburn, Howard, Howden, Ilsley, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kay, King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Lacroix, Laflamme, Langlois, Lang, Lapierre, Lapointe, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McKenzie, McMillan, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Millar, Milne, Morin, Morrissy, O'Connor, Odette, Parent, Perras, Power, Prévost, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Taylor, Telford, Thorson, Tobin, Totzke, Veniot, Verville, Young (Weyburn)—100.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2 Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
Traitements..	34,500 00
Dépenses contingentes, y compris allocations de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général..	72,500 00
6 Affaires extérieures—	
Traitements..	103,855 00
Dépenses contingentes..	72,500 00
18 Bureau du Premier Ministre—	
Traitements..	30,035 00
21 Conseil Privé—	
Traitements..	55,110 00
Dépenses contingentes..	7,000 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

239	Salaires et dépenses du bureau du Haut Commissaire du Canada, y compris $2,000 d'émoluments additionnels pour le Haut Commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C...	117,260 00

Washington

240	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les alloc. du ministre plénipoten., des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disp. cont. de la Loi du service civil et de ses modifications..	100,000 00

Paris

241	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	80,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Parent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.

Bill No 33, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*

(*Bills publics*)

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 20, Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage étant lu;

M. Woodsworth, appuyé par M. Coote, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure pour les Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes çi-dessous*)

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Tokyo

242	Pour payer les frais de représentation à Tokyo, y compris salaires et allocations du ministre plénipotentiaire, secrétaires et personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et ses modifications...	80,000 00

Genève

243	Salaires et dépenses du bureau, conseiller technique canadien..	25,000 00
244	Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien de la Société des Nations pour 1930, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	184,227 33
245	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	21,000 00
246	Abonn. aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne de la Société des Nations..	3,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 9 AVRIL 1930

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elles ne peuvent être reçues:—

De Clara Delilah Latchford, de Sarnia, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Arthur Latchford, autrefois de Sarnia, Ontario, présente adresse inconnue, ouvrier, son époux.—M. *Hepburn.*

De James Victor Moody, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Marion Elizabeth Moody, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De la *Confederation Life Association,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de modifier la Loi de constitution en corporation.

De la *Prudential Trust Company,* demandant l'adoption d'une loi modifiant la Loi de constitution en corporation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 57, Loi concernant la *Confederation Life Association*.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du Protocole pour la révision de la Cour permanente de justice internationale, signé à Genève pour la Puissance du Canada, le 14 septembre 1929.

Et aussi,—Copie du Protocole de l'adhésion des Etats-Unis au Protocole de signature du Statut de la Cour permanente de justice internationale, signé à Genève pour le Canada, le 14 septembre 1929.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi le 11 avril, elle restera ajournée jusqu'à lundi le 28 courant.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que toutes les matières se rapportant aux problèmes et situation de la radiodiffusion, et aussi le rapport de la commission royale sur la radiodiffusion soient référés à un comité spécial composé de Messieurs:—Anderson (Toronto-High-Park), Bell (St-John-Albert), Boulanger, Chevrier, Gershaw, Glen, Gray, Garland (Bow-River), Heaps, Howard, Ilsley, Ladner, McKenzie, McMillan, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (King), Mercier (St-Henri), Simpson, Thorson et White (London).

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement ou l'administration de la marine nationale canadienne a vendu, depuis le 1er janvier 1921, des navires de 100 tonnes ou plus.
2. Dans l'affirmative, relativement à ces navires quels ont été: (*a*) les dates de vente; (*b*) le coût primitif du navire; (*c*) le tonnage; (*d*) le nom de l'acheteur; (*e*) le prix que l'Etat ou l'administration de la marine canadienne a reçu.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Si quelque ministère fédéral a acheté du bois de construction de M. N. Cummings, Westboro, Ontario, durant les années fiscales 1927, 1928 et 1929.
2. Dans l'affirmative, quelle quantité durant chacune desdites années et à quel prix.
3. Quelle quantité de ce bois de construction on a achetée par soumission et quelle quantité autrement.
4. Si quelque ministère fédéral a acheté d'autres matériaux dudit M. N. Cummings, durant lesdites années.
5. Dans l'affirmative ,quels sont ces matériaux, à quel coût total et durant quelles années.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Relevé montrant:—

1. Quel est le nom et traitement annuel (*a*) du carillonneur du Parlement, (*b*) de l'assistant du carillonneur.
2. Quand le carillonneur du Parlement a été nommé et à quel traitement.

3. Pendant quelles périodes de temps il a été absent depuis sa nomination, (*a*) en congé, (*b*) en vacance, (*c*) pour d'autres motifs.

4. Combien de concerts le carillonneur a donnés, chaque année, depuis sa nomination, et quelle a été la durée de chacun.

5. En quelles autres occasions il a joué.

6. Si le carillonneur du Parlement était en devoir à l'ouverture de la session actuelle du Parlement.

7. Combien de fois depuis sa nomination le carillonneur fédéral est allé en Europe, et pour quel motif.

8. Si le gouvernement entend accorder aux fonctionnaores techniques et professionnels du service civil, les mêmes congés d'absence pour se perfectionner après avoir gradué.

9. Combien ont coûté les meubles de ses appartements dans la Tour du Souvenir; si on lui a déduit certaines sommes de son traitement pour lui fournir ces chambres.

10. Si les soldats de retour ont protesté parce qu'un individu qui n'avait pas fait de service avait ses chambres où il vivait dans la Tour du Souvenir.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1930—Etat montrant:—

1. Si le ministre des Postes donne des conseils au ministère des Travaux publics sur la localité et l'époque où les bureaux de poste doivent être construits.

2. Quel est le montant des recettes requis pour qu'une localité ait droit à un nouveau bureau de poste, et si on tient compte, dans chaque cas, du montant des recettes, ou quel est le facteur déterminant de la construction d'un nouveau bureau de poste.

3. A quels endroits le ministre des Postes a demandé au ministère des Travaux publics de construire un bureau de poste durant les années 1927, 1928 et 1929.

4. Dans quels cas et pour quels motifs on a refusé telle demande.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Quelles sont pour chacun des mois des années 1929 et 1930, nos statistiques mensuelles d'importations de mouton venant (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

2. Quelles sont, pour chacun des mois des années 1929 et 1930, nos statistiques mensuelles d'importations d'agneau venant (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

3. Quel était, dans le cas de chacune de ces importations, le prix par livre.

4. Quel est, pour chaque mois, le pourcentage de mouton et d'agneau venant de (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

5. Si le montant importé d'autres pays peut être vendu en concurrence ouverte avec l'agneau canadien.

6. Si certains règlements gouvernent la distribution du mouton importé au Canada.

7. S'il y en a, ce qu'ils sont pour (*a*) le mouton frigorifié, (*b*) l'autre mouton.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

Quelles ont été les importations au Canada, en livres et en valeur, du mouton et de l'agneau, pour chaque mois des années écoulées de 1925 à 1929 inclusivement, donnant les pays d'origine et les ports d'entrée.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Thompson—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelles diminutions on a faites dans le tarif des douanes depuis 1921 sur les (*a*) articles de laine, (*b*) les instruments aratoires.

2. Quelle quantité de blé canadien a été expédiée en 1927, 1928, 1929, par (*a*) Buffalo, (*b*) Midland, (*c*) Port McNicoll.

3. Quelle quantité de blé canadien on a exportée par les ports des Etats-Unis en 1929.

Par M. MacLaren—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

En ce qui a trait au document sessionnel 144 montrant les montants que le gouvernement de la Puissance a payés, par année, à la province du Manitoba, depuis 1870, pour fins administratives; à l'Alberta, depuis 1905; à la Saskatchewan, depuis 1905; et au Nouveau-Brunswick, depuis 1867:

1. Si les octrois provinciaux aux trois provinces nommées en premier lieu comprennent les recettes provenant de la vente des terres des écoles.

2. A combien s'élèvent, respectivement, les revenus provenant de ces terres des écoles.

3. Comment on explique l'augmentation de l'octroi au Manitoba en 1912 et 1913.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneuer général et l'ordre de la Chambre suivante sont votés:—

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets ministériels, télégrammes, lettres, projets de convention, documents et toute autre correspondance échangés entre le gouvernement du Canada ou tout membre qui le compose et la municipalité de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette municipalité, relativement à la construction d'un nouveau pont, à la rue Queen, au-dessus de la rivière Humber, y compris la demande de permis, pour une telle construction en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et les réponses du gouvernement à cette demande, et les termes et conditions que le gouvernement a posés à ce sujet.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Dossier contenant: (1) le traité, ou la convention ou entente, soit entre le Canada et le Japon ou autrement, par lequel l'immigration japonaise au Canada est surveillée, circonscrite, limitée ou restreinte; (2) la date où il a été mis en vigueur; (3) le nombre de japonais du sexe masculin et du sexe féminin, l'état de chacun, admis au Canada depuis cette date, montrant chaque année séparément; (4) et si le nombre des admis est limité, le nombre de personnages de chaque sexe qui peuvent être admises durant le reste de l'année courante.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est expédient que le Parlement approuve la déclaration d'après l'article 36 du Statut de la Cour permanente de justice internationale, signé à Genève pour la Puissance du Canada, le 20e jour de septembre 1929, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill No 21, Loi pourvoyant à la réglementation de la circulation des véhicules sur la propriété du Dominion est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 35, Loi modifiant la Loi des assurances est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité pour prendre en considération une certaine résolution concernant les transfert des ressources naturelles de la province de la Saskatchewan.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi tendant à confirmer la convention passée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de la Saskatchewan, datée le 20 mars 1930, et relative à la réintégration des ressources naturelles de la Saskatchewan.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 58, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'organisation et le développement de l'industrie du sucre d'érable.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi afin de pourvoir à une organisation meilleure et au progrès de l'industrie du sucre d'érable, pour empêcher la falsification, autoriser des règlements et stipuler pour le paiement d'honoraires d'enregistrement, d'analyse et de permis.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 59, Loi concernant l'industrie du sucre d'érable, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a adopté la résolution suivante:—

Résolu:—Qu'il est expédient que le Parlement approuve le Protocole pour la Révision du Statut de la Cour permanente de justice inteinationale, signé à Genève, ou nom du Dominion du Canada, le 14 septembre 1929, et que le Sénat l'approuve.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a adopté la résolution suivante:—

Résolu:—Qu'il est expédient que le Parlement approuve la Déclaration sous les prescriptions de l'article 36, du Statut de la Cour permanente de justice internationale, signée pour le Dominion du Canada, le 20 septembre 1929, et que le Sénat l'approuve.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé la résolution suivante:—

Résolu:—Qu'il est expédient que le Parlement approuve la Protocole relativement à l'adhésion par les Etats-Unis du Protocole de Signature du Statut de la Cour permanente de justice internationale, signé à Genève pour le Dominion, le 14 septembre 1929, et que le Sénat l'approuve.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté la résolution suivante:—

Qu'il soit résolu,—Qu'il est expédient que le Parlement approuve la déclaration d'après l'article 36 du Statut de la Cour permanente de justice internationale, signée à Genève pour la Puissance du Canada, le 20e jour de septembre 1929, et que cette Chambre l'approuve.

Ordonné,—Que le greffier porte ledit message au Sénat.

A six heures M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 10 AVRIL 1930

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Robert Quesnel et madame Robert Quesnel, de St-Foy, Québec, priant que le présent système de radiodiffusion ne soit pas changé.—M. *Parent.*

De madame Louis Bouchard, de Lauzon, Québec, priant que le présent système de radiodiffusion ne soit pas changé.—M. *Dussault.*

De Emile Bissonnette, de Lauzon, Québec, priant que le présent système de radiodiffusion ne soit pas changé.—M. *Dussault.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 9 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De la *Calgary and Fernie Railway Company,* de Calgary, Alberta, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer leur ligne de chemin de fer.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 10 avril 1930.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable juge en chef F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, ce jour, à 5.45 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 28, Loi concernant *The Eastern Canada Savings and Loan Company.*

Bill No 25, Loi concernant *The Dominion of Canada Insurance Company* et portant subdivision du capital non émis.

Bill No 22, Loi modifiant la Loi des Indiens.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 23, Loi constituant en corporation le *Estate Trust Company,* avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 14. Remplacer "Estate" par "Estates".
2. Dans le titre. Remplacer "Estate" par "Estates".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 60 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Eayrs."

Bill No 61 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Chick."

Bill No 62 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders."

Bill No 63 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken."

Bill No 64 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Victor Hobbs."

Bill No 65 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little."

Bill No 66 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Bertrand Murray."

Bill No 67 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Isabell Naughton."

Bill No 68 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Beryl Marshall."

Bill No 69 (M du Sénat), intitulé: "Loi puor faire droit à Herbert Vincent Crisp."

Bill No 70 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer."

Bill No 71 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Charles Henry Morris."

Bill No 72 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood."

Bill No 73 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan."

Bill No 74 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Symons."

Bill No 75 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Margaret Hilton."

Bill No 76 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen May Davies."

Bill No 77 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Joseph David Penly."

Bill No 78 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Battaino."

Bill No 79 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Smith."

Bill No 80 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Helen Burgess."
Bill No 81 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman."
Bill No 82 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Gordon Ure."
Bill No 83 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Michael Coleman."
Bill No 84 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ann Elizabeth Griffiths."
Bill No 85 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Addison."
Bill No 86 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Daisy Griffith."
Bill No 87 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edmund Appleyard."
Bill No 88 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Robb Kennedy."
Bill No 89 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Wright."
Bill No 90 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Gertrude Brown."
Bill No 91 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Davis Blagrave."
Bill No 92 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Alice Whipps."
Bill No 93 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May MacFarlane."
Bill No 94 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Verona McColeman."
Bill No 95 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Brown."
Bill No 96 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Adèle Maria Gregory."
Bill No 97 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Piton."
Bill No 98 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Cutler."
Bill No 99 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Collier Draper."
Bill No 100 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kenn Rupert."
Bill No 101 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Jane Vardon Coffin."
Bill No 102 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Laberta Corigan."
Bill No 103 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Tremblay."
Bill No 104 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelius Taylor Spencer."
Bill No 105 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Emily Harris."
Bill No 106 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Stanley."
Bill No 107 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Jackson Carr."

Bill No 108 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Ernest Aimé Holmes."

Bill No 109 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Malvina Cole."

Bill No 110 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Quartus Bliss Henderson."

Bill No 111 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Vernon Riepert."

Bill No 112 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ritchie."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessus sont basés; et aussi les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 34, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society*, et a convenu de le rapporter sans modification.

Votre comité a également pris en considération les Bill suivants, et a convenu de les rapporter avec modifications, savoir:—

Bill No 24, Loi concernant un certain brevet de George Yates.

Bill No 26, Loi constituant en corporation *The Cornwall Bridge Company.*

Bill No 44, Loi concernant un certain brevet de Edgar D. Crump.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et tout ministre fédéral, ou tout haut fonctionnaires relativement à la destitution de William J. Kay de la position d'agent des Indiens qu'il occupait à Sutton-Ouest.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930—Etat montrant:—

1. A quelle date la Commission du prêt agricole canadien est entrée en fonction.

2. Quel est le salaire annuel du président de la Commission.

3. Quel est le salaire annuel des deux autres membres de la Commission.

4. Quel est le salaire annuel du surintendant de la Commission dans chaque province.

5. Quel est le salaire annuel des deux fonctionnaires adjoints au surintendant dans chaque province.

6. Quel est le coût total de l'administration de la Commission du prêt agricole canadien pendant les derniers douze mois, à compter du 1er mars 1929, (*a*) à Ottawa, (*b*) dans chaque province respectivement.

7. Si la Commission a contracté des emprunts, dans l'affirmative, quel est le montant de ces emprunts, et à quel taux d'intérêts furent-ils faits.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le comité spécial nommé le 9 avril courant, pour considérer toutes matières se rapportant à la situation et problèmes de la radiodiffusion, ait le pouvoir de faire quérir personnes, papiers et archives, d'examiner les témoins sous serment, et faire rapport de temps à autre, et que les dispositions du paragraphe 1, de la règle 65 relativement au nombre des membres des comités spéciaux soient suspendues à cet effet.

Sur motion de M. Crerar, résolu,—Que la règle 63 de la Chambre des Communes se rapportant à la nomination des comités permanents de la Chambre, soit modifiée en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel seront référés tous les comptes et crédits des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande du Gouvernement du Canada pour la présente session, pour considération et faire rapport à la Chambre, pourvu toutefois, que rien dans cette résolution ne devra être interprété comme devant restreindre le plein droit de discussion en comité des Subsides; et que ledit comité consiste de MM. Bell (St-Antoine), Cantley, Chaplin, Crerar, Duff, Fansher (Lambton-Est), Fiset (sir Eugène), Geary, Gray, Hanson, Jenkins, McLean (Melfort), Milne, Power et Stevens.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Macdougall—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. S'il est exact que plusieurs cargaisons d'anthracite ont été exportées de ports de la Russie à des ports du Canada.
2. Dans l'affirmative, si le gouvernement a des renseignements sur la partie de la Russie d'où provient ce charbon.
3. Si le gouvernement fera une enquête pour vérifier cette déclaration.
4. Si le gouvernement est au courant des conditions ouvrières qui entourent l'extraction du charbon.
5. Si le gouvernement sait que les ouvriers que l'on emploie sont des prisonniers ou des ouvriers conscrits à qui l'on ne donne qu'une très basse rémunération.
6. Si le gouvernement connaît la compagnie de navigation qui a effectué le transport de charbon en mer, ou s'il s'en informera.
7. Si le gouvernement s'assurera du taux auquel s'est fait ce transport en mer, et aussi si ce taux était le taux commercial que les autres compagnies de navigation offraient au commerce à cette date.
8. S'il est exact que des cargaisons de bois pour la fabrication de la pulpe, et venant de Russie, ont été transbordées aux Trois-Rivières et expédiées de là par voie de terre à des ports des Etats-Unis.
9. Dans l'affirmative, si le gouvernement s'enquèrera des conditions ouvrières où ce bois à pâte a été produit, et aussi des taux chargés par les compagnies maritimes, et si ces taux étaient connus comme les taux ordinaires chargés au commerce.
10. Si le gouvernement a reçu des protestations de la province de Québec ou de la province d'Ontario relativement à ces cargaisons.
11. Si le gouvernement a annoncé comme son programme qu'il discontinuerait toutes relations commerciales avec la Russie soviétique.
12. Si le gouvernement, étant donnés ces faits, se sent obligé de faciliter les exportations de Russie aux Etats-Unis par des voies canadiennes.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Combien d'avions le Canada possédait à la fin de la guerre.
2. Quels ont été le nombre et la valeur des avions de chaque sorte que le gouvernement a achetés, chaque année, depuis la guerre.
3. Combien d'avions ont été vendus, durant chaque année, et quel montant net on a reçu.
4. Combien d'avions on a mis au rancart, chaque année.
5. Combien d'avions on possède maintenant, et combien sont en condition convenable pour le service.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Quelles réclamations pour réparations le ministère du secrétaire d'Etat a reçues après que le rapport Friel eut été complété, en donnant le nom des réclamants, les montants réclamés, et les adresses des demandeurs.

2. De quelles réclamations pour réparations avec les noms et adresses des demandeurs le rapport Friel n'a pas disposés en fixant une évaluation, pour le motif que le réclamant n'a pas comparu ou qu'il manquait des documents.

3. Si on avait fixé une limite de temps pour envoyer les réclamations au département du secrétaire d'Etat.

4. Si on prendra quelque mesure pour satisfaire les réclamants dont il est question dans les réponses aux questions Nos 1 et 2.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 49, Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers employés à des travaux publics du Dominion du Canada;

M. Heenan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ledit bill;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des marques sur les bois de service.

Loi modifiant la Loi des brevets.

Loi modifiant la Loi de la Cour suprême.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Division du capital social).

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (Embranchements).

Loi pourvoyant au prolongement de la frontière de la province du Manitoba dans l'anse de l'angle nord-ouest du lac des Bois.

Loi modifiant la Loi des Indiens.

Loi concernant *The Dominion of Canada General Insurance Company* et portant subdivision du capital social non émis.

Loi concernant *The Eastern Canada Savings and Loan Company.*

Le comité général reprend alors la considération du Bill No 49, Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers employés à des travaux publics du Dominion du Canada, lequel est rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 48, Loi modifiant la Loi de l'accise est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 53, Loi modifiant la Loi des liquidations est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 56, Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 59, Loi concernant l'industrie du sucre d'érable est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie britannique

	Bamfield Est—Prolongement du quai	7,200 00
	Bonson Road—Quai Pitt Meadow	3,300 00
	Bliss Landing—Reconstruction de radeau	1,500 00
	Coal Harbour—Quai	9,000 00
	Rivière Columbia (en bas de Burton)—Améliorations aux ouvrages de dérivation	3,000 00
	Lac Comox—Radeau	4,300 00
	Baie Crawford—Réparations au quai	2,200 00
	Deep Cove—Radeau	2,800 00
	Deserters Canyon—Améliorations	2,000 00
	Egmont—Reconstruction de radeau	1,900 00
	Forslund's Landing—Radeau	1,200 00
	Lac Fraser—Réparations au quai	1,200 00
	Rivière Fraser—Bras Nord—Prolongement de jetée	40,000 00
	Rivière Fraser—Bras Nord—Dragage	28,000 00
	Rivière Fraser—Améliorations	250,000 00
	Rivière Fraser (en bas)—Opération du "Snag boat"	30,000 00
	Rivière Fraser—Contribution pour les ouvrages de protection à la passe Canoe, la municipalité de Delta devant fournir une somme égale	2,000 00
	Glenannan—Quai	2,000 00
	Halcyon—Reconstruction du quai	7,600 00
	Harrison Hot Springs—Contribution aux ouvrages de protection	3,000 00
136	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	75,000 00
	Baie Hardy—Réparations au quai	1,800 00
	Baie Hope—Reconstruction de musoir de quai	5,100 00
	Johnstons Landing—Rajustement du quai	2,600 00

	Kaslo—Reconstruction du quai..	20,000 00
	Ladner—Contribution au gouvernement provincial de la Colombie britannique au lieu de dragage..	8,000 00
	Lund—Reconstruction du quai..	6,500 00
	Ile Mayne—Réparations au quai..	2,200 00
	Lac Miroir—Reconstruction du quai..	7,000 00
	Naramata—Réparations au quai..	1,600 00
	Needles—Rajustement du quai..	6,300 00
	Port Alberni—Réparations au quai..	3,300 00
	Rivière Powell—Réparations de brise-lames..	3,000 00
	Cité Reine Charlotte—Réparations au quai..	6,600 00
	Anse Retraite—Réparations au quai..	3,500 00
	Sicamous—Reconstruction du quai..	9,000 00
	Sidney—Entr. du débarc. de trav. d'autos..	3,000 00
	Rivière Stikine—Barrage à Grand Rapids..	5,000 00
	Ruisseau Syringa—Lacs Arrow—Reconstruction de radeau..	2,700 00
	Stewart—Améliorations au quai..	10,000 00
	Baie Sturdies (Ile Galiano)—Prolongement du quai..	2,000 00
	Vancouver—Protection du rivage au parc Stanley..	8,000 00
	Vancouver—Premier pertuis—Dragage..	26,000 00
	Port Victoria—Dragage..	100,000 00
	William Head—Station de quarantaine—Répar. aux quais..	10,000 00

Yukon

137	Rivière Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

Ports et rivières en général

138	Ports et rivières en général..	30,000 00

DRAGAGE

139	Dragage—Provinces Maritimes..	650,000 00
	Dragage—Ontario et Québec..	600,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	130,000 00
	Dragage—Colombie britannique..	475,000 00

ROUTES ET PONTS

140	Pont Bryson-Calumet—Réparations, etc..	2,900 00
	Pont des Joachims—Réparations, etc..	2,900 00
	Ponts et routes fédéraux—En général..	7,000 00
	Pont international sur la rivière Saint-Jean entre Clair, N.-B., et Fort-Kent, Maine, l'état du Maine devant fournir $36,000.00..	50,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et d'Ontario devant fournir chacun un tiers du coût..	40,000 00
	Pont Témiscamingue Nord—Réparations, etc..	4,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et approches..	6,000 00
	Pont Portage-du-Fort—Réparations, etc..	6,800 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean à Edmunston, N.-B..	5,500 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean à St-Léonard, N.-B..	4,500 00
	St-Majorique, Qué.—Réparations aux approches du pont..	2,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

141	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	11,200 00

Ile du Prince-Edouard

142	Câble téléphonique entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tormentine, N.-B...	28,000 00

Nouveau-Brunswick

143	Chatham—Ligne téléphonique—Escuminac—Réparations et améliorations générales..	2,600 00
	Lameque—Pigeon Hill—Ligne téléphonique..	4,500 00

Bas Saint-Laurent et Provinces Maritimes

144	Navire poseur de câble..	75,000 00
	Bas Saint-Laurent et Provinces Maritimes—Lignes de la baie de Fundy—Réparations et améliorations générales.. ..	2.000 00

Québec

145	Reconst. du rés. télég. de la rive nord du St-Laurent, à partir de Murray-Bay, en allant vers l'est..	25,000 00
	Service télép. des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations générales..	5,000 00
	Réseau de la quarantaine de Québec—Réparations et améliorations générales..	2,000 00

Alberta—Saskatchewan

146	Lignes télégr. et téléph. de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations en général..	22,500 00
	Ligne télég. de la Riv. à la Paix à Fort-Vermilion..	61,000 00
	District de la rivière Esprit—Déplacement de ligne le long de la route..	800 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 11 AVRIL 1930

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur dépose sur la Table, le rapport des Commissaires de la Régie intérieure de la Chambre des Communes.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 113 (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Bill No 114 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Alma McCallum."

Bill No 115 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Lucinda Jenkins."

Bill No 116 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Monk."

Bill No 117 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Edwards Elvidge."

Bill No 118 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Robb Blaiklock."

Bill No 119 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Anderson."

Bill No 120 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Ferguson."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessus sont basés; et aussi les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 2, ligne 23. Après l'alinéa (*d*) insérer ce qui suit comme nouvel alinéa (*e*):

"(*e*) de traiter avec bienveillance et de protéger les immigrants ukraniens arrivant au Canada, de les encourager à s'établir en permanence sur le sol et de les y aider, parce que les Ukraniens appartiennent principalement à la classe agricole;"

2. Page 2, ligne 24. Remplacer "(*e*)" par "(*f*)".

3. Page 2, ligne 29. Remplacer "(*f*)" par "(*g*)".

4. Page 2, ligne 50. Remplacer "(*g*)" par "(*h*)".

5. Page 3, ligne 6. Remplacer "(*h*)" par "(*i*)".

6. Page 3, lignes 20 et 21. Remplacer "(*f*)" et "(*g*)" par "(*g*)" et "(*h*)".

7. Page 3, ligne 23. Remplacer la clause 5 par la suivante:

"5. Seules les personnes que la Société considérera comme étant d'origine ukranienne et de la religion catholique grecque, en communion avec le Saint-Siège de Rome, seront admises à titre de membres de la Société. Toutefois, quand aura été conclu un accord tel que le prévoit l'article dix-sept de la présente loi, la Société admettra comme membres toutes les personnes qui seront alors membres en règle de la société provinciale telle qu'alors constituée."

8. Page 4, ligne 26. Après "fonds" insérer ", y compris les dépenses découlant de l'exercice des pouvoirs conférés par les alinéas (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*) et (*f*) de l'article quatre de la présente loi."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que malgré que les prescriptions de l'article 95 du Règlement aient été fidèlement observées à la dernière session, on n'a publié aucun avis relativement aux procédures à prendre en ce qui concerne ladite pétition au cours de la présente session du Parlement, savoir:—

De Gertrude Ann Elizabeth Griffiths, de Londres, Angleterre, épouse de Albert Edward Griffiths.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 121, Loi concernant la *St. Clair Transit Company*.—M. *Gray*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

Sur motion de M. Crerar, résolu,—Que les recommandations de la Commission de la Régie intérieure déposées sur la Table ce jour soient adoptées.

Sur motion de M. Crerar, résolu,—Que les salaires des membres du personnel des sténographes et des commis sessionnels soient payés en plein durant la vacance de Pâques, selon la recommandation de la Commission de Régie intérieure déposée ce jour.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 60 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Eayrs."—M. *McPhee.*

Bill No 61 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Chick."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 62 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 63 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 64 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Victor Hobbs."—M. *Geary.*

Bill No 65 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 66 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Bertrand Murray."—M. *Sanderson*

Bill No 67 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Isabell Naughton."—M. *Stinson.*

Bill No 68 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Beryl Marshall."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 69 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Vincent Crisp."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 70 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 71 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Charles Henry Morris."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 72 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood."—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Bill No 73 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan."—M. *Lawson.*

Bill No 74 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Symons."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 75 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Margaret Hilton."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 76 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen May Davies."—M. *Thorson.*

Bill No 77 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Joseph David Penly."—M. *Lawson.*

Bill No 78 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Battaino."—M. *Lang.*

Bill No 79 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Smith."—M. *Lennox.*

Bill No 80 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Helen Burgess."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 81 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman."—M. *Thorson.*

Bill No 82 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Gordon Ure."—M. *Allan.*

Bill No 83 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Michael Coleman."—M. *Taylor.*

Bill No 84 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ann Elizabeth Griffiths."—M. *McPhee.*

Bill No 85 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Addison."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 86 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Daisy Griffith."—M. *Bell* (Hamilton).

Bill No 87 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edmund Appleyard."—M. *Anderson* (Halton).

Bill No 88 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandre Robb Kennedy."—M. *Hepburn.*

Bill No 89 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Wright."—M. *Sanderson.*

Bill No 90 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Gertrude Brown."—M. *Smoke.*

Bill No 91 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Davis Blagrave."—M. *MacLaren.*

Bill No 92 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Alice Whipps."—M. *Kay.*

Bill No 93 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May MacFarlane."—M. *Geary.*

Bill No 94 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Verona McColeman."—M. *Geary.*

Bill No 95 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Brown."—M. *Geary.*

Bill No 96 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Adèle Maria Gregory."—M. *McGregor.*

Bill No 97 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Piton."—M. *Lawson.*

Bill No 98 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Cutler."—M. *Gray.*

Bill No 99 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Collier Draper."—M. *Thorson.*

Bill No 100 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Keen Rupert."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 101 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Jane Vardon Coffin."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 102 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Laberta Corrigan."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 103 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Tremblay."—M. *Thompson.*

Bill No 104 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelius Taylor Spencer."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 105 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Emily Harris."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 106 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Stanley."—M. *Harris.*

Bill No 107 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Jackson Carr."—M. *Lawson.*

Bill No 108 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Ernest Aimé Holmes."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 109 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Malvina Cole."—M. *Lawson.*

Bill No 110 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Quartus Bliss Henderson."—M. *Lawson.*

Bill No 111 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Vernon Riepert."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 112 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ritchie."—M. *Cahan.*

Sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), résolu:—Que les décrets ministériels suivants déposés sur la Table le 24e jour de février 1930, soient approuvés:—

Décrets ministériels publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er décembre bre 1928 et le 7 décembre 1929, en conformité des dispositions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R., 1927.

Décrets ministériels publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er décembre 1928 et le 7 décembre 1929, en conformité des dispositions de la clause 22 du chapitre 78, S.R.C., "Loi des réserves forestières et parcs fédéraux".

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi de compensation des fonctionnaires de l'Etat pour accorder les bénéfices de la Loi à tous les fonctionnaires au service de Sa Majesté qui remplissent des devoirs ou des fonctions semblables ou similaires à ceux des employés de personnes autres que Sa Majesté à qui s'appliquent les bénéfices de la loi provinciale de compensation ouvrière, et pour élargir l'interprétation du mot compensation afin d'y inclure tous bénéfices, dépenses ou allocations accordés en vertu des lois provinciales de compensation.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que les Lois relatives à la *Toronto Terminals Railway Company* soient modifiées pour stipuler que la somme de $10,500,000 que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada avait reçu l'autorisation d'émettre par la Loi qui les modifiait, 1928, C. 51, peut être augmentée jusqu'à un montant ne dépassant pas $14,150,000, pour être employée aux fins prescrites par cet acte et pour défrayer le coût d'autres aménagements ferroviaires nécessités par la construction desdits viaduc et ouvrages ou qui en découlent.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter une mesure relative à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour pourvoir au remboursement de certains billets ou obligations de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et de la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et pour l'émission d'obligations à leur substituer et garanties par la Puissance, n'excédant pas $20,042,038.84, la valeur totale au pair des obligations primitives.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 48, Loi modifiant la Loi de l'accise est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie-Britannique

147	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations générales	27,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'Ile Vancouver—Réparations et améliorations générales	34,000 00
	Fort St-John—Edifice pour service télégraphique	4,000 00
	Lignes téléphoniques de Dawson-Creek à Sunset-Prairie	2,000 00
	Lignes téléphoniques de Rolla à Rolla-Landing	1,400 00
	Ligne télég. de Lilloet à Squamish	23,250 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations générales	20,100 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Du nord au sud du lac Fraser	5,500 00

DIVERS

148	Div. de la comp.—Appoint. des agents et des commis, frais de voyage et dépense cont. du serv. extérieur	28,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur	83,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur	500,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection	26,000 00
	Entretien et fonction. de barrages pour l'emmagas. de l'eau sur la riv. Ottawa et ses tribut., relevés et règlement des dommages causés aux terrains	40,000 00
	Musée national du Canada	130,000 00
	Monument national sur la place Connaught	140,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières	20,000 00
	Relevés et inspections	125,000 00
	Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200	5,000 00
	Allocation de commisération au capitaine Edward Hagarty qui s'est retiré en 1920 pour cause de mauvaise santé avant l'entrée en vigueur de la loi de retraite du service public.	1,000 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

BASSIN DE RADOUB

296	Bassin de radoub Champlain	118,000 00
	Bassin de radoub Lorne	42,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt	80,000 00

Ports et rivières, travaux

297	Pont du chenal Burlington	13,000 00
	Barrage de la rivière des Français	4,200 00
	Kingston—Quais et ponts	10,000 00
	Riv. Montréal—Barrage à Latchford	3,400 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage	4,400 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage	25,000 00
	Selkirk—Chantier et réparations	3,400 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

298	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas du Saint-Laurent, et les provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles	210,000 00
	Alberta et Saskatchewan	131,000 00
	Colombie britannique—Dist. de l'Ile de Vancouver	133,500 00
	Colombie britannique—District du nord	90,000 00
	Réseau principal du Yukon	142,500 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	7,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Travaux publics—	
	Traitements	700,530 00
	Dépenses contingentes	90,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

118	Amherst, édifice public—Améliorations et réparations	4,000 00
	Annapolis, édifice public—Améliorations et réparations	2,000 00
	Antigonish, édifice public—Rallonge	12,000 00
	Arichat, édifice public—Améliorations de l'éclairage	2,000 00
	Canso, édifice public—Améliorations et réparations	3,000 00
	Dartmouth, édifice public—Améliorations et réparations	2,000 00
	Halifax, poste de quarantaine—Améliorations, réparations, etc	7,000 00
	Halifax, édifice public—Améliorations et réparations	20,000 00
	Halifax, quartiers de la marine—Nouveaux édifices	30,000 00
	Halifax—Réparations aux édifices et aux quais, aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers maritimes de S.M.	20,000 00
	Hantsport—Edifice public	11,000 00
	Kentville, édifice public—Rallonge	22,000 00
	New-Glasgow, édifice public—Rallonge	48,500 00
	Sherbrooke—Edifice public	27,000 00
	Springhill, édifice public—Améliorations et réparations	2,000 00
	Sydney, édifice public—Améliorations et réparations	5,000 00
	Sydney Mines, édifice public—Améliorations et réparations.	2,000 00
	Windsor, édifice public—Améliorations et réparations	2,000 00

Nouveau-Brunswick

	Atholville—Edifice public	14,000 00
	Forest City—Edifice public pour l'immigration, la douane et l'accise	4,000 00

119	Saint-Jean, poste de quarantaine—Ile aux Perdrix—Améliorations, changements et réparations..	9,500 00
	Saint-Jean, tracteur pour la poste..	1,300 00
	Saint-Jean, poste de quarantaine—Ile aux Perdrix—Nouvelle tuyauterie et réparation de l'ancienne..	35,000 00
	Saint-Jean-Ouest, achat de la propriété de l'hôpital Lancaster..	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi, le 28 avril prochain à 3 heures p.m., heure avancée.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 28 AVRIL 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-cinquième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans ce cas, savoir:—

De Ronald Evans, de Preston, Ontario, priant que le système actuel de radiodiffusion ne soit pas changé.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De John Albert Brittain, de Owen Sound, Ontario, époux de Esther Ann Brittain.

De Arthur Reynolds Cousins, d'Ottawa, Ontario, époux de Valentine Alexandria McCauley Genson Watson Cousins.

De Philip Dover, de Montréal, Québec, époux de Celia Dover.

De Florence Beatrice Edwards, de Toronto, Ontario, épouse de William Frederick Edwards.

De Gladys Hollings, de Toronto, Ontario, épouse de George Alfred Hollings.

De Joseph Alphonse Lajoie, de Montréal, Québec, époux de Marie Lucie Ethel Keens Lajoie.

De Isabella Glennie Lefever, de Toronto, Ontario, épouse de Albert Lefever.

De Thomas Garfield McCormick, de London, Ontario, époux de Edith Mary McCormick.

De Daniel McQuistan, de Windsor, Ontario, époux de Agnes Bruce McQuistan.

De Robert Oliphant, de Toronto, Ontario, époux de Helen Oliphant.

De Arthur Worrell Perkins, de Niagara Falls, Ontario, époux de Lilla May Perkins.

De Janet Ella Pettigrew Thomson, de Lakeside, Québec, épouse de Cameron Augusta Thomson.

De Thora Mary Balfry Walker, d'Outremont, Québec, épouse de Melbourne Ronald Walker.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Onzième rapport annuel du Bureau des directeurs de la Marine marchande du Gouvernement du Canada, limitée, pour l'année expirée le 31 décembre 1929.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Relevé montrant:—

1. Quelles sommes le gouvernement a contribué annuellement à la Caisse de suppression des passages à niveau, depuis l'établissement de cette caisse jusqu'à ce jour.

2. Si les sommes d'argent dépensées pour des têtes de ligne ou la suppression de grands passages à niveau à Montréal, Vancouver, Winnipeg, Québec, Toronto et Hamilton, proviennent de cette caisse; sinon, qui fournit ces fonds et de quelle manière.

3. Si on introduira un projet de loi durant la présente session pour moderniser cette législation et contribuer à la caisse un montant suffisant pour que la loi soit convenablement appliquée, dans les cas où les travaux ont été permis, mais non encore commencés.

4. Si la Caisse de suppression des passages à niveau fournit des sommes pour les obligations des chemins de fer nationaux du Canada pour des travaux de suppression de passage sur leurs voies américaines ou leurs subsidaires.

5. Quelles sommes ont été ou sont actuellement dépensées pour de nouvelles têtes de ligne ou des passages à niveau par les chemins de fer Nationaux du Canada, à (*a*) Détroit, (*b*) Port Huron, (*c*) sur le Vermont Central, (*d*) sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada (Division Montréal-Portland), situées aux Etats-Unis.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et ententes échangés entre le gouvernement du Canada et tout officier supérieur des Chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis l'année 1900, et qui ont trait à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de passages sur le vieux chemin de fer Intercolonial (maintenant Chemins de fer nationaux du Canada) entre St. John, Moncton et Halifax.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1930—Relevé montrant, relativement à la Colombie-Britannique:

1. Le nombre des réserves indiennes.
2. L'étendue totale des réserves indiennes.
3. Le nombre des réserves indiennes arpentées.
4. L'étendue totale des réserves indiennes arpentées.
5. Le nombre des réserves indiennes non arpentées.
6. L'étendue totale des réserves indiennes non arpentées.
7. Le nombre des réserves indiennes arpentées chaque année depuis 1925, en donnant la location de la réserve, le nom de l'arpenteur, et l'étendue arpentée.
8. L'étendue totale des terres des réserves indiennes en 1927, 1928 et 1929.
9. Le nombre de demandes faites depuis 1925 pour d'autres réserves.
10. Le nombre et l'étendue des réserves indiennes accordées par le gouvernement de la Colombie-Britannique depuis 1925, avec la location de chacune.
11. Le nombre de demandes pour d'autres réserves indiennes encore pendantes auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, donnant l'étendue et la location de chaque réserve demandée.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Copie de tous les documents, correspondance, rapports et recommandations relatifs à l'agrandissement du parc national Buffalo, en y ajoutant les terres suivantes: la partie nord du township 42, et la partie sud du township 43, rang 5, à l'ouest du quatrième méridien.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le ministre du Travail ou le ministre de l'Immigration et de la Colonisation aurait reçus relativement à la requête de la *Canadian International Paper Company* demandant l'admission dans la province du Nouveau-Brunswick d'un ou de plusieurs mesureurs forestiers des Etats-Unis.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le ministre de l'Immigration ou le ministre du Travail a reçus au sujet de l'admission de Mennonites en qualité d'immigrants, au Canada.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics, ou tout fonctionnaire de ce ministère, la Commission du service civil et toutes autres personnes, relativement à la nomination faite durant l'année 1926 d'un surveillant au bureau de poste de Louiseville, Qué.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Etat faisant voir:—

1. Quel est le coût total jusqu'à date des réparations faites à la citadelle de Québec pour que le Gouverneur général puisse y habiter.
2. Quel a été le coût (*a*) des réparations et altérations, (*b*) des meubles, (*c*) des électroliers.
3. Durant quelles périodes le Gouverneur général a résidé en fait dans la citadelle depuis qu'elle est réparée.
4. Quel est le coût d'entretien (*a*) lorsque le Gouverneur l'habite, (*b*) lorsqu'il n'y habite pas.
5. Quel a été le coût du combustible, etc., dans les mois d'hiver de novembre, décembre, janvier et février 1929 et 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Quels navires le gouvernement a achetés ou commandés durant les derniers 18 mois pour les ministères suivants: *(a)* Travaux publics; *(b)* Marine et Pêcheries; *(c)* Affaires indiennes; *(d)* département de l'Intérieur; *(e)* département de la Défense nationale; *(f)* département du Revenu national.

2. Quelle était la grandeur de ces navires, leur prix d'achat, les noms des vendeurs ou des constructeurs dans chaque cas.

3. Si on a demandé des soumissions.

4. Dans l'affirmative, de quelle façon et quand.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission du havre d'Halifax et la *Nova Scotia Chemical Company Limited, The Canada Cement Company,* et Alfred T. O'Leary, et ayant trait de quelque manière au louage d'espace sur le quai 9, au port d'Halifax, ou concernant ce sujet; et aussi une copie de la correspondance échangée entre ladite Commission du havre d'Halifax et tout ministère fédéral ayant trait de quelque manière à ces baux; et aussi copie de la correspondance, si elle existe, entre ledite Commission du havre et tout ministère fédéral au sujet de tous privilèges d'entreposer sur ledit quai.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Au sujet du contrat pour dragage à Calamity Point, Premiers Détroits, Vancouver, Colombie-Britannique, qui a été adjugé à la *Northwestern Dredging Company Limited,* quels sont les principaux membres de la *Northwestern Dredging Company Limited,* quel a été prix de ce dragage, et du dragage des bas fonds de Barnaby, et si ledit prix comprend la disposition des matériaux.

2. Si le contrat contenait des dispositions à l'effet que les matériaux seraient déposés à l'endroit désigné par la Commission du havre.

3. Si ce travail a été fait sous l'autorité du ministère fédéral des Travaux publics.

4. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont acheté les matériaux de la Compagnie de dragage pour remplir le nouveau quai, dans l'affirmative, à quel prix par verge cube.

5. Si elle reçoit tous ses capitaux en déposant ses obligations pour l'argent requis au gouvernement d'Ottawa, et en recevant de l'état les avances d'argent requises.

6. Si la Commission du havre a obtenu l'approbation du ministère de la Marine avant de commencer la dépense de son argent, dans l'affirmative, quel prix le ministère de la Marine a approuvé pour la disposition des matériaux.

7. Si les dragues dont les campagnies privées se sont servies pour le travail étaient enregistrées au Canada avant la demande de soumissions pour ce contrat.

8. Si les dragues suivantes: No 131038, *Puget Sound Bridge & Dredging Company*; No 76/1913, *Vancouver, British Columbia* et No 133864. Puget, No 11, No 50/1913, Vancouver, Colombie-Britannique, ont servi à ce travail.

9. Si ces dragues n'étaient pas la propriété de la *Puget Sound Bridge & Dredging Company,* qui a ses bureaux principaux à 811 édifice Central, Seattle, Washington, au temps où les soumissions ont été demandées.

10. Si ladite *Puget Sound Bridge & Dredging Company* n'est pas incorporée dans l'Etat de Nevada.

11. Si lesdites dragues n'ont pas été transférées à la *British Columbia Bridge & Dredging Company, Limited.*

12. Si M. Ian Mackenzie, M.L.A., député provincial libéral de la ville de Vancouver-Nord, Colombie-Britannique, est le principal actionnaire de la *British Bridge & Dredging Company, Limited.*

13. Si ledit M. Ian Mackenzie est le même Ian Mackenzie qui est le représentant des soldats à Vancouver, Colombie-Britannique.

14. Quel traitement on paie audit Ian Mackenzie pour ses services en qualité de représentant des soldats.

15. Si le ministère des Travaux publics a fait exécuter le dragage dans les Premiers Détroits, Colombie-Britannique, avant ce contrat.

16. Si c'était la pratique, lorsque l'on disposait des matériaux ainsi dragués, de le fournir gratis à tous les corps publics.

17. Si le ministère de la Marine a permis à la Commission du havre de payer 24 sous par verge cubique dans cette occasion.

18. Si la réponse à la question 10 est affirmative, si le gouvernement n'a pas employé ses propres dragues pour ce travail au lieu de permettre à la *Puget Sound Bridge & Dredging Company* d'envoyer ses dragues au Canada.

19. Combien d'ouvriers américains on a amenés, si l'on en a amenés, pour travailler à cette entreprise avec ces dragues.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministre des Travaux publics, tout autre ministre fédéral, ou tout haut fonctionnaire de l'Etat a reçus ou envoyés relativement à l'article de deux mille dollars inscrit dans les prévisions budgétaires pour réparations au quai de Rochest Point.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1930—Dossier montrant:—

1. Qui représentait le Canada sur les délégations ouvrières envoyées à Genève, durant les années écoulées de 1925 à 1929.

2. Quelles ont été les dépenses payées à chaque délégué ou représentant pour chacun de ces voyages séparément.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1930—Copie des rapports, mémoires, correspondance, recommandations et autres écrits que le ministère du Revenu national, ou la Commission du service civil ont en leur possession relativement à la nomination d'un percepteur du revenu national, à Wnnipeg, Manitoba, position aujourd'hui vacante.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1930—Copie de toutes les annonces avisant d'envoyer des demandes pour des positions du service civil du Canada, que la Commission du service civil a envoyées au maître de poste de Debolt, dans la province d'Alberta, afin d'être affichées dans le bureau de poste à Debolt, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1930—Etat montrant:

1. Quelles diminutions on a faites dans le tarif des douanes depuis 1921 sur les (*a*) articles de laine, (*b*) les instruments aratoires.

2. Quelle quantité de blé canadien a été expédiée en 1927, 1928, 1929, par (*a*) Buffalo, (*b*) Midland, (*c*) Port McNicoll.

3. Quelle quantité de blé canadien on a exportée par les ports des Etats-Unis en 1929.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1930—Relevé indiquant:—

En ce qui a trait au document sessionnel 144 montrant les montants que le gouvernement de la Puissance a payés, par année, à la province du Manitoba,

depuis 1870, pour fins administratives; à l'Alberta, depuis 1905; à la Saskatchewan, depuis 1905; et au Nouveau-Brunswick, depuis 1867:

1. Si les octrois provinciaux aux trois provinces nommées en premier lieu comprennent les recettes provenant de la vente des terres des écoles.

2. A combien s'élèvent, respectivement, les revenus provenant de ces terres des écoles.

3. Comment on explique l'augmentation de l'octroi au Manitoba en 1912 et 1913.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1930—Relevé indiquant:—

1. Combien d'avions le Canada possédait à la fin de la guerre.

2. Quels ont été le nombre et la valeur des avions de chaque sorte que le gouvernement a achetés, chaque année, depuis la guerre.

3. Combien d'avions ont été vendus, durant chaque année, et quel montant net on a reçu.

4. Combien d'avions on a mis au rancart, chaque année.

5. Combien d'avions on possède maintenant, et combien sont en condition convenable pour le service.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1930—Dossier faisant voir:—

1. Quelles réclamations pour réparations le ministère du secrétaire d'Etat a reçues après que le rapport Friel eut été complété, en donnant le nom des réclamants, les montants réclamés, et les adresses des demandeurs.

2. De quelles réclamations pour réparations avec les noms et adresses des demandeurs le rapport Friel n'a pas disposés en fixant une évaluation, pour le motif que le réclamant n'a pas comparu ou qu'il manquait des documents.

3. Si on avait fixé une limite de temps pour envoyer les réclamations au département du secrétaire d'Etat.

4. Si on prendra quelque mesure pour satisfaire les réclamants dont il est question dans les réponses aux questions Nos 1 et 2.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Relevé faisant voir:—

1. Nombre total des hommes enrôlés au Dépôt No 1 du Corps royal de l'aviation canadienne, le grade de chaque homme, la nationalité, le taux de paie par mois et l'allocation donnée à chaque grade particulier, avec un relevé des congés légaux et réguliers.

2. Nombre total des civils employés à ce dépôt, la position ou le grade de chaque homme, sa nationalité, le taux de son salaire, par jour et par mois, combien sont payés mensuellement comparés à ceux qui sont payés à l'heure et quels congés on accorde à chaque homme.

3. Combien de civils on entraîne pour remplacer les officiers du Corps royal d'aviation prêtés au gouvernement civil.

4. Combien d'inspecteurs sont à l'emploi de la branche de l'Inspection ou des renseignements au Dépôt No 1, et la nationalité de chaque inspecteur.

5. Comment les promotions sont faites, et si elles sont faites sur recommandations de l'officier en charge du dépôt.

6. Si des examens sont tenus, qui juge les aptitudes des candidats et quels sont les noms et quelle est la nationalité des examinateurs.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1930—Relevé montrant:—

1. Quel est le nombre total de personnes qui composent la Milice active du Canada.

2. Combien de ces personnes sont des officiers possédant leur brevet.

3. Quel est le nombre d'officiers brevetés de chaque rang, et quel salaire et quelles allocations les officiers de chaque rang reçoivent.
4. Combien d'officiers sans brevet que le Service contient.
5. Nombre d'officiers sans brevet de chaque rang, et salaires et allocations que chacun de ces officiers reçoivent.
6. Quels sont les autres grades ou classes du Service, et quels sont les salaires et allocations reçus par chacun.
7. Quels sont ceux qui seraient affectés par l'amendement à la Loi des pensions de la Milice.
8. Et quel est le montant en jeu dans cette affaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1930—Relevé indiquant (*a*) le nombre d'officiers de chaque grade employés aux quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale; (*b*) le nombre de soldats d'autres grades qui ont aussi des emplois; (*c*) le nombre de civils qui ont des emplois permanents ou temporaires; (*d*) le coût total d'administration des quartiers-généraux pour l'année fiscale 1929-30.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie des rapports du Conseil consultatif du Collège militaire royal, pour les années 1926, 1927, 1928 et 1929.

Les bills suivants sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 122, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—M. *Lapointe.*

Bill No 123, Loi concernant la procédure criminelle dans l'Alberta.—M. *Lapointe.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 113 (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant le capital social de la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa".

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 115 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Lucinda Jenkins."

Bill No 118 (12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Robb Blaiklock."

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Murphy—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
1. Pendant combien d'années M. Bourgault, qui est maintenant inspecteur d'exploitation ferroviaire, pour la Commission des chemins de fer, a été secrétaire du chef d'administration, Commission des chemins de fer.
2. Qui a préparé les questions de l'examen pour la position que M. Bourgault occupe, quel est son nom et son titre.
3. Quels sont les noms, adresse, état de toutes les personnes qui ont passé cet examen.
4. Combien d'années d'expérience pratique en administration ferroviaire M. Bourgault a travaillé, et pendant combien de temps.
5. Si M. Bourgault a écrit le livre "A" sur les règles primordiales gouvernant l'administration des chemins de fer.
6. Quel est le nombre des employés des Chemins de fer nationaux du Canada qui ont demandé cette position et passé l'examen.
7. Quel est le nombre des employés du chemin de fer Canadien du Pacifique qui ont demandé cette position et passé l'examen.

Par M. Ward—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quel a été le nombre total des enrôlements dans l'Armée expéditionnaire canadienne.

2. Quel est le nombre de ceux qui ont servi en qualité d'officiers ou qui ont quitté le service avec le grade d'officiers.

3. Quel est le nombre de ceux qui reçoivent des pensions et le montant total payé mensuellement.

4. Quel est le nombre des pensionnaires qui ont le grade de capitaine ou un grade plus élevé, et quel est le montant total payé mensuellement à ces grades.

5. Quel est le nombre de pensionnaires de tous les grades moins élevés que celui de capitaine, et quel est le montant total payé mensuellement à ces grades.

6. Quels sont la solde et les allocations payées aux officiers qui sont admis à l'hôpital pour traitement de maladies de guerre.

7. Quels sont la solde et les allocations payées à ceux qui ne détiennent pas le grade d'officier et qui sont admis à l'hôpital pour traitement de maladies de guerre.

8. Quelles commodités on donne aux officiers.

9. Quelles commodités on donne aux autres grades.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Short—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes et correspondance du Canada et des autres pays relativement aux chalutiers à vapeur en ce qui a trait au projet de loi No 26, au décret ministériel C.P. 2196, du 30 octobre 1929; et aussi en tant qu'ils ont trait aux dragues tel qu'exposé dans le décret ministériel C.P. 39, du 7 janvier 1930.

Par M. Hanson—Ordre de la Chambre—Relevé des noms de tous les fonctionnaires du département des Impressions publiques et de la papeterie qui ont été mis à leur retraite en vertu de la Loi de retraite du service civil (Loi Calder), de leur âge, de leurs années de service, de leur salaire au temps de leur retraite et du montant annuel accordé pour leur pension.

Par M. Brady—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Le montant total que le ministère de la Santé nationale a dépensé pour l'application de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques durant chacune des années fiscales 1925-26, 1926-27, 1927-28, 1928-29, et 1929 jusqu'à date.

2. Les recettes totales que le ministère de la Santé nationale a perçues durant chacune desdites années de (*a*) des droits de permis, (*b*) des amendes, (*c*) d'autres sources relatives à l'administration de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.

3. Le montant total que le ministère de la Santé nationale a payé durant chacune desdites années en (*a*) salaires, (*b*) en dépenses de voyages à ses fonctionnaires employés à la mise en vigueur de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.

4. Si quelque partie de l'argent du département chargé au paiement des dépenses de voyages de fonctionnaires relativement à l'administration de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques a été en fait dépensé à payer les dépenses de voyage de toute ou toutes personnes autres que les fonctionnaires du département, et, dans l'affirmative, à qui, et quels montants durant chacune desdites années.

5. Le nombre total des condamnations au Canada pour infractions à la Loi de l'opium et des drogues narcotiques durant chacune des années fiscales 1921-22, 1922-23, 1923-24, 1924-25, 1925-26, 1926-27, 1927-28, 1928-29, et 1929 jusqu'à date.

6. De ces condamnations, combien ont été obtenues durant chacune desdites années par des poursuites instituées par (*a*) des fonctionnaires du département

de la Santé, (*b*) les autorités provinciales, (*c*) les autorités municipales, (*d*) la Gendarmerie royale à cheval.

7. Combien de poursuites dans des causes narcotiques ont été instituées par les autorités du département de la Santé nationale durant les années fiscales 1921-22, 1928-29 jusqu'à date, et combien de condamnations en est-il résulté.

8. Quelle a été la dépense moyenne du département de la Santé nationale par (*a*) poursuite, (*b*) par condamnation, en vertu de la loi de l'opium et des drogues narcotiques durant chacune des années fiscales 1921-22, 1922-23, 1926-27, 1927-28, 1928-29, et 1929 jusqu'à date.

9. Quelle somme a été dépensée pour les dépenses de voyage de fonctionnaires engagés dans l'application de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques par (*a*) poursuite, (*b*) par condamnation, durant chacune desdites années.

10. De l'augmentation du personnel dans la division des narcotiques du département de la Santé nationale qui a eu lieu depuis 1921, l'augmentation depuis 1927, les augmentations projetées.

11. Le nombre de personnes adonnées aux drogues au Canada, le nombre pour chaque province.

12. Le nombre de personnes adonnées aux drogues qui ont été envoyées à des institutions pour traitement et les résultats obtenus; le nombre de celles qui ont été guéries.

13. Parmi ces narcomanes connus, quel est le pourcentage respectif des personnes d'origine caucasienne et orientale.

Par M. Chevrier—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, dépêches et autres documents échangés depuis le mois de mars 1927 jusqu'à date, entre les autorités britanniques et le gouvernement canadien relativement à la Loi canadienne du droit d'auteur et à la Convention internationale de Berne, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

M. Bell (Hamilton-Ouest) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 45, Loi modifiant l'Acte constitutif de *The Imperial Trusts Company of Canada.*

Bill No 34, Loi modifiant l'Acte constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary of the British and Foreign Bible Society.*

Bill No 26, Loi constituant en corporation *The Cornwall Bridge Company.*

Le Bill No 24, Loi concernant un certain brevet de George Yates est considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 44, Loi concernant un certain brevet de Edgar D. Crump est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et séparément agréés:—

Bill No 23, Loi constituant en corporation la *Estate Trust Company.*

Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Comité des Bills Privés

Bill No 50, Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Bourke et George Percival Setter.

Bill No 51, Loi concernant une certaine demande de brevet de Harry Barrington Bonney.

Bill No 54, Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

Bill No 55, Loi autorisant *The Niagara Parks Commission* à ériger, construire, acquérir, entretenir et exploiter un pont sur la rivière Niagara.

Bill No 121, Loi concernant la *St. Clair Transit Company.*

Comité des Banques et du Commerce

Bill No 57, Loi concernant la *Confederation Life Association.*

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 61 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Chick";

M. Black (Yukon) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose,—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et il est ordonné que ledit bill soit lu la deuxième fois le 12 mai 1930.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 62 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders";

M. Young (Toronto-Nord-Est) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et il est ordonné que ledit bill soit lu la deuxième fois le 12 mai 1930.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 63 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken";

M. Garland (Carleton) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose,—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 65 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little";

M. Garland (Carleton) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et il est ordonné que ledit bill soit lu la deuxième fois le 12 mai 1930.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 67 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Isabell Naughton";

M. Stinson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et il est ordonné que ledit bill soit lu la deuxième fois le 12 mai 1930.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 68 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Berrill Marshall";

M. Black (Yukon) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée, sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Adshead,	Chevrier,	Gershaw,	Neill,
Bancroft,	Crerer,	Glen,	Perley (sir George),
Beaubien,	Denis,	Gray,	Perras,
Benoit,	Desaulniers,	Johnston (Long-Lake),	Pouliot,
Bertrand,	Descoteaux,	King, Mackenzie (Prince-Albert),	Raltson,
Bettez,	Dunning,	Lacombe,	Rinfret,
Bird,	Dussault,	Laflamme,	St-Père,
Bock,	Evans,	Lapierre,	Speakman,
Boulanger,	Fafard,	Lapointe,	Spencer,
Bourassa,	Fansher (Last-Mountain),	Lucas,	Telford,
Bourgeois,	Fiset (Sir Eugène),	MacLean (Prince),	Thorson,
Bradette,	Gardiner,	Macphail,	Totzke,
Cahill,	Garland (Bow-River),	Marcil,	Veniot,
Campbell,			Woodsworth—54.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Brown,	Jenkins,	Ryckman,
Anderson (Halton),	Cahan,	Lawson,	Simpson,
Arthurs,	Charters,	Lovie,	Smoke,
Barber,	Cotnam,	MacLaren,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Bennett,	Duff,	McLean (Melfort),	Stewart (Leeds),
Black (Yukon),	Esling,	MacNutt,	Stirling,
Black (Halifax),	Garland (Carleton),	McGregor,	White (London)—33.
Boys,	Grimmer,	Plunkett,	
	Ilsley,	Rowe,	

Et il est ordonné, en conséquence, que ledit bill soit lu la deuxième fois le 12 mai 1930.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 76 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Davies";

M. Thorson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et il est ordonné, en conséquence, que ledit bill soit lu la deuxième fois le 12 mai 1930.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 91 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Davis Blagrave";

M. MacLaren propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Bock,
Boulanger,
Bourassa,
Cahill,
Cardin,
Crerar,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Dussault,
Evans,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Gershaw,
Gray,
Lacombe,
Laflamme,
Lapierre,
Lapointe,
MacLean (Prince),
Macphail,
Marcil,
Perras,
Pouliot,
Rinfret,
St-Père,
Telford,
Totzke,
Veniot—33.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bennett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Boys,
Brown,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Charters,
Cotnam,
Duff,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Grimmer,
Ilsley,
Jenkins,
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lawson,
Lovie,
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
Murphy,
Robinson,
Ryckman,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Smoke,
Spence,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stirling,
White (London),
Woodsworth—43.

Alors la question étant posée sur motion principale, elle est agréée sur division.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills privés.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois sur division et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés:—

Bill No 99 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Collier Draper."

Bill No 112 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ritchie."

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que vu que les bills privés ne pouvaient pas être présentés à la Chambre entre vendredi le 11 avril 1930, et lundi le 28 avril 1930, à cause de l'ajournement de la Chambre durant cette période;

Résolu,—Que les pénalités de $100.00 et $200.00 respectivement, pour la présentation en retard de bills privés, en vertu des paragraphes (*b*) et (*c*) de la Règle 93 (3) ne soit imposable qu'après vendredi le 2 mai 1930 et vendredi le 30 mai, respectivement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Lapointe propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de pourvoir au rajustement, en conformité des termes de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, des pensions des officiers et des constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada qui ont pris leur retraite avec une pension avant le 31 mai 1924, et qui recevaient une solde additionnelle durant tout ou partie de la période s'étendant du 15 mai 1919, au 31 mai 1924; et pour rajustes les pensions des veuves d'officiers qui ont reçu la solde additionnelle tel que mentionné plus haut.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Lapointe propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de modifier la Loi des juges pour stipuler qu'une pension égale à son traitement au temps où il a cessé, ou cesse d'occuper sa charge, peut être accordée à un juge de la Cour Suprême du Canada, ou de la Cour d'Echiquier du Canada qui occupait sa charge le 31 mars 1927, et a continué ou continue d'être en fonction, jusqu'à ce qu'il ait atteint ou atteigne l'âge de 75 ans; et qu'une pension égale aux deux tiers du traitement attaché à la charge que tel juge occupe au temps où il cesse ainsi d'être un juge peut être accordée à un juge desdites cours nommé après le 31 mars 1927, atteignant un âge de 75 ans après 10 années de service, ou un total de dix années de service dans cette charge, et en qualité de juge d'une cour supérieure provinciale.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), pour M. Crerar, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de présenter une mesure concernant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada afin de légiférer pour

l'émission, par la Compagnie, de nouveaux titres garantis par la Puissance, n'excédant pas $8,609,000, la valeur totale au pair des titres primitfs, pour rembourser des emprunts temporaires que la Compagnie a négociés en qualité de successeurs par l'amalgamation de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, afin de retirer les obligations or cinq pour cent, à dix ans, de remboursement d'hypothèque, de la Compagnie de chemin de fer *Central Vermont*, datés le 1er mai 1920, et qui se montent à $8,609,000.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 18, Loi concernant le transfert des ressources naturelles du Manitoba;

M. Stewart (Edmonton-Ouest), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta;

M. Stewart (Edmonton-Ouest), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cahan.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 29 AVRIL 1930

PRIÈRES.

Cent soixante et onze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le trente-sixième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 28 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elles ne peuvent être reçues:—

De *Stauntons Limited*, de Toronto, Ontario, pour une loi à l'effet d'étendre la durée de leur brevet No 163,389 pour amélioration aux rouleaux de papiers à tapisserie.—M. *Geary*.

De Herman Howard Gray, de Hamilton, Ontario, pour une loi de constitution en corporation de *The Hamilton Life Insurance Company*.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Rebecca (Zingeisser) Caplan, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Benjamin Caplan, de Montréal, Québec, marchand, son époux.—M. *Lawson*.

De Frances Evelyne Rosser, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Hilton Rosser, de Toronto, Ontario, collecteur, son époux.—M. *Harris*.

De Elsie Florence Katherine Vincent, de Toronto, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Arthur Frederick Vincent, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson*.

De Ethel Adine Ross, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Kenneth Leveson Ross, de Montréal, Québec, gentilhomme, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre

le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Ann Fyfe, de Hamilton, Ontario, épouse de James Alexander Ross Fyfe.

De Gladys E. Kirby, de Montréal, Québec, épouse de Percy C. Kirby.

De George W. Latta, de Toronto, Ontario, époux de Nellie Lucas Latta.

De Lyall John MacDonald, de Toronto, Ontario, époux de Myrtle May MacDonald.

De Ethel Long Nightingale, de Toronto, Ontario, épouse de Edgar James Nightingale.

De Frederick Max Quick, de Toronto, Ontario, époux de Jennie Huble Quick.

De Cora Beatrice Silk, de Kitchener, Ontario, épouse de John Henry Earl Silk.

De Ruth Lyford Smith, de Lac Megantic, Québec, épouse de Norman H. Smith.

De Lillian Alberta Sparling, de Hamilton, Ontario, épouse de Francis Robert Sparling.

De Nellie Carr Weeks, du township de York, comté de York, Ontario, épouse de Sylvester Robert James Weeks.

De Gertrude Anne Williams, de Toronto, Ontario, épouse de Arthur Williams.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1930—Relevé indiquant:—

1. Le nombre total des saisies d'embarcations canadiennes faites par des agents américains de la prohibition du 1er janvier 1922 au 31 décembre 1929.

2. Le nombre total des saisies trouvées ensuite illégales.

3. Le nombre total des vies canadiennes perdues par suite de coups de feu tirés au hasard.

4. Le nombre total des embarcations canadiennes, petites ou grandes, détruites par le tir des agents américains de la prohibition.

5. Le nombre total des cas dans lesquels des protestations ont été envoyées au gouvernement américain.

6. Le nombre total des cas où le gouvernement américain a présenté ses excuses.

7. Le nombre total des cas qui ne sont pas encore réglés en spécifiant la date de chacun.

8. Les développements en cours dans les cas non encore réglés.

9. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont tués en 1929.

10. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont blessés en 1929.

11. Le nombre total des Canadiens qui ont été faits prisonniers par des agents américains de la prohibition en 1929.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930—Relevé de tous les canots automobiles, des navires à moteur et à vapeur que le ministère des Douanes ou le service de répression des douanes possèdent ou opèrent en vertu d'une charte ou autrement dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ou dans les eaux adjacentes durant les années civiles 1928 et 1929, y compris (*a*)

l'âge et le coût de chacun de ces navires ou bateaux que le ministère des Douanes possède, (*b*) où et par qui chacun de ces navires ou bateaux a été construit, (*c*) s'il a été construit par autorité du ministère ou acheté sur instructions, (*d*) s'il est opéré en vertu d'une charte, le prix d'affrètement de chacun de ces navires ou bateaux ainsi opérés, (*e*) le coût d'administration de chacun de ces navires ou bateaux, (*f*) les détails des saisies que chacun de ces navires ou bateaux a opérées durant les années civiles 1928 et 1929.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des amendements aux règles concernant les appels à la Cour criminelle, faits par les juges de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, le 14 février 1930, en conformité des S.R.C., chap. 36, art. 1021, alinéa 16.

M. Crerar, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 124, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat, sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, viz:—

Bill No 114 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Alma McCallum."—M. *Lawson.*

Bill No 116 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Monk." —M. *Lawson.*

Bill No 117 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwards Elvidge."—M. *Tummon.*

Bill No 119 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Anderson." —M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 120 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Ferguson."—M. *Hubbs.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 69 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Vincent Crisp."

M. Garland (Carleton), appuyé par M. Church, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Irvine, appuyé par M. Spencer, propose,—Que la Chambre procède maintenant à l'ordre No 26 des Bills et ordres publics, étant, la Chambre de nouveau en comité général sur le Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

(Bills Publics)

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général sur le Bill No 20, Loi pourvoyant en la province d'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage, lequel est rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre retourne à la considération des Bills privés;

(Bills privés)

Le Bill No 24, Loi concernant un certain brevet de George Yates est lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 64 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Victor Hubbs."

M. Geary, appuyé par M. Bell (Hamilton) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "le 12 mai 1930".

Après débat, du consentement de la Chambre, ledit amendement est retiré.

Et la question étant posée,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et la pétition qui l'accompagne est référé au comité des Bills privés.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés.

Bill No 60 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Eayrs."

Bill No 66 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Bertrand Murray."

Bill No 69 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert incent Crisp."

Bill No 70 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer."

Bill No 71 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour taire droit à Archibald Charles Henry Morris."

Bill No 72 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood."

Bil No 74 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Symons."

Bill No 75 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Margaret Hilton."

Bill No 80 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Helen Burgess."

Bill No 81 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman."

Bill No 82 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Gordon Ure."

Bill No 83 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Michael Coleman."

Bill No 84 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ann Elizabeth Griffiths."

Bill No 85 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Addison."

Bill No 86 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Daisy Griffith."

Bill No 87 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edmund Appleyard."

Bill No 88 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Robb Kennedy."

Bill No 89 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Wright."

Bill No 90 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Gertrude Brown."

Bill No 92 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Alice Whipps."

Bill No 93 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May MacFarlane."

Bill No 95 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Brown."

Bill No 96 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Adèle Maria Gregory."

Bill No 100 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kenn Rupert."

Bill No 101 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Jane Vardon Coffin."

Bill No 102 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Laberta Corigan."

Bill No 103 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Tremblay."

Bill No 104 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelius Taylor Spencer."

Bill No 105 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Emily Harris."

Bill No 106 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Stanley."

Bill No 108 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Ernest Aimé Holmes."

Bill No 111 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Vernon Riepert."

Bill No 115 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Lucinda Jenkins."

Bill No 118 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Robb Blaiklock."

Le Bill No 113 (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa" est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. MacLaren.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 30 AVRIL 1930

PRIÈRES.

Mille trois cent trente-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-septième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 29 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De 171 pétitions, de Alice St. Denis, de Lachine, Québec, et 22,137 autres, séparément demandant que le système actuel de radiodiffusion ne soit pas changé. —M. *Mercier* (St-Henri).

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter avec modifications, savoir:

Bill No 46, Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company.*

Bill No 52, Loi constituant en corporation *The Merchants' and Employers' Insurance Company.*

En ce qui concerne le Bill No 46, votre Comité recommande que le titre soit changé à celui de "Loi constituant en corporation la *Consolidated Life Insurance Company of Canada*".

Pour ce qui a trait au Bill No 52, votre Comité recommande qu'on en modifie le titre de façon à lire "Loi constituant en corporation la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company.*"

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande:—

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

2. Que 500 exemplaires anglais et 250 exemplaires français, des délibérations de votre comité et des témoignages recueillis soient imprimés, lorsque requis, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

M. Power, du comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Plusieurs modifications importantes portant sur le Bill, y compris le préambule, ont été adoptées à l'unanimité.

Afin d'en faciliter la considération devant la Chambre, votre comité a convenu de faire réimprimer ledit Bill tel que modifié.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930:—Etat montrant les dépenses au compte des wagons de chemin de fer du Gouverneur général depuis le 1er janvier 1923.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Etat montrant:—

1. Pendant combien d'années M. Bourgault, qui est maintenant inspecteur d'exploitation ferroviaire, pour la Commission des chemins de fer, a été secrétaire du chef d'administration, Commission des chemins de fer.

2. Qui a préparé les questions de l'examen pour la pension que M. Bourgault occupe, quel est son nom et son titre.

3. Quels sont les noms, adresse, état de toutes les personnes qui ont passé cet examen.

4. Combien d'années d'expérience pratique en administration ferroviaire M. Bourgault a travaillé, et pendant combien de temps.

5. Si M. Bourgault a écrit le livre "A" sur les règles primordiales gouvernant l'administration des chemins de fer.

6. Quel est le nombre des employés des Chemins de fer nationaux du Canada qui ont demandé cette position et passé l'examen.

7. Quel est le nombre des employés du chemin de fer Canadien du Pacifique qui ont demandé cette position et passé l'examen.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Relevé indiquant:—

1. Quel a été le nombre total des enrôlements dans l'Armée expéditionnaire canadienne.

2. Quel est le nombre de ceux qui ont servi en qualité d'officiers ou qui ont quitté le service avec le grade d'officiers.

3. Quel est le nombre de ceux qui reçoivent des pensions et le montant total payé mensuellement.

4. Quel est le nombre des pensionnaires qui ont le grade de capitaine ou un grade plus élevé, et quel est le montant total payé mensuellement à ces grades.

5. Quel est le nombre de pensionnaires de tous les grades moins élevés que celui de capitaine, et quel est le montant total payé mensullement à ces grades.

6. Quels sont la solde et les allocations payées aux officiers qui sont admis à l'hôpital pour traitement de maladies de guerre.

7. Quels sont la solde et les allocations payées à ceux qui ne détiennent pas le grade d'officier et qui sont admis à l'hôpital pour traitement de maladies de guerre.

8. Quelles commodités on donne aux officiers.

9. Quelles commodités on donne aux autres grades.

Sur motion de M. Hay, le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce est agréé.

Sur motion de M. King (Prince-Albert), résolu:—Que la règle 28 soit suspendue jeudi le 1er mai 1930.

M. Bell (St-Antoine), appuyé par M. Edwards (Waterloo-Sud) propose,—Que les pétitions suivantes, chacune pour des bills privés, lesquelles ont été lues le 29 avril mais non reçues à cause qu'elles avaient été présentées après l'expiration du délai pour présenter telles pétitions, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions sur icelles, soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui les gouverne:—

De *Stauntons Limited,* pour un bill à l'effet de proroger la durée de leur brevet No 163389.

De Herman Howard Gray, et autres, pour un bill constituant en corporation *The Hamilton Life Insurance Company.*

De Rebecca Caplan, pour un bill de divorce.

De Frances Evelyne Rosser, pour un bill de divorce.

De Elsie Florence Katherine Vincent, pour un bill de divorce.

De Ethel Ross, pour un bill de divorce.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. King (Kootenay-Est), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 125, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, lequel est lu la première et deuxième fois et référé au comité général de la Chambre à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

Relativement au rapport de la Commission royale sur les services techniques et professionnels:

1. Si le rapport plus haut était mis en vigueur quel en serait l'effet, au point de vue des augmentations ou des diminutions, sur l'échelle du minimum et du maximum des traitements des fonctionnaires pour chaque classe nommée.

2. Dans le cas où le rapport serait adopté, quel est le nombre des fonctionnaires techniques, scientifiques ou professionnels de chaque classe respectivement dont les traitements seraient augmentés à partir du 1er avril 1930.

3. Dans le cas où le rapport serait adopté, quel est le nombre des fonctionnaires techniques, scientifiques ou professionnels de chaque classe respectivement dont les salaires seraient augmentés à partir du 1er avril 1931.

4. Quel est le nombre total des fonctionnaires et la somme totale dont il est question dans la classification de la Commission du service civil dont les échelles fixent un minimum et un maximum des salaires et dans celui de la Commission royale qui fixe des échelles de salaires pour chaque classe.

5. Quel est le nombre des fonctionnaires groupés dans chacune des nouvelles classes projetées qui ne recevraient aucune augmentation de traitement parce que le traitement maximum de leur classification actuelle a été maintenu, ou, dans certains cas, réduit en vertu de la classification de la Commission royale.

6. Quel est le nombre des fonctionnaires groupés dans chacune des nouvelles classes projetées dont le salaire serait réduit en vertu de la classification de la Commission royale.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, baux, conventions et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout membre qui le compose et l'*International Terminals, Limited*, Windsor, relativement aux quais, aux bassins et aux entrepôts situés sur une propriété de l'Etat, en face le chemin Devonshire, sur la rivière Détroit. Aussi un relevé des noms des directeurs et autres administrateurs de l'*International Terminals, Limited*, le montant de son capital social, du capital payé, et des pouvoirs que sa charte a conférés à ladite compagnie.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, écrits et autres documents qui ont trait aux demandes d'une partie du N.O.$\frac{1}{4}$ 20.54.2 O. du 4ème M.

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés, du 1er janvier 1928 jusqu'à date entre le gouvernement canadien, ou tout ministère, et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique relativement à la demande faite par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique pour une licence de poste d'irradiation.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents de toute sorte échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère de l'Intérieur, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la demande d'une pension, faite par Howard Miller, à la nomination et à la destitution subséquente du service du même homme, garde forestier pour le feu dans le district du lac Esturgeon, dans la province de l'Alberta; et aussi une copie de toute la correspondance échangée entre les divers ministères fédéraux relativement à la même question.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 49, Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers employés à des travaux publics du Dominion du Canada;

M. Heenan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Marcil.

La Chambre s'ajourne alors à 5.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 1er MAI 1930

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-huitième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 30 dernier, et constate que lesdites pétitions n'étant conformes à la règle 68, elles ne peuvent être reçues:—

De 1.338 pétitions, dont une de Elizabeth Webb, et 1.337 pétitions d'autres détenteurs des premières et deuxièmes actions-préférentielles de la *Grand Trunk Railway Company of Canada*, tous résidant en Grande-Bretagne, séparément demandant que leurs droits dans lesdites actions reçoivent plus ample considération.—M. *White* (Mont-Royal).

M. l'Orateur décide, que vu que lesdites pétitions ne sont pas conformes à la règle 68, elles ne peuvent être reçues.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 avril 1930:—Copie de tous décrets ministériels, télégrammes, lettres, projets de convention, documents et toute autre correspondance échangés entre le gouvernement du Canada ou tout membre qui le compose et la municipalité de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette municipalité, relativement à la construction d'un nouveau pont, à la rue Queen, au-dessus de la rivière Humber, y compris la demande de permis, pour une telle construction en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et les réponses du gouvernement à cette demande, et les termes et conditions que le gouvernement a posés à ce sujet.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter qu'il y aura un ministère de la Marine dirigé par un ministre de la couronne; que les pouvoirs et les fonctions du ministre

soient définis, et que dispositions soient adoptées pour la nomination d'un sous-ministre et l'emploi de tels autres fonctionnaires, commis et employés que l'on pourra juger requis.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter qu'il y aura un ministère des Pêcheries dirigé par un ministère de la couronne; que les fonctions et les pouvoirs du ministre soient définis, et que dispositions soient adoptées pour la nomination d'un sous-ministre et l'emploi de tels autres fonctionnaires, commis et employés que l'on pourra juger requis.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que la Loi des traitements sera modifiée pour stipuler que le ministre de la Marine et le ministre des Pêcheries recevront chacun, un traitement de $10,000 par année.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Conformément à l'ordre spécial passé le 29 dernier, M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta;

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 58, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 41, Loi concernant le transfert de la zone du chemin de fer et du bloc de la rivière La Paix est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la procraine séance de la Chambre.

Le Bill No 124, Loi modifiant la Loi des chemins de fer est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 125, Loi modifiant la Loi des aliments et des drogues est considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 2 MAI 1930

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-neuvième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 1er courant, et constate que vu que le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés est expirés, elle ne peuvent être reçues:—

De John Franklin Grandell, de Calgary, Alberta, capitaine de navire, et autres, pour une loi constituant en corporation *The British Columbia Alberta Western Railway Company.*—M. *Goulet.*

De John Franklin Crandell, de Calgary, Alberta, capitaine de navire, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Hudson Bay Western Railway Company.*—M. *Goulet.*

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 91 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Davis Blagrave."

Bill No 99 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Collier Draper."

Bill No 112 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ritchie."

Bill No 60 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Eayrs."

Bill No 66 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Bertrand Murray."

Bill No 69 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Vincent Crisp."

Bill No 70 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer."

Bill No 71 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Charles Henry Morris."

Bill No 72 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood."

Bill No 74 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Symons."

Bill No 75 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Margaret Hilton."

Bill No 80 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Helen Burgess."

Bill No 81 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman."

Bill No 82 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Gordon Ure."

Bill No 83 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Michael Coleman."

Bill No 84 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ann Elizabeth Griffiths."

Bill No 85 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Addison."

Bill No 86 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Daisy Griffith."

Bill No 87 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edmund Appleyard."

Bill No 88 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Robb Kennedy."

Bill No 89 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Wright."

Bill No 90 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Gertrude Brown."

Bill No 92 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Alice Whipps."

Bill No 93 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May MacFarlane."

Bill No 95 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Brown."

Bill No 96 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Adèle Maria Gregory."

Bill No 100 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kenn Rupert."

Bill No 101 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Jane Vardon Coffin."

Bill No 102 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Laberta Corigan."

Bill No 103 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Tremblay."

Bill No 104 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelius Taylor Spencer."

Bill No 105 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Emily Harris."

Bill No 106 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Stanley."

Bill No 108 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Ernest Aimé Holmes."

Bill No 111 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Vernon Riepert."

Bill No 115 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Lucinda Jenkins."

Bill No 118 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Robb Blaiklock."

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance échangée entre le 11 juillet 1929 et le 24 mars 1930, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Britannique et les autres Dominions relativement à la question de tenir une conférence économique impériale.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse supplémentaire sous les prescriptions de la Loi de secours à des créanciers de la *Home Bank*, 1925, chap. 45, art. 10, indiquant les noms et adresses de toutes personnes qui ont reçu de l'aide en vertu de la présente loi, le chiffre de leur réclamation respective, ainsi que le montant payé à chacune d'elles.

Les bills suivants sont lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta.

Bill No 58, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 41, Loi concernant le transfert de la zone du chemin de fer et du bloc de la rivière La Paix;

M. Stewart (Edmonton-Ouest), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 125, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants, est considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 43, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice;

M. Ralston propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à un ministère de la Marine.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

1er mai—La Chambre en comité sur la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'il y aura un ministère de la Marine dirigé par un ministre de la couronne; que les pouvoirs et les fonctions du ministre soient définis, et que dispositions soient adoptées pour la nomination d'un sous-ministre et l'emploi de tels autres fonctionnaires, commis et employés que l'on pourra juger requis.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 126, Loi concernant le ministère de la Marine, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pourvoyant à un ministère des Pêcheries.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'il y aura un ministère des Pêcheries dirigé par un ministre de la couronne; que les fonctions et les pouvoirs du ministre soient définis, et que dispositions soient adoptées pour la nomination d'un sous-ministre et l'emploi de tels autres fonctionnaires, commis et employés que l'on pourra juger requis.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 127, Loi concernant le ministère des Pêcheries, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des traitements.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la Loi des traitements sera modifiée pour stipuler que le ministre de la Marine et le ministre des Pêcheries recevront chacun, un traitement de $10,000 par année.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 128, Loi modifiant la Loi des traitements, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme alors en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, sur les pétitions sur lesquelles lesdits bills sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, viz:—

Bill No 73 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan."

Bill No 77 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Joseph David Penly."

Bill No 97 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Piton."

Bill No 107 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Jackson Carr."

Bill No 109 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Malvina Cole."

Bill No 110 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Quartus Bliss Henderson."

Bill No 114 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Alma McCallum."

Bill No 116 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Monk."

Bill No 117 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Edwards Elvidge."

Bill No 119 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Anderson."

Bill No 120 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Ferguson."

L'heure pour les bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Provinces Maritimes en général

120 Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.. 50,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 5 MAI 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarantième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 2 courant, et constate que vu que le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés est expiré, elle ne peut être reçue:—

De Wilfred Nathaniel Bickle, de Toronto, Ontario, agent d'immeubles, pour une loi de divorce d'avec Madelyn Olive Bickle, de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Ross* (Moose-Jaw).

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Mary Violet Baxter, de Toronto, Ontario, épouse de James Fleming Baxter.

De Margaret Bradley, de Toronto, Ontario, épouse de John Justus Bradley.

De Harris C. Eckmiere, de Hamilton, Ontario, époux de Isabelle J. Eckmiere.

De George Harry Edmonds, de Toronto, Ontario, époux de Evangeline Edmonds.

De Gertrude Margaret Gilgour, de Peterborough, Ontario, épouse de William Howard Gilgour.

De Auguste Trauzzi, de Toronto, Ontario, époux de Evelyn Irene Trauzzi.

De Alice Radmore Waldo, de Toronto, Ontario, épouse de Edwin George Waldo.

De Jean Walter, de Toronto, Ontario, épouse de Edward Walter.

De Thomas Edwin Warburton, de Hamilton, Ontario, époux de Miriam Warburton.

De James Lewis Watterworth, du township de Mosa, comté de Middlesex, Ontario, époux de Margaret Edna Watterworth.

De Ernest James West, de Mimico, Ontario, époux de Gertrude May West.

Sur motion de M. Young (Toronto-Nord-Est), ordonné,—Que le pétition de la *Calgary and Fernie Railway Company*, demandant une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer leur ligne de chemin de fer, laquelle fut présentée à la Chambre le dernier, avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 98 qui s'y rapporte.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur-suppléant, comme suit:—

WELLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mai 1930.

Sur motion de M. Dunning, lesdits messages et budget sont référés au comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, contrôle et exploite.

Sur motion de M. Ross (Moose-Jaw), ordonné,—Que la pétition de Wilfred Nathaniel Bickle, pour une loi de divorce et de dissolution du mariage du pétitionnaire, laquelle a été présentée à la Chambre le 2 courant, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement,dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Sur motion de M. Ross (Moose-Jaw), ordonné,—Que la pétition de Clara Delilah Latchford, pour une loi de divorce et de dissolution du mariage de la pétitionnaire, laquelle a été présentée à la Chambre le 2 courant, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Nombre de fonctionnaires qui composent le personnel de la Commission du tarif.

2. Noms, adresse de résidence, et salaire de chacun.

L'adresse à Son Excellence de Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Macdonald (Kings)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance et des pétitions que le gouvernement peut avoir en sa possession relativement à la mise en liberté, avec billet de congé, de John Gallant, de Summerside, Ile du Prince-Edouard, du pénitencier de Dorchester.

Par M. Black (Halifax)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, correpondance et lettres échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout département fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout département de la Nouvelle-Ecosse ou la Commission d'énergie de la Nouvelle-Ecosse, relativement à cette mesure qui a trait à une issue pour le poisson dans les digues qui ont été construites ou sont en construction en Nouvelle-Ecosse, pour la production d'énergie hydro-électrique.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre M. l'abbé W. Narcisse Riou et le ministère des Travaux publics relativement à la construction de certains travaux à Petit Cap, Grande-Anse, et Anse à Valleau, comté de Gaspé, Québec.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre M. l'abbé Jos. Ph. L'Italien et le ministère des Travaux publics concernant la construction d'un quai à Mont-Louis, comté de Gaspé.

M. Blatchford propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passé, savoir:—

Bill No 44, Loi concernant un certain brevet de Edgar D. Crump.

Bill No 46, Loi constituant en corporation *The Premier Life Insurance Company*. (Titre changé en celui de *Consolidated Life Insurance Company of Canada*).

Bill No 52, Loi constituant en corporation *The Merchants and Employers Insurance Company*. (Titre changé en celui de *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*).

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés:—

Bill No 91 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Davis Blagrave."

Bill No 99 (Q1 du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à George Collier Draper."

Bill No 112 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ritchie."

Bill No 60 (D du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Eayrs."

Bill No 64 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Victor Hobbes."

Bill No 66 (J du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Constance Bertrand Murray."

Bill No 69 (M du Sénat), intitulé: "Lo ipour faire droit à Herbert Vincent Crisp."

Bill No 70 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer."

Bill No 71 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Charles Henry Morris."

Bill No 72 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood."

Bill No 74 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Symons."

Bill No 75 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Margaret Hilton."

Bill No 80 (X du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à May Helen Burgess."

Bill No 81 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman."

Bill No 82 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Gordon Ure."

Bill No 83 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Michael Coleman."

Bill No 84 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ann Elizabeth Griffiths."

Bill No 85 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Addison."

Bill No 86 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Daisy Griffith."

Bill No 87 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edmund Appleyard."

Bill No 88 (F1 du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Alexandre Robb Kennedy."

Bill No 89 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Wright."

Bill No 90 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Gertrude Brown."

Bill No 92 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Alice Whipps."

Bill No 93 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May MacFarlane."

Bill No 95 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Brown."

Bill No 96 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Adèle Maria Gregory."

Bill No 100 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Keen Rupert."

Bill No 101 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carrie Jane Vardon Coffin."

Bill No 102 (T1 du Sénat), intitulé: "oLi pour faire droit à Effie Laborta Corrigan."

Bill No 103 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Tremblay."

Bill No 104 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelius Taylor Spences."

Bill No 105 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Emily Harris."

Bill No 106 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Stanley."

Bill No 111 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Vernon Riepert."

Bill No 115 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Lucinda Jenkins."

Bill No 118 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Robb Blaiklock."

Sur motion de M. Blatchford, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés:—

Bill No 78 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Battaino."

Bill No 79 (W du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire drois à Edith May Smith."

Bill No 94 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Verona McColeman."

Bill No 98 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Cutler."

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Qu'il soit résolu,—Qu'il est expédient que le Parlement approuve le Protocole pour la revision du statut du Tribunal permanent de la justice internationale, signé à Genève pour la Puissance du Canada, le 14 septembre 1929, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Qu'il soit résolu,—Qu'il est expédient que le Parlement approuve le Protocole relatif à l'adhésion des Etats-Unis au Protocole de signature du Statut du Tribunal permanent de la justice internationale, signé à Genève, pour la Puissance du Canada, le 14 septembre 1929, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, savoir:

Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants.

Bill No 43, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant les lois relatives à la *Toronto Terminals Railway Company.*

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que les Lois relatives à la *Toronto Terminals Railway Company* soient modifiées pour stipuler que la somme de $10,500,000 que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada avait reçu l'autorisation d'émettre par la Loi qui les modifiait, 1928, c. 51, peut être augmentée jusqu'à un montant ne dépassant pas $14,150,000, pour être employée aux fins prescrites par cet acte et pour défrayer le coût d'autres aménagements ferroviaires nécessités par la construction desdits viaduc et ouvrages ou qui en découlent.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et passée.

M. Crerar, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 129, Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company,* lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les chemins de fer Nationaux du Canada pourvoyant au remboursement de certains billets ou obligations de la Compagnie du chemin de fer du Nord et la Compagnie du chemin de fer Minnesota et Manitoba.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une mesure relative à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour pourvoir au remboursement de certains billets ou obligations de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et de la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et pour l'émission d'obligations à leur substituer et garanties par la Puissance, n'excédant pas $20,042,038.84, la valeur totale au pair des obligations primitives.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et passée.

M. Crerar, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 130, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer et Marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada pourvoyant à une émission de nouvelles garanties par la compagnie.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une mesure concernant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada afin de légiférer pour l'émission, par la Compagnie, de nouveaux titres garantis par la Puissance, n'excédant pas

$8,609,000, la valeur totale au pair des titres primitifs, pour rembourser des emprunts temporaires que la Compagnie a négociés en qualité de successeurs par l'amalgamation de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, afin de retirer les obligations or cinq pour cent, à dix ans, de remboursement d'hypothèque, de la Compagnie de chemin de fer *Central Vermont,* datés le 1er mai 1920, et qui se montent à $8,609,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Crerar, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 131, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à certaines opérations financières relatives à certaines lignes de chemin de fer situées principalement dans l'Etat du Vermont, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer et Marine que le Gouvernement possède, contrôle et exploite.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 122, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Bill No 123, Loi concernant la procédure criminelle dans l'Alberta.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant des pensions aux officiers et constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir au rajustement, en conformité des termes de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, des pensions des officiers et des constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada qui ont pris leur retraite avec une pension avant le 31 mai 1924, et qui recevaient une solde additionnelle durant tout ou partie de la période s'étendant du 15 mai 1929, au 30 mai 1924; et pour rajuster les pensions des veuves d'officiers qui ont reçu la solde additionnelle tel que mentionné plus haut.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et passée.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 132, Loi concernant la Royale gendarmerie à cheval du Canada, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des juges.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des juges pour stipuler qu'une pension égale à son traitement au temps où il a cessé, ou cesse d'occuper sa charge, peut être accordée à un juge de la Cour Suprême du Canada, ou de la

Cour d'Echiquier du Canada qui occupait sa charge le 31 mars 1927, et a continué ou continue d'être en fonction, jusqu'à ce qu'il ait atteint ou atteigne l'âge de 75 ans; et qu'une pension égale aux deux tiers du traitement attaché à la charge que tel juge occupe au temps où il cesse ainsi d'être un juge peut être accordée à un juge desdites cours nommé après le 31 mars 1927, atteignant un âge de 75 ans après 10 années de service, ou un total de dix années de service dans cette charge et en qualité de juge d'une cour supérieure provinciale.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 133, Loi modifiant la Loi des juges, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 126, Loi concernant le ministère de la Marine.
Bill No 127, Loi concernant le ministère des Pêcheries.
Bill No 128, Loi modifiant la Loi des traitements.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Kennedy, appuyé par M. Spencer, propose,—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"des mesures immédiates devraient être prise pour exécuter la promesse que le premier ministre a faite à Edmonton en novembre 1924, concernant le débouché de la rivière La Paix."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 6 MAI 1930

PRIÈRES.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et il a convenu de les rapporter avec modifications, savoir:

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des Compagnies.

Bill No 57, Loi concernant la *Confederation Life Association.*

Votre comité a résolu de faire réimprimer le Bill No 9 tel que modifié.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 38, Loi concernant la *Highwood Western Railway Company.*

Bill No 113 (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant le capital social de la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Sur motion de M. Goulet, ordonné,—Que la pétition de John Franklin Crandall, et autres, présentée le 1er courant, demandant une loi d'incorporation pour la *British Columbia Alberta Western Railway Company*, et aussi, une loi d'incorporation pour la *Hudson Bay Western Railway Company*, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions sur icelles, soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Longueur et la largeur des approches (*a*) du côté nord et (*b*) du côté sud du chemin carossable sur le pont de Québec.

2. Si ces approches ont été construites par le département des Travaux publics ou celui de la Voirie de la province de Québec.

3. Coût total de chacune de ces approches (*a*) pour louer, acheter, ou autrement acquérir le terrain, (*b*) en matériaux, (*c*) en main-d'œuvre.

4. Si ces approches sont éclairées.

5. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, et (*b*) quel est le coût total de la pose des appareils d'éclairage sur chacune de ces approches, et (*c*) combien il y en a,

6. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique pour éclairer chacun de ces approches (*a*) en juin, (*b*) en décembre.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Coût total du parc établi à proximité des approches de la voie carossable du pont de Québec, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.
2. Si le contrat du 15 novembre 1928 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec pourvoyant à l'établissement de ce parc.
3. Si le coût de ce parc est compris dans le coût total des approches.
4. Si le parc est éclairé.
5. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, et (*b*) quel est le coût total de la pose des appareils d'éclairage dans ce parc et combien il y en a.

6. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique destiné à éclairer ce parc, (*a*) en juin, (*b*) en décembre.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Coût de chacune des traverses de chemin de fer sur chacune des approches de la voie carossable du pont de Québec.

2. Nonobstant le contrat du 15 novembre 1928 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, si le gouvernement fédéral a contribué (*a*) à la construction et (*b*) à l'entretien de ces traverses de chemin de fer.

3. Dans l'affirmative, de quelle manière et jusqu'à concurrence de quel montant.
4. Si la contribution du gouvernement fédéral est comprise dans le coût total de ces traverses de chemin de fer.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Coût de chacune des bâtisses construites (*a*) le long des approches de la voie carrossable du pont de Québec, (*b*) dans le parc adjacent.

2. A quelles fins chacune des ces bâtisses est destinée.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Coût total de la voie carrossable sur le pont de Québec, (*a*) en matériaux, (*b*) en main-d'œuvre.
2. Quel est le coût mensuel de son entretien.
3. Qui y pourvoit.
4. Combien il y a de gardiens sur la voie carrossable du pont de Québec.
5. Par qui ils sont payés.
6. Coût total de cette voie carrossable, des approches et de toutes les améliorations excédant $400,000.
7. Si ladite voie carrossable est éclairée.
8. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, (*b*) et quel est le coût total des appareils d'éclairage de ladite voie carrossable et combien il y en a.

9. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique destiné à l'éclairer, (*a*) en juin, (*b*) en décembre.
10. Quel est le coût annuel approximatif de l'entretien.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Echelle complète des taux de péages approuvés par ordre en conseil du gouvernement de Québec le 8 août 1929 (*a*) sur les véhicules, avec tous les détails, (*b*) pour les piétons, et (*c*) pour les animaux passant sur ce chemin.
2. Quels animaux l'on mentionne dans cette échelle de taux.
3. Quels sont les endroits les plus rapprochés (*a*) à l'est et (*b*) à l'ouest du pont de Québec où les véhicules peuvent traverser le fleuve Saint-Laurent en toutes saison de l'année.
4. A quelle distance chacune de ces traverses est du pont de Québec.
5. Si le gouvernement se basera sur les taux de péages en vigueur sur les traverses les plus rapprochées ou sur le coût de la voie carrossable seulement et des revenus prévus pour approuver ou réduire l'échelle de taux de péages qui lui a été soumise par le gouvernement de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Si la voie carrossable d'une extrémité à l'autre du pont de Québec a été construite par le département des Travaux publics de Québec.
2. Qui est chargé de son entretien.
3. A quelle date la voie carrossable du pont de Québec a été ouverte à la circulation publique.
4. Depuis lors, combien (*a*) de véhicules, (*b*) de piétons, et (*c*) d'animaux y ont passé.
5. Pendant cette période quel montant total a été payé en taux de péage (*a*) pour les véhicules, (*b*) pour les piétons et (*c*) pour les animaux.
6. Si il existe un passage spécial pour les piétons sur le pont de Québec.
7. Si il y a des personnes qui ont le privilège de passer gratuitement leurs véhicules sur le pont de Québec.
8. Dans l'affirmative, combien.
9. Si ceux qui jouissent de ce privilège sont des cultivateurs des paroisses voisines.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Montant estimé du revenu annuel (*a*) brut, (*b*) net de la voie carrossable sur le pont de Québec pour les premiers douze mois de son exploitation.
2. Si le gouvernement est au courant du préambule du Chapitre 11 de Québec, 1927.
3. S'il est à la connaissance du gouvernement qu'un chemin de raccourci direct de la route Lévis-Jackman au pont de Québec y amènera un nombre encore plus considérable de véhicules à partir de l'été prochain.
4. Qui a (*a*) préparé et (*b*) soumis au gouvernement l'estimé approximatif des revenus de la voie carrossable du pont de Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1930—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés, du 1er janvier 1928 jusqu'à date entre le gouvernement canadien, ou tout ministère, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique relativement à la demande faite par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour une licence de post d'irradiation.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et le débat continuant;

M. Bennett, appuyé par M. Stevens propose,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"bien que la Chambre accueille avec plaisir et approuve toutes mesures qui donnera à l'agriculture, à l'industrie et aux ouvriers canadiens des chances égales et une juste concurrence dans l'exploitation des ressources naturelles, riches et variées du Canada, pourvoit à l'augmentation du commerce, entre pays d'Empire, par ces préférences et des conventions mutuellement avantageuses, avec une parfaite considération, dans chaque cas, pour les intérêts des consommateurs, cependant, la Chambre est d'avis que les propositions que le ministre des Finances a soumises le 1er mai, sont, sous plusieurs aspects importants, si complètement en désaccord avec les programmes de ce gouvernement, tels que proclamés autrefois par ses chefs officiels, dans le parlement et ailleurs, qu'à ce ministère qui a perdu la confiance du pays, on ne peut confier avec sécurité la direction de la politique fiscale du Canada, ni la mise en vigueur de propositions auxquelles il a été autrefois opposé, qui constituent une violation de ses engagements solennels à l'électorat, qui sont trompeuses, négligent d'évaluer les résultats financiers de leur application, et engendrent le discrédit et le mépris des institutions représentatives."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

Du consentement de la Chambre;

M. l'Orateur remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

WELLINGDON.

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mai 1930.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Smith (Stormont), appuyé par M. Beaubien propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général avec instructions qu'il a le pouvoir de le modifier, en insérant comme article 3 du bill, et renumérotant l'article 3 comme article 4:—

"3. Dès que le Secrétaire d'Etat du Canada aura reçu une copie certifiée d'une résolution adoptée par l'Assemblée Législative d'Ontario, demandant que cette Loi soit mise en vigueur dans la province d'Ontario, le Gouverneur en Conseil pourra déclarer par proclamation que ladite loi deviendra en vigueur le jour fixé par cette proclamation dans les trois mois qui suivront la date de la réception de cette requête par le Secrétaire d'Etat."

Et que l'article 3 du bill devienne l'article 4.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Blanchard,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Bowman,
Bradette,
Cahill,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Deslauriers,
Dionne,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Girouard,
Gray,
Hall,
Hepburn,
Howard,
Jenkins,
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Lapointe,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
Marcil,
Morin,
Motherwell,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spotton,
Telford,
Totzke,
Young (Weyburn)—65.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blatchford,
Bock,
Bowen,
Boys,
Brady,
Brown,
Campbell,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Coote,
Cowan,
Crerar,
Dickie,
Donnelly,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Gershaw,
Glen,
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Heaps,
Hocken,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Ladner,
Lang,
Lawson,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McPherson,
McRae,
Manion,
Maybee,
Millar,
Milne,
Murphy,
Neill,
Pettit,
Plunkett,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Thorson,
Ward,
White (London),
White (Mont-Royal),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est)—94.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Arthurs, appuyé par M. McGibbon propose en amendement:

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en trois mois.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan, Arthurs, Beaubien, Benoit, Bertrand, Bettez, Blanchard, Bouchard, Boucher, Bourassa, Bowman, Bradette, Cahan, Cahill, Cardin, Carmichael, Casgrain, Charters, Chevrier, Cotnam, Delisle, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Dubuc, Duff, Dumaine, Dupuis, Fafard, Fiset (sirEugène), Garland (Carleton), Girouard, Goulet, Gray, Hall, Hepburn, Howard, Jenkins, King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Lacroix, Laflamme, Langlois, Lapointe, Lavigueur, Letellier, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kings), Macdougall, MacLean (Prince), McGibbon, McIntosh, McMillan, Maloney, Manion, Marcil, Morin, Motherwell, Peck, Perras, Pouliot, Power, Prévost, Quinn, Ralston, Raymond, Rinfret, Roberge, Robitaille, Rowe, Ryerson, St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Spotton, Taylor, Telford, Totzke, Veniot—83.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Bancroft, Barber, Bell (Saint-Jean-Albert), Bennett, Bird, Black (Yukon), Black (Halifax), Blatchford, Bock, Bowen, Boys, Brady, Brown, Campbell, Cantley, Casselman, Cayley, Chaplin, Coote, Cowan, Crerar, Dickie, Donnelly, Dunning, Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Gershaw, Glen, Grimmer, Hanson, Harris, Hay, Heaps, Hocken, Ilsley, Irvine, Jelliff, Johnston (Long-Lake), Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, King (Kootenay-Est), Ladner, Lang, Lawson, Lennox, Lovie, Lucas, Luchkovich, MacLaren, McLean (Melfort), MacNutt, Macphail, McDiarmid, McGregor, McPherson, McRae, Matthews, Maybee, Millar, Milne, Murphy, Neill, Pettit, Plunkett, Rennie, Robinson, Ross (Kingston Cité), Ross (Moose Jaw), Ryckman, Senn, Simpson, Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Steedsman, Stevens, Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Thompson, Thorson, Ward, White (London), White (Mont-Royal), Woodsworth, Young (Saskatoon), Young (Toronto-Nord-Est), Young (Weyburn)—100.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Pettit, appuyé par M. Harris propose,—Que la question soit maintenant posée.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Bancroft,
Barber,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bock,
Bowen,
Bowman,
Boys,
Brady,
Brown,
Campbell,
Cantley,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Coote,
Cowan,
Crerar,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Geary,
Gershaw,
Glen,
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Hay,
Heaps,
Hocken,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Ladner,
Lang,
Lawson,
Lennox,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
Macphail,
McDiarmid,
McGregor,
McKenzie,
McRae,
Matthews,
Maybee,
Millar,
Milne,
Murphy,
Neill,
Pettit,
Plunkett,
Rennie,
Robinson,
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Thorson,
Ward,
White (London),
White (Mont-Royal),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—104.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Blatchford,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Bradette,
Cahan,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Garland (Carleton),
Girouard,
Goulet,
Hall,
Hepburn,
Howard,
Jenkins,
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLean (Prince),
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Maloney,
Manion,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Morin,
Motherwell,
Peck,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Quinn,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Smith (Stormont),
Spotton,
Taylor,
Telford,
Totzke,
Veniot—78.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blatchford,
Bock,
Bowen,
Boys,
Brady,
Brown,
Campbell,
Cantley,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Coote,
Cowan,
Crerar,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Geary,
Gershaw,
Glen,
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Hay,
Heaps,
Hocken,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
Ladner,
Lang,
Lawson,
Lennox,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
Macphail,
McDiarmid,
McGregor,
McKenzie,
McRae,
Matthews,
Maybee,
Millar,
Milne,
Murphy,
Neill,
Pettit,
Plunkett,
Rennie,
Ross (Moose Jaw),
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Thorson,
Ward,
White (London),
White (Mont-Royal),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—100.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Arthurs,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Blanchard,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Bowman,
Bradette,
Cahan,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Garland (Carleton),
Girouard,
Goulet,
Hall,
Hepburn,
Howard,
Jenkins,
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLean (Prince),
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,
Maloney,
Manion,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Morin,
Motherwell,
Peck,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Quinn,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spotton,
Taylor,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Veniot—85.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur l'amendement de M. Bennett.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Thorson.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 7 MAI 1930

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que les dispositions de la règle 28 concernant le comité des Voies et Moyens, soient suspendues jusqu'à ce que le débat sur le Budget présenté le 1er mai soit terminé.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que mercredi prochain le 14 courant et les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances de la Chambre seront sous tous rapports régies d'après les règles pour les autres jours.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1930—Etat montrant:—

1. S'il est exact que plusieurs cargaisons d'anthracite ont été exportées de ports de la Russie à des ports du Canada.

2. Dans l'affirmative, si le gouvernement a des renseignements sur la partie de la Russie d'où provient ce charbon.

3. Si le gouvernement fera une enquête pour vérifier cette déclaration.

4. Si le gouvernement est au courant des conditions ouvrières qui entourent l'extraction du charbon.

5. Si le gouvernement sait que les ouvriers que l'on emploie sont des prisonniers ou des ouvriers conscrits à qui l'on ne donne qu'une très basse rémunération.

6. Si le gouvernement connaît la compagnie de navigation qui a effectué le transport de charbon en mer, ou s'il s'en informera.

7. Si le gouvernement s'assurera du taux auquel s'est fait ce transport en mer, et aussi si ce taux était le taux commercial que les autres compagnies de navigation offraient au commerce à cette date.

8. S'il est exact que des cargaisons de bois pour la fabrication de la pulpe, et venant de Russie, ont été transbordées aux Trois-Rivières et expédiées de là par voie de terre à des ports des Etats-Unis.

9. Dans l'affirmative, si le gouvernement s'enquèrera des conditions ouvrières où ce bois à pâte a été produit, et aussi des taux chargés par les compagnies

maritimes, et si ces taux étaient connus comme les taux ordinaires chargés au commerce.

10. Si le gouvernement a reçu des protestations de la province de Québec ou de la province d'Ontario relativement à ces cargaisons.

11. Si le gouvernement a annoncé comme son programme qu'il discontinuerait toutes relations commerciales avec la Russie soviétique.

12. Si le gouvernement, étant donnés ces faits, se sent obliger de faciliter les exportations de Russie aux Etats-Unis par des voies canadiennes.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Etat montrant:—

1. Sur quels articles il y a eu des détaxes douanières de 1921 à 1929 inclusivement.

2. Sur quels articles il y a eu accroissement des droits douaniers de 1921 à 1929 inclusivement.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 134, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 135, Loi concernant les parcs nationaux, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'Ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Boys—Ordre de la Chambre—Copie de tous les actes translatifs de propriété, actes, contrats, correspondance et autres écrits et documents qui ont trait de quelque manière à un achat de terrain, dans le voisinage de Trenton, Ontario, pour l'établissement d'un aérodrome, ou se rattachant ou ayant trait au déplacement du camp Borden.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que le nombre de membres que le ministre peut nommer au Conseil de biologie du Canada, en vertu des dispositions de la Loi du Conseil de biologie, sera augmenté de cinq à sept.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur l'amendement de M. Bennett.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Stevens.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 8 MAI 1930

PRIÈRES.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements passés par le ministère du Revenu national concernant l'évaluation des importations de meubles des Etats du Sud.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Dossier faisant voir:—Noms, état, salaires des personnes à l'emploi des différents départements fédéraux, y compris la Chambre des Communes, le Sénat, La Gendarmerie royale et canadienne à cheval, les légations canadiennes à l'étranger, depuis qu'est entrée en vigueur la Loi du service civil qui, au temps où ils sont entrés dans le service civil, ne résidaient pas déjà au Canada depuis trois ans, et pour quels motifs, dans chaque cas, on a fait exception aux dispositions de la Loi du service civil relatives à la nécessité de résider antérieurement au Canada pour ceux qui demandent des postes du service civil.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et sur l'amendement de M. Bennett,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"bien que la Chambre accueille avec plaisir et approuve toutes mesures qui donnera à l'agriculture, à l'industrie et aux ouvriers canadiens des chances égales et une juste concurrence dans l'exploitation des ressources naturelles, riches et variées du Canada, pourvoit à l'augmentation du commerce, entre pays d'Empire, par ces préférences et des conventions mutuellement avantageuses, avec une parfaite considération, dans chaque cas, pour les intérêts des consommateurs, cependant, la Chambre est d'avis, que, les propositions que le ministre des Finances a soumises le 1er mai, sont, sous plusieurs aspects importants, si complètement en désaccord avec les programmes de ce gouvernement, tels que

proclamés autrefois par ses chefs officiels, dans le parlement et ailleurs, qu'à ce ministère qui a perdu la confiance du pays, on ne peut confier avec sécurité la direction de la politique fiscale du Canada, ni la mise en vigueur de propositions auxquelles il a été autrefois opposé, qui constituent une violation de ses engagements solennels à l'électorat, qui sont trompeuses, négligent d'évaluer les résultats financiers de leur application, en engendrent le discrédit et le mépris des institutions représentatives."

Et le débat continuant;

M. Fansher (Last-Mountain), appuyé par M. Spencer, propose en amendement audit amendement.—Que tous les mots après "la Chambre est d'avis que" dans la septième ligne de l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"le gouvernement ayant adopté définitivement le principe d'une protection plus élevée, modifiée seulement par certaines additions à la préférence britannique, il est à regretter qu'on n'ait pas pris en considération plus sérieusement la situation de l'agriculture et des ouvriers, mais que, au contraire, les changements faits aux listes des articles de fer et d'acier auront pour résultat un coût plus élevé de tous les travaux de construction et des machines de production, et de plus, qu'une augmentation plus considérable de la préférence britannique, en autant qu'elle affecte particulièrement les matières textiles et les autres articles du même genre aurait servi les meilleurs intérêts du Canada, de même que la modification ou l'abandon des règlements qui exigent une proportion de cinquante pour cent de matières impériales et qui ont rendu inopérante, dans une grande mesure, la préférence accordée.

"Que nous devrions percevoir une partie plus considérable de nos revenus par des taxes directes, et, plus spécialement, par l'impôt sur le revenu.

"Nous désirons, de plus, affirmer notre conviction que ces considérations ou autres modifications de notre politique fiscale ne sont pas en elles-mêmes une solution de nos problèmes économiques modernes, mais qu'il faudrait encourager réellement le progrès des principes de la coopération, en autant qu'ils ont rapport à la production, à la distribution, à l'emploi et au contrôle du crédit."

Et un débat s'ensuivant et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Prévost.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 9 MAI 1930

Prières.

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 50, Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Bourke et George Percival Setter.

Bill No 51, Loi concernant une certaine demande de brevet de Harry Barrington Bonney.

Bill No 54, Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

Bill No 73 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan."

Bill No 77 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Joseph David Penly."

Bill No 97 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Piton."

Bill No 107 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Jackson Carr."

Bill No 109 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Malvina Cole."

Bill No 110 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Quartus Bliss Henderson."

Bill No 114 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Alma McCallum."

Bill No 116 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Monk."

Bill No 117 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Edwards Elvidge."

Bill No 119 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Anderson."

Bill No 120 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Ferguson."

Votre comité a aussi étudié le Bill No 121, Loi concernant la *St. Clair Transit Company* et a convenu de le rapporter avec modifications.

Votre comité a également étudié le Bill No 55, Loi autorisant la *Niagara Parks Commission* à ériger, construire, acquérir, maintenir et exploiter un pont sur la rivière Niagara et a convenu de faire rapport que "Le préambule n'a pas été prouvé", puisque, dans l'opinion de votre Comité, on n'a pas démontré, de manière satisfaisante, la nécessité d'une telle construction.

M. Morin, du comité du Règlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la suspension de l'article 92 du Règlement en ce qui concerne les pétitions suivantes en obtention de bills privés, lesquelles pétitions furent reçues après le délai autorisé pour la réception desdites pétitions, savoir:—

1. *Stauntons Limited,* pour continuer en vigueur un brevet. Au nom de M. Geary (le député qui présenta la pétition), M. Edwards (Waterloo-Sud) déclara que les requérants n'avaient pas remarqué que la pétition devait être présentée avant le 2 avril.

2. *Hamilton Life Insurance Company,* pour être constituée en corporation. Le colonel A.-T. Thompson, C.R., avocat des requérants, déclara que l'un des requérants avait ét éla cause du retard apporté dans la présentation de la pétition.

3. La *Calgary and Fernie Railway Company,* demandant une extension du délai accordé pour la construction. M. Young (Toronto-Nord-Est), qui présenta la pétition, déclara que les requérants croyaient qu'il était nécessaire de présenter une pétition au Sénat seulement, et que leur intention avait été d'introduire le Bill dans cette Chambre.

4. La *British Columbia Alberta Western Railway Company,* pour être constituée en corporation. M. Culbert, avocat des requérants, fit remarquer que certaines personnes d'Angleterre étaient intéressées dans la requête, et que la correspondance échangée avec celles-ci avait été la cause du retard.

5. La *Hudson Bay Western Railway Company,* pour être constituée en corporation. M. Culbert, avocat des requérants, déclara que certaines personnes de l'Angleterre étaient intéressées dans la requête, et que la correspondance échangée avec celles-ci avait été la cause du retard.

6. Rebecca Caplan, pour une divorce. Au nom de M. Lawson (député qui présenta la pétition), M. Bell (St-Antoine) déclara que la requérante avait recueilli la preuve trop tard.

7. Frances Evelyn Rosser, pour un divorce. M. Bell (St-Antoine) qui présenta la pétition, déclara que la requérante avait recueilli la preuve requise trop tard.

8. Elsie Florence Katherine Vincent, pour un divorce. Au nom de M. Lawson, député qui a présenté la pétition, M. Bell (St-Antoine) déclara que la requérante avait recueilli la preuve requise trop tard.

9. Ethel Adine Ross, pour un divorce. L'avocat du requérant, le colonel A.-T. Thompson, C.R., déclara que la preuve n'avait été recueillie que depuis trois semaines.

10. Wilfred Nathaniel Bickle, pour un divorce. M. A. Fraser, pour l'avocat du requérant, déclara que la pétition avait été présentée deux jours trop tard par suite d'une indisposition de son avocat de Toronto.

11. Clara Dellilah Latchford, pour un divorce. M. Gilhooly, pour l'avocat de la requérante, déclara que la pétition fut présentée au Sénat assez tôt, mais que, par inadvertance, on avait négligé, au bureau, de présenter à temps la pétition requise par la Chambre des Communes.

Votre Comité recommande que l'article 92 du Règlement soit suspendu. pour ce qui a trait aux pétitions susmentionnées, et que lesdites pétitions soient maintenant lues et reçues.

Votre Comité recommande également que, d'ici la fin de la session, tous les bills privés, lorsqu'ils seront prêts pour présentation, soient lus en première et deuxième lecture immédiatement, et que l'article 105 du Règlement concernant l'affichage des bills privés, soit suspendu à cet effet.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930:—Relevé des noms de tous les fonctionnaires du département des Impressions publiques et de la papeterie qui ont été mis à leur retraite en vertu de la Loi de retraite du service civil (Loi Calder), de leur âge, de leurs années de service, de leur salaire au temps de leur retraite et du montant annuel accordé pour leur pension.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1930—Relevé montrant:—

1. Nombre de fonctionnaires qui composent le personnel de la Commission du tarif.
2. Noms, adresse de résidence, et salaire de chacun.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Correspondance entre le ministère des Postes ou le ministère du Secrétaire d'Etat et la Commission du Service civil depuis l'année 1926, concernant les augmentations de salaires aux employés des Postes; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 394, en date du 21 mars 1929; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1644, en date du 14 septembre 1925 qui s'y rapportent.

Sur motion de M. Morin, le premier rapport du comité du Règlement est adopté.

Sur motion de M. Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), ordonné,—Que le greffier reçoive instruction d'effacer le nom de M. Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton) de la liste des votes, inscrit à la page 133 des Procès-Verbaux. M. Macdonald ayant déjà annoncé en Chambre qu'il n'était pas présent quand le vote fut pris.

Voir addendum page 137.

Sur motion de M. Young (Toronto-Nord-Est), ordonné,—Que conformément au premier rapport du comité du Règlement les prescriptions de la règle 102 concernant les première et deuxième lectures des Bills privés soient appliquées de suite à un Bill concernant la *Calgary and Fernie Railway Company* et que ledit bill soit référé de suite au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 136, Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Sur motion de M. Young (Toronto-Nord-Est), ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, en vertu de l'ordre spécial passé ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à augmenter le nombre des membres du Conseil de biologie du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient de décréter que le nombre de membres que le ministre peut nommer au Conseil de biologie du Canada, en vertu des dispositions de la Loi du Conseil de biologie, sera augmenté de cinq à sept.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 137, Loi modifiant la Loi du Conseil de biologie du Canada, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, référé au comité général de la Chambre, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 134, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson est considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 132, Loi concernant la Royale gendarmerie à cheval du Canada est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 135, Loi concernant les parcs nationaux est lu la deuxième fois, considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Anderson (Toronto-High-Park) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 57, Loi concernant la *Confederation Life Association.*

Bill No 38, Loi concernant le *Highwood Western Railway Company.*

Bill No 113 (C du Sénat), Loi concernant le capital social de la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa.

(Bills publics)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 31, Loi concernant la juridiction dans les procédures de divorce;

M. Ward, appuyé par M. Glen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité général sur le Bill No 135, Loi concernant les parcs nationaux reprend le cours de ses délibérations, lequel est rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 133, Loi modifiant la Loi des juges est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 9, Loi modifiant la Loi des compagnies est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

2422—19

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 12 MAI 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 136, Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company,* et il a été convenu de le rapporter avec un amendement.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le trentième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Calgary and Fernie Railway Company,* pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour la construction d'une ligne de chemin de fer.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre

le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Winnifred May Cahill, de Brantford, Ontario, épouse de Robert Frederick Cahill.

De Thomas Johnstone, de Toronto, Ontario, époux de Elsie Mabel Johnstone.

De Clara Delilah Latchford, de Sarnia, Ontario, épouse de William Arthur Latchford.

De Gladys Edith Nash, de Toronto, Ontario, épouse de Ernest Albert Nash.

De Thomas Richardson, de Kitchener, Ontario, époux de Cora Eleanor Richardson.

De Anna Ruel, de Dolbeau, Québec, épouse de J. Alfred Ruel.

De Viola Turquand, de Toronto, Ontario, épouse de James Gordon Turquand.

De Elsie Florence Katherine Vincent, de Toronto, Ontario, épouse de Arthur Frederick Vincent.

De Muriel Parke Wood, de Westmount, Québec, épouse de Harold Whitney Wood.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents de toute sorte qui ont trait à la nomination de Henry C. Lewis, en qualité de surveillant des pêcheries, District 3, province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports que le capitaine McLeod et toute ou toutes autres personnes ont faits concernant la drague à huîtres *Ostrea II.*

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres, ou autres communications ou recommandations relatives à tout projet d'imposer un droit douanier d'exportation sur le bois de pulpe ou la prohibition de ces exportations.

M. Jenkins propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 54, Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

Bill No 121, Loi concernant la *St-Clair Transit Company.*—(Avec des amendements).

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 73 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan."

Bill No 77 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Joseph David Penly."

Bill No 97 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Piton."

Bill No 107 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Jackson Carr."

Bill No 109 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Malvina Cole."

Bill No 110 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Quartus Bliss Henderson."

Bill No 114 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Alma McCallum."

Bill No 116 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Monk."

Bill No 117 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Edwards Elvidge."

Bill No 119 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Anderson."

Bill No 120 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Ferguson."

Sur motion de M. Gershaw, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lequelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés:—

Bil No 61 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Chick."

Bill No 62 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders."

Bill No 63 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken."

Bill No 65 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little."

Bill No 67 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Isabell Naughton."

Bill No 68 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Beryl Marshall."

Bill No 76 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen May Davies."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Bennett; et sur l'amendement de M. Fansher (Last-Mountain) audit amendement.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Manion.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 13 MAI 1930

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Sir Eugène Fiset, du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le 1er rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande:—

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

2. Que 500 exemplaires des procès-verbaux et de la preuve recueillie par le Comité, soient imprimés au jour le jour, tel que requis, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Sur motion de sir Eugène Fiset, ledit rapport est adopté.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents relatifs à la destitution ou renvoi ou à la retraite de John Mossman, de LaHave, dans le comté de Lunenburg, province de la Nouvelle-Ecosse, du Service de répression des douanes.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1930:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents échangés entre tout ministère fédéral et la *Beauharnois Power Corporation Limited*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Bennett; et sur l'amendement de M. Fansher (Last Mountain) audit amendement.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 136, Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 31, Loi concernant la juridiction dans les procédures de divorce;

M. Ward, appuyé par M. Glen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Bancroft, Berber, Bell (Hamilton-Ouest), Bennett, Bird, Black (Yukon), Bock, Brown, Campbell, Cayley, Chaplin, Charters, Coote, Crerar, Donnelly, Esling, Euler, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Garland (Bow-River), Gershaw, Glen, Gray, Hall, Harris, Hay, Hepburn, Ilsley, Irvine, Jelliff, Johnston (Long-Lake), Kaiser, Kellner, Kennedy, King, Mackenzie (Prince-Albert), Ladner, Lawson, Lovie, Lucas, McLean (Melfort), Macphail, McDiarmid, McGregor, McPherson, Matthews, Maybee, Millar, Milne, Murphy, Peck, Pettit, Plunkett, Ralston, Ross (Moose Jaw), Simpson, Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Steedsman, Stevens, Stewart (Leeds), Telford, Thompson, Thorson, Ward, White (London), Woodsworth, Young (Saskatoon), Young (Toronto-Nord-Est)—74.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien, Benoit, Bertrand, Bouchard, Boucher, Bourassa, Bourgeois, Bradette, Cahan, Cahill, Casgrain, Chevrier, Delisle, Denis, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Dubuc, Dumaine, Dupuis, Fafard, Ferland, Gervais, Goulet, Guerin, Lacroix, Laflamme, Langlois, Lapierre, Lapointe, Lavigueur, McMillan, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Morrissy, Perras, Pouliot, Prévost, Rinfret, Roberge, St-Père, Séguin, Smith (Stormont), Spotton, Sylvestre, Veniot, Verville—47.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Guerin pour la deuxième lecture du Bill No 39, Loi concernant les contrats de l'Etat;

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Relations industrielles et internationales.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Bennett; et sur l'amendement de M. Fansher (Last Mountain) audit amendement.

Et le débat continuant encore, ledit débat est ajourné sur motion de M. Deslauriers.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 14 MAI 1930

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le quarante et unième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 13 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elles ne peuvent être reçues, savoir:—

De Edwin Herbert Muir, de Portage La Prairie, Manitoba, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Portage La Prairie Insurance Company.*—M. *McPherson.*

De Marjory Mary Gwendolyn Dempsey Davis, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Maurice Edward Davis, de Montréal, Québec, agent, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le quarante-deuxième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 13 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De G. Godden, de Brantford, Ontario et 91 autres, demandant que le système actuel de radiodiffusion ne soit pas changé.—M. *Ryerson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le trente-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que toutes les prescriptions de la règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *St. Clair Transit Company,* demandant l'adoption d'une loi modifiant la Loi de constitution en corporation.

De *Stauntons Limited*, pour continuer en vigueur le Brevet No 163,389 concernant des perfectnonnements aux rouleaux de papier de tenture.

De Herman Howard Gray, de Hamilton, Ontario, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Hamilton Life Insurance Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 139, Loi constituant en corporation *The Hamilton Life Insurance Company.*—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

Ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce, conformément à l'ordre spécial de la Chambre du 9 mai courant.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 21, Loi pourvoyant à la réglementation de la circulation sur la propriété du Dominion.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 59, Loi concernant l'industrie du sucre d'érable, et a l'honneur de le rapporter avec modifications.

Sur motion de M. McPherson, ordonné,—Que la pétition de E. H. Muir et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de *The Portage La Prairie Mutual Insurance Company*, présentée ce jour soit référée au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension des règles 92 et 95 qui s'y rapportent.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies anglaise et française du Traité international pour la limitation et la réduction des armements navals, signé à Londres, le 22 avril 1930, au nom du Dominion du Canada par le Plénipotentiaire attitré.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 avril 1930—Etat montrant:—

1. Quelles diminutions on a faites dans le tarif des douanes depuis 1921 sur les (*a*) articles de laine, (*b*) les instruments aratoires.

2. Quelle quantité de blé canadien a été expédiée en 1927, 1928, 1929, par (*a*) Buffalo, (*b*) Midland, (*c*) Port McNicoll.

3. Quelle quantité de blé canadien on a exportée par les ports des Etats-Unis en 1929.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1930—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents de toute sorte échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère de l'Intérieur, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la demande d'une pension, faite par Howard Miller, à la nomination et à la destitution subséquente du service du même homme, garde forestier pour le feu dans le district du lac Esturgeon, dans la province de l'Alberta; et aussi une copie de toute la correspondance échangée entre les divers ministères fédéraux relativement à la même question.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 138, Loi modifiant le Code criminel, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'ingénieur à résidence et, ou de celui du sous-ministre de la Marine relativement au travail exécuté en vertu d'un contrat dans les Premiers Détroits, Vancouver, Colombie-Britannique.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Bennett; et sur l'amendement de M. Fansher (Last Mountain) audit amendement.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Ryckman.

Du consentement de la Chambre, M. Power propose,—Que la Chambre retourne aux Affaires de Routine; agréé.

M. Power, du comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DES PENSIONS ET PROBLEMES DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Comité a été nommé le 3 mars 1930 et se composait de dix-neuf membres. Il a tenu vingt séances et a interrogé, principalement sur l'objet du présent rapport, trente-cinq témoins, dont vingt-quatre étaient des représentants, titulaires ou autres, d'organisations intéressées, et neuf étaient des hauts fonctionnaires administratifs.

Des honorables membres du comité sénatorial nommé pour étudier des problèmes analogues ont assisté à plusieurs séances de ce Comité, bien qu'ils n'avaient pas été désignés pour agir conjointement en l'occurrence.

Le principal aspect de l'administration de la Loi des pensions, qui a impressionné le Comité, a été le nombre de demandes de bénéfices sous le régime de la Loi, qui ont été reçues et réclament l'examen du Comité même après l'intervalle de près de douze ans écoulé depuis la fin de la guerre. A l'heure actuelle, l'on ne peut pas tenir d'audiences publiques qui permettent d'examiner les considérations en faveur ou à l'encontre des requêtes, en présence des personnes intéressées. Il s'ensuit donc que, quel que soit le soin que la Commission des pensions apporterait à l'étude des documents versés aux dossiers qui, en bien des cas, il faut l'admettre, sont incomplets, un grand nombre d'aspirants à la pension sont, à tort ou à raison, enclins à croire que leurs causes n'ont pas reçu toute la considération qu'elles méritent selon eux.

Ce sentiment de la part des requérants est aggravé par le fait que la tâche entière d'examiner, au point de vue critique, les motifs apportés à l'appui de leurs réclamations, doit, sous le régime actuel, retomber sur la Commission des pensions et son personnel.

Naturellement, les requérants dont les réclamations ont été refusées ont regardé les conclusions adverses de la Commission comme dues au zèle excessif qu'elle aurait exercé à titre de gardienne du Trésor public et ils ont, par conséquent, refusé d'admettre son impartialité. Etant donné qu'on a dû nécessaire-

ment refuser plusieurs demandes, il en est résulté une dissatisfaction très marquée parmi la classe même des personnes qui prétend être celle au profit de laquelle la Loi des pensions a été édictée.

Les principales recommandations du Comité, qui sont présentées ici sous forme de projet de loi portant modification de la Loi des pensions, sont, par conséquent, destinées à remédier aux difficultés fondamentales indiquées ci-haut. Leur but est avant tout de pourvoir à une législation par laquelle (1) chaque aspirant à la pension aura l'occasion de se faire entendre parfaitement, c'est-à-dire qu'il aura son "jour de tribunal" et (2) que l'organisme chargé de se prononcer sur le mérite des requêtes n'aura à remplir d'autres fonctions que celles exercées d'ordinaire par les tribunaux judiciaires, à savoir, la faculté d'entendre les représentations qui lui seront faites de part et d'autre et de prononcer un verdict fondé sur les témoignages rendus librement devant lui.

On recommande de laisser à la Commission des pensions la faculté d'exercer d'abord des attributions identiques à celles qui lui sont actuellement dévolues, notamment, le soin d'examiner toutes les demandes formulées et de faire droit à celles qu'il convient, suivant les motifs exposés, d'accorder en justice. Toutefois, outre la Commission des pensions, on recommande d'instituer un Tribunal des pensions composé de neuf membres dont les fonctions seront essentiellement d'ordre judiciaire. Le quorum de ce Tribunal sera, règle générale, de deux, et huit des membres seront assignés, deux par deux, à des étendues territoriales déterminées. Celles-ci formeront autant de divisions du pays dans lesquelles ces membres tiendront des audiences publiques où l'on entendra toutes les représentations faites en faveur de tout requérant dont la Commission des pensions a déjà examiné la réclamation et n'a pas, pour une raison quelconque, jugé bon d'y faire droit. Les étendues de territoire précitées ne sont pas désignées dans le Statut, mais leur délimitation, ainsi que le choix des membres du Tribunal qui y seront assignés, seront laissés à l'initiative du président du Tribunal, qui aura lui-même sa résidence à Ottawa.

Pour assurer la présentation judicieuse des cas devant le tribunal, et, autant que possible, pour abréger les procédures, on croit désirable d'avoir devant le tribunal un représentant, non seulement du requérant, mais aussi du public qui fournit les fonds dont le tribunal a le droit de disposer. En conséquence, le Comité recommande l'organisation autorisée d'un Bureau de vétérans composé d'avocats pour les pensions, et aussi la nomination par la Commission des pensions d'un personnel pour les conseillers. Il sera du devoir des avocats plaidant les pensions de préparer au nom du requérant les documents qui doivent être soumis au tribunal à l'appui de sa demande, et de l'avocat de la Commission d'examiner ces documents dans le but de concéder tous les points qui peuvent être judicieusement concédés en faveur du requérant, et en même temps attirer l'attention du tribunal sur tous les sujets qui peuvent paraître nécessiter une considération spéciale afin que le tribunal puisse en arriver à une juste décision.

Finalement, en sus du tribunal des pensions, le Comité propose l'établissement d'une cour d'appel pour les pensions où appel pourra être logé dans les cas tombant dans certaines catégories définies de manière à comprendre les plus importants cas individuels et tous les cas d'intérêt général que le tribunal pourra être appelé à étudier. Cette cour, suivant la proposition du Comité, consistera de trois membres qui devront siéger ensemble à Ottawa et entendre les appels inscrits et étudier les documents soumis au tribunal des pensions, sans entendre d'autres témoignages, mais auront le pouvoir, dans les cas où le dossier peut être non satisfaisant pour quelque raison, de renvoyer le cas devant le tribunal pour une nouvelle audition. Dans les cas où il n'y a pas d'appel, la décision du tribunal sera certes finale et obligatoire, et il en sera ainsi de la décision de la cour d'appel des pensions dans les cas où il y a appel.

En sus des sujets ci-dessus d'organisation et de procédure, le Comité propose l'imposition d'une règle générale régissant la Commission, le tribunal des pensions et la cour d'appel, par laquelle toutes les déductions raisonnables doivent être tirées en faveur du requérant, qui doit avoir le bénéfice du doute, les règles spécifiant que le requérant doit être libéré de l'obligation de fournir une preuve évidente de son droit, obligation qu'il lui est impossible de remplir dans plusieurs cas.

Les autres amendements proposés couvrent certains points au sujet desquels l'application de la Loi des pensions n'a pas donné satisfaction. Le Comité propose que le président de la Commission des pensions ait le pouvoir de fixer les réunions de la Commission, que les dispositions de la loi actuelle exigeant que la demande de pension soit faite dans un délai de trois ans après le décès en cause, ou dans un délai de trois ans après l'incidence de la dépendance, soient abrogées, que les membres des forces qui ont accepté un paiement final à la place d'une pension aient le droit de revenir à la pension, malgré que leur incapacité ne soit aucunement aggravé, et que les dispositions actuelles destinées à empêcher la célébration du mariage en vue d'obtenir une pension pour la veuve d'un pensionné soient modifiées en stipulant qu'une veuve qui a épousé un pensionnaire doit avoir droit à une pension lorsque le décès de son mari résulte d'une blessure ou d'une maladie attribuables au service, si le mariage a eu lieu soit avant son admission à la pension, soit avant le 1er janvier dernier. Les autres changements proposés par le Comité se rapportent à des questions de détail pour lesquelles il est nécessaire de faire des amendements peu importants, en raison des principaux changements proposés.

Le Comité a étudié nombre d'autres suggestions, mais a limité ses recommandations touchant la modification de la loi aux changements déjà mentionnés, vu qu'il considère que les autres suggestions peuvent avantageusement être laissées de côté pour le moment, afin que l'on puisse voir par expérience ce que l'on obtiendra avec la nouvelle organisation.

Le Comité désire reconnaître l'aide appréciable qu'il a reçue des officiers représentant les diverses organisations de vétérans et d'autres personnes qui se sont efforcés d'aider le Comité de toute manière.

Le Comité désire recommander que ce rapport soit imprimé et tiré à 2,500 exemplaires anglais et 300 exemplaires français pour être distribués de la même manière que les procès-verbaux quotidiens. Il recommande de plus que l'ordre de renvoi, les rapports, les procès-verbaux et les témoignages soient imprimés pour apparaître en annexe aux journaux de la Chambre, puis en une brochure distincte, dont 500 exemplaires seront imprimés en anglais et 200 exemplaires en français. Dans ce but, il recommande que la règle permanente n° 64 soit suspendue.

PROJET DE LOI SOUMIS PAR LE COMITE

Loi modifiant la Loi des pensions

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:—

1. La Loi des pensions, chapitre cent cinquante-sept des Statuts Revisés de 1927, est modifiée en substituant le titre "organisation" au titre en marge de l'article trois de ce chapitre.

2. Le paragraphe huit de l'article trois de ladite Loi telle que modifiée par l'article quatre du chapitre trente-huit du Statut de 1928, est abrogé et l'article suivant lui est substitué:—

"(8) Le Président de la Commission a le pouvoir de décider quand et où chacune des réunions de la Commission devrait être tenue et de déterminer quels sont les membres de la Commission, s'il en est, qui pourront s'absenter d'une réunion.

3. Est abrogé l'article cinq de ladite Loi tel qu'édicté par l'article cinq du chapitre trente-huit du Statut de 1928.

4. L'article neuf de ladite loi et l'article 10 tel que promulgué par l'article six du chapitre trente-huit des statuts de 1928 sont abrogés et remplacés par les articles suivants:

"9. (1) Le gouverneur en son conseil peut nommer neuf personnes comme membres d'un tribunal des pensions; l'une des personnes susdites sera nommée président du tribunal et elle et chacun des autres membres de celui-ci seront nommées pour dix ans, et ne seront exposées qu'à une destitution antérieure motivée.

(2) Le traitement du président du tribunal des pensions sera de sept mille dollars par année et le salaire de chacun des autres membres de celui-ci sera de six mille dollars par année.

"10. (1) Le gouverneur en son conseil peut nommer trois personnes comme membres d'une cour d'appel des pensions; l'une de ces personnes en sera nommée le président et elle et chacun des autres membres de celle-ci seront nommés pour dix ans, et ne seront exposés qu'à une destitution antérieure motivée.

(2) Le salaire du président de la cour d'appel des pensions sera de huit mille dollars par année et le salaire de chacun des autres membres de celle-ci sera de sept mille dollars par année.

"10a. Chaque membre du tribunal des pensions et chaque membre de la cour d'appel des pensions consacreront tout leur temps à l'accomplissement des fonctions de leur position et ils n'occuperont pas d'autre charge ou emploi.

"10b. Tous les membres de la cour d'appel des pensions et le président du tribunal des pensions demeureront à Ottawa ou dans un rayon de dix milles de cette ville et chacun des autres membres du tribunal des pensions habitera tel endroit selon que le lui enjoindra le président.

"10c. En dépit des dispositions de la présente loi, aucun membre du tribunal des pensions ou de la cour d'appel des pensions ne demeurera en fonction après qu'il aura atteint l'âge de soixante-dix ans, à moins que le gouverneur en son conseil ne déclare, soit avant ou moins d'un mois après l'expiration du terme de sa charge, qu'il y va de l'intérêt public qu'il reste en position durant une période supplémentaire de douze mois, mais aucune telle déclaration n'autorisera un tel membre à demeurer en position après qu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans.

"10d. (1) Le gouverneur en son conseil, peut, lors de la retraite de n'importe quel membre de la commission, du tribunal des pensions ou de la cour d'appel des pensions, qui a fait partie de l'un ou l'autre de ces organismes, durant au moins vingt ans ou qui en a ainsi fait partie durant au moins dix ans et qui a atteint l'âge de soixante-dix ans, ou qui est atteint d'incapacité physique ou mentale, lui accorder une pension viagère ne dépassant pas le tiers du traitement auquel il avait droit.

(2) Pour les fins de cet article, les services d'un juge nommé par le gouverneur en son conseil antérieurement à sa nomination comme membre du tribunal des pensions ou de la cour d'appel des pensions, compteront comme les services d'un membre dudit tribunal ou de ladite cour suivant le cas, pourvu que si n'im-

porte quel tel membre aurait eu droit à une pension ou à une allocation de retraite plus élevée sous le régime de n'importe quel autre statut s'il avait continué à remplir ledit poste de juge durant son terme au tribunal ou à la cour, on peut lui octroyer telle pension ou allocation de retraite plus élevée au lieu de la pension prévue par cet article.

"10e. (1) En dépit de toute disposition dans la Loi du service civil ou de n'importe quel autre statut, le gouverneur en son conseil peut nommer un teneur des registres de la cour d'appel des pensions ainsi qu'un teneur des registres du tribunal des pensions qui auront leurs bureaux à Ottawa.

(2) Ces registraires pourront recevoir les émoluments que fixera le gouverneur en conseil.

"10f. On pourra au besoin et conformément aux dispositions de la loi nommer les registraires adjoints appelés à siéger aux séances du tribunal et les commis jugés nécessaires à la conduite des affaires de la cour et du tribunal.

"10g. Les registraires adjoints et le personnel des commis du tribunal seront sous les ordres du registraire du tribunal, sous réserve des décisions du président, et le personnel des commis de la cour sera placé sous les ordres du registraire de cette cour, sous réserve des volontés du président.

"10h. Chacun des membres du tribunal pourra être indemnisé des déboursés réels et nécessaires effectués par lui pour cause de déplacements quand il voyage pour l'accomplissement de ses fonctions, ce en sus d'une allocation de dix dollars pour chaque jour de pas moins de six heures d'absence nécessaire du lieu où il peut de temps à autre faire élection de domicile sous réserve du consentement du président.

"10i. Chaque membre du personnel du tribunal pourra être indemnisé de ses déboursés réels et nécessaires pour déplacements et frais de séjour chaque fois qu'il s'absentera pour l'accomplissement de ses fonctions du lieu où il a reçu instruction d'établir son domicile.

"10j. Toutes les sommes dues aux termes de cette loi à tout membre de la cour ou du tribunal ou du personnel de la cour ou du tribunal seront à la charge du département.

"10k. (1) Il devra être prévu des dispositions aux fins de constitution d'une division du département qui devra porter le nom de "Bureau des Vétérans" lequel, sous réserve des décisions du ministre, sera placé sous la direction d'un avocat en chef des pensions à qui seront adjoints les autres avocats des pensions et le personnel supplémentaire qui pourra être jugé nécessaire à l'accomplissement convenable des travaux de cette division.

(2) Nonobstant toute autre disposition de la loi du service civil ou tout autre statut, le gouverneur en conseil peut autoriser et fixer les émoluments de l'avocat en chef des pensions et des avocats des pensions.

"10l. (1) La Commission devra nommer un conseil en chef de la commission et un nombre de conseils de la commission ne dépassant pas le chiffre de sept.

(2) Le conseil en chef de la commission et le conseil de la commission devront recevoir toute l'aide aux écritures qui sera jugée nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, et le conseil en chef de la commission, sous réserve des instructions reçues de la Commission, recevra mission d'assurer l'accomplissement convenable des fonctions du conseil de la commission et du personnel des commis.

(3) Les émoluments du conseil en chef de la commission seront les mêmes que ceux que l'on aura permis de verser à l'avocat en chef des pensions, et les émoluments du conseil de la commission seront les mêmes que ceux que l'on aura permis de verser aux avocats des pensions."

6. L'article treize de ladite loi, tel qu'il existe aux termes de l'article sept du chapitre trente-huit des statuts de 1928, est abrogé.

7. L'article dix-neuf de ladite loi est abrogé et fait place aux dispositions suivantes:—

"19. Personne ne devra rien réclamer d'une autre personne pour services rendus à l'occasion de la rédaction ou de la présentation d'une requête à la Commission, au tribunal des pensions ou à la cour d'appel des pensions à moins que l'un ou l'autre de ces corps n'ait certifié que la somme réclamée constitue une indemnité juste et raisonnable des services rendus à la personne contre laquelle la réclamation est instituée et par qui cette indemnité est due en justice."

8. Est abrogé l'article vingt et un de ladite loi, tel qu'édicté par l'article onze du chapitre trente-huit des Statuts de 1928, et remplacé par l'article suivant:—

"21. (1) La Commission peut, sur demande spéciale, accorder une pension ou allocation de commisération dans tous cas qu'il estime particulièrement méritoire, mais où le Tribunal des pensions, ou, s'il existe un droit d'appel, la Cour d'appel des pensions, a décidé que le réclamant n'a pas droit à pension aux termes de la présente loi.

(2) Le montant de toute pension ou allocation de commisération accordée en vertu du présent article sera celui que la Commission fixera, mais ne dépassera pas le montant que le réclamant aurait touché si son droit à pension avait été reconnu.

(3) Toute demande de pension ou allocation de commisération qui a été rejetée par la Commission peut être renouvelée devant la Cour d'appel des pensions avec la permission de celle-ci, et au sujet de toute pareille demande renouvelée la Cour aura les pouvoirs attribués à la Commission par le présent article."

9. Sont abrogés les alinéas quatre, cinq, six, sept et huit de l'article vingt-cinq de ladite loi et remplacés par les alinéas suivants:—

"(4) Sous réserve des dispositions ci-après, un pensionné qui a accepté un paiement définitif peut être rétabli dans son droit à pension."

"(5) Lorsqu'un pensionné qui a accepté un paiement définitif est rétabli dans son droit à pension, il sera déduit des versements à venir de la pension rétablie, au moyen de déductions consécutives fixées par la Commission, mais ne dépassant pas cinquante pour cent du montant du versement, la différence entre le montant dudit paiement définitif et la somme que l'intéressé aurait reçue s'il n'avait pas accepté ce paiement définitif."

10. Est abrogé l'alinéa deux de l'article trente-deux de ladite loi, tel qu'édicté par l'article vingt-cinq du chapitre trente-huit des Statuts de 1928, et remplacé par l'alinéa suivant:—

"(2) Sous réserve de toutes dispositions contraires de la présente loi, la veuve d'un membre des forces qui, au moment du décès de celui-ci, avait touché, pendant une période n'excédant pas dix ans, une pension pour une invalidité de quatre-vingt pour cent ou davantage, ou aurait touché cette pension si son mari n'avait pas reçu du ministère solde et allocations pendant qu'il suivait un traitement, aura, sans égard à la cause du décès de son mari, droit à pension tout comme si le décès était provenu d'une blessure ou d'une maladie ou de son aggravation attribuable au service militaire ou survenu au cours de ce service."

11. Est modifié l'article trente-deux de ladite loi, tel qu'édicté par l'article vingt-quatre du chapitre trente-huit des Statuts de 1928, par la suppression des alinéas (i) et (ii) et la substitution de l'article 32a qui suit:—

"32a. (1) La veuve d'un membre des forces dont le décès provient d'une blessure ou d'une maladie ou de son aggravation attribuables au service militaire ou survenu au cours de ce service aura droit à pension si elle a été mariée audit membre des forces soit avant qu'une pension avait été accordée à celui-ci pour cette blessure ou maladie ou avant le premier jour de janvier 1930.

(2) Rien dans le présent article n'est censé autoriser le paiement d'une pension pour toute période antérieure au premier jour de janvier 1930."

12. Est abrogé l'article quarante-trois de ladite loi et remplacé par l'article suivant:—

"Toute personne qui perçoit ou tente de percevoir, pour services rendus concernant toute requête de pension, des honoraires ou frais dont la somme n'a pas été approuvée tel que prévu ci-dessus, se rend coupable d'un délit et passible, sur preuve sommaire, d'emprisonnement pour une période n'excédant pas six mois, ou d'une amende n'excédant pas six cents dollars, ou de l'emprisonnement et de l'amende ensemble."

13. Les articles cinquante et cinquante et un de ladite loi, telle que modifiée par le chapitre trente-huit des Statuts de 1928, et les articles cinquante-deux et cinquante-trois de ladite loi, sont remplacés par les suivants:—

REGLES DE PROCEDURE

"50. (1) Les membres de la Commission, le Tribunal des Pensions et la Cour d'Appel des Pensions ont ensemble le pouvoir de faire des règlements compatibles avec la présente loi, concernant la procédure à suivre dans les matières de leur compétence.

(2) Le président de la Cour d'Appel des Pensions convoque et préside toute réunion qui doit avoir lieu pour l'adoption de règlements, en vertu du présent article, mais s'il est absent ou incapable d'être présent, le président du Tribunal des Pensions peut le remplacer.

(3) Tous lesdits règlements doivent, sitôt adoptés, être publiés dans la Gazette du Canada.

PROCEDURE

"51. (1) Toute requête de paiement en vertu de la présente loi doit être présentée en premier lieu à la Commission, qui doit:

(a) recueillir, s'il y en a, tous les renseignements appropriés qui peuvent être disponibles dans les dossiers de tout département ministériel du Canada.

(b) par ses médecins et autres fonctionnaires, effectuer les enquêtes qui paraissent opportunes, concernant les faits sur lesquels la réclamation se fonde.

(c) accorder la requête si, d'après les renseignements disponibles, il semble équitable de l'accorder; sinon, la référer à l'avocat en chef des pensions et à l'avocat en chef de la Commission.

(2) Toute requête dont le Bureau fédéral des Appels a déjà disposé peut, malgré cette décision, être renouvelée en tout temps, en vertu de la présente loi.

"52. Lorsqu'on lui réfère une requête, tel qu'indiqué ci-dessus, l'avocat en chef des pensions doit:

(a) avertir le réclamant et toute organisation au service des soldats intéressés, du fait que la réclamation lui a été référée;

(b) faire préparer la cause pour la présenter au Tribunal des Pensions au nom du réclamant;

(c) lorsque la cause est ainsi préparée, faire adresser une requête au registraire du Tribunal des Pensions, à la demande du réclamant et, après avis à l'avocat en chef de la Commission, faire fixer un temps et un endroit pour l'audition de la requête, et

(d) prendre des mesures en vue de la présentation de la réclamation, soit par lui-même, soit par un avocat des pensions, devant le tribunal, au temps et à l'endroit fixés, à moins que le réclamant ne préfère faire présenter la cause par quelque autre personne, à ses propres frais.

"53. Lorsqu'une requête lui est référée, tel qu'indiqué ci-dessus, l'avocat en chef de la Commission doit faire faire l'enquête jugée opportune et comparaître lui-même ou faire comparaître un avocat de la Commission à l'audition de la requête par le Tribunal des Pensions, afin de l'aider à disposer de la réclamation, en concédant les points qu'il semble à propos de concéder et en signalant les questions qui paraissent exiger une attention spéciale, afin de déterminer si oui ou non la réclamation doit être accordée.

"54. (1) Les avocats des pensions et le conseil de la commission auront libre accès à tous les dossiers du ministère et à tous les documents étudiés par la Commission avant qu'elle ne dispose de toute requête.

(2) Nul tel dossier ou document concernant tout membre des forces, pensionnaire ou requérant ne sera examiné par personne, et leur teneur ne sera communiquée par aucun fonctionnaire du service public à aucune personne autre que

(a) le membre des forces, pensionnaire ou requérant intéressé,

(b) tels fonctionnaires publics qui pourraient avoir besoin de les examiner ou de se faire communiquer leur teneur afin de pouvoir exécuter convenablement leurs fonctions,

(c) tels conseillers médicaux et autres personnes, y compris les représentants des organisations de soldats, qui peuvent être consultés par un conseil de la commission ou en son nom ou par la personne que les dossiers ou documents intéressent directement ou au nom de cette dernière, et

(d) telle personne qui peut être employée par la dernière personne précitée pour présenter une réclamation en son nom au Tribunal des pensions ou à la cour d'appel des pensions.

"55. Le Tribunal des pensions aura pour fonctions de prendre connaissance et de décider de toutes les requêtes formulées sous l'empire de la présente loi qui pourront lui être présentées tel que ci-devant stipulé.

"56. Dans le but de prendre connaissance des requêtes le Tribunal des pensions tiendra des séances dans des endroits qui conviennent aux intéressés, par tout le Canada; le choix de tels endroits, la fixation des jours de séance à chacun de ces endroits et l'assignation des membres du Tribunal qui y présideront seront du ressort du président et sujets aux règles de procédure qui pourront être adoptées selon que ci-devant stipulé.

"57. (1) Deux membres du Tribunal des pensions siégeant ensemble formeront un quorum pour prendre connaissance et disposer de toute requête au sujet de laquelle il y a entente; toute requête au sujet de laquelle les juges sont égale-

ment partagés sera examinée de nouveau par un nombre impair de membres supérieur d'au moins un au nombre de membres qui présidèrent à la première audience.

(2) Avec le consentement de toutes les parties ayant droit d'être entendues relativement à toute requête, un seul membre du tribunal qui constituera un quorum du tribunal pour les fins de la dite requête, pourra prendre connaissance de celle-ci et en disposer.

"58. Le Tribunal des pensions possède tous les pouvoirs d'un commissaire nommé en vertu de la Partie I de la Loi des enquêtes.

"59. (1) Le Tribunal des pensions aura le pouvoir de faire faire l'examen médical de tout requérant dont il est saisi de la requête, par un spécialiste, médecin ou chirurgien de son choix, et la note de tel médecin ou chirurgien pour tel examen et pour sa comparution devant le tribunal pour exposer ses constatations, sera payée par le ministère sur la foi du certificat du greffier du tribunal, donné sous sa direction, attestant que l'examen était autorisé par le tribunal et que la somme demandée pour l'examen et pour la comparution devant le tribunal est juste et raisonnable.

(2) Pour les fins de tout tel examen le Tribunal aura le pouvoir d'ordonner l'admission du requérant dans un hôpital administré par le ministère.

"60. (1) Le tribunal ne se prononcera sur aucune requête avant que toutes les facilités possibles aient été accordées à toutes les personnes ayant le droit de formuler des demandes de présenter une preuve et d'être entendues à une audition publique, et autant que possible, la décision du tribunal sera rendue à telle audition publique en présence de toutes telles personnes.

(2) Le tribunal peut, à la demande du requérant, ordonner que toute requête soit étudiée et sa décision peut être rendus à huis clos s'il estime qu'une audition publique serait peut-être préjudiciable au requérant et qu'une audition à huis clos ne serait pas contraire à l'intérêt public.

"61. Le tribunal des pensions indiquera pleinement au moment de rendre sa décision les raisons qui motivent ses conclusions, et si la décision n'est pas unanime, l'on spécifiera les membres du tribunal qui diffèrent d'opinion et les motifs de leur dissidence.

"62. Le registrateur du département donnera immédiatement avis de toute décision du tribunal.

"63. (1) Le requérant ou le conseil de la commission pourra en appeler de toute décision du tribunal des pensions relativement à toute requête qui relève d'une des classes ci-après indiquées auprès du tribunal d'appel des pensions dans le délai dorénavant limité en déposant un avis de l'intention d'en appeler entre les mains du registrateur du tribunal d'appel des pensions, qui notifiera le département, l'avocat en chef des pensions et le conseil en chef de la commission de la réception de tel avis et de la date à laquelle l'appel sera entendu.

(2) Avis d'appel peut-être inscrit par un conseil de la commission en aucun temps dans un délai de quinze jours de la date de la décision si telle décision a été rendue à la fin de l'audition, et si la décision n'a pas été rendue en cette circonstance, dans un délai de quinze jours après que l'appelant a reçu avis d'icelle, et par le requérant en aucun temps.

"64. Il peut être interjeté appel au tribunal d'appel des pensions de toute décision du tribunal des pensions à l'effet de déterminer:—

(a) si la blessure ou la maladie ou son aggravation qui a causé l'invalidité ou le décès au sujet desquels la demande de pension est faite, s'est produite au cours du service militaire ou est attribuable à ce service;

(b) si la blessure ou la maladie ou son aggravation qui s'est produite au cours du service militaire ou est attribuable à ce service a occasionné l'invalidité ou le décès au sujet desquels la demande de pension est faite;

(c) si une invalidité antérieure à l'enrôlement était intentionnellement cachée, était évidente, était d'un caractère à motiver le renvoi du service, ou était un défaut congénital;

(d) le degré de l'invalidité antérieure à l'enrôlement;

(e) le droit de recevoir une pension pour toute période antérieure à la date à laquelle une demande de pension est faite;

(f) la juridiction de la commission ou du tribunal de pensions pour s'occuper d'une demande soit en général ou d'aucune manière particulière;

(g) l'interprétation de toute disposition de cette Loi.

"65. (1) Le département donnera suite à toute décision du tribunal des pensions en faveur du requérant à l'expiration de seize jours à compter de la date à laquelle il recevra avis de la décision à moins qu'il ait été notifié qu'un appel a été interjeté au tribunal d'appel des pensions.

(2) Nonobstant qu'il a reçu un avis à cet effet, le département donnera suite à cette décision à l'expiration de soixante jours à compter de la date de l'avis à moins qu'il ait été notifié par le registrateur du tribunal d'appel des pensions que tel tribunal en a décidé autrement ou que l'appel a été soumis au tribunal dont la décision relativement à cet appel est encore à l'étude.

"66. Le tribunal d'appel des pensions prendra connaissance et disposera de tous les appels interjetés du tribunal des pensions qui pourront lui être soumis régulièrement.

"67. Les audiences de la Cour d'Appel des Pensions seront publiques, exceptées les audiences qui seront affectées à l'audition des affaires entendues à huis clos par le Tribunal des Pensions et celles qui seront affectées à l'audition des affaires pour lesquelles la Cour estimera désirable ce mode de procéder.

"68. A moins que les parties soient d'accord qu'un appel soit entendu par deux membres seulement de la Cour d'Appel des Pensions, tous les membres de la Cour devront siéger à l'audition d'un appel quelconque. Si un appel est entendu par deux membres seulement de la Cour et qu'ils ne peuvent s'entendre sur la décision à rendre, l'appel sera renvoyé.

"69. (1) Tout appel sera porté à la Cour d'Appel des Pensions au nom du requérant et par un conseiller de la Commission de la manière qu'il doit être porté au Tribunal des Pensions, mais sur la preuve et sur le procès-verbal sur lesquels la décision du tribunal a été rendue, sans addition.

(2) Si elle tient cette preuve ou ce procès-verbal pour incomplet ou insuffisant la Cour d'Appel des Pensions peut renvoyer l'affaire, pour une nouvelle audition, au Tribunal des Pensions.

"70. (1) Sujet ainsi qu'il est ci-après prévu, toute décision de la Cour d'Appel des Pensions en faveur d'un requérant ou tout rejet de demande sera final.

(2) Toute décision en faveur d'un requérant sera notifiée immédiatement par le secrétaire-archiviste au ministère qui la mettra à effet immédiatement.

(3) Toute décision de la Cour d'Appel des Pensions contre un requérant et toute décision analogue du Tribunal des Pensions dont le requérant n'interjette pas appel, sera finale. Aucune demande de revision basée sur une erreur d'une telle décision à raison d'une preuve qui n'aurait pas été produite ou autrement, ne sera examinée par la Commission ou le Tribunal des Pensions, excepté avec l'autorisation de la Cour d'Appel des Pensions qui aura autorité pour accorder cette autorisation dans toute affaire où il lui apparaîtra qu'elle doit être accordée.

"71. Malgré toutes les dispositions de cette Loi, le requérant de toute demande de pension aura droit au bénéfice du doute. Ceci signifie qu'il ne lui sera pas nécessaire d'ajouter une preuve concluante de son droit à la pension qu'il réclame, mais que le corps qui se prononce sur sa réclamation aura le droit de tirer et devra tirer de toutes les circonstances entourant l'affaire, de la preuve additionnelle et des opinions médicales, toutes les déductions favorables au requérant.

"72. Tous les appels portés jusqu'ici au Bureau Fédéral d'Appel et qui n'auront pas été réglés à la date d'application de cette Loi seront consés avoir été déférés pour audition par le Tribunal des Pensions et seront entendus en conséquence.

15. La section cinquante-quatre de ladite Loi telle que sanctionnée par la section trente-deux du chapitre trente-huit des Statuts de 1928 est renumérotée section soixante-douze.

"16. Cette Loi sera appliquée le premier jour d'octobre 1930, pourvu que toute nomination exigée ou autorisée par icelle soit faite à un moment quelconque après le premier septembre 1930 et que le traitement ou toute rémunération auquel la personne ainsi nommée puisse avoir droit soit exigibles à compter de sa nomination.

(Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux No 1).

M. Power, du comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a convenu de recommander que les demandes d'assurance, pour ce qui a trait aux anciens combattants, soient acceptées jusqu'au trente et unième jour d'août mil neuf cent trente-trois, inclusivement.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu''à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 15 MAI 1930

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Alfred Aubry, de Hull, Québec, époux de Alphonsine St. Yves Falardeau Aubry.

De William Tait Frechette, de Toronto, Ontario, époux de Dorothy Frechette.

De Jessie Grant, de Toronto, Ontario, épouse de Francis Brown Grant.

De Alice James, d'Ottawa, Ontario, épouse de Charles Arthur James.

De Herbert Machen, de Toronto, Ontario, époux de Florence Gilas Brown Machen.

De Elizabeth Nixon, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Nixon.

De George Taylor Stephenson, de Toronto, Ontario, époux de Irene Bennett Stephenson.

De William Henry Wardell, de Toronto, Ontario, époux de Wilmina Susan Wardell.

Sir Eugène Fiset, du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, contrôle et exploite, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 130, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada, et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Bill No 131, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada, et pourvoyant à certaines opérations financières relatives à certaines lignes de chemin de fer situées principalement dans l'Etat du Vermont.

Votre Comité a également étudié les Crédits suivants, et il a été convenu de recommander leur adoption par la Chambre:

1. Crédits supplémentaires, 1929-30, Chemins de fer et Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes.—Nos 321, 322—$6,638,-030.23.

2. Crédits, 1930-31, Chemins de fer, Paquebots nationaux et Loi des taux de transport de marchandises dans les provinces maritimes—Nos 323, 324, 325, 326, 327.—$61,070,000.00.

M. Glen pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 61 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Chick."

Bill No 62 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders."

Bill No 63 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken."

Bill No 65 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little."

Bill No 67 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Isabel Naughton."

Bill No 68 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Beryl Marshall."

Bill No 76 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Davies."

Bill No 78 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Battaino."

Bill No 79 (W du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Edith May Smith."

Bill No 94 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Verona McColeman."

Bill No 98 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Cutler."

M. Brown pour M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a considéré le Bill No 12, Loi concernant les grains et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivantes sans amendement:—

Bill No 35, Loi modifiant la Loi des assurances.

Bill No 17, Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta.

Bill No 18, Loi concernant le transfert des ressources naturelles du Manitoba.

Bill No 58, Loi modifiant le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 141, (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Verna Gladys Stannard.—M. *Geary.*

Bill No 142, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina McVicars."—M. *Lawson.*

Bill No 143, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Francis Young."—M. *Casselman.*

Bill No 144 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Godwin Havens."—M. *Rutherford.*

Bill No 145, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene."—M. *Hepburn.*

Bill No 146 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Palmer."—M. *Casselman.*

Bill No 147 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Anderson."—M. *Sanderson.*

Bill No 148, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Gibson."—M. *Lawson.*

Bill No 149 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Wallace."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 150 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Peever."—M. *Arthurs.*

Bill No 151 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Emily Simpson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 152 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Glendall."—M. *Pettit.*

Bill No 153 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Pisano."—M. *Pettit.*

Bill No 154 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Louisa Pretoria Pollock."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 155 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Vera Cochrane."—M. *Gray.*

Bill No 156 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Jane Cartwright."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 157 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Hewitson Taunton."—M. *Harris.*

Bill No 158 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Loree."—M. *Hay.*

Bill No 159 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Leta Rice."—M. *Harris.*

Bill No 160 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrey Lillian Connelly."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 161 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Webb."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 162 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Martha Cecile Martin."—M. *Lawson.*

Bill No 163 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 164 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Bunting."—M. *Hay.*

Bill No 165 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Wellington Robertson."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 166 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Robert Foster."—M. *Geary.*

Bill No 167 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Chauncey Saunders."—M. *McPhee.*

Bill No 168 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isador Simpson."—M. *Boys.*

Bill No 169 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Royal May Frances Hider."—M. *Lawson.*

Bill No 170 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Caroline Watson."—M. *Harris.*

Bill No 171 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Alice Niece."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 172 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Broadus Baxter Farmer."—M. *McPhee.*

Bill No 173 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Meryl Grigg Fizzell."—M. *Arthurs.*

Bill No 174 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Ann Dixon."—M. *McQuarrie.*

Bill No 175 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Pettit Nicholls."—M. *Heaps.*

Bill No 176 (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas William Treadway."—M. *Lawson.*

Bill No 177 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Rebecca Close."—M. *Ladner.*

Bill No 178 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Lillian Echlin."—M. *Boys.*

Bill No 179 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Clifton Dawes."—M. *Sanderson.*

Bill No 180 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Dean Philip."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 181 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Pearson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 182 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Woods."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 183 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cameron McMillan."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 184 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bridget Gladys Vivian Tegart."—M. *Heaps.*

Bill No 185 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Coblens."—M. *Heaps.*

Bill No 186 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Gertrude Wooder."—M. *Jacobs.*

Bill No 187 ((G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jane Moorhead."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 188 ((H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aubrey Robert Alce."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 189 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lerene Collins."—M. *Lawson.*

Bill No 190 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Ada Bark Simpson."—M. *White* (Mont-Royal).

Bill No 191 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Theresa Baker."—M. *Lawson.*

Bill No 192 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Everett Markell."—M. *Murphy.*

Bill No 193 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wellington Carfield Neal."—M. *Murphy.*

Bill No 194 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Delia Baker Tribe."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 195 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Emily Disney."—M. *Ryckman.*

Bill No 196 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Douglas Towers."—M. *Casselman.*

Bill No 197 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Warga."—M. *Sanderson.*

Bill No 198 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Raines."—M. *Casselman.*

Bill No 199 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enos Nuttall Davis."—M. *Boys.*

Bill No 200 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May MacFadden."—M. *Lawson.*

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre spécial adopté le 9 mai courant, lesdits bills sont lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Power, les recommandations contenues dans les cinquième et sixième rapport du comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants sont agréées.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Murphy—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Nombre de personnes qui composaient le personnel du ministère du Travail à Ottawa, de sexe masculin ou de sexe féminin, de l'année 1923 à l'année 1929 inclusivement.

2. Leurs noms, adresse, et état avant leur nomination au ministère du Travail.

3. Combien de personnes le ministère du Travail emploie à des endroits en dehors de la capitale.

4. Leurs noms, adresse et état antérieur.

Par M. Tobin—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelle a été la quantité de beurre de crèmerie fabriquée au Canada durant les années civiles 1928-29.

2. Quelle a été la quantité de beurre de laiterie fabriquée au Canada durant les années civiles 1928-29.

3. Combien de beurre on a exporté du Canada durant les années civiles 1928-29.

4. Combien de beurre on a importé au Canada durant les années civiles 1928-29.

5. Quelle a été la consommation du beurre, par tête, au Canada durant les années civiles 1928-29.

6. Si on permet la fabrication, l'importation ou la vente au Canada de quelque substitut du beurre.

7. S'il est permis de rendre le beurre frais et nouveau sous l'empire des lois canadiennes existantes.

8. Quelle quantité de lait a été produite au Canada durant les années civiles 1928-29.

9. Quelle quantité de lait on a exportée du Canada durant les années civiles 1928-29, et à quels pays.

10. Quelle quantité de crème on a exportée du Canada durant les années civiles 1928-29, et à quels pays.

11. Quelle a été, par tête, la consommation du lait au Canada durant les années civiles 1928-29.

12. Quel était le nombre des vaches laitières au Canada durant les années civiles 1928-29.

13. Quelle a été la production moyenne de lait par vache laitière durant les années civiles 1928-29.

14. Combien de cultivateurs sont intéressés au Canada dans l'industrie laitière.

15. Quelle a été le prix moyen du beurre, de la crème et du lait au Canada, pour chaque mois, durant les années civiles 1928-29.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et sur l'amendement de M. Bennett,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"bien que la Chambre accueille avec plaisir et approuve toutes mesures qui donnera à l'agriculture, à l'industrie et aux ouvriers canadiens des chances égales et une juste concurrence dans l'exploitation des ressources naturelles, riches et variées du Canada, pourvoit à l'augmentation du commerce, entre pays d'Empire, par ces préférences et des conventions mutuellement avantageuses, avec une parfaite considération, dans chaque cas, pour les intérêts des consommateurs, cependant, la Chambre est d'avis que, les propositions que le ministre des Finances a soumises le 1er mai, sont, sous plusieurs aspects importants, si complètement en désaccord avec les programmes de ce gouvernement, tels que proclamés autrefois par ses chefs officiels, dans le parlement et ailleurs, qu'à ce ministère qui a perdu la confiance du pays, on ne peut confier avec sécurité la direction de la politique fiscale du Canada, ni la mise en vigueur de propositions auxquelles il a été autrefois opposé, qui constituent une violation de ses engagements solennels à l'électorat, qui sont trompeuses, négligent d'évaluer les résultats financiers de leur application, en engendrent le discrédit et le mépris des institutions représentatives."

Et sur l'amendement de M. Fansher (Last Mountain), audit amendement,—Que tous les mots après "la Chambre est d'avis que" dans la septième ligne de l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"le gouvernement ayant adopté définitivement le principe d'une protection plus élevée, modifiée seulement par certaines additions à la préférence britannique, il est à regretter qu'on n'ait pas pris en considération plus sérieusement la situation de l'agriculture et des ouvriers, mais que, au contraire, les changements faits aux listes des articles de fer et d'acier auront pour résultat un coût plus élevé de tous les travaux de construction et des machines de production, et de plus, qu'une augmentation plus considérable de la préférence britannique, en autant qu'elle affecte particulièrement les matières textiles et les autres articles du même genre aurait servi les meilleurs intérêts du Canada, de même que la modification ou l'abandon des règlements qui exigent une proportion de cinquante pour cent de matières impériales et qui ont rendu inopérante, dans une grande mesure, la préférence accordée.

"Que nous devrions percevoir une partie plus considérable de nos revenus par des taxes directes, et, plus spécialement, par l'impôt sur le revenu.

"Nous désirons, de plus, affirmer notre conviction que ces considérations ou autres modifications de notre politique fiscale ne sont pas en elles-mêmes une solution de nos problèmes économiques modernes, mais qu'il faudrait encourager réellement le progrès des principes de la coopération, en autant qu'ils ont rapport à la production, à la distribution, à l'emploi et au contrôle du crédit."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement à l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bird, Campbell, Carmichael, Coote, Evans, Fansher (Last-Mountain), Gardiner, Garland (Bow-River), Heaps, Irvine, Jelliff, Kellner, Kennedy, Lucas, Luchkovich, Macphail, Speakman, Spencer, Woodsworth—19.

CONTRE:

Messieurs

Allan, Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Bancroft, Barber, Beaubien, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (Saint-Antoine), Bell (Saint-Jean-Albert), Bennett, Benoit, Bertrand, Bettez, Bissett, Black (Yukon), Black (Halifax), Blanchard, Blatchford, Bock, Boivin, Bothwell, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowen, Boys, Bradette, Brady, Brown, Cahan, Cahill, Cannon, Cantley, Cardin, Casgrain, Casselman, Cayley, Chaplin, Charters, Chevrier, Cotnam, Cowan, Crerar, Delisle, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dickie, Dionne, Dumaine, Dunning, Dupuis, Dussault, Embury, Ernst, Esling, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fraser, Garland (Carleton), Geary, Gershaw, Gervais, Girouard, Glen, Gott, Goulet, Gray, Grimmer, Hall, Harris, Heenan, Hocken, Howden, Hubbs, Ilsley, Jacobs, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kaiser, Kay, King (Kootenay-Est), King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacroix, Ladner, Laflamme, Langlois, Lang, Lapierre, Lapointe, Lavigueur, Lawson, Lennox, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), Macdougall, MacLaren, McLean (Prince), McLean (Melfort), MacNutt, McDiarmid, McGibbon, McGregor, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, McPherson, McQuarrie, McRae, Malcolm, Maloney, Matthews, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (Saint-Henri), Millar, Milne, Morrissy, Motherwell, Neill, O'Connor, Parent, Peck, Perley (sir George), Perras, Pettit,

Plunkett,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Price,
Ralston,
Raymond,
Rennie,
Rinfret,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Rutherford,
Ryckman,
Ryerson,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Simpson,
Smith (Stormont),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Tummon,
Verville,
Ward,
White (London),
Wilson (Wentworth),
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—177.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cahan,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fraser,
Garland (Carleton),
Geary,
Gott,
Grimmer,
Harris,
Hocken,
Hubbs,
Kaiser,
Ladner,
Lawson,
Lennox,
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Matthews,
Peck,
Pettit,
Price,
Rennie,
Rowe,
Ryerson,
Senn,
Simpson,
Smoke,
Spankie,
Spence,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
Wilson (Wentworth),
Young (Toronto-Nord-Est)—64.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Bird,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Campbell,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Crerar,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Gray,
Heaps,
Heenan,
Howden,
Ilsley,
Irvine,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kay,
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,

Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Macphail,
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (Saint-Henri),
Millar,
Milne,
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
O'Connor,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Robitaille,
Rutherford,
Sanderson,
Séguin,
Smith (Stormont),
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Verville,
Ward,
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—124.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion principale,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bertrand,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Crerar,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Dunning,
Dupuis,
Dussault,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Gray,
Guerin,
Heenan,
Howden,
Ilsley,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kay,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (Saint-Henri),
Millar,
Milne,
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
O'Connor,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Simpson,
Smith (Stormont),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—114.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Coote,
Cotnam,

Cowan,
Dickie,
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Geary,
Gott,
Grimmer,
Harris,
Hocken,
Hubbs,
Irvine,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Ladner,
Lawson,
Lennox,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rennie,
Rowe,
Ryerson,
Senn,
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—86.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 16 MAI 1930

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans ce cas, et constate que malgré que l'on se soit conformé aux prescriptions de l'article 95 du Règlement à la dernière session, il n'a été publié aucun avis des démarches à prendre au cours de la présente session en ce qui concerne ladite pétition.

De Elizabeth Anderson, de St. Catharines, Ontario, épouse de John Anderson.

M. Marcil, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

87a. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1930—Etat montrant:—

1. Quelles réclamations pour réparations le ministère du secrétaire d'Etat a-t-il reçues après que le rapport Friel eut été complété, en donnant le nom des réclamants, les montants réclamés, et les adresses des demandeurs.

2. De quelles réclamations pour réparations avec les noms et adresses des demandeurs le rapport Friel n'a-t-il pas disposés en fixant une évaluation, pour le motif que le réclamant n'a pas comparu ou qu'il manquait des documents.

3. Avait-on fixé une limite de temps pour envoyer les réclamations au département du secrétaire d'Etat.

4. Prendra-t-on quelque mesure pour satisfaire les réclamants dont il est question dans les réponses aux questions Nos 1 et 2.

98a. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Nombre total des hommes enrôlés au Dépôt No 1 du Corps royal de l'aviation canadienne, le grade de chaque homme, la nationalité, le taux de paie par mois et l'allocation donnée à chaque grade particulier, avec un relevé des congés légaux et réguliers.

2. Nombre total des civils employés à ce dépôt, la position ou le grade de chaque homme, sa nationalité, le taux de son salaire, par jour et par mois, combien sont payés mensuellement comparés à ceux qui sont payés à l'heure et quels congés on accorde à chaque homme.

3. Combien de civils on entraîne pour remplacer les officiers du Corps royal d'aviation prêtés au gouvernement civil.

4. Combien d'inspecteurs sont à l'emploi de la branche de l'Inspection ou des renseignements au Dépôt No 1, et la nationalité de chaque inspecteur.

5. Comment les promotions sont faites, et si elles sont faites sur recommandations de l'officier en charge du dépôt.

6. Si des examens sont tenus, qui juge les aptitudes des candidats et quels sont les noms et quelle est la nationalité des examinateurs.

114a. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1930—Etat montrant:

1. Si le ministre des Postes donne des conseils au ministère des Travaux publics sur la localité et l'époque où les bureaux de poste doivent être construits.

2. Quel est le montant des recettes requis pour qu'une localité ait droit à un nouveau bureau de poste, et si on tient compte, dans chaque cas, du montant des recettes, ou quel est le facteur déterminant de la construction d'un nouveau bureau de poste.

3. A quels endroits le ministre des Postes a demandé au ministère des Travaux publics de construire un bureau de poste durant les années 1927, 1928 et 1929.

4. Dans quels cas et pour quels motifs on a refusé telle demande.

123a. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930:—Copie de tous les mémoires, rapports, soumissions, lettres, recommandations et autres écrits qui ont trait de quelque manière à tous les contrats en vigueur durant l'année 1929 pour le Service postal aérien.

144a. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1930—Relevé indiquant:

En ce qui a trait au document sessionnel 144 montrant les montants que le gouvernement de la Puissance a payés, par année, à la province du Manitoba, depuis 1870, pour fins administratives; à l'Alberta, depuis 1905; à la Saskatchewan, depuis 1905; et au Nouveau-Brunswick, depuis 1867:

1. Si les octrois provinciaux aux trois provinces nommées en premier lieu comprennent les recettes provenant de la vente des terres des écoles.

2. A combien s'élèvent, respectivement, les revenus provenant de ces terres des écoles.

3. Comment on explique l'augmentation de l'octroi au Manitoba en 1912 et 1913.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Combien de causes les Commissaires des pensions ont étudiées durant les derniers six mois de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1929.

2. Dans combien de cas la décision a été favorable au demandeur.

3. Combien d'appels ont été inscrits au Bureau fédéral des appels durant la période susmentionnée.

4. Combien de ces appels le Bureau des appels a étudiés.

5. Dans combien de cas jugement a été rendu.

6. Combien de ces décisions furent favorables au demandeur, s'il s'en trouve.

7. Combien d'appels furent défavorables au demandeur.
8. Combien d'appels sont encore en délibéré.
9. Combien d'aviseurs des soldats sont en fonctions actuellement au Canada.
10. Si on a consulté, individuellement ou collectivement, les Commissaires des pensions relativement à l'élaboration du bill des allocations aux soldats de retour, que le ministre des Pensions et de la Santé nationale a présenté récemment à cette Chambre.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Copie de tous documents, lettres, correspondance, communications et autres papiers relatifs à la mort d'un soldat de retour supposée due à l'administration, par erreur, d'un remède, à l'hôpital de la rue Christie, à Toronto.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Etat faisant voir:—

1. Quand l'honorable Thomas Ahearn a été nommé président de la Commission du district fédéral.
2. Lorsqu'il a été nommé, où se trouvaient les bureaux de la Commission.
3. Quel loyer on payait par année.
4. Quand les bureaux de la Commission ont été déménagés à l'édifice Electric.
5. Quel loyer la Commission elle paie pour ses bureaux dans l'édifice Electric.
6. Qui est propriétaire de l'édifice Electric.
7. Si c'est une compagnie, si l'honorable Thomas Ahearn est président de cette compagnie.
8. Quel a été le coût de l'ameublement du bureau de réunion de la Commission.
9. Depuis la mort de feu Harold Fisher, C.R., qui agit en qualité de solliciteur pour la Commission du district fédéral.
10. Quelle est sa parenté avec l'honorable Thomas Ahearn, s'il en existe une.
11. Si la Commission a loué d'autres propriétés à Ottawa autres que ses bureaux.
12. Dans l'affirmative, de qui.
13. Quel est le loyer annuel.
14. Si c'est une compagnie qui donne à bail, si l'honorable Thomas Ahearn en est le président ou administrateur.
15. Quels achats la Commission a faits de la *Ottawa Car Manufacturing Co. Limited* durant les années 1928 et 1929.
16. Si l'honorable Thomas Ahearn est président de la *Ottawa Car Manufacturing Co. Limited.*
17. Quelles sommes la Commission a payées à l'*Ottawa Electric Light Company* durant chacune des années 1926, 1927, 1928 et 1929.
18. Si l'honorable Thomas Ahearn est président de l'*Ottawa Electric Light Company.*
19. De qui la Commission a acheté les supports pour ampoule électrique installés dans le parc qui s'étend de la rue Sparks à l'avenue Laurier-Ouest, à côté du canal Rideau, et ce qu'on a payé pour chacun de ces supports.
20. Quelle a été le montant brut ainsi payé.
21. Combien a coûté chacun des poteaux pour ampoule électrique installés sur la promenade entre l'avenue Laurier et la Digue St-Louis.
22. Si la Commission a donné le droit exclusif de conduire des autobus à touristes sur les promenades de la Commission à l'*Ottawa Electric Railway Company.*
23. Dans l'affirmative, quand cela a été fait.
24. Si l'honorable Thomas Ahearn est le président de la *Ottawa Street Railway Company.*

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Relevé des noms et adresses de tous les officiers-rapporteurs nommés jusqu'à date; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications que le Directeur général des élections ou tout membre de son personnel a reçus pour conseiller la nomination de toute personne au poste d'officier-rapporteur; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres et autres communications que le Directeur général des élections ou tout membre de son personnel ont envoyées pour s'enquérir des aptitudes des personnes recommandées à occuper le poste d'officier-rapporteur.

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1930—Etat montrant:—

Nombre total de cordes de bois à pâte expédiées par eau de la Nouvelle-Ecosse à destination de ports américains, du 1er janvier 1921 au 31 décembre 1929, donnant (*a*) le nom de l'expéditeur, (*b*) le nom du port de sortie, (*c*) le nombre de cordes expédiées chaque année de chaque port durant les dates mentionnées plus haut.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Liste de tous les courriers et entrepreneurs des postes, de la campagne ou d'ailleurs, qui sont à l'emploi du ministère des Postes dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, une liste de leur circuit postal respectif, de la date d'expiration de leurs contrats respectifs, et du taux de leur rémunération respective.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations, communications et autres documents que le gouvernement a en sa possession ou en son pouvoir, et relatifs à l'enquête, aux levés, à la location, à la construction d'une piste, chemin ou grande route à travers les montagnes Rocheuses entre Mayo dans le Territoire du Yukon et Fort Norman, ou les environs dans les Territoires du Nord-Ouest.

161. Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, lettres, mémoires, pétitions, correspondance dans les dossiers du ministère, relativement à la demande pour un changement du maître de poste à Longworth, Colombie-Britannique.

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1930—Copie de toutes correspondance, requêtes, résolution adressées au Gouvernement relativement aux taux de péages à acquitter pour passer sur la voie carossable du Pont de Québec.

162a. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Longueur et la largeur des approches (*a*) du côté nord et (*b*) du côté sud du chemin carossable sur le pont de Québec.
2. Si ces approches ont été construites par le département des Travaux publics ou celui de la Voirie de la province de Québec.
3. Coût total de chacune de ces approches (*a*) pour louer, acheter, ou autrement acquérir le terrain, (*b*) en matériaux, (*c*) en main-d'œuvre.
4. Si ces approches sont éclairées.
5. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, et (*b*) quel est le coût total de la pose des appareils d'éclairage sur chacune de ces approches, et (*c*) combien il y en a.
6. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique pour éclairer chacune de ces approches (*a*) en juin, (*b*) en décembre.

162b. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Coût total du parc établi à proximité des approches de la voie carossable du pont de Québec, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

2. Si le contrat du 15 novembre 1928 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec pourvoyait à l'établissement de ce parc.
3. Si le coût de ce parc est compris dans le coût total des approches.
4. Si le parc est éclairé.
5. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, (*b*) quel est le coût total de la pose des appareils d'éclairage dans ce parc et combien il y en a.
6. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique destiné à éclairer ce parc, (*a*) en juin, (*b*) en décembre.

162c. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—
1. Coût de chacune des traverses de chemin de fer sur chacune des approches de la voie carossable du pont de Québec.
2. Nonobstant le contrat du 15 novembre 1928 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, si le gouvernement fédéral a contribué (*a*) à la construction et (*b*) à l'entretien de ces traverses de chemin de fer.
3. Dans l'affirmative, de quelle manière et jusqu'à concurrence de quel montant.
4. Si la contribution du gouvernement fédéral est comprise dans le coût total de ces traverses de chemin de fer.

162d. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—
1. Coût de chacune des bâtisses construites (*a*) le long des approches de la voie carossable du pont de Québec, (*b*) dans le parc adjacent.
2. A quelles fins chacune de ces bâtisses est destinée.

162e. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:
1. Coût total de la voie carossable sur le pont de Québec, (*a*) en matériaux, (*b*) en main-d'œuvre.
2. Quel est le coût mensuel de son entretien.
3. Qui y pourvoit.
4. Combien il y a de gardiens sur la voie carossable du pont de Québec.
5. Par qui ils sont payés.
6. Coût total de cette voie carossable, des approches et de toutes les améliorations excédant $400,000.
7. Si ladite voie carossable est éclairée.
8. Dans l'affirmative, (*a*) de quelle manière, (*b*) et quel est le coût total des appareils d'éclairage de ladite voie carossable et combien il y en a.
9. Quel est le coût mensuel approximatif du courant électrique destiné à l'éclairer, (*a*) en juin, (*b*) en décembre.
10. Quel est le coût annuel approximatif de l'entretien.

162f. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:
1. Echelle complète des taux de péages approuvée par ordre en conseil du gouvernement de Québec le 8 août 1929 (*a*) sur les véhicules, avec tous les détails, (*b*) pour les piétons, et (*c*) pour les animaux passant sur ce chemin.
2. Quels animaux l'on mentionne dans cette échelle de taux.
3. Quels sont les endroits les plus rapprochés (*a*) à l'est et (*b*) à l'ouest du pont de Québec où les véhicules peuvent traverser le fleuve Saint-Laurent en toutes saisons de l'année.
4. A quelle distance chacune de ces traverses est du pont de Québec.
5. Si le gouvernement se basera sur les taux de péages en vigueur sur les traverses les plus rapprochées ou sur le coût de la voie carossable seulement et des revenus prévus pour approuver ou réduire l'échelle de taux de péage qui lui a été soumise par le gouvernement de Québec.

162g. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:

1. Si la voie carossable d'une extrémité à l'autre du pont de Québec a été construite par le département des Travaux publics de Québec.

2. Qui est chargé de son entretien.

3. A quelle date la voie carossable du pont de Québec a été ouverte à la circulation publique.

4. Depuis lors, combien (*a*) de véhicules, (*b*) de piétons, et (*c*) d'animaux y ont passé.

5. Pendant cette période, quel montant total a été payé en taux de péage (*a*) pour les véhicules, (*b*) pour les piétons, (*c*) et pour les animaux.

6. Si il existe un passage spécial pour les piétons sur le pont de Québec.

7. Si il y a des personnes qui ont le privilège de passer gratuitement leurs véhicules sur le pont de Québec.

8. Dans l'affirmative, combien.

9. Si ceux qui jouissent de ce privilège sont des cultivateurs des paroisses voisines.

162h. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:

1. Montant estimé du revenu annuel (*a*) brut, (*b*) net de la voie carossable sur le pont de Québec pour les premiers douze mois de son exploitation.

2. Si le gouvernement est au courant du préambule du Chapitre 11 de Québec, 1927.

3. S'il est à la connaissance du gouvernement qu'un chemin de raccourci direct de la route Lévis-Jackman au pont de Québec y amènera un nombre encore plus considérable de véhicules à partir de l'été prochain.

4. Qui a (*a*) préparé et (*b*) soumis au gouvernement l'estimé approximatif des revenus de la voie carossable du pont de Québec.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Si on a établi de nouveaux circuits postaux de campagne durant l'année 1929.

2. Dans l'affirmative, quelle est la location des circuits ainsi établis et le nombre de boîtes sur chacun de ces circuits.

3. Quelles demandes de nouveaux circuits postaux de campagne on a refusées en 1929, où ils étaient situés et pour quel motif.

4. Si on a allongé quelques circuits postaux de campagne existants durant l'année 1929.

5. Dans l'affirmative, sur quels circuits et combien de boîtes postales on a ajoutées à chaque circuit.

6. Quelles extensions à des circuits postaux de campagne on a refusées ou tenues en suspens durant l'année 1929.

7. Quand on a refusé des extensions ou qu'on les a tenues en suspens, où se trouvaient situés les circuits dans chaque cas et le motif du refus d'accorder cette ou ces extensions.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1930—Relevé indiquant: (1) la somme totale des drawbacks réclamés et accordés en vertu de l'article 1060 des douanes depuis qu'il est en vigueur; (2) la quantité et la sorte de papier importé sur lequel des drawbacks ont été accordés en vertu de l'article 1060.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Etat montrant:—

1. Quel est le montant total des dépenses que le gouvernement canadien a faites pour l'immigration depuis 1922.

2. Combien il a dépensé pour chacune des entreprises suivantes: (*a*) le projet de 3.000 familles britanniques; (*b*) le projet gouvernemental des familles du continent; (*c*) pour placer des domestiques de fermes recrutés par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation et en prendre soin, y compris les professeurs pour les fermes d'entraînement britannique; (*d*) enquêtes sur la bonne foi des désignations que des Canadiens ont faites en faveur de résidents de la Grande-Bretagne, et le soin accordé à ces domestiques britanniques agricoles amenés ici par suite de ces nominations; (*e*) soins accordés aux ouvriers agricoles britanniques amenés au pays par le département de la Colonisation des compagnies de transport par le gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements provinciaux; (*f*) enquêtes relatives à des requêtes faites au ministère pour l'admission d'immigrants étrangers; (*g*) enquête sur les conditions d'établissement des domestiques de ferme étrangers amenés par les compagnies de chemins de fer; (*h*) le comité de colonisation outre-mer; (*i*) le projet de colonisation du Nouveau-Brunswick; (*j*) l'entente avec les chemins de fer; (*k*) le projet de contribution aux prix du passage; (*l*) l'inspection médicale des immigrants; (*m*) la Loi de colonisation de l'empire, et combien d'argent prêté sous ce chef.

3. Combien de colons la Société canadienne de colonisation a amenés au Canada, et combien le gouvernement a dépensé pour ce projet.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement ou l'administration de la marine nationale canadienne a vendu, depuis le 1er janvier 1921, des navires de 100 tonnes ou plus.

2. Dans l'affirmative, relativement à ces navires quels ont été: (*a*) les dates de vente; (*b*) le coût primitif du navire; (*c*) le tonnage; (*d*) le nom de l'acheteur; (*e*) le prix que l'Etat ou l'administration de la marine canadienne a reçu.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Si quelque ministère fédéral a acheté du bois de construction de M. N. Cummings, Westboro, Ontario, durant les années fiscales 1927, 1928 et 1929.

2. Dans l'affirmative, quelle quantité durant chacune desdites années et à quel prix.

3. Quelle quantité de ce bois de construction on a achetée par soumission et quelle quantité autrement.

4. Si quelque ministère fédéral a acheté d'autre matériaux dudit M. N. Cummings, durant lesdites années.

5. Dans l'affirmative, quels sont ces matériaux, à quel coût total et durant quelles années.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Relevé montrant:—

1. Quel est le nom et traitement annuel (*a*) du carillonneur du Parlement, (*b*) de l'assistant du carillonneur.

2. Quand le carillonneur du Parlement a été nommé et à quel traitement.

3. Pendant quelles périodes de temps il a été absent depuis sa nomination, (*a*) en congé, (*b*) en vacance, (*c*) pour d'autres motifs.

4. Combien de concerts le carillonneur a donnés, chaque année, depuis sa nomination, et quelle a été la durée de chacun.

5. En quelles autres occasions il a joué.

6. Si le carillonneur du Parlement était en devoir à l'ouverture de la session actuelle du Parlement.

7. Combien de fois depuis sa nomination le carillonneur fédéral est allé en Europe, et pour quel motif.

8. Si le gouvernement entend accorder aux fonctionnaires techniques et professionnels du service civil, les mêmes congés d'absence pour se perfectionner après avoir gradué.

9. Combien ont coûté les meubles de ses appartements dans la Tour du Souvenir; si on lui a déduit certaines sommes de son traitement pour lui fournir ces chambres.

10. Si les soldats de retour ont protesté parce qu'un individu qui n'avait pas fait de service avait ses chambres où il vivait dans la Tour du Souvenir.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

1. Quelles sont pour chacun des mois des années 1929 et 1930, nos statistiques mensuelles d'importations de mouton venant (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

2. Quelles sont, pour chacun des mois des années 1929 et 1930, nos statistiques mensuelles d'importations d'agneau venant (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

3. Quel était, dans le cas de chacune de ces importations, le prix par livre.

4. Quel est, pour chaque mois, le pourcentage de mouton et d'agneau venant de (*a*) de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

5. Si le montant importé d'autres pays peut être vendu en concurrence ouverte avec l'agneau canadien.

6. Si certains règlements gouvernent la distribution du mouton importé au Canada.

7. S'il y en a, ce qu'ils sont pour (*a*) le mouton frigorifié, (*b*) l'autre mouton.

169a. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1930—Etat montrant:—

Quelles ont été les importations au Canada, en livres et en valeur, du mouton et de l'agneau, pour chaque mois des années écoulées de 1925 à 1929 inclusivement, donnant les pays d'origine et les ports d'entrée.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et tout ministre fédéral, ou tout haut fonctionnaire relativement à la destitution de William J. Kay de la position d'agent des Indiens qu'il occupait à Sutton-Ouest.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930—Etat montrant:—

1. A quelle date la Commission du prêt agricole canadien est entrée en fonction.

2. Quel est le salaire annuel du président de la Commission.

3. Quel est le salaire annuel des deux autres membres de la Commission.

4. Quel est le salaire annuel du surintendant de la Commission dans chaque province.

5. Quel est le salaire annuel des deux fonctionnaires adjoints au surintendant dans chaque province.

6. Quel est le coût total de l'administration de la Commission du prêt agricole canadien pendant les derniers douze mois, à compter du 1er mars 1929, (*a*) à Ottawa, (*b*) dans chaque province respectivement.

7. Si la Commission a contracté des emprunts, dans l'affirmative, quel est le montant de ces emprunts, et à quel taux d'intérêts furent-ils faits.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Relevé montrant:—

1. Quelles sommes le gouvernement a contribué annuellement à la Caisse de suppression des passages à niveau, depuis l'établissement de cette caisse jusqu'à ce jour.

2. Si les sommes d'argent dépensées pour des têtes de ligne ou la suppression de grands passages à niveau à Montréal, Vancouver, Winnipeg Québec, Toronto et Hamilton, proviennent de cette caisse; sinon, qui fournit ces fonds et de quelle manière.

3. Si on introduira un projet de loi durant la présente session pour moderniser cette législation et contribuer à la caisse un montant suffisant pour que la loi soit convenablement appliquée, dans les cas où les travaux ont été permis, mais non encore commencés.

4. Si la Caisse de suppression des passages à niveau fournit des sommes pour les obligations des chemins de fer nationaux du Canada pour des travaux de suppression de passage sur leurs voies américaines ou leurs subsidiaires.

5. Quelles sommes ont été ou sont actuellement dépensées pour de nouvelles têtes de ligne ou des passages à niveau par les chemins de fer Nationaux du Canada, à (*a*) Détroit, (*b*) Port Huron, (*c*) sur le Vermont Central, (*d*) sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada ,(Division Montréal-Portland), situées aux Etats-Unis.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et ententes échangés entre le gouvernement du Canada et tout officier supérieur des Chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis l'année 1900, et qui ont trait à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de passages sur le vieux chemin de fer Intercolonial (maintenant Chemins de fer nationaux du Canada) entre St. John, Moncton et Halifax.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1930—Relevé montrant, relativement à la Colombie-Britannique:

1. Le nombre des réserves indiennes.
2. L'étendue totale des réserves indiennes.
3. Le nombre des réserves indiennes arpentées.
4. L'étendue totale des réserves indiennes arpentées.
5. Le nombre des réserves indiennes non arpentées.
6. L'étendue totale des réserves indiennes non arpentées.
7. Le nombre des réserves indiennes arpentées chaque année depuis 1925, en donnant la location de la réserve, le nom de l'arpenteur, et l'étendue arpentée.
8. L'étendue totale des terres des réserves indiennes en 1927, 1928 et 1929.
9. Le nombre de demandes faites depuis 1925 pour d'autres réserves.
10. Le nombre et l'étendue des réserves indiennes accordées par le gouvernement de la Colombie-Britannique depuis 1925, avec la location de chacune.
11. Le nombre de demandes pour d'autres réserves indiennes encore pendantes auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, donnant l'étendue et la location de chaque réserve demandée.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Copie de tous les documents, correspondance, rapports et recommandations relatifs à l'agrandissement du parc national Buffalo, en y ajoutant les terres suivantes: la partie nord du township 42, et la partie sud du township 43, rang 5, à l'ouest du quatrième méridien.

177. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le ministre du Travail, ou le ministre de l'Immigration et de la Colonisation aurait reçus relativement à la requête de la *Canadian International Paper Company* demandant l'admission dans la province du Nouveau-Brunswick d'un ou de plusieurs mesureurs forestiers des Etats-Unis.

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le ministre de l'Immigration ou le ministre du Travail a reçus au sujet de l'admission de Mennonites et qualité d'immigrants, au Canada

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1930—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics, ou tout fonctionnaire de ce ministère, la

Commission du service civil et toutes autres personnes, relativement à la nomination faite durant l'année 1926 d'un surveillant au bureau de poste de Louiseville, Québec.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Etat faisant voir:—

1. Quel est le coût total jusqu'à date des réparations faites à la citadelle de Québec pour le Gouverneur général puisse y habiter.
2. Quel a été le coût (*a*) des réparations et altérations, (*b*) des meubles, (*c*) des électroliers.
3. Durant quelles périodes le Gouverneur général a résidé en fait dans la citadelle depuis qu'elle est réparée.
4. Quel est le coût d'entretien (*a*) lorsque le Gouverneur l'habite, (*b*) lorsqu'il n'y habite pas.
5. Quel a été le coût du combustible, etc., dans les mois d'hiver de novembre, décembre, janvier et février 1929 et 1930.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Quels navires le gouvernement a achetés ou commandés durant les derniers 18 mois pour les ministères suivants: (*a*) Travaux publics; (*b*) Marine et Pêcheries; (*c*) Affaires indiennes; (*d*) département de l'Intérieur; (*e*) département de la Défense nationale; (*f*) département du Revenu national.
2. Quelle était la grandeur de ces navires, leur prix d'achat, les noms des vendeurs ou des constructeurs dans chaque cas.
3. Si on a demandé des soumissions.
4. Dans l'affirmative, de quelle façon et quand.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1930—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission du havre d'Halifax et la *Nova Scotia Chemical Company Limited, The Canada Cement Company,* et Alfred T. O'Leary, et ayant trait de quelque manière au louage d'espace sur le quai 9, au port d'Halifax ou concernant ce sujet; et aussi une copie de la correspondance échangée entre ladite Commission du havre d'Halifax et tout ministère fédéral ayant trait de quelque manière à ces baux; et aussi copie de la correspondance, si elle existe, entre ladite Commission du havre et tout ministère fédéral au sujet de tous privilèges d'entreposer sur ledit quai.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1930—Relevé indiquant:—

1. Au sujet du contrat pour dragage à Calamity Point, Premiers Détroits, Vancouver, Colombie-Britannique, qui a été adjugé à la *Northwestern Dredging Company Limited*, quels sont les principaux membres de la *Northwestern Dredging Company Limited*, quel a été le prix de ce dragage, et du dragage des bas fonds de Barnaby et si ledit prix comprend la dispositions des matériaux.
2. Si le contrat contenait des dispositions à l'effet que les matériaux seraient déposés à l'endroit désigné par la Commission du havre.
3. Si ce travail a été fait sous l'autorité du ministère fédéral des Travaux publics.
4. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont acheté les matériaux de la Compagnie de dragage pour remplir le nouveau quai, dans l'affirmative, à quel prix par verge cube.
5. Si elle reçoit tous ses capitaux en déposant ses obligations pour l'argent requis au gouvernement d'Ottawa, et en recevant de l'état les avances d'argent requises.
6. Si la commission du havre a obtenu l'approbation du ministère de la Marine avant de commencer la dépense de son argent, dans l'affirmative, quel prix le ministère de la Marine a approuvé pour la disposition des matériaux.

7. Si les dragues dont les compagnies privées se sont servies pour le travail étaient enregistrées au Canada avant la demande de soumissions pour ce contrat.

8. Si les dragues suivantes: No 131038, *Puget Sound Bridge & Dredging Company;* No 76/1913, *Vancouver, British Columbia* et No 133864 Puget, No 11, No 50/1913, Vancouver, Colombie-Britannique, ont servi à ce travail.

9. Si ces dragues n'étaient pas la propriété de la *Puget Sound Bridge & Dredging Company,* qui a ses bureaux principaux à 811 édifice Central, Seattle, Washington, au temps où les soumissions ont été demandées.

10. Si ladite *Puget Sound Bridge & Dredging Company* n'est pas incorporée dans l'Etat de Nevada.

11. Si lesdites dragues n'ont pas été transférées à la *British Columbia Bridge & Dredging Company, Limited.*

12. Si M. Ian Mackenzie, M.L.A., député provincial libéral de la ville de Vancouver-Nord, Colombie-Britannique, est le principal actionnaire de la *British Bridge & Dredging Company, Limited.*

13. Si ledit M. Ian Mackenzie est le même Ian Mackenzie qui est le représentant des soldats à Vancouver, Colombie-Britannique.

14. Quel traitement on paie audit Ian Mackenzie pour ses services en qualité de représentant des soldats.

15. Si le ministère des Travaux publics a fait exécuter le dragage dans les Premiers Détroits, Colombie-Britannique, avant ce contrat.

16. Si c'était la pratique, lorsque l'on disposait des matériaux ainsi dragués, de le fournir gratis à tous les corps publics.

17. Si le ministère de la Marine a permis à la Commission du havre de payer 24 sous par verge cubique dans cette occasion.

18. Si la réponse à la question 10 est affirmative, si le gouvernement n'a pas employé ses propres dragues pour ce travail au lieu de permettre à la *Puget Sound Bridge & Dredging Company* d'envoyer ses dragues au Canada.

19. Combien d'ouvriers américains on a amenés, si l'on en a amenés, pour travailler à cette entreprise avec ces dragues.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1930—Dossier montrant:—

1. Qui représentait le Canada sur les délégations ouvrières envoyées à Genève, durant les années écoulées de 1925 à 1929.

2. Quelles ont été les dépenses payées à chaque délégué ou représentant pour chacun de ces voyages séparément.

185. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le ministre des Travaux publics, tout autre ministre fédéral, ou tout haut fonctionnaire de l'Etat a reçus ou envoyés relativement à l'article de deux mille dollars inscrit dans les prévisions budgétaires pour réparations au quai de Rochest Point.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1930—Copie des rapports, mémoires, correspondance, recommandations et autres écrits que le ministère du Revenu national, ou la Commission du service civil ont en leur possession relativement à la nomination d'un percepteur du revenu national, à Winnipeg, Manitoba, position aujourd'hui vacante.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1930—Copie de toutes les annonces avisant d'envoyer des demandes pour des positions du service civil du Canada, que la Commission du service civil a envoyées au maître de poste de Debolt, dans la province d'Alberta, afin d'être affichées dans le bureau de poste à Debolt, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1930—Etat montrant:—

1. Quelles diminutions on a faites dans le tarif des douanes depuis 1921 sur les (*a*) articles de laine, (*b*) les instruments aratoires.

2. Quelle quantité de blé canadien a été expédiée en 1927, 1928, 1929, par (*a*) Buffalo, (*b*) Midland, (*c*) Port McNicoll.

3. Quelle quantité de blé canadien on a exportée par les ports des Etats-Unis en 1929.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1930—Relevé indiquant:—

1. Combien d'avions le Canada possédait à la fin de la guerre.

2. Quels ont été le nombre et la valeur des avions de chaque sorte que le gouvernement a achetés, chaque année, depuis la guerre.

3. Combien d'avions ont été vendus, durant chaque année, et quel montant net on a reçu.

4. Combien d'avions on a mis au rancart, chaque année.

5. Combien d'avions on possède maintenant, et combien sont en condition convenable pour le service.

190. Réponse à un Ordre de la Chambre, du 27 mars—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total de personnes qui composent la Milice active du Canada.

2. Combien de ces personnes sont des officiers possédant leur brevet.

3. Quel est le nombre d'officiers brevetés de chaque rang, et quel salaire et quelles allocations les officiers de chaque rang reçoivent.

4. Combien d'officiers sans brevet que le Service contient.

5. Nombre d'officiers sans brevet de chaque rang, et salaires et allocations que chacun de ces officiers reçoivent.

6. Quels sont les autres grades ou classes du Service, et quels sont les salaires et allocations reçus par chacun.

7. Quels sont ceux qui seraient affectés par l'amendement à la Loi des pensions de la Milice.

8. Et quel est le montant en jeu dans cette affaire.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1930—Relevé indiquant (*a*) le nombre d'officiers de chaque grade employés aux quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale; (*b*) le nombre de soldats d'autres grades qui ont aussi des emplois; (*c*) le nombre de civils qui ont des emplois permanents ou temporaires; (*d*) le coût total d'administration des quartiers-généraux pour l'année fiscale 1929-30.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1930—Copie des rapports du Conseil consultatif du Collège militaire royal, pour les années 1926, 1927, 1928 et 1929.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1930—Relevé indiquant:—

1. Le nombre total des saisies d'embarcations canadiennes faites par des agents américains de la prohibition du 1er janvier 1922 au 31 décembre 1929.

2. Le nombre total des saisies trouvées ensuite illégales.

3. Le nombre total des vies canadiennes perdues par suite de coups de feu tirés au hasard.

4. Le nombre total des embarcations canadiennes, petites ou grandes, détruites par le tir des agents américains de la prohibition.

5. Le nombre total des cas dans lesquels des protestations ont été envoyées au gouvernement américain.

6. Le nombre total des cas où le gouvernement américain a présenté ses excuses.

7. Le nombre total des cas qui ne sont pas encore réglés en spécifiant la date de chacun.

8. Les développements en cours dans les cas non encore réglés.

9. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont tués en 1929.

10. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont blessés en 1929.

11. Le nombre total des Canadiens qui ont été faits prisonniers par des agents américains de la prohibition en 1929.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930—Relevé de tous les canots automobiles, des navires à moteur et à vapeur que le ministère des Douanes ou le service de répression des douanes possèdent ou opèrent en vertu d'une charte ou autrement dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ou dans les eaux adjacentes durant les années civiles 1928 et 1929, y compris (*a*) l'âge et le coût de chacun de ces navires ou bateaux que le ministère des Douanes possède, (*b*) où et par qui chacun de ces navires ou bateaux a été construit, (*c*) s'il a été construit par autorité du ministère ou acheté sur instructions, (*d*) s'il est opéré en vertu d'une charte, le prix d'affrètement de chacun de ces navires ou bateaux ainsi opérés, (*e*) le coût d'administration de chacun de ces navires ou bateaux, (*f*) les détails des saisies que chacun de ces navires ou bateaux a opérées durant les années civiles 1928 et 1929.

195. Copie des amendements aux règles concernant les appels à la Cour criminelle, faits par les juges de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, le 14 février 1930, en conformité des S.R.C., chap. 36, art. 1021, alinéa 16.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930—Etat montrant les dépenses au compte des wagons de chemin de fer du Gouverneur général depuis le 1er janvier 1923.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Etat montrant:—

1. Pendant combien d'années M. Bourgault, qui est maintenant inspecteur d'exploitation ferroviaire, pour la Commission des chemins de fer, a été secrétaire du chef d'administration, Commission des chemins de fer.

2. Qui a préparé les questions de l'examen pour la position que M. Bourgault occupe, quel est son nom et son titre.

3. Quels sont les noms, adresse, état de toutes les personnes qui ont passé cet examen.

4. Combien d'années d'expérience pratique en administration ferroviaire M. Bourgault a travaillé, et pendant combien de temps.

5. Si M. Bourgault a écrit le livre "A" sur les règles primordiales gouvernant l'administration des chemins de fer.

6. Quel est le nombre des employés des Chemins de fer nationaux du Canada qui ont demandé cette position et passé l'examen.

7. Quel est le nombre des employés du chemin de fer Canadien du Pacifique qui ont demandé cette position et passé l'examen.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Relevé indiquant:—

1. Quel a été le nombre total des enrôlements dans l'Armée expéditionnaire canadienne.

2. Quel est le nombre de ceux qui ont servi en qualité d'officiers ou qui ont quitté le service avec le grade d'officiers.

3. Quel est le nombre de ceux qui reçoivent des pensions et le montant total payé mensuellement.

4. Quel est le nombre des pensionnaires qui ont le grade de capitaine ou un grade plus élevé, et quel est le montant total payé mensuellement à ces grades.

5. Quel est le nombre de pensionnaires de tous les grades moins élevés que celui de capitaine, et quel est le montant total payé mensuellement à ces grades.

6. Quels sont la solde et les allocations payées aux officiers qui sont admis à l'hôpital pour traitement de maladies de guerre.

7. Quels sont la solde et les allocations payées à ceux qui ne détiennent pas le grade d'officier et qui sont admis à l'hôpital pour traitement de maladies de guerre.

8. Quelles commodités on donne aux officiers.

9. Quelles commodités donne aux autres grades.

199. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 avril 1930:—Copie de tous décrets ministériels, télégrammes, lettres, projets de convention, documents et toute autre correspondance échangés entre le gouvernement du Canada ou tout membre qui le compose et la municipalité de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette municipalité, relativement à la construction d'un nouveau pont, à la rue Queen, au-dessus de la rivière Humber, y compris la demande de permis, pour une telle construction en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et les réponses du gouvernement à cette demande, et les termes et conditions que le gouvernement a posés à ce sujet.

200. Correspondance échangée entre le 11 juillet 1929 et le 24 mars 1930, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique et les autres Dominions relativement à la question de tenir une conférence économique impériale.

201. Réponse supplémentaire sous les prescriptions de la Loi de secours à des créanciers de la *Home Bank,* 1925, chap. 45, art. 10, indiquant les noms et adresses de toutes personnes qui ont reçu de l'aide en vertu de la présente loi, le chiffre de leur réclamation respective, ainsi que le montant payé à chacune d'elles.

202. Réponse à un Ordre de la Chambre du 30 avril—Etat montrant:—

Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés, du 1er janvier 1928 jusqu'à date entre le gouvernement canadien, ou tout ministère, et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique relativement à la demande faite par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique pour une licence de poste d'irradiation.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1930—Etat montrant:—

1. S'il est exact que plusieurs cargaisons d'anthracite ont été exportées de ports de la Russie à des ports du Canada.

2. Dans l'affirmative, si le gouvernement a des renseignements sur la partie de la Russie d'où provient ce charbon.

3. Si le gouvernement fera une enquête pour vérifier cette déclaration.

4. Si le gouvernement est au courant des conditions ouvrières qui entourent l'extraction du charbon.

5. Si le gouvernement sait que les ouvriers que l'on emploie sont des prisonniers ou des ouvriers conscrits à qui l'on ne donne qu'une très basse rémunération.

6. Si le gouvernement connaît la compagnie de navigation qui a effectué le transport de charbon en mer, ou s'il s'en informera.

7. Si le gouvernement s'assurera du taux auquel s'est fait ce transport en mer, et aussi si ce taux était le taux commercial que les autres compagnies de navigation offraient au commerce à cette date.

8. S'il est exact que des cargaisons de bois pour la fabrication de la pulpe, et venant de Russie, ont été transbordées aux Trois-Rivières et expédiées de là par voie de terre à des ports des Etats-Unis.

9. Dans l'affirmative, si le gouvernement s'enquèrera des conditions ouvrières où ce bois à pâte a été produit, et aussi des taux chargés par les compagnies maritimes, et si ces taux étaient connus comme les taux ordinaires chargés au commerce.

10. Si le gouvernement a reçu des protestations de la province de Québec ou de la province d'Ontario relativement à ces cargaisons.

11. Si le gouvernement a annoncé comme son programme qu'il discontinuerait toutes relations commerciales avec la Russie soviétique.

12. Si le gouvernement, étant donnés ces faits, se sent obliger de faciliter les exportations de Russie aux Etats-Unis par des voies canadiennes.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Etat montrant:—

1. Sur quels articles il y a eu des détaxes douanières de 1921 à 1929 inclusivement.

2. Sur quels articles il y a eu accroissement des droits douaniers de 1921 à 1929 inclusivement.

205. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1930—Dossier faisant voir:—

Noms, état, salaires des personnes à l'emploi des différents départements fédéraux, y compris la Chambre des Communes, le Sénat, la Gendarmerie royale et canadienne à cheval, les légations canadiennes à l'étranger, depuis qu'est entrée en vigueur la Loi du service civil qui, au temps où ils sont entrés dans le service civil, ne résidaient pas déjà au Canada depuis trois ans, et pour quels motifs, dans chaque cas, on a fait exception aux dispositions de la Loi du service civil relatives à la nécessité de résider antérieurement au Canada pour ceux qui demandent des postes du service civil.

206. Copie des règlements passés par le ministère du Revenu national concernant l'évaluation des importations de meubles des Etats du Sud.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Relevé des noms de tous les fonctionnaires du département des Impressions publiques et de la papeterie qui ont été mis à leur retraite en vertu de la Loi de retraite du service civil (Loi Calder), de leur âge, de leurs années de service, de leur salaire au temps de leur retraite et du montant annuel accordé pour leur pension.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1930—Relevé montrant:—

1. Nombre de fonctionnaires qui composent le personnel de la Commission du tarif.

2. Noms, adresse de résidence, et salaire de chacun.

209. Correspondance entre le ministère des Postes ou le ministère du Secrétaire d'Etat et la Commission du Service civil depuis l'année 1926, concernant les augmentations de salaires aux employés des Postes; aussi copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 394, en date du 21 mars 1929; aussi copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1644, en date du 14 septembre 1925 qui s'y rapportent.

M. Glen pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 141 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Verna Gladys Stannard."

Bill No 142 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina McVicars."

Bill No 143 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Francis Young."

Bill No 144 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Godwin Havens."

Bill No 145 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greens."

Bill No 146 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Palmer."

Bill No 147 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Anderson."

Bill No 148 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Gibson."

Bill No 149 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Wallace."

Bill No 150 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Peever."

Bill No 151 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Emily Simpson."

Bill No 152 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Gleadall."

Bill No 153 (Y2 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Pisano."

Bill No 154 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Louise Pretoria Pollock."

Bill No 155 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Vera Cochrane."

Bill No 156 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Jane Cartwright."

Bill No 157 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Hewitson Taunton."

Bill No 158 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Loree."

Bill No 159 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecelia Leta Rice."

Bill No 160 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Lillian Connolly."

Bill No 161 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Webb."

Bill No 162 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Martha Cecile Martin."

Bill No 163 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."

Bill No 164 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Clarice Bunting."

Bill No 165 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Wellington Robertson."

Bill No 166 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Robert Foster."

Bill No 167 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Chauncey Sanders."

Bill No 168 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isador Simpson."

Bill No 169 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Royal May Frances Hider."

Bill No 170 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Caroline Watson."

Bill No 171 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Alice Niece."

Bill No 172 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Broadus Baxter Farmer."

Bill No 173 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Meryl Grigg Fizzell."

Bill No 174 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Ann Dixon."

Bill No 175 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Pettit Nicholls."

Bill No 176 (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas William Treadway."

Bill No 177 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Rebena Close."

Bill No 178 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Lillian Echlin."

Bill No 179 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Clifton Dawes."

Bill No 180 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Dean Philip."

Bill No 181 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Pearson."

Bill No 182 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Woods."

Bill No 183 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cameron McMillan."

Bill No 184 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bridget Gladys Vivian Tegart."

Bill No 185 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Coblens."

Bill No 186 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Gertrude Wooder."

Bill No 187 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jane Moorhead."

Bill No 188 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aubrey Robert Alce."

Bill No 189 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lerene Collins."

Bill No 190 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Ada Bark Simpson."

Bill No 191 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Theresa Baker."

Bill No 192 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Everett Markell."

Bill No 193 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wellington Garfield Neal."

Bill No 194 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Delia Baker Tribe."

Bill No 195 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Emery Disney."

Bill No 196 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Douglas Towers."

Bill No 197 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Warga."

Bill No 198 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Raines."

Bill No 199 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enos Nuttall Davis."

Bill No 200 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May McFadden."

Votre comité a aussi pris en considération le Bill No 108 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Ernest Aimé Holmes", ledit bill ayant été référé à ce comité le 29 avril, et a convenu de faire rapport que, de l'avis du Comité ce bill devrait être rejeté.

M. Morin, du comité du Règlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la suspension des articles 92 et 95 du Règlement en ce qui concerne la requête de E. H. Muir, de Portage la Prairie, Manitoba, pour l'adoption d'un Bill constituant en corporation *The Portage la Prairie Mutual Insurance Company.*

M. McPherson, qui présenta la pétition, donna des explications. Il déclara qu'on avait retardé à présenter cette requête à cause de l'absence de l'avocat retenu à la Législature provinciale.

M. McPherson fit aussi remarquer que, les requérants devant assumer les obligations et responsabilités d'une compagnie provinciale, ce à quoi le Département des Assurances ne s'opposait aucunement, la requête ne saurait porter atteinte aux intérêts de qui que ce soit.

Votre comité recommande donc que les articles 92 et 95 du Règlement soient suspendus, pour ce qui a trait à ladite requête, et que la pétition soit maintenant lue et reçue.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 261, Loi constituant en corporation *The Portage La Prairie Mutual Insurance Company.*—M. *McPherson.*

Ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce, conformément à l'ordre spécial adopté le 9 mai courant.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 41, Loi concernant le transfert de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière La Paix.

Bill No 48, Loi modifiant la Loi de l'accise.

Bill No 123, Loi concernant la procédure criminelle dans l'Alberta.

Bill No 126, Loi concernant le ministère de la Marine.

Bill No 127, Loi concernant le ministère des Pêcheries.

Bill No 20, Loi pourvoyant en la province de l'Ontario à la dissolution et à l'annulation du mariage.

Bill No 53, Loi modifiant la Loi des liquidations.

Bill No 122, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Bill No 124, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill No 128, Loi modifiant la Loi des traitements.

Bill No 31, Loi concernant la juridiction dans les procédures de divorce.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 134, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson, avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 19. Après le mot "employés" insérer les mots "ou devant être employés".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 202 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ada St. George."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 203 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Finkelstein."—M. *Heaps.*

Bill No 204 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Baker." —M. *Gray.*

Bill No 205 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ella Pettigrew Thomson."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 206 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean McClelland Dewar."—M. *Hay.*

Bill No 207 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Margaret Ruddick."—M. *McPhee.*

Bill No 208 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Whilelmina Emily Rudolph."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 209 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Orion Baldwin."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 210 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine George Massabky."—M. *Sanderson.*

Bill No 211 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Dowling."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 212 (G5 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Arthur Leslie Cattin."—M. *Maybee.*

Bill No 213 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Lyford Smith."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 214 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Elizabeth Shaw Richardson."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 215 (J5 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Richard Trawney Parsons."—M. *Harris.*

Bill No 216 (K5 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Armand Dufour." —M. *Gray.*

Bill No 217 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry."—M. *Sanderson.*

Bill No 218 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Dale Kingsbury."—M. *Maybee.*

Bill No 219 (N5 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Gladys Hallings." —M. *Spence.*

Bill No 220 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Louise Hughes."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 221 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Roberts." —M. *Black* (Yukon).

Bill No 222 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Glennie Lefever."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 223 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Somerville Thomas."—M. *Gray.*

Bill No 224 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harris Charlton Eckmiere."—M. *Lawson.*

Bill No 225 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Blanche Wilson."—M. *Harris.*

Bill No 226 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wall."— M. *Lawson.*

Bill No 227 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edwin Warburton."—M. *Lawson.*

Bill No 228 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Garfield McCormick."—M. *White* (London).

Bill No 229 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Richardson."—M. *Lawson.*

Bill No 230 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Gregory." —M. *Black* (Yukon).

Bill No 231 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Laburnum Christie."—M. *Lawson.*

Bill No 232 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Matilda Epplett."—M. *Lawson.*

Bill No 233 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Victoria Spooner."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 234 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Coulter."—M. *Lawson.*

Bill No 235 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Anna Williams."—M. *Casselman.*

Bill No 236 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard George Edward Bond."—M. *Lawson.*

Bill No 237 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grant Johnston." —M. *Baldwin.*

Bill No 238 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Orland Boomhower."—M. *Peck.*

Bill No 239 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Augusto Tranzzi." —M. *Lawson.*

Bill No 240 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yale Lacourse."—M. *McPhee.*

Bill No 241 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Frances Blewett."—M. *Peck.*

Bill No 242 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hartley Franklin Upper."—M. *Rennie.*

Bill No 243 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Edna Curliss."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 244 (B du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *R. M. Hollingshead Company.*

Et aussi,—Un message communicant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre spécial adopté le 9 mai courant, lesdits bills sont lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1930:—Copie de tous les télégrammes, lettres, écrits et autres documents qui ont trait aux demandes d'une partie du N.O.¼ 20.54, O. du 4ème M.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1930:—Dossier contenant: (1) le traité, ou la convention ou entente, soit entre le Canada et le Japon ou autrement, par lequel l'immigration japonaise au Canada est surveillée, circonscrite, limitée ou restreinte; (2) la date où il a été mis en vigueur; (3) le nombre de japonais du sexe masculin et du sexe féminin, l'état de chacun admis au

Canada depuis cette date, montrant chaque année séparément; (4) et si le nombre des admis est limité, le nombre de personnages de chaque sexe qui peuvent être admis durant le reste de l'année courante.

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Que la pétition de Marjorie Gwendolyn Dempsey Davis, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Maurice Edward Davis, présentée à la Chambre le 13 courant, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Sur motion de M. Morin, le deuxième rapport du comité du Règlement est agréé.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, l'arrêté du Conseil suivant:—

C.P. 1053

Vraie copie certifiée, d'une minute d'assemblée du comité du Conseil privé, approuvée par Son Excellence le Gouverneur général le 16 mai 1930.

Le Comité du Conseil privé a eu devant lui un rapport du Secrétaire d'Etat, daté le 15 mai 1930, et exposant:—

1. Que par décret ministériel C.P. 664, daté le 15 avril 1929, une Commission Royale composé des membres suivants a été nommé: Edouard W. Beatty, Esq., président du chemin de fer Canadien du Pacififfue; Sir Georges Garneau, Québec, et Dr Walter C. Murray, L.L.D., Saskatoon, afin de faire une enquête sur les échelles de salaire, les pensions, etc., des fonctionnaires techniques et professionnels du service civil du Canada.

2. Que par le décret ministériel C.P. 1195, daté le 2 juillet 1929, ladite Commission Royale a reçu l'autorisation d'inclure dans le champ de son enquête les traitements des Commissaires du service civil, des Commissaires du Bureau des pensions, des Commissaires des chemins de fer, et de tous les fonctionnaires qui ont le rang de sous-ministres et aussi de tous ces autres employés du gouvernement sujets ou non à la Loi du Service civil.

3. Que lesdits Commissaires royaux ont soumis leur rapport contenant certaines recommandations et suggestions parmi lesquelles se trouvent les suivantes:—

27. On conseille une autre enquête sur le service civil en général.

"Durant le cours de notre enquête, nous avons été impressionnés par le fait que ceux qui sont engagés dans un travail scientifique, technique ou professionnel pour le gouvernement,—bien qu'ils forment une très importante partie du service civil,—ne sont cependant, en chiffres, qu'une proportion modérée du nombre total des fonctionnaires de l'état. Le coût de l'administration, si on l'apprécie par les traitements et les salaires seulement, est substantiel, et le nombre de fonctionnaires très grand. Ayant dans l'esprit le désir évident du gouvernement, tel qu'indiqué par l'ordre nous nommant, d'améliorer le status de ses fonctionnaires techniques dans le but d'augmenter l'efficacité de cette partie du service, il nous a frappé qu'une enquête sur le service civil en général, I.E. sur le nombre, la nature du travail, et les échelles de salaires pourrait probablement avoir pour résultat une économie appréciable et une plus grande efficacité. Nous comprenons le fait qu'un tel travail est d'une envergure considérable, et comprendrait une étude soigneuse du personnel de chaque département, et qu'elle prendrait un temps considérable, mais nous croyons que les résultats justifieraient amplement la dépense d'une telle enquête. Nous

avouons naturellement, que ce n'est pas un sujet qui nous a été référé, et que nos observations ne sont pas strictement au point en vertu des termes du décret ministériel, mais les renseignements mis à jour dans le cours de l'enquête a révélé si fortement la possibilité d'accomplir un travail efficace et appréciable de cette façon, dans un autre effort pour améliorer le personnel et augmenter l'efficacité du service civil, que nous avons senti, que nous pourrions, sans impropriété, suggérer, pour que le gouvernement y songe, qu'une enquête pourrait être entreprise avec profit en temps opportun".

Le ministre soumet de plus qu'à son avis il est expédient qu'une telle enquête soit entreprise sans délais; et aussi que l'on devrait prendre en considération l'opportunité de fixer un salaire minimum pour les fonctionnaires du service civil.

En conséquence, le Comité, sur la recommandation du Secrétaire d'Etat, conseille qu'une Commission supplémentaire soit émise aux dits commissaires afin d'élargir le champ de l'enquête pour y comprendre une investigation semblable, et aussi l'opportunité de fixer un salaire minimum pour les fonctionnaires du service civil.

(Signé) E. J. LEMAIRE,
Greffier du Conseil Privé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $6,638,303.23 étant la somme à être votée par le crédit No 321, pour prêts à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, et le crédit No 322, pour sommes requises sous les prescriptions de la Loi des taux maritimes, tels qu'inscrits dans les crédits supplémentaires additionnels pour l'année financière expirant le 31 mars 1930, déposés sur la Table de la Chambre des Communes durant la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1930, comme suit:—

PRÊTS À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

321 Crédit supplémentaire ne dépassant pas $53,750,000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation ou de placements peuvent être insuffisantes) par ou pour la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée "LA COMPAGNIE" ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 172 des tatuts revisés du Canada, 1927, et au chapitre 13 du Statut de 1920 faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie relativement à tout chemin de fer, propriétés ou travaux confiés à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 19 du chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, ou par l'une ou plus d'une de ces compagnies, pour l'un ou la totalité des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant pas les présentes déclarées autorisées:—
(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; paiement de loyer de lignes et matériel;
(*b*) Matériel: paiement sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets à échoir ou échus et autres obligations garanties ou non;

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté;

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de biens réels ou personnels, et capital d'exploitation;

(*e*) Acquisition des actions ou valeurs de la Grand Trunk Western Railroad Company, lorsqu'elles sont régulièrement émises sous l'autorité de la Interstate Commerce Commission, ces dépenses ne devant pas dépasser $4,171,940.94. Les actions ou valeurs ainsi acquises doivent être déposées chez le Ministre des Finances et Receveur général, et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en son conseil.

La somme autorisée par les présentes peut être appliquée (sauf quant à l'item (*e*) qui ne peut être appliqué que pour les objets y mentionnés) de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées:—

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie: ou en partie d'une façon et en partie de l'autre subordonnément toutefois aux conditions suivantes:—

Si sous cette forme de prêts de la part de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le gouverneur en son conseil payable semi-annuellement, garantis si le gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du gouverneur en son conseil.

Si les prêts proviennent de personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les montants, termes et conditions de ces prêts seront tels que le gouverneur en son conseil peut approuver au besoin.

Si sous forme de garantie, cette garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garanties les compagnies ainsi spécifiées sont par les présentes autorisées à faire et émettre, quand il y a lieu, pourvu que le total de leur montant principal en souffrance à une époque quelconque, n'excède pas, avec toute partie des prêts représentés en espèces, le montant total mentionné dans ce crédit, savoir, $53,750,000.00; et ladite garantie peut être signée par le ministre des

Finances ou toute autre personne autorisée par le gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le gouverneur en son conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin que les présentes dispositions ont été observées.

Si des prêts provisoires sont effectués ou négociés avant que le présent crédit soit périmé, de la part de Sa Majesté ou d'autres personnes, des billets, obligations ou valeurs garantis peuvent être émis ensuite, suivant les dispositions du paragraphe précédent du présent décret, pour renouveler, rembourser ou redresser ces prêts, en totalité ou en partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut, pour ses propres besoins et pour les besoins desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières, de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, à discrétion, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de cette émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Consentir des avances, pour faire face aux dépenses autorisées, à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations, garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. .. 6,010,639 89

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

322 Crédit supplémentaire pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1929 par suite de l'application de ladite loi:

(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus.. .. .. 235,572 22

(*b*) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionné par suite de la diminution des taxes, en vertu de l'application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.. .. .. 391,818 12

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $61,070,000.00, étant la somme du crédit à être voté par le crédit No 323, pour prêts à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada; crédit No 324, pour prêt à la Marine marchande du Canada, limitée; crédit No 325, prêt à la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* et crédits Nos 326 et 327 pour sommes requises sous les dispositions de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, tels qu'inscrits dans les crédits supplémentaires additionnels pour l'année financière expirant le 31 mars 1931, déposés sur la Table de la Chambre des Communes durant la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 31 mars 1931, comme suit:

PRÊTS À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

323 Sommes ne dépassant pas $51,500,000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation ou de placements peuvent être insuffisantes) par ou pour la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée LA COMPAGNIE ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, et au chapitre 13 du Statut de 1920 ou toute compagnie formée par fusion ou consolidation de ces compagnies, ou faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie relativement à tout chemin de fer, propriétés ou travaux confiés à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 19 du chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, ou par l'une ou plus d'une de ces compagnies, pour l'un ou la totalité des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; paiement de loyer de ligne et matériel;

(*b*) Matériel: paiement sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets à échoir ou échus et autres obligations garanties ou non;

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté;

(*d*) Costruction et améliorations, y compris coordination, acquisition de biens réels ou personnels;

(*c*) Acquisition des actions ou valeurs de la *Grand Trunk Western Railroad Company* lorsqu'elles sont régulièrement émises sous l'autorité de la *Interstate Commerce Commission.* Les actions ou valeurs ainsi acquises doivent être déposées chez le ministre des Finances et Receveur général, et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en son conseil.

(*f*) Acquisition des actions et valeurs de la Central Vermont Railroad, Inc., lorsqu'elles sont régulièrement émises sous l'autorité de l'Interstate Commerce Commission. Les actions ou valeurs ainsi acquises doivent être déposées chez le ministre des Finances et Receveur général, et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en son conseil.

La somme autorisée par les présentes peut être appliquée de temps en temps à la discrétion du gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées:

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie ou en partie d'une façon et en partie de l'autre subordonnément toutefois aux conditions suivantes:—

Si sous forme de prêts de la part de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le gouverneur en son conseil payable semi-annuellement, garantie si le gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du gouverneur en son conseil.

Si les prêts proviennent de personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les montants termes et conditions de ces prêts seront tels que le gouverneur en son conseil peut approuver au besoin.

Si sous forme de garantie, cette garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fond d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garanties les compagnies ainsi spécifiées sont par les présente autorisées à faire et émettre, quand il y a lieu, pourvu que le total de leur montant principal en souffrance à une époque quelconque, n'excède pas, avec toute partie des prêts représentants en espèces, le montant total mentionné dans ce crédit savoir $51,600,000.00; et ladite garantie peut être signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le gouverneur en son conseil jugera convenable et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin de la validité de la garantie que les présentes dispositions ont été observées.

Si des prêts provisoires sont effectués ou négociés avant que le présent crédit soit périmé, de la part de Sa Majesté ou d'autres personnes, des billets, obligations ou valeurs garantis peuvent être émis ensuite,

suivant les dispositions du paragraphe précédent du présent décret, pour renouveler, rembourser ou redresser ces prêts, en totalité ou en partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, l'expression employée ici et dorénavant devant comprendre les chemins de fer du Gouvernement Canadien, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut, pour ses propres besoins et pour les besoins desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières, de temps à autre;

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, à discrétion, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de cette émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Consentir des avances, pour faire face aux dépenses autorisées, à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. . . . . .51,600,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

324 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, (Canadian National Steamships) remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement—

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1930, et de la dépense imputable sur le capital.. . . . . 400,000 00

PRÊT À LA "CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD."

325 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué en paiement de:—

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'anée se terminant le 31 décembre 1930, et ce qui est imputable sur l'intérêt.. . . . . 870,000 00

CHEMINS DE FER

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

326 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1930-31, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et Canaux lorsqu'il le demande, occasionnée par application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes normales (mentionnées à l'art. 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1930, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes:
Canada & Gulf Terminal Railway.
Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris la Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co.
New Brunswick Coal and Railway Company.
Cumberland Railway & Coal C.
Dominion Atlantic Railway.
Maritime Coal Railway & Power Co.
Sydney & Louisburg Railway.
Temiscouata Railway.. .. .. 1,000,000 00

327 Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la Loi des taux de transport des marchandisses dans les Provinces maritimes, occasionné en 1930 par suite de l'application de ladite loi:
(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus.. .. .. .. 4,750,0000 00
(*b*) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionné par suite de la diminution des taxes, en vertu de l'application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.. .. .. 2,450,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux crédits accordés à Sa Majesté pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930, la somme de $6,638,030.23 soit accordée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux crédits accordés à Sa Majesté pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1931, la somme de $61,070,000.00 soit accordée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau ce jour.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1930 et le 31 mars 1931, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement de la Chambre, sir Eugène Fiset présente le troisième et dernier rapport du comité des Chemins de fer et de la Marine Marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, lequel est lu comme suit:—

TROISIEME ET DERNIER RAPPORT

VENDREDI, le 16 mai 1930.

Le Comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter son troisième et dernier rapport.

Votre Comité, auquel la Chambre a confié la mission d'étudier les crédits des chemins de fer Nationaux, de la Marine marchande de l'Etat, des services des chemins de fer Nationaux (Antilles), et les crédits nécessaires pour l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, et de faire rapport à la Chambre, a tenu cinq séances au cours desquelles il a entendu plusieurs témoins, y compris:

Sir Henry Thornton, K.B.E., président du conseil et président des Chemins de fer nationaux;

L'honorable T. A. Crerar, ministre des Chemins de fer et Canaux;

V. I. Smart, sous-ministre des Chemins de fer et Canaux;

S. J. Hungerford, vice-président, service de l'exploitation et de la construction, C.N.R.;

R. L. Burnap, vice-président, service du trafic, C.N.R.;

D. C. Grant, vice-président, service de la finance, C.N.R.;

R. C. Vaughan, vice-président, service des achats et des fournitures, C.N.R.;

W. D. Robb, vice-président, services de l'assurance, de la colonisation et du télégraphe, C.N.R.;

S. W. Fairweather, directeur, bureau de l'économique, C.N.R.;

T. H. Cooper, vérificateur général, C.N.R.;

H. T. Hazen, ingénieur en chef adjoint, C.N.R.;

A. H. Allan, gérant général adjoint, navires du C.N.;

J. P. Doherty, directeur du trafic, navires du C.N.

Chemins de fer Nationaux du Canada

Votre Comité a étudié le numéro 321 du budget supplémentaire des dépenses, représentant les prêts et garanties pour la Compagnie des chemins de fer nationaux, au montant de $6,010,639.89, supplément du numéro 336 du budget de 1929-1930. Votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire pour les fins de la compagnie et devrait être votée par la Chambre.

Votre Comité a également étudié le numéro 323 du budget des dépenses, qui prévoit des prêts ou des garanties de $51,600,000 à la compagnie du chemin de fer National du Canada pour l'année finissant le 31 décembre 1930. Confor-

mément à la pratique suivie ces deux dernières années, ces crédits ont été préparés d'après l'année civile complète, pour coïncider avec l'année financière des chemins de fer, éviter l'enjambement et la tendance à la confusion qui existait lorsque le rapport annuel du chemin de fer était basé sur l'année fiscale fédérale.

Le rapport annuel lui-même était divisé en trois parties comme suit:

1. Celui qui contenait le résultat des opérations des chemins de fer Nationaux, à l'exclusion des lignes de l'Est.
2. Celui qui contenait le résultat des opérations des lignes de l'Est telles que définies par la loi relative aux tarifs de transport des Provinces maritimes.
3. Sommaire indiquant le compte des recettes du réseau dans son ensemble, y compris les lignes de l'Est.

Votre Comité constate que les résultats des opérations pour l'année 1929 n'ont pas été aussi favorables que ceux de l'année précédente, surtout à cause de la récolte réduite des provinces des Prairies et de la situation du marché. Un autre obstacle a été la dépréciation des valeurs de bourse et la stagnation commerciale qui en a résulté dans la dernière partie de l'année.

Votre comité a obtenu des renseignements complets sur la réorganisation du chemin de fer Vermont Central Incorporé, et sur la consolidation des biens appartenant autrefois aux lignes de l'ouest du Grand-Tronc. Devant les explications données, votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire pour les fins de la compagnie, pour l'année qui vient, et que la Chambre devrait la voter.

Marine marchande du Gouvernement canadien

Votre Comité a entrepris l'examen du numéro 324 des provisions budgétaires, à savoir un prêt aux paquebots du National-Canadien (Marine marchande du Gouvernement canadien, Limitée) à faire servir pour combler les déficits de l'exploitation de la compagnie et payer les paquebots confiés à la compagnie au cours de l'année expirant le 31 décembre 1930, enfin pour assurer la mise de fonds nécessaire, le tout arrivant au chiffre de $400,000.

Votre Comité a examiné le rapport des travaux pour l'année expirée le 31 décembre 1929, et note que les résultats ont été plus favorables que ceux de l'année dernière, grâce à l'abandon de certains itinéraires peu rémunérateurs.

Votre Comité a aussi passé en revue la feuille de bilan de la compagnie et est d'avis que la somme de $400,000, prévue pour le numéro 324 des prévisions budgétaires, est nécessaire pour permettre à la compagnie d'atteindre ses fins et que la Chambre devrait la lui accorder.

Service du National-Canadien aux Indes Occidentales

Votre Comité a examiné le numéro 325 qui est un prêt aux paquebots du National-Canadien (Indes occidentales) Limitée, dont les vaisseaux assurent le service exigé par le traité de commerce des Indes occidentales.

Votre Comité note que l'exploitation au cours de l'année expirée le 31 décembre 1929 s'est soldée par un déficit de $447,841.28, ce qui, pour l'année d'inauguration du service, est aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer.

Votre Comité est d'avis que le crédit demandé, à savoir $870,000, est nécessité par les exigences de ce service aux termes des stipulations du traité et qu'on devrait le voter.

Loi du régime de transport maritime

Votre Comité a examiné le numéro 322 des prévisions budgétaires supplémentaires pour 1929-1930, soit $627,390.34, somme qui vient s'ajouter au numéro 340 des prévisions pour 1929-1930. Votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire et que la Chambre devrait l'accorder.

Votre Comité a aussi étudié le numéro 327 des crédits, tendant à payer à la compagnie de chemins de fer National-Canadien, tel que prescrit par la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, le déficit dans les recettes et les revenus, accru durant 1930, sur les lignes de l'est, le montant de ce déficit étant estimé à $4,750,000, et en sus une somme de $2,450,000, représentant le montant évalué de la diminution dans les revenus des lignes de l'est pour l'année prochaine par suite des taux réduits accordés en vertu de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes conformément aux recommandations de la Commission Duncan. Vu les considérations spéciales résultant de la situation des chemins de fer dans les Provinces maritimes, laquelle est bien connue de la Chambre, votre Comité est d'avis que ces sommes sont nécessaires pour appliquer la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes dans l'exploitation des lignes de l'est, et devraient être accordées par cette Chambre.

Votre Comité a aussi étudié le numéro 326 tendant à accorder la somme de $1,000,000 aux chemins de fer privés exploités dans le territoire tombant sous l'application de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes pour rembourser la différence entre les tarifs normaux et les tarifs spécifiés dans cette loi. Votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire pour appliquer les dispositions de la loi à cet effet et devrait être accordée par cette Chambre.

Bill 130

Votre Comité auquel a été renvoyé le bill 130, "Loi concernant le chemin de fer National-Canadien et tendant à rembourser certaines obligations financières devenant échues", a pris en considération ledit bill et a convenu de le rapporter sans amendement.

Bill 131

Votre Comité auquel a été renvoyé le bill 131, "Loi concernant le chemin de fer National-Canadien, et tendant à fournir des fonds au sujet de certaines lignes ferroviaires situées principalement dans l'Etat de Vermont", a pris en considération ledit bill et a convenu de le rapporter sans amendement.

Un exemplaire des témoignages reçus par votre Comité est annexé aux présentes.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice aux Journaux No 2.*)

Du consentement de la Chambre, M. Geary pour M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 139, Loi constituant en corporation la *Hamilton Life Insurance Company.*

Bill No 201, Loi constituant en corporation *The Portage la Prairie Mutual Insurance Company.*

M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Simpson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 61 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Chick."

Bill No 62 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders."

Bill No 63 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken."

Bill No 65 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little."

Bill No 67 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Isabell Naughton."

Bill No 68 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Beryl Marshall."

Bill No 76 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen May Davies."

Bill No 78 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Battaino."

Bill No 79 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Smith."

Bill No 94 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Verona McColeman."

Bill No 98 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Cutler."

Sur motion de M. Simpson, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

Ayant disposé de l'Ordre pour les Bills privés et publics;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 19 MAI 1930

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. McIntosh, du comité sur les Relations industrielles et internationales, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié la résolution proposée par Mademoiselle Macphail visant l'établissement de chaires d'enseignement et de bourses scolaires dans les universités canadiennes, dans le but d'encourager une étude plus approfondie des problèmes internationaux, résolution inscrite à l'ordre de renvoi de la Chambre en date du 7 mars 1930.

Votre Comité a pris ladite résolution en considération et a entendu les témoins suivants: Dr O. D. Skelton, sous-secrétaire aux Affaires extérieures, M. Graham Spry, secrétaire national des Clubs Canadiens Affiliés, Dr Norman A. MacKenzie, L.LM., de l'Université de Toronto, le professeur P. E. Corbett, doyen de la faculté de droit à l'Université McGill. Il a aussi étudié l'opinion du Dr H. M. Tory, président de la section canadienne de la Société des Nations, sur ladite résolution, et obtenu par correspondance, les vues du Dr Murray, de l'Université de la Saskatchewan, du professeur R. A. MacKay, de l'Université de Dalhousie, du Dr Robert C. Wallace, de l'Université de l'Alberta, ainsi que d'autres autorités reconnues dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Votre Comité a l'honneur de faire les recommandations suivantes:

(1) Que l'on rende plus accessibles et plus nombreuses les facilités offertes aujourd'hui par le ministère des Affaires extérieures, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de renseignements portant sur les relations internationales du Canada avec les autres parties de l'Empire britannique et autres pays. Votre

Comité est d'avis que ce ministère accomplit une œuvre excellente en ce sens, et recommande l'établissement d'un bureau central de recherches en matières interimpériales et internationales sous la direction de ce ministère.

(2) Qu'une étude plus approfondie de la question soit confiée à un comité de la Chambre à la prochaine session.

(3) En outre, votre Comité recommande qu'il soit publié sous forme de livre bleu 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du présent rapport avec les témoignages et documents à l'appui, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

(Pour minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport voir Appendice aux Journaux No 3)

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 245 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Walker Baker."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 246 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Baxter."—M. *Lawson.*

Bill No 247 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hutcherson Davis."—M. *Sanderson.*

Bill No 248 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Watterworth."—M. *Taylor.*

Bill No 249 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Mennie Cross."—M. *Church.*

Bill No 250 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Park Wood."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 251 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Hull."—M. *Ryckman.*

Bill No 252 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Coles."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 253 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Almeda McCormick."—M. *Ross* (Kingston).

Bill No 254 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeline Schnarr Nichol."—M. *Ross* (Kingston).

Bill No 255 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Smith."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 256 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Laura Calder."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 257 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Gray."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 258 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCrossan."—M. *Harris.*

Bill No 259 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Bruce Hart."—M. *Harris.*

Bill No 260 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hetmanska Bereta."—M. *Harris.*

Bill No 261 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Alberta Sparling."—M. *McQuarrie.*

Bill No 262 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ebenezer Ward Bussell."—M. *Anderson.* (Toronto-High-Park).

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre spécial adopté le 9 mai courant, sur motion de M. McLean (Melfort), lesdits bills sont lus la première et la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 33, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James.

Bill No 38, Loi concernant la *Highwood Western Railway Company.*

Bill No 26, Loi constituant en corporation *The Cornwall Bridge Company.*

Bill No 121, Loi concernant la *St. Clair Traisit Company.*

Bill No 136, Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*

Bill No 57, Loi concernant la *Confederation Life Association.*

Bill No 46, Loi constituant en corporation la *Consolidated Life Insurance Company of Canada.*

Bill No 52, Loi constituant en corporation *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company.*

Bill No 45, Loi modifiant l'Acte constitutif de *The Imperial Trusts Company of Canada.*

Bill No 43, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Bill No 133, Loi modifiant la Loi des juges.

Bill No 137, Loi modifiant la Loi du Conseil de biologie.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 263 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le capital social de le *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée."—M. *Casgrain.*

Sur motion de M. McLean (Melfort), pour M. Casgrain, ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce, en vertu de l'ordre spécial adopté le 9 mai courant.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, télégrammes, lettres, recommandations ou autre correspondance échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou tous hauts fonctionnaires du ministère, et toute ou toutes personnes relativement à la nomination de garde-pêche à Fort St. James, et Fort George, Colombie-Britannique, pour la saison 1930.

Par M. Rowe—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et tout département fédéral, ou tout fonctionnaire d'un département, relativement à certaine accusation ou certaines accusations portées contre un nommé Wesley Hamilton, de Chesterville, pour une infraction aux règlements concernant la classification des œufs, et relativement au retrait de ladite ou desdites accusations.

M. Simpson propose,—Que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 141, (M2 du Sénat), intitulé: :"Loi pour faire droit à Verna Gladys Stannard."

Bill No 142 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina McVicars."

Bill No 143 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Francis Young."

Bill No 144 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eric Godwin Havens."

Bill No 145 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene."

Bill No 146 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Palmer."

Bill No 147 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Anderson."

Bill No 148 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Gibson."

Bill No 149 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Wallace."

Bill No 150 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Peever."

Bill No 151 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Emily Simpson."

Bill No 152 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Glendall."

Bill No 153 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Pisano."

Bill No 154 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Louisa Pretoria Pollock."

Bill No 155 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Vera Cochrane."

Bill No 156 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Jane Cartwright."

Bill No 157 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Hewitson Taunton."

Bill No 158 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Loree."

Bill No 159 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Leta Rice."

Bill No 160 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrey Lillian Connelly."

Bill No 161 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Webb."

Bill No 162 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Martha Cecile Martin."

Bill No 163 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."

Bill No 164 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Bunting."

Bill No 165 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Wellington Robertson."

Bill No 166 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Robert Foster."

Bill No 167 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Chauncey Saunders."

Bill No 168 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isador Simpson."

Bill No 169 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Royal May Frances Hider."

Bill No 170 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Caroline Watson."

Bill No 171 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Alice Niece."

Bill No 172 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Broadus Baxter Farmer."

Bill No 173 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Meryl Grigg Fizzell."

Bill No 174 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Ann Dixon."

Bill No 175 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Pettit Nicholls."

Bill No 176 (V3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas William Treadway."

Bill No 177 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Rebecca Close."

Bill No 178 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Lillian Echlin."

Bill No 179 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Clifton Dawes."

Bill No 180 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Dean Philip."

Bill No 181 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Pearson."

Bill No 182 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Woods."

Bill No 183 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Cameron McMillan."

Bill No 184 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bridget Gladys Vivian Tegart."

Bill No 185 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Coblens."

Bill No 186 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Gertrude Wooder."

Bill No 187 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jane Moorhead."

Bill No 188 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aubrey Robert Alce."

Bill No 189 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lerene Collins."

Bill No 190 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Ada Bark Simpson."

Bill No 191 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Theresa Baker."

Bill No 192 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Everett Markell."

Bill No 193 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Willington Carfield Neal."

Bill No 194 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Delia Baker Tribe."

Bill No 195 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Emily Disnev."

Bill No 196 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Douglas Towers."

Bill No 197 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Warga."

Bill No 198 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Raines."

Bill No 199 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enos Nuttall Davis."

Bill No 200 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May MacFadden."

Sur motion de M. McIntosh, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 139, Loi constituant en corporation *The Hamilton Life Insurance Company.*

Bill No 201, Loi constituant en corporation *The Portage la Prairie Mutual Insurance Company.*

M. King (Kootenay-Est), propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter une mesure tendant à modifier la Loi des pensions afin de mettre en vigueur les recommandations du Comité spécial des pensions et des problèmes des soldats démobilisés qui a été soumis à la Chambre le 14 mai courant; et afin de pourvoir aux traitements à être payés au président et aux membres du Tribunal des pensions, au président et aux membres du Tribunal d'appel des pensions, et aux pensions à être accordées à tout membre desdites cours, ou de la Commission, à leur retraite; et aux salaires des autres fonctionnaires proposés, et aux dépenses de voyage et de subsistance prescrites; et pour l'établissement d'une division du département à être connue sous le nom de Bureau des vétérans.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le période de temps pour recevoir les demandes d'assurance en vertu de la Loi de l'assurance des soldats de retour soit allongée de trois années à compter du 31 août 1930.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 20 MAI 1930

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills demandant séparément une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans ces cas, et constate que malgré que l'on se soit conformé aux prescriptions de l'article 95 du Règlement à la dernière session, il n'a été publié aucun avis des démarches à prendre au cours de la présente session en ce qui concerne lesdites pétitions, savoir:—

De John Cameron Caldwell, d'Ottawa, Ontario, époux de Wilhelmina Armazella Caldwell.

De Robert Bruce Hart, de Toronto, Ontario, époux de Muriel Hart.

De Mary Ellen Peever, de North Bay, Ontario, épouse de Richard Graham Peever.

De Hazel Victoria Watt-Hewson, de Toronto, Ontario, épouse de Arthur Francis Watt-Hewson.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De James Penrose Anglin, de Montréal, Québec, et autres, demandant l'adoption d'un loi constituant en corporation la *Industrial Loan and Finance Corporation.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Ada Margaret Ruddick, de Montréal, Québec, épouse de James Ruddick.

De Martha Brown Hemsley, d'Ottawa, Ontario, épouse de Edward Gordon Hemsley.

De Ruth Victoria Spooner, de Toronto, Ontario, épouse de Cecil John Spooner.

M. Glen pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 202 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ada St. George."

Bill No 203 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Finkelstein."

Bill No 204 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Barker."

Bill No 205 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ella Pettigrew Thomson."

Bill No 206 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean McClelland Dewar."

Bill No 207 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Margaret Ruddick."

Bill No 208 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Emily Rudolph."

Bill No 209 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Orion Baldwin."

Bill No 210 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine George Massabky."

Bill No 211 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Dowling."

Bill No 212 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Gatton."

Bill No 213 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Lyford Smith."

Bill No 214 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Elizabeth Shaw Richardson."

Bill No 215 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Trawny Parsons."

Bill No 216 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Dufour."

Bill No 217 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry."

Bill No 218 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Dale Kingsbury."

Bill No 219 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Hollings."

Bill No 220 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Louise Hughes."

Bill No 221 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Roberts."

Bill No 222 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Glennie Lefever."

Bill No 223 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Somerville Thomas."

Bill No 224 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harris Charlton Eckmiere."

Bill No 225 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Blanche Wilson."

Bill No 226 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wall."

Bill No 227 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edwin Warburton."

Bill No 228 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Garfield McCormick."

Bill No 229 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Richardson."

Bill No 230 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Gregory."

Bill No 231 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Laburnum Christie."

Bill No 232 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Matilda Epplett."

Bill No 233 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Victoria Spooner."

Bill No 234 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Coulter."

Bill No 235 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Anne Williams."

Bill No 236 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard George Edward Bond."

Bill No 237 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grant Johnston."

Bill No 238 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Orland Boomhower."

Bill No 239 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Augusto Tranzzi."

Bill No 240 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yale Lacourse."

Bill No 241 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Frances Blewell."

Bill No 243 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Edna Curliss."

Bill No 245 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Walker Baker."

Bill No 246 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Baxter."

Bill No 247 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hutcherson Davis."

Bill No 248 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Watterworth."

Bill No 249 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Mennie Cross."

Bill No 250 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Parke Wood."

Bill No 251 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Hull."

Bill No 252 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Coles."

Bill No 253 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Almeda McCormick."

Bill No 254 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeline Schnarr Nichol."

Bill No 255 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Gertrude Smith."

Bill No 256 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Laura Calder."

Bill No 257 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Gray."

Bill No 258 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCrossan."

Bill No 259 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Bruce Hart."

Bill No 260 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hetmanska Bereta."

Bill No 261 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Alberta Sparling."

Bill No 262 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ebenezer Ward Bussell."

Bill No 244 (B du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *R. M. Hollingshead Company.*"

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 140, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant respectivement le 31 mars 1930 et le 31 mars 1931.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 135, Loi concernant les parcs nationaux avec un amendement comme suit:—

1. Page 4, ligne 24. Disjoindre le paragraphe (3) de la clause 6.

M. Glen propose,—Que tous les bills privés rapportés ce jour dans le sixième rapport du comité des Bills privés, soient inscrits sur le Feuilleton pour être pris en considération ce jour en comité général et pour troisième lecture.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1930:—Copie de tous les télégrammes, lettres, soumission et autres documents relatifs à la saisie et détention du navire ou bateau à moteur No 174, dans les Détroits de Northumberland, durant l'année civile 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 10 mars 1930:—Copie de tous télégrammes, mémoires, lettres, pétitions, décrets ministériels, procès-verbaux du Conseil et autres documents que le gouvernement canadien possède ou qu'il a à sa disposition, ou qui sont dans les archives de tout autre département, datés après le 12 mai 1925, et qui ont trait au projet de demande en restitution de ce territoire de la province de la Colombie-Britannique connu sous le nom de plaines de Kootenay.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1930:—Copie de tous télégrammes, lettres, baux, conventions et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout membre qui le compose et l'*International Terminals, Limited*, Windsor, relativement aux quais, aux bassins et aux entrepôts situés sur une propriété de l'Etat, en face le chemin Devonshire, sur la rivière Détroit. Aussi un relevé des noms des directeurs et autres administrateurs de l'*International Terminals, Limited*, le montant de son capital social, du capital payé, et des pouvoirs que sa charte a conférés à ladite compagnie.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des pensions.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une mesure tendant à modifier la Loi des pensions afin de mettre en vigueur les recommandations du Comité spécial des pensions et des problèmes des soldats démobilisés qui a été soumis à la Chambre le 14 mai courant; et afin de pourvoir aux traitements à être payés au président et aux membres du Tribunal des pensions, au président et aux membres du Tribunal d'appel des pensions, et aux pensions à être accordées à tout membre desdites cours, ou de la Commission, à leur retraite; et aux salaires des autres fonctionnaires proposés, et aux dépenses de voyage et de subsistance prescrites; et pour l'établissement d'une division du département à être connue sous le nom de Bureau des vétérans.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. King (Kootenay-Est), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 265, Loi modifiant la Loi des pensions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pour allonger la période pour recevoir des demandes d'assurance en vertu de la Loi de l'assurance des soldats de retour.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la période de temps pour recevoir les demandes d'assurance en vertu de la Loi de l'assurance des soldats de retour soit allongée de trois années à compter du 31 août 1930.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 264, Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour, lequel est lu la première fois.

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.
Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement.

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.
Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;
M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Jacobs propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—
Bill No 50, Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Bourke Percival Setter.
Bill No 51, Loi concernant une certaine demande de brevet de Harry Harrington Bonney.
Bill No 244 (B du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la R. M. Hollingshead Company."

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—
Bill No 202 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ada St. George."
Bill No 203 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Finkelstein."
Bill No 204 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Barker."

Bill No 205 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ella Pettigrew Thomson."
Bill No 206 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean McClelland Dewar."
Bill No 207 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Margaret Ruddick."
Bill No 208 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Emily Rudolph."
Bill No 209 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Orion Baldwin."
Bill No 210 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine George Massabky."
Bill No 211 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Dowling."
Bill No 212 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Catton."
Bill No 213 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Lyford Smith."
Bill No 214 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Elizabeth Shaw Richardson."
Bill No 215 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Trawny Parsons."
Bill No 216 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Dufour."
Bill No 217 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry."
Bill No 218 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Dale Kingsbury."
Bill No 219 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Hollings."
Bill No 220 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Louise Hughes."
Bill No 221 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Roberts."
Bill No 222 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Glennie Lefever."
Bill No 223 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Somerville Thomas."
Bill No 224 ((S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harris Charlton Eckmiere."
Bill No 225 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Blanche Wilson."
Bill No 226 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wall."
Bill No 227 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edwin Warburton."
Bill No 228 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Garfield McCormick."
Bill No 229 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Richardson."
Bill No 230 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Gregory."
Bill No 231 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Laburnum Christie."
Bill No 232 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Matilda Epplett."
Bill No 233 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Victoria Spooner."

Bill No 234 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Coulter."

Bill No 235 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Anne Williams."

Bill No 236 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard George Edward Bond."

Bill No 237 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grant Johnston."

Bill No 238 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Orland Boomhower."

Bill No 239 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Augusta Tranzzi."

Bill No 240 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yale Lacourse."

Bill No 241 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Frances Blewell."

Bill No 243 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Edna Curliss."

Bill No 245 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Walker Baker."

Bill No 246 ((O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Baxter."

Bill No 247 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hutcherson Davis."

Bill No 248 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Watterworth."

Bill No 249 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Mennie Cross."

Bill No 250 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Parke Wood."

Bill No 251 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Hull."

Bill No 252 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Coles."

Bill No 253 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Almeda McCormick."

Bill No 254 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeline Schnarr Nichol."

Bill No 255 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Gertrude Smith."

Bill No 256 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Laura Calder."

Bill No 257 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Gray."

Bill No 258 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCrossan."

Bill No 259 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Bruce Hart."

Bill No 260 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hetmanska Bereta."

Bill No 261 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Alberta Sparling."

Bill No 262 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ebenezer Ward Bussell."

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés et publics;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Conformément à l'ordre de la Chambre adopté ce jour, M. King (Kootenay-Est) propose,—Que le Bill No 265, Loi modifiant la Loi des pensions soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Conformément à l'ordre de la Chambre de ce jour, le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 21 MAI 1930

PRIÈRES.

M. Glen pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 242 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hartley Franklin Upper," qui lui fut soumis le 16 mai, et il a convenu de faire rapport que, de l'avis du Comité, le préambule dudit Bill n'a pas été prouvé, et que la requête ne devrait pas être accordée.

Votre comité a aussi l'honneur de recommander qu'en ce qui concerne le Bill No 34, Loi constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society*, lequel fut étudié par votre Comité et rapporté sans modifications le 10 avril, les honoraires et frais, moins le coût de l'impression et de la traduction, soient remboursés:—

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 132, Loi concernant la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 28. Remplacer "exportation" par le mot "importation".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 266 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Schuyler James Alton."—M. *Ross* (Kingston).

Bill No 267 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eva May Gourley."—M. *Spence*.

Bill No 268 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Williams James."—M. *Spence*.

Bill No 269 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Aileen Clarke."—M. *Spence.*

Bill No 270 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Orwell Bishop Walton."—M. *Spence.*

Bill No 271 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Resnick."—M. *Spence.*

Bill No 272 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Frant."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 273 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Helen Gordon."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 274 (N7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Isabelle Batstone."—M. *Spence.*

Bill No 275 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hanorah Margaret Phililemonia Atkinson."—M. *Spence.*

Bill No 276 (P7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ann Fyfe."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 277 (Q7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick John Wolfe."—M. *Geary.*

Bill No 278 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Roseland Maguire."—M. *Lennox.*

Bill No 279((S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Reta Leadbeatter."—M. *Lawson.*

Bill No 280 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Sandford."—M. *Lawson.*

Bill No 281 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Henderson."—M. *Pettit.*

Bill No 282 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Townsley."—M. *Casselman.*

Bill No 283 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Worrell Perkins."—M. *Stinson.*

Bill No 284 (X7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Cameron."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 285 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Anderson Wood."—M. *Ross* (Kingston).

Bill No 286 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Gilgour."—M. *Hay.*

Bill No 287 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Delilah Latchford."—M. *Hepburn.*

Bill No 288 (B8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Irene Collins."—M. *Hocken.*

Bill No 289 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cora Beatrice Silk."—M. *Geary.*

Bill No 290 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Lajoie."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 291 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Alice Dorothy Lorimer."—M. *Lawson.*

Bill No 292 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bradley."—M. *Church.*

Bill No 293 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ramsay."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 294 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettie Maud Dixon."—M. *Boys.*

Bill No 295 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Victoria Watt-Hewson."—M. *Harris.*

Bil No 296 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Allan Frise."—M. *Lawson.*

Bill No 297 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Hogarth." —M. *Boys.*

Bill No 298 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Kirby."—M. *Ladner.*

Bill No 299 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Maynard Smillie."—M. *Hepburn.*

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre spécial adopté le 9 mai courant, sur motion de M. Glen, lesdits bills sont lus la première et la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés.

Sur motion de M. Marcil, le deuxième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions, est adopté.

M. Glen, appuyé par M. Ward propose,—Que la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Bills privés, concernant le remboursement des frais et honoraires, moins le coût de l'impression et de la traduction du Bill No 34, Loi constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society*, soit adopté.

M. l'Orateur décide que ladite motion n'est pas recevable, pour la raison que tous les argents payés en rapport avec les bills privés sont déposés au crédit du Fond consolidé du Canada et ne sont payables que lorsqu'ils sont dûment appropriés par le Parlement.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance de tous les rapports, examens, documents, au sujet de la demande de pension de Ludger Carrier, ci-devant employé aux usines des Chemins de fer Nationaux à la Rivière-du-Loup.

M. Campbell, appuyé par M. Adshead, propose,—Que l'ordre suivant de la Chambre soit voté:—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à l'inspection des livres de la *American Furniture Company,* que des fonctionnaires du ministère du Revenu national ont faite récemment au sujet de l'augmentation dans l'évaluation des importations de meubles venant des Etats-Unis.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. MacDougall—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, pétitions ou autre correspondance se rapportant au dragage dans le port de Mabou comté de Inverness, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1927, 1928, 1929 et 1930.

Par M. Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres correspondances échangés entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec au sujet du chômage.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informa la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 9, Loi modifiant la Loi des compagnies avec un amendement comme suit:—

Page 23. Après la clause 42 ajouter ce qui suit comme clause 43 du Bill:—

"43. La Loi principale est par les présentes modifiée en ajoutant la clause 211 comme suit:

"Partie IV"

"212 (1) Nonobstant tout ce qui est contenu dans les clauses 2 et 153 de cette loi, toute corporation créée autrement que par lettres patentes pour aucun but ou objet que l'autorité législative du Parlement peut accorder, est par les présentes déclarée posséder, comme incidentaire ou auxiliaire aux pouvoirs conférés par la Loi spéciale ou charte qui l'ont créée, le pouvoir d'établir et supporter ou aider à l'établissement et support d'associations, institutions, fonds, fiducies et commodités, ayant pour objet ou disposé de façon d'avantager les employés ou les anciens employés de la compagnie, ou de ses prédécesseurs en affaire, ou les dépendants ou les parents de telles personnes, et pour accorder des pensions et allocations, et pour faire des paiements sur des assurances, ou pour tout objet semblable ou similaire à ceux-là, et pour souscrire ou garantir de l'argent pour des fins charitables ou philantrophiques ou pour tout objet public, général ou utile.

2. Après la mise en vigueur de cette clause, le montant dépensé ou à être dépensé pour toute fin mentionnée dans le paragraphe (1) de cette clause sera fixé une fois pour toute, chaque année financière, par une résolution seulement du bureau des directeurs ou autre corps administratif ou gouvernant de la compagnie; ou si on le préfère, et si une déclaration à cet effet est contenue dans la première résolution à être passer pour chaque année, par plusieurs résolutions de la même autorité chaque année."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants avec un amendement comme suit:—

1. Page 3, ligne 23. Remplacer la clause 7 par la suivante:—

"7. Nulle déduction ne doit être faite d'une allocation en raison (*a*) d'une somme payable à un ancien combattant pour allocation de vêtement en conformité de la Loi des pensions, (*b*) d'une pension additionnelle qui lui est payable en vertu de ladite loi pour le compte de ses enfants ou (*c*) de gains casuels par lui

reçus et ne dépassant pas cent vingt-cinq dollars en toute année; et lorsqu'un ancien combattant possède un intérêt dans la propriété où il réside, l'allocation qui lui est payable n'est sujette à aucune réduction relativement à la valeur annuelle de cet intérêt, pourvu que sa valeur capitale ne dépasse pas deux mille dollars."

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 22 MAI 1930

PRIÈRES.

M. Glen, pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 266 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Schuyler James Alton."

Bill No 267 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eva May Gourley."

Bill No 268 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Williams James."

Bill No 269 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Aileen Clarke."

Bill No 270 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Orwell Bishop Walton."

Bill No 271 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Resnick."

Bill No 272 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Grant."

Bill No 273 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Helen Gordon."

Bill No 274 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Isabelle Batstone."

Bill No 275 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Honorah Margaret Phililemonia Atkinson."

Bill No 276 (P7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ann Fyfe."

Bill No 277 (Q7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick John Wolfe."

Bill No 278 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Roseland Maguire."

Bill No 279 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Reta Leadbeatter."

Bill No 280 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Sandford."

Bill No 281 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Henderson."

Bill No 282 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Townsely."

Bill No 283 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Worrell Perkins."

Bill No 285 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Anderson Wood."

Bill No 287 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi pour fai droit à Clara Delilah Latchford."

Bill No 289 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cora Beatrice Silk."

Bill No 290 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Lajoie."

Bill No 291 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Alice Dorothy Larimer."

Bill No 292 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bradley."

Bill No 293 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ramsay."

Bill No 294 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettie Maud Dixon."

Bill No 295 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Victoria Watt-Hewson."

Bill No 296 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Allan Frise."

Bill No 298 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Kirby."

Bill No 299 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Maynard Smillie."

M. McIntosh, du comité des Relations industrielles et internationales présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 39, Loi concernant les contrats de l'Etat, lequel lui fut soumis par la Chambre le 13 mai 1930.

Votre comité désire faire les recommandations suivantes:

1. Tout en favorisant le principe dudit Bill, votre comité invite la Chambre à étudier l'à-propos d'introduire, à la prochaine session, un projet de loi semblable, mais plus étendu de façon à donner la préférence, dans le choix de la main-d'œuvre, aux Canadiens.

2. Votre comité recommande que le Bill No 39 ne franchisse pas une autre étape.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 54, Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

Bill No 34, Loi modifiant l'Acte constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society.*

Bill No 44, Loi concernant un certain brevet d'Edgar D. Crump.

Bill No 24, Loi concernant un certain brevet de George Yates.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passe le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 300 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Stauntons Limited.*"

Sur motion de M. Johnston (Long Lake), le Bill No 300 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Stauntons Limited*" est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Bills privés en vertu de l'ordre spécial passé le 9 mai courant.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le, et après le samedi, le 24 mai courant, et chaque jour subséquent, sauf les dimanches, jusqu'à la fin de la session actuelle, la Chambre se réunira à onze heures a.m.

Qu'en plus de l'intermission réglementaire à six heures p.m. il y aura aussi une intermission chaque jour, de une à trois heures p.m. et que l'ordre des affaires et de la procédure sera le même pour les samedis que pour les vendredis.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt et unième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada.

M. Gardiner, de son siège en Chambre, demande l'autorisation en vertu de la règle 39, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter un sujet défini d'importance publique urgente, savoir:—Le développement hydroélectrique de la section Soulanges du fleuve Saint-Laurent entre les lacs Saint-François et Saint-Louis par la *Beauharnois Power Corporation Limited* et ses diverses compagnies auxiliaires, y compris la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*

Le gouvernement a approuvé les travaux sus-mentionnés en adoptant un décret ministériel, C.P. 422, du 8 mars 1929, et en agissant ainsi, le gouvernement n'a pas accepté le plan de cette entreprise tel que recommandé, le 16 novembre 1926, par la Commission conjointe des ingénieurs.

De plus, apparemment, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et la *Beauharnois Power Corporation Limited*, ont violé et excédé les termes et conditions que leur imposait ledit décret ministériel, et, en agissant ainsi, ont commis des actes qui justifient une demande d'explications au gouvernement afin de savoir si oui ou non il y a une entente entre le gouvernement et R. O. Sweezey et ses associés qui possèdent et contrôlent ladite compagnie ou corporation, en vertu de laquelle on donnerait à ces derniers pour qu'ils l'exploitent toute la partie non distribuée de cette section du fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement devrait dévoiler au Parlement les motifs pour lesquels il n'a pas accepté les plans de la Commission conjointe des ingénieurs et le gouvernement devrait de plus révéler au Parlement s'il y a oui ou non une entente entre lui et R. O. Sweezey et ses associés, tel qu'indiqué plus haut, et si cette entente n'existe pas le gouvernement devrait prendre telle mesure qui, dans les circonstances, sera convenable et nécessaire.

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite du sujet qu'il se propose de discuter, lequel l'ayant lue à la Chambre demande à ceux des membres qui sont en faveur de la motion de se lever de leur place.

Et plus de vingt membres s'étant levé pour supporter ladite motion, M. l'Orateur, en conséquence, demande au député de proposer sa motion.

M. Gardiner, appuyé par M. Garland (Bow River), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 49, Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers employés à des travaux publics du Dominion du Canada, avec un amendement comme suit:—

Page 2, ligne 34. Remplacer le paragraphe (2) de la clause 5 par le suivant:—

"(2) Tous les règlements établis en exécution de la présente loi auront, quinze jours après la date de leur première publication dans la *Gazette du Canada*, la même vigueur et le même effet que s'ils eussent été incorporés en la présente loi."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 50, Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Percival Setter, avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 30. A la suite de la clause 1, ajouter ce qui suit comme clause 2:—

"2. Si, durant la période au cours de laquelle la demande a été frappée de déchéance et avant la date de la publication de l'avis de l'intention du pétitionnaire de s'adresser au Parlement pour obtenir l'adoption de la présente loi, quelque personne a acquis un droit relativement aux inventions auxquelles cette demande se rapportait, et dans le cas où le commissaire des brevets rendrait, ainsi qu'il est prévu au premier article de la présente loi, une ordonnance de rétablissement et de remise en vigueur de cette demande, tout pareil droit sera censé avoir eu et avoir la même vigueur et le même effet que si la présente loi n'eût pas été adoptée; mais rien de contenu au présent article n'est censé déroger aux dispositions des articles sept et huit de la *Loi des brevets* ni priver le demandeur de tout bénéfice en découlant."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 51, Loi concernant une certaine demande de brevet de Hary Barrington Bonney, avec un amendement comme suit:—

"2. Si, durant la période au cours de laquelle la demande a été frappée de déchéance et avant la date de la publication de l'avis de l'intention du pétitionnaire de s'adresser au Parlement pour obtenir l'adoption de la présente loi, quelque personne a acquis un droit relativement aux inventions auxquelles cette demande se rapportait, et dans le cas où le commissaire des brevets rendrait, ainsi qu'il est prévu au premier article de la présente loi, une ordonnance de rétablissement et de remise en vigueur de cette demande, tout pareil droit sera censé avoir eu et avoir la même vigueur et le même effet que si la présente loi n'eût pas été adoptée; mais rien de contenu au présent article n'est censé déroger aux dispositions des articles sept et huit de la *Loi des brevets* ni priver le demandeur de tout bénéfice en découlant."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 23 MAI 1930

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Glen pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour Bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De John Franklin Crandell, de Calgary, Alberta, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *British Columbia Alberta Western Railway Company.*

De John Franklin Crandell, de Calgary, Alberta, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Hudson Bay Western Railway Company.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 301 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isidore Sabbath."—M. *Glen.*

Bill No 302 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Carter."—M. *Lawson.*

Bill No 303 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Standfield."—M. *Sanderson.*

Bill No 304 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Washington Latta."—M. *Lawson.*

Bill No 305 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Wardell."—M. *Church.*

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 306 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie des Prêts et Finance Industrielle."—M. *Casgrain.*

Bill No 307 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Columbia Alberta Western Railway Company.*"—M. *Goulet.*

Bill No 308 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Hudson Bay Western Railway Company.*"—M. *Goulet.*

Sur motion de M. Glen, lesdits bills de divorce plus haut mentionnés sont lus la première et la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés.

Sur motion de M. Glen, le neuvième rapport du comité des Bills privés est adopté.

Sur motion de M. Casgrain, le Bill No 306 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie des Prêts et Finance Industrielle" est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce en vertu de l'ordre spécial passé le 9 mai courant.

Sur motion de M. Morin, ordonné,—Que le comité du Règlement soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. McIntosh, appuyé par M. Junkins, propose,—Que les recommandations contenues dans le deuxième rapport du comité des Relations industrielles et internationales soient adoptées.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informa la Chambre, qu'un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 139, Loi constituant en corporation *The Hamilton Life Insurance Company* avec un amendement comme suit:—

Page 1, lignes 25 et 26. Retrancher les mots "divisé en quarante mille actions de la valeur au pair de vingt-cinq dollars chacune."

Du consentement de la Chambre, M. McPhee pour M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié la résolution suivante, laquelle lui fut soumise par la Chambre des Communes le 5 mars 1930:

Que, de l'avis de cette Chambre, il faudrait prendre en considération l'établissement d'un système de prêts intermédiaires pour l'agriculture.

Le comité a tenu deux séances au cours desquelles cet ordre de renvoi a été discuté.

Tel qu'ordonné dans cet ordre de renvoi, le comité a mis à l'étude la question des prêts intermédiaires pour l'agriculture, mais il lui a été impossible, en raison de ses autres activités, de donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

M. C. S. Tompkins, inspecteur des Banques, fut entendu, et le comité lui a demandé d'obtenir certains renseignements.

Le comité reconnaît que l'industrie agricole est désavantagée par le manque des facilités de crédit recommandées dans la résolution.

Il est vrai que les prêts à brève échéance sont prévus par notre système bancaire, et les prêts à longue échéance plus ou moins dans la Loi des prêts à longue échéance et par les compagnies hypothécaires; mais le rendement peu rapide du commerce agricole rend ce troisième genre de crédits sus-mentionné essentiel au succès du cultivateur.

Votre comité recommande donc que la question a suffisamment d'importance pour mériter l'attention du ministère des Finances, et si possible, celle d'un autre Parlement.

Du consentement de la Chambre, M. McPhee pour M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 263 (V4 du Sénat), Loi concernant le capital social de la *Prudential Trust Company, Limited.*

Bill No 306 (U4 du Sénat), Loi constituant en corporation *Industrial Loan and Finance Corporation.*

Du consentement de la Chambre, M. Morin, du comité du Règlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié la suspension de l'article 92 du Règlement pour ce qui a trait à la demande de divorce de Marjorie Mary Gwendolyn Dempsey Davis. M. Crankshaw, de Montréal, avocat de la requérante, a comparu devant le comité et expliqué qu'en raison de certaines difficultés à obtenir la preuve nécessaire pour présentation devant le comité du Divorce, il avait été impossible de présenter la requête plus tôt dans la session. Une fois cette preuve obtenue, on prit les démarches nécessaires, la pétition étant présentée au Sénat le 15 mai. Vu que cette date tombait après le délai accordé pour la réception des pétitions en obtention de bills privés à la Chambre des Communes, on a jugé qu'il serait sage d'attendre le résultat de l'enquête du comité du Sénat avant de demander la suspension de l'article du Règlement en question. Le Sénat ayant adopté le Bill, votre comité recommande que l'article 92 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne cette requête, et que la pétition soit maintenant lue et reçue.

Sur motion de M. Morin, ledit rapport est adopté.

M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures p.m.

Huit heures du soir.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont séparément lus la troisième fois et passés, sur division, viz:—

Bill No 202 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ada St. George.

Bill No 203 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Finkelstein."

Bill No 204 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Barker."

Bill No 205 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ella Pettigrew Thomson."

Bill No 206 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean McClelland Dewar."

Bill No 207 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Margaret Ruddick."

Bill No 208 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Emily Rudolph."

Bill No 209 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Orion Baldwin."

Bill No 210 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine George Massabky."

Bill No 211 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Dowling."

Bill No 212 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Catton."

Bill No 213 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Lyford Smith."

Bill No 214 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Elizabeth Shaw Richardson."

Bill No 215 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Trawny Parsons."

Bill No 216 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Dufour."

Bill No 217 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry."

Bill No 218 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Dale Kingsbury."

Bill No 219 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Hollings."

Bill No 220 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Louise Hughes."

Bill No 221 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Roberts."

Bill No 222 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Glennie Lefever."

Bill No 223 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Somerville Thomas."

Bill No 224 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harris Charlton Eckmiere."

Bill No 225 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Blanche Wilson."

Bill No 226 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wall."
Bill No 227 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edwin Warburton."
Bill No 228 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Garfield McCormick."
Bill No 229 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Richardson."
Bill No 230 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Gregory."
Bill No 231 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Laburnum Christie."
Bill No 232 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Matilda Epplett."
Bill No 233 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Victoria Spooner."
Bill No 234 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Coulter."
Bill No 235 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Anne Williams."
Bill No 236 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard George Edward Bond."
Bill oN 237 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grant Johnston."
Bill No 238 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Orland Boomhower."
Bill No 239 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Augusto Tranzzi."
Bill No 240 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yale Lacourse."
Bill No 241 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Frances Blewell."
Bill No 243 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Edna Curliss."
Bill No 245 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Walker Baker."
Bill No 246 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Baxter."
Bill No 247 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hutcherson Davis."
Bill No 248 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Watterworth."
Bill No 249 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Mennie Cross."
Bill No 250 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Parke Wood."
Bill No 251 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Hull."
Bill No 252 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Coles."
Bill No 253 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Almeda McCormick."
Bill No 254 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeline Schnarr Nichol."
Bill No 255 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Gertrude Smith."

Bill No 256 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Laura Calder."

Bill No 257 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Gray."

Bill No 258 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCrossan."

Bill No 259 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Bruce Hart."

Bill No 260 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hetmanska Bereta."

Bill No 261 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Alberta Sparling."

Bill No 262 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ebenezer Ward Bussell."

Sur motion de M. Casgrain, ordonné,—Que les bills suivants soient placés sur le Feuilleton pour être pris en considération en comité général ce jour, savoir:—

Bill No 263 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le capital social de la *Prudential Trust Company, Limited.*"

Bill No 306 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Industrial Loan and Finance Corporation.*"

M. White (Mont-Royal), propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 266 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Schuyler James Alton."

Bill No 267 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eva May Gourley."

Bill No 268 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Williams James."

Bill No 269 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Aileen Clarke."

Bill No 270 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Orwell Bishop Walton."

Bill No 271 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Resnick."

Bill No 272 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Grant."

Bill No 273 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Helen Gordon."

Bill No 274 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Isabelle Batstone."

Bill No 275 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Honorah Margaret Phililemonia Atkinson."

Bill No 276 (P7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ann Fyfe."

Bill No 277 (Q7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick John Wolfe."

Bill No 278 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Roseland Maguire.

Bill No 279 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Reta Leadbeatter."

Bill No 280 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Sandford."

Bill No 281 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Henderson."

Bill No 282 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Townsley."

Bill No 283 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Worrell Perkins."

Bill No 285 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Anderson Wood."

Bill No 287 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Delilah Latchford."

Bill No 289 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cora Beatrice Silk."

Bill No 290 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Lajoie."

Bill No 291 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Alice Dorothy Larimer."

Bill No 292 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bradley."

Bill No 293 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ramsay."

Bill No 294 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nettie Maud Dixon."

Bill No 295 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Victoria Watt-Hewson."

Bill No 296 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Allan Frise."

Bill No 298 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Kirby."

Bill No 299 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Maynard Smillie."

Bill No 306 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Industrial Loan and Finance Corporation.*"

Sur motion de M. Steadman, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés, ainsi que pour les deux bills qui suivent, savoir:—

Bill No 108 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Ernest Aimé Holmes."

Bill No 242 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit Hartley Franklin Upper."

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et respectivement adoptés, savoir:—

Bill No 50, Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Bourke et George Percival Setter.

Bill No 51, Loi concernant une certaine demande de brevet de Harry Barrington Bonney.

Bills Publics

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité sur le Bill No 39, Loi concernant les contrats du gouvernement;

Ledit ordre est rescindé et le Bill retiré.

Ayant disposé de l'Ordre pour les Bills privés et publics;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Onze heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. Power, du comité spéciale sur les pensions et problèmes des anciens combattants, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité, dans le cours de son enquête sur les diverses matières relatives aux problèmes des soldats a résolu de commencer une investigation complète des problèmes complexes du soldat-colon sur sa ferme. Un sous-comité composé de M. Speakman, comme président, et d'un certain nombre de membres de votre comité avec qui s'associèrent deux membres de la Chambre fut nommé par résolution pour délibérer sur cette question. Les deux députés ont rendu une assistance très importante. Le sous-comité a soumis ses découvertes sous forme de rapport contenant des recommandations que votre comité a considérées à sa séance régulière. Ledit rapport et les recommandations furent unanimement agréés. Les procédures du sous-comité et la preuve soumise par lui seront trouvés dans les Nos 15 et 16 des Procès-Verbaux du comité qui ont été distribués pour renseigner la Chambre. Voici le rapport du sous-comité qui est aussi soumis à la Chambre pour considération et approbation:

Rapport du sous-comité sur l'établissement des soldats sur les terres

Votre sous-comité à qui on a confié la tâche d'enquêter et de faire rapport sur les conditions de nos soldats-colons, et sur les problèmes qu'ils ont a résoudre, avec le devoir de suggérer tels amendements à la loi qui pourraient résoudre leurs problèmes, demande permission de faire le rapport suivant:—

Il a tenu un nombre considérable de séances et nous avons eu avec nous des témoins, représentants des associations de soldats, et des membres du Bureau d'établissement des soldats qui pouvaient nous assister dans l'accomplissement de cette tâche importante et difficile. Nous avons aussi considéré les rapports du Comité de la Légion qui a fait une enquête soigneuse sur cette question, et les suggestions comprises dans ce rapport, et nous avons eu accès complet à tous les renseignements que la Commission d'établissement des soldats a en sa possession.

Comme résultat de nos enquêtes et discussions, nous sommes d'avis qu'un grand nombre de soldats-colons qui sont encore sur la terre, ne peuvent espérer réussir à moins de réduire d'une manière substantielle le fardeau de leur dette. Nous n'avons pas l'idée de commenter longuement à ce stage la position présente du soldat-colon, dont on trouvera des détails dans la preuve imprimée, mais bien plutôt de présenter les conclusions auxquelles nous sommes arrivés quant aux mesures législatives que nous croyons sages, nécessaires et qui suivent:—

1. Que la limite de temps dans laquelle un soldat-colon qui n'en a pas appelé et qui n'est pas satisfait du jugement sur la réévaluation de sa terre, peut enregistrer son appel devant la Cour d'Echiquier, soit remis en vigueur et étendue jusqu'au 1er janvier 1931.

2. Qu'aucun contrat entre un soldat-colon et la Commission d'établissement des soldats qui peut prêter à une dispute, ne sera rescindé sauf par ordre d'un juge de district ou de comté, devant lequel les deux parties peuvent comparaître après qu'avis régulier a été donné.

3. Que nous approuvons et recommandons la continuité de la pratique d'avancer de petits prêts pour le premier labour aux colons établis sur des fermes où il y a des broussailles, et qui ont déjà enlevé ces arbustes sur une étendue raisonnable de terre.

4. Que la dette totale due par tous les soldats-colons qui occupent encore activement leurs fermes devrait être réduite du montant de 30 pour cent (30%), à prendre effet le dernier jour de l'année civile 1929, ou, dans le cas des colons dont les demandes pour réévaluation n'ont pas encore été définitivement réglées, immédiatement après que décision finale a été rendue. Pourvu qu'en aucun cas, le montant de la réduction accordée excèdera le total de la dette encore due à la Commission par le colon.

5. Que tous les hypothèques sur les bestiaux détenues par la Commission seront abandonnées, lesdits bestiaux devenant la propriété absolue du colon.

En plus du problème du colon-soldat proprement dit, nous avons eu pour étude des mémoires reçus des employés de la Commission d'établissement des soldats par lesquels ils demandent d'être placés sous la juridiction de la Commission du service civil comme fonctionnaires permanents. Votre sous-comité reconnaît facilement les difficultés de leur position, mais doit aussi reconnaître cet autre fait que le nombre de ces fonctionnaires peut être grandement réduit dans un avenir rapproché parce que les ressources naturelles des provinces de l'Ouest leur seront remises et ainsi cesseront plusieurs de nos activités colonisatrices. Nous pouvons suggérer seulement alors, que les positions de ces fonctionnaires, dont la plupart ont fait du service actif, et qui ont fait un travail consciencieux pendant les nombreuses années où ils ont accompli ce travail, devraient être considérées avec soin et sympathie par le gouvernement, à la lumière de la situation qui peut se développer.

Votre comité recommande qu'il soit imprimé de ce rapport, 2,500 copies en anglais et 300 en français et qu'elles soient distribuées de la même manière que ses procédures de jour à jour. Il recommande en plus, que ce rapport soit imprimé comme appendice aux Journaux des Communes, et en forme séparée "livre-bleu", dont 500 copies seront imprimées en anglais et 200 en français, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

(Pour minutes de la preuve, etc., qui accompagnent le rapport voir Appendice aux Journaux No 4).

Du consentement de la Chambre, M. Power, du comité spécial nommé pour considérer la Loi des élections fédérales et la Loi sur les manœuvres frauduleuses, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité spécial nommé pour considérer la Loi des élections fédérales et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de troisième rapport:—

Le Comité a restreint ses discussions aux modifications de la *Loi des élections fédérales* qui, à son avis, devraient entrer en vigueur immédiatement et n'a pas, dans les circonstances, étudié celles des modifications projetées l'an dernier qui ne pouvaient entrer en vigueur immédiatement, sans grandes difficultés administratives ou qui ne sont pas d'importance pratique immédiate. Ses recommandations ont été unanimement reconnues sous la forme du projet de loi annexé.

Le principal changement projeté se rapporte à la nomination, dans les régions urbaines, de deux énumérateurs pour chaque arrondissement de scrutin

au lieu d'un seul; il y est prescrit que l'un de chaque paire d'énumérateurs doit représenter l'un des deux principaux adversaires politiques dans le district électoral. Un autre projet est de prescrire que la tenue de toute élection partielle qui suit une élection générale dans l'espace de six mois doit se faire d'après les mêmes listes que celles qui ont été préparées pour l'élection générale. Il est également prévu au marquage du bulletin d'un aveugle par un ami qui le conduit au bureau de scrutin, à la définition ultérieure de la disposition adoptée l'an dernier relativement aux villégiateurs, à la nomination d'un aviseur légal auprès du directeur général des élections pour les fins des prochaines élections générales.

Relativement à la nomination des énumérateurs, une disposition spéciale prévoit le cas de la dissolution du Parlement actuel dans l'espace d'un mois à compter de la sanction du projet de loi, car, si le présent Parlement était dissous si tôt, les dispositions permanentes projetées à ce sujet ne pourraient devenir opérantes et nulle disposition qui pourrait s'appliquer à une élection générale suivant une dissolution si hâtive ne serait satisfaisante d'une manière permanente.

BILL

Loi modifiant la Loi des élections fédérales

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. Est abrogé le paragraphe cinq de l'article vingt-neuf A de la Loi des élections fédérales, chapitre cinquante-trois des Statuts revisés du Canada, 1927, et remplacé par ce qui suit:

"(5) Pour les fins de la présente loi, nulle personne n'est censée résider, à la date de l'émission du bref, dans un logement ou lieu qui n'est ordinairement occupé que pendant certains mois ou tous les mois de mai à octobre inclusivement et qui reste ordinairement inoccupé pendant certains mois ou tous les mois de novembre à avril inclusivement, à moins

(*a*) qu'elle n'occupe ce logement dans le cours et l'exercice de sa profession lucrative ordinaire, ou

(*b*) qu'elle n'ait aucun logement dans un autre district électoral où, à la date de l'émission du bref, elle pourrait déménager à son gré."

2. Sont abrogées les règles un à cinq, les deux comprises, de l'Annexe A de l'article trente-deux de ladite loi, telles que modifiées par l'article quatorze du chapitre quarante du Statut de 1929, et les règles suivantes leur sont substituées:

"Règle (1) Immédiatement après avoir reçu avis du directeur général des élections qu'un bref a été émis pour son district électoral, l'officier-rapporteur doit nommer par écrit (selon la formule No 4A de la première annexe de la présente loi) deux personnes dans chaque arrondissement de scrutin ou partie d'arrondissement pour y faire le dénombrement des électeurs, et il doit exiger que chacune de ces personnes prêtent serment (selon la formule No 4B de ladite annexe) d'agir fidèlement en qualité d'énumérateur sans partialité, crainte, faveur ni affection et, à tous égards, selon la loi."

"Règle (1A) Au moins dix jours avant qu'il projette de choisir les personnes qui devront agir à titre d'énumérateurs comme susdit, l'officier-rapporteur doit en donner avis au candidat ou au représentant du candidat qui, à l'élection précédente dans le district électoral, a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et aussi au candidat ou au représentant du candidat à cette élection soutenant un intérêt politique différent et opposé, qui tenait le deuxième rang par le nombre

de suffrages obtenus, et, sauf les dispositions qui suivent, si, dans les dix jours susdits, ce candidat recommande pour son compte la nomination d'un énumérateur dans un arrondissement de scrutin ou partie d'arrondissement, l'officier-rapporteur doit choisir pour la nommer et doit en temps utile nommer la personne ainsi recommandée.

"Règle (1B) Si l'officier-rapporteur est d'avis qu'il a de bonnes raisons pour refuser de choisir ou de nommer un énumérateur recommandé comme susdit, il doit en donner avis à la personne qui a fait la recommandation, et, à moins qu'une autre recommandation ne soit faite dans les quarante-huit heures qui suivent cet avis, l'officier-rapporteur peut, subordonnément aux dispositions qui suivent, choisir, et en temps utile nommer, selon qu'il le croit opportun, ce substitut de la personne recommandée.

"Règle (1C) Si, à l'élection précédente, il n'a été opposé au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, aucun candidat représentant un intérêt politique différent et contraire, ou si l'une ou l'autre des personnes averties comme susdit néglige de faire une recommandation pour la nomination d'énumérateurs à un arrondissement de scrutin ou à une partie d'arrondissement, l'officier-rapporteur doit choisir les énumérateurs de telle manière que chaque paire d'énumérateurs représente, autant que possible, deux intérêts politiques différents et opposés.

"Règle (2) Chaque paire d'énumérateurs, immédiatement après avoir prêté serment à ce titre, doit collectivement s'occuper de se procurer les noms, adresses et professions de toutes personne ayant qualité d'électeurs dans l'arrondissement de scrutin, ou partie d'icelui, pour lequel ils ont été nommés, en obtenant les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, par des visites collectives de maison à maison et de toute autre source à leur portée, et en laissant à la demeure de tout électeur qui paraît avoir les qualités requises un mémoire (selon la formule No 13 de la première annexe de la présente loi) indiquant que cet électeur sera inscrit sur la liste préparée par eux.

"Règle (2A) Lorsque les deux énumérateurs sont d'accord sur les qualités d'un votant, ils doivent tous deux signer ou parafer l'avis susdit, et lorsqu'ils sont en désaccord, celui des énumérateurs qui considère que le votant est qualifié doit parafer ou signer l'avis et l'autre doit y inscrire un mémoire pour indiquer qu'il est dissident; cette signature ou ce parafe et ce mémoire doivent figurer sur toute inscriptions simultanément faite du nom et de l'adresse du votant.

"Règle (3) A une date que le directeur général des élections doit fixer, et notifiée par l'officier-rapporteur aux énumérateurs, chaque paire de ces derniers doit, d'après les renseignements alors obtenus par eux, préparer et certifier (selon la formule No 15 de la première annexe de la présente loi) une liste complète, rigoureusement par ordre alphabétique, de toutes les personnes qui résident dans l'arrondissement de scrutin ou partie de l'arrondissement pour lequel ils ont été nommés et qui, de l'avis de l'un ou de l'autre d'entre eux, sont aptes à voter à l'élection, et ils doivent aussi préparer et certifier de la même manière au moins quatre copies de cette liste.

"Règle (4) Sur cette liste, les énumérateurs doivent écrire, après le nom de tout électeur du sexe féminin qui y figure, la lettre F entre parenthèses comme ceci: (F); et le nom d'une femme mariée ou d'une veuve est inscrit sur cette liste selon l'ordre alphabétique déterminé par la première lettre du nom de son mari ou de son mari décédé, selon le cas.

"Règle (5) Cette liste et ses copies, ainsi que l'original des notes prises sur place et autres notes qui en forment la base, doivent être immédiatement remises ou transmises par les énumérateurs à l'officier-rapporteur, qui remet alors une copie de la liste au représentant de chaque candidat ou candidat probable, tel

que ci-après défini. L'officier-rapporteur garde l'original de la liste à son bureau, où elle est à la disposition du public, et il en fournit une copie aux registrateurs dans le district d'inscription desquels, comme il est ci-après prescrit, se trouve l'arrondissement de scrutin."

3. Est abrogé l'article trente-trois de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"33. Lorsque le bref d'une élection dans un district électoral est émis dans les six mois qui suivent le jour fixé pour le scrutin lors de l'élection générale précédente ayant eu lieu, sous le régime de la présente loi, dans ce district électoral, il n'est pas nécessaire de dresser des listes électorales pour cette élection ainsi que le prescrit l'article précédent, s'il se trouve au dossier dans le bureau du directeur général des élections des copies des listes électorales dressées pour cette élection précédente; mais le directeur général des élections est tenu d'expédier à l'officier-rapporteur aussitôt que possible après l'émission de ce bref, au moins douze copies des listes ainsi au dossier pour chaque arrondissement de scrutin.

(2) Ces listes doivent servir à cette élection de la même manière, à tous égards, que si elles avaient été préparées à cette fin; l'officier-rapporteur doit fournir à chaque candidat officiellement présenté au moins deux séries de ces listes."

4. Est abrogé le paragraphe dix de l'article soixante-trois de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"63. (10) A la demande de tout électeur illettré ou incapable, pour toute autre cause physique que la cécité, de voter de la manière prescrite par la présente loi, le sous-officier-rapporteur oblige le votant qui fait cette demande à prêter serment, suivant la formule No 38, qu'il est incapable de voter sans assistance, après quoi il aide cet électeur à marquer son bulletin comme cet électeur le désire, et ce, en présence des agents assermentés des candidats, ou des électeurs assermentés qui représentent les candidats dans le bureau de scrutin, mais de nulle autre personne, et il dépose ce bulletin dans la boîte du scrutin.

(10A) Le sous-officier-rapporteur doit agir à l'égard d'un électeur aveugle de la même manière qu'à l'égard d'un électeur illettré ou autrement incapable, ou, à la demande d'un électeur aveugle qui a prêté serment selon la formule No 38 et est accompagné d'un ami, il doit permettre à cet ami d'accompagner l'électeur aveugle au compartiment du bureau de scrutin et de marquer pour lui le bulletin de vote.

(10B) Tout ami auquel il a été permis de marquer le bulletin d'un électeur aveugle comme susdit doit en premier lieu prêter serment qu'il ne divulguera pas le nom ou les noms du candidat ou des candidats pour lesquels il a marqué le bulletin de cet électeur aveugle, et nulle personne ne peut agir comme ami de plus d'un électeur aveugle à aucun bureau de scrutin."

5. Est modifiée la Troisième Annexe de ladite Loi par l'incorporation en icelle du nom du district électoral de Regina dans la province de Saskatchewan.

6. Le Gouverneur en son conseil peut retenir les services d'un membre du Barreau d'au moins dix ans d'expérience comme tel pour agir à titre de conseiller judiciaire auprès du directeur général des élections au sujet de toute question qui se rattache à l'élection générale qui suivra immédiatement la dissolution du présent Parlement.

7. Les dispositions des Règles 1, 1A et 1B de l'Annexe A de l'article trente-deux de la Loi des élections fédérales telles qu'édictées par la présente loi ne s'appliquent pas à une élection pour laquelle le bref est émis dans le délai d'un mois à compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, mais l'officier-rapporteur à toute pareille élection doit, en la manière et aux conditions spécifiées dans lesdites règles, agir sur la recommandation qu'il peut avoir reçue de l'un ou de l'autre candidat ou de leur part définie à ladite Règle 1A, à toute

époque plus tôt que deux jours avant l'émission de ce bref, et si aucune recommandation n'a été reçue d'un tel candidat ou de sa part pour quelque arrondissement de scrutin ou de partie d'icelui l'officier-rapporteur doit, en tant qu'il est possible, choisir comme l'un des énumérateurs pour chaque arrondissement de scrutin ou partie d'icelui une personne qu'il croit apte à représenter les mêmes intérêts politiques que ledit candidat.

8. Nonobstant toute disposition de l'article cent quatre de la Loi des élections fédérales, la présente loi entrera en vigueur dès qu'elle aura été sanctionnée.

Après onze heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question, en vertu de la règle 7, à onze heures et cinq minutes p.m., jusqu'à demain à onze heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 57

JOURNEAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 24 MAI 1930

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-troisième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées en ce cas, savoir:—

De F. Cléo Guimond, de Montréal, Québec, et de 90 autres, priant que le présent système de radiodiffusion ne soit pas changé.—M. *Robitaille.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Ethel Adine Ross, de Montréal, Québec, épouse de John Kenneth Leveson Ross.

De Wilfred Nathaniel Bickle, de Toronto, Ontario, époux de Madelyn Olive Bickle.

De Marjorie Mary Gwendolyn Dempsey Davis, de Montréal, Québec, épouse de Maurice Edward Davis.

Sur motion de M. Power, le septième rapport du comité spécial sur les pensions et problèmes des anciens combattants est adopté.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et agréés, viz:—

Bill No 15, Loi modifiant la Loi des exportations.

Bill No 135, Loi concernant les parcs nationaux.

Bill No 134, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.

Bill No 19, Loi concernant les allocations aux anciens combattants.

Bill No 49, Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers à des travaux publics du Dominion du Canada.

L'ordre étant lu pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill No 9, Loi modifiant la Loi des compagnies;

M. Lapointe propose,—Que ledit amendement soit agréé.

Et un débat s'ensuivant, ledit ordre reste en suspens.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, viz:—

Bill No 130, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Bill No 131, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à certaines opérations financières relatives à certaines opérations financières relatives à certaines lignes de chemin de fer situées principalement dans l'Etat du Vermont.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu, qu'il est expédient de modifier la Loi concernant le revenu de guerre, et de stipuler:

1. Que le taux de la taxe de corporation soit payé à l'égard du revenu non distribué lorsque ledit revenu non distribué est reçu par une corporation à la vente ou au règlement des affaires d'une autre corporation.

2. Que le revenu des compagnies et des associations coopératives soit exempté de l'impôt sur le revenu.

3. (*a*) Qu'il soit accordé une exemption de $500 à l'égard des parents à charge, grand-parents, frères, sœurs, fils et filles, incapables de subvenir à leurs besoins par suite d'infirmité mentale ou physique, qui n'est pas par ailleurs prévue.

(*b*) Que les dons, jusqu'à concurrence de dix pour cent du revenu net d'un contribuable à n'importe quelle église, université, collège, école ou hôpital au Canada, soient admis comme déduction.

(*c*) Que les annuités gouvernementales ou autres de même genre jusqu'à concurrence de $5,000,000 soit exemptes de l'impôt sur le revenu.

4. Que le taux de la taxe payé par une corporation soit imposé sur les corporations familiales sur l'intérêt payé sur l'intérêt qu'y possèdent les actionnaires non résidents.

5. Que les directeurs, officiers ou employés d'une compagnie canadienne qui demeurent à l'étranger seront assujettis à l'impôt en ce qui concerne le dividende et le revenu provenant de l'intérêt reçu de la compagnie dans laquelle ils sont employés.

6. Que tout décret basé sur les résolutions qui précèdent sera censé être entré en vigueur au commencement de la période d'impôt de 1929 et s'y appliquer de même qu'aux périodes financières closes dans cette année et aux périodes subséquentes, sauf tout décret basé sur la résolution numéro un ci-dessus, qui sera censé être entré en vigueur au commencement de la période d'impôt de 1930 et s'y appliquer de même qu'aux périodes financières qui s'y sont terminées et à toutes les périodes subséquentes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité devant siéger de nouveau ce jour.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 310, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le Revenu, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

LOI SPECIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu, qu'il est expédient de présenter une mesure afin de modifier la loi spéciale du Revenu de guerre, chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts revisés du Canada, de 1927, telle que modifiée par le chapitre cinquante des Lois de 1928 et le chapitre cinquante-sept des Lois de 1929 et de stipuler que:—

1. L'article quatre-vingt-six de la loi susdite, telle que modifiée par l'article trois du chapitre cinquante des Lois de 1928 et telle que modifiée par l'article cinq du chapitre cinquante-sept des Lois de 1929, soit amendé en stipulant que le taux de la taxe sur les ventes ou la consommation soit réduit à un pour cent.

2. Que l'appendice III à cette loi soit modifié en changeant les numéros des articles du tarif ainsi qu'il suit:

Numéros du tarif		*Numéros du tarif*
410	devient	406a;
410a	"	406b;
445	"	409d;
445a	"	442;
445b	"	442a;
446	"	409b;
446b	"	409c;
446c	"	409k;
447	"	409n;
447b	"	409j;
448	"	409a, 409c, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o;
449	"	409i, 431a;
450	"	431;
453b	"	411, 411a, 411b;
453c	"	410l;
453d	"	464;

Numéros du tarif		*Numéros du tarif*
453e	devient	440k;
456a	"	391a;
460	"	410m, 410n, 410o, 410p, 410q, 410s;
460a	"	410q;
460b	"	410b, 410z;
460c	"	410g;
460d	"	410k;
461	"	410f;
461a	"	tuyaux de fer ou d'acier, non soudés à fleur ou à recouvrement, et des tuyaux de bois revêtus de fil de fer, ne mesurant pas moins de trente pouces de diamètre intérieur, pour utiliser dans l'extraction de l'or d'alluvion;
466	"	476;
466a	"	476a;
469	"	410d;
469a	"	410e;
469b	"	410c;
506a	"	480;
591	"	439c;
591a	"	439d.

et que la clause quatre-vingt-huit de ladite loi soit modifiée en changeant les numéros des articles du tarif ainsi qu'il suit:

Numéros du tarif		*Numéros du tarif*
86	devient	85, 89a, 89b, 89c, 89d, 90d;
105	"	105e, 106a, 106c;
105a	"	106b;
106	"	105, 105d.

3. Que tout décret basé sur les alinéas un et deux de cette résolution sera censés être entré en vigueur le deux mai mil neuf cent trente, et s'être appliqué à tous les produits importés ou désentreposés pour la consommation à partir de ce jour, et s'être appliqué aux produits antérieurement importés pour lesquels il n'avait pas été fait de déclaration d'entrée pour la consommation avant cette date.

4. Que l'article cinquante-huit, tel que promulgué par le chapitre cinquante-sept des statuts de 1929, articles cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux et soixante-trois, soit abrogé et que l'on pourvoit à ce qu'il soit imposé, prélevé et perçu sur tout changement de propriété à la suite de vente, cession de toute part d'action de toute association, compagnie ou corporation, ou de toute obligation, débenture ou débenture-action autre qu'obligation débenture ou action du Dominion du Canada ou de toute province du Canada, une taxe d'accise ainsi qu'il suit:

(*a*) Trois cents pour chaque cent dollars ou fraction de cent dollars, de la valeur nominale d'une obligation, débenture ou débenture-action;

(*b*) Cinq cents pour chaque part d'action vendue ou cédée à un prix dépassant cent cinquante dollars par part;

(*c*) Quatre cents pour chaque part d'action vendue ou cédée à un prix dépassant soixante-quinze dollars par part, mais non supérieur à cent cinquante dollars par part;

(*d*) Trois cents pour chaque part d'action vendue ou cédée à un prix dépassant cinquante dollars par part mais n'excédant pas soixante-quinze dollars par part;

(*e*) Deux cents pour chaque part d'action vendue ou cédée à un prix dépassant vingt-cinq dollars par part mais n'excédant pas cinquante dollars par part;

(*f*) Un cent pour chaque part d'action vendue ou cédée à un prix supérieur à cinq dollars par part mais ne dépassant pas vingt-cinq dollars par part;

(*g*) Un quart d'un cent pour chaque part d'action vendue ou cédée à un prix d'un dollar à cinq dollars par part, mais ne dépassant pas cinq dollars par part;

(*h*) Un dixième d'un pour cent de la valeur de chaque part d'action vendue ou cédée à un prix inférieur à un dollar par part;

Que la taxe susdite sera payable en timbres d'accise par le vendeur, le cédant ou le fondé de pouvoirs;

Que chaque personne sujette à percevoir ou à payer la taxe susdite tiendra des archives et des livres de compte;

Et que tout décret basé sur cet alinéa entrera en vigueur le premier juillet mille neuf cent trente.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 311, Loi spéciale des revenus de guerre, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Québec

Beauharnois—Edifice public	43,000 00
Cowansville—Edifice public	11,000 00
Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	120,000 00
Farnham—Edifice public—Agrandissement	30,000 00
Grand'Mère—Edifice public	50,000 00
Poste de quarantaine de Grosse-Ile—Améliorations, réparations, etc	21,000 00
Huntingdon—Edifice public	30,000 00
Les Eboulements, bureau de poste—Instal. d'appar	2,500 00
Lévis—Tracteur pour la poste	1,300 00
La Tuque—Edifice public	39,000 00
Maisonneuve—Edifice public	25,000 00
Montmagny—Edifice public—Rallonge et changement	7,000 00
Montréal—Edifice postal de terminus	400,000 00
Montréal—Gare Bonaventure—Tracteur postal	3,100 00

	Montréal—Nouvel entrepôt d'examen—Améliorations du chauffage	5,000 00
	Montréal—Station postale St-Henri	15,000 00
	Montréal—Part du Gouvernement dans les frais des améliorations locales	22,500 00
	Montréal—Station postale "B"—Amélioration et outillage	6,000 00
	Montréal—Edifice Stephens—Amélioration, changement et outillage	12,500 00
121	Montréal—Station postale "H"—Amélioration du chauffage.	5,000 00
	Québec—Citadelle, quartiers du Gouverneur général, Amélioration, entretien, etc	17,000 00
	Québec—Logement des fournitures militaires	100,000 00
	Québec—Améliorations et installations postales à la gare du C.P.R.	2,000 00
	Québec—Hôpital de l'immigration—Réparations, améliorations et rallonge	10,000 00
	Shawinigan Falls—Edifice public—Agrand	22,000 00
	Sainte-Anne de Bellevue—Edifice public	34,000 00
	Saint-Joseph d'Alma—Edifice public	28,000 00
	Sainte-Marie de Beauce—Edifice public	25,000 00
	Sainte-Martine (Chateauguay)—Edifice public	15,000 00
	Sainte-Rose—Edifice public	20,000 00
	Saint-Pascal—Edifice public	24,000 00
	Saint-Romuald—Edifice public	12,000 00
	Saint-Hyacinthe—Edifice public—Rallonge et amélioration	30,000 00
	Thetford-Les-Mines—Arsenal—Améliorations et réparations.	1,400 00
	Valleyfield—Edifice public—Améliorations au chauffage	2,000 00
	Victoriaville—Edifice public	30,000 00
	Waterloo—Edifice public	3,000 00
	Westmount—Arsenal	13,000 00

Ontario

	Brockville—Edifice public—Inst. d'access	4,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc	125,000 00
	Exeter—Edifice public	10,000 00
	Fort Frances—Edifice public	38,000 00
	Fort-William—Part du gouvernement dans le coût des améliorations locales	1,500 00
	Gore-Bay—Edifice public	25,000 00
	Haileybury—Rallonge à l'arsenal	10,000 00
	Keewatin—Edifice public	25,000 00
	Kingston, G.M.—Salle à manger	75,000 00
	London—Edifice public—Améliorations et réparations à l'édifice et à l'appareil de chauffage	8,000 00
	London—Douane—Horloge neuve	1,500 00
	London—Hôpital Westminster—Pavage du chemin	10,000 00
	Mildmay—Edifice public	12,000 00
	Chutes Niagara—Edifice public	125,000 00
	Ottawa, édifices département.—Appareil, etc	85,000 00
	Ottawa—Laboratoire du ministère des Mines, rue Booth et changements	104,000 00
	Ottawa—Sur achat de l'édifice Daly	106,000 00
	Ottawa—Sur achat d'un bâtiment pour les ateliers du gouvernement	12,000 00

	Ottawa—Part du gouvernement dans les améliorations locales.	35,000 00
122	Penetanguishene—Edifice public..	12,000 00
	Peterborough—Edifice public—Améliorations..	1,500 00
	Port-Arthur, édifice public—Rallonge et changements..	50,000 00
	Sturgeon Falls—Edifice public..	43,000 00
	Sudbury, édifice public—Rallonge et changements..	1,500 00
	St. Thomas, édifice public—Améliorations de l'éclairage.. ..	2,100 00
	Timmins—Edifice public..	53,000 00
	Toronto—Douanes..	1,500,000 00
	Toronto—Outillage pour service des douanes..	3,000 00
	Toronto, bureau de poste—Améliorations et réparations.. ..	5,000 00
	Toronto—Station postale "A", outillage mécanique, améliorations, etc..	90,000 00
	Welland, arsenal—Part du gouvernement dans le coût des améliorations locales..	1,250 00
	Windsor—Installations d'une table de triage..	3,500 00
	Windsor—Edifice public..	100,000 00
	Woodstock—Edifice public—Améliorations et réparations..	1,500 00

Manitoba

	Brandon—Edifice public..	150,000 00
	Dauphin—Edifice public—Annexe..	21,000 00
	Deloraine—Edifice public..	19,500 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations et réparations..	35,000 00
123	Gretna—Edifice public..	19,000 00
	Emerson—Edifice pour douane et immigration..	2,500 00
	Winnipeg, casernes de Fort-Osborne, salle à manger des officiers..	90,000 00
	Winnipeg—Hôp. de Deer Lodge agrand. de l'empl..	1,600 00

Saskatchewan

	Arcola—Edifice public..	12,000 00
	Canora—Edifice public..	20,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc.	17,000 00
	Gravelbourg—Edifice public..	10,500 00
	Indian Head, édifice de sylviculture—Annexe..	7,000 00
	Lloydminster—Edifice public..	75,000 00
124	Melville—Edifice public..	31,000 00
	North Battleford—Edifice de l'immigration..	30,000 00
	Regina—Arsenal..	34,000 00
	Regina, édifice public—Annexe..	225,000 00
	Saskatoon—Edifice public..	445,000 00
	Watrous—Edifice public..	12,000 00
	Wilkie—Edifice public..	40,000 00
	Yorkton, édifice public—Annexe..	3,000 00

Alberta

	Calgary—Edifice public..	1,000,000 00
	Calgary—Entrepôt d'examen douanier—Améliorations et changements..	4,000 00
	Coutts—Edifice de l'immigration et de la douane..	2,500 00
	Carway—Edifice pour l'immigration et la douane..	2,500 00
	Camrose—Edifice public..	53,000 00
	Delia—Achat d'édifice pour la poste, etc..	8,000 00
125	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc.	17,000 00

	Drumheller—Edifice public..	30,000 00
	Edmonton—Edifice public—Annexe..	400,000 00
	Edmonton—Edifice de l'immigration..	25,000 00
	Falher—Edifice de l'immigration..	11,000 00
	Red Deer—Edifice public—Annexe et changements..	2,500 00
	Vegreville—Edifice public..	37,000 00

Colombie-Britannique

	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	45,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux baraques de la M. C. R. et l'arsenal de la marine de S. M...	10,000 00
	Kimberley—Edifice public..	18,000 00
126	Trail—Edifice public..	66,000 00
	Vancouver—Logement pour la R.C.N.V.R..	11,500 00
	Vancouver—Edifices publics—Améliorations, réparations, etc.	17,000 00
	Vancouver—Edifice public—Intérêt d'un an à 5 p. 100 sur hypothèque de $400,000..	20,000 00

En général

	Fermes expérimentales—Remplacement de constructions, réparations, améliorations, etc..	100,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux..	5,000 00
127	Edifices militaires—Réparations, aménagement et annexes..	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations..	80,000 00
	Edifices publics—En général..	45,000 00
	Achat d'un appareil pour oblitérer les timbres..	76,500 00
	Installation pour épargner le combustible..	10,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

	Edifices et terrains publics à Ottawa—	
	Eau..	55,000 00
	Préposés d'ascenseurs..	115,000 00
	Eclairage, y compris les ponts et routes..	175,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	450,000 00
	Départements en général—Nettoyage des édifices, y compris $150 à E. Snowden pour le tir du canon à midi..	400,000 00
	Réparations, améliorations, annexes et entretien..	700,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains, améliorations, ameublement, entretien, etc..	60,000 00
	Rideau-Hall—Allocation pour combustible et éclairage..	19,000 00
	Service téléphonique..	112,500 00
128	*Edifices publics fédéraux—*	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, améliorations, annexes, ameublement, etc..	25,000 00
	Station fédérale de quarantaine—Entretien et réparations..	15,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général..	200,000 00
	Chauffage..	415,000 00
	Eclairage..	290,000 00
	Loyers..	1,900,000 00
	Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc..	1,155,000 00

	Fournitures aux gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc..	55,000 00
	Eau..	83,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaires des gardiens..	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations..	4,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

116	Ottawa—Nouvel édifice départemental..	1,200,000 00
	Ottawa—Edifice du Parlement..	10,000 00
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches..	1,500,000 00
	Ottawa—Annexe à l'installation du chauffage central..	130,000 00

Ports et rivières

117	Chenal de Burlington—Amélioration..	1,000,000 00
	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche..	10,000 00
	Terminus des lacs inférieurs..	3,100,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Amélioration de la voie navigable..	600,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port...	140,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—Pour terminer les travaux..	32,000 00
	Sorel—Améliorations dans le port..	300,000 00
	Saint-Jean—Amélioration du chenal..	200,000 00
	Toronto—Améliorations dans le port..	47,000 00

XXVII—TRAVAIL

192	Loi d'enquête sur les coalitions..	30,000 00
193	Loi de la conciliation et du travail..	55,000 00
194	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement..	17,000 00
195	Justes salaires et inspection..	15,000 00
196	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	20,000 00
197	Conférence internationale du travail..	20,000 00
198	Conseils industriels mixtes..	5,000 00
199	Administration: Loi des pensions de vieillesse..	10,000 00
200	Loi d'enseignement technique..	2,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Travail—	
	Traitements..	269,045 00
	Dépenses contingentes..	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique pour la préservation de la pêche du flétan dans l'océan Pacifique nord et le détroit de Bering, signée à Ottawa, le 9 mai 1930, par les plénipotentiaires nommés.

La Chambre s'ajourne alors à 6.20 p.m., jusqu'à lundi prochain à 11 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 26 MAI 1930

Onze heures a.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-quatrième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 24 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Gladys Carter, de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Pomray Carter, de Toronto, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Lawson.*

Sur motion de M. Lawson, ordonné,—Que la pétition de Gladys May Carter, de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Pomray Carter, présentée ce jour, avec le rapport du préposé aux pétitions soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de règles passées par les juges de la cour d'appel du Manitoba, d'après les prescriptions du Chapitre 36, des Statuts Revisés du Canada (Code criminel), article 576 (*b*).

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 264, Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour

L'adresse à Son Excellence, le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre, sont votés:—

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait de quelque manière au travail relatif à la reconstruction ou à la construction de la jetée de protection située du côté est ou du côté de la mer du quai à charger le charbon à Pictou Landing, Nouvelle-Ecosse.

2. Toute la correspondance échangée entre tout ministère fédéral et l'ingénieur de district, Halifax, ou toutes autres personnes de la Nouvelle-Ecosse, ayant trait de quelque manière à cette construction.

3. Etat du coût du travail exécuté jusqu'à date, avec le coût approximatif du reste du travail.

Par M. Duff pour M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant toutes les augmentations, les ajustements de boni, les allocations, etc., accordés au service civil du Canada, service intérieur et service extérieur, depuis le 1er jour de janvier 1922, et les augmentations similaires, les boni et allocations accordés durant la même période aux fonctionnaires du gouvernement fédéral qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission du service civil.

Par M. Glen pour M. Bradette—Adresse à Son Excellence le Gouverneur géral—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario au sujet de la grève des employés qui fabriquent le papier à la *Spruce Falls Pulp and Paper Company*, Kapuskasing, en octobre 1928.

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Dossier contenant: 1. Copie de tous les rapports ou représentations adressés au ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire du département relativement à la rupture et à la réparation du câble sous-marin entre l'île Pictou et la terre ferme, Nouvelle-Ecosse, entre les dates suivantes: janvier 1925 au 30 avril 1930.

2. Copie de toutes les instructions émanées du ministère des Travaux publics ou de tout fonctionnaire de ce ministère à la personne responsable de l'entretien dudit câble.

Le Bill No 263 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le capital social de la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 139, Loi constituant en corporation *The Hamilton Life Insurance Company* est pris en considération et agréé.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Qu'il soit résolu:

Qu'il est expédient que le Parlement approuve le Traité international pour la limitation et la réduction des armements navals, signé à Londres, le 22 avril 1930, au nom de la Puissance du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé une résolution approuvant le Traité international pour la limitation et la réduction des armements navals, signé à Londres, le 22 avril 1930, au nom du Canada, par le plénipotentiaire y nommé;

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de Convention conclue entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique pour la protection, la préservation et la propagation des pêcheries du saumon Sockeye, signée à Washington le 26 mai 1930 par les plénipotentiaires y nommés.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

M. Lapointe propose,—Qu'il soit résolu:—Que la Chambre approuve les recommandations de la Conférence sur le fonctionnement des lois des Dominions et la législation sur la marine marchande, tenue à Londres en 1929, et considère que des mesures devraient être prises à la prochaine Conférence impériale pour assurer leur application à une date rapprochée.

Et un débat s'ensuivant et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert).

Onze heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre,—Qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 314 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Carr Weeks."—M. *Kay*.

Bill No 315 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Burwell Ross."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 316 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cherry Ray Fletcher."—M. *Lawson*.

Bill No 317 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Somes."—M. *Casselman*.

Bill No 318 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel May Rowland."—M. *Casselman*.

Bill No 319 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Ernest Ball."—M. *Casselman*.

Bill No 320 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Elizabeth Gamsby."—M. *Sanderson*.

Bill No 321 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Long Nightingale."—M. *Lawson*.

Bill No 322 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Cahill."—M. *Ryerson*.

Bill No 323 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Lockhart."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 324 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Quick."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 325 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel McQuistan."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 326 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Ruel."—M. *McPhee*.

Bill No 327 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Adine Ross."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 328 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Paterson."—M. *Boys*.

Bill No 329 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosanna Christena Jarrett."—M. *Black* (Yukon).

Bill No 330 (K9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lean."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 331 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall John MacDonald."—M. *Casselman.*

Bill No 332 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Essa Mulant Durry."—M. *Casselman.*

Bill No 333 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Eleanor Zyrd."—M. *Casselman.*

Bill No 334 (O9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Jane Gertrude Rea."—M. *Casselman.*

Bill No 335 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Green."—M. *Gray.*

Bill No 336 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Elizabeth Cross."—M. *Pettit.*

Bill No 137 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Viola Turquand."—M. *Spence.*

Bill No 338 (S9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norville Alberta Gourley."—M. *Lawson.*

Bill No 339 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Brown Hemsley."—M. *Hepburn.*

Bill No 340 (U9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Buker."—M. *Spence.*

Bill No 341 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Machen."—M. *Spence.*

Bill No 342 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Mary Gwendolyn Dempsey Davis."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 343 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Nathaniel Bickle."—M. *Ross* (Moose Jaw).

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre spécial adopté le 9 mai courant, sur motion de M. Kay, lesdits bills sont lus la première et la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondées, sont référés au comité des Bills privés.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

WELLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mai 1930.

Sur motion de M. Dunning, lesdits messages et budget sont référés au comité des Subsides.

Après onze heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question, en vertu de la règle 7, à onze heures et cinq minutes p.m., jusqu'à demain à onze heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 27 MAI 1930

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1930—Relevé montrant:—

1. Quelle a été la quantité de beurre de crèmerie fabriquée au Canada durant les années civiles 1928-29.
2. Quelle a été la quantité de beurre de laiterie fabriquée au Canada durant les années civiles 1928-29.
3. Combien de beurre on a exporté du Canada durant les années civiles 1928-29.
4. Combien de beurre on a importé au Canada durant les années civiles 1928-29.
5. Quelle a été la consommation du beurre, par tête, au Canada durant les années civiles 1928-29.
6. Si on permet la fabrication, l'importation de la vente au Canada de quelque substitut du beurre.
7. S'il est permis de vendre le beurre frais et nouveau sous l'empire des lois canadiennes existantes.
8. Quelle quantité de lait a été produite au Canada durant les années civiles 1928-29.
9. Quelle quantité de lait on a exportée du Canada durant les années civiles 1928-29, et à quels pays.
10. Quelle quantité de crème on a exportée du Canada durant les années civiles 1928-29, et à quels pays.
11. Quelle a été, par tête, la consommation du lait au Canada durant les années civiles 1928-29.
12. Quel était le nombre des vaches laitières au Canada durant les années civiles 1928-29.
13. Quelle a été la production moyenne de lait par vache laitière durant les années civiles 1928-29.

14. Combien de cultivateurs sont intéressés au Canada dans l'industrie laitière.

15. Quelle a été le prix moyen du beurre, de la crème et du lait au Canada, pour chaque mois, durant les années civiles 1928-29.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 344, Loi concernant une certaine convention signée le vingt-sixième jour de mai 1930, entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique pour la conservation et l'extension des pêcheries du saumon Sockeye dans le bassin du fleuve Fraser lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Lapointe,—Qu'il soit résolu:—Que la Chambre approuve les recommandations de la Conférence sur le fonctionnement des lois des Dominions et la législation sur la marine marchande, tenue à Londres en 1929, et considère que des mesures devraient être prises à la prochaine Conférence impériale pour assurer leur application à une date rapprochée.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), la Chambre retourne aux Avis de motions du Gouvernement.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), appuyé par M. Lapointe, propose,—Qu'il soit résolu:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi;

Très Gracieux Souverain;

Nous, les sujets très loyaux et très obéissants de Sa Majesté, le les Communes du Canada en Parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté, priant que vous ayez la bonté gracieuse de donner Votre Consentement à la présentation d'une mesure au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande pour modifier les *Actes de l'Amérique britannique du Nord,* 1867 à 1916, les quatre conventions exposées dans l'annexe formant la matière dudit Acte et ledit Acte étant à l'effet suivant, ou exprimé de la manière suivante:

Loi modifiant les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1916.

Attendu que les quatre conventions différentes comprises dans l'annexe furent conclues entre le gouvernement de la Puissance du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Colombie-Britanique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, respectivement, aux dates que lesdites conventions différentes portent respectivement;

Et attendu que le Parlement du Canada et la Législature de la Province à laquelle elle a trait ont approuvé chacune desdites conventions;

Et attendu que postérieurement à la signature de la convention avec la province de l'Alberta, il a été convenu qu'en plus des droits que ladite province obtenait ainsi, elle aurait encore droit à tels autres droits, le cas échéant, relativement à la matière qui est le sujet de ladite convention, qu'il serait nécessaire d'accorder à la province afin qu'elle puisse jouir de droits égaux à ceux conférés ou réservés à la province de la Saskatchewan en vertu de toute convention à propos d'une matière semblable, ensuite approuvée et confirmée de la même manière que ladite convention avec la province de l'Alberta, et stipulation à cet effet fut en conséquence faite par le Parlement du Canada et par la Législature de la Province.

Et attendu que chacune desdites conventions stipule que ladite convention sera mise en vigueur seulement après qu'elle aura été sanctionnée par ce Parlement, et que le Dominion du Canada a demandé la promulgation de cette loi et y a consenti;

Qu'il soit décrété par Sa Très Excellente Majesté le Roi, par et de l'avis et consentement des Seigneurs Spirituels et Temporels, et des Communes, en ce présent Parlement assemblés, et par leur autorité, comme suit:—

1. Les différentes conventions sont par les présentes confirmées et auront force de loi respectivement, nonobstant tout ce qui est contenu dans les *Actes de l'Amérique britannique du Nord*, 1867 à 1916, ou dans tout arrêté du Conseil ou termes ou conditions d'Union faits ou approuvés sous l'empire d'aucun de ces Actes, ou dans aucune Loi du Parlement du Canada.

2. La convention avec la province de l'Alberta dans les annexes ci-contre, aura force de loi tel que dit plus haut, sujette à cette condition qu'en plus des droits que ladite province en recevra, ladite province aura droit à tels autres privilèges, le cas échéant, relativement à la matière qui fait le sujet de ladite convention, qu'il pourra être nécessaire d'accorder à ladite province afin qu'elle puisse jouir des droits égaux à ceux qui peuvent être conférés ou réservés à la province de la Saskatchewan en vertu de la convention avec cette province mentionnée en dernier lieu et contenue dans l'annexe ci-jointe.

3. Cet Acte peut être intitulé l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*, 1930, et les *Actes de l'Amérique britannique du Nord*, 1867 à 1916,, et l'Acte présent peuvent être intitulés ensemble *Actes de l'Amérique britannique du Nord*, 1867 à 1930.

Tout ce que ci-dessus nous prions humblement Votre Majesté de prendre en votre favorable et gracieuse considération.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, demandant qu'il ait la bonté gracieuse de donner son consentement à la présentation d'une mesure au Parlement du Royaume-Uni pour modifier les Actes de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 à 1916, en la manière indiquée dans ladite adresse ci-jointe, et demandant à Leurs Honneurs de s'unir avec la Chambre en ladite adresse, en remplisannt l'espace en blanc par les mots (Sénat et).

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient que le Parlement approuve la convention passée entre le Canada et les Etats-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan du Nord de l'Océan Pacifique et de la mer de Bering, Ottawa, 9 mai 1930, et signée pour la Puissance du Canada par le plénipotentiaire y nommé, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé une résolution approuvant la convention conclue entre le Canada et les Etats-Unis

pour la conservation des pêcheries du flétan dans le Nord de l'Océan Pacifique et la mer de Bering, Ottawa, 9 mai 1930, signée pour la Puissance du Canada par le plénipotentiaire y nommé.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Du consentement de la Chambre, M. Glen pour M. Parent, du comité des Bills Privés présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 284 (X7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Cameron."

Bill No 286 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Gilgour."

Bill No 288 (B8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Irene Collins."

Bill No 297 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Hogarth."

Bill No 301 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isadore Sabbath."

Bill No 302 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Carter."

Bill No 303 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Stansfield."

Bill No 304 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Washington Latta."

Bill No 305 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Wardell."

Bill No 314 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Carr Weeks."

Bill No 315 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Burwell Ross."

Bill No 316 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cherry Rae Fletcher."

Bill No 317 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Somes."

Bill No 318 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel May Rowland."

Bill No 319 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Ernest Ball."

Bill No 320 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Elizabeth Gamsby."

Bill No 321 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Long Nightingale."

Bill No 322 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Cahill."

Bill No 323 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Lockhart."

Bill No 324 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Max Quick."

Bill No 325 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel McQuistan."

Bill No 326 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Ruel."

Bill No 327 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Adine Ross."

Bill No 328 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Paterson."

Bill No 329 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosanna Christena Jarrett."

Bill No 330 (K9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lean."

Bill No 331 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall John MacDonald."

Bill No 332 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Essa Mulant Durry."

Bill No 333 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Eleanor Zryd."

Bill No 334 (O9 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Ida Jane Gertrude Rea."

Bill No 335 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Green."

Bill No 336 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Elizabeth Cross."

Bill No 337 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Viola Turquand."

Bill No 338 (S9 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Norville Alberta Gourley."

Bill No 339 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Brown Hemsley."

Bill No 340 (U9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Buker."

Bill No 341 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Machen."

Bill No 342 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Mary Gwendolyn Dempsey Davis."

Bill No 343 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Nathaniel Bickle."

Bill No 300 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de *Stauntons Limited*.."

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Glen, ordonné,—Que tous les bills privés rapportés ce jour contenus dans le dixième rapport du comité des Bills privés, soient inscrits sur le feuilleton pour être pris en considération ce jour en comité général et pour troisième lecture.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

WELLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 mai 1930.

Sur motion de M. Dunning, lesdits messages et budget sont référés au comité des Subsides.

Du consentement unanime de la Chambre, M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi d'établissement des soldats.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.
Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—
Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une loi pour modifier la Loi d'établissement des soldats afin de mettre en vigueur les recommandations du Comité spécial des Pensions et des problèmes des soldats démobilisés, soumis à la Chambre le 23 mai courant, et pour stipuler que la dette totale échue de tous les soldats colons qui occupent encore activement leur ferme sera réduite de la somme de trente pour cent, à prendre effet la dernière date fixée, 1929, ou, dans le cas de colons dont la demande de réévaluation n'a pas encore été réglée définitivement, tout de suite après que la décision finale aura été rendue.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 313, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture est remise pour plus tard ce jour.

Le Bill No 12, Loi concernant les grains, est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 9, Loi modifiant la Loi des compagnies est pris en considération et agréé.

Le Bill No 310, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Le Bill No 311, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois.

La motion,—Que ledit bill soit maintenant adopté et que le titre soit comme sur l'Ordre du jour, reste en suspens pour plus tard ce jour.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le charbon canadien en usage dans la manufacture du fer et de l'acier.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.
Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une mesure afin de pourvoir au paiement à même le Fonds du revenu consolidé de quarante-neuf cents et demi par tonne de charbon bitumineux extrait au Canada et converti en coke au Canada et employé dans la fusion du minerai en fer, ou dans la production de l'acier.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 312, Loi ayant pour objet de mettre à l'égale de la houille importée la houille canadienne servant à la fabrication du fer ou de l'acier, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour plus tard ce jour.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publiés est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills Privés*)

M. Simpson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les Bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus respectivement la troisième fois et passés, plusieurs bills sur division, savoir:—

Bill No 284 (X7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Cameron."

Bill No 286 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Gilgour."

Bill No 288 (B8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Irene Collins."

Bill No 297 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lena Hogarth."

Bill No 301 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isadore Sabbath."

Bill No 302 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Carter."

Bill No 303 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Stansfield."

Bill No 304 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Washington Latta."

Bill No 305 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Wardell."

Bill No 314 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Carr Weeks."

Bill No 315 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Burwell Ross."

Bill No 316 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cherry Rae Fletcher."

Bill No 317 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Somes."

Bill No 318 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel May Rowland."

Bill No 319 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Ernest Ball."

Bill No 320 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Elizabeth Gamsby."

Bill No 321 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Long Nightingale."

Bill No 322 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Cahill."

Bill No 323 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Lockhart."

Bill No 324 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Max Quick."

Bill No 325 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel McQuistan."

Bill No 326 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Ruel."

Bill No 327 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Adine Ross."

Bill No 328 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Paterson."

Bill No 329 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosanna Christena Jarrett."

Bill No 330 (K9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lean."

Bill No 331 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lyall John MacDonald."

Bill No 332 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Essa Mulant Durry."

Bill No 333 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Eleanor Zryd."

Bill No 334 (O9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Jane Gertrude Rea."

Bill No 335 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Green."

Bill No 336 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Elizabeth Cross."

Bill No 337 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Viola Turquand."

Bill No 338 (S9 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Norville Alberta Gourley."

Bill No 339 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Brown Hemsley."

Bill No 340 (U9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Buker."

Bill No 341 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Machen."

Bill No 342 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Mary Gwendolyn Dempsey Davis."

Bill No 343 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Nathaniel Bickel."

Le Bill No 300 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Stauntons Limited*" est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Steadman, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

Le Bill No 300 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Stauntons Limited*" est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Laflamme pour M. Morin, du comité du Règlement présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la suspension de l'article 92 du Règlement relativement à une pétition de Gladys May Carter, demandant l'adoption d'une loi lui accordant un divorce de son époux, John Pomray Carter.

L'avocat de la requérante déclara que celle-ci avait retenu, à diverses reprises, les services de quatre avocats différents, et que cela expliquait pourquoi la pétition avait été égarée.

Votre comité recommande que ladite pétition soit maintenant lue et reçue, et que l'article 92 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne cette pétition.

Sur motion de M. Laflamme, ledit rapport est adopté.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 265, Loi modifiant la Loi des pensions avec un amendement comme suit:—

1. Page 5, ligne 35. Après "effectué" insérer la clause restrictive suivante:

"Toutefois, aucun pensionnaire ainsi rétabli dans sa pension n'a droit à des suppléments de pension pour motif de mariage, ou en considération d'enfants ou de père et mère dépendants, durant toute période antérieure au premier jour d'octobre 1930."

2. La version française n'exige pas d'amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 130, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Du consentement de la Chambre M. Power, propose,—Que la Chambre retourne aux Motions, sous les Affaires de Routine.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Power, appuyé par M. Kellner, le troisième rapport du comité spécial nommé pour considérer la Loi des élections fédérales et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses est adopté.

Du consentement unanime de la Chambre, M. Cannon propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une résolution modifiant la Loi des élections fédérales.

M. Cannon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier la Loi des élections fédérales afin de mettre en vigueur les recommandations du Comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales et la Loi des manœuvres frauduleuses soumises à la Chambre, le 23 mai courant, et pour décréter la nomination d'un aviseur légal au Directeur général des élections en ce qui a trait à toute affaire relative à la prochaine élection générale.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cannon, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 309, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, lequel est lu la première fois.

M. Cannon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la Chambre ne s'ajournera pas à onze heures p.m., ce jour.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu qu'il est expédient de modifier le tarif des douanes, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada de 1927, en abrogeant les alinéas (*c*), (*d*), (*e*), (*i*), (*l*) de l'article deux et de les remplacer par les suivants:—

(*c*) L'expression "cercle, bande et ruban" appliquée aux métaux signifie des formes plates de pas plus de quatorze pouces de largeur et de moins de .1875 de pouce d'épaisseur;

(*d*) "diamètre" quand il s'agit de tubes ou de tuyaux signifie le diamètre intérieur réel du tube ou du tuyau;

(*i*) "plaque", quand il s'agit de métaux, signifie rectangle, cercle ou ébauche, tels que coupés dans un laminoir, de plus de quatorze pouces de largeur et de .1875 de pouce d'épaisseur ou plus, avec des variations de ces épaisseurs ne dépassant pas .015 pouce;

(*l*) "feuille", appliquée aux métaux, signifie un rectangle de plus de quatorze pouces de largeur et d'une épaisseur inférieure à celle d'une plaque;

2. Résolu, que le tarif douanier, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada de 1927, soit modifié en abrogeant le paragraphe deux de l'article six et en le remplaçant par le suivant:—

(2) Les droits d'accise ou les taxes d'accise seront ignorés en établissant la valeur commerciale des marchandises aux fins d'imposition d'un droit spécial, lorsque les marchandises auront droit d'entrée en vertu du tarif de préférence britannique, du tarif intermédiaire ou de tout autre tarif favorable.

3. Résolu que le tableau A du tarif douanier, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada de 1927, tel que modifié par le chapitre dix-sept des Lois de 1928 et le chapitre trente-neuf des Lois de 1929, soient de nouveau modifiés en biffant les numéros suivants: 5, 6, 7, 8, 10, 14, 15, 16, 18, 28a, 36, 37, 38, 47, 49, 50, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 60a, 61, 61a, 63a, 67, 69, 83, 83a, 84, 85, 86, 87, 87a, 87b, 88, 89, 90, 90a, 90b, 90c, 90d, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 97a, 98, 99, 99a, 100, 101a, 101aa, 101b, 102, 105, 105a, 106, 109, 141, 148, 149, 167, 168, 183, 200, 202, 207, 235, 235a, 236a, 237, 262, 283, 287, 289, 293, 296, 302, 306, 311, 313, 315a, 344, 344a, 345, 345a, 365, 366, 369, 373, 374, 375, 375a, 375b, 376, 377, 378, 378a, 379, 379a, 380, 381, 382, 383, 384, 384a, 384b, 384c, 385, 386, 387, 387a, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 393a, 394, 395, 396, 397, 398a, 399, 400, 401, 402, 403, 403a, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 410a, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 433a, 434, 435, 436, 437, 438, 438e, 439, 440, 441, 441a, 442, 443, 444, 445, 445a, 445b, 446, 446a, 446b, 446c, 447, 447a, 447b, 448, 448b, 449, 450, 450a, 451, 451a, 452, 453, 453a, 453b, 453c, 453d, 453e, 453f, 453g, 453h, 453i, 453j, 454, 454a, 455, 456, 456a, 457, 458, 459, 460, 460a, 460b, 460c, 460d, 460e, 460f, 461, 461a, 462, 462a, 463, 464, 465, 466, 466a, 467a, 468, 468a, 469, 469a, 469b, 470, 471, 471a, 472, 473, 474, 475, 476, 476a, 477, 478, 478a, 479, 480, 481, 482, 483, 486, 486a, 487, 491, 492, 494, 494a, 498, 502b, 502d, 506a, 513, 516, 517, 535a, 577, 584a, 588a, 589, 590, 590a, 590b, 590c, 591, 591a, 592, 593, 594, 595, 596, 605, 611b, 636, 637, 649, 650, 650a, 657, 657b, 658, 660, 661, 665, 665a, 670, 670a, 671, 671a, 672, 672a, 676, 677, 688, 689, 689a, 689b, 698a, 706, 716, 719, 722, 725, 726, 729, 730, 736, 737, 745, 746, 748, 749, 751, 767, 770, 775, 780, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les divers droits de douane, s'il y en a, établis en regard desdits articles et en insérant les numéros suivants, énumérations et taux de droit au tableau A.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
5	Animaux vivants, n.d.................................. Toutefois, si un pays quelconque frappe ces animaux produits au Canada et importés du Canada, de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, il sera imposé des droits équivalents sur lesdits animaux importés au Canada de ce pays.	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
6	Porcs sur pieds, par livre.............................. Toutefois, si un pays quelconque frappe les porcs sur pied produits au Canada et importés du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, il sera imposé des droits équivalents sur les porcs venant de ce pays.	En franchise	1¼ cents	1½ cents
7	Viande fraîche, n.d., la livre......................... Toutefois, si un pays quelconque frappe cette marchandise produite au Canada et importée du Canada, de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, il sera imposé des droits équivalents, à l'entrée au Canada, sur ces marchandises venant de ce pays.	2 cents	2½ cents	3½ cents
8	Viandes, volaille ou gibier en conserve, extraits de viande et thé de bœuf non médicamenté.....	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
10	Viande, n.d., la livre.................................. Toutefois, pour l'établissement des droits, le poids d'un baril de porc ne sera pas inférieur à deux cents livres; en outre, si un pays quelconque frappe cette marchandise produite au Canada et importée du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, il sera imposé des droits équivalents, à l'entrée au Canada, sur ces marchandises venant de ce pays.	En franchise	1¾ cents	2 cents
14	Suif..	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
15	Cire d'abeille..	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
16	Œufs en coquille, la douzaine.......................... Toutefois, si un pays quelconque frappe les œufs en coquille produits au Canada et importés du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au au présent numéro, il sera imposé des droits équivalents, à l'entrée au Canada, sur ces marchandises venant de ce pays.	2 cents	2½ cents	3 cents
16a	Oeufs, entiers, jaune d'œuf ou albumine d'œuf congelés ou autrement préparés, n.d., auxquels du sucre ou un autre produit a été ajouté ou non.................. Toutefois, si un pays quelconque frappe les œufs congelés, le jaune d'œuf congelé, ou l'albumine d'œuf congelé, produits au Canada et importés du Canada, de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, il sera imposé des droits équivalents, à l'entrée au Canada, sur ces marchandises venant de ce pays.	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
16b	Œufs, jaunes d'œufs ou albumine, séchés, évaporés, desséchés ou en poudre, auxquels du sucre ou une autre matière sucrée a été ajouté non..............	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
18	Beurre, la livre...................................... Toutefois si un pays quelconque frappe le beurre produit au Canada et importé du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, le beurre venant de ce pays sera frappé de droits équivalents à son entrée au Canada.	4 cents	6 cents	7 cents
28a	Le thé importé directement du pays de culture et de production, et le thé acheté dans le Royaume-Uni, enveloppé, en boîte de carton ou autres empaquetages de plus de cinq livres chacun, la livre........ Toutefois ce thé pourra entrer en vertu du Tarif de Préférence Britannique sur preuve jugée satisfaisante par le Ministre que ce thé a été entière ment produit dans les Dominions, colonies et possessions Britanniques et non ailleurs.	En franchise	9 cents	10 cents
36	Levure comprimée, en volume ou paquets d'au moins de cinquante livres, la livre......................	En franchise	2½ cents	3 cents
37	Levure comprimée, en paquets de moins de cinquante livres, le poids du paquet à être inclus dans le poids de la marchandise soumise au droit, la livre......	En franchise	5 cents	6 cents

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
38	Gâteaux de levure, le pieds du paquet à être inclus dans le poids de la marchandise soumise au droit, la livre	En franchise	5 cents	6 cents
47	Fèves, n.d., la livre	En franchise	5 cents	6 cents
49	Sarrasin, le boisseau	En franchise	12½ cents	15 cents
50	Gruau ou farine de sarrasin, par cent livres	En franchise	45 cents	50 cents
52	Orge, n.d., le boisseau	En franchise	22½ cents	25 cents
53	Farine de maïs, le baril	En franchise	22½ cents	25 cents
56	Avoine, le boisseau	En franchise	9 cents	10 cents
	Toutefois, si un pays quelconque frappe l'avoine produite au Canada et importé du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, l'avoine venant de ce pays sera frappé de droits équivalents à l'entrée au Canada.			
57	Farine d'avoine et avoine roulée, les cent livres	En franchise	50 cents	60 cents.
	Si toutefois, un pays quelconque frappe la farine d'avoine ou l'avoine roulée produite au Canada ou importée du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, l'avoine roulée et la farine d'avoine venant de ce pays seront frappées de droits équivalents à leur entrée au Canada.			
58	Seigle, le boisseau	En franchise	9 cents	10 cents
	Toutefois, si un pays quelconque frappe le seigle produit au Canada et importé du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, le seigle venant de ce pays sera frappé de droits équivalents à son entrée au Canada.			
59	Farine de seigle, le baril	En franchise	45 cents	50 cents
60	Blé, le boisseau	En franchise	12 cents	12 cents
	Si toutefois, un pays frappe le blé produit au Canada et importé du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, le blé venant de ce pays sera frappé de droits équivalents à son entrée au Canada.			
61	Farine de blé et semoule, le baril	En franchise	50 cents	50 cents
	Toutefois, si un pays quelconque frappe la farine de blé ou la semoule produite au Canada et importée du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, la farine de blé ou la semoule venant de ce pays sera frappée de droits équivalents à son entrée au Canada.			
63a	Son de riz	En franchise	17½ p.c.	17½ p.c.
67	Macaroni et vermicelle les cent livres	En franchise	$1.00	$1.25
69	Foin et paille, la tonne	En franchise	$1.75	$2.00
79b	Fleurs, naturelles, coupées, soient en gerbes ou en bouquets ou non	En franchise	En franchise	25 p.c.
	Toutefois, si un pays quelconque frappe ces marchandises produites au Canada et importées du Canada de droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, ces marchandises, venant de ce pays, seront frappées de droits équivalents à leur entrée au Canada.			
83	Pommes de terre, y compris patates:—			
	(a) Dans leur état naturel	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Séchées, desséchées ou déshydratées	En franchise	En franchise	En franchise
	Toutefois, si un pays quelconque impose des droits sur les pommes de terre produites ou traitées au Canada et importées du Canada, des droits égaux seront imposés sur les pommes de terre exportées de ce pays au Canada.			
84	Oignons, à leur état naturel, y compris les oignons cultivés avec leurs tiges, les échalottes et les grenons, le poids de l'empaquetage à être ajouté au poids de la marchandise imposable	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas moins de trois quart de cent par livre.			
85	Champignons et trufes frais, séchés ou autrement conservés, le poids de l'empaquetage à être ajouté au poids de la marchandise imposable	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas moins de dix cents la livre.			

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
86	Betteraves pour la fabrication du sucre..............	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
87	Légumes frais, à leur état naturel, le poids de l'empaquetage à être ajouté au poids de la marchandise pour les droits:—			
	(a) Asperges..	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 15 avril au 31 mai inclusivement, le droit ne sera pas moins de cents la livre.			
	(b) Haricots, verts...............................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	(c) Choux de Bruxelles...........................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	(d) Choux..	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 15 juin au 31 janvier inclusivement, le droit ne sera pas moins de un cent la livre.			
	(e) Carottes et betteraves n.d.....................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er juin au 28 février inclusivement, le droit ne sera pas moins de un cent la livre.			
	(f) Choux-fleurs et aubergines....................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 15 mai au 31 octobre inclusivement, le droit ne sera pas moins de deux cents la livre.			
	(g) Céleri..	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er juillet au 28 février inclusivement, le droit ne sera pas moins de deux cents la livre.			
	(h) Concombres...................................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er juin au 31 octobre inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à un cent la livre.			
	(i) Laitue..	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er avril au 31 octobre inclusivement, le droit ne sera pas moins d'un cent et demi la livre.			
	(j) Persil..	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	(k) Pois, verts....................................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	(l) Rhubarbe......................................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er mars au 31 mai inclusivement, le droit ne sera pas moins d'un cent la livre.			
	(m) Epinard......................................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, quand l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er mai au 31 octobre inclusivement, le droit ne doit pas être inférieur à un cent la livre.			
	(n) Tomates......................................	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er juin au 31 octobre inclusivement, le droit ne doit pas être inférieur à deux cents la livre.			
	(o) Cresson d'eau et scarole ou endive.............	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	(p) N.d...	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
88	Semis pour replantage:			
	(a) Choux..	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Choux-fleurs..................................	En franchise	En franchise	En franchise
	(c) Oignons......................................	En franchise	En franchise	En franchise
89	Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids des contenants devant être inclus dans le poids déclaré:			
	(a) Fèves, cuites ou préparées autrement, la livre.	En franchise	1¼ cent	1½ cent
	(b) Maïs et tomates, la livre.....................	En franchise	1¾ cent	2 cents
	(c) Pois, la livre.................................	1 cent	1½ cent	2 cents
	(d) N.d...	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
90	Légumes, préparés ou confits:			
	(a) Tapés, desséchés ou déshydratés, y compris la farine de légume, n.d.........................	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(b) Marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d...........	15 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	(c) Extraits ou jus de légumes, moutardes liquides, sauce de soya et de légumes, de toutes sortes....	15 p.c.	$32\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
	(d) Pâtes, hachis et tous autres produits semblables, composés entièrement de légumes ou de légumes et de viande ou de poisson ou des deux, n.d....	15 p.c.	$32\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
91	Soupes, rouleaux, tablettes, cubes ou toutes autres préparations pour la soupe, n.d....	15 p.c.	25 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
	Toutefois, lorsqu'un pays quelconque impose sur ces articles produits au Canada et importés de ce pays des droits plus élevés que ceux désignés au présent numéro, des droits équivalents seront imposés sur lesdites marchandises importées au Canada de ce pays.			
92	Fruits, frais, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids déclaré:			
	(a) Abricots....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 15 juin au 15 août inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à un cent la livre.			
	(b) Cerises....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général le droit ne sera pas inférieur à deux cents la livre.			
	(c) Canneberges....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas inférieur à deux cents et demie la livre.			
	(d) Pêches....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 20 juillet au 1er octobre inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à un cent et quart la livre.			
	(e) Poires....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er août au 31 décembre inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à trois quarts de cent la livre.			
	(f) Prunes ou prunelles....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 15 juillet au 31 octobre inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à trois quarts de cent la livre.			
	(g) Fraises, framboises et loganberries....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, du 1er juin au 31 juillet inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à trois cents la livre.			
	(h) Baies, comestibles, n.d....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas inférieur à deux cents la livre.			
	(i) Coings et nectarines....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas inférieur à un cent la livre.			
93	Pommes, fraîches, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids de la marchandise imposable....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque les importations s'effectuent en vertu du tarif général le droit ne sera pas inférieur à trois cinquièmes de cent la livre.			
94	Raisins, frais, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids de la marchandise imposable, la livre....	En franchise	$1\frac{1}{2}$ cent	2 cents
95	Cantaloups et melons musqués, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids de la marchandise imposable....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation s'effectue en vertu du tarif général, du 20 juillet au 31 octobre inclusivement, le droit ne sera pas inférieur à un cent et demi la livre.			
95a	Melons, n.d., chacun....	En franchise	$2\frac{1}{2}$ cents	3 cents
96	Fruits, frais, à l'état naturel, n.d....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
97	Plantains, ananas, grenades, goyaves et mangues....	En franchise	En franchise	En franchise
98	Bananes, lorsque importées du pays d'origine, par navire, directement à un port canadien, le régime..	En franchise	50 cents	50 cents
98a	Bananes, n.d., le régime..........................	50 cents	50 cents	50 cents
99	Bananes, séchées ou évaporées, la livre............	En franchise	½ cent	½ cent
99a	Dattes et figues, séchées; prunes et pruneaux, séchés, non dénoyautés, la livre......................	En franchise	⅔ cent	⅔ cent
99b	Fruits, tapés, desséchés, évaporés ou déshydratés, n.d..	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
100	Pamplemousses, lorsqu'importés du pays d'origine, par navire, directement à un port canadien, la livre.	En franchise	½ cent	1 cent
100a	Pamplemousse, n.d., la livre......................	½ cent	1 cent	1 cent
102	Limons..	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
105	Pulpe de fruit, confite ou non, n.d., et fruits broyés ou gelés, la livre................................	1½ cent	2½ cents	3 cents
105a	Ecorces de citrons et d'oranges et citrons en saumure..	En franchise	En franchise	En franchise
105b	Olives et cerises en saumure, non embouteillées.....	10 p.c.	17½ p.c.	30 p.c.
105c	Fruits et noix, marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d....	20 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
105d	Gelées, confitures, marmalades, conserves, pâtes de fruit, beurre de fruit et viande hachée menue condensée, la livre................................	2¾ cents	3¾ cents	3¾ cents
105e	Fruits et écorces, cristallisés, glacés, recouverts de sucre asséché; cerises et autres fruits à saveur de crème de menthe, de marasquin ou autres saveurs..	22½ p.c.	35 p.c.	35 p.c.
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, y compris le poids des contenants:			
	(a) Abricots, pêches et poires, la livre...........	1¾ cents	2½ cents	2¾ cents
	(b) Ananas, la livre............................	½ cents	2½ cents	2¾ cents
	(c) N.d., la livre..............................	1¼ cents	2½ cents	2¾ cents
109	Noix de toutes sortes, n.d., y compris les arachides décortiquées, n.d., la livre........................	1 cent	2 cents	2 cents
109a	Arachides, vertes, dans l'écalle ou n'ayant pas subi d'autre procédé que celui de l'écalage............	En franchise	1 cent	1 cent
135a	Sucre inverti, et sirops provenant de la canne à sucre ou de la betterave, et toutes les imitations d'iceux ou tout produit les remplaçant, non compris la mélasse et non compris les sirops dans des contenants de telles dimensions que le poids brut du contenant et du contenu ne dépasse pas 60 livres:			
	Lorsque le total des sucres à réduction accuse après l'inversion plus de 56 degrés mais n'excède pas 65 degrés de sucres invertis, les 100 livres......	68 cents	$1.23	$1.23
	Lorsque le total des sucres à réduction accuse après l'inversion plus de 65 degrés mais n'excède pas 70 degrés de sucre inverti, les 100 livres...........	74 cents	$1.33	$1.33
	Lorsque le total des sucres à réduction accuse après l'inversion plus de 70 degrés de sucre inverti, les 100 livres......................................	83 cents	$1.50	$1.50
139	Glucose ou dextrose, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops contenant un mélange quelconque de ces substances, n.d., les 100 liv..................	40 cents	55 cents	62½ cents
141	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommes sucrées, le maïs crevé, les noix recouvertes de sucre, les poudres aromatiques, poudres à custard, poudres à gelées, sucreries, pains sucrés, gâteaux, pâtés, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre, y compris le poids des enveloppes et cartons.	½ cent et 22½ p.c.	½ cent 35 p.c.	½ cent 35 p.c.
148	Cidre, ni clarifié, ni épuré, le galon..................	En franchise	5 cents	5 cents
149	Cidre, clarifié ou épuré, le galon.....................	En franchise	10 cents	10 cents
152b	Grape-juice dans des contenants d'un gallon chacun..	17½ p.c.	22½ p.c.	22½ p.c.
	Le gouverneur en son conseil peut, par arrêté en conseil, ordonner que soit substitué à l'item tarifaire 152b de l'Annexe A du Tarif des douanes, à l'énumération des produits et aux taux douaniers mis en regard dudit item, ce qui suit:			
152c	Grape-juice dans des contenants de plus d'un gallon chacun:			
	Accusant à l'analyse au plus 1·074 de densité à 60 degrés de température, le gallon..................	20 cents	25 cents	25 cents
	Et, en outre, pour chaque quantité différentielle de 0·01 dans la densité au-dessus de 1·074..........	3 cents	3 cents	3 cents

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermé-diaire	Tarif général
	Dès la publication dudit arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 152b du Tarif, tel qu'il apparaissait dans la dite Annexe au moment de l'adoption de la présente loi, sera abrogé et les dispositions du numéro 152c du Tarif lui seront substituées.			
167	Malt, non broyé, broyé ou moulu et farine de malt, n.d., déclaré pour entreposage sous l'empire des règlements d'accise, la livre	⅓ cent	½ cent	¾ cent
168	Aire à drèche, contenant moins de 50 p. 100 en poids de drèche; sirop de malt ou poudre de sirop de malt; extraits de malt, fluide ou non; mélasse de grain—tous les articles de ce numéro à être évalués à l'exclusion des droits d'accise britanniques ou étrangers conformément aux règlements prescrits le ministre, la livre	3 cents et 25 p.c.	3 cents 30 p.c.	3 cents 35 p.c.
183	Journaux ou éditions supplémentaires ou leurs parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés au Canada	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
200	Pâte de bois, de paille ou de toute autre fibre végétale	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
202	Patrons de chassures en papier	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
207	Albumine de sang	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
208g	Molybdate de calcium lorsqu'il est importé par les fabricants d'acier pour servir exclusivement à la fabrication de l'acier dans leurs fabriques, sous l'empire des règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	5 p.c.
232a	Capsules de gélatine, vides, lorsque importées pour servir exclusivement à la fabrication ou à la composition des préparations médicinales et pharmaceutiques	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
235	Pâte de réglisse non sucrée	En franchise	15 p.c.	17½ p.c.
235a	Réglisse en rouleaux et en batons, non sucrée	En franchise	20 p.c.	22½ p.c.
236a	Rechange en papier pour coupes-crachoirs; coupes-crachoirs de poche, en papier	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
237	Celluloïde, moulé en forme pour manche de couteaux ou de fourchettes, mais non foré ni autrement ouvré; aussi, balles et cylindres de celluloïde moulé, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis ni autrement ouvré; et ébauches d'abat-jour en celluloïde pour lampes, et ébauches de peignes	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
238a	Articles fabriqués en celluloïde, à savoir: épingles à cheveux, épingles à tresses, barettes, ébauches de barettes, chausse-pieds, broches à tricoter, jeux de crochets, dés (golfe); abat-jour ajourés ou peints	15 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
262	Huile d'olive	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
263	Composés de plomb de tétraéthyl, dans lesquels le plomb de tétraéthyl est l'élément prépondérant par le poids	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
264a	Menthol, naturel ou synthétique	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
264b	Camphre, naturel ou synthétique, rafiné ou non	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
276b	Graine de coton et huile brute de graine de coton, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de farine de graine de coton et d'huile rafinée de graine de coton, pour servir exclusivement à la fabrication desdits articles, dans leurs propres manufactures	En franchise	En franchise	En franchise
283	Tuiles de drainage, non vernissées	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
287	Articles de table en porcelaine, en faïence clanche dure ou en faïence feldspathique	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment ou terre, ou autre matière, n.d	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
293	Plâtre de Paris, ou gypse, calciné, et plâtre préparé pour le plâtrage, y compris le poids de l'emballage, les cent livres	En franchise	11 cents	12½ cents
296	Silex, pierres siliceuses moulues; feldspath à l'état brut seulement, fluor de calcium, magnésite; stéatite, pierre dite *cliff*, pierre crayeuse, pierre à porcelaine ou de Cornwall, broyées ou non; pierre de rebut, non sciée ni dégrossie au marteau ou au ciseau, ni propre au dallage, à la construction ou au pavage	En franchise	En franchise	En franchise
296a	Magnésite, roc brut	En franchise	En franchise	En franchise
296b	Magnésite, caustique, calcinée, ou magnésie plastique	En franchise	20 p.c.	25 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermé-diaire	Tarif général
296c	Magnésite calcinée ou agglomérée	En franchise	10 p.c.	17½ p.c.
296d	Feldspath, lorsque sa fabrication ne dépasse pas le broyage	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
302	Pierres lithographiques non gravées	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
306	Marbre scié ou dressé au sable, non poli; granit scié; dalles et blocs de pavage; dalles et pierre à bâtir autre que le marbre ou le granit, sciés sur deux côtés seulement	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
306a	Pierre à bâtir, autre que le marbre ou le granit, sciée sur plus de deux côtés, mais non sciée sur plus de quatre côtés, les 100 livres	10 cents	20 cents	22½ cents
311	Crayons d'ardoise, et ardoises d'écoliers	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
313	Plombagine, non moulue, ni autrement ouvrée	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
315a	Electrodes en carbone ayant plus de trente-cinq pouces de circonférence ou mesure extérieure	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
345	Poudre de zinc, rubans et feuilles de zinc, plaques de zinc pour chaudières marines, écume de sel ammoniac; et tuyauterie de zinc étirée et sans soudure	En franchise	En franchise	En franchise
345a	Alliage de zinc et zinc en blocs, saumons, lames ou verges; plaques de zinc, n.d., la livre	¾ cent	1 cent	1 cent
350	Fil métallique de tout genre et de tous métaux, n.d	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
351	Fil métallique, simple à ou plusieurs brins, recouvert de n'importe quel matériel, y compris les câbles ainsi recouverts, n.d	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
351a	Fil métallique, en tresses, torons ou retors, y compris les cordages et câbles métalliques, recouverts ou non, n.d	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
351b	Toile ou treillages en fil de laiton ou de cuivre	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
352b	Vis de laiton, cuivre ou autre métal, n.d.—			
	(a) Vis à bois	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	(b) Vis à machines ou autres, n.d	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
354a	Ustensiles en nickel et aluminium pour la cuisine et les usages domestiques, n.d	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
365	Les alliages de métal et de métal plaqué, en barres, lingots ou noyaux, pour la fabrication de boîtiers de montres, de bijouterie, de fil d'or et d'argent doublé sans couture et pour les fins dentaires	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
366	Ressorts et mouvements de montres, et leurs parties, finis ou non finis, y compris les remontoirs et leurs gaines	En franchise	12½ p.c.	12½ p.c.
373	Débris de fer ou d'acier:—			
	(a) Forgés, consistant en déchets, destinés à être refondus dans des fourneaux ou cubilots	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Fonte, consistant en déchets, destiné à être refondu dans des fourneaux ou cubilots	En franchise	En franchise	En franchise
	(c) Rails de chemin de fer usagés, destinés à être fondus dans des fourneaux ou refaçonnés dans des laminoirs en produits autres que des rails de fer ou d'acier	En franchise	En franchise	En franchise
	Mais les articles de fer ou d'acier endommagés en cours de route, s'ils sont brisés sous la surveillance de douaniers et rendus invendables autrement que comme débris, pourront être déclarés en douane comme débris.			
374	Fer en gueuses, n.d., la tonne	$1.50	$2.50	$2.50
375	Alliages de fer:—			
	(a) Fonte miroitante (*spiegeleisen*), laquelle est un alliage de fer et de manganèse, contenant pas moins de 15 pour cent et pas plus de 30 pour cent en poids, de manganèse	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Ferro-manganèse et silico-manganèse, étant des alliages de fer et de manganèse, contenant pas plus de 30 pour cent, au poids, de manganèse	En franchise	En franchise	En franchise
	(c) Ferro-silicium, étant un alliage de fer et de silicium, contenant pas moins de 10 pour cent et pas plus de 15 pour cent, au poids, de silicium	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
	(d) Ferro-silicium, étant un alliage de fer et de silicium, contenant plus de 15 pour cent, au poids, de silicium	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	(e) Phosphore ferreux, étant un alliage de fer et de phosphore, contenant plus de 15 pour cent, au poids, de phosphore	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(f) Alliages de fer, brute, pour refonte, n.d	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
376	Eponge de fer	En franchise	En franchise	En franchise

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
377	Lingots de fer ou d'acier, n.d., la tonne	$1.50	$2.50	$3.00
377a	Masseaux, lingots à crans, brames et lopins, n.d.; barres à feuilles, de fer ou d'acier, quel qu'en soit le procédé de fabrication n.d., la tonne	$2.50	$4.00	$4.50
377b	Lingots, lingots à crans, masseaux, brames et lopins, n.d., de fer ou d'acier, évalués à au moins 3 cents la livre, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'aciers pour servir exclusivement à la fabrication d'aciers dans leurs propres aciéries, en conformité des règlements établis par le ministre	En franchise	En franchise	5 p.c.
377c	Lingots, lingots à crans, masseaux, brames et lopins, n.d., de fer ou d'acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de pièces forgées, pour servir exclusivement à la fabrication de pièces forgées, dans leurs propres usines, en conformité des règlements établis par le ministre, la tonne	En franchise	$2.25	$2.50
378	Barres et tiges, de fer ou d'acier; massets de fer ou d'acier, pesant au moins 60 livres par verge de longueur:			
	(a) Non autrement ouvrés que laminés à chaud, n.d., la tonne	$4.25	$6.00	$7.00
	(b) Non autrement ouvrés que martelés ou pressés, n.d	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	(c) Laminés à froid; étirés, bobinés, tournés ou moulés, n.d	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	(d) Laminés à chaud, évalués à au moins 4 cents la livre, n.d	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
379	Barres ou tiges de fer ou d'acier, y compris les lopins pesant moins de 60 livres par verge de longueur, laminées à chaud, telles que définies ci-dessous, conformément aux règlements établis par le ministre:			
	(a) Tiges, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de clous à ferrer, pour servir exclusivement, dans leurs propres fabriques, à la fabrication de clous à ferrer	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Tiges, en bottes, ou barres, d'un pouce et un huitième de diamètre et plus, importées par des fabricants de chaînes pour servir exclusivement à la fabrication de chaînes dans leurs propres manufactures, la tonne	En franchise	$3.50	$3.50
	(c) Barres importées par des fabricants de pelles pour servir exclusivement à la fabrication de pelles dans leurs propres manufactures, la tonne	En franchise	$2.75	$3.00
	(d) Tiges, en botte, n'excédant pas ·375 de pouce de diamètre, importées par des fabricants de fil métallique pour servir exclusivement à la fabrication de fil métallique dans leurs propres manufactures, la tonne	$2.25	$4.50	$5.00
380	Plaques de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:			
	(a) D'au plus de 40 pouces de largeur, n.d., la tonne	$2.00	$4.00	$6.00
	(b) De plus de 40 pouces de largeur, n.d., la tonne	En franchise	$3.00	$5.00
	(c) A bride, à cuvette, ou à courbe, n.d	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
381	Feuilles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:			
	(a) De ·080 de pouce d'épaisseur ou moins, n.d	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
	(b) De plus de ·080 de pouce d'épaisseur, n.d., la tonne	$4.25	$6.00	$7.00
382	Cercles, bandes ou rubans de fer ou d'acier:			
	(a) Laminés à chaud, de ·080 de pouce d'épaisseur ou moins, n.d	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
	(b) Laminés à chaud, de plus de ·080 de pouce d'épaisseur, n.d., la tonne	$4 25	$6 00	$7 00
	(c) Laminés à froid ou étirés à froid, de ·080 de pouce d'épaisseur ou moins, n.d	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	(d) Laminés à froid ou étirés à froid, de plus de ·080 de pouce d'épaisseur, n.d	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
383	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans de fer ou d'acier:			
	(a) Recouverts d'étain, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, n.d	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(b) Recouverts d'étain, n.d	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	(c) Recouverts de zinc, n.d	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	(d) Recouverts de métal ou de métaux, n.d	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	(*e*) Recouverts de peinture, de goudron, d'asphalte, ou autrement recouverts, n.d.	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	(*f*) Recouverts d'émail vitreux, n.d.	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
	(*g*) Ondulés, recouverts ou non	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
384	Lames de fer ou d'acier à canon, laminées à chaud ou à froid, importées par des fabricants de tuyaux et de tubes pour servir exclusivement à la fabrication de tuyaux et de tubes, dans leurs propres manufactures, en conformité de règlements établis par le ministre:			
	(*a*) D'au plus 14 pouces de largeur	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(*b*) De plus de 14 pouces de largeur	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	Le Gouverneur en son conseil peut par arrêté en conseil ordonner que soit substitué au numéro 384 du tarif à l'Annexe A du Tarif des Douanes, 1907, et aux différents droits de douane en regard dudit numéro de l'Annexe A ce qui suit:			
	Lames de fer ou d'acier à canon, laminées à chaud ou à froid, importées par des fabricants de tuyaux et de tubes pour servir exclusivement à la fabrication de tuyaux et de tubes, dans leur propres manufactures, en conformité de règlements établis par le ministre:			
	(*a*) D'au plus 14 pouces de largeur	5 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
	(*b*) De plus de 14 pouces de largeur	5 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
384	A compter de la publication de cet arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 384 du tarif, tel qu'il apparaît dans ladite annexe à l'époque de l'adoption de la présente loi, sera abrogé et les dispositions dudit numéro, tel qu'il apparaît dans le paragraphe précédent le présent numéro lui seront substituées.			
	Le gouverneur en son conseil ne doit pas décréter que cette disposition soit substituée comme susdit tant que le gouverneur en son conseil ne sera convaincu que des lames de fer ou d'acier à canon, laminées à chaud ou à froid sont fabriquées en notable quantité au Canada avec du fer ou de l'acier produit au Canada.			
385	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans de fer ou d'acier, laminés à chaud, évalués à au moins de cinq cents la livre.			
386	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans de fer ou d'acier, tels que définis ci-dessous, en conformité des règlements établis par le ministre:			
	(*a*) Plaques lorsque importées par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication ou réparation, dans leurs propres fabriques, des parties de chaudières soumises à haute pression, de digesteurs à pulpe, d'accumulateurs de vapeur et de vaisseaux pour le raffinage des huiles	En franchise	En franchise	En franchise
	(*b*) Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, laminés à froid, lorsque importés par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de charnières, pentures, machines à écrire ou machines à coudre, dans leurs propres fabriques	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
	(*c*) Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, étant des versoirs, socs, plaques de charrues, murailles, ou roues à disques, lorsque ces rectangles, cercles ou ébauches sont coupés à dimension, mais ni moulés, ni poinçonnés, ni polis, ni autrement ouvrés, lorsque importés par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres fabriques	En franchise	En franchise	En franchise
	(*d*) Feuilles, cercles, bandes ou rubans enduits, polis, ou non, lorsque importés par des fabricants de ferronnerie pour harnais, pour servir exclusivement à la fabrication de ferronnerie pour harnais dans leurs propres manufactures	En franchise	En franchise	En franchise
	(*e*) Feuilles, cercles, bandes ou rubans, laminés à à chaud ou à froid, lorsque importés par des fabricants de pelles pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures, à la fabrication de pelles, la tonne	En franchise	$2.75	$3.00

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	(f) Cercles, bandes ou rubans, étirés, recouverts ou non d'un autre métal, lorsque importés par des manufacturiers de nattes pour ne servir qu'à la fabrication des nattes dans leurs propres fabriques.	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(g) Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans non trempés ou moulés ni autrement ouvrés que taillés en forme, sans bords dentelés, lorsqu'importés par les fabricants de scies ou de hache-paille pour servir exclusivement à la fabrication de scies ou de hache-paille dans leurs propres fabriques	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
	(h) Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, durcis, trempés ou moulés, non autrement ouvrés que taillés en forme, sans bords dentelés, lorsqu'importés par des fabricants de scies pour servir exclusivement à la fabrication de scies dans leurs propres fabriques	5 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
	(i) Feuilles, cercles, bandes ou rubans, lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication de boucles, de fermoirs, d'attaches, de bois de lits, de roulettes de meubles, fils d'acier à corsets, ressorts d'horloges, cambrures pour chaussures, ressorts à moteurs à phonographes ou coussinets, dans leurs propres fabriques	En franchise	En franchise	5 p.c.
	(j) Cercles, bandes ou rubans, en métal à ferrets, recouverts ou non, lorsque importés par des manufacturiers de lacets pour chaussures et corsets servant exclusivement à la fabrication de lacets pour chaussures et corsets dans leurs propres fabriques	En franchise	En franchise	5 p.c.
	(k) Feuilles, laminées à chaud ou à froid, lorsque importées par des manufacturiers d'ustensiles recouverts d'émail vitreux ou d'appareils destinés à la cuisson ou à chauffer des édifices, servant exclusivement à la fabrication d'ustensiles recouverts d'émail vitreux ou de feuilles émaillées vitreuses pour des appareils destinés à la cuisson ou à chauffer des édifices, dans leurs propres fabriques	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
	(l) Feuilles, laminées à froid, bleuies, lorsque importées par des manufacturiers d'appareils destinés à la cuisson ou à chauffer des édifices, pour servir exclusivement à la fabrication d'appareils destinés à la cuisson ou à chauffer des édifices, dans leurs propres fabriques	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
	(m) Feuilles, cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication de feuilles, cercles, bandes ou rubans, recouverts d'étain, de zinc, ou d'un autre métal ou d'autres métaux, dans leurs propres fabriques	En franchise le et après le 5 p.c.	En franchise 1er janvier 1931 7½ p.c.	En franchise 10 p.c.
	(n) Cercles, bandes ou rubans laminés à chaud, ·080 de pouce d'épaisseur ou moins lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication du fer ou de l'acier laminé à froid, dans leurs propres fabriques	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
	(o) Cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, ayant plus de ·080 de pouce d'épaisseur, lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication du fer ou de l'acier laminé à froid, dans leurs propres fabriques	En franchise	12½ p.c.	20 p.c.
387	Rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque pesanteur que ce soit ou pour n'importe quelle fin; percés, perforés ou non, la tonne	$4·50	$6·00	$7·00
387a	Traverses, éclisses, barres d'assemblage, joints de rails, coussinets de chemins de fer, en fer ou acier, la tonne	$5 00	$7 00	$8 00
387b	Dispositions d'intersections, intersections, aiguilles, croisements, cœurs, contre-rails pour chemins de fer, en fer ou acier	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermé-diaire	Tarif général
388	Fers et aciers, d'angles en poutrelles, en U, colonnes, poutres, en longrines, pilots, en T, en Z, et d'autres formes ou dimensions, ni percés à l'emporte-pièce ni forés et non ouvrés autrement que laminés à chaud, pesant au moins 35 livres à la verge de longueur, n.d., la tonne..........	$1 00	$2 75	$3 00
	Le Gouverneur en son conseil peut par arrêté en conseil décréter que ce qui suit soit substitué au numéro 388 de l'Annexe A du Tarif des Douanes, 1907, et aux différents droits de douane en regard dudit numéro dans l'Annexe A:			
	Fer et acier, d'angles, en poutrelles, en U., colonnes, poutres, solives, pilots, en T, en Z, et d'autres formes ou dimensions, ni percés à l'emporte-pièce ni forés et non ouvrés autrement que laminés à chaud, pesant au moins cent vingt livres à la verge de longueur, n.d., la tonne:....	$2 00	$3 00	$3 00
	A compter de la publication de cet arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 388 du tarif tel qu'il apparaît dnas ladite annexe à l'époque de l'adoption de la présente loi, sera abrogé et les dispositions dudit numéro du tarif tel qu'il apparaît dans le paragraphe précédent du présent numéro, lui seront substitués.			
	Le Gouverneur en son conseil ne doit pas décréter que cette disposition soit substituée comme susdit tant qu'il ne sera convaincu que des fer et acier d'angles, en poutrelles, en U, colonnes, poutres, en longrines, pilots, en T., en Z., et d'autres formes ou dimensions, pesant au moins cent vingt livres à la verge de longueur, sont fabriqués en notable quantité au Canada avec de l'acier préparé au Canada.			
388a	Pièces ou profilés de fer ou d'acier, tels que ci-après définis, ni percés à l'emporte-pièce ni forés ni autrement ouvrés que laminés à chaud, pesant au moins trente-cinq livres à la verge de longueur, à savoir, poutres en I d'une largeur ne dépassant pas six pouces, mais ne devant pas comprendre les pièces en forme de H; raînés d'une épaisseur ne dépassant pas sept pouces; fers d'angles de dimensions ne dépassant pas six pouces par six pouces, fers à Z dont l'âme ne dépasse pas six pouces d'épaisseur la tonne..........	$4 00	$5 50	$6 00
388b	Fer et acier d'angles, poutres, raînés, colonnes, poutrelles, longrines, pilots, en T., en Z., et autres formes ou profilés, ni percés à l'emporte-pièce, ni forés, ni ouvrés autrement que laminés à chaud, n.d., la tonne..........	$4 25	$6 00	$7 00
388c	Poutrelles ou longrines de fer ou d'acier, non percés à l'emporte-pièce ni forés ni autrement ouvrés que laminés à chaud, pesant moins de $5\frac{1}{2}$ livres à la verge de longueur pour chaque pouce d'épaisseur d'âme..........	5 p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.	$17\frac{1}{2}$ p.c.
388d	Fer et acier d'angles, poutres, raînés, colonnes, poutrelles, longrines, pilots, en T., en Z., et autres formes ou profilés, percés à l'emporte-pièce, forés ou autrement ouvrés que laminés à chaud ou fondus, n.d..........	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
389	Toutefois sur tout article énuméré dans les numéros 377, 377a, 378a, 378b, 378c, 388a, 388b et 388c de la présente annexe, dont la valeur ne dépasse pas $6\frac{1}{2}$ cents la livre, il sera imposé, perçu et payé, sous le régime de règlements prescrits par le ministre, en plus des taux douaniers énumérés dans ces numéros du tarif, une surtaxe *ad valorem* de cinq p. 100 quand cet article contient l'un ou plus d'un des aliments suivants. *(a)* Vanadium, 0·15 p. 100 ou plus au poids. *(b)* Molybdène, 0·15 p. 100 ou plus au poids. *(c)* Nickel, 0·4 p. 100 ou plus au poids. *(d)* Chrome, 0·4 p. 100 ou plus au poids. *(e)* Tungstène, 0·4 p. 100 ou plus au poids. *(f)* Cobalt, 0·4 p. 100 ou plus au poids. *(g)* Manganèse, 1·0 p. 100 ou plus au poids.			

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	(h) Silicium, 1·0 p. 100 ou plus au poids.			
	(i) Tout autre élément, qui ne consiste pas de fer ou de carbone, dépassant 5 p. 100 au poids..			
390	Moulages en fer, malléable, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
390a	Moulages en fer, non-malléable, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
390b	Moulages en acier, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
391	Moulages en fer ou en acier:			
	(a) Des moules à lingots pour usage dans la production de l'acier	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Des moules à lingots, n.d.	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
392	Pièces forgées de fer ou d'acier, quel que soit leur degré de fabrication, n.d.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
393	Bandages d'acier, à l'état brut, non forés ni ouvrés en aucune manière, pour véhicules de chemins de fer y compris les locomotives et tenders	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
394	Essieux et barres d'essieux, n.d., et ébauches d'essieux et leurs parties, en fer ou en acier:			
	(a) Pour véhicules de chemins de fer y compris les locomotives et les tenders	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(b) Pour d'autres véhicules, n.d.	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	(c) N.d.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
395	Profils en fer ou en acier, qui ne sont pas des barres carrées, plates ou rondes ordinaires, soit forgés et perçés ou non, inachevés, lorsqu'importés par des manufacturiers d'attelles pour servir exclusivement à la fabrication d'attelles, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
395a	Ebauches en fer ou en acier, lorsqu'importées par des manufacturiers de hachoirs mécaniques pour servir exclusivement à la fabrication de hachoirs mécaniques dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements prescrits par le ministre	En franchise	12½ p.c.	12½ p.c.
396	Tuyaux en fonte, de fer ou d'acier, d'une valeur ne dépassant pas cinq cents la livre, la tonne	$5 00	$9 00	$10 00
	Toutefois, si un pays quelconque impose sur ces marchandises produites au Canada et importées du Canada, des droits plus élevés que ceux énumérés au présent numéro, des droits équivalents seront imposés sur telles marchandises importées au Canada de tel pays.			
396a	Tuyaux, en fonte, de fer ou d'acier, n.d.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
397	Tuyaux et tubes, de fer ou d'acier forgé, lisses ou recouverts:			
	(a) Soudés ou sans couture, avec bouts lisses ou ouvrés, n'ayant pas plus de 10½ pouces de diamètre, n.d.	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(b) Soudés ou sans couture, avec bouts lisses ou ouvrés, n'ayant pas plus de 10½ pouces de diamètre, n.d.	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
	(c) Non ajointés, avec bouts lisses, n'ayant pas plus de 2½ pouces de diamètre, n.d.	5 p.c.	10 p.c.	15 p.c.
	(d) N.d.	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
398	Tuyaux et tubes, en acier, sans couture, étirés à froid, bouts lisses, d'une valeur ne dépassant pas cinq cents la livre, n.d.	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
399	Tuyaux, tubes et carneaux, de fer ou d'acier forgé, avec bouts lisses, gonflés ou épaissis, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication ou à la réparation de pièces de pression pour chaudières, digesteurs de pulperies et vaisseaux servant au raffinage de l'huile, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
399a	Tuyaux et tubes, de fer ou d'acier forgé, cuivrés, de pas plus de 3 pouces de diamètre, et garnitures de cuivre, non polis, non vernis ou autrement ouvrés, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers de couchettes de fer ou de cuivre pour servir exclusivement à la fabrication de couchettes de fer ou de cuivre, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
400	Garnitures, de fer ou d'acier, de tout genre, pour tuyaux et tubes de fer ou d'acier	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
401	Fil, de fer ou d'acier:			
	(a) Fil de fer barbelé, enduit ou non...............	En franchise	En franchise	En franchise
	(b) Tordu, tressé ou en torons, y compris le cordage ou le câble en fil métallique, enduit ou non, n.o.p.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	(c) Etiré plat ou laminé plat après étirage, enduit ou non, n.d., d'au plus de ·25 pouce de largeur et moins de ·1875 pouce d'épaisseur.................	7½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.
	(d) Enduit de zinc ou de poudre de zinc, courbé ou non, bobiné, ·144, ·104, ou ·092 pouce de diamètre, d'une tolérance ne dépassant pas ·004 pouce, et qui n'est pas destiné à l'usage de lignes télégraphiques ou téléphoniques..................	En franchise	En franchise	En franchise
	(e) Enduit de zinc ou de poudre de zinc, n.d.......	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
	(f) A un seul ou plusieurs brins, recouvert de n'importe quelle matière, y compris le câble ainsi recouvert; enduit, n.d.........................	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	(g) N.d......................................	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
402	Fil de fer ou d'acier pour clôture, entrelacé ou soudé, fabriqué de fil métallique d'au plus ·144 de pouce et d'au moins ·080 de pouce de diamètre, avec une tolérance ne dépassant pas ·040 de pouce, fil de fer ou d'acier pour clôture, enduit ou non, n.d.........	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
402a	Clôture en toile métallique ou clôture métallique soudée, de fer ou d'acier, revêtue ou non, n.d., toile ou treillage en fil de fer ou d'acier, revêtu ou non...	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
403	Fil d'acier:			
	(a) Fil à ressort, dont le poids en carbone n'est pas inférieur à 40 p. 100, dont le diamètre en pouce est de ·128, ·116, ·104 et ·092, ayant une tolérance ne devant pas dépasser ·003 de pouce, lorsqu'il est importé par les manufacturiers de matelas, de coussins ou de meubles pour la fabrication de matelas, de coussins ou de meubles seulement, dans leurs propres fabriques, d'après les règlements prescrits par le ministre...................	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
	(b) Fil d'acier plat ou tissé plat, en bobine, revêtue ou non, d'une épaisseur de ·064 de pouce ou plus mince, d'une tolérance ne devant pas dépasser ·002 de pouce, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers de fermoirs, de baleines, de fils de corsets et de corsages de robes pour servir exclusivement à la fabrication des fermoirs, baleines et fils de corsets, et des corsages de robes, dans leurs propres fabriques, d'après les règlements prescrits par le ministre...................	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
	(c) Evalué à deux cents et trois quarts au moins la livre, lorsqu'importé par des fabricants de câble métallique pour servir exclusivement à la fabrication de câbles métalliques, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements établis par le ministre................................	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
	(d) Simple, non revêtu, en bobines, pour servir exclusivement à la pêche en mer profonde ou dans les eaux intérieures, faite sur une échelle commerciale..	En franchise	7½ p.c.	10 p.c
404	Ressorts, de fer ou d'acier:			
	(a) Pour les organes de roulement ou de traction des véhicules de chemin de fer, y compris les locomotives et les tenders........	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(b) Pour les organes de roulement d'autres véhicules	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
405	Ressorts, de fer ou d'acier, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de bandes herniaires pour servir exclusivement à la fabrication de bandes herniaires, dans leurs propres manufactures, sous le régime de règlements établis par le ministre.............	En franchise	En franchise	En franchise
405a	Ressorts, de fer ou d'acier, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers d'horloges pour servir exclusivement à la fabrication d'horloges, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements établis par le ministre..........................	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
406	Chaîne en bobine, mailles de chaîne en bobine, y compris les mailles de réparation et les boucles de chaîne, de fer ou d'acier:			

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
	(a) Un pouce et un huitième de diamètre et plus...	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	(b) Moins de un pouce et un huitième de diamètre..	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
407	Chaîne silencieuse et chaîne à rouleaux, finie, de fer ou d'acier, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, n.d., chacune de ces chaînes devant être d'un modèle qui fait mouvoir un engrenage ou un pignon dentelé à la machine....................	En franchise	20 p.c.	25 p.c.
407a	Chaînes, de fer ou d'acier, n.d.....................	20 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
408	Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles, de fer ou d'acier, y compris chaînes à rouleaux de toutes espèces pour fonctionner sur des roues ou engrenages en acier, lorsqu'elles sont importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements établis par le ministre..........	En franchise	En franchise	En franchise
409	Ecrémeuses et bols d'acier pour écrémeuses.........	En franchise	En franchise	En franchise
409a	Trayeuses et accessoires de trayeuses; machines centrifuges pour servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; pasteurisateurs pour la laiterie; et pièces complètes de toutes ces machines	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409b	Bineuses, herses, semoirs mécaniques, râteaux à cheval, houes à cheval, sarcloirs, distributeurs d'engrais, semoirs de jardin, houes à sarcler et pièces complètes de ces instruments...............	En franchise	$7\frac{1}{2}$ p.c.	$7\frac{1}{2}$ p.c.
409c	Charrues, rouleaux pour la ferme, les champs, le gazon ou les jardins; pioches à tasser le sol; et pièces complètes de toutes ces machines...........	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409d	Faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses avec batteuses, combinées avec machine à cribler le grain, y compris le moteur attaché, et pièces complètes de toutes ces machines..............................	En franchise	6 p.c.	6 p.c.
409e	Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à main, devant servir sur la ferme seulement; machines à classer les fruits ou les légumes et leurs accessoires; appareils spéciaux pour la stérilisation des bulbes; appareil d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes, sécateurs; et pièces complètes de tout ce qui précède.................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409f	Chargeuses à foin, faneuses à foin, planteurs et arracheurs de pommes de terre, hache-paille, coupoirs d'ensilage, concasseurs de grain, et barbeuses de grain ou de foin devant servir pour la ferme seulement, excavateurs de trous de poteaux; manches de faulx, essoucheuses et tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d., et pièces complètes de toutes les machines susmentionnées.......	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409g	Incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins, et les pièces complètes des machines susmentionnées....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409h	Presses à foin et leurs pièces complètes..............	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
409i	Faulx, faucilles, hachoirs pour le foin et la paille, tranche-gazon, houes, fourches, râteaux, n.d.	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
409j	Vanneuses; écosseuse, égreneuse à maïs; batteuses, y compris les ameulonneurs, appareils pour l'ensachement, le pesage et l'alimentation automatique des machines; et pièces complètes de toutes ces machines	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409k	Moulins à vent et pièces complètes de ces moulins, non compris les arbres de transmission............	En franchise	$17\frac{1}{2}$ p.c.	$17\frac{1}{2}$ p.c.
409l	Excavateurs locomobiles (qui ne sont pas des charrues) pour le drainage à la tuile sur la ferme, d'une valeur, au détail, d'au plus $5,000 chacun au lieu de production, lorsque neufs, et pièces complètes de ces machines.	En franchise	En franchise	En franchise
409m	Tracteurs à combustion interne pour la ferme, évalués au plus à quatorze cent dollars chacun, appareils de traction fabriqués et importés dans le but d'être combinés avec des automobiles au Canada pour servir comme tracteurs sur la ferme; et pièces complètes de toutes les machines susmentionnées.	En franchise	En franchise	En franchise

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
409n	Machines locomobiles portatives avec chaudières, combinées, pour servir sur la ferme, manèges et locomotives routières pour fins agricoles, n.d.; et pièces complètes de toutes ces machines...........	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
409o	Outillage pour produire de l'énergie électrique destinée à des fins agricoles seulement, à savoir: moteurs, réservoirs à essence, générateurs, accumulateurs, et tableau de commutateurs; et pièces complètes de tout ce qui précède.....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
410	Chargeuses mécaniques et pièces complètes de ces machines pour servir exclusivement au chargement de la houille dans des wagons fermés..............	En franchise	En franchise	En franchise
410a	Chargeuses de front, transporteurs à secousses ou à courroie, moteurs à air, moteurs protégés sans flamme, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, et pièces complètes de tous les moteurs et machines mentionnés dans ce numéro, pour servir exclusivement au front d'abatage dans les opérations minières...........................	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
410b	Machines et appareils pour servir exclusivement au lavage ou au nettoyage à sec du charbon aux houillères ou aux usines à coke; machines et appareils servant exclusivement à la fabrication du coke et du gaz; machines et appareils servant exclusivement à la distillation ou à la récupération des produits du goudron ou du gaz de houille; et pièces complètes de ces machines et appareils, à l'exclusion de la force motrice, réservoirs à essence, des tuyaux et soupapes de 10½ pouces ou moins de diamètre......................................	7½p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
410c	Machines et appareils et leurs pièces complètes, destinés seulement à la production de l'huile non raffinée provenant de schiste, à l'exclusion de la force motrice, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada.................................	En franchise	En franchise	En franchise
410d	Machines et appareils pour le forage des puits, et leurs pièces complètes, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, tubes en acier ou en fer sans couture, mesurant plus de quatre pouces de diamètre, servant exclusivement au forage pour les puits, le gaz naturel et l'huile, et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice.....	En franchise	En franchise	En franchise
410e	Machines et appareils pour le forage des puits, et leurs pièces complètes, et câble d'une longueur de deux mille cent pieds et plus, pouvant forer des puits de deux mille pieds et plus de profondeur, mesurant quatre pouces et plus de diamètre, et pouvant enfoncer et soulever un tuyau de plus de quatre pouces de diamètre pour ces puits, servant exclusivement au forage de puits pour l'eau, le gaz naturel et l'huile et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice..................................	5 p.c.	5 p.c.	5 p.c.
410f	Machines et appareils en fer ou en acier, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée en Canada, et monte-charge et mécanismes pour dragues flottantes, destinées exclusivement à l'exploitation des mines d'or alluvionnaire..........................	En franchise	En franchise	En franchise
410g	Articles destinés à être utilisés exclusivement dans la métallurgie ou la fusion du fer, à savoir: machinerie et appareils pour agglomérer et mouler en nodules, concentrées ou non, le minerai de fer ou la poussière ferrifère; machinerie et appareils devant servir exclusivement à la construction, l'aménagement ou la réparation d'un haut fourneau pour la fusion du minerai de fer, ces machines et appareils devant comprendre des appareils à air chaud et des brûleurs, des tubes et des valves à vent chaud reliant les machines soufflantes au fourneau, des wagons-bascule, des appareils de chargement et de montage, des conduites à gaz pour les hauts-fourneaux, des nettoyeuses et des lavoirs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, à l'exclusion des tuyaux de fer forgé et les valves de 10½ pouces ou moins de diamètre, et des pièces de construction en fer......................................	En franchise	5 p.c.	5 p.c.

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
410h	Appareils et pièces complète de ces appareils pour répandre la poussière de roche dans les mines.....	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
410i	Appareils de sauvetage pour les mineurs, devant servir dans les cas d'urgence dans les mines lorsqu'il est nécessaire de recourir à la respiration artificielle en présence de gaz toxiques, y compris les pompes à oxygène à haute pression devant être utilisées exclusivement avec ces appareils, et appareils automatiques de respiration artificielle, pour aider à conserver la vie humaine, et pièces complètes de tous les appareils susmentionnés..........	En franchise	En franchise	En franchise
410j	Lampes à acétylène pour mineurs et leurs pièces complètes; lampes de sûreté pour mineurs et leurs pièces complètes; accessoires pour nettoyer, remplir, charger, démontrer et éprouver les lampes de sûreté de mineurs; préparation pour la recharge des piles destinées aux lampes de sûreté électriques des mineurs; le tout à servir exclusivement dans les mines..........	En franchise	En franchise	En franchise
410k	Machinerie et appareils d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, servant exclusivement à la manutention du minerai et des autres matériaux qu'il s'agit de charger dans un haut fourneau, et provenant d'un quai, d'un wagon ou d'un tas, à l'usine métallurgique..................	En franchise	En franchise	En franchise
410l	Broyeuses de minerai, concasseurs de pierres, bocards à pilons, foreuses, haveuses à percussion, forets rotatifs à houille, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines, devant servir exclusivement aux opérations minières, métallurgiques ou d'extraction..	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c
410m	Perforatrices à diamant, sondeuses à carotte, moteur non compris, forets rotatifs à houille mus à l'électricité, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, et les pièces complètes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières..........................	En franchise	En franchise	En franchise
410n	Perforatrices à diamant, et sondeuses à carotte, non compris le moteur, et forets rotatifs à houille mus à l'électricité, n.d., et pièces complètes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières..........................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
410o	Haveuses, n.d.; excavateurs de houille; machines électriques ou magnétiques pour séparer ou concentrer le minerai de fer; balances automatiques devant servir avec les convoyeurs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières ou métallurgiques..............................	En franchise	En franchise	En franchise
410p	Divers articles métalliques devant servir exclusivement aux opérations de mine ou de métallurgie, comme suit: fourneaux pour le grillage des minerais; appareils convertisseurs pour la métallurgie des métaux; machines pour l'extraction des métaux précieux par la chloruration ou la cyanuration, à l'exclusion des pompes à liquides et à air ou compresseurs; souffleries de hauts fourneaux pour la production du fer en gueuses; et les pièces complètes de toutes les machines mentionnées ci-haut........	En franchise	En franchise	En franchise
410q	Pompes à liquides et à air, et toutes leurs pièces, pour servir exclusivement à l'extraction des métaux précieux par les procédés de chloruration ou de cyanuration	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
410r	Pompes à mouvement alternatif et à moteur, et toutes leurs pièces, destinées à travailler normalement sous une hauteur d'eau de 400 pieds et plus, pour servir exclusivement sous terre dans les mines.....	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
410s	Caisses à amalgame; trieurs automatiques de minerais; alimentateurs automatiques; cornues; pompes à mercure; pyromètres; fourneaux à lingots; nettoyeurs d'amalgame; et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement dans les opérations de mine ou de métallurgie..........................	En franchise	En franchise	En franchise

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermé-diaire	Tarif général
410t	Souffleries de fer ou d'acier, d'une classe ou catégorie non fabriquées en Canada, pour servir au grillage des minerais ou à la réduction, la séparation ou l'affinage des métaux, minerais ou minéraux; fours rotatifs, grilleurs et fourneaux tournants pour les métaux, d'une catégorie ou espèce non fabriquées en Canada, destinée au grillage du minerai, des minéraux, roche ou argile; chariots à scories de fourneaux et poches à scories, d'lne catégorie ou espèce non fabriquées en Canada; et les pièces complètes de tous les articles ci-haut mentionnés............	En franchise	En franchise	En franchise
410u	Souffleries de fer ou d'acier, n.d., pour servir au grillage des minerais, ou à la réduction, la séparation ou l'affinage des métaux, minerais ou minéraux; fours rotatifs grilleurs, et fourneaux tournants pour les métaux, n.d., pour servir au grillage des minerais, minéraux, roches ou argiles; chariots à scories de haut-fourneaux et poches à scories, n.d.; et les pièces complètes de tous les articles ci-haut mentionnés................	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
410v	Lavoirs, vannoirs et pans ou tables de concentration et leurs parties intégrantes, pour servir dans les opérations de mine et de métallurgie..............	En franchise	En franchise	En franchise
410w	Machines, n.d., pour la concentration ou la séparation des minerais, métaux ou minéraux, savoir: machines de flottage, cloches de flottage, alimentateurs d'huile et alimentateurs de réactif pour les machines de flottage et les cloches de flottage, pompes, cribles à vibrations et à secousses, cribles hydrauliques, séparateurs magnétiques, tambours et filtres magnétiques, pour servir à la concentration ou à la séparation des minerais, des métaux ou minéraux, et les parties intégrantes de tous les articles ci-haut mentionnés........................	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
410x	Machines, fourneaux et accessoires, d'une catégorie non fabriquée au Canada, et leurs pièces complètes, pour servir à l'affinage des métaux et pour la production d'anodes, de cathodes, de blocs, brames, gueuses ou lingots, dans ces procédés d'affinage..	En franchise	En franchise	En franchise
410y	Monte-cuffats à forte charge, de dimension et capacité non fabriquées en Canada....................	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
410z	Machines et appareils, n.d. et toutes leurs pièces, pour la récupération des particules solides ou liquides sortant des carneaux ou autres gaz qui se dégagent des usines métallurgiques ou industrielles, à l'exclusion de la force motrice, des réservoirs à essence, ainsi que des tuyaux et valves de 10½ pouces de diamètre ou moins.....................	7½ p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
411	Machines pour servir dans les scieries jusqu'au travail des planeuses exclusivement, et toutes leurs pièces, à l'exclusion de la force motrice, lorsqu'elles doivent servir exclusivement dans les scieries, (pour les fins de ce numéro, la force motrice est définie comme étant le matériel de commande des machines de la scierie)............................	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
411a	Machines, chariots, grues, palans et poulies pour la manutention des grumes, cordages métalliques à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes descendant une pente, et toutes les pièces des appareils ci-dessus mentionnés, pour servir exclusivement à la manutention des grumes, ces opérations devant inclure l'enlèvement des billes depuis la souche jusqu'au chemin de halage, la pile de billes, ou voiturier public ou autre...	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
411b	Scies cylindriques à douves, appareils à roue pour jointoyage des douves, machines à jabler et chanfreiner, pour servir exclusivement à la fabrication des douves..	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
412	Machines servant comme presses à imprimer les journaux, valant chacune au moins $1,500 au détail, d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada..	En franchise	En franchise	En franchise

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
412a	Machines et appareils, n.d., savoir: presses à imprimer et leurs appareils accessoires pour faire le caractère; machines à électrotypes et stéréotypes; seringues et moules pour faire les rouleaux de presses; presses lithographiques; presses à retiration; machines à relier; machines à imprimer en relief; machines à graver; machines à photogravure, machines et appareils à transférer par photographie les clichés sur plaques ou rouleaux pour la lithographie, la rotogravure et l'impression; machines à grener les planches métalliques; machines à rendre sensibles les planches métalliques; machines à adresser et envelopper les journaux, magazines, revues, brochures et catalogues; machines à bronzer, marquer, compter, couper, perforer, poinçonner, assembler, gommer, encoller, encocher, numéroter, rapiécer, refendre, rouler, régler, empiler, coudre, pelliculer ou vernir; tous ces articles, y compris les pièces de réparation, mais à l'exclusion des scies, couteaux et moteurs, lorsque utilisés exclusivement par les imprimeurs, relieurs, les convertisseurs de papier et les fabricants d'articles en papier ou carton	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
412b	Presses à imprimer à cylindre et platine, pour imprimer des feuilles de 25 x 38 pouces ou plus, et toutes leurs pièces; machines servant à plier ou marger le papier ou le carton, et toutes leurs pièces.	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
412c	Machines à composer et fondre les caractères et leurs pièces pour servir dans les imprimeries	En franchise	En franchise	En franchise
413	Machines et appareils, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces, construites spécialement pour préparer, fabriquer, essayer ou finir les fils, cordages, et tissus faits de fibres textiles ou de papier, importés pour servir exclusivement aux manufacturiers et aux institutions d'enseignement ou de charité pour ces procédés seulement	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
413a	Machines, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour servir à la fabrication des filets ou réseaux de filets pour les pêcheries, lorsqu'elles sont importées par les fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de ces filets ou réseaux, dans leurs propres fabriques, mais à l'exclusion de la fabrication des filets et réseaux employés pour le sport	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
414	Dactylotypes et toutes leurs pièces	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
414a	Machines à dicter, transcrire et à râcler les cylindres et toutes leurs pièces, y compris les cylindres de cire finis ou non finis	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
414b	Télétypes automatiques et toutes leurs pièces	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
414c	Machines à additionner, tenir les comptes, calculer et facturer et toutes leurs pièces, n.d	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
415	Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires; nettoyeurs-aspirateurs à main; et toutes les pièces des machines ci-dessus dénommées, y compris les boyaux de suction, n.d	12½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
415a	Glacières, de ménage ou de magasin, de tous genres, complètement montées ou non	12½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
415b	Laveuses mécaniques, de ménage, avec ou sans moteur en faisant partie; toutes pièces de laveuses mécaniques	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
415c	Essoreuses, de ménage, et leurs pièces de métal complètes	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.
415d	Machines à coudre, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces complètes de machines à coudre	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.
415e	Accessoires de machines à coudre	En franchise	En franchise	En franchise
416	Machines et appareils et leurs pièces complètes, y compris les machines et appareils pour carboniser le lignite, mais à l'exclusion de la force motrice, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de briquettes combustibles pour servir exclusivement à la fabrication des briquettes combustibles, dans leurs propres fabriques, selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
417	Machines de tous genres et leurs pièces complètes, et fers et aciers de construction, lorsqu'ils sont importés pour servir exclusivement à la construction et l'aménagement de fabriques pour la fabrication du sucre de betteraves, selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
418	Machines et leurs pièces complètes, lorsqu'elles sont importées par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de la moulée de poisson, la nourriture du bétail et des volailles et des engrais chimiques avec du poisson, dans leurs propres fabriques, selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
419	Machines et leurs pièces complètes, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de clefs métalliques pour ouvrir les boîtes contenant des produits alimentaires servant exclusivement à la fabrication de ces clefs, dans leurs propres fabriques, selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	15 p.	20 p.c.
420	Machines et leurs pièces complètes, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de cuir pour servir exclusivement à tanner le cuir ou à repousser le cuir, dans leurs propres fabriques, selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
421	Machines et leurs pièces complètes d'une catégorie ou espèce non fabriquées en Canada, savoir: cribles à piston, cribles ou tamis à vibration, malaxeurs, pompes à barbotine, bassins à argile sèche ou humide, broyeurs à argile, broyeurs à boulets, roues, broyeuses pour argile, lévigateurs, patrouillets, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de produits d'argile pour servir exclusivement à la fabrication des produits de l'argile, dans leurs propres fabriques selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
422	Rouleaux pour rues ou routes et leurs pièces complètes.	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
422a	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses du fond; poudreuses de ciment; grues, pelles, ravales à câbles, pelles-racleuses, ravales et autres machines à excaver et manutentionner les matériaux et matériel tournant complètement sur place; machines à creuser les tranchées et fossés, sur roues ordinaires ou à élindes verticales, à chaîne et godets, pour le creusage ou le talutage des fossés; machines et matériel pour le remblayage, montés sur roues ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante et du type râcleur; sonnettes ou extracteurs de pilots mus à vapeur ou à l'air; pointes de puits artésiens; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, et leurs pièces complètes	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
423	Moteurs électriques pour dentistes	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
424	Appareils à incendie et autres machines pour éteindre les incendies; extincteurs à main; arrosoirs pour systèmes automatiques d'extincteurs protégeant contre les incendies; les pièces complètes des appareils ci-dessus, n.d	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
425	Tondeuses de gazon et leurs pièces complètes	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
426	Générateurs d'ozone et purificateurs d'air et leurs pièces complètes d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
427	Toutes les machines composées totalement ou partiellement de fer ou d'acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, n.d., et toutes leurs pièces	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
427a	Toutes les machines composées entièrement ou partiellement de fer ou d'acier, n.d., et leurs pièces complètes	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
428	Moteurs de traction et leurs pièces complètes, n.d.	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
428a	Moteurs d'automobiles et leurs pièces complètes, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
428b	Moteurs ou chaudières, d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, et leurs pièces complètes, n.d.	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
428c	Moteurs ou chaudières et leurs pièces complètes, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non:			
	(a) Lames ou ébauchons de couteaux, et fourchettes de table, de fer ou d'acier, bruts, non munis de manches, non meulés ou autrement ouvrés......	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
	(b) Couteaux de table et fourchettes de table....	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(c) Canifs d'écoliers, couteaux de chasse et couteaux de poche de toute sorte..................	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(d) Couteaux, n.d............................	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(e) Cuillers....................................	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(f) Ciseaux et cisailles, n.d.....................	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	(g) Rasoirs et lames de rasoirs..................	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
430	Ecrous et boulons taraudés ou non, rondelles, rivets, de fer ou d'acier, enduits ou non; ébauchons d'écrous et de boulons, de fer ou d'acier; les cent livres.....	30 cents et 10 p.c.	50 cents 20 p.c.	75 cents 25 p.c.
430a	Charnières et pentures de fer ou d'acier, enduites ou non; ébauches de pentures et charnières, de fer ou d'acier; les cent livres............................	75 cents et 10 p.c.	75 cents 27½ p.c.	75 cents 30 p.c.
430b	Vis de fer ou d'acier, enduite ou non:			
	(I) Vis de bois................................	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	(II) Vis à machines et autres, n.d...............	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
430c	Clous à couverture de toutes dimensions en fil de fer et autres clous de fil de fer d'une longueur d'un pouce ou plus, en fer ou en acier, enduits ou non, les cent livres..	40 cents	55 cents	60 cents
430d	Clous taillés, de fer ou d'acier, enduits ou non, les cent livres..	30 cents	45 cents	50 cents
430e	Clous de fil de fer de moins d'un pouce de long, et clous, pointes et broquettes de toute sorte, n.d., de fer ou d'acier, enduits ou non..................	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
430f	Crampons de chemins de fer, en fer ou en acier, enduits ou non..	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
430g	Chevilles de fer ou d'acier enduites ou non, n.d....	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c
431	Pelles et bêches de fer ou d'acier, n.d................	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c
431a	Haches..	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
431b	Erminettes, enclumes, étaux, merlins, hachettes, scies, tarières, mèches, forets, limes, râpes, tournevis, rabots, vastringues, ciseaux, maillets, clins de métal, clefs anglaises, masses, marteaux, leviers, renards et outils de voies ferrées, pics, pioches et emmanchures et manches..................	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
431c	Outils de précision, à savoir équerres, à combinaisons, calibres à coulisse, micromètres, jauges de profondeur, d'épaisseur ou de pas de vis, règles et galons de mesurage en métal......................	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
432	Chaudrons de fer ou d'acier, enduits ou non, n.d....	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
432a	Vaisseaux de cuisine et de laiterie en fer ou en acier, enduits ou non, y compris les canettes pour l'expédition du lait ou de la crème, non peints, non laqués et non décorés..............................	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
432b	Vaisseaux de fer ou d'acier, couverts d'émail vitreux.	10 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
432c	Contenants en tôle de fer-blanc importés par les manufacturiers de produits alimentaires pour servir exclusivement dans leurs fabriques, à la mise en conserve hermétique des aliments, en conformité des règlements prescrits par le ministre...........	10 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
432d	Articles en fer-blanc, peinturés, laqués, décorés ou non, et articles de fer-blanc, n.d..................	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
433	Bains, baignoires, lavabos, cuvettes, urinoirs, éviers, et baquets de blanchissage en fer ou en acier, enduits ou non............................	10 p.c.	25 p.c.	35 p.c.
434	Locomotives et tracteurs de chemin de fer et châssis, toits, roues et caisses pour ces véhicules, n.d.......	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
435	Locomotives et tracteurs de chemins de fer, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour servir exclusivement aux opérations minières et métallurgiques..	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
436	Locomotives et voitures à voyageurs, wagons à bagage ou à marchandises appartenant à des compagnies de chemin de fer des Etats-Unis ou ex-			

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	ploités par elles et circulant sur toute ligne ou chemin traversant la frontière, tant que les locomotives et les voitures canadiennes seront admises en franchise aux Etats-Unis dans des circonstances analogues, le tout en conformité des règlements édictés par le ministre	....	En franchise	En franchise
437	Locomotives, wagons et voitures et matériel de réparation, appartenant aux chemins de fer, amenés temporairement au Canada dans le but d'enlever des obstructions, de combattre des incendies ou de faire des réparations d'urgence sur les lignes de chemin de fer canadiennes	....	En franchise	En franchise
438	Wagons de chemins de fer et leurs parties, n.d	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
439	Bicyclettes et tricycles, n.d	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
439a	Articles de fer ou d'acier, en totalité ou en partie nickelés ou électroplaqués, importés par les manufacturiers de bicyclettes et de tricycles, pour servir uniquement dans leurs usines, à la fabrication de bicyclettes et de tricycles, en conformité des règlements édictés par le ministre	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
439b	Voitures n.d., brouettes, camions, grattes pour routes ou chemins de fer, et voitures à la main	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
439c	Voitures de ferme, traîneaux de ferme, voitures de débardage, traîneaux de débardage et leurs pièces complètes	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
439d	Voitures à marchandises, charrettes, traîneaux, n.d., et pièces complètes	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
439e	Bogheis, cutters, carosses, voitures de plaisance, n.d., et pièces complètes	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
439f	Voiturettes, traîneaux et autres véhicules pour enfants, et pièces complètes de tous les produits ci-dessus	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
440	Navires et autres vaisseaux construits dans un pays étranger, enregistrés comme britanniques depuis le 1er septembre 1902, sur requête demandant l'autorisation de faire du cabotage dans les eaux canadiennes, d'après la juste valeur marchande de la coque, du gréement, des machines, des chaudières, de l'ameublement et des accessoires (tel que prévu à la partie XVI de la loi de la Marine marchande au Canada)	....	25 p.c.	25 p.c.
440a	Vaisseaux, dragueurs, chalands, yachts, barques et autres embarcations construits en dehors du Canada, de tout matériel et destinés à servir dans les eaux canadiennes (non compris les navires enregistrés ayant droit de se livrer au cabotage, ni les vaisseaux en transit entre le Canada et tout endroit extérieur au Canada) n.d.; d'après la juste valeur marchande de la coque, du gréement, des machines, des chaudières, de l'ameublement et des accessoires, à l'arrivée au Canada	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	Toutefois, le ministre peut édicter des règlements pour exempter le vaisseau de nouveaux droits lorsque le droit spécifié au présent article a été payé une fois.			
440b	Bateaux et appareils de sauvetage spécialement importés par les sociétés pour encourager le sauvetage des vies humaines	En franchise	En franchise	En franchise
440c	Canots de course importés par un club de canotage d'amateurs de bonne foi devant servir exclusivement aux membres du club	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
440d	Ancres pour navires	En franchise	En franchise	En franchise
440e	Corde de fil de fer pour servir exclusivement au gréement des navires et vaisseaux, en conformité des règlements édictés par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
440f	Mâts de fer ou d'acier ou parties de mâts, cornières, poutres, rotules, tôles fortes et minces, chaînes de câbles en fer ou en acier, pour navires ou vaisseaux, en conformité des règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
440g	Articles de fer, de laiton ou d'autres métaux, d'une catégorie ou espèce qui ne se fabrique pas au Canada, pour servir exclusivement à la construction ou au gréement de navires ou vaisseaux, en conformité des règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
440h	Chronomètres et boussoles, et leurs pièces, y compris les cartes pour ces instruments, d'une catégorie ou d'une espèce qui ne se fabrique pas au Canada, pour navires ou aéronefs........	En franchise	En franchise	En franchise
440i	Les articles et matériaux suivants lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers pour servir dans leurs usines à la fabrication de bouées et de balises à gaz automatiques, pour le gouvernement canadien, service des signaux de marine, ou pour l'exportation, d'après les règlements prescrits par le ministre; tubes de fer ou d'acier de plus de seize pouces de diamètre; couvertures d'acier, à rebords recourbés, faites de plaques d'acier à chaudières, et de plus de cinq pieds de diamètre; boules d'acier durci d'au moins trois pouces de diamètre; fanaux à gaz acéthylène et les pièces; et bronze tobin en barres ou en triangles........	En franchise	En franchise	En franchise
440j	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émérillons, hameçons et appâts de pêche, n.d........	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
440k	Moteurs et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement à la propulsion des navires ou au levage des filets et des lignes sur les embarcations possédées *bona fide* par des pêcheurs pour leur compte individuel, pour servir dans les pêcheries, suivant les règlements prescrits par le ministre........	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
440l	Aéronefs et les pièces, à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements prescrits par le ministre...	10 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
440m	Moteurs et leurs pièces importés pour servir uniquement au montage des aéronefs........	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
		Le et après	le 1er juillet	1930
		10 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
441	Fusils, carabines, y compris les fusils et les carabines à air qui ne sont pas des jouets; mousquets, canons, pistolets, revolvers et autres armes à feu; tubes à cartouches, cartouches, amorces, capsules à percussion, bourre et autres munitions, n.d.; baïonnettes, épées, fleurets et masques d'escrime; fourreaux à fusils et à pistolets, carnassières, outils à charger et cartouchières de tout matériel........	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
441a	Tous les outils ou machines non fabriqués au Canada de la qualité requise pour toute fabrique à établir au Canada en vue de la fabrication de carabines pour le gouvernement du Canada, suivant les règlements prescrits par le ministre........	En franchise	En franchise	En franchise
441b	Tous matériaux ou pièces grossières, non finies et vis, écrous, bandes et ressorts, pour servir à la fabrication des carabines dans une usine à établir au Canada en vue de la fabrication des carabines, pour le gouvernement du Canada, d'après les règlements prescrits par le ministre........	En franchise	En franchise	En franchise
441c	Acier importé par les manufacturiers pour servir dans leurs usines à la fabrication de pièces grossières ou non finies de carabines, lorsque ces pièces doivent servir dans des carabines à fabriquer pour le compte du gouvernement du Canada, suivant les règlements prescrits par le ministre........	En franchise	En franchise	En franchise
441d	Canons de fusils, en tubes simples, forgés, grossièrement forés........	En franchise	En franchise	En franchise
442	Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, importés par les manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, suivant les règlements prescrits par le ministre........	5 p.c.	6 p.c.	6 p.c.
	Toutefois les marchandises qui ont droit à la franchise ou à un tarif inférieur à celui mentionné au présent numéro ne doivent pas entrer au taux spécifié dans le présent numéro.			
442a	Fer en gueuses et fer ou acier laminé à chaud, importé par les manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs usines à la fabrication de marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e,			

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	409f, 409g, 409j, 409o et 439c du tarif, suivant les règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
442b	Matériaux qui entrent dans la construction et qui font partie des écrémeuses, importées par les fabricants, pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication d'écrémeuses, suivant les règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
442c	Articles de métal importés par les manufacturiers de pièces d'écrémeuses pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication desdites pièces, suivant les règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
443	Appareils destinés à la cuisson, ou à chauffer les habitations:—			
	(1) Au charbon ou au bois	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
	(2) Au gaz	En franchise	22½ p.c.	30 p.c.
	(3) A l'électricité	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
	(4) A l'huile	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
	(5) N.d	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
443a	Interrupteur électrique à bascule et commutateurs rotatifs et commutateurs à relais, pour le contrôle automatique d'un four, quand ils sont importés par des manufacturiers d'appareils électriques destinés à la cuisson ou à chauffer des habitations, pour l'usage exclusif dans la fabrication d'appareils électriques destinés à la cuisson ou à chauffer des habitations et ce à leurs propres établissements selon les règlements édictés par le ministre	7½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
443b	Les pièces, quand elles sont importées par des manufacturiers de commutateurs électriques pour servir exclusivement à la fabrication de commutateurs électriques à bascule, et rotatifs et d'interrupteurs électriques à relais pour le contrôle automatique des fours, et destinées à être utilisées sur des appareils électriques pour la cuisson ou pour chauffer les habitations	En franchise	12½ p.c.	17½ p.c.
443c	Thermomètres compensateurs ou thermomètres à mercure d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada quand ils sont importés par des fabricants d'appareils de cuisson ou de chauffage des habitations pour servir exclusivement à la fabrication d'appareils destinés à la cuisson ou à chauffer des habitations, et ce dans leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
443d	Foyers métalliques de poêles et queues d'aronde, supports et tubes à charnière en fer-blanc, quand l'importation s'en fait par des fabricants d'appareils servant à la cuisson ou à chauffer des habitations, pour servir exclusivement à la fabrication d'appareils destinés à la cuisson ou à chauffer les habitations, ce dans leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
444	Les compteurs à gaz et pièces au complet	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
444a	Les appareils d'éclairage au gaz, au pétrole ou tous autres et leurs accessoires, n.d., pointes, brûleurs, virole et griffes inclus; manchons à gaz et brûleurs à gaz incandescent; pièces au complet de ce qui précède	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
444b	Abat-jour de lampes, n.d., et appuis d'abat-jour	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
445	Appareils d'éclairage électrique et accessoires, n.d., et pièces au complet	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
445a	Phares, lanternes et feux d'arrière électriques; torchères ou lampes de poche électriques	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
445b	Lampes électriques à arc et lampes d'éclairage électriques à incandescence, n.d	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
445c	Appareils électriques de télégraphe ou de téléphone et pièces au complet	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445d	Appareils électriquesde sans-fil ou de radio et pièces au complet	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445e	Piles électriques et galvaniques, n.d., et pièces au complet	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445f	Dynamos ou générateurs électriques et transformateurs, n.d., et pièces au complet	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445g	Moteurs électriques, n.d., et pièces au complet	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445h	Isolateurs électriques, toutes catégories, n.d., et pièces au complet	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
445i	Fers à repasser électriques et pièces au complet......	15 p.c.	25 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
445j	Appareils électriques d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada, n.d., et pièces au complet........	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
445k	Appareils électriques, n.d., et pièces au complet.....	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
446	Objets manufacturés, articles ou menus objets, en fer ou en acier ou dont le fer et l'acier sont tous deux parties constituantes primordiales, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, n.d............	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
446a	Objets manufacturés, articles ou menus objets, en fer ou en acier ou dont le fer et l'acier son. tous deux parties constituantes primordiales, n.d............	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
447	Pompes hydrauliques, à main ou à moteur, pour fins domestiques seulement..........................	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
448	Billes en acier, appelées à servir uniquement de coussinets pour des machines ou véhicules............	En franchise	$7\frac{1}{2}$ p.c.	10 p.c.
449	Laine d'acier	En franchise	$7\frac{1}{2}$ p.c.	10 p.c.
450	Patins de toutes catégories, à roulettes ou autres et pièces...	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
451	Boucles, agrafes, œillets, agrafes et porte enveloppe, fermoir, attaches sans agrafes ou autres, de fer, d'acier, de cuivre ou d'autre métal, recouverts ou non, n.d., (qui ne sont pas de la joaillerie).........	20 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
451a	Aiguilles, de tout matériel ou de toute catégorie, n.d.	15 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
451b	Epingles fabriquées en fil métallique de toute catégorie, n.d..	20 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c
451c	Agrafes de corsets, busques, formes, aciers, et fils métalliques habillés, façonnés en longueur, emboutis ou non; jonc, rotin ou corne, recouverts......	15 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
451d	Attaches métalliques à gants, boutons de chaussures en papier mâché, œillets de chaussures, œillets de corsets, agrafes à œillets de chaussures, ferrets métalliques de lacets de chaussures...............	En franchise	En franchise	En franchise
452	Pointes métalliques, boutons et œillets, quand ils sont importés par des fabricants d'agrafes de corsets et de pièces métalliques de corsets destinés à servir exclusivement à la fabrication d'agrafes de corsets et de pièces métalliques de corsets, ce à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
453	Pièces métalliques quand elles sont importées par des manufacturiers de boutons recouverts pour usage exclusif dans la fabrication de boutons recouverts, ce à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre.................	En franchise	$17\frac{1}{2}$ p.c.	20 p.c.
454	Montures d'au plus dix pouces de largeur, fermoirs et agrafes, quand ils sont importés par des fabricants de bourses, châtelaines ou réticules destinés à servir exclusivement à la fabrication de bourses, châtelaines ou réticules ce à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre.........	En franchise	$17\frac{1}{2}$ p.c.	20 p.c.
455	Baleines de cuivre jaune, en fer ou en acier, coulants, anneaux, enveloppes, coches, viroles, montures et bâtons ou cannes non ouvrés, ou dont le façonnage ne dépasse pas l'état d'être taillés en longueurs, pouvant servir aux parapluies, aux parasols, aux ombrelles ou aux cannes de promenade, quand ils sont importés par des manufacturiers de parapluies, de parasols et d'ombrelles pour servir exclusivement dans leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre................	En franchise	5 p.c.	$7\frac{1}{2}$ p.c.
456	Fils de cuivre jaune, de zinc, de fer ou d'acier, filetés, tordus, aplatis, ou ondulés, destinés à servir exclusivement aux machines à clouter pour la fabrication de chaussures et de souliers, aux établissements de chaussures et souliers, selon les règlements édictés par le ministre............................	En franchise	En franchise	En franchise
457	Tubes métalliques, enduits ou non; feuilles de cuivre plaquées ou non; feuilles de zinc, plaquées; coussinets; moteurs à essence et moteurs à l'électricité de moins d'un cheval-vapeur; le tout importé par des fabricants de machines à laver ou d'essoreuses et destiné exclusivement à la fabrication de machines à laver ou d'essoreuses, à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre.	En franchise	$7\frac{1}{2}$ p.c.	10 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
457a	Matériaux ou articles de métal, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, quand ils sont importés par des fabricants de machines à laver ou d'essoreuses et destinés exclusivement à la fabrication de machines à laver ou d'essoreuses, à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
458	Matériaux, y compris les pièces, quand ils sont importés par des fabricants de tracteurs et destinées exclusivement à la fabrication de tracteurs, à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
459	Matériaux, y compris les pièces, quand ils sont importés par des fabricants de rouleaux pour rues ou routes pour servir exclusivement à la fabrication de rouleaux pour rues ou routes, à leurs propres établissements, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	7¼ p.c.	10 p.c.
460	Matériaux qui doivent servir au Canada à la construction de ponts et de tunnels pour la traversée des frontières entre les Etats-Unis et le Canada quand des matériaux identiques sont admis gratuitement dans les mêmes circonstances aux Etats-Unis, selon les règlements édictés par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
461	Coffres-forts, portes de coffres-forts et de voûtes; bascules, balances, fléaux de balances et machines d'essai de résistance de toutes catégories, n.d.	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
462	Instruments philosophiques, photographiques, mathématiques et optiques, n.d., odolachymètres, odomètres et podomètres, et rubans d'arpenteurs de toute matière, n.d., et pièces au complet de tous les articles ci-dessus	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
463	Lanternes magiques et verres de ces lanternes	En franchise	20p. .c	25 p.c.
464	Matrices en acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, estimé à au moins mille dollars chacune, destinée exclusivement à effectuer des empreintes sur des feuilles de métal ou sur des plaques de métal	En franchise	En franchise	En franchise
	Toutefois que ces matrices doivent être exportées du Canada sous la surveillance de la douane dans les trois mois de leur entrée au pays.			
465	Enseignes de tout autre matériel que le papier, encadrées ou non; lettres et chiffres de toute autre matériel que le papier	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
466	Sable de fer ou globules de grenaille de fer, et mastic sec, pour servir dans le polissage du verre ou du granit ou dans le sciage de la pierre	En franchise	En franchise	En franchise
467	Rouleaux de stores	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
468	Cages de fil métallique et parties métalliques de cages pour oiseaux, écureuils et rats	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
469	Garnitures de cardes mécaniques	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
470	Patrons de fer, d'acier, de laiton ou d'autre métal, autres que les modèles	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
471	Poulies à courroie de toute sorte pour transmission d'énergie	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
472	Plaques gravées sur bois, sur acier ou sur d'autres métaux et reports provenant de ces plaques, n.d.; plaques de graveurs sur acier ou autre métal, polies ou autrement ouvrées, pour gravure	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
473	Plaques pour impression en deux ou plusieurs couleurs, y compris les électrotypes, les nickeltypes, et toutes gravures sur acier ou sur tout autre métal, pour servir exclusivement à l'imprimerie	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
474	Clichés stéréotypés, électrotypés et celluloïdes pour almanachs, calendriers, illustrations de brochures, de journaux et d'annonces, n.d., y compris leurs matrices ou coquilles en cuivre pour ces stéréotypes, électrotypes et celluloïdes, le pouce carré	1 cent	1¼ cent	1½ cent
475	Stéréotypes, électrotypes et celluloïdes pour livres, ainsi que leurs blocs, et matrices et coquilles en cuivre pour les clichés, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde	En franchise	En franchise	En franchise
475a	Stéréotypes, électrotypes et celluloïdes, ainsi que leurs bases, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde, n.d., et coquilles en cuivre pour			

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
475b	Matrices pour clichés stéréotypés, électrotypés et celluloïdes décrits au numéro 475a, le pouce carré..	½ cent	½ cent	½ cent
476	Instruments de chirurgiens et de dentistes, de toute matériel, aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X, tables d'opérations chirurgicales à l'usage des hôpitaux; et microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et pièces complètes de ce qui précède..........	En franchise	En franchise	En franchise
476a	Verreries et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire aux hôpitaux publics; appareils pour fins de stérilisation, y compris les bassines de lit et les stérilisateurs, mais non les machines à laver ou à lessiver; le tout pour l'usage d'un hôpital public, en vertu de règlements prescrits par le ministre..........	En franchise	En franchise	En franchise
476b	Appareils chirurgicaux de succion, y compris le moteur; corde à boyau préparée pour fins chirurgicales; chloroforme et chlorure d'éthyle; lampes de salles d'opération à dôme ou à pied destinées à réduire l'ombrage à l'exclusion des ampoules; le tout d'une catégorie ou espèce non frabriquée en Canada, et les pièces au complet, pour l'usage de tout hôpital public, en vertu de règlements prescrits par le ministre..........	En franchise	En franchise	En franchise
477	Tubes métalliques, chapeaux de verre, coquilles, récipients et tubes capillaires, poires de caoutchouc, boîtes et lièges, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers de pointes de vaccin pour servir exclusivement à la fabrication de pointes de vaccin à leurs propres établissements, suivant les règlements édictés par le ministre..........	En franchise	En franchise	En franchise
478	Membres artificiels, et pièces au complet..........	En franchise	En franchise	En franchise
479	Matériaux et articles lorsque importés par des fabricants d'appareils de prothèse, devant servir uniquement à la confection de ces appareils de prothèse dans leurs propres fabriques, d'après les règlements prescrits par le ministre..........	En franchise	En franchise	En franchise
480	Béquilles ou bâtons spécialement construits à l'usage des estropiés..........	En franchise	En franchise	En franchise
481	Chaussures ou appareils spécialement fabriqués sur commande pour une personne souffrant d'une infirmité ou d'une déformation du pied ou de la cheville.	En franchise	En franchise	En franchise
482	Ecouteurs et appareils semblables y compris pièces et batteries, importés pour personnes sourdes suivant les règlements prescrits par le ministre..........	En franchise	En franchise	En franchise
494	Produits en liège ou d'écorce de liège, n.d., y compris bandelettes, bouchons carrés, bandes circulaires et rondelles de liège..........	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
494a	Dosses de liège, planches, madriers, et tuiles produites des déchets de liège ou du liège granulé et moulu..........	En franchise	17½ p.c.	25 p.c.
498	Joncs, bambous et rotins, refendus seulement, n.d..	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
502b	Baguettes de jante de bicyclette en bois d'érable dont l'usinage se confine au recourbage nécessaire et à l'assemblage..........	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
502c	Manches de bois ou tiges pour manches, tournés et non autrement ouvrés, lorsque importés par les fabricants de marchandises énumérées aux numéros tarifaires 409a, 409c, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409o, 431 et 431a, pour être employés exclusivement dans la fabrication des marchandises énumérées auxdits numéros..........	En franchise	En franchise	En franchise
502d	Crosses de fusils et devants pour fusils à plombs, en noyer non ouvré, n'ayant pas subi d'autre transformations que le percement et le cannelage, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de fusils à plombs pour être employés dans la fabrication de ces fusils à l'usine même..........	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
506a	Epingles à linge, avec ressorts, la grosse..........	En franchise	9 cents	10 cents
513	Manches ou poignées de parapluies, de parasols ou d'ombrelles, n.d..........	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
516	Persiennes ou stores en bois, métal ou autre matériel à l'exception des stores en tissus ou en papier.....	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.

N° du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
535a	Herbes, plantes marines, mousse et fibres végétales autres que le coton, n.d.; bagasse de canne à sucre, séchée ou non, nettoyée, coupée par dimension, broyée ou tamisée	En franchise	17½ p.c.	17½ p.c.
535e	Fibres végétales autres que le coton, lorsqu'importées par les manufacturiers de brosses pour être employées exclusivement à la fabrication des brosses, dans leurs propres usines	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
553a	Blanchets pour stéréotypes et machines à fondre les caractères et blanchets à presse utilisés avec les presses à imprimer, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
577	Faux-cols et manchettes de xylonite, de xyolite ou de celluloïde	En franchise	20 p.c.	25 p.c.
584a	Asphalte, non solide	En franchise	17½ p.c.	17½ p.c.
588a	Gaz de chauffage, de cuisine et d'éclairage importé par ligne tubulaire, les mille pieds cubes	....	....	6 cents
605	Peaux pour la fabrication du maroquin, tannées mais non autrement ouvrées; rognures de tanneries; et cuir dont la préparation n'a pas dépassé le tannage, et peaux, n.d	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	ces stéréotypes, électrotypes et clichés en celluloïde, le pouce carré	⅛ cent	⅛ cent	⅛ cent
605a	Cuir à courroies, dont la préparation est plus avancée que le tannage	10 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
618b	Bandages en caoutchouc pour voitures de toutes sortes, ajusté ou non	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
636	Baleines de plumes, recouvertes ou non, en rouleaux..	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
649	Boutons de chbussures, n.d,	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
650a	Plaquettes pour boutons en écailles non ouvrées	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
657b	Pièces spéciales, non ouvrées si elles sont importées par les manufacturiers d'appareils photographiques, pour être utilisées dans la fabrication des appareils	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
663c	Fèves soya, gâteaux de fèves soya et tourteaux de fèves soya si elles sont importées par les manufacturiers d'aliments pour le bétail et d'engrais pour servir exclusivement dans la fabrication d'aliments pour le bétail et d'engrais, dans leurs propres usines.	En franchise	En franchise	En franchise
665	Torpilles, pétards et feux d'artifice de toutes sortes..	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
665a	Fusées, non métalliques	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
670	Meules, de pierre ou de blocs, fabriquées par l'assujettissement d'émeris soit naturels ou artificiels; produits d'émeris ou d'émeris artificiels, n.d	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
672a	Joncs ou cannes taillées de longueur convenable pour parapluies, parasols ou ombrelles ou cannes, travaillées plus que ne le comporte le numéro 455 du tarif, mais pas plus que pliés s'ils sont importés par des fabricants de parapluies, parasols, ombrelles ou cannes pour les fins exclusives de fabrication de ces articles dans leurs propres ateliers	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
688	Fausses dents non montées	En franchise	En franchise	En franchise
698a	Tôles devant servir exclusivement à la fabrication de plaques à imprimer Braille, des machines à écrire munies de caractères pour l'écriture Braille sur les claviers et d'appareils à écrire à l'usage exclusif des aveugles	En franchise	En franchise	En franchise
706	Articles pour l'usage personnel ou officiel des représentants des pays étrangers et des gouvernements de Sa Majesté, et pour l'usage personnel de leurs familles, suites ou serviteurs, sous le régime de règlements prescrits par le gouverneur en son conseil.	En franchise	En franchise	En franchise
	Toutefois le gouverneur en son conseil peut retirer aucun des privilèges accordés d'après cet article dans le cas de tout pays qui refuse d'octroyer les mêmes privilèges aux fonctionnaires canadiens détenant des postes correspondants ou équivalents dans ce pays, et il peut également rescinder tout arrêté en conseil retirant les privilèges tels que ci-dessus.			

4. Résolu, que la liste B du tarif douanier, soit le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, tel que modifié par le chapitre dix-sept des Lois de 1928, et par l'arrêté ministériel, soit amendé en biffant de celui-ci les numéros du tarif, 1005, 1006, 1009, 1015, 1018, 1021, 1023, 1026, 1027, 1028, 1036, 1039, 1045, 1047, 1048, 1056, 1057, 1058, 1059, 1062, 1063, 1064, l'énumération des marchandises et les taux du drawback des droits de douane apparaissant en regard de chacun des articles ci-dessus, et en abrogeant l'arrêté ministériel du C. P. 2851, du 13 août 1921, et en insérant dans ledit tableau B les articles, énumérations et taux des droits de douane suivants:

N° du tarif	Marchandise	Lorsqu'assujettis à la douane	Portion de la douane (non compris la douane spéciale ou droit sur le dumping) payable comme drawback
1005	Acier	Lorsqu'employé à la fabrication de coutellerie ou de garnitures de poêles	Drawback de 99 p.c.
1006	Acier	Lorsqu'employé à la fabrication de faux, faucilles, couteaux pour le foin ou la paille, fourches agricoles, rateaux à main, haches ou moulins à vent	Drawback de 99 p.c.
1009	Acier	Lorsqu'il est employé dans la fabrication des limes, tarières, mèches, vilebrequins, clefs anglaises, marteaux ou hachettes...	Drawback de 60 p.c.
1015	Acier	Lorsqu'employé dans la fabrication des patins ou des chaînes de bicyclettes	Drawback de 40 p.c.
1018	Tubes de fer ou d'acier sans soudure ayant plus de quatre pouces de diamètre	Lorsqu'employé dans la transmission du gaz naturel, sous pression élevée à partir des puits de gaz jusqu'aux points de distribution.	Drawback de 50 p.c.
1021	Tiges laminées de fil de fer ou d'acier, rond, en botte n'excédant pas ·375 pouce de diamètre	Lorsqu'employé dans la fabrication du fil de fer ou d'acier galvanisé, recourbé ou non, mesurant ·144, ·104 ou ·092 pouce de diamètre ayant une tolérance ne devant pas dépasser ·004 pouce, mais non pas lorsque ce fil est destiné aux lignes télégraphiques ou téléphoniques	Drawback de 99 p.c.
1023	Barres laminées hexagonales, de fer ou d'acier	Lorsqu'employées dans la fabrication de barres de fer ou d'acier étirées ou laminées à froid	Drawback de 60 p.c.
1026	Matériaux	Lorsqu'employés dans la fabrication de récipients pour des articles ayant droit à l'entrée d'après le numéro 219a du tarif	Drawback de 99 p.c.
1027	Matériaux	Lorsqu'ils sont employés par les manufacturiers de fonte de fer malléable ou d'arbres de couche en acier servant exclusivement à la fabrication des articles désignés aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c	Drawback de 80 p.c.
1028	Billettes d'acier	Lorsque employées dans la fabrication des tuyaux, tubes et carneaux sans couture, énumérés aux item tarifaires 399 et 410d; mais aucun drawback n'est exigible en vertu du présent numéro lorsque les tuyaux, tubes et carneaux énumérés aux item tarifaires 399 et 410d sont imposables en vertu du Tarif général de l'Annexe A de la présente loi	Drawback de 99 p.c.

N° du tarif	Marchandise	Lorsqu'assujettis à la douane	Portion de la douane (non compris la douane spéciale ou droit sur le dumping) payable comme drawback
1045	Feuilles d'acier, laminées à chaud ou à froid, revêtues de plomb ou de plomb et d'étain, mesurant de ·064 pouce à ·022 pouce d'épaisseur, de 20 à 42 pouces de largeur et de 50 à 120 pouces de long.	Lorsque employées dans la fabrication d'emboutissage pour automobiles........................	Drawback de 99 p.c.
1047	Matériaux............................	Lorsque utilisés dans la fabrication des articles énumérés à l'article du tarif 410e................	Drawback de 99 p.c.
1048	Matériaux y compris toutes les pièces..	Lorsque utilisés dans la fabrication des produits énumérés au numéro 440k du tarif............	Drawback de 50 p.c.
1056	Matériaux............................	Lorsque employés dans la fabrication du fer ou de l'acier laminé ayant droit à l'entrée au pays en vertu du numéro 442e du tarif, lorsque le fer ou l'acier laminé susdit est vendu aux fabricants pour être utilisé tel que déterminé dans l'article susdit.............	Drawback de 99 p.c.
1057	Matériaux............................	Lorsque employés à la fabrication des articles admis au pays sous le régime du numéro 442 du tarif, lorsque les articles susdits sont vendus aux manufacturiers pour être utilisés tel que déterminé dans l'article susdit.......	Drawback de 80 p.c.
1058	Matériaux............................	Lorsque utilisés à la fabrication de produits admis au pays en vertu des numéros 411 et 411a du tarif, non compris les scies, et les articles ayant droit à l'entrée sous le régime du numéro 410 (1), lorsque les articles susdits sont employés tel que spécifié dans les numéros susdits.................	Drawback de 60 p.c.
1059	Matériaux............................	Lorsque employés à la fabrication d'articles ayant droit à l'entrée au pays sous le régime des numéros 410b et 410z du tarif lorsque les articles susdits sont utilisés comme il est prévu dans les numéros susdits du tarif.....	Drawback de 70 p.c.
1062	Matériaux, y compris toutes les pièces..	Lorsque employés dans la fabrication des jauges, des niveaux, des rabots ou des grattoirs à mains, des racloirs, des équerres à lames d'acier et des fausses équerres, mesures à ruban, règles, douilles pour câble métallique, doguins, porte-outils, clampes forgées, clefs à chaîne pour tubes; toutefois aucun drawback ne doit être payé sous le régime de ce numéro sauf dans le cas où au moins cinquante pour cent du coût de production de l'article fini a été défrayé au Canada; et de plus, aucun drawback ne doit être payé, sous le régime de ce numéro, plus d'une fois sur l'un quelconque de ces articles.......	Drawback de 60 p.c.
1063	Matériaux, y compris toutes les pièces, lorsque importées avant le 1er juillet 1932..............................	Lorsqu'ils sont employés dans la fabrication des moteurs qui doivent servir exclusivement à la fabrication des avions; toutefois, le ou après le 1er juillet 1930, il ne doit être payé aucun drawback sous le régime de ce numéro, sauf	

N° du tarif	Marchandise	Lorsqu'assujettis à la douane	Portion de la douane (non compris la douane spéciale ou droit sur le dumping) payable comme drawback
		dans le cas ou au moins 25 pour cent du coût de production de l'article fini à été défrayé au Canada........................	Drawback de 60 p.c.
1064	Matériaux, y compris toutes les pièces, lorsque importées avant le 1er juillet 1932.	Lorsque employés dans la fabrication des avions, non compris les moteurs; toutefois il ne doit être payé aucun drawback en vertu de ce numéro à moins qu'au moins cinquante pour cent du coût de la production de l'article fini a été défrayé au Canada....	Drawback de 60 p.c.

5. Résolu, que tout décret basé sur les résolutions ci-dessus seront censées être entrées en vigueur le deuxième jour de mai dix-neuf cent trente, et s'être appliqué à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à partir de cette date et s'être appliqué aux marchandises précédemment importées pour la consommation pour lesquelles il n'avait pas été fait de déclaration d'entrée pour la consommation avant cette date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 345, Loi modifiant le Tarif des douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 309, Loi modifiant la Loi des élections fédérales est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 28 MAI 1930

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quarantième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quarantième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies, savoir:—

De Gladys May Carter, de Peterborough, Ontario, épouse de John Pomray Carter.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 201, Loi constitutant en corporation *The Portage La Prairie Mutual Insurance Company.*

Bill No 131, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à certaines opérations financières relatives à certaines lignes de chemin de fer situées principalement dans l'Etat du Vermont.

Bill No 12, Loi concernant les grains.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1930:—Relevé indiquant toutes les augmentations, les ajustements de boni, les allocations, etc., accordés au service civil du Canada, service intérieur et service extérieur, depuis le 1er jour de janvier 1922, et les augmentations similaires, les boni et allocations accordés durant la même période aux fonctionnaires du gouvernement fédéral qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission du service civil.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Relevé indiquant:—

1. Le montant total que le ministère de la Santé nationale a dépensé pour l'application de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques durant chacune des années fiscales 1925-26, 1926-27, 1927-28, 1928-29 et 1929 jusqu'à date.

2. Les recettes totales que le ministère de la Santé nationale a perçues durant chacune desdites années de (*a*) des droits de permis, (*b*) des amendes, (*c*) d'autres sources relatives à l'administration de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.

3. Le montant total que le ministère de la Santé nationale a payé durant chacune desdites années en (*a*) salaires, (*b*) en dépenses de voyages à ses fonctionnaires employés à la mise en vigueur de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.

4. Si quelque partie de l'argent du département chargé au paiement des dépenses de voyages de fonctionnaires relativement à l'administration de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques a été en fait dépensé à payer les dépenses de voyage de toute ou toutes personnes autres que les fonctionnaires du département, et, dans l'affirmative, à qui, et quels montants durant chacune desdites années.

5. Le nombre total des condamnations au Canada pour infractions à la Loi de l'opium et des drogues narcotiques durant chacune des années fiscales 1921-22, 1922-23, 1923-24, 1924-25, 1925-26, 1926-27, 1927-28, 1928-29 et 1929 jusqu'à date.

6. De ces condamnations, combien ont été obtenues durant chacune desdites années par des poursuites instituées par (*a*) des fonctionnaires du département de la Santé, (*b*) les autorités provinciales, (*c*) les autorités municipales, (*d*) la Gendarmerie royale à cheval.

7. Combien de poursuites dans des causes narcotiques ont été instituées par les autorités du département de la Santé nationale durant les années fiscales 1921-22, 1928-29 jusqu'à date, et combien de condamnations en est-il résulté.

8. Quelle a été la dépense moyenne du département de la Santé nationale par (*a*) poursuite, (*b*) par condamnation, en vertu de la loi de l'opium et des drogues narcotiques durant chacune des années fiscales 1921-22, 1922-23, 1926-27, 1927-28, 1928-29, et 1929 jusqu'à date.

9. Quelle somme a été dépensée pour les dépenses de voyages de fonctionnaires engagés dans l'application de la Loi de l'opium et des drogues narcotiques par (*a*) poursuite, (*b*) par condamnation, durant chacune desdites années.

10. De l'augmentation du personnel dans la division des narcotiques du département de la Santé nationale qui a eu lieu depuis 1921, l'augmentation depuis 1927, les augmentations projetées.

11. Le nombre de personnes adonnées aux drogues au Canada, le nombre pour chaque province.

12. Le nombre de personnes adonnées aux drogues qui ont été envoyées à des institutions pour traitement et les résultats obtenus; le nombre de celles qui ont été guéries.

13. Parmi ces narcomanes connus, quel est le pourcentage respectif des personnes d'origine caucasienne et orientale.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport en conformité avec les prescriptions de l'article 17 de la Loi des pensions de vieillesse, S.R.C., Chapitre 156—Entente avec l'Alberta—Entente avec l'Ontario; aussi sommaire financier des pensions de vieillesse au Canada, jusqu'au 31 mars 1930.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance, etc., concernant le contrat pour service de la malle entre Arichat, Arichat-Ouest et la gare du chemin de fer.

L'ordre étant lu pour la première lecture des bills du Sénat:—

Bill No 307 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Columbia Alberta Western Railway Company.*"

Bill No 308 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Hudson Bay Western Railway Company.*"

Du consentement de la Chambre, lesdits ordres sont respectivement rescindés et les bills retirés.

Sur motion de M. Motherwell, appuyé par M. Veniot, résolu,—Que l'organisation et l'établissement du personnel de la Chambre des Communes, tels qu'approuvés par la Chambre le 14 juin 1929 soient modifiés comme suit:—

Divisions des comités et de la législation privée:

Pour "4 commis de comité" substituer "5 commis de comité".

Rayer "1 commis des pétitions".

Division des sténographes des débats:

Pour "3 sténographes parlementaires assistants" substituer "4 sténographes parlementaires assistants".

Ajouter "1 sténographe parlementaire assistant français".

L'ordre étant lu pour la considération finale du Bill No 311, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant passé et que le titre soit comme sur le feuilleton.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est passé et le titre étant comme sur le feuilleton.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 309, Loi modifiant la Loi des élections fédérales;

M. Cannon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, propose en amendement: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois mais qu'il soit référé de nouveau au comité général de la Chambre avec instructions qu'il a le pouvoir d'y ajouter une clause abrogeant la clause 9 de la Loi des élections fédérales.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré de nouveau en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 310, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 345, Loi modifiant le Tarif des douanes est de nouveau considéré en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 312, Loi ayant pour objet de mettre à l'égal de la houille importée, la houille canadienne servant à la fabrication du fer ou de l'acier;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement.

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, propose en amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général avec instructions qu'il a le pouvoir de le modifier en biffant tous les mots après "ne" dans la vingt-cinquième ligne et les remplaçant par les suivants:—

"paye pas à ses employés des gages justes et raisonnables et dans la conduite de ses affaires ne maintient pas pour tous ses employés la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures et autres conditions conformes avec les prescriptions de toute convention internationale adoptée par une conférence du Travail tenue en vertu du traité de Versailles".

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Barber, Bell (Saint-Jean-Albert), Bird, Bowen, Boys, Bradette, Campbell, Carmichael, Chaplin, Charters, Coote, Cotnam, Cowan,

Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton), Geary, Grimmer, Heaps, Irvine, Jelliff,

Kaiser, Kellner, Kennedy, Ladner, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdougall, MacNutt, Macphail, McGibbon, McGregor, McQuarrie, McRae, Matthews, Peck,

Pettit, Price, Quinn, Ross (Kingston Cité), Ryerson, Simpson, Smoke, Speakman, Spencer, Stewart (Leeds), Stirling, Thompson, Ward, Woodsworth, Young (Toronto-Nord-Est)—59.

CONTRE:

Messieurs

Allan, Bancroft, Beaubien, Benoit, Bertrand, Bettez, Blanchard, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourgeois, Brown, Cahill, Casgrain, Cayley, Chevrier, Crerar, Delisle, Denis, Desaulniers,

Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Donnelly, Dubuc, Dumaine, Dunning, Dupuis, Dussault, Fafard, Ferland, Gervais, Girouard, Glen, Goulet, Hall, Ilsley, Jacobs, Jenkins, Johnston (Long-Lake),

Lacombe, Lang, Lapierre, Lapointe, Lavigueur, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McIntosh, McPhee, McPherson, Mercier (Laurier-Outremont), Millar, Milne, Morrissy, Motherwell,

O'Connor, Parent, Perras, Ralston, Roberge, Sanderson, Séguin, Smith (Stormont), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest) Sylvestre, Taylor, Telford, Totzke, Verville, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—75

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur division.

Le bill est en conséquence lu la troisième fois et adopté.

Le Bill No 345, Loi modifiant le Tarif des douanes est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 265, Loi modifiant la Loi des pensions est pris en considération et adopté.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considéré en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, viz:—

Bill No 313, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats.

Bill No 129, Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company.*

Le Bill No 138, Loi modifiant le Code criminel est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur la motion de M. Kennedy en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:

"des mesures immédiates devraient être prise pour exécuter la promesse que le premier ministre a faite à Edmonton en novembre 1924, concernant le débouché de la Rivière La Paix."

Après plus ample débat, ledit amendement du consentement de la Chambre est retiré.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXIX—INDIENS

207	Nouvelle-Ecosse	85,960 00
208	Nouveau-Brunswick	72,504 00
209	Ile du Prince-Edouard	8,405 00
210	Ontario et Québec	448,485 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la Chambre ne s'ajournera pas à onze heures p.m., ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolue,—Que la Chambre se réunira à deux heures p.m., jeudi, le 29 mai.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXIX—INDIENS

211	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O.	1,095,100 00
212	Colombie britannique	591,600 00
213	Yukon	19,000 00
214	En général	336,500 00
215	Instruction des Indiens, y compris la construction des bâtiments scolaires	2,409,500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

INDIENS

406	*Ile du Prince-Edouard*—	
	Secours—Crédit supplémentaire	700 00
	Ontario et Québec— ..	
407	Réfections des routes et des ponts et drainage—Crédit supplémentaire	31,500 00
	Frais généraux—Crédit supplémentaire	9,600 00
	Manitoba, Saskatchewan et Alberta—	
408	Graines de semences et de jardins—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire	30,000 00
409	*Education des Indiens*—Crédit supplémentaire	100,000 00
410	*Divers*—	
	Gratification à Peter Tomkins, instructeur agricole, ci-devant à l'agence de Saddle Lake, Alberta	500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9	Affaires Indiennes—	
	Traitements	195,000 00
	Dépenses contingentes	23,000 00

17 Revenu National—

Traitements..	776,980 00
Dépenses contingentes..	60,000 00

Jeudi, 29 mai 1930.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à une heure a.m., jusqu'à ce jour à 2 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 29 MAI 1930

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1930:—Copie de toutes lettres, pétitions ou autre correspondance se rapportant au dragage dans le port de Mabou comté de Inverness, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1927, 1928 1929 et 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1930:—Copie de la correspondance échangée entre M. l'abbé Jos. Ph. L'Italien et le ministère des Travaux publics concernant la construction d'un quai à Mont-Louis, comté de Gaspé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1930—Dossier contenant—1. Copie de tous les rapports ou représentations adressés au ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire du département relativement à la rupture et à la réparation du câble sous-marin entre l'île Pictou et la terre ferme, Nouvelle-Ecosse, entre les dates suivantes: janvier 1925 au 30 avril 1930.
2. Copie de toutes les instructions émanées du ministère des Travaux publics ou de tout fonctionnaire de ce ministère à la personne responsable de l'entretien dudit câble.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1930:—Copie de la correspondance échangée entre M. l'abbé W. Narcisse Rioux et le ministère des Travaux publics relativement à la construction de certains travaux à Petit Cap, Grande-Anse, et Anse à Valleau, comté de Gaspé, Québec.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 mai 1930:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario au sujet de la grève des employés qui fabriquent le papier à la *Spruce Falls Pulp and Paper Company,* Kapuskasing, en octobre 1928.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1930—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents échangés entre tout ministère fédéral et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1930—Copie de tous télégrammes et correspondance du Canada et des autres pays relativement aux chalutiers à vapeur en ce qui a trait au projet de loi No 26, au décret ministériel C.P. 2196, du 30 octobre 1929; et aussi en tant qu'ils ont trait aux dragues tel qu'exposé dans le décret ministériel C.P. 39, du 7 janvier 1930.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 5 mai 1930—Copie de tous les documents, correspondance et lettres échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout département fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou tout département de la Nouvelle-Ecosse ou la Commission d'énergie de la Nouvelle-Ecosse, relativement à cette mesure qui a trait à une issue pour le poisson dans les digues qui ont été construites ou sont en construction en Nouvelle-Ecosse, pour la production d'énergie hydro-électrique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1930—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents de toute sorte qui ont trait à la nomination de Henry C. Lewis, en qualité de surveillant des pêcheries, District 3, province de la Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1930—Copie de tous les rapports que le capitaine McLeod et toute ou toutes autres personnes ont faits concernant la drague à huîtres *Ostrea II.*

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1930—Copie du rapport de l'ingénieur à résidence et, ou de celui du sous-ministre de la Marine relativement au travail exécuté en vertu d'un contrat dans les Premiers Détroits, Vancouver, Colombie-Britannique.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1930—Copie de tous les mémoires, télégrammes, lettres, recommandations ou autre correspondance échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou tous hauts fonctionnaires du ministère, et toute ou toutes personnes relativement à la nomination de garde-pêche à Fort St. James et Fort George, Colombie-Britannique, pour la saison 1930.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill No 309, Loi modifiant la Loi des élections fédérales.

Bill No 310, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 311, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 129, Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company.*

Bill No 312, Loi ayant pour objet de mettre à l'égal de la houille importée la houille canadienne servant à la fabrication du fer ou de l'acier.

Bill No 345, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a adopté une résolution approuvant la Convention entre le Canada et les Etats-Unis pour la conservation de la pêche du flétan dans l'océan Pacifique septentrional et dans la mer de Bering, Ottawa, 9 mai 1930, signée pour le Dominion du Canada par le plénipotentiaire y mentionné.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des Communes, dans l'adoption d'une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, le priant qu'il ait la bonté gracieuse de donner son consentement à la présentation d'une mesure au Parlement du Royaume-Uni afin de modifier les

Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1916, de la manière exposée dans ladite adresse ci-jointe; et a rempli l'espace en blanc par les mots "Sénat et".

Et aussi,—Un message priant la Chambre de se joindre au Sénat en une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre notre Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, relativement à une mesure à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande, afin de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1916, de la manière exposée dans ladite Adresse conjointe; selon que Son Excellence pourra le juger convenable, afin que ladite Adresse puisse être déposée au pied du Trône.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la construction et le maintien d'un pont au-dessus du fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une mesure concernant la construction et le maintien d'un pont au-dessus du fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga, et de donner au Gouverneur en son conseil le pouvoir d'autoriser le ministre des Finances à passer un contrat avec la compagnie organisée pour construire et maintenir ledit pont.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 346, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga, lequel est lu la première fois.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Motherwell.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joint au Sénat en une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre notre Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, relativement à une mesure à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande, afin de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1916, de la manière exposée dans ladite Adresse conjointe; selon

que Son Excellence pourra le juger convenable, afin que ladite Adresse puisse être déposée au pied du Trône, et a rempli l'espace en blanc par le mot "Communes";

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill No 344, Loi concernant une certaine convention signée le 26e jour de mai 1930, entre Sa Majesté, pour le compte du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, à l'effet de préserver et d'étendre les pêcheries du saumon sockeye, dans le fleuve Fraser et ses tributaires est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 59, Loi concernant l'industrie du sucre d'érable est considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 13, Loi modifiant la Loi de la députation;

M. Cannon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

Ledit ordre est alors rescindé, du consentement de la Chambre et le bill retiré.

Les ordres suivants sont respectivement lus:—

Ordre No 12: La Chambre de nouveau en comité sur le Bill No 56, Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux;

Ordre No 15, Loi modifiant la Loi des ports et jetées de l'Etat;

Ordre No 16, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) lesdits ordres sont rescindés et les bills retirés.

L'ordre étant lu pour la prise en considération d'une certaine résolution modifiant la Loi de compensation des fonctionnaires de l'Etat;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ledit ordre est rescindé et la motion retirée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXVII—REVENU NATIONAL

Appointements et dépenses contingentes aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édif. provis. douan. et loyers..	8,064,000 00
Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'aut. fonct. du serv. d'inspect., et serv. se rattachant au Conseil des douanes; et montant requis pour	

	créer des positions, nommer et payer appointements et dépenses des estimateurs fédéraux, des enquêteurs et réclamations de drawback..	1,327,940 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeau, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules et frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers..	650,000 00
	Pour pourvoir aux frais d'entretien des gardes-côtes douaniers et du service de surveillance, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agents, ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires, ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	1,812,512 00
294	Montant devant être payé au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte.—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi.. ..	60,000 00
	Administration de la *Loi taxant les profits d'affaires*, 1916, et de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu*, 1917, et de leurs modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations en dépit de toute disposition contraire de la Loi du service civil, et les positions précitées et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'Impôt sur le revenu..	2,200,000 00
	Pour pourvoir par les présentes, nonobstant toutes dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de l'audition ou de toute autre Loi, au paiement à même le Fonds du Revenu Consolidé, à A.-C. Lacouvée, fonctionnaire spécial, classe 2, du service de surveillance du ministère du Revenu National d'une somme de $500 par an, à commencer le 1er juillet 1930, et devant se continuer jusqu'à la mort du bénéficiaire..	500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

REVENU NATIONAL

Traitements et dépenses casuelles des divers port douaniers du Dominion—Crédit supp. requis pour les traitements et l'emploi de fonction. supplémentaires à l'occasion de l'institution de la journée de huit heures..	677,000 00

427a	Pour pourvoir à la rémunération des services rendus par MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle et Nash, relatifs à la besogne entraînée par les rapports du comité spécial et de la Commission royale et relatifs aux invest. spéciales sur la taxe des ventes..	3,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

331	*Revenu national*—	
	Traitements—	
	Pour porter le traitement de G. W. Taylor, commissaire de l'accise, de $7,500 à $8,000..	500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

187	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs, en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927....	12,000 00

Division des Mines

188	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale de combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	300,000 00
	Publication, versions anglaises et française des rapports; achat de livres, de fournitures du laboratoire, d'instrum.; aide div. et dép. contingente..	50,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau, en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	400 00

Essayerie du Canada

189	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B...	25,000 00

Commission géologique

190	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres..	230,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	60,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres de référence, aide diverse et dépense contingente.. ..	65,000 00
	Pour l'équipement du musée..	15,000 00
	Pour achat de spécimens..	3,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

	Division des Mines—	
402	Pour coopérer à des essais de cokéfaction des houilles de la Nouvelle-Ecosse à Montréal et à leur surveillance..	10,000 00
	Entretien de l'usine aux tourbières d'Alfred, Ontario	1,000 00
403	*Commission géologique—*	
	Publication en français et en anglais des rapports, cartes, vignettes, etc.—Crédit supplémentaire	5,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

15	Mines—	
	Traitements..	663,410 00
	Dépenses contingentes..	12,000 00

XXXVI—DIVERS

278	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy*	3,000 00
279	Subvention à l'Institut impérial..	12,849 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

221	Soins des malades, examen médical des pensionnaires.. ..	2,800,000 00
222	Salaires—	
	Administration..	1,056,000 00
	Assurance..	40,000 00
	Hôpitaux et cliniques..	1,750,000 00
223	Compensation—Solde et suppléments..	2,300,000 00
224	Prêts pour éducation professionnelle..	2,000 00
225	Intérêt sur gratification pour service de guerre et caisse d'adnistration..	10,000 00
226	Secours aux chômeurs..	250,000 00
227	Frais d'administration et capital d'exploitation..	350,000 00
228	Responsabilité des patrons..	60,000 00
229	Emplois protégés..	200,000 00
230	Commission fédérale d'appel..	130,000 00
231	Octroi à la Légion canadienne, *British Empire Service League.*	10,000 00
232	Octroi au fonds d'inhumation des soldats..	30,000 00

Santé

233	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés..	163,500 00
234	Pollution des eaux intérieures..	26,000 00
235	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, et les frais funéraires..	250,000 00
236	Quarantaine—Traitements et dépenses contingentes pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres distritcs: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général..	210,000 00
237	Immigration: inspection médicale..	300,000 00
238	Maladies vénériennes..	100,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Pensions et Santé Nationale—	
	Traitements	210,185 00
	Dépenses contingentes	69,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL

332	*Pensions et Santé*—	
	Traitements—	
	Pour porter le traitement de G. Heldman, commis en chef dans le bureau du ministre des Pensions et de la Santé, à $3,720 par an à compter du 1er avril 1929	240 00

PENSION ET SANTE NATIONALE

Santé nationale

415	Quarantaine—Salaires et dépenses casuelles dans les districts organisés; santé publique en d'autres districts; lazarets et léproseries de Tracadie et de l'île Bentick, en général —Crédit supplémentaire	60,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

76	Guerre européenne et milice active	42,000,000 00
77	Appointements et dépenses contingentes de la commission des Pensions du Canada	355,115 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PENSION

446	Guerre européenne—Crédit supplémentaire	8,000,000 00

PENSION ET SANTE

447	Traitements—Crédit supplémentaire	260,000 00
448	Frais d'exploitation et capital de roulement—Crédit supplémentaire	150,000 00
449	Tribunal des pensions	32,083 33
450	Cour d'Appel	12,833 33
451	Allocations aux vétérans	1,000,000 00
452	Comité d'allocations aux vétérans	14,666 66

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

74	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pensions en général	35,000 00
	Pensions—	
75	Aviation civile	5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL, 1929-30

444	Secours aux pensionnaires (mandat du gouverneur général, 20 février 1930)	300,000 00

ARTICLES NON PREVUS, 1928-29

445	Articles non prévus, 1928-29, d'après le rapport de l'Auditeur général, vol. I, page 3, 1928-29	1,572,328 10

SOMMAIRE

Imputable sur le compte du revenu consolidé	8,679,299 34
Imputable sur le compte de capital	572,033 99
Mandats du gouverneur général, 1929-30	808,700 00
Articles non prévus, 1928-29	1,572,328 10

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

300	Loi des primes sur le cuivre, 1923, administration de la loi	500 00
301	Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi.	500 00
302	Service des nouv. brit. et étrangères	32,000 00
303	Administration de la Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs	2,884,048 00
304	Service de renseig. commerc., (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)	750,000 00
305	Bureau de la Statistique fédérale	235,000 00
306	Electricité et gaz, y compris la commission électro-technique internationale	242,500 00
307	Administ. de la loi de l'élect. et du courant (exportation de l'énergie électrique)	1,000 00
308	Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent	6,000 00
309	Conseil national des recherches	500,000 00
310	Bureau internat. des tarifs douaniers	1,625 00
311	Bureau cinématographique	75,000 00
312	Impressions des documents du Parlement et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada	134,500 00
313	Inspection des poids et mesures, (y compris le Bureau international des poids et mesures)	355,000 00
314	Publicité et annonce au Canada et à l'étranger	250,000 00
315	Etalage du Canada à l'exposition Commerciale de l'Empire britannique à Buenos Aires	150,000 00
316	Expositions et foires, y compris la somme de $143,870 requise par le ministère de l'immigration et de la Colonisation	367,130 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la Chambre ne s'ajournera pas à onze heures p.m., ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

317	Edifice d'expos., Londres, Angleterre..	25,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

28	Commerce—	
	Traitements..	595,755 00
	Dépenses contingentes..	40,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

COMMERCE

428	Construction d'un élévateur à grain à Lethbridge..	900,000 00
429	Pour augmenter les installations d'emmagasinage à l'élévateur du gouvernement canadien à Moose-Jaw, Saskatchewan..	450,000 00
430	Pour augmenter les installations d'emmagasinage à l'élévateur du gouvernement canadien à Saskatoon, Saskatchewan.	450,000 00

SUBSIDES POSTAUX ET SUBVENTIONS AUX NAVIRES

383	pour autoriser l'insertion des mots "et/ou Chine" après le mot "Australia" dans l'article Colombie-Britannique et Australie, à l'annexe de la loi des subsides basée sur le budget principal.	
	Canada et Est afr. brit., service entre..	96,250 00
	Service entre Charlottetown, Victoria et quai Holliday—Crédit supplémentaire	2,000 00
	Service entre le Grand Manan et la terre ferme—Crédit supplémentaire	1,250 00
	Service entre l'île aux Coudres et les Eboulements	2,500 00
	Service entre Sydney et la Baie-Saint-Laurent, et escales intermédiaires—Crédit supplémentaire	2,227 26
	Service entre Vancouver et les Antilles britanniques—Crédit supplémentaire	13,800 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVIII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

Service à vapeur entre le Canada et le Sud-Africain.. ..	150,000 00
Service à vapeur entre le Canada et Terre-Neuve..	35,000 00
Service à vapeur entre l'est du Canada et le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine..	120,000 00

Océan Pacifique

Service entre le Canada et l'Australie et/ou Chine..	92,400 00
Service à vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	100,000 00
Service à vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les ïles de la Reine-Charlotte..	21,000 00
Service entre Vancouver et les Antilles anglaisess..	36,000 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports du détroit de Howe..	5,000 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie britannique..	24,800 00
Service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
Service à vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'ïle de Vancouver..	15,000 00

Services locaux

Service à vapeur entre Baddeck et Iona..	10,500 00
Service à vapeur entre Charlottetown et Pictou..	40,000 00
Service à vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	5,000 00
Service entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, Qué...	3,000 00
Service à vapeur entre Grand-Manan, et la terre ferme.. ..	33,000 00
Service à vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent.. ..	3,000 00
Service à vapeur entre Halifax, Canso, et Guysborough.. ..	9,000 00
Service à vapeur entre Halifax, La Have et les ports de la rivière La Have..	6,000 00
Service à vapeur entre Halifax et Sherbrooke..	1,500 00
Service à vapeur entre Halifax, Cap-Breton-sud et le lac Bras-d'Or..	5,000 00
Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6,000 00
Service à vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton..	6,000 00
Service à vapeur entre la terre ferme, ïles Miscou et Shippigan..	2,000 00
Service à vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Gras.	15,000 00
Service à vapeur entre Mulgrave et Canso..	30,000 00
Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	14,000 00
Service à vapeur d'hiver de Murray-Bay et la rive nord..	32,000 00
Service à vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4,500 00
149 Service à vapeur entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	5,000 00

Service à vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11,000 00
Service à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp.. ..	11,000 00
Service entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,000 00
Service à vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00
Service à vapeur entre Port-Mulgrave, St-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain..	10,350 00
Service à vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent.	85,000 00
Service à vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60,000 00
Service à vapeur entre Rimouski et Matane et ports sur la côte nord du Bas St-Laurent..	50,000 00
Service à vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	15,000 00
Service à vapeur entre Ste-Catherine-Baie et Tadoussac.. ..	5,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Riv.-à-l'Ours et autres ports d'escale..	2,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Bridgetown..	1,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Digby..	15,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville..	2,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	4,500 00
Service à vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	5,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et St-Andrews et autres ports d'escale..	4,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	18,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Weymouth..	1,500 00
Service à vapeur entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E..	500 00
Service à vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, av. arr. aux ports d'escale..	25,000 00
Service à vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton.. ..	18,000 00
Service à vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	16,000 00
Service entre Trois-Pistoles et Les Escoumains..	1,000 00
Octroi au gouvernement de la Colombie britannique pour l'amélioration du service postal sur les cours d'eau intérieurs..	3,000 00
Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 1 heure a.m., jusqu'à ce jour à 11 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 30 MAI 1930

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 313, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats.

Bill No 344, Loi concernant une certaine Convention, signée le 26e jour de mai 1930, entre Sa Majesté pour le compte du Canada et les Etats-Unis d'Amérique, à l'effet de préserver et d'étendre les pêcheries du saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires.

Et aussi,—Une message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 59, Loi concernant l'industrie du sucre d'érable avec un amendement comme suit:—

Page 6, ligne 7. Après le paragraphe (1) insérer ce qui suit comme paragraphe (2) de l'article 17:—

(2) Tous les règlements établis en exécution de la présente loi auront, quinze jours après la date de leur publication dans la *Gazette du Canada*, la même vigueur et le même effet que s'ils eussent été incorporés en la présente loi.

Sur motion de M. McPhee, le huitième rapport du comité des Banques et du Commerce est adopté.

Sur motion de M. Evans, ordonné,—Que les frais et charges payés pour les bills privés suivants, qui ont des objets religieux ou charitables, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, savoir:—

Bill No 29, Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*

Bill No 34, Loi modifiant l'Acte constituant en corporation la *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society.*

Bill No 54, Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1930:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait de quelque manière au travail relatif à la reconstruction ou à la construction de la jetée de protection située du côté est ou du côté de la mer du quai à charger le charbon à Pictou Landing, Nouvelle-Ecosse.

2. Toute le correspondance échangée entre tout ministère fédéral et l'ingénieur de district, Halifax, ou toutes autres personnes de la Nouvelle-Ecosse, ayant trait de quelque manière à cette construction.

3. Etat du coût du travail exécuté jusqu'à date, avec le coût approximatif du reste du travail.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XL—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

299	Salaires et allocations	18,632,094 40
	Service postal, y compris le service postal aérien	17,267,000 00
	Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux personnes à charge des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du gouverneur en son conseil	1,286,675 00
	Territoire du Yukon	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Postes—	
	Traitements, y compris le montant requis pour payer l'opérateur, grade 2, de la machine à poinçonner les cartes, d'après le décret du conseil; et aussi pour payer le travail supplémentaire accompli par le personnel de la division de la Banque d'Epargnes au cours des dix premiers jours de chaque année financière tel qu'approuvé par le décret du conseil C.P. 130-2179, en date du 31 octobre 1929	1,451,759 00
	Dépenses contingentes	215,000 00
25	Chemins de fer et Canaux—	
	Traitements	285,045 00
	Dépenses contingentes	46,000 00

X—PENSIONS

71	J. L. Weller	3,500 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

95	Chemins de fer du gouvernement canadien: Pour un service additionnel de traverse de convois de chemin de fer, y compris l'outillage de ce service entre le continent de l'île du Prince-Edouard (A voter de nouveau $2,000,000) ..	2,500,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la Chambre continuera la présente séance à deux heures et demie p.m., et ne se lèvera pas à six heures p.m.

Deux heures et demie p.m.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

96	Chemin de fer de la baie d'Hudson et terminus: construction et amélioration, y compris une somme de $2,500 à E. B. Jost..	5,900,000 00

Canaux

97	Ecluse de Saint-Ours—Reconstruction (à voter de nouveau $50,000)..	275,000 00
98	Canal Trent: Construction et amélioration (à voter de nouveau)..	4,500 00
99	Canal maritime Welland: construction et améliorations.. ..	7,600,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

100	Elévateur de Port-Colborne—Améliorations..	54,000 00

Canaux

	Canaux dans Québec—	
101	Carillon-Grenville, améliorations..	9,100 00
102	Chambly, améliorations..	14,500 00
103	Flotte de dragage, améliorations..	17,500 00
104	Lachine—Améliorations..	7,400 00
105	Soulanges—Améliorations..	5,000 00
106	Canal de la Trent—(A voter de nouveau $127,000)..	300,200 00
107	Canal Welland—Améliorations..	60,000 00

Divers

108 Arbitrages et sentences arbitrales.. .. .. 2,000 00
109 Commission des chemins de fer du Canada, entretien et opération.. .. .. 316,240 00
110 Wagons du Gouverneur général.. .. .. 7,000 00
111 Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. .. .. 38,000 00
112 Travaux divers non prévus.. .. .. 1,000 00
113 Impressions et papeterie.. .. .. 7,000 00
114 Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. .. 10,000 00
115 Fonds de prévoyance des Employés de chemin de fer. Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act,* de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1930 au 31 mars 1931 soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi.. .. .. 38,000 00

XXXVI—DIVERS

287 Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent, y compris D. W. McLachlan, $1,500, et G. W. Yates, secrétaire, $1,200.. .. .. 50,000 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

295 Personnel et réparations.. .. .. 2,891,500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

357 Canal St-Pierre—Améliorations.. .. .. 34,000 00
358 Canal de la Trent—Améliorations.. .. .. 70,000 00
359 Canal Welland—Améliorations.. .. .. 12,000 00

Divers

360 Services divers—Crédit supplémentaire.. .. .. 10,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLES SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

427b Personnel et réparations—Crédit supp. pour les trait. et l'emp. de fonctionn. suppl. à l'occasion de l'institution de la Loi de la journée de huit heures.. .. .. 400,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

79	Administration..	345,000 00
80	Services scolaires..	500,000 00
81	Dépenses contingentes..	44,000 00
82	Services et ouvrages du génie..	830,000 00
83	Fournitures..	988,800 00
84	Etablissements de fabrication..	587,000 00
85	Milice active non permanente..	2,357,000 00
86	Troupe permanente..	4,990,000 00
87	Collège militaire royal..	375,000 00
88	Levés topographiques..	45,000 00

Services navals

89	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	3,000,000 00

Services généraux

90	Pensions civiles—	
	Pension viagère à Robert Allen..	269 52
	Pension viagère à Walter Petitpas..	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	540 00
	Pension viagère à Arnold Truman Townsend..	420 00
	Pension viagère à Michael Mountain..	420 00
91	Divers—	
	Construction de poudrière, etc., à Halifax et Esquimalt..	100,000 00

XIII—AERONAUTIQUE

92	Entraînement—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'effectif de l'aéronautique, y compris l'entraînement du personnel pour les travaux de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires..	2,510,000 00
93	Aéronautique civile du Canada—Travaux et service pour les autres ministères du gouvernement, la photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, contrôle de l'aviation civile, routes d'aviation, aérodromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc..	4,065,000 00
94	Routes postales aériennes—Pour payer les dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de routes postales aériennes; la préparation et l'éclairage de champs intermédiaires d'atterrissage, etc..	900,700 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense nationale

218	*Services de radio*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest, ayant des postes à Dawson, Mayo, Edmonton, Fort-Smith, Fort-Simpson, Fort-Resolution, Aklavik et l'île Herschel..	163,500 00

XXXVI—DIVERS

280	Monuments de guerre..	144,000 00
281	Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépultures militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments.. ..	573,780 00
282	Pour couvrir les frais judiciaires, etc., au sujet de la réglementation de la navigation aérienne (à voter de nouveau)	13,000 00
283	Pour réparations aux portes et murs de Québec..	50,000 00

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

318	Défense nationale—	
	Services militaires..	115,000 00
	Services navals..	1,500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DEFENSE NATIONALE

	En général—	
	Pensions civiles—	
352	Pension à la veuve de feu Duncan McGoshen, garde-chasse et garde-feu au camp de Petawawa..	480 00
353	Pension à Arnold Truman Townsend—Pour l'année financière 1929-30..	420 00
	Divers—	
354	Allocation de commisération à Joseph Thompson pour incapacité subie au cours de la rébellion de la rivière Rouge, 1870..	500 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

413	Services radiophoniques—Crédit supplémentaire..	54,500 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL, 1929-30

431	Prot. des peuplements forest. en raison du nombre insolite de feux de forêt dans les prov. de l'Ouest (mandat du gouverneur général, 11 septembre 1929)	200,000 00
432	Frais d'arbitrage, cause "I'm Alone" (mandat du gouverneur général, 2 octobre 1929)	25,000 00
433	Réparations à l'édifice "A", dépôt d'artillerie, Kingston, Ontario (Mandat du gouverneur général, 9 octobre 1929) ..	18,400 00
434	Service contre l'inc., parcs nationaux du Canada (mandat du gouverneur général, 17 octobre 1929)	15,000 00

435	Reconstruction d'un édifice public, Lloydminster, Saskatchewan (mandat du gouverneur général, 23 octobre 1929) . .	20,000 00
436	Réparations au pont, Burlington, Ontario (mandat du gouverneur général, 30 octobre 1929)	16,000 00
437	Renouvellement des uniformes détruits par le feu, dépôt d'artillerie, Kingston (mandat du gouverneur général, 30 octobre 1929)	60,000 00
438	Réparations des dégâts à la cale de radoub, Selkirk, Manitoba (mandat du gouverneur général, 21 décembre 1929)	9,300 00
439	Administration, Service des terres de l'Ouest (mandat du gouverneur général, 16 janvier 1930)	35,000 00
440	Frais d'enquêtes dirigées en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions (mandat du gouverneur général, 16 janvier 1930)	20,000 00
441	Réparations au quai public, Bagotville, P.Q. (mandat du gouverneur général, 23 janvier 1930)	23,000 00
442	Pour défrayer les dépenses relativement à la protection des peuplements forestiers (mandat du gouverneur général, 20 février 1930)	42,000 00
443	Frais de l'enq. sur les ress. minérales et les gisements (mandat du gouverneur général, 20 février 1930)	25,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

38	Industrie laitière, y compris l'octroi de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière, et les nouveaux édifices nécessaires	295,000 00
39	Entrepôts frigorifiques	300,000 00
40	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil canadien de l'Horticulture	456,000 00
41	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., et pour les édifices nécessaires, aussi un octroi de $13,000 à la *Canadian Seed Growers Association*	538,000 00
42	Expériences de déshydratation des fruits et légumes	20,000 00
43	Bestiaux, y compris les subventions aux expositions, expositions d'éleveurs, etc	1,530,000 00
44	Fermes expérimentales, y compris les édifices nouveaux nécessaires	2,150,000 00
45	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et les édifices néeessaires	2,550,000 00
46	Entomologie	30,000 00
47	Administration de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux,* et les édifices nécessaires	655,000 00
48	Publications	28,000 00
49	Institut International d'Agriculture	13,500 00
50	Salaire et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne	15,000 00
51	Economie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles.	12,000 00
52	Allocation à l'*Empire Bureau*	25,000 00
53	Subvention au comité exécutif du Congrès mondial des producteurs de grain	100,000 00

54	Subvention au Comité exécutif du Congrès mondial d'aviculture..	25,000 00
55	Subvention au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick pour l'amortissement de la dette de l'Ecole des cours abrégés à Fredericton, N.-B...	9,295 24

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

AGRICULTURE

343	Entrepôts frigorifiques—Crédit supplémentaire..	200,000 00
344	Service de l'inspection des fruits—Crédit supplémentaire..	30,000 00
345	Contrôle des semences, fourrages et engrais—Crédit supplémentaire..	35,000 00
346	Subvention au comité exécutif du Congrès mondial des céréales..	10,000 00
347	Pour aider à l'établissement d'entrepôts pour le refroidissement préalable des fruits..	20,000 00
348	Pour faire enquête sur l'industrie du bétail au Canada par l'intermédiaire des marchés coopératifs agricoles..	25,000 00
349	Compensation aux personnes suivantes, pour la perte d'animaux atteints de maladies ressortissant à la Loi des épizooties, qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances auxquelles il n'est pas pourvu dans la loi précitée et les règlements s'y rattachant:—	
	John Healey, St. Mary's Ely. P.Q...	14 00
	Wellington Sweet, Granby, P.Q..	32 00
	Eugène Arpin, St-Ours, P.Q..	30 00
	Mme A. M. Eldridge, Mansonville, P.Q...	38 00
	John A. Scott, Roland, Man...	10 00
	Valérie Valois, Vaudreuil, P.Q...	36 00
	Jos. Deslauriers, Hawkesbury, Ont...	36 00
	Jas. R. Grant, Dalkeith, Ontario..	34 00
	H. D. Semple, Granby, P.Q...	34 00
	Ulric Brien, Ste-Anne de Stukely, P.Q...	38 00
	Jos. Buzzell, Magog, P.Q...	36 00
	Orientis Larose, Sutton, P.Q...	36 00
	Ernest Fontaine, Roxton-Pond, P.Q...	34 00
	Chas. Mailloux, Granby, P.Q..	34 00
	Norman Dow, Gilbert-Plains, Man...	106 20

DIVERS

417	Indemnité à Mme Fannie Barton, veuve de feu Jas. R. Barton, conducteur d'attelage à la Ferme Expérimentale, à Ottawa, tué dans l'exercice de ses fonctions en janvier 1930..	1,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

3	Agriculture—	
	Traitements..	901,190 00
	Dépenses contingentes..	150,000 00

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

150	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat..	1,860,000 00
151	Services divers relatifs à la navigation..	53,000 00
152	Somme requise pour rembourser le *British Board of Trade* des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens non autorisés par la Loi canadienne de navigation..	550 19
153	Maintien des subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie britannique..	45,000 00
154	Dépenses imprévues et diverses..	12,000 00
155	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	100,000 00
156	Relevés hydrographiques, et entretien, et réparations des steamers employés à ces relevés..	520,000 00
157	Construction d'un steamer pour relevés hydrographiques (à voter de nouveau)..	400,000 00
158	Service radiotélégraphique et construction et entretien de postes de radiotélégraphie sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tout le Dominion..	800,000 00
159	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	225,000 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

160	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Dragage, y compris entretien et fonctionnement du chantier maritime de Sorel..	5,100,000 00
161	Construction de barrages de régularisation et de retenue dans le fleuve St-Laurent (à voter de nouveau $700,000).. ..	700.000 00
162	Agences, loyers et dépense contingente..	236,000 00
163	Construction, entretien et surveillance d'aides à la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	2,605,000 00
164	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape Mudge, C.-B...	500 00
165	Service des signaux..	140,000 00
166	Administration du pilotage..	250,000 00
167	Entretien et réparations des quais..	6,000 00
168	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la navigation..	44,000 00
169	Somme requise pour payer une pension aux pilotes Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Paquet, Alfred Larochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, L.-H. Lapierre, J.-V. Gourdeau, Arthur Koenig, J.-Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J.-Eugène Lachance, J.-H. Talbot, J.-B. Bernier, Joseph Vézina..	8,600 00

170	Allocation au capitaine du port à Amherstburg pour surveillance des phares et des bouées sur la rivière Ste-Claire, la rivière Détroit et le lac Erié et autres services se rattachant aux phares pendant la saison de navigation.. ..	600 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

175	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	400,000 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

176	Inspection des bateaux à vapeur..	145,080 00

XXIV—PECHERIES

177	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..		1,178,000 00
178	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières.		20,000 00
179	Frais de justice et dépense casuelle..		6,000 00
180	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau prof. et de la demande du poisson..		236,000 00
181	Pisciculture..		442,000 00
182	Ostréiculture..		15,000 00
183	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées..		50,000 00
184	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, en date du 2 mars 1923..		31,500 00
185	Commission biologique maritime du Canada—		
	(*a*) Travaux purement scientifiques..	$86,160	
	(*b*) Travail pratique et expérimental....	168,890	
	(*c*) Recherches sur la pisciculture..	44,950	
			300,000 00
186	Pour recherches sur les pêcheries de la baie d'Hudson.. ..		65,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Marine et Pêcheries—	
	Traitements..	580,990 00
	Dépenses contingentes..	93,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

330	*Marine et Pêcheries*—	
	Division de la Marine—	
	Traitements—	
	Pour nommer par les présentes Pierre Georges Valois commis-secrétaire dans le bureau du ministre à un traitement annuel de $3,480 à compter du 1er avril 1930..	3,480 00

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

384	Maintien des subsides aux établissements de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire	25,000 00
385	Levés hydrographiques et des marées et courants, et entretien et réparation des navires hydrographiques—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau)	50,000 00
386	Service radiotélégraphique, construction et entretien d'un navire radiotélégraphique aux postes littoraux et administration générale de la loi et des règlements concernant la radio dans le Dominion—Crédit supplémentaire	92,000 00
387	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien surveillant de l'usine du service radiotélégraphique d'Esquimalt	500 00
388	Construction d'un nouveau brise-glace pour le service du Saint-Laurent (à voter de nouveau)	27,850 00
389	Construction d'un brise-glace pour le détroit d'Hudson (à voter de nouveau)	175,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL —MINISTERE DE LA MARINE

390	Chenal à eau profonde du Saint-Laurent, dragage, y compris l'entretien et l'exploitation du chantier maritime de Sorel —Crédit supplémentaire. (A voter de nouveau)	420,557 75
391	Paiement de comptes en souffrance pour provisions fournies au dragueur nº 8 de la flottille de dragage du Saint-Laurent	1,476 24

PHARES ET SERVICE DES COTES

392	Construction, entretien et surveillance de dispositifs d'aide à la navigation, y compris les salaires et allocations aux gardiens des phares—Crédit supplémentaire	80,000 00
393	Pour acquitter les dépenses occasionnées par les brise-glaces sur la rivière Fraser-nord au cours de l'hiver 1928-1929.	9,975 88
394	Pour dédommager la Detroit River Construction Company, Limited, des pertes subies par elle à l'occasion d'un contrat visant la construction d'un quai et d'un bâtiment destiné à donner l'alarme en cas de brouillard et d'un logement à Southeast Shoal, lac Erié	18,855 00
395	Alloc. de commisération—comme dédomm. au profit de la Workmen's Compensation Board of British Columbia pour versements effectués aux mains de E. J. Brown, ancien aide-gardien de phare à la Pointe Estevan, C.-B., pour blessures reçues dans l'accomplissement de ses fonctions et pour assurer le maintien d'une pension octroyée par ledit Conseil à M. Brown et qui est de $27.87 par mois	3,063 78
396	Allocation de commisération—Pour indemniser la Workmen's Compensation Board of British Columbia pour versements effectués en faveur de feu E. J. McCoskrie, ancien gardien du port de Prince-Rupert, tué dans l'accomplissement de ses fonctions, et pour assurer le maintien d'une pension octroyée par ledit Conseil à sa veuve et qui est de $35 par mois	2,622 69

PECHERIES

397	Sal. et déb. des fonct. des pêcheries et des gard., des patrouilles des pêch. et des serv. de prot. des pêch. (crédit renouv. partiel.)—Crédit supplémentaire	20,000 00
398	Pour rencontrer le solde des déboursés effectués à l'occasion du recours au Conseil privé à l'occasion des pêcheries de la Colombie-Britannique	4,101 46
400	Pour coopérer à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et à l'augmentation de la demande du poisson—Crédit supplémentaire	25,000 00
401	Pour aider aux recherches et trav. de la Pacific Salmon Fisheries Commission en vertu du traité rel. à la pêche au saumon "sockeye" dans le fleuve Fraser	25,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

II—FRAIS DE GESTION

1	Bureaux des sous-receveurs généraux—	
	Traitements	130,000 00
	Dépense casuelle	10,000 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion	550,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc.	125,000 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification	105,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc.	2,500 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera le Conseil du Trésor	56,020 00
	Appointements de $3,670 par an, à un inspecteur spécial du ministère des Finances, ayant le pouvoir de faire prêter serment dans l'exercice de ses fonctions; et aussi pour prévoir aux dépenses contingentes de ce service, une somme additionnelle de $2,500	6,170 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

4	Bureau de l'Auditeur général—	
	Traitements, y compris celui de l'Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chap. 6 et somme requise pour maintenir Williams Kearns en fonctions comme auditeur général adjoint au 31 mars 1931	377,715 00
	Dépenses contingentes	63,000 00

5	Commission du service civil—	
	Traitements	235,360 00
	Dépenses contingentes	80,000 00
7	Finance—	
	Traitements	452,950 00
	Dépenses contingentes	40,000 00
	Inspecteur général des banques, appointements et dépenses contingentes	30,000 00
8	Immigration et Colonisation—	
	Traitements	324,210 00
	Dépenses contingentes	45,000 00
10	Assurance—	
	Traitements	95,515 00
	Dépenses contingentes	64,000 00
11	Intérieur—	
	Traitements	1,529,417 50
	Dépenses contingentes	90,000 00
12	Justice—	
	Traitements	272,385 00
	Dépenses contingentes, y compris le bureau du Solliciteur général	40,000 00
16	Défense nationale—	
	Traitements	768,450 00
	Dépenses contingentes	70,000 00
22	Archives publiques—	
	Traitements	117,380 00
	Dépenses contingentes	20,000 00
23	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service Civil	81,055 00
	Dépenses contingentes	15,000 00
26	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements	38,620 00
	Dépenses contingentes	14,500 00
27	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements	360,020 00
	Dépenses contingentes	74,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

(A) Dépenses motivant des crédits

29	Dépenses diverses	16,000 00
	Indemnités de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B.	1,200 00

Cour Suprême du Canada

30	Dépense contingente et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure.	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour Suprême	8,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada

31	Dépense contingente.—Frais de voyage des juges et des officiers de la Cour, rémunérations aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	9,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour..	3,000 00
	Papeterie officielle pour les juges locaux et le Registraire de district de la cour d'Amirauté..	500 00

Territoire du Yukon

32	Diverses dépenses, y compris indemnités de subsistance de juge et les appointements et allocations des fonctionnaires de la Cour, etc..	12,000 00

V—PENITENCIERS

33	Kingston..	487,312 00
	St-Vincent-de-Paul..	461,160 00
	Dorchester..	317,000 00
	Manitoba..	283,000 00
	Colombie-Britannique..	257,000 00
	Alberta..	7,500 00
	Saskatchewan..	335,080 00
	Pénitenciers, classe spéciale, Ontario..	150,000 00
	Pénitenciers, classe spéciale, Québec..	150,000 00
	En général..	1,400 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

(A) Evaluation des dépenses motivant un crédit

Sénat

34	Appointements et dépenses contingentes..	170,345 00

Chambre des communes

35	Appointements..	257,610 00
	Dépenses des comités, commis supplementaires de la session, etc..	111,950 00
	Dépenses contingentes..	46,775 00
	Publication des Débats..	60,000 00
	Budget du sergent d'armes..	188,394 00

bibliothèque du parlement

36	Appointements..	40,240 00
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..	18,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire de l'Amérique..	1,000 00
	Dépenses contingentes..	12,000 00
	Pour l'impression des rapports..	1,000 00

généralités

37	Impression, papier à imprimer et reliure..	70,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

56	Service extérieur d'immigration—Traitements	1,155,000 00
57	Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, aux hôtelleries de femmes, aux provinces, et prêts pour achat d'animaux et de matériel pour les jeunes cultivateurs canadiens, suivant l'autorisation du gouverneur général en conseil	1,160,000 00
58	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, hôtelleries de femmes, etc., suivant l'autorisation du gouverneur en conseil	550,000 00
59	Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle	62,000 00
60	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger	4,000 00

IX—ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES

61	Avances aux soldats s'établissant sur des terres et coût de l'administration de la *Loi d'établissement des soldats*	1,445,000 00
	Avances pour l'établissement sur des terres et frais d'administration de la *Loi d'établissement sur les terres*	870,000 00
62	Annuité au Dr F. G. Banting	7,500 00
63	Annuité au Dr Charles E. Saunders	5,000 00

X—PENSIONS

64	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député	700 00
65	A la veuve de Thos. B. Flint	500 00
66	A J. Langlois Bell	600 00
67	Au capitaine J. E. Bernier	2,400 00
68	James Elliott	672 00
69	Mme Wm. McDougall	1,200 00
70	Alice Morson Smith	600 00
72	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux Vol. de Prince-Albert et aux *Police Scouts* relat. à la rébellion de 1885	806 65
73	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—	
	Mme Mary Emma Bossange	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooks	821 25
	Mme Margaret Cox	500 63
	Mme Elizabeth Fitzgerald	525 00
	Mme Margaret Nicholson	607 50
	Mme Myrtle L. Richards	900 00
	Mme Amy Lillian Searle	406 98
	Mme Caroline Elizabeth McIlree	341 25
	Mme Letitia Kennedy	423 50

XI—PENSIONS DE RETRAITE

78	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques	15,500 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

171	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa	71,550 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie britannique	25,170 00

Levés topographiques

172	Cartographie topographique des régions industrielles; relevés aériens, pour le développement des régions hydroélectriques, forestières et minières et pour la surveillance aérienne des incendies; dépenses de la Commission de géographie du Canada; classification des terres pour colonisation et sylviculture; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du N.-O.; arpentages pour l'administration des parcs fédéraux et des réserves de gibier; divers arpentages relatifs à la Loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc.	430,000,00

Service géodésique du Canada

173	Recherches, triangulation, nivellement de précision, astronomie géodésique, etc.	267,300 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin.	240 00

Frontières internationales

174	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales.	35,000 00

XXVII—TRAVAIL

191	Loi des rentes sur l'Etat.	75,000 00

XXVIII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

201	Impression, reliure des statuts annuels.	12,000 00
202	*Gazette du Canada*.	35,000 00
203	Matériel, réparat. et renouvellements.	30,000 00
204	Nouveau matériel.	45,000 00
205	Distribution des documents parlementaires.	50,000 00
206	Impression et reliure des publications gouvernem. pour la vente et distribution aux ministères et au public. . . .	40,000 00

XXX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

216	Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès).	1,302,476 50
	Subsistance (y compris billets de logement et frais de voyage), fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépenses contingentes et enquêtes criminelles.	1,689,089 40
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions.	10,000 00

	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le gouverneur en son conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants..	50,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'Intérieur

217	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, hôpitaux, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc..	190,000 00
	Explorations arctiques et administration des affaires des Esquimaux, y compris salaires et dépenses contingentes, équipement et provisions, secours aux nécessiteux, écoles, hôpitaux, soins médicaux, construction d'édifices, entretien des prisonniers et des aliénés, instruction, frais de voyage, etc..	190,000 00
	Dépenses pour l'achat, la garde et l'entretien de rennes pour les T. du N.-O., y compris les salaires, la construction d'enclos, etc..	100,000 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

219	Appointements et frais relatifs à l'administration du Territoire y compris les arpentages..	65,000 00
	Subvention au conseil local..	45,000 00
	Subvention pour entretien et construction des routes..	80,500 00
	Subvention pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $30.00 par loup ou coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux et tout solde non dépensé devant être placés au crédit du Revenu consolidé du Canada..	35,000 00

XXXIII—TERRES ET PARCS FEDERAUX

	Appointements, service extérieur des terres fédérales..	680,0000 00
	Dépenses contingentes, etc., terres fédérales..	155,000 00
	Somme requise pour payer les honoraires de la Commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, ses sous-examinateurs et frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc. (Les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey et Harry B. Parry, membres de la Commission, et de J.-A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme)..	2,000 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00

220	Protection du bois, arboriculture, inspection et aménagement des réserves forestières, relevés des ressources forestières, recherches sur la sylviculture et ses produits, etc..	1,427,813 00
	Subvention à l'Association forestière canadienne..	4,000 00
	Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, y compris et administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques, l'irrigation et l'assainissement des terres..	475,000 00
	Pour couvrire les dépenses autorisées par le gouv. en son conseil, les conseils *re* questions des eaux limitrophes internationales..	15,000 00
	Montant requis pour frais de la Commission de contrôle du lac des Bois..	10,000 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour rembourser au gouvernement provincial le salaire des Magistrats de police à Banff, à Jasper et au lac Waterton.	1,576,282 75
	Administration de la Loi des oiseaux migrateurs..	63,000 00
	Pour la construction de la grande route Golden-Revelstoke..	280,000 00
	Gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris enquêtes scientifiques relatives au développement des richesses naturelles du Canada, salaires, fournitures, etc.	299,660 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	15,000 00
	Terres de l'Amirauté et des chemins de fer—Salaires et dépenses..	28,270 00
	Subvention au Club alpin du Canada..	1,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement.	1,050 00
	Avances pour salaires et dépenses relat. aux grains de semence et percep. des avances antérieures, etc., et pour payer la moitié des dépenses de la Commission d'ajustement des redevances de grains de semence..	49,860 00
	Pour les dépenses du bureau de l'ingénieur surveillant des mines, résultant des récentes activités dans le Nord du Manitoba et de la Saskatchewan..	132,065 00

XXXVI—DIVERS

247	Montant requis pour les dépenses de la délégation pour la Conférence économique et impériale..	35,000 00
248	Subvention pour venir en aide au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*..	15,000 00
249	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, que l'on distribuera aux députés..	2,000 00
250	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	6,000 00
251	Subvention à l'Union interparlementaire..	400 00
252	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	10,000 00
253	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	2,000 00
254	Académie Royale can. des arts..	2,500 00
255	Subvention à la Société Royale du Canada..	8,000 00
256	Subvention à l'Institut national des Aveugles..	20,000 00
257	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal.. ..	5,000 00

258	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour faciliter son travail en faveur des aveugles..	5,000 00
259	Somme requise pour les subventions à verser aux provinces—	
	Nouvelle-Ecosse..	875,000 00
	Nouveau-Brunswick..	600,000 00
	Ile du Prince-Edouard..	125,000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux province.	
260	Pour couvrir les salaires et les dépenses de la Commission consultative d'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et ses règlements..	120,000 00
261	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, à la recommandation du Conseil du Trésor et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	80.000 00
262	Pour pourvoir aux frais des travaux qui doivent être exécutés par le département des Assurances pour prévenir les incendies..	10,000 00
263	Directeur général des élections—Traitem. et dépenses contingentes de bureau...	16.300 00
264	Comité de surv. des contrats du gouv., y comp. les appointe. de L.-R. Laflèche, secrétaire, à $6,000 et ceux de L. H. Beer, à $5,000, les frais de télép. et télég., de pap., de voyage, etc..	21,000 00
265	Subvention à l'Association médicale canadienne, relativement à la visite au Canada de l'Association médicale britannique..	20,000 00
266	Subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de la *St.-John Ambulance Association*..	5,000 00
267	Subvention à l'Association du bien-être de l'enfance..	10,000 00
268	Subvention au Conseil canadien d'hygiène dentaire..	5,000 00
269	Subvention au Conseil canadien d'hygiène sociale..	20,000 00
270	Allocation à l'Association canadienne contre la tuberculose..	25,000 00
271	Allocation au Comité national canadien d'hygiène mentale..	20,000 00
272	Subvention au *Victoria Order of Nurses*..	10,000 00
273	Paiement à Mme E. B. Hutcheson, matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par son défunt mari comme commissaire d'exposition..	1,200 00
274	Administration de la Loi des faillites..	3,000 00
275	Dép. se ratt. à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	35,000 00
276	Cont. annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre..	500 00
277	Canadian National Safety League..	10,000 00
284	Archives de l'Office des brevets..	35,000 00
285	Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur et Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques..	2,000 00
286	Archives publiques..	85,000 00
288	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
289	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	1,500 00

290 Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada 1,600 00
291 Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation, 1914.. .. 15,000 00
292 Pour payer la somme accordée par la cour d'Echiquier avec intérêt ainsi que les frais des procédures d'expropriation prises par la Commission du District fédéral relativement au bail Birkett concernant les termes de l'artillerie faisant partie de la réserve du canal Rideau incorporée au Parc de la Confédération.. .. .. 99,440 86
293 Octroi pour aider à payer les dépenses du tournoi de l'Empire britannique qui sera tenu en 1930.. .. .. 5,000 00

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

319 Secrétariat d'Etat.. .. .. 6,000 00
320 Pour pourvoir au paiement ultérieur de réclamations d'indemnités pour pertes subies par la population civile du Canada pendant la dernière guerre, l'intérêt y afférant et les frais d'administration.. .. .. 500,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL

329 *Justice*—
Traitements—
Allocation au secrétaire particulier.. .. .. 300 00
Pour donner un effet rétroactif à la reclassification de Henry Coyles, architecte adjoint, à compter du 1er août 1929 et pour maintenir John Chisholm dans ses fonctions de sous-ministre de la Justice jusqu'au 31 mars 1931.. .. .. 100 00
333 Traitements, y compris les promotions et reclassifications effectuées et approuvées par la Commission du Service civil.. .. .. 162,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

334 Pour la rémunération de George Bray pendant qu'il remplissait les fonctions de juge suppléant de la cour du comté de Waterloo, depuis la mort du juge Hearn.. .. 1,000 00
335 Gratification de retraite à John Bruce, greffier du district de l'Amirauté de Toronto.. .. .. 5,000 00

PENITENCIERS

336 Pénitenciers—Crédit supplémentaire.. .. .. 400,000 00
337 Pour parachever le bâtiment à cellules à l'épreuve du feu au pénitencier de St-Vincent de Paul.. .. .. 50,000 00
338 Pour l'achat de propriétés à St-Vincent de Paul.. .. .. 250,000 00
339 Pour l'achat d'une carrière et autres propriétés pour le pénitencier de la classe privilégiée, Collin's Bay et pour l'exécution d'un programme de construction supplémentaire nécessité par l'encombrement au pénitencier de Kingston. 50,000 00
340 Pour la construction d'une nouvelle aile de cellules au pénitencier de la Saskatchewan.. .. .. 50,000 00

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

341	Paiement intégral de l'indemnité de session pour la session de 1930 aux membres du Sénat pour les journées perdues par suite d'absence causée par maladie. Le paiement doit être effectué à la discrétion du Conseil du Trésor..	18,300 00

Chambre des communes

342	Pour augmenter le traitement de Arthur Beauchesne, greffier de la Chambre des communes, à $7,500 par an..	1,500 00
	Pour augmenter le traitement de T. M. Fraser, greffier adjoint de la Chambre des communes, à $5,120 par an..	380 00
	Paiement intégral de l'indemnité de session des membres de la Chambre des communes—jours d'absence par suite de maladie, pour affaires publiques officielles, ou à cause de décès au cours de la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou toute modification apportée à cette loi. Le paiement doit être effectué à la discrétion du Conseil du Trésor..	22,000 00

PENSIONS

350	Pension à Mme Sidney Swinford..	600 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Havres et rivières

361	Sorel—Améliorations au havre—Crédit supplémentaire.. ..	150,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

362	Halifax—Réparations aux édifices et aux quais aux casernes M.R.C. et au chantier H.M.C.—Crédit supplémentaire..	18,000 00
	Middleton—Edifice public..	20,000 00
	New Waterford—Edifice public..	20,000 00
	Shubenacadie—Edifice public..	19,000 00
	Sherbrooke—Edifice public—Crédit supplémentaire..	3,500 00

Nouveau-Brunswick

363	Dalhousie—Edifice public..	12,000 00
	Saint-Jean—Tracteur pour service des postes—Crédit supplémentaire..	325 00

Québec

Beauharnois—Edifice public—Crédit supplémentaire..	6,000 00
Beauport—Edifice public..	12,200 00
Black-Lake—Edifice public..	26,000 00
Donnacona—Edifice public..	5,000 00
Grand'Mère—Edifice public—Crédit supplémentaire..	4,000 00

	Hull—Laboratoire d'hygiène	22,000 00
	Jonquière—Edifice public—Rallonge	8,500 00
	Kenogami—Edifice public—Rallonge	4,500 00
	La-Tuque—Edifice public—Crédit supplémentaire	4,000 00
364	Lévis—Tracteur pour service des postes—Crédit supplémentaire	325 00
	Magog—Edifice public—Rallonge et changements	9,500 00
	Montréal—Edifice postal de terminus—Crédit supplémentaire	100,000 00
	Québec—Améliorations au service postal et installation à la gare du C.P.R.—Crédit supplémentaire	1,000 00
	Ste-Anne de Bellevue—Edifice public—Crédit supplémentaire	3,500 00
	St-Raymond—Edifice public	15,000 00
	Trois-Rivières—Edifice public—Eclairage de l'esplanade	1,500 00
	Trois-Pistoles—Edifice public	20,000 00
	Ville-Marie—Edifice public	15,000 00

Ontario

	Copper-Cliff—Edifice public	15,000 00
	Haileybury—Edifice public—Crédit supplémentaire	2,500 00
	Lindsay—Edifice public—Améliorations au système de chauffage	1,700 00
	New-Liskeard—Edifice public	15,000 00
	Ottawa—Local pour laboratoire de douane et d'accise	16,000 00
365	Ottawa—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales—Crédit supplémentaire	17,000 00
	Owen-Sound—Edifice public—Améliorations au système d'éclairage	2,300 00
	Port-Crédit—Edifice public	15,000 00
	Sydenham—Edifice public	11,000 00
	Sudbury—Edifice public—Rallonge et changements—Crédit supplémentaire	1,500 00
	Timmins—Edifice public—Crédit supplémentaire	7,000 00
	Wallaceburg—Edifice public	25,000 00

Manitoba

	Dominion City—Edifice public	12,000 00
	Gretna—Edifice public—Crédit supplémentaire	8,000 00
	Norwood-Grove—Edifice public	5,000 00
366	Oak-Lake—Edifice public	12,000 00
	Winnipeg—Station postale 'A"—Installation de camion peseur	2,000 00
	Winnipeg—Caserne de Fort-Osborne—Améliorations au chauffage	5,000 00

Saskatchewan

	Biggar—Edifice public	10,000 00
367	Indian Head—Edifice du service forestier—Annexe—Crédit supplémentaire	1,000 00
	Kamsack—Edifice public	10,000 00
	Lumsden—Edifice public	12,000 00
	Saskatoon—Ancien édifice des Postes—Améliorations	12,500 00

Alberta

368	Camrose—Edifice public—Crédit supplémentaire	5,000 00
	Edmonton—Edifice de l'Inspection des grains	4,500 00
	Edmonton—Edifice de l'Immigration—Crédit supplémentaire	57,000 00
	High River—Edifice public	15,000 00

Colombie Anglaise

360	Kimberly—Edifice public—Crédit supplémentaire	10,800 00
	Roseland—Edifice public—Réparations	5,000 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

370	*Ottawa, Edifices publics et terrains—*	
	Service de l'eau—Crédit supplémentaire	12,000 00
	Service téléphonique—Crédit supplémentaire	18,000 00

Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

371	Ballantyne's Cove—Prolongement du quai-brise-lames	8,500 00
	Barrington Passage—Quai—Réparations	4,500 00
	Breen's Pond—Prolongement du brise-lames	7,000 00
	Broklyn—Prolongement du brise-lames—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Cap Auget—Prolongement du brise-lames	4,000 00
	Clark's Harbour—Améliorations au quai	3,700 00
	Digby—Améliorations du port—Crédit supplémentaire	30,000 00
	Ecum—Secum—Réparations de quai (Antigonish-Guysboro Co.)	2,000 00
	East-Ferry—Débarcadère	7,000 00
	Hantsport—Améliorations au quai et dragage	5,600 00
	Iona—Réparations au quai	2,000 00
	Israel's Cove—Brise-lames	3,600 00
	Jones-Harbour—Réparations au brise-lames	2,600 00
	Larry's River—Quai	5,600 00
	Lloyd's Cove (Sydney Mines)—Brise-lames	8,000 00
	Louisbourg—Quai	50,000 00
	Lower-Woods-Harbour—Réparations au quai	3,000 00
	Margaree-Harbour—Réparations aux ouvrages du port	4,000 00
	Meteghan—Améliorations du port	20,000 00
	Malagash—Prolongement du quai	20,000 00
	McKay's Point (Judique)—Rép. au brise-lames	2,000 00
	New-Harbour (Antigonish-Guysboro Co.)—Réparations au brise-lames	2,700 00
	Northport—Quai	2,700 00
	Pictou—Réparations aux quais du chemin de fer—Crédit supmentaire	7,000 00
	Pictou Landing—Parachèvement du brise-lames	1,800 00
	Port-George—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Port-Hawkesbury—Réparations au quai	6,000 00
	Port-Hood—Prolongement du quai	2,500 00
	Poulamon—Réparations au quai	2,200 00
	Sandy-Cove—Réparations au brise-lames	3,500 00
	Sheet-Harbour-Bay (Rive occidentale)—Quai	6,000 00
	Sheet Harbour—Dragage—Crédit supplémentaire	5,500 00

	Trout-Cove (Centreville)—Réparations au brise-lames.. ..	8,000 00
	Whycocomagh—Réparations au quai..	2,400 00
	Windsor—Prolongement du quai..	10,000 00
	Yarmouth—Quai..	3,500 00
	Yarmouth-Bar—Entretien..	3,000 00

Ile du Prince-Edouard

372	Skinner's Pond—Refuge pour bateaux..	15,000 00
	Souris—Entrepôt..	55,000 00
	Summerside—Réparations au quai..	8,000 00

Nouveau-Brunswick

373	Buctouche—Dragage..	15,000 00
	Caraquet (Young Wharf)—Prolongement..	10,000 00
	Little Aldouane—Prolongement du quai..	4,000 00
	Little Shippegan—Quai..	10,000 00
	Pointe-du-Chêne—Prendre en charge et réparer le quai du chemin de fer..	15,000 00
	Stuarttown—Quai..	19,000 00
	Willams—Réparations au quai..	5,000 00

Québec

	Anse-à-Louise—Approches du quai..	5,000 00
	Bagotville—Répar. des dom. causés par le *S.S. Trevanion*..	14,000 00
	Berthier—Réparations au quai..	5,900 00
	Berthierville—Dragage..	30,000 00
	Berthierville—Parachèvement du mur de protection..	5,900 00
	Bonaventure—Réparations au quai..	4,300 00
	Cacouna—Réparations au quai..	1,800 00
	Riv.-Caplan (Chemin Dion)—Prol. du brise-lames..	2,500 00
	Cap-St-Ignace—Réparations au quai..	3,000 00
	Champlain—Améliorations..	21,000 00
	Charlemagne—Dragage..	22,000 00
	Colonie-des-Grèves—Remplacement du quai..	6,700 00
	Dolbeau (Grosse-Roche)—Réparations du quai..	4,300 00
	Doucet's Landing (Ste-Angèle-de-Laval)—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire..	1,000 00
	Etang-du-Nord—Parachèvement du quai brise-lames.. ..	10,000 00
	Pointe-au-Père—Prolongement du quai..	45,000 00
	Pointe-Fleurant—Quai..	10,000 00
	Grande-Vallée—Jetée et parapet..	4,600 00
	Harrington—Réparations au quai..	5,000 00
	Havre-St-Pierre—Améliorations au quai..	25,000 00
	Hunterstown (St-Paulin)—Brise-glace..	8,000 00
	Ile-aux-Grues—Prolongement du quai..	22,500 00
	Kamouraska—Réparations au quai..	5,500 00
	Lac-de-Montigny—Quai..	2,000 00
	Laprairie—Prolongement de la digue..	25,000 00
	Leclercville—Dragage..	15,300 00
	Le-Fils—Prolongement du brise-lames..	1,500 00
	Little-Magog-Lake—Quai..	3,000 00
	Petite rivière de Montréal—Dragage—Le Gouvernement provincial devra contribuer une somme égale—Crédit supplémentaire..	7,700 00
	Louiseville—Dragage..	25,000 00

374	Rivière Manicouagan—Quai—Un tiers du coût sera versé conjointement par la *Ontario Paper Co., Ltd.;* et la *Anglo Canadian Pulp and Paper Co.*—Crédit supplémentaire	20,000 00
	Metabetchouan (Saint-Jérôme)—Réparations au quai	1,700 00
	Mille-Vaches—Réparations au quai	1,500 00
	McInnes-Cove—Brise-lames	4,000 00
	McLellan's Beach—(Saint-Charles de Caplan)—Réparations et agrandissement du brise-lames	1,500 00
	Mont-Louis—Agrandissement du quai	10,000 00
	New-Richmond—Améliorations	2,500 00
	Papineauville—Agrandissement du hangar à marchandises	1,800 00
	Peninsula—Agrandissement au quai	5,000 00
	Petite-Bonaventure—Agrandiss. du quai-brise-lames	3,500 00
	Petites Bergeronnes—Dragage	5,000 00
	Petite-Rivière-Est—Réparations au brise-lames	3,000 00
	Pointe-Bourg—Agrandiss. de l'encoffrement en charpente	1,000 00
	Pointe-Loup-Marin—Brise-lames	5,000 00
	Rimouski—Hangar à marchandises	3,000 00
	Rivière-à-la-Martre—Pour l'achat et la rép. du quai	6,000 00
	Rivière-du-Nord—Dragage	10,000 00
	Ruisseau-à-la-Loutre—Agrandissement du quai	13,000 00
	Ruisseau-Leblanc—Agrandissement du brise-lames	4.800 00
	Sainte-Anne-des-Monts—Réparat. au quai du fleuve	3,500 00
	Saint-Fabien—Remplacement du quai	4,500 00
	Saint-Jean-Deschaillons—Dragage	30,000 00
	Rivière Saint-Maurice—Dragage	30,000 00
	Saint-Omer—Agrandissement du quai	6,000 00
	Saint-Roch-des-Aulnaies—Réparations et améliorations du quai	8,600 00
	Saint-Siméon—Reconstruction du quai	15,000 00
	Saint-Siméon-de-Bonaventure (Plage de Henri)—Agrandissement du quai-brise-lames	1,800 00
	Saint-Siméon-de-Bonaventure (Plage de Poirier)—Agrandissement du brise-lames	1,350 00
	Saint-Sulpice—Dragage	18,000 00
	Saint-Zotique—Réparations et améliorations du quai—Crédit supplémentaire	3,600 00
	Sorel—Quai-Pontbriand—Pour compléter les versements sur le contrat	3,881 63
	Stratford-Centre—Reconstruction du quai	7.100 00
	Squatteck—Réparations du quai	2,700 00
	Tadoussac (Anse-Tadoussac)—Amélioration au quai	20,000 00

Ontario

	Bayfield—Réparations aux quais	4,100 00
	Burlington-Channel—Répara. au pont et à ses approc	15,000 00
	Cockburn-Island—Quai-brise-lames	20,000 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port—Crédit supplémentaire	32,000 00
	Kingston—Dragage de Cataraqui Bay—Crédit supplémentaire	35,000 00
	Minaki—Améliorations du port	7,000 00
	Mortimers-Point—Reprise et réparation du quai	1,500 00
	Owen-Sound—Améliorations du port—Crédit supplémentaire	13,000 00
	Oshawa—Réparations du brise-lames	6,800 00

375	Penetanguishene—Réparations du quai..	12,000 00
	Port-Burwell—Réparations et améliorations du port—Crédit supplémentaire..	25,000 00
	Port-Maitland—Améliorations du port—Crédit supplémentaire..	20,000 00
	Port-Rowan—Réparations au quai..	3,100 00
	Port-Stanley—Réparations et améliorations au quai—Crédit supplémentaire..	150,000 00
	Saugeen-River—Réparations et améliorations au quai—Crédit supplémentaire..	3,500 00
	Silver-Creek et Castor-River—Dragage—Le gouver. prov. devant contribuer une somme identique..	12,525 00
	Toronto—Dragage..	32 ,000 00
	West-Bay—Pour l'achat et l'amélioration du quai..	5,000 00
	Sombra-Township—Quai..	23,000 00

Manitoba

376	Rivière Assiniboine—Réparations et prolongement des jetées.	10,000 00
	Selkirk—Chemin de fer mar.—Réparations à la cale de constructions..	2,000 00

Saskatchewan

377	Barrage-Craven—En règ. comp. et définitif des récl..	

Colombie britannique

378	Ahousat—Radeau..	1,900 00
	Burdwood-Bay—Reconstruction du radeau..	1,300 00
	Eagle-Cliff, Bowen Island—Radeau..	1,000 00
	False-Bay—Réparations au quai et prolongement..	2,600 00
	Fernwood—Radeau..	2,800 00
	Fraser-River—Bras du nord—Dragage—Crédit supplémentaire..	68,000 00
	Hospital-Bay—Pender Harbour—Quai..	3,500 00
	Jap-Inlet—Achat du radeau et des abords..	1,000 00
	Ladysmith—Réparations au quai..	3,600 00
	Nadina-River—Quai..	3,600 00
	Ootsa-Lake—Quai..	2,800 00
	Prince-Rupert—Radeaux..	7,000 00
	Robert's Bay—Réparations au débarcadère..	2,400 00
	Rayston—Réparations au quai..	1,500 00
	Sea-Island—Contribution pour un ouvrage de protection à Sea-Island, la mun. de Richmond devant contribuer un montant identique..	4,500 00
	Seymour-Arm—Réparations au quai..	2,500 00
	Seymour-Narrows—Investigations..	5,000 00
	Sointula (Malcolm Island)—Réparations au quai et prolongement..	4,800 00
	Stag-Bay—Reconstruction du radeau..	1,100 00
	Stewart—Améliorations au quai—Crédit supplémentaire. ..	11,000 00
	Tachi-River—Améliorations au débouché du pont..	3,000 00

Dragage

379	Dragage—Colombie britannique—Crédit supplémentaire ..	50,000 00

PONTS ET RIVIÈRES

379a	Pont interprovincial au-dessus de la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant contribuer seulement le tiers du coût de sa construction, le gouvernement de l'Ontario devant contribuer le quart du coût de sa construction et payer annuellement le quart dans l'avenir des frais d'entretien..	40,000 00
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	
	Alberta et Saskatchewan	
380	Ligne télégraphique de la Rivière-de-la-Paix à Fort-Vermilion—Crédit supplémentaire..	23,000 00
	Colombie britannique	
381	District du nord de la Colombie-Britannique—Réparations générales et améliorations—Cr. supplém..	6,000 00
	Reconstruction de la ligne téléphonique Clinton-Gang Ranch	1,500 00
	DIVERS	
382	Arpent. et inspections—Crédit supplémentaire..	8,000 00

TRAVAIL

404	Remboursement au représentant légal de feu Mary A. Nash de la somme de $980.86, reliquat de la somme placée comme rente du gouvernement fédéral	980 86

ROYALE GENDARMERIE CANADIENNE

411	Compensation à Fred Schmidt, de Fisher Branch, Manitoba, pour les ennuis causés par le dérangement de ses ruches d'abeilles au cours de perquisitions faites par la Royale Gendarmerie Canadienne..	72 50

GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU NORD-OUEST

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

412	Paiement au commandant Otto Sverdrup, en recon. de ses explorations et découvertes dans l'archipel Arctique du Canada et aux fins de l'acquisition de ses cartes originales, notes, journal et autres documents concernant ses explorations et découvertes dans cette région..	67,000 00

TERRES ET PARCS FÉDÉRAUX

414	Arpentages requis dans le bassin de la rivière Roseau au sujet du renvoi de cette question par les gouvernements du Canada et des Etats-Unis à la commission conjointe internationale. (A voter de nouveau)..	6,632 17
	Dépenses occasionnées sous les dispositions de la loi de contrôle du lac des Bois, 1921, et de la convention entre le Dominion, l'Ontario et le Manitoba, confirmée par la loi de conservation du lac Seul, 1928, pour la construction d'un barrage à la décharge du lac Seul et son exploitation par la Commission de contrôle du lac des Bois, et la rémunération, au taux de $1,000 par année, chacun, de	

	MM. J. T. Johnston et K. M. Cameron, membres fédéraux de cette commission, l'argent dépensé devant être remboursé au Dominion par les concessionnaires de chutes d'eau captées sur la rivière Winnipeg dans le Manitoba. (A voter de nouveau)..	147,742 50
	Pour le règlement des réclamations des propriétaires riverains relativement au contrôle du Lac des Bois conformément à l'entente du 15 novembre conclue entre les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et du Canada. ..	25,000 00
	Dépenses relatives aux parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins des indigents dans les parcs, etc.—Crédit supplémentaire..	20,000 00

DIVERS

416	Allocation à John Thomas Miner (Jack Miner) pour venir en aide à son œuvre de cons. de la faune sauv..	5,000 00
418	Subvention aux Chemins de fer relativement aux mouvements de la houille—A voter de nouveau $182,721.55..	551,985 41
419	Crédit supp. pour pourv. aux dépenses de la Délégation à la Confédérence impér. et impériale économique..	15,000 00
420	Honoraires à H. E. A. Hawken pour services supplémentaires en qualité de sous-ministre intérimaire, ministère de la Marine, pendant la maladie du sous-ministre..	1,235 00
421	Allocations à la veuve de feu James A. Robb, Valleyfield, P.Q.	4,000 00
421a	Pour participer à la célébration du 900e anniversaire de l'introduction du Christianisme en Norvège..	2,000 00
422	Pour participer à la célébration du 1,000e anniversaire de la fondation du parlement de l'Icelande..	6,000 00
423	Subvention à l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, Montréal, pour la réception des délégués à la Convention de l'Association médicale britannique, à Winnipeg, à leur retour à Montréal..	5,000 00
424	Compensation spéciale à W. C. Ronson pour ses services en qualité de secrétaire de la Commission royale nommée pour étudier le statut des employés techniques et professionnels, nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil..	1,000 00
425	Pour l'impression, l'encadrage et la distribution d'exemplaires du Pacte Briand-Kellogg..	5,000 00
426	Pour la tenue d'une Conférence des représentants des gouvernement fédéral et provinciaux, des municipalités, compagnies de transport et associations de l'industrie et du travail, en vue de considérer les méthodes de coopération pour promouvoir le travail continu au Canada durant les mois d'hiver..	10,000 00
427	Pour l'extension de l'enquête sur les employés techniques et professionnels à toutes les classes du service publique..	25,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 28 février, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

	Annapolis—Réparations de quai..	6,000 00
	Baker's Point—Réparations de quai..	1,300 00
	Barrington Cove (Sydney Mines)—Réparations de quai..	3,000 00
	Barrington Passage—Piles pare-glace..	25,000 00
	Belliveau's Cove—Réparations de quai..	3,000 00
	Black Point—Améliorations..	1,800 00
	Broad Cove Marsh—Rallonge du brise-lames..	9,500 00
	Brooklyn,—Rallonge du brise-lames..	95,000 00
	Cap Ste-Marie—Brise-lames..	4,000 00
	Centreville (Shelburne-Yarmouth Co.)—Réparations de quais et reconstruction..	3,000 00
	Charlos Cove, prolongement de brise-lames..	8,500 00
	Chegoggin—Prolongement et réparation de brise-lames..	4,000 00
	Cheticamp—Reconstruction de quai..	4,600 00
	Cow Bay (Port Morien)—Réparations au brise-lames..	4,000 00
	Digby—Améliorations au port..	250,000 00
	Dingwall—Dragage..	25,000 00
	East Port L'Hébert—Réparations de quai..	1,200 00
	Ecun-Secum—Prolongement de quai..	2,700 00
	Fourchu—Améliorations du port—La *British Metals Corp.* (Canada) fournit le tiers du prix..	16,000 00
	Glace Bay—Reconstruction de quai..	14,500 00
	Grand Etang—Réparations aux jetées..	3,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	100,000 00
	Inverness—Réparations aux ouvrages du port..	3,200 00
	Joggins—Réparations du brise-lames, quai..	4,000 00
129	Kempt Head—Prolongement du quai..	2,900 00
	Ledge Harbour—Prolongement du brise-lames..	5,000 00
	Petite Anse—Réparations au brise-lames..	20,000 00
	Lockeport—Prolongement du brise-lames..	16,500 00
	Lunenburg—Dragage..	50,000 00
	Meteghan—Prolongement du brise-lames..	7,600 00
	Newellton—Prolongement de quai..	3,000 00
	Petit de Grat—Quai et dragage..	16,000 00
	Pictou—Réparations aux quais du chemin de fer..	5,000 00
	Port Greville—Brise-lames..	2,000 00
	Port Maitland—Prolongement de brise-lames—Derniers paiements..	3,500 00
	Pugwash—Réparations au quai du chemin de fer dép..	3,500 00
	Port Williams—Prolongement de quai et de chenal..	14,000 00
	Sandford—Prolongement de brise-lames..	10,000 00
	Sheet Harbour—Dragage..	35,000 00
	Sydney—Améliorations au port..	8,000 00

	The Ponds (Pleasant Bay)—Améliorations du port.	10,000 00
	Trout Cove (Centreville)—Améliorations du port.	5,000 00
	Upper Port Latour—Réparations de quai et construction de digue.	2,000 00
	Upper Prospect—Prolongement de quai.	1,700 00
	Webb's Cove—Protection du port.	2,200 00
	Wedgeport—Prolongement du brise-lames.	3,500 00
	West Advocate—Prolongement du brise-lames.	13,000 00
	Windsor—Réparations de quai.	2,000 00
	Yarmouth Harbour—Dragage.	60,000 00

Ile du Prince Edouard

	Belfast—Réparation de quai.	4,100 00
	Georgetown (quai de la reine)—Réparations.	2,400 00
	Georgetown (quai du chemin de fer)—Réparations et renfort	14,000 00
	Grand River (sud)—Réparations de quai.	1,600 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations. .	20,000 00
	Miminigash, port—Réparations au brise-lames.	2,500 00
	Pointe Prim—Quai.	12,900 00
	Port Hill—Réparations de quai.	2,000 00
130	Port Selkirk—Réparations de quai.	1,900 00
	Red Point—Réparations de quai.	2,700 00
	Souris, port—Réparations au brise-lames.	11,500 00
	Souris—Réparations et élargissement des abords du quai du chemin de fer.	15,000 00
	Pont Stanley—Réparations de quai.	1,400 00
	Baie Ste-Marie—Réparations de quai.	4,000 00
	Tignish Harbour—Réparations au brise-lames.	7,100 00
	West River Bridge, quai—Hangar à marchandises.	2,200 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 21 mars écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et Rivières

Nouveau-Brunswick

Anderson's Hollow—Réparation de quai.	8,000 00
Beaver Harbour—Reconstruction de quai.	17,000 00
Beresford—Brise-lames.	10,000 00
Burnt Church—Réparations de quai.	5,500 00
Burton Church—Réparations de quai.	2,000 00
Caissie's Cape—Brise-lames et jetée.	80,000 00
Cambridge—Réparations de quai.	3,500 00
Cape Bald—Prolongement de brise-lames et dragage.	38,000 00
Carters Point—Réparations de quai.	4,500 00
Ile Cocagne—Quai.	9,000 00
Dalhousie—Réparations au quai de la traverse.	5,000 00
Day's Landing (Crystal Beach)—Reconstruction de quai. .	2,000 00

	Escuminac—Pour dédommager Ashley A. Colter, l'entrepreneur, pour la construction d'un prolongement au brise-lames, en proportion du dommage causé par une forte tempête qui s'est abattue soudainement sur les travaux pendant la mise en place d'un grand caisson le 24 juillet 1928..	5,000 00
	Fairhaven—Réparations de quai..	7,000 00
131	Gagetown—Réparations de quai..	2,500 00
	Grande Anse—Prolongement du brise-lames et de la jetée..	19,000 00
	Hampsted—Réparations de quais..	3,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	60,000 00
	Kouchibouguac—Quai..	10,200 00
	Lameque—Dragage..	10,400 00
	Petit Lameque—Agrandissement du quai..	3,500 00
	Bas Saint-Louis—Dragage..	8,300 00
	Middle Caraquet—Quai..	32,100 00
	North Head—Prolongement du brise-lames..	25,000 00
	Public Landing—Réparations au quai..	2,800 00
	Cap Richibuctou—Réparations du brise-lames..	7,000 00
	Seal Cove—Prolongement de brise-lames..	17,000 00
	Shippegan Gully—Réparations aux brise-lames et parapets..	15,000 00
	Rivière Miramichi Sud-ouest—Dragage..	16,200 00
	Port Tracadie—Parapets et brise-lames..	25,000 00
	Waterboro—Améliorations au quai..	5,000 00
	White-Head (Anse-à-la-Mouette)—Brise-lames..	14,000 00
	Anse Woodward—Prolongement du brise-lames..	30,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 28 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Québec

Anse-à-Beaufils—Réparations de brise-lames..	2,500 00
Anse-à-Louise—Quai..	30,000 00
Anse-au-Griffon—Quai..	38,000 00
Anse-à-Valleau—Prolongement de jetée de dérivation..	6,000 00
Anse du Cap—Réparations au quai..	2,500 00
Anse Saint-Jean—Réparations au quai..	1,300 00
Bagotville—Réparations et améliorations au quai..	8,400 00
Baie des Sables—Prolongement du quai..	8,600 00
Baie Ste-Catherine—Quai..	25,000 00
Baie Saint-Paul—Prolongement des travaux de protection..	15,000 00
Barachois de Malbaie—Parapets..	2,000 00
Beauharnois—Achat et reconstruction du quai..	25,000 00
Belœil Station—Réparations au pilier de protection..	2,000 00
Cap Noir (Woodman's Beach)—Prolongement de jetée..	1,200 00
Bonaventure—Reconstruction d'ouvrages de protection..	1,200 00
Bonaventure-Est (Route Henry)—Brise-lames—Pour compléter..	1,200 00
Bonaventure-Ouest—Pour comp. le prolongement du quai..	1,200 00
Baie Bradore—Quai..	47,000 00

Cap-aux-Os—Prolongement du quai..	4,500 00
Cap de la Magdeleine—Règlement complet et final de la réclamation de MM. Munn & Shea sur leur contrat pour prolongement du quai..	27,249 25
Cap-St-Ignace—Quai..	20,000 00
Carleton—Prolongement du quai..	10,000 00
Caughnawaga—Réparations au quai..	1,800 00
Chloridormes—Quai..	15,000 00
Descente des Femmes—Brise-lames..	1,000 00
Doucet's Landing (Ste-Angèle de Laval)—Dragage..	45,000 00
Doucet's Landing (Ste-Angèle de Laval)—Reconstruction du quai..	6,400 00
Douglastown—Prolongement du quai..	2,500 00
Fassett—Reconstruction du quai..	8,500 00
Fort-William—Réparations du quai..	3,800 00
Gascons (Ruisseau Chapados)—Améliorations du port.. ..	6,000 00
Grande-Anse (Co. de Gaspé)—Quai..	34,000 00
Grande-Baie (St-Alexis)—Réparations du quai..	6,000 00
Grande-Entrée (I.M.)—Prolongement de jetée..	4,500 00
Grande-Rivière—Reconstruction et prolongement de parapet	2,700 00
Grosse-Isle—Réparations du quai..	13,000 00
Grosse-Isle (Pointe Keating)—Débarcadère..	1,500 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	100,000 00
Havre St-Pierre—Réparations au quai..	4,100 00
Hudson—Réparations au quai..	1,500 00
Ile-Perrot Sud—Réparations au quai..	1,200 00
Ile-Perrot—Dragage..	8,000 00
Isle-Verte—Réparations au quai..	8,000 00
Isle Verte (Rivière Verte)—Prolongement du quai..	2,600 00
Anse Jersey—Cale—Réparations et améliorations..	2,500 00
Lachine—Réparations aux quais..	8,300 00
Lac Saint-Louis—Dragage..	47,000 00
Les Eboulements—Réparations au quai..	7,000 00
Les Ecureuils—Reconstruction du quai..	8,800 00
Les Escoumains—Reconstruction du quai—Pour terminer les paiements..	2,700 00
L'Islet—Réparations au quai..	8,300 00
Rivière Petit Montréal—Dragage—Le Gouv. prov. devant fournir une somme semblable..	14,000 00
Lower Mighasha—Prolongement du quai..	4,500 00
Magog—Réparations au quai..	1,700 00
Rivière Manicouagan—Quai—Un tiers du coût devant être payé par la *Ontario Paper Co., Ltd.*, et l'*Anglo Canadian Pulp and Paper Co*..	275,000 00
Matane—Réparations aux jetées..	2,300 00
Méchins—Prolongement et réparations du quai..	36,200 00
Montebello—Reconstruction du quai..	10,000 00
Mont-Louis—Réparations au quai et approches..	1,500 00
Montmagny—Améliorations aux murs de protection..	18,000 00
Rivière Nicolet—Dragage..	10,000 00
Ruisseau Norton—Dragage—Le gouvernement provincial devant fournir une somme semblable..	3,000 00
Baie Norway—Reconstruction du quai—Pour compléter.. ..	5,000 00
Notre-Dame de l'Isle Verte—Prolongement du quai ouest..	9,000 00
Rivière Nouvelle—Prolongement et améliorations du brise-lames..	3,300 00

Noyan—Réparations au quai..	1,800 00
Lac Osisko—Quai..	2,200 00
132 Pasbebiac Est—Prolongement du brise-lames..	6,200 00
Peribonka—Réparations au quai..	4,000 00
Petite Bonaventure—Améliorations au quai brise-lames...	2,100 00
Petit Cap—Brise-lames..	31,000 00
Petit Saguenay—Réparations au quai..	1,600 00
Pierreville—Reconstruction du quai..	21,000 00
Pointe-au-Pic (Malbaie)—Prolongement et réparations du quai..	25,000 00
Pointes-aux-Outardes—Quai..	16,000 00
Pointe-Claire—Reconstruction du quai..	4,000 00
Pointe-Fortune—Reconstruction du quai..	6,000 00
Pointe St-Pierre—Rempl. du quai brise-lames..	5,000 00
Port-Daniel Est—Améliorations du port..	4,500 00
Port-Daniel Ouest—Brise-lames..	4,500 00
Rivière Richelieu—Améliorations..	25,000 00
Rimouski—Améliorations du port—La *Foundation Maritime Ltd* devant contribuer un tiers du coût du prolongement de la jetée..	75,000 00
Rimouski—Réparations au quai..	10,000 00
Rivière au Tonnerre—Quai..	110,000 00
Rivière au Renard—Prolongement et réparations du quai..	49,500 00
Rivière Blanche (St-Ulric)—Améliorations et réparations au quai..	7,500 00
Rivière Caplan (Bourdages)—Réparations et prolongement du quai..	1,800 00
Rivières des Prairies—Améliorations..	73,000 00
Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage—Réparations..	23,000 00
Rivière du Loup (en bas)—Réparations au quai..	22,100 00
Rivière la Guerre—Contribution pour dragage de rivière la Guerre, la province de Québec devant payer une somme semblable..	25,000 00
Rivière Saint-Jean—Mur de protection..	8,500 00
Roberval—Réparations et améliorations au quai..	27,000 00
Ste-Adelaïde de Pabos—Réparations au quai..	2,100 00
Ste-Anne-de-la-Pocatière—Prolongement du quai..	10,000 00
Ste-Anne-des-Monts—Réparations au quai..	35,000 00
Ste-Anne-de-Sorel—Reconstruction de brise-glaces..	10,000 00
St-Antoine de Tilly—Dragage..	57,000 00
St-Barthelemi (Grand Nord)—Améliorations au quai..	1,200 00
St-Basile du Tableau—Reconstruction du brise-lames..	1,000 00
St-Charles—Reconstruction du quai..	5,200 00
St-Charles-de-Caplan—Prolongement du quai..	9,000 00
St-Cœur-de-Marie—Quai ..	7,500 00
Ste-Félicité—Prolongement et réparations du quai..	10,000 00
Ste-Flavie—Prolongement du quai..	10,400 00
St-Gédéon—Améliorations au quai..	4,200 00
St-Godefroi—Réparations au quai..	2,500 00
St-Grégoire de Montmorency—Réparations du mur de revêtement..	2,500 00
St-Irénée—Reconstruction du quai..	2,000 00
St-Jean d'Orléans—Réparations au quai..	8,000 00
St-Jean-Port-Joli—Réparations au quai..	2,000 00
St-Joachim—Prolongement du quai..	8,000 00
St-Laurent—Réparations au quai..	14,000 00

St-Marc—Réparations au quai	3,300 00
St-Mathias—Réparations au quai	1,200 00
St-Paul, Ile aux Noix—Améliorations au quai	4,100 00
Ste-Pétronille—Réparations et améliorations au quai	14,000 00
St-Simon—Prolongement du quai	5,000 00
St-Simon de Bonaventure—Reconstructions des ouvrages de protection	1,500 00
St-Sulpice—Brise-glaces	4,000 00
St-Zotique—Améliorations au quai	2,000 00
Sabrevois—Reconstruction du quai	10,000 00
Sacré-Cœur—Prolongement du quai	4,800 00
Senneterre (Riv. Bell)—Quais	5,100 00
Shigawake—Réparations au quai	1,800 00
Springhill (Baie des Sables)—Quai	4,300 00
Trois-Pistoles—Réparations aux quais	3,600 00
Valleyfield—Dragage	50,000 00
Varennes—Brise-glaces	3,200 00
Vaudreuil—Réparations au quai	1,500 00
Verchères—Elargissement du quai	10,000 00
Verdun—Dragage	15,000 00
Rivière Yamaska (Baie Lavalière)—Dragage	15,000 00
Rivière Yamachiche—Dragage	25,000 00

Ontario

Baie Barry—Réparations au quai	1,800 00
Blind River—Réparations au quai	3,500 00
Byng Inlet—Dragage	95,000 00
Chatham—Améliorations à la rivière Thames	18,200 00
Chatham—Réparations aux murs de revêtement	7,300 00
Cobourg—Améliorations au port	100,000 00
Collingwood—Améliorations au port	160,000 00
Desbarats—Quai	5,000 00
Foote's Bay—Reconstruction et élargissement du quai	13,000 00
Riv. des Français—Pour la construction d'écluse de chasse, la province d'Ontario devant fournir une somme égale	25,000 00
Goderich—Améliorations au port	100,000 00
Grand Bend—Réparations aux piliers	4,900 00
Hamilton—Améliorations au port	276,000 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	85,000 00
Hoople Creek—Aide à la municipalité du canton Osnabruck pour draguer la rivière Hoople, le gouvernement provincial et la municipalité prenant leur part du coût	18,000 00
Kenora—Quai	12,000 00
Kincardine—Réparations et améliorations au port	55,000 00
Kingston—Dragage de baie Carataqui	73,000 00
Kingston (Petite baie Carataqui)—Brise-lames	150,000 00
Kingston, C.M.R.—Réparations et améliorations	2,200 00
Kingston (Chaussée La-Salle)—Reconstruction des piliers jalons	13,300 00
Kingsville—Réparations aux piliers	30,000 00
Leamington—Réparations et reconstructions du quai	19,000 00
Lefaivre—Réparations au quai	2,700 00
Lion's Head—Réparations au quai	4,200 00
Little Current—Dragage	50,000 00
Manitowaning—Pour compl. quai	10,500 00
L'Orignal—Réparations au quai	4,000 00

	Meaford—Améliorations au port	50,000 00
	Michipicoten—Dragage	50,000 00
	Midland—Prolongement du quai	40,000 00
133	Mitchell's Bay—Dragage	14,000 00
	Morrisburg—Quai	11,200 00
	Newcastle—Réparations au quai	1,500 00
	North-Bay—Consecon—Dragage	7,200 00
	Oakville—Dragage	13,000 00
	Oakville—Recons. de jetée	30,500 00
	Oshawa—Améliorations du port	50,000 00
	Owen Sound—Améliorations au port	55,000 00
	Ile Pelée—Réparations aux jetées	4,800 00
	Petawawa—Réparations au quai	3,700 00
	Pike Creek—Réparations aux piliers	2,300 00
	Port Bruce—Réparations aux jetées	4,300 00
	Port Crédit—Enlèvement d'épaves	3,000 00
	Port Burwell—Réparations et améliorations au port	215,000 00
	Port Colborne—Réparations aux ouvrages du port	75,000 00
	Port Dover—Réparations et améliorations au port	25,000 00
	Port Elgin—Réparations au brise-lames	15,000 00
	Port Findlay—Réparations au quai	1,200 00
	Port Hope—Réparations aux ouvrages du port	9,000 00
	Port Hope—Dragage	15,000 00
	Portland—Réparations au quai	1,900 00
	Port Maitland—Améliorations au port	80,000 00
	Port Stanley—Réparations et améliorations au port	150,000 00
	Baie Providence—Réparations au quai	8,000 00
	Pointe Roche—Réparations au quai	2,000 00
	Rondeau—Réparations et améliorations au port	49,000 00
	Sarnia—Améliorations au port	75,000 00
	Rivière Saugeen—Réparations et améliorations au port	35,000 00
	Sault-Ste-Marie—Améliorations au port	50,000 00
	Baie Skeleton—Quai	2,400 00
	St-William—Prolongement du quai	4,900 00
	Baie Taylor—Prolongement du quai	2,000 00
	Pertuis Telegraph et pointe Anne—Dragage	75,000 00
	Thesalon—Réparations au bise-lames	11,000 00
	Toronto—Réparations aux jetées	3,000 00
	Trenton—Reconstruction du hangar à marchandise	1,900 00
	Waubauchene—Reconstruction du quai	11,000 00
	Wabigoon—Prolongement du quai	2,500 00
	Wheatley—Prolongement du quai	3,600 00
	Whitby—Réparations et améliorations au port	40,000 00
	Windsor—Améliorations au port	65,000 00

Manitoba

	Arnes—Réparations au quai	6,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	15,000 00
	Hnausa—Prolongement du quai	13,000 00
	Hecla—Prolongement du quai	24,000 00
134	Rivière Rouge—Renouvellement de jetée	9,500 00
	Rivière Roseau—Améliorations	10,000 00
	Ruisseau Schist—Améliorations	2,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai	3,000 00
	Ile Snake—Quai	4,000 00

Saskatchewan et Alberta

135	Alberta Beach (Alta), Lac Ste-Anne—Prolongement du quai	3,800 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	15,000 00
	Rivière Montréal—Améliorations..	5,000 00
	Rivière La-Paix (Alta)—Quai..	25,000 00
	Saskatchewan Beach—Quai..	1,200 00
	Sturgeon Landing (Sask.)—Quai et améliorations..	3,500 00
	Lac Waskesui—Brise-lames..	12,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 8 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Traitements..	34,500 00
	Dépenses contingentes, y compris allocations de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général..	72,500 00
6	Affaires extérieures—	
	Traitements..	103,855 00
	Dépenses contingentes..	72,500 00
18	Bureau du Premier Ministre—	
	Traitements..	30,035 00
21	Conseil Privé—	
	Traitements..	55,110 00
	Dépenses contingentes..	7,000 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

239	Salaires et dépenses du bureau du Haut Commissaire du Canada, y compris $2,000 d'émoluments additionnels pour le Haut Commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C..	117,260 00

Washington

240	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les alloc. du ministre plénipoten., des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disp. cont. de la Loi du service civil et de ses modifications..	100,000 00

Paris

241	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	80,000 00

TOKYO

242	Pour payer les frais de représentation à Tokyo, y compris salaires et allocations du ministre plénipotentiaire, secrétaires et personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et ses modifications..	80,000 00

GENÈVE

243	Salaires et dépenses du bureau, conseiller technique canadien..	25,000 00
244	Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien de la Société des Nations pour 1930, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	184,227 33
245	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	21,000 00
246	Abonn. aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne de la Société des Nations..	3,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 10 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie britannique

	Bamfield Est—Prolongement du quai..	7,200 00
	Bonson Road—Quai Pitt Meadow..	3,300 00
	Bliss Landing—Reconstruction de radeau..	1,500 00
	Coal Harbour—Quai..	9,000 00
	Rivière Columbia (en bas de Burton)—Améliorations aux ouvrages de dérivation..	3,000 00
	Lac Comox—Radeau..	4,300 00
	Baie Crawford—Réparations au quai..	2,200 00
	Deep Cove—Radeau..	2,800 00
	Deserters Canyon—Améliorations..	2,000 00
	Egmont—Reconstruction de radeau..	1,900 00
	Forslund's Landing—Radeau..	1,200 00
	Lac Fraser—Réparations au quai..	1,200 00
	Rivière Fraser—Bras Nord—Prolongement de jetée..	40,000 00
	Rivière Fraser—Bras Nord—Dragage..	28,000 00
	Rivière Fraser—Améliorations..	250,000 00
	Rivière Fraser (en bas)—Opération du "Snag boat"..	30,000 00
	Rivière Fraser—Contribution pour les ouvrages de protection à la passe Canoe, la municipalité de Delta devant fournir une somme égale..	2,000 00
	Glenannan—Quai..	2,000 00
	Halcyon—Reconstruction du quai..	7,600 00
	Harrison Hot Springs—Contribution aux ouvrages de protection..	3,000 00
136	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	75,000 00

	Baie Hardy—Réparations au quai	1,800 00
	Baie Hope—Reconstruction de musoir de quai	5,100 00
	Johnstons Landing—Rajustement du quai	2,600 00
	Kaslo—Reconstruction du quai	20,000 00
	Ladner—Contribution au gouvernement provincial de la Colombie britannique au lieu de dragage	8,000 00
	Lund—Reconstruction du quai	6,500 00
	Ile Mayne—Réparations au quai	2,200 00
	Lac Miroir—Reconstruction du quai	7,000 00
	Naramata—Réparations au quai	1,600 00
	Needles—Rajustement du quai	6,300 00
	Port Alberni—Réparations au quai	3,300 00
	Rivière Powell—Réparations de brise-lames	3,000 00
	Cité Reine Charlotte—Réparations au quai	6,600 00
	Anse Retraite—Réparations au quai	3,500 00
	Sicamous—Reconstruction du quai	9,000 00
	Sidney—Entr. du débarc. de trav. d'autos	3,000 00
	Rivière Stikine—Barrage à Grand Rapids	5,000 00
	Ruisseau Syringa—Lacs Arrow—Reconstruction de radeau	2,700 00
	Stewart—Améliorations au quai	10,000 00
	Baie Sturdies (Ile Galiano)—Prolongement du quai	2,000 00
	Vancouver—Protection du rivage au parc Stanley	8,000 00
	Vancouver—Premier pertuis—Dragage	26,000 00
	Port Victoria—Dragage	100,000 00
	William Head—Station de quarantaine—Répar. aux quais	10,000 00
	Yukon	
137	Rivière Stewart et Yukon—Améliorations	5,000 00
	Ports et rivières en général	
138	Ports et rivières en général	30,000 00
	DRAGAGE	
139	Dragage—Provinces Maritimes	650,000 00
	Dragage—Ontario et Québec	600,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta	130,000 00
	Dragage—Colombie britannique	475,000 00
	ROUTES ET PONTS	
140	Pont Bryson-Calumet—Réparations, etc	2,900 00
	Pont de Joachims—Réparations, etc	2,900 00
	Ponts et routes fédéraux—En général	7,000 00
	Pont international sur la rivière Saint-Jean entre Clair, N.-B., et Pont-Kent, Maine, l'état du Maine devant fournir $36,000.00	50,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et d'Ontario, devant fournir chacun un tiers du coût	40,000 00
	Pont Témiscamingue Nord—Réparations, etc	4,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et approches	6,000 00
	Pont Portage-du-Fort—Réparations, etc	6,800 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean à Edmunston, N.-B	5,500 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean à St-Léonard, N.-B	4,500 00
	St-Majorique, Qué.—Réparations aux approches du pont	2,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

Nouvelle-Ecosse

141	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	11,200 00

Ile du Prince-Edouard

142	Câble téléphonique entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tormentine, N.-B...	28,000 00

Nouveau-Brunswick

143	Chatham—Ligne téléphonique—Escuminac—Réparations et améliorations générales..	2,000 00
	Lameque—Pigeon Hill—Ligne téléphonique..	4,500 00

Bas Saint-Laurent et Provinces Maritimes

144	Navire poseur de câble..	75,000 00
	Bas Saint-Laurent et Provinces Maritimes—Lignes de la baie de Fundy—Réparations et améliorations générales.. ..	2,000 00

Québec

145	Reconst. du rés. télég. de la rive nord du St-Laurent, à partir de Murray-Bay, en allant vers l'est..	25,000 00
	Service télép. des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations générales..	5,000 00
	Réseau de la quarantaine de Québec—Réparations et améliorations générales..	2,000 00

Alberta—Saskatchewan

146	Lignes télég. et télép. de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations en général..	22,500 00
	Ligne télég. de la Riv. à la Paix à Fort-Vermilion..	61,000 00
	District de la rivière Esprit—Déplacement de ligne le long de la route..	800 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 11 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie-Britannique

147	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations générales..	27,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'Ile Vancouver—Réparations et améliorations générales..	34,000 00
	Fort St-Jean—Edifice pour service télégraphique..	4,000 00
	Lignes téléphoniques de Dawson-Creek à Sunset-Prairie...	2,000 00
	Lignes téléphoniques de Rolla à Rolla-Landing..	1,400 00
	Ligne télég. de Lilloet à Squamish..	23,250 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations générales..	20,100 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Du nord au sud du lac Fraser..	5,500 00

Divers

148	Div. de la comp.—Appoint. des agents et des commis, frais de voyage et dépense cont. du serv. extérieur..	28,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	83,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	500,000 00
	Fonct. entretien de bateaux servant à l'inspection..	26,000 00
	Entretien et fonction de barrages pour l'emmagas. de l'eau sur la riv. Ottawa et ses tribut., relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	40,000 00
	Musée national du Canada..	130,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	140,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	20,000 00
	Relevés et inspections..	125,000 00
	Solde des dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00
	Allocation des commisération au capitaine Edward Hagarty qui s'est retiré en 1920 pour cause de mauvaise santé Avant l'entrée en vigueur de la loi de retraite du service public..	1,000 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Bassin de radoub

296	Bassin de radoub Champlain..	118,000 00
	Bassin de radoub Lorne..	42,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt..	80,000 00

Ports et rivières, travaux

297	Pont du chenal Burlington..	13,000 00
	Barrage de la rivière des Français..	4,200 00
	Kingston—Quais et ponts..	10,000 00
	Riv. Montréal—Barrage à Latchford..	3,400 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage..	4,400 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage..	25,000 00
	Selkirk—Chantier et réparations..	3,400 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

298	Ile du Prince-Edouard et terre ferme..	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas du Saint-Laurent, et les provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles.. ..	210,000 00
	Alberta et Saskatchewan..	131,000 00
	Colombie britannique—Dist. de l'Ile de Vancouver..	133,500 00
	Colombie britannique—District du nord..	90,000 00
	Réseau principal du Yukon..	142,500 00
	Service télégraphique et téléphonique en général..	7,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Travaux—	
	Traitements..	700,530 00
	Dépenses contingentes..	90,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

118	Amherst, édifice public—Améliorations et réparations.. ..	4,000 00
	Annapolis, édifice public—Améliorations et réparations.. ..	2,000 00
	Antigonish, édifice public—Rallonge..	12,000 00
	Arichat, édifice public—Améliorations de l'éclairage..	2,000 00
	Canso, édifice public—Améliorations et réparations..	3,000 00
	Dartmouth, édifice public—Améliorations et réparations.. ..	2,000 00
	Halifax, poste de quarantaine—Améliorations, réparations, etc..	7,000 00
	Halifax, édifice public—Améliorations et réparations..	20.000 00
	Halifax, quartiers de la marine—Nouveaux édifices..	30,000 00
	Halifax—Réparations aux édifices et aux quais, aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers maritimes de S.M.. ..	20,000 00
	Hantsport—Edifice public..	11,000 00
	Kentville, édifice public—Rallonge..	22,000 00
	New-Glasgow, édifice public—Rallonge..	48,500 00
	Sherbrooke—Edifice public..	27,000 00
	Springhill, édifice public—Améliorations et réparations.. ..	2,000 00
	Sydney, édifice public—Améliorations et réparations..	5,000 00
	Sydney Mines, édifice public—Améliorations et réparations.	2,000 00
	Windsor, édifice public—Améliorations et réparations..	2,000 00

Nouveau-Brunswick

119	Atholville—Edifice public..	14,000 00
	Forest City—Edifice public pour l'immigration, la douane et l'accise..	4,000 00
	Saint-Jean, poste de quarantaine—Ile aux Perdrix—Améliorations, changements et réparations..	9,500 00
	Saint-Jean, tracteur pour la poste..	1,300 00
	Saint-Jean, poste de quarantaine—Ile aux Perdrix—Nouvelle tuyauterie et réparation de l'ancienne..	35,000 00
	Saint-Jean-Ouest, achat de la propriété de l'hôpital Lancaster..	5,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 2 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Provinces Maritimes en général

120	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	50,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 24 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Québec

	Beauharnois—Edifice public	43,000 00
	Cowansville—Edifice public	11,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	120,000 00
	Farnham—Edifice public—Agrandissement	30,000 00
	Grand'Mère—Edifice public	50,000 00
	Poste de quarantaine de Grosse-Ile—Améliorations, réparations, etc	21,000 00
	Huntingdon—Edifice public	30,000 00
	Les Eboulements, bureau de poste—Instal. d'appar.	2,500 00
	Lévis—Tracteur pour la poste	1,300 00
	La Tuque—Edifice public	39,000 00
	Maisonneuve—Edifice public	25,000 00
	Montmagny—Edifice public—Rallonge et changement	7,000 00
	Montréal—Edifice postal de terminus	400,000 00
	Montréal—Gare Bonaventure—Tracteur postal	3,100 00
	Montréal—Nouvel entrepôt d'examen—Améliorations du chauffage	5,000 00
	Montréal—Station postale St-Henri	15,000 00
	Montréal—Part du Gouvernement dans les frais des améliorations locales	22,500 00
	Montréal—Station postale "B"—Amélioration et outillage	6,000 00
	Montréal—Edifice Stephens—Amélioration, changement et outillage	12,500 00
121	Montréal—Station postale "H"—Amélioration du chauffage.	5,000 00
	Québec—Citadelle, quartiers du Gouverneur général, Amélioration, entretien, etc	17,000 00
	Québec—Logement des fournitures militaires	100,000 00
	Québec—Améliorations et installations postales à la gare du C.P.R.	2,000 00
	Québec—Hôpital de l'immigration—Réparations, améliorations et rallonge	10,000 00
	Shawinigan Falls—Edifice public—Agrand.	22,000 00
	Sainte-Anne de Bellevue—Edifice public	34,000 00
	Saint-Joseph d'Alma—Edifice public	28,000 00
	Sainte-Marie de Beauce—Edifice public	25,000 00
	Sainte-Martine (Chateauguay)—Edifice public	15,000 00
	Sainte-Rose—Edifice public	20,000 00
	Saint-Pascal—Edifice public	24,000 00
	Saint-Romuald—Edifice public	12,000 00
	Saint-Hyacinthe—Edifice public—Rallonge et amélioration	30,000 00
	Thetford-Les-Mines—Arsenal—Améliorations et réparations.	1,400 00
	Valleyfield—Edifice public—Améliorations au chauffage	2,000 00
	Victoriaville—Edifice public	30,000 00
	Waterloo—Edifice public	3,000 00
	Westmount—Arsenal	13,000 00

Ontario

	Brockville—Edifice public—Inst. d'access..	4,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc..	125,000 00
	Exeter—Edifice public..	10,000 00
	Fort Frances—Edifice public..	38,000 00
	Fort-William—Part du gouvernement dans le coût des améliorations locales..	1,500 00
	Gore-Bay—Edifice public..	25,000 00
	Haileybury—Rallonge à l'arsenal..	10,000 00
	Keewatin—Edifice public..	25,000 00
	Kingston, G.M.—Salle à manger..	75,000 00
	London—Edifice public—Améliorations et réparations à l'édifice et à l'appareil de chauffage..	8,000 00
	London—Douane—Horloge neuve..	1,500 00
	London—Hôpital Westminster—Pavage du chemin..	10,000 00
	Mildmay—Edifice public..	12,000 00
	Chutes Niagara—Edifice public..	125,000 00
	Ottawa, édifices département.—Appareil, etc..	85,000 00
	Ottawa—Laboratoire du ministère des Mines, rue Booth et changements..	104,000 00
	Ottawa—Sur achat de l'édifice Daly..	106,000 00
	Ottawa—Sur achat d'un bâtiment pour les ateliers du gouvernement..	12,000 00
	Ottawa—Part du gouvernement dans les améliorations locales.	35,000 00
122	Penetanguishene—Edifice public..	12,000 00
	Peterborough—Edifice public—Améliorations..	1,500 00
	Port-Arthur, édifice public—Rallonge et changements..	50,000 00
	Sturgeon Falls—Edifice public..	43,000 00
	Sudbury, édifice public—Rallonge et changements..	1,500 00
	St. Thomas, édifice public—Améliorations de l'éclairage.. ..	2,100 00
	Timmins—Edifice public..	53,000 00
	Toronto—Douanes..	1,500,000 00
	Toronto—Outillage pour service des douanes..	3,000 00
	Toronto, bureau de poste—Améliorations et réparations.. ..	5,000 00
	Toronto—Station postale "A", outillage mécanique, améliorations, etc..	90,000 00
	Welland, arsenal—Part du gouvernement dans le coût des améliorations locales..	1,250 00
	Windsor—Installations d'une table de triage..	3,500 00
	Windsor—Edifice public..	100,000 00
	Woodstock—Edifice public—Améliorations et réparations..	1,500 00

Manitoba

	Brandon—Edifice public..	150,000 00
	Dauphin—Edifice public—Annexe..	21,000 00
	Deloraine—Edifice public..	19,500 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations et réparations..	35,000 00
123	Gretna—Edifice public..	19,000 00
	Emerson—Edifice pour douane et immigration..	2,500 00
	Winnipeg, casernes de Fort-Osborne, salle à manger des officiers..	90,000 00
	Winnipeg—Hôp. de Deer Lodge—Agrand. de l'empl..	1,600 00

Saskatchewan

124	Arcola—Edifice public	12,000 00
	Canora—Edifice public	20,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc	17,000 00
	Gravelbourg—Edifice public	10,500 00
	Indian Head, édifice de sylviculture—Annexe	7,000 00
	Lloydminster—Edifice public	75,000 00
	Melville—Edifice public	31,000 00
	North Battleford—Edifice de l'immigration	30,000 00
	Regina—Arsenal	34,000 00
	Regina, édifice public—Annexe	225,000 00
	Saskatoon—Edifice public	445,000 00
	Watrous—Edifice public	12,000 00
	Wilkie—Edifice public	40,000 00
	Yorkton, édifice public—Annexe	3,000 00

Alberta

125	Calgary—Edifice public	1,000,000 00
	Calgary—Entrepôt d'examen douanier—Améliorations et changements	4,000 00
	Coutts—Edifice de l'immigration et de la douane	2,500 00
	Carway—Edifice pour l'immigration et la douane	2,500 00
	Camrose—Edifice public	53,000 00
	Delia—Achat d'édifice pour la poste, etc	8,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc	17,000 00
	Drumheller—Edifice public	30,000 00
	Edmonton—Edifice public—Annexe	400,000 00
	Edmonton—Edifice de l'immigration	25,000 00
	Falher—Edifice de l'immigration	11,000 00
	Red Deer—Edifice public—Annexe et changements	2,500 00
	Vegreville—Edifice public	37,000 00

Colombie-Britannique

126	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc	45,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux baraques de la M. C. R. et l'arsenal de la marine de S. M.	10,000 00
	Kimberley—Edifice public	18,000 00
	Trail—Edifice public	66,000 00
	Vancouver—Logement pour la R.C.N.V.R.	11,500 00
	Vancouver—Edifices publics—Améliorations, réparations, etc.	17,000 00
	Vancouver—Edifice public—Intérêt d'un an à 5 p. 100 sur hypothèque de $400,000	20,000 00

En général

127	Fermes expérimentales—Remplacement de constructions, réparations, améliorations, etc	100,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement et annexes	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations	80,000 00
	Edifices publics—En général	45,000 00
	Achat d'un appareil pour oblitérer les timbres	76,500 00
	Installation pour épargner le combustible	10,000 00

Loyer, réparations, meubles, chauffage, etc.

	Edifices et terrains publics à Ottawa—	
	Eau	55,000 00
	Préposés d'ascenseurs	115,000 00
	Eclairages, y compris les ponts et routes	175,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	450,000 00
	Départements en général—Nettoyage des édifices, y compris $150 à E. Snowden pour le tir du canon à midi	400,000 00
	Réparations, améliorations, annexes en entretien	700,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains, améliorations, ameublements, entretien, etc	60,000 00
	Rideau-Hall—Allocation pour combustible et éclairage	19,000 00
	Service téléphonique	112,500 00
128	*Edifices publics fédéraux—*	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, améliorations, annexes, ameublement, etc	25,000 00
	Station fédérale de quarantaine—Entretien et réparations	15,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général	200,000 00
	Chauffage	415,000 00
	Eclairage	290,000 00
	Loyers	1,900,000 00
	Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc	1,155,000 00
	bustible, éclairage, service d'eau et salaires des gar-	
	Fournitures aux gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc	55,000 00
	Eau	83,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, com-	
	diens	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations	4,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifice publics

	Ottawa—Nouvel édifice départemental	1,200,000 00
116	Ottawa—Edifice du Parlement	10,000 00
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches	1,500,000 00
	Ottawa—Annexe à l'installation du chauffage contral	130,000 00

Ports et rivières

	Chenal de Burlington—Améliorations	1,000,000 00
	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche	10,000 00
	Terminus des lacs inférieurs	3,100,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Amélioration de la voie navigable	600,000 00
117	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port	140,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—Pour terminer les travaux	32,000 00
	Sorel—Amélioration dans le port	300,000 00
	Saint-Jean—Amélioration du chenal	200,000 00
	Toronto—Améliorations dans le port	47,000 00

XXVII—TRAVAIL

192	Loi d'enquête sur les coalitions..	30,000 00
193	Loi de la conciliation et du travail..	55,000 00
194	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement..	17,000 00
195	Justes salaires et inspection..	15,000 00
196	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	20,000 00
197	Conférence internationale du travail..	20,000 00
198	Conseils industriels mixtes..	5,000 00
199	Administration: Loi des pensions de vieillesse..	10,000 00
200	Loi d'enseignement technique..	2,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Travail—	
	Traitements..	269,045 00
	Dépenses contingentes..	30,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 28 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXIX—INDIENS

207	Nouvelle-Ecosse..	85,960 00
208	Nouveau-Brunswick..	72,504 00
209	Ile du Prince-Edouard..	8,405 00
210	Ontario et Québec..	448,485 00

XXIX—INDIENS

211	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O..	1,095,1001 00
212	Colombie britannique..	591,600 00
213	Yukon..	19,000 00
214	En général..	336,500 00
215	Instruction des Indiens, y compris la construction des bâtiments scolaires..	2,409,500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

INDIENS

406	*Ile du Prince-Edouard*—	
	Secours—Crédit supplémentaire ..	700 00
	Ontario et Québec—	
407	Réfections des routes et des ponts et drainage—Crédit supplémentaire ..	31,500 00
407	Frais généraux—Crédit supplémentaire ..	9,600 00

Manitoba, Saskatchewan et Alberta—

408	Graines de semences et de jardins—Crédit supplémentaire..	15,000 00
	Soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire..	30,000 00
409	*Education des Indiens*—Crédit supplémentaire..	100,000 00
410	*Divers*—	
	Gratification à Peter Tomkins, instructeur agricole, ci-devant à l'agence de Saddle Lake, Alberta	500 00

BUDGET PRINCIUAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9	Affaires Indiennes—	
	Traitements..	195,000 00
	Dépenses contingentes..	23,000 00
17	Revenu National—	
	Traitements..	776,980 00
	Dépenses contingentes..	60,000 00

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1931, la somme de $234,229,125.26 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

M. Dunning, présente alors un Bill No 347, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière expirant le 31 mars 1931,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des règlements faits conformément à la Loi des pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, articles 19 et 20, tels qu'amendés par un arrêté du Conseil, P.C. 311/911, en date du 13 mai 1930.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 138, Loi modifiant le Code criminel avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 2, ligne 1. Disjoindre la clause 2.
2. Page 4, lignes 25 à 49 inclusivement. Disjoindre la clause 7.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et agréés:—

Bill No 59, Loi concernant l'industrie du sucre d'érable.
Bill No 138, Loi modifiant le Code criminel.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

30 mai 1930.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, ce jour à 10.15, pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéisant serviteur,

E. C. MIEVILLE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), la séance de la Chambre est suspendue jusqu'à 10.15 p.m., ce jour.

10.15 p.m.

La Chambre ayant repris sa séance;

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 347, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association.*
Loi constituant en corporation la *Estate Trust Company.*
Loi pour faire droit à Nora Kathleen Eayrs.
Loi pour faire droit à Percy Victor Hobbes.
Loi pour faire droit à Constance Bertrand Murray.
Loi pour faire droit à Herbert Vincent Crisp.
Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer.
Loi pour faire droit à Archibald Charles Henry Morris.
Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood.
Loi pour faire droit à George Henry Symonds.

Loi pour faire droit à Myrtle Margarette Hilton.
Loi pour faire droit à Mary Helen Burgess.
Loi pour faire droit à Cyril Douglas Gordon Stuart Ackerman.
Loi pour faire droit à Wilfred Gordon Ure.
Loi pour faire droit à Herman Michael Coleman.
Loi pour faire droit à Gertrude Ann Elizabeth Griffiths.
Loi pour faire droit à William Francis Addison.
Loi pour faire droit à Ella Daisy Griffith.
Loi pour faire droit à Thomas Edmund Appleyard.
Loi pour faire droit à Alexander Robb Kennedy.
Loi pour faire droit à Constance Mary Wright.
Loi pour faire droit à Charlotte Gertrude Brown.
Loi pour faire droit à Albert Davis Blagrave.
Loi pour faire droit à Maud Alice Whipps.
Loi pour faire droit à May MacFarlane.
Loi pour faire droit à Thomas Brown.
Loi pour faire droit à Irène Adèle Maria Gregory.
Loi pour faire droit à George Collier Draper.
Loi pour faire droit à Dorothy Keen Rupert.
Loi pour faire droit à Carrie Jane Vardon Coffin.
Loi pour faire droit à Effie Laberta Corrigan.
Loi pour faire droit à John Tremblay.
Loi pour faire droit à Cornelius Taylor Spencer.
Loi pour faire droit à Ada Emily Harris.
Loi pour faire droit à Charles Gordon Stanley.
Loi pour faire droit à Otto Vernon Riepert.
Loi pour faire droit à Mary Ritchie.
Loi pour faire droit à Amy Lucinda Jenkins.
Loi pour faire droit à Mabel Robb Blaiklock.
Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan.
Loi pour faire droit à Walter Joseph David Penly.
Loi pour faire droit à Margaret Piton.
Loi pour faire droit à Harry Jackson Carr.
Loi pour faire droit à Margaret Malvina Cole.
Loi pour faire droit à Quartus Bliss Henderson.
Loi pour faire droit à Mildred Alma McCallum.
Loi pour faire droit à Mabel Monk.
Loi pour faire droit à Harry Edward Elvidge.
Loi pour faire droit à Emily Anderson.
Loi pour faire droit à Helen Marie Ferguson.

Loi concernant le capital social de la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa.

Loi pourvoyant à la réglementation de la circulation des véhicules sur la propriété du Dominion.

Loi concernant le transfert des ressources naturelles de l'Alberta.

Loi concernant le transfert des ressources naturelles du Manitoba.

Loi modifiant la Loi des assurances.

Loi concernant le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan.

Loi concernant le transfert de la Zone du Chemin de fer et du Bloc de la rivière La Paix.

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi concernant la procédure criminelle dans l'Alberta.

Loi concernant le ministère de la Marine.

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

Loi modifiant le ministère des Pêcheries.

Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage.

Loi modifiant la Loi des liquidations.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi modifiant la Loi des traitements.

Loi concernant la juridiction dans les procédures de divorce.

Loi concernanat *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.

Loi concernant la *Highwood Western Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Cornwall Bridge Company.*

Loi concernant la *St. Clair Transit Company.*

Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*

Loi concernant la *Confederation Life Association.*

Loi constituant en corporation la *Consolidated Life Insurance Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company.*

Loi modifiant l'Acte constitutif de *The Imperial Trusts Company of Canada.*

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi modifiant la Loi du Conseil de biologie.

Loi pour faire droit à Herbert Chick.

Loi pour faire droit à Albert Edward Saunders.

Loi pour faire droit à Marjorie Gladys Picken.

Loi pour faire droit à Raymond Garbutt Little.

Loi pour faire droit à Florence Isabell Naughton.

Loi pour faire droit à Lucy Berryl Marshall.

Loi pour faire droit à Kathleen Mary Davies.

Loi pour faire droit à Louis Battaino.

Loi pour faire droit à Edith May Smith.

Loi pour faire droit à Eva Verona McColeman.

Loi pour faire droit à Henry Cutler.

Loi pour faire droit à Verna Gladys Stannard.

Loi pour faire droit à Christina McVicars.

Loi pour faire droit à Vivian Francis Young.

Loi pour faire droit à Erie Godwin Havens.

Loi pour faire droit à Ruth Elizabth Greene.

Loi pour faire droit à Muriel Palmer.

Loi pour faire droit à Elizabeth Anderson.

Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Gibson.

Loi pour faire droit à Margaret Wallace.

Loi pour faire droit à Mary Ellen Peever.

Loi pour faire droit à Annie Emily Simpson.

Loi pour faire droit à Abraham Gleadall.

Loi pour faire droit à Ann Pisano.

Loi pour faire droit à Florence Louise Pretoria Pollock.

Loi pour faire droit à Alma Vera Cochrane.

Loi pour faire droit à Edith Jane Cartwright.

Loi pour faire droit à Annie Hewitson Taunton.

Loi pour faire droit à James Henry Loree.

Loi pour faire droit à Cecelia Leta Rice.

Loi pour faire droit à Audrey Lillian Connelly.

Loi pour faire droit à Robert Webb.
Loi pour faire droit à Lillian Martha Cecile Martin.
Loi pour faire droit à Antoine-Joseph Bourdon.
Loi pour faire droit à Irene Clarice Bunting.
Loi pour faire droit à Lawrence Wellington Robertson.
Loi pour faire droit à Gordon Robert Foster.
Loi pour faire droit à Andrew Chauncey Sanders.
Loi pour faire droit à Isador Simpson.
Loi pour faire droit à Royal May Frances Hider.
Loi pour faire droit à Margaret Caroline Watson.
Loi pour faire droit à Myrtle Alice Niece.
Loi pour faire droit à Broadus Baxter Farmer.
Loi pour faire droit à Meryl Grigg Fizzell.
Loi pour faire droit à Mabel Anne Dixon.
Loi pour faire droit à Annie Pettit Nicholls.
Loi pour faire droit à Thomas William Treadway.
Loi pour faire droit à Pearl Robena Close.
Loi pour faire droit à Ivy Lillian Echlin.
Loi pour faire droit à Thomas Clifton Dawes.
Loi pour faire droit à Herbert Dean Philip.
Loi pour faire droit à William Pearson.
Loi pour faire droit à William Woods.
Loi pour faire droit à Mary Cameron McMillan.
Loi pour faire droit à Bridget Gladys Vivian Tegart.
Loi pour faire droit à Charles Coblens.
Loi pour faire droit à Esther Gertrude Wooder.
Loi pour faire droit à Eleanor Jane Moorhead.
Loi pour faire droit à Aubrey Robert Alce.
Loi pour faire droit à Edith Lerene Collins.
Loi pour faire droit à Florence Ada Bark Simpson.
Loi pour faire droit à Helen Theresa Baker.
Loi pour faire droit à Harry Everett Markell.
Loi pour faire droit à George Wellington Garfield Neal.
Loi pour faire droit à Sarah Delia Baker Tribe.
Loi pour faire droit à Elsie Emily Disney.
Loi pour faire droit à Harry Douglas Towers.
Loi pour faire droit à Elizabeth Warga.
Loi pour faire droit à William Thomas Raines.
Loi pour faire droit à Enos Nuttall Davis.
Loi pour faire droit à Violet May MacFadden.

Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *The R. M. Hollingshead Company.*

Loi concernant la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi constituant en corporation la *Pine Hill Divinity Hall.*

Loi modifiant l'Acte constituant en corporation la *Canadian Bible Society auxiliary to the British and Foreign Bible Society.*

Loi concernant un certain brevet d'Edgar D. Crump.

Loi concernant un certain brevet de George Yates.

Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour.

Loi constituant en corporation la Compagnie des Prêts et Finance industrielle.

Loi concernant une certaine demande de brevet de Thomas Bernard Bourke et George Percival Setter.

Loi concernant une certaine demande de brevet de Harry Barrington Bonney.

Loi modifiant la Loi des exportations.

Loi concernant les parcs nationaux.

Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.
Loi concernant les allocations aux anciens combattants.
Loi concernant les salaires équitables et la journée de huit heures pour les ouvriers employés à des travaux publics du Dominion du Canada.
Loi pour faire droit à Mary Ada St. George.
Loi pour faire droit à Sam Finkelstein.
Loi pour faire droit à Martha Barker.
Loi pour faire droit à Janet Ella Pettigrew Thomson.
Loi pour faire droit à Margaret Jean McClelland Dewar.
Loi pour faire droit à Ada Margaret Ruddick.
Loi pour faire droit à Wilhelmina Emily Rudolph.
Loi pour faire droit à Mabel Orion Baldwin.
Loi pour faire droit à Antoine George Massabky.
Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Dowling.
Loi pour faire droit à Arthur Leslie Catton.
Loi pour faire droit à Ruth Lyford Smith.
Loi pour faire droit à Rhona Elizabeth Shaw Richardson.
Loi pour faire droit à Richard Trawny Parsons.
Loi pour faire droit à Armand Dufour.
Loi pour faire droit à Jessie Lillian Gwen Richmond-Parry.
Loi pour faire droit à Christina Dale Kingsbury.
Loi pour faire droit à Gladys Hollings.
Loi pour faire droit à Nellie Louise Hughes.
Loi pour faire droit à Minnie Roberts.
Loi pour faire droit à Isabella Glennie Lefever.
Loi pour faire droit à Aileen Somerville Thomas.
Loi pour faire droit à Harris Charlton Eckmiere.
Loi pour faire droit à Rhea Blanche Wilson.
Loi pour faire droit à Edna Wall.
Loi pour faire droit à Thomas Edwin Warburton.
Loi pour faire droit à Thomas Garfield McCormick.
Loi pour faire droit à Thomas Richardson.
Loi pour faire droit à Leslie Gregory.
Loi pour faire droit à Muriel Laburnum Christie.
Loi pour faire droit à Edith Matilda Epplett.
Loi pour faire droit à Ruth Victoria Spooner.
Loi pour faire droit à John Henry Coulter.
Loi pour faire droit à Gertrude Anne Williams.
Loi pour faire droit à Leonard George Edward Bond.
Loi pour faire droit à Grant Johnston.
Loi pour faire droit à Burton Orland Boomhower.
Loi pour faire droit à Augusto Tranzzi.
Loi pour faire droit à Claire Yale Lacourse.
Loi pour faire droit à Marion Frances Blewett.
Loi pour faire droit à Florence Edna Curliss.
Loi pour faire droit à Hilda Walker Baker.
Loi pour faire droit à Mary Violet Baxter.
Loi pour faire droit à Harry Hutcherson Davis.
Loi pour faire droit à James Lewis Watterworth.
Loi pour faire droit à Harvey Mennie Cross.
Loi pour faire droit à Muriel Parke Wood.
Loi pour faire droit à Albert Hull.
Loi pour faire droit à Jessie Coles.
Loi pour faire droit à Annie Almeda McCormick.
Loi pour faire droit à Madeline Schnarr Nichol.
Loi pour faire droit à Phyllis Gertrude Smith.

Loi pour faire droit à Josephine Laura Calder.
Loi pour faire droit à Minerva Gray.
Loi pour faire droit à Mary Jane McCrossan.
Loi pour faire droit à Robert Bruce Hart.
Loi pour faire droit à Hetmanska Bareta.
Loi pour faire droit à Lillian Alberta Sparling.
Loi pour faire droit droit à Ebenezer Ward Bussell.
Loi pour faire droit à Schayler James Alton.
Loi pour faire droit à Mary Eva May Gourley.
Loi pour faire droit à John William James.
Loi pour faire droit à Elsie Aileen Clarke.
Loi pour faire droit à Orwell Bishop Walton.
Loi pour faire droit à Rosie Resnick.
Loi pour faire droit à Jessie Grant.
Loi pour faire droit à Ruby Helen Gordon.
Loi pour faire droit à Mary Isabelle Batstone.
Loi pour faire droit à Hanorah Margaret Phililemonia Atkinson.
Loi pour faire droit à Margaret Ann Fyfe.
Loi pour faire droit à Frederick John Wolfe.
Loi pour faire droit à Elsie Roselan Maguire.
Loi pour faire droit à Alice Reta Leadbeatter.
Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Sandford.
Loi pour faire droit à Ethel May Henderson.
Loi pour faire droit à Fred Townsley.
Loi pour faire droit à Arthur Worrell Perkins.
Loi pour faire droit à Walter Anderson Wood.
Loi pour faire droit à Clara Delilah Latchford.
Loi pour faire droit à Cora Beatrice Silk.
Loi pour faire droit à Joseph-Alphonse Lajoie.
Loi pour faire droit à Gertrude Alice Dorothy Lorimer.
Loi pour faire droit à Margaret Bradley.
Loi pour faire droit à Marion Ramsay.
Loi pour faire droit à Nettie Maud Dixon.
Loi pour faire droit à Hazel Victoria Watt-Hewson.
Loi pour faire droit à Hubert Allan Frise.
Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Kirby.
Loi pour faire droit à Henry Maynard Smillie.

Loi concernant le capital social de la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée.

Loi constituant en corporation *The Hamilton Life Insurance Company*.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à certaines opérations financières relatives à certaines lignes de chemin de fer situées principalement dans l'Etat du Vermont.

Loi modifiant la Loi des compagnies.

Loi concernant les grains.

Loi constituant en corporation *The Portage la Prairie Mutual Insurance Company*.

Loi pour faire droit à Arthur Cameron.
Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Gilgour.
Loi pour faire droit à Vera Irene Collins.
Loi pour faire droit à Lena Hogarth.
Loi pour faire droit à Isadore Sabbath.
Loi pour faire droit à Gladys May Carter.

Loi pour faire droit à Dorothy Stansfield.
Loi pour faire droit à George Washington Latta.
Loi pour faire droit à William Henry Wardell.
Loi pour faire droit à Nellie Carr Weeks.
Loi pour faire droit à Donald Burwell Ross.
Loi pour faire droit à Cherry Ray Fletcher.
Loi pour faire droit à Eleanor Somes.
Loi pour faire droit à Hazel May Rowland.
Loi pour faire droit à Reginald Ernest Ball.
Loi pour faire droit à Marion Elizabeth Gamsby.
Loi pour faire droit à Ethel Long Nightingale.
Loi pour faire droit à Winnifred May Cahill.
Loi pour faire droit à Gertrude Lockhart.
Loi pour faire droit à Frederick Max Quick.
Loi pour faire droit à Daniel McQuistan.
Loi pour faire droit à Anna Ruel.
Loi pour faire droit à Ethel Adine Ross.
Loi pour faire droit à Ronald Paterson.
Loi pour faire droit à Rosanna Christena Jarrett.
Loi pour faire droit à James Lean.
Loi pour faire droit à Lyall John MacDonald.
Loi pour faire droit à Essa Mulant Durry.
Loi pour faire droit à Esther Eleanor Zryd.
Loi pour faire droit à Ida Jane Gertrude Rea.
Loi pour faire droit à Thomas Green.
Loi pour faire droit à Inez Elizabeth Gross.
Loi pour faire droit à Viola Turquand.
Loi pour faire droit à Norville Alberta Gourley.
Loi pour faire droit à Martha Brown Hemsley.
Loi pour faire droit à Edward Buker.
Loi pour faire droit à Herbert Machen.
Loi pour faire droit à Marjorie Mary Gwendolyn Dempsey Davis.
Loi pour faire droit à Winnifred Nathaniel Bickle.
Loi modifiant la Loi des élections fédérales.
Loi modifiant la Loi des pensions.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company*.

Loi ayant pour objet de mettre à l'égal de la houille importée la houille canadienne servant à la fabrication du fer ou de l'acier.

Loi modifiant le Tarif des douanes.
Loi concernant un certain brevet de la *Stauntons Limited*.
Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi concernant une certaine Convention, signée le 26e jour de mai 1930, entre Sa Majesté pour le compte du Canada et les Etats-Unis d'Amérique, à l'effet de préserver et d'étendre les pêcheries du saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires.

Loi concernant l'industrie du sucre d'érable.
Loi modifiant le Code criminel.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence les bills suivants:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant, respectivement, le 31 mars 1930 et le 31 mars 1931.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant le 31 mars 1931.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ces bills, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du seizième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je tiens à vous exprimer mes félicitations sur la célérité avec laquelle vous avez expédié les délibérations de la session du Parlement qui vient de s'achever et sur l'étendue et l'importance des mesures législatives qui ont été adoptées. Vous avez trouvé une heureuse solution à plusieurs questions qui ont fait l'objet d'une controverse prolongée. Par ailleurs, vous avez rendu diverses autres lois d'une portée considérable.

C'est une source de satisfaction toute particulière de constater que les comptes publics de l'année récemment terminée accusent un nouveau surplus important, et qu'il a été encore possible d'effectuer de nouvelles réductions sensibles des impôts ainsi qu'une nouvelle diminution de la dette nationale.

Nous devons nous réjouir en particulier du fait qu'en continuant la politique tendant à enrayer les graves difficultés entre le Dominion et les provinces, nous avons réglé des conflits qui ont longtemps régné au sujet des ressources naturelles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les divers accords intervenus à cet égard ont reçu votre homologation de même que celle des législatures provinciales. Vous avez aussi approuvé l'entente conclue avec la Colombie britannique concernant la rétrocession des terres comprises dans la région connue sous les noms de zone des chemins de fer et de bloc de la rivière la Paix.

Les vœux formulés par la Commission royale sur les réclamations des provinces Maritimes ont été appuyés davantage par une loi relative aux industries de la houille, du fer et de l'acier.

De nouveaux remaniements ont été apportés au tarif douanier afin de faire concorder certaines listes de marchandises avec les exigences du commerce moderne et les conditions économiques actuelles. Vous avez élargi d'une manière très étendue l'application du tarif de préférence britannique et vous avez procédé à divers autres redressements qui serviront, croyons-nous, à établir un commerce réciproque plus considérable entre les parties constituantes de l'Empire britannique et avec d'autres pays.

L'intérêt qui a été manifesté pendant la session dans toutes les questions ressortissant aux anciens combattants démontre une fois de plus que le Canada se distingue par l'appréciation continuelle qu'il accorde à ses soldats-citoyens et à leurs ayants droit. Les mesures législatives attribuant des allocations aux vétérans qui se trouvent sans emploi par suite d'invalidités non sujettes à pension, la modification de la procédure et des méthodes administratives sous le régime de la Loi des pensions, la prorogation de délai concédée aux aspirants sous le régime de la Loi de l'assurance des anciens combattants, et le traitement plus généreux accordé aux soldats-colons, apporteront un soulagement ardemment désiré par un grand nombre d'individus et de familles.

La loi des justes salaires et de la journée de huit heures donne un effet législatif à la politique qui, depuis quelques années, a été appliquée dans les travaux de construction exécutés en vertu de contrats publics. Elle pourvoit également à l'observation, en cette occurrence, de la journée de huit heures. Les avantages de cette loi, tant au point de vue des salaires que des heures de travail, ont été donnés, en vertu de la politique du gouvernement, aux ouvriers employés par le gouvernement lui-même dans les travaux de construction. Le gouvernement a aussi étendu l'application du principe de la journée de huit heures aux employés du service public.

Afin d'aider à résoudre le problème du chômage saisonnier, des mesures ont été prises pour la convocation prochaine d'une conférence des gouvernements fédéral et provinciaux, des représentants des municipalités, des compagnies de transport et des organisations de l'industrie et du travail. Elle aura pour objet l'étude des méthodes de coopération susceptibles de procurer un travail continu pendant les mois d'hiver.

On a aussi prévu la tenue d'une conférence fédérale-provinciale qui aura pour but de favoriser la coopération entre le gouvernement du Dominion et ceux des diverses provinces du Canada sur les questions relatives à l'immigration.

La codification de la Loi des grains en conformité des vœux formulés par le Comité permanent de l'agriculture, les dispositions prises pour accroître les facilités d'emmagasinage, et l'enquête en vue d'améliorer l'industrie animale, qui a aussi été prévue, devraient être d'un avantage marqué pour l'industrie agricole.

Afin de donner libre essor à l'exploitation des pêcheries du Dominion et des industries qui s'y rattachent, vous avez pourvu à la nomination d'un ministre qui aura la conduite d'un ministère distinct des pêcheries.

Des accords conclus avec les Etats-Unis en vue de protéger et d'étendre les pêcheries de saumon sockeye et de préserver les pêcheries de flétan du Pacifique ont reçu l'approbation voulue.

Notre pays s'est encore avancé dans le domaine des relations internationales par la signature du Traité relatif à la réduction des armements navals, par l'acceptation de la Clause facultative décrétant l'extension de l'arbitrage et par la ratification du statut de la Cour permanente de justice internationale, toutes mesures qui ont reçu votre approbation.

Les modifications apportées à la Loi des élections fédérales devraient assurer plus d'équité et empêcher toute partialité dans l'administration de notre régime électoral.

Au nombre des autres mesures législatives adoptées pendant la session, il faut citer les importantes modifications qui ont été faites à la Loi des compagnies, à la Loi des exportations et au Code criminel.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des crédits que vous avez votés pour l'administration des services publics du Dominion.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Suivant l'opinion de mes ministres, il serait opportun de consulter le peuple au cours de la présente année sur les questions qui retiennent en ce moment l'attention du public. Afin de permettre au Canada d'être représenté à la Conférence impériale et à la Conférence impériale économique, qui ouvriront leurs délibérations à Londres le 30 septembre prochain, et de procurer aux ministres l'occasion de se préparer aux importants travaux de ces réunions, il a été jugé bon de dissoudre le présent Parlement dans le plus bref délai et de fixer le jour du scrutin à une date aussi rapprochée que possible de la dissolution. Je dois, par conséquent, vous faire part de mon intention de dissoudre le Parlement immédiatement après la prorogation.

En prenant congé en cette conjoncture, je tiens à vous exprimer le plaisir sans réserve que j'ai éprouvé dans mes relations avec vous durant les quatre sessions de ce Seizième Parlement, et je prie la divine Providence de bénir vos labeurs.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le 9e jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au mercredi, le 9 juillet prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET SEPTIEME VOLUME

20-21 GEORGE V

Journaux de la Chambre des Communes

(*Quatrième session du seizième parlement*)

A

P



